
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

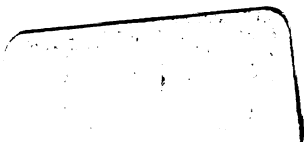
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06932816 3



DFD

PROOFHUME

**DICTIONNAIRE
DES INDIVIDUS
ENVOYÉS A LA MORT
JUDICIAIREMENT ,
RÉVOLUTIONNAIREMENT ET CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT
PENDANT LA RÉVOLUTION ,
PARTICULIÈREMENT SOUS LE RÈGNE
DE LA CONVENTION NATIONALE ;**

CONTENANT 1°. des Réflexions préliminaires sur cette Histoire générale des Crimes ;
2°. la Liste des Proconsuls, celle des Tribunaux et Commissions, les Lois de mort ;
3°. les noms, âges, lieux de naissance, qualités, domiciles, professions de tous ceux qui
ont été guillotins, fusillés, mitraillés ou noyés pendant la Révolution depuis le 14
Juillet 1789 jusqu'au 30 Vendémiaire, ou 21 Octobre 1796, avec les dates et les motifs
des condamnations, le jour et le lieu de l'exécution ; 4°. une Table des surnoms ;
5°. des Tableaux chronologiques des factions qui ont désolé la France, des
conspirations découvertes ou dirigées par la Convention ou ses Comités, des
amalgames d'individus condamnés en masse.

Avec des Gravures et des Tableaux.

Par **L. PRUDHOMME.**

De l'insouciance des Gouvernés naît la tyrannie des Gouvernans.

TOME PREMIER.



A P A R I S ,

RUE DES MARAIS, N°. 20, FAUBOURG-GERMAIN.

AN V. DE LA RÉPUBLIQUE, 1796, vieux style.



JE me proposais de donner quatre volumes à la fois ; mais la grande exactitude qu'exige une pareille entreprise, l'abondance des matières, les recherches immenses, nécessitées par des faits innombrables qui se découvrent successivement ; les ramifications des événemens, le grand nombre de pièces que je reçois chaque jour, et ne voulant faire aucune lacune, tout me commande de remettre la livraison des Tomes III et IV.

Je m'étais flatté que ce Recueil exécrable de forfaits ne produirait que quatre Volumes : malgré le plan serré que nous nous sommes fait, cet Ouvrage en aura au moins six, mais chaque Livraison de deux Tomes formera un corps d'ouvrage complet par le classement des matières. L'on peut juger par l'immensité de celles que contiennent ces deux premiers Volumes, qui ont cinq Tableaux imprimés avec les plus petits caractères qui existent, que mon but n'est pas de multiplier les Volumes, mais bien de ne laisser rien à désirer aux Souscripteurs, auxquels, pour leur prouver mon désintéressement, je délivrerai le Tome cinq *gratis* : chaque Livraison aura sept ou huit Tableaux, qui seront toujours d'un intérêt nouveau, avec des Gravures analogues.

Cette manière d'écrire l'Histoire est absolument neuve ; les Tableaux chronologiques de ces deux premiers Volumes laissent dans l'ame navrée du lecteur, des souvenirs déchirans.

Ces Tableaux doivent servir à l'intelligence de la lecture des Tomes III et IV ; et les six Tableaux qui se trouveront à la deuxième Livraison, ne présenteront plus à l'œil effrayé l'aspect déchirant de toutes ces victimes assassinées judiciairement ; mais ils contiendront les liaisons des différentes factions qui se sont succédées les unes aux autres, les intrigues de la faction de ce vil d'Orléans, la série, par ordre de dates, des crimes commis par chaque législateur, les intrigues des prêtres constitutionnels du Corps législatif, et les trames des prêtres insermentés.

Il a fallu donner les Tableaux effrayans des boucheries qui ont été ordonnées, et qui se sont passées sous les yeux d'un sénat, dont le nom sera à jamais inscrit avec du sang dans l'histoire des crimes. On frémit, lorsque l'on connaît les différens moyens employés par les Comités de gouvernement pour se procurer des victimes.

La conduite des Proconsuls, ainsi que celle des membres des deux Conseils et du Directoire, sera individuellement et scrupuleusement examinée.

Lorsque l'on veut donner un Ouvrage impartial, il faut entrer dans les plus petits détails des événemens, et surtout ne pas s'attacher seulement à faire connaître les crimes de ceux qui ont succombé sous le poids de leur propre tyrannie, mais bien essentiellement les crimes de ceux qui sont encore sur la scène, et même de ceux qui gouvernent : l'expérience du passé nous commande ce devoir, l'observateur fidèle doit être sans passion, et abjurer toute espèce de ressentiment, pour ne commettre aucune injustice. Il est du devoir du vrai Républicain de s'attacher principalement à ceux

qui sont chargés des grands intérêts du Peuple, de les poursuivre sans ménagement sur le passé et le présent; la majesté du Peuple n'est jamais compromise, lorsque ceux qui gouvernent sont dignes d'entendre de grandes vérités (1).

J'ai dû commencer par la nomenclature exacte et compulsée sur des pièces authentiques, de tous les assassinés judiciairement, c'est de-là que dérivent tous les attentats; que le lecteur suive exactement les différens motifs de condamnation, il se convaincra de la barbarie des directeurs de la destruction du genre humain; il observera que, sous les yeux de la Convention nationale, on s'est constamment servi par-tout des mêmes individus pour remplir les fonctions de juges et de jurés, ainsi que

(1) L'on doit se rappeler avec quel sang-froid l'Assemblée constituante entendait crier à la porte de sa salle les Pamphlets de Marat, qui proposait de les empaler sur leurs chaises curules, ou de les pendre à chaque arbre des Tuileries; ces Sénateurs, en sortant de leur Assemblée, en achetaient en souriant des exemplaires. Mais il y avait du *génie* dans ce Sénat, il n'avait pas fait ses preuves en tyrannie; et jamais cette Assemblée ne s'est formée en Comité secret pour aviser à des mesures contre les Journalistes; jamais un de ses membres n'a eu la lâcheté de frapper un Ecrivain dans les couloirs; jamais aucun d'eux n'a compromis la dignité nationale, en se servant des expressions de *gredin*, de *polisson*, pour désigner les Ecrivains politiques, comme vient de le faire l'ex-conventionnel Talot, membre des Cinq Cents Il n'appartient qu'à des scélérats ou à des ignorans de craindre la liberté de la Presse, dont la violation a causé tant de meurtres juridiques.

Il parut dans ce même temps un Pamphlet contre Mirabeau; l'Auteur l'y poursuivait avec acharnement, en lui faisant des reproches sur sa vie privée. Mirabeau lui écrivit, pour lui observer que s'il l'avait consulté, il lui aurait procuré des notes précieuses contre lui-même, et aurait rendu son ouvrage plus piquant: mais Mirabeau avait du génie.

Q I V

pour celles des membres des Comités de Salut Public
et de Sûreté générale.

Mes Réflexions préliminaires suffiront pour faire
connaître le Plan de cet Ouvrage, qui servira de
suite et de complément à ma Collection des *Révo-
lutions de Paris* en dix-sept volumes *in-8°*.

2

T A B L E

D E S M A T I È R E S

Contenues dans cet Ouvrage.

T O M E P R E M I E R :

| | |
|---|----------------------------|
| A V I S. | page 5. |
| Table des abréviations, etc. | 13 |
| Liste des Proconsuls de la Convention nationale, envoyés dans les Départemens. | 15 |
| Liste des Tribunaux révolutionnaires, Commissions militaires, populaires, qui envoyaient à la mort. | 36 |
| Liste des Lois de mort et révolutionnaires. | 17 |
| Gravure double, représentant les principaux crimes commis pendant la Révolution. | 1 ^{er} . et suiv. |
| Réflexions Préliminaires. | 1 ^{er} . et suiv. |
| Dictionnaire des envoyés à la mort. | 1 ^{er} . et suiv. |

T O M E I I.

| | |
|---|--------------|
| Une gravure double, dont l'explication se trouvera dans les tomes III et IV. | |
| Dictionnaire des envoyés à la mort. | |
| Supplément au Dictionnaire. | 486 |
| Deuxième Supplément pour les fusillés au Camp de Grenelle. | 493 |
| Les individus fusillés à Toulon, ne sont pas compris dans le Dictionnaire. | <i>ibid.</i> |
| Une Table des noms des femmes, veuves, filles, et des surnoms des individus qui se trouvent dans le Dictionnaire. | |
| Un Errata. | 514 |

Cinq Tableaux Chronologiques des factions qui ont désolé la France sous la Convention; des conspirations découvertes ou dirigées par elle et ses comités de salut public et de sûreté générale; des individus traduits au tribunal révolutionnaire de Paris, amalgamés dans le même acte d'accusation, et envoyés en masse à la guillotine; des différentes conspirations des prisons de Paris, découvertes par le Comité de salut public et Léonard Bourdon; les motifs des condamnations; les noms des juges, jurés, accusateurs publics en fonctions, aux époques énoncées dans ces

Tableaux, qui doivent servir d'intelligence à l'histoire générale des Crimes commis pendant la Révolution.

TABLEAU, N^o. 1^{er}., contenant 1^o. la faction des Députés, dite *Côté droit* de la Convention nationale, surnommée *Giron-dine*, *Brisso-tine*, comprenant :

LES Députés mis en état d'arrestation par décrets des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin 1793, condamnés à mort le 9 brumaire, an 2.

Ceux mis hors la loi par suite, et comme opposans aux journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin, exécutés, ou morts en prison, à différentes époques de l'an 2.

Ceux mis hors la loi par suite, et comme opposans auxdites journées, qui se sont soustraits et qui ont été rappelés dans le sein de la Convention, par décret du 18 ventose, an 3.

Ceux mis en état d'arrestation par décret du 3 octobre 1793, pour avoir protesté les 6 et 9 juin contre les journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin; et rappelés dans le sein de la Convention, par décret du 18 frimaire, an 3.

2^o. Faction dite des *Hébertistes*, *Maratistes*, *Orléanistes*, et autres, condamnés à mort, le 4 germinal, an 2.

3^o. Faction dite *Dantonistes*, *Maratistes*, *Orléanistes*, condamnée à mort, le 16 germinal, an 2.

4^o. Faction de Chaumette, Gobel et Clootz, dite *Athéiste*, et autres, condamnés à mort, le 24 germinal, an 2.

TABLEAU, N^o. 2, contenant :

1^o. CONSPIRATION de Robespierre et de la Commune de Paris; exécutés les 10, 11, 12 et 18 thermidor, 5 et 13 fructidor, an 2, et autres députés, décrétés d'arrestation.

2^o. Conspiration du 12 germinal, comprenant les députés montagnards, décrétés d'arrestation, et à la déportation.

3^o. Conspiration des 1, 3 et 4 prairial, an 3, comprenant l'assassinat du Représentant du peuple Ferraud.

LES députés décrétés d'arrestation par la Convention, les 1, 5, 13, 18 et 24 prairial.

Ceux condamnés à mort et à la déportation, par la commission militaire, établie à Paris, par décret du 4 prairial.

Et les individus condamnés à mort, à la déportation, aux fers, et à la détention, par la même commission.

4^o. Députés montagnards, condamnés à mort, les 8 messidor, an 2; 25 frimaire, an 3; 13 vendémiaire, an 4; et ceux décrétés d'arrestation les 21 et 23 thermidor, an 3.

5^o. Conspiration et rébellion dans les sections de Paris contre la Convention, des 12, 13 et 14 vendémiaire, an 4.

TABLE DES MATIÈRES. 11

TABEAU, N^o. 3, contenant les conspirations découvertes par la Convention nationale, le Comité de Sûreté générale, et les Proconsuls.

1^o. **AFFAIRE** du citoyen Couet et autres, d'Orléans, condamnés à mort, le 12 juillet 1793.

2^o. **Des citoyens de Coulommiers**, condamnés à mort, les 9 frimaire, 12 pluviôse, et 12 ventôse, an 2.

3^o. **Des administrateurs et citoyens du département de la Moselle**, condamnés à mort, les 7 ventôse, 17 et 26 floréal, an 2.

4^o. **Des citoyens de Clamecy**, condamnés à mort, le 25 ventôse an 2.

5^o. **Des Présidens et Conseillers aux ci-devant Parlemens de Paris et de Toulouse**, condamnés à mort, les 1^{er}. floréal, 26 prairial et 18 messidor, an 2.

6^o. **Des citoyens et citoyennes de Verdun**, condamnés à mort, et à 20 années de détention, le 5 floréal, an 2.

7^o. **Des citoyens détenus dans les prisons de Dijon**, condamnés à mort, les 1^{er}. et 17 floréal, an 2.

8^o. **Des Fermiers-Généraux**, condamnés à mort, les 19, 22, 25 floréal, 12 prairial, et 4 thermidor an 2.

9^o. **Des Municipaux de Sedan**, condamnés à mort, le 15 prairial, an 2.

10^o. **Des citoyens de la commune de Pamiers**, condamnés à mort, le 23 prairial, an 2.

11^o. **Des citoyens et citoyennes de Bort-Malo**, condamnés à mort, le 2 messidor, an 2.

TABEAU, N^o. 4, contenant les Amalgames :

1^o. **Du citoyen Laborde, et autres**, condamnés à mort, le 29 germinal, an 2.

2^o. **Du citoyen Despréménil et autres**, condamnés à mort, le 3 floréal, an 2.

3^o. **Du citoyen Villeroy et autres**, condamnés à mort, le 9 floréal, an 2.

4^o. **Des citoyens Tassin frères, et autres, du bataillon des filles Saint-Thomas**, condamnés à mort, le 14 floréal, an 2.

5^o. **Du citoyen Leneuf-Sourdeval, et autres**, condamnés à mort, le 21 floréal, an 2.

6^o. **Du citoyen Admiral, et autres**, condamnés à mort, le 29 prairial, an 2.

7^o. **Des citoyens et citoyennes de la Vendée**, condamnés à mort, le 7 messidor, an 2.

12 TABLE DES MATIÈRES.

8°. Du citoyen Noailles-Mouchy, et autres, condamnés à mort, le 9 messidor, an 2.

9°. Du citoyen Faudoas, et autres, condamnés à mort, le 29 messidor, an 2.

10°. Du citoyen Roubeau, et Carmélites de Compiègne, condamnés à mort, le 29 messidor, an 2.

11°. Des citoyens Magon-Labalu, Magon-Labelinaye, et autres, condamnés à mort, le 1^{er}. thermidor, an 2.

12°. Du citoyen Moineau, et autres, condamnés à mort, le 8 thermidor, an 2.

TABLEAU, N°. 5, contenant :

1°. La conspiration de la maison d'arrêt de Bicêtre, dont les individus ont été envoyés à la mort, les 28 prairial, et 8 messidor, an 2.

2°. La conspiration de la maison d'arrêt du Luxembourg, dont les individus ont été envoyés à la mort, les 19, 21 et 22 messidor an 2.

3°. La conspiration de la maison d'arrêt des Carmes, dont les individus ont été envoyés à la mort, le 5 thermidor, an 2.

4°. La conspiration de la maison d'arrêt de Saint-Lazare, dont les individus ont été envoyés à la mort, les 6, 7 et 8 thermidor, an 2.

Fin de la Table des Matières.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES

DANS CES DEUX VOLUMES

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| A DMINIST. | administrateur, administration. |
| Batail. | bataillon. |
| B. Pyrénées | Basses-Pyrénées. |
| Brig. | brigand. |
| Capit. | capitaine. |
| Capor. | caporal. |
| Ci-dev. | ci-devant. |
| Colon. | colonel. |
| Com. milit. | commission militaire. |
| Conjur. | conjur. |
| Conv. nat. | Convention nationale. |
| | § contre-révolutionnaire. |
| | ℥ contre-révolution. |
| | commission populaire. |
| | conspirateur. |
| Cont.-révol. | canton. |
| | cultivateur. |
| Com. popul. | cavalerie. |
| Conspir. | condamné à mort. |
| Cant. | chasseur. |
| Cultiv. | correspondance. |
| Caval. † | § distributeur. |
| Cond. à mort. | ℥ distribution. |
| Chas. | domestique. |
| Corresp. | dragon. |
| | domicilié. |
| Distrib. | département. |
| | ex-religieux. |
| Domest. | frimaire. |
| Drag. | H aute-Loire. |
| Dom. | janvier. |
| Départ. | infanterie. |
| Ex-relig. | insermenté. |
| Frim. | laboureur. |
| H. Loire. | Municipal, Municipalité. |
| Janv. | marchand. |
| Infant. | Négociant. |
| Inserm. | Officier. |
| Labour. | Président. |
| Municip. | réfractaire. |
| March. | receveur. |
| Négoc. | S eine-Inférieure. |
| Offic. | Tribunal criminel. |
| Présid. | |
| Réfrac. | |
| Recev. | |
| Seine-inf. | |
| Trib. crim. | |

14 TABLE DES ABRÉVIATIONS.

| | |
|--------------|---------------------------|
| Trib. révol. | tribunal révolutionnaire. |
| Ant. | Antoine. |
| Alexand. | Alexandre. |
| Abrah. | Abraham. |
| Ambr. | Ambroise. |
| Athan. | Athanase. |
| Bonif. | Boniface. |
| Cather. | Catherine. |
| Charlem. | Charlemagne. |
| Clém. | Clément. |
| Chrisost. | Chrisostôme. |
| Elisab. | Elisabeth. |
| Etien. | Etienne. |
| Eust. | Eustache. |
| Fem. | Femme. |
| Franç. | François. |
| Genev. | Geneviève. |
| Geor. | George. |
| Germ. | Germain. |
| Godef. | Godefroi. |
| Grég. | Grégoire. |
| Guill. | Guillaume. |
| Hippol. | Hippolite. |
| Hono. | Honoré. |
| Jean-Bapt. | Jean-Baptiste. |
| Jean-Jac. | Jean-Jacque. |
| Laz. | Lazare. |
| Magdel. | Magdeleine. |
| Marguer. | Marguerite. |
| Mathur. | Mathurin. |
| Sebast. | Sébastien. |
| Stanis. | Stanislas. |
| Symphor. | Symphorien. |
| Sylvest. | Sylvestre. |
| Thom. | Thomas. |
| Timol. | Timoléon. |
| Vinc. | Vincent. |
| V. | Voyez. |
| V. | Veuve. |

Fin de la Table des Abréviations.

L I S T E

Des Noms des Proconsuls de la Convention nationale, envoyés
dans les Départemens et aux Armées.

Du 21 Septembre 1792, au 21 Septembre 1793, an I.

AQUIER. — Audot. — Bancal. — Barthe. — Bassal. — Bazire. — Beaudot. — Bellegarde. — Bentabole. — Berlier. — Bernard. — Bonnet-Monty. — Bonneval. — Bourbotte. — Bréard. — Briez. — Calès. — Camus. — Carra. — Carrier. — Cavaignac. — Chabot. — Châteauneuf - Randon. — Chaudron-Rousseau. — Clauzel. — Cochon. — Collor - d'Herbois. — Courtois. — Couthon. — Cusset. — Danton. — Delacroix. — Delmas. — Drouet. — Dubois-Dubais. — Dubouchet. — Dumas. — Dumont. — Duquesnoy. — Duroy. — Ermann. — Escudier. — Expert. — Faure. — Fery. — Garnier. — Gasparin. — Gaudin. — Gentil. — Gillet. — Gossuin. — Goupilleau, de Fontenay. — Guffroy. — Hentz. — Isabeau. — Isoré. — Javogue. — Jambon-Saint-André. — Julien. — Lacoste. — Lacroix, d'Eure et Loire. — Laignelot. — Laurence. — Lebas. — Lebon. — Legendre, de Paris. — Lejeune. — Léonard Bourdon. — Lequinio. — Letourneur. — Levasseur. — Legris. — Lindet. — Louchet. — Mallarmé. — Maignet. — Massieu. — Mathieu. — Maulde. — Maure. — Meaulle. — Michel. — Oudot. — Pauchot. — Peyssard. — Pointe. (Noël) — Pomme-Poulcier. — Prost. — Quinette. — Reverchon. — Ricard. — Robert, de Paris. — Rovère. — Roux. — Ruel. — Rulh. — Servière. — Simon. — Treilhard. — Tureau. — Viennet.

Du 21 Septembre 1793, au 30 Fructidor an 2, ou 16 Septembre 1794.

ALBITTE. — Alquier. — Auffeman. — Barras. — Baudot. — Beauchamp. — Bernier. — Bô. — Boisset. — Bonnet. — Bouillero. — Bourdon, de l'Oise. — Bouret. — Boursault. — Carrier. — Cassaigne. — Châteauneuf - Randon. — Chaudron - Rousseau. — Coupé. — Couthon. — Dartigoëte. — Dubarran. — Dubois - Crancé. — Dumont. (André) — Fabre. — Fréron. — Fouché, de Nantes. — Garnier. — Gasparin. — Gaston. — Gauthier. — Gouly, député de l'Isle de France. — Guimberteau. — Guyot. — Hentz. — Hermann. — Humbert. — Ingrand. — Isabeau. — Javogue. — Jambon-Saint-André. — Jehon. — Lacoste, du Cantal. — Laignelot. — Lakanal. — Laplanche. — Laporte. — Lebon. — Leflot. — Legendre, de Paris. — Lemann. — Lequinio. — Letourneur. — Levasseur. — Maignet. — Massieu. — Maure. — Meaulle. — Milhaud. — Moreau. — Nioche. — Paganet. — Peyris. — Phlieger. — Pointe. (Noël) — Prieur. — Prost. — Reynaud. — Ritter. — Robespierre jeune. — Saint-Just. — Salicetti. — Soubrany. — Tallien. — Thibaudeau. — Vidal.

Du 16 Septembre 1794, au 21 Septembre 1795, an 3^{me}.

ALBERT. — Alquier. — Aubry. — Auguis. — Bailly. — Bar. — Barras. — Beaudran. — Beaupré. — Bouillero. — Bessoy. — Besson. — Eion. — Bitter. — Blad. — Bianqui. — Blaux. — Bô. — Bodin. — Boisset. — Boissieu. — Bonnet, de la Haute-Saône. — Bordas. — Borel. — Bourdon, de l'Oise. — Bouret. — Boursault. — Bousquet. — Boussion. — Brue. — Brune. — Cadroy. — Calès. — Cassinies. — Castillon. — Cavaignac. — Cazenave. — Chambon. — Chaudron-Rousseau. — Chauvier. — Chazal. — Cherrier. — Chiappe. — Clauzel. — Cle-

del. — Cochon. — Colombel. — Coupé, des Côtes-du-Nord. — Debry. (Jean)
 — Delacroix. — Delamarre. — Delaunay. — Delcher. — Deleyre. — Delmas. —
 Dentzel. — Despinassy. — Desrues. — Druhl. — Dubois, du Haut-Rhin. —
 Dulauze. — Dumas. — Dumont. (André) — Duport. — Durand-Maillane. —
 Duval, de la Seine-inférieure. — Duval. (Charles) — Espinassy. — Faure. —
 Fayolle. — Féroux. — Fleury, des Côtes du Nord. — François, de la Sarthe.
 — Fricot. — Froger. — Gantois. — Garnier, de l'Aube. — Garnier, de Saintes.
 — Genevoix. — Genissieux. — Gentes. — Gérente. (Olivier) — Gillet. — Gi-
 raud. — Girot-Pouzol. — Giroust. — Gomaire. — Goupilleau, de Montaigu.
 — Grenor. — Guérin. — Guesno. — Guillemardet. — Guillerault. — Guyot.
 (Florent) — Hourier. (Eloi) — Isnard. — Isoard. — Jacomin. — Jard-Pauvil-
 lers. — Jarry. — Joubert. — Lacombe-St.-Michel. — Lacoste. (Elie) — Lakā-
 nal. — Lamarre. — Laurence. — Lauranceot. — Laurent, du Bas Rhin. — Le-
 febvre, de Nantes. — Legendre, de la Nièvre. — Legot. — Lemoine. — Lequinio.
 — Letellier. — Letourneur, de la Manche. — Levasseur, de la Sarthe. — Loi-
 seau. — Loseau. — Mailhe. — Mallarmé. — Mathieu. — Mcilland. — Menuau.
 — Merlin, de Douay. — Merlin, de Thionville. — Michel, du Morbihan. —
 Meynard. — Michaud. — Musset. — Niou. — Paganel. — Palasne-Champeaux-
 Patrin. — Pelet, de la Lozère. — Pelletier. — Penières. — Pepin. — Peris. —
 Perrin, des Vosges. — Pierret. — Piquet. — Pocholle. — Pointe. (Noël) Por-
 cher. — Portier. — Poulain-Grandpré. — Poulter. — Projean. — Ramel. — Réal.
 — Richard. — Richou. — Rivaud. — Roberjot. — Robert, de Paris. — Robin. —
 Roger-Ducos. — Rougemont. — Rouyer. — Ruault. — Saladin. — Sauvé. — Sa-
 vary. — Servières. — Sieyes. — Soullignac. — Tabaut. — Tallien. — Talot. —
 Teilier. — Thibaud. — Topsent. — Treillard. — Vernerey. — Vidal. — Villers.
 — Vitet.

*Pendant le mois de Vendémiaire et les quatre premiers jours de Brumaire, an 4,
 ou du 22 Septembre au 26 Octobre 1795.*

BARRAS, général en chef de l'armée de Paris, et de l'intérieur. — Fréron.
 — Girot-Pouzol. — Niou. — Perrin, des Vosges. — Phlieger. — Rouyer.

*L I S T E des Villes, Départemens, Armées, où il y avait des
 Commissions populaires, révolutionnaires, militaires, et
 Tribunaux, au nombre de 148, qui envoyaient à la mort
 révolutionnairement.*

V I L L E S.

ANGERS. Arras. Auxonne. Avesnes. Barr. Bayonne. Bordeaux. Bois-le-
 Duc. Bruxelles. Cambrai. Cassel. Château-Gontier. Craon. Doué. Epfig.
 Feurs. Gaillac. Grandville. Haguenau. Italie (armée d') Lahaye. Lant. La-
 val. Libourne. Liège. Lille. Lyon. Mans. Marseille. Mayenne. Metz. Mé-
 zières. Nantes. Nord. (armée du) Orange. Ovest. (armée de l') Paris.
 Pont-de-Cé. Port-Malo. Pyrénées-Occidentales. (armée des) Pyrénées-Ori-
 entales. (armée des) Rennes. Rhin et Moselle. (armée du) Rhodès. Roche-
 fort. Sablé. Sables. Sambre et Meuse. (armée de) Saumur. Savenay. Sche-
 lestat. Strasbourg. Saint-Jean-de-Maurienne. Toulon. Tours. Valenciennes.
 Vaucluse. Villefranche. Vitré. Wasslacheim. Ypres.

D É P A R T E M E N S.

A I N. Aisne. Allier. Alpes. (Basses) Alpes (Maritimes.) Ardèche. Ardenes. Arriège. Aube. Aude. Aveyron. Bouches-du-Rhône. Calvados. Cantal. Charente. Charente (Inférieure.) Corrèze. Côte-d'Or. Côtes-du-Nord. Creuse. Dordogne. Doubs. Drôme. Eure. Eure et Loire. Finistère. Gard. Garonne. (Haute) Gers. Gironde. Hérault. Ille et Vilaine. Indre. Indre et Loire. Isère. Jura. Landes. Loir et Cher. Loire. Loire-inférieure. Loire. (Haute) Loiret. Lot. Lot et Garonne. Lozère. Manche. Marne. Marne. (Haute) Mayenne. Mayenne et Loire. Meurthe. Meuse. Mont-Blanc. Mont-Terrible. Morbihan. Moselle. Nord. Oise. Orne. Puy-de-Dôme. Pyrénées. (Basses) Pyrénées. (Hautes) Pyrénées-Orientales. Rhin. (Bas) Rhin. (Haut) Rhône et Loire. Saône. Saône. (Haute) Saône et Loire. Sarthe. Seine et Oise. Seine. Seine-Inférieure. Sèvres. (Deux) Somme. Tarn. Var. Vaucluse. Vendée. Vienne. Vienne. (Haute) Vosges. Yonne.

*LISTE d'une partie des Lois de mort , et révolutionnaires ,
rendues par la Convention nationale durant son règne.*

4 Décembre 1792. Décret portant que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du Peuple , sera puni de mort.

5 Décembre. Décret qui prononce la peine de mort contre les exportateurs de grains.

16 Décembre. Décret portant que quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la République sera puni de mort.

10 Mars 1793. Décrets relatifs à la formation d'un tribunal criminel extraordinaire.

Il sera formé une commission de six membres de la Convention nationale , qui sera chargée de l'examen de toutes les pièces ; d'en faire le rapport , et de rédiger et présenter les actes d'accusations ; de surveiller l'instruction qui se fera dans le tribunal extraordinaire , d'entretenir une correspondance suivie avec l'accusateur public et les juges , sur toutes les affaires publiques qui seront envoyées au tribunal , et d'en rendre compte à la Convention nationale.

Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République , et il sera pourvu à la subsistance de la veuve et des enfans , s'ils n'ont pas de bien d'ailleurs.

Les commissaires envoyés dans les départemens , sont autorisés à faire traduire au tribunal révolutionnaire , les conspirateurs.

17 Mars. Décret portant que les prévenus d'avoir empêché le recrutement , seront jugés par le tribunal extraordinaire.

18 Mars. Décret portant que le ministre de la justice fera informer sur le champ contre les auteurs , instigateurs et complices de l'attentat commis à Orléans sur la personne de Léonard Bourdon , et qui déclare cette ville en état de rebellion.

19 Mars. Décret qui met hors la loi ceux qui ont ou auront pris part à des révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires qui ont eu ou auraient eu lieu à l'époque du recrutement.

26 Mars. Décret qui ordonne le désarmement des personnes reconnues suspectes.

27 Mars. Décret qui met hors la loi les aristocrates et les ennemis de la révolution, ordonne que les citoyens seront armés au moins de piques, et que le tribunal extraordinaire sera mis dans le jour en pleine activité.

29 Mars. Décret portant que ceux qui provoqueront par leurs écrits le meurtre et la violation des propriétés, seront punis, savoir : 1°. de la peine de mort lorsque ce délit aura suivi la provocation ; 2°. de la peine de six années de fers, lorsque le délit ne l'aura pas suivi.

Que quiconque sera convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution de la Représentation nationale, le rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du Peuple, sera traduit au tribunal extraordinaire, et puni de mort.

5 Avril. Décret qui rapporte l'article du décret du 10 mars, qui ordonnait que le tribunal extraordinaire ne pourrait juger les crimes de conspiration et délits nationaux, que sur le décret d'accusation porté par la Convention ; et qui autorise l'accusateur public à faire arrêter, poursuivre et juger tous prévenus desdits crimes sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens.

11 Avril. Autre qui défend la vente du numéraire, sous peine de six années de fers.

2 Juin. Autre portant que les corps administratifs des départemens seront tenus de faire réintégrer dans les maisons d'arrêt tous les citoyens qui ont été mis en état d'arrestation comme suspects.

26 Juin. Décret portant que les juges opineront à haute voix, et en public.

2 Juillet. Décret qui accorde une indemnité de 18 liv. par jour aux jurés du tribunal révolutionnaire.

12 Juillet. Décret qui met la ville de Lyon en état de rebellion.

1^{er}. Août. Décret, portant qu'il sera envoyé dans la Vendée par le ministre de la guerre des matières combustibles de toutes espèces, pour incendier les bois, les taillis, les guérets.

Que les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

Du même jour. Décret, portant que les biens de toutes les personnes qui ont été et qui seront hors la loi par décret de la Convention, sont déclarés appartenir à la République.

12 Août et 17 Septembre. Décrets qui ordonnent l'arrestation des personnes suspectes.

5 Septembre. Décret qui divise le tribunal extraordinaire en quatre sections.

7 Septembre. Décret qui déclare traître à la Patrie et hors de la loi, les Français qui ont accepté ou accepteraient des fonctions publiques dans les parties du territoire français envahies par l'ennemi.

Du même jour. Décret, portant que les commissaires de la Convention, envoyés dans les départemens, seront tenus d'instruire le comité de salut public des mesures qu'ils ont dû prendre pour la destruction de tous les fonctionnaires publics qui n'ont pas la confiance du Peuple.

14 Septembre. Décret portant que les quatre sections du tribunal extraordinaire seront tous les jours et alternativement employées.

16 Septembre. Décret portant que le tribunal révolutionnaire aura ses prisons particulières.

21 Vendémiaire an 2. Décret portant qu'il sera nommé par la Convention une commission extraordinaire, composée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera démoli, il ne restera que la maison du pauvre.

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville-Affranchie.

Les biens qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, seront distribués aux patriotes sur les indemnités.

3 Brumaire. Décret portant que le tribunal criminel extraordinaire portera dorénavant le nom de tribunal révolutionnaire.

8 Brumaire an 2. Décret qui oblige le président du tribunal révolutionnaire, lorsqu'un procès aura duré plus de trois jours, de demander au jury, au commencement de la séance, si sa conscience est suffisamment éclairée, et sur l'affirmative, il sera tenu de procéder sur le champ au jugement.

9 Brumaire. Décret qui autorise les Représentans du Peuple à prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte punition des contre-révolutionnaires de Lyon.

Leurs pouvoirs s'étendent aux départemens circonvoisins.

14 Frimaire. Sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire,

17 Frimaire. Décret relatif aux arrestations d'individus non compris littéralement dans la loi du 17 septembre, sur les gens suspects, et qui autorise les comités révolutionnaires et de surveillance à faire exécuter provisoirement les mesures de sûreté qu'ils auront arrêtées.

14 Nivose. Décret qui approuve toutes les mesures prises par les Représentans du Peuple, avant et après la prise de Toulon.

22 Nivose. Décret portant que les tribunaux criminels peuvent connaître des délits contre-révolutionnaires, en vertu d'attribution à eux faites par les Représentans du Peuple.

16 Ventose. Décret qui charge l'accusateur public du tribunal révolutionnaire d'informer contre les auteurs et distributeurs de pamphlets manuscrits, répandus dans les halles et marchés, attentatoires à la liberté du Peuple français, et à la Représentation nationale, et en même temps les auteurs et agens des conjurations formées contre la sûreté du Peuple, et les auteurs de la méfiance inspirée à ceux qui apportent des denrées et subsistances à Paris.

23 Ventose. Décret, portant que le tribunal révolutionnaire continuera d'informer contre les auteurs et complices de la conjuration ourdie contre le Peuple français et sa liberté.

Qui déclare traîtres à la patrie et punit comme tels, ceux qui seront convaincus d'avoir, de quelque manière que ce soit, favorisé dans la République le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public; d'avoir excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris, d'avoir donné asyle aux émigrés; ceux qui auront tenté d'ouvrir les prisons; ceux qui auront introduit des armées dans Paris, dans le dessein d'assassiner le Peuple et la liberté; ceux qui auront tenté d'ébranler ou d'altérer la forme du gouvernement républicain.

La Convention nationale étant investie par le Peuple français de l'autorité nationale, quiconque usurpe son pouvoir, quiconque attente à sa sûreté ou à sa dignité, directement ou indirectement, est ennemi du Peuple, et sera puni de mort.

La résistance au gouvernement révolutionnaire et républicain, dont la Convention nationale est le centre, est un attentat contre la liberté publique; quiconque s'en sera rendu coupable, quiconque tentera, par quelque acte que ce soit, de l'avilir, de le détruire ou de l'entraver, sera puni de mort.

Il sera nommé six commissions populaires pour juger promptement les ennemis de la révolution détenus dans les prisons; les comités de salut public et de sûreté générale se concerteront pour les former, et les organiser.

Les comités de surveillance, qui auront laissé en liberté les individus notés d'incivisme dans leur arrondissement, seront destitués et remplacés.

Tout citoyen est tenu de découvrir les conspirateurs et les individus mis hors la loi, lorsqu'il a connaissance du lieu où ils se trouvent.

Quiconque les recélera chez lui, ou ailleurs, sera puni comme leur complice.

15 Germinal. Décret, portant que tout prévenu de conspiration, qui résistera ou insultera à la justice nationale, sera mis hors des débats, et jugé sur le champ.

7 Prairial. Décret, portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien.

22 Prairial. Décret, portant que l'accusateur public du tribunal révolutionnaire est chargé de poursuivre ceux qui ont employé des manœuvres criminelles dans les ateliers de fabrication des assignats, armes, poudres et salpêtres.

22 Prairial. Décret portant que le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du Peuple.

Les ennemis du Peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

Sont réputés ennemis du Peuple, ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou dissoudre la Convention nationale, et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre.

La peine portée contre tous les délits, dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

La formalité de l'interrogatoire secret est supprimée comme superflue.

Aucun prévenu traduit au tribunal, ne pourra être mis en liberté et hors de jugement, avant une décision de la chambre du conseil, commuquée au comité de salut public qui l'examinera.

26 Prairial. Décret, portant le jugement sans délai par le tribunal révolutionnaire de Paris, conjointement à l'Amiral et la fille Renaud, les prévenus de complicité avec Batz, et la conjuration de l'étranger.

4 Prairial au 3. Décret portant création d'une commission militaire pour juger les faits relatifs à la conspiration des premiers jours de ce mois (séante rue des Capucines, à Paris).

15 Vendémiaire an 4. Décrets portant création de trois conseils militaires pour juger les auteurs et principaux instigateurs de la conspiration des 12, 13 et 14 dudit.

27 Vendémiaire an 4. Création d'un conseil militaire à Paris, par arrêté du comité de salut public (séant dans la maison du Dreux, rue de Provence).

24 Fructidor an 4. Etablissement d'une commission militaire séante au Temple, pour juger les prisonniers faits au Camp de Grenelle, dans la nuit du 23 au 24 dudit mois.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

O MON PAYS ! ES-TU LIBRE !

TELLE est la question que l'homme de bien se fait à lui-même, en parcourant cette terre toujours humectée du sang de ses habitans ; cette Patrie, où les débris des monumens gissent épars à côté des cadavres ; cette France, jadis si peuplée, si magnifique, aujourd'hui changée en un désert, et couverte du crêpe des tombeaux. O mon Pays ! la Liberté, cet objet de ton amour et de tes premiers sacrifices, a-t-elle été le prix des fléaux que des monstres ont amoncelés sur ta surface ? Enfin, es-tu libre ? Tout se tait ; et les déplorables orphelins d'une Nation au cercueil, les yeux levés au ciel, semblent lui demander : « Quand » donc naîtra-t-il un homme assez courageux pour » peindre les crimes secrets et les crimes publics » de nos Tyrans, pour transmettre aux âges futurs » la leçon de nos malheurs, et consoler les ombres » de nos pères égorgés, en exposant à l'exécration » de l'Univers la difformité de leurs assassins ? »

Eh bien, cet homme, ce sera moi. Depuis trois ans, je suis oppressé du besoin de jouir de la franchise de la presse. Au milieu du débordement de tous les vices, offrons un refuge aux vertus indignées ; voyons si la liberté de la presse n'a rien perdu ; et si le langage de la vérité se fait entendre sans obstacle. S'il n'effraye que les coupables, alors je dirai : ceux qui gouvernent veulent le bonheur du Peuple.

Par quelle fatalité ce Peuple fut-il à la merci d'une horde de brigands ? qu'avait-il fait pour

mériter cette honteuse destinée ? en serait-il d'une grande révolution comme d'un volcan ou d'un tremblement de terre ? Mais si le calme renaît , ne doit-on pas faire l'examen des pertes que l'on a essuyées , compter les victimes et donner à chacune d'elles le tribut de regrets qu'elle mérite. On a vu des monstres sur le trône ; on a vu le sénat de Rome vomir des Appius ; mais ce que l'on n'avait point vu , ce que l'on ne reverra sans doute jamais , c'est le Génie du crime convoquant tous les pervers disséminés dans la foule d'une Nation immense , les attachant , pour ainsi dire , les uns aux autres , fondant ensemble tous les élémens de la scélératesse , tous les amalgames de la férocité ; pétrissant de cette fange impure le colosse énorme de la destruction , l'animant du feu des Enfers , couvrant son front du diadème des Rois , ses épaules de la toge sénatoriale , son corps de l'airain de la guerre , et livrant à ce monstre , jusqu'alors inoui ; les richesses , les champs , les villes , les provinces , l'empire et les hommes.

Il a vécu ce monstre ; nos yeux l'ont vu ; où est le catalogue de ses victimes ? Dans le désastre de Lisbonne , cent mille citoyens de tout âge , de tout rang , de tout sexe , périrent en quelques minutes. On dressa , quelques mois après , des listes alphabétiques du nom de ces infortunés , à l'usage des familles qui survécurent à la révolution physique : pourquoi ne pas suivre cet exemple à l'égard de la révolution politique de la France ? Telle est la première partie de l'ouvrage utile , plus philosophique qu'on ne le pense , plus pacificateur qu'on ne se l'imagine , que je donne au Public.

Il est philosophique , je le répète. Combien ce répertoire , contenu dans ces deux premiers volumes de l'Histoire générale des Crimes commis pendant la Révolution , et enrichi de Gra-

vures et de Tableaux chronologiques révolutionnaires, donnera-t-il à penser à tous les ordres de Lecteurs, soit étrangers, soit nationaux ! à combien de gens fera-t-il faire un retour sur eux-mêmes ! que de remords ne réveillera-t-il pas ! Noblesse, Clergé, Rois, et toi Peuple, qui a souffert le plus, parcourez-le ce répertoire, vous connaîtrez les reproches que vous avez à vous faire. Les amis de l'humanité applaudiront à cette idée, ils en sentiront plus vivement la nécessité d'abolir enfin la peine de mort, nécessité si souvent démontrée dans mon Journal des Révolutions de Paris, et proposition toujours vainement agitée dans les trois premières Législatures.

Déroulons la liste des massacres judiciaires ; cette liste éloquente prouvera que toute loi qui livre la vie des Citoyens aux bévues, aux erreurs, et aux passions de leurs semblables, est de fait injuste et mauvaise. Il est temps que l'on arrache le glaive des mains de la Justice, et qu'on la réduise à ses balances.

Je dis que cet ouvrage est pacificateur. Ceux qui consulteront cette liste nécrologique, reconnaîtront que la France a été ébranlée jusque dans ses fondemens. Que notre exemple serve de leçon ; cette leçon, écrite avec notre sang, préservera peut-être d'en répandre des flots. Ce recueil, considéré sous ce point de vue, est donc un service rendu à l'humanité. L'humanité, depuis sept ans, n'a été comptée pour rien, et c'est à ce fatal oubli que nous sommes redevables de la plupart des meurtres juridiques, et autres. Calculons par le nombre des tombeaux (1) les jours de son absence ; qu'elle

(1) Il se trouve quelques individus qui n'ont été condamnés qu'à la déportation ou à la réclusion ; j'ai cru devoir les y

reparaîsse avec la justice : alors nous parlerons de République. C'est aux écrivains à presser leur retour ; l'historien qui s'écarterait des principes sacrés de justice et d'humanité, ne serait pas digne d'écrire l'histoire des Tyrans.

Il est courageux, sans doute, d'épargner à nos neveux la tâche pénible que nous avons à remplir, de leur raconter nous-mêmes nos calamités, nos fautes et nos crimes ; mais aussi, c'est l'unique moyen peut-être de fixer le jugement de la postérité, et d'éveiller le sentiment qu'elle nous devra, c'est-à-dire, l'indignation contre les forfaits du petit nombre, et la pitié pour les erreurs de la majorité, si indignement et si long-temps trompée.

Mais qui concevra jamais le supplice que je me suis volontairement imposé pour parvenir à ce but ? Qui concevra jamais ce qu'il a dû m'en coûter pour fouiller dans ce cloaque infect d'horreurs de toute espèce ? Quoi ! des scélérats auront égorgé, volé, pillé, incendié, au nom de la Liberté et de l'Égalité ; ils auront voulu faire passer le Peuple Français pour un Peuple d'anthropophages ; ils auront pris dans toutes les classes, dans tous les sexes, dans tous les âges, leurs innocentes victimes ; ils auront proscrit les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, l'agriculture, et n'auront pas même laissé intacte la profession de bourreau ; ils auront couronné tant d'attentats par l'attentat, plus inconcevable encore, d'en accuser le Peuple le plus doux, le plus humain, et dont

comprendre, par la raison que la première de ces peines entraînait la mort civile, et que toutes deux étaient précédées d'une exposition sur des places publiques, ou étaient l'effet des différentes réactions, ou le résultat de la tyrannie des Proconsuls.

l'unique vice, peut-être, est sa légèreté si incompatible avec la méditation du crime; et une fois entré dans ce dédale de tant de perfidies, j'aurais regardé en arrière! et l'horreur et l'effroi l'auraient emporté sur le devoir! J'aurais vu la Révolution éplorée me demander justice de la prostitution de ses principes les plus sacrés et les plus augustes, et me présenter le cadavre de l'Humanité sanglant et déchiré, palpitant sous le démon des guerres intestines, de la peste, de la famine et de l'incendie; et une honteuse pusillanimité m'aurait arrêté! Non. Il faut, ou mourir de terreur à l'aspect d'un semblable spectacle, ou venger le monde, la Patrie et soi-même.

Point de pardon pour ceux qui ont spéculé sur les malheurs de leur Patrie, et ont ensanglanté une Révolution qui aurait pu être la plus pacifique, la plus innocente de toutes; qu'ils soient condamnés à cette nullité politique, qui est pour eux le plus grand des supplices. Malédiction à ceux qui, au lieu d'éclairer le Peuple, n'ont fait que provoquer ses passions; malheur à ceux qui, au nom des droits de l'Homme, ont violé l'humanité. Si quelque chose peut consoler celui qui lui est resté fidèle, c'est que presque tous ceux qui ont provoqué des mesures de mort, sont devenus semblables à l'artisan fabricant du Taureau d'airain de Phalaris, et à Phalaris lui-même; ils ont péri dans leur propre ouvrage. C'est donc la destinée des factions de se dévorer l'une par l'autre, et de ne laisser après elles qu'une terre trempée de sang et couverte de ruines. Si les mânes des victimes de la Révolution conservaient dans l'autre monde le souvenir de celui-ci, qu'ils éprouveraient une grande jouissance, s'ils apprenaient qu'elles ont été vengées.

On ne pouvait ni prévoir, ni empêcher la Révo-
a iij

lution. Pour donner une idée plus juste et plus vraie de l'atrocité des criminels, que nous nous proposons de démasquer, et, je suis presque tenté de le dire, pour établir d'une manière évidente l'innocence nationale, reportons-nous pour un moment à cette époque des premiers pas faits vers la Liberté. Les dilapidations et la corruption d'une Cour perfide, son insouciance pour les maux de la Patrie, le machiavélisme, et plus communément encore l'ignorance et l'ineptie des Ministres, la nullité des GRANDS, l'arrogance du Clergé, l'orgueil et les dépenses excessives d'une Reine étrangère, la conduite licencieuse des *Princes du sang*, enfin la faiblesse du Monarque, avaient révolté tous les esprits. L'explosion se fait : quelle union dans les volontés ! quel accord sur les principes ! Les souffrances avaient été communes ; le vœu pour le redressement des torts fut, ou parut général. Tous s'annonçaient tendre vers le même but ; tous proclamaient la Liberté et l'Égalité ; tous applaudissaient à la chute de la Bastille. Qui pouvait prévoir alors, qu'avant trois printemps, il en renaîtrait des milliers ?

Cependant au milieu de ce cahos momentané et sublime, dont tous les élémens tendaient au retour de l'ordre, mais d'un ordre fondé, non sur un esclavage nouveau, mais sur la justice, sur la sainteté des droits, et sur la disparition de tous les abus, l'Assemblée constituante s'élevait comme un fanal, dont la lumière appelait tous les regards ; on lui prodigua confiance, amour, respect ; on l'entoura de cette force d'opinion capable d'applanir devant elle tous les obstacles ; elle n'eut qu'à vouloir, pour opérer tous les changemens indiqués par une expérience de douze cents ans, et commandés par l'énergie nationale. Elle n'eut, dis-je, qu'à vouloir, et ne voulut pas.

En politique, comme en fortune, l'occasion perdue est une perte irréparable. Le Roi s'enfuit : que l'Assemblée constituante proclame alors la République ; quelle différence ! quelle impulsion ce coup décisif eût donné aux événemens ! L'indignation contre la Cour était au comble, et tous les Français eussent applaudi, même les Royalistes qui se voyaient abandonnés. Que de crimes n'eussent jamais vu le jour ! que de sang elle eût épargné !

Cet avantage perdu ; le Roi de retour, bientôt entouré de la puissance constitutionnelle, et de la puissance plus formidable encore qu'il tenait d'un pardon immérité, la Patrie se vit en proie à un corps législatif, faible dans son ensemble, minutieux dans ses divisions, sans caractère dans sa résistance, ouvert à toutes les séductions, jouet de la Cour, subjugué par les Jacobins, et méprisé par le Peuple. Qu'en résulta-t-il ? le 2 septembre ?

Le 2 septembre ! quel jour ! Qui réclame cette exécrable propriété ? peut-on le demander ? C'est sous les yeux d'une Assemblée, d'un Sénat national composé de sept cent cinquante individus, que l'on égorge pendant trois jours. Sept cent cinquante hommes sont là, ils s'intitulent, les dépositaires des Lois ; et, pendant trois jours, ils laissent en silence violer toutes les lois sacrées de l'humanité ! Sans doute les massacres de la Glacière d'Avignon furent affreux, mais du moins ils se passèrent à cent cinquante lieues de l'Assemblée constituante. Ici quelle différence ! Vainement a-t-on voulu déverser l'odieux des journées des 2 et 3 septembre sur le Peuple de Paris. Personne n'ignore aujourd'hui que la majeure partie des massacreurs était composée d'inconnus étrangers et des Départemens. S'il s'y mêla quelques Pari-

a iv

siens, ils n'étaient que des instrumens passifs (1). Les grands, les vrais coupables étaient dans le Corps législatif, parmi les Ministres, au sein de la Commune sur-tout, qui dépêcha des Commissaires dans les Départemens pour y répéter ces scènes sanglantes. Permet-on quelque accès à la vérité et à la justice? On n'a pas oublié, que le Comité civil de la section de l'Unité faillit être assassiné pour avoir voulu s'opposer à l'égorgement des premières victimes, et pour avoir eu le courage d'en sauver quelques-unes.

Était-il donc si difficile alors d'en imposer au Peuple de Paris? C'était la première conspiration de prison que l'on inventait; depuis quinze jours on en parlait, on en annonçait l'explosion prochaine; on s'appesantissait sur les suites fatales qu'elle aurait; on alarmait, on échauffait, on exaspérait les esprits. Le Corps législatif, par son silence, sanctionnait toutes les craintes, approuvait tous les bruits, caressait toutes les renommées; il mit le sceau à l'audace des mensonges publics, en exaltant la conduite de la Commune de Paris;

(1) « On trouve dans Mézerai que, sous Charles IX, sept à huit cents individus s'étaient sauvés dans les prisons, croyant trouver un asyle sous les ailes de la Justice; mais le Capitaine, destiné pour le massacre, les faisait amener près la vallée de misère (le quai de la Vallée ou des Augustins), où ils étaient assommés à coups de maillet, et puis les jetait dans la rivière. Un *BOUCHER FAMEUX* étant allé le mardi au Louvre, dit au Roi qu'il en avait tué cent cinquante la nuit précédente. »

Les monstres qui avaient dirigé les journées des 2 et 3 septembre, avaient copié ce fait horrible, et de même induit en erreur des hommes-machines; car plusieurs aussi se vantèrent d'en avoir tué un grand nombre. Il est vrai que la Commune de Paris, par l'organe de *Billaud-Varenne*, leur dit que la Nation serait reconnaissante de leurs actions héroïques, et leur fit donner provisoirement 24 liv. à chacun.

il fit plus, il la chargea, par un décret, de la Police : il fit plus encore, il ne désapprouva pas le massacre des prisonniers d'Orléans. Et l'on accuserait le Peuple, quand toutes les magistratures légitimaient le crime (1) !

Voilà cependant l'origine de tous les maux de la France. Les journées de septembre enfantèrent la Convention nationale. Elle fut composée d'hommes ineptes, insoucians, scélérats, chauds partisans, complices, et, qui pourrait le croire ! acteurs même de ces effroyables journées ; de ces hommes qui, pour arriver à la chaise curule, feignaient pour la Liberté un enthousiasme démesuré dans les Clubs, dans les Sections, dans les Assemblées primaires, mentaient au Peuple sur ses plus chers intérêts, portaient sur leur front : *Amour de la Patrie* écrit en caractères de sang, et bâtissaient sur la permanence des massacres, la permanence de leur insolente et future grandeur (2).

Paris, célèbre par tous les genres de splendeur, ne dégénéra point de sa destinée, par la splendide et scélérate composition de son corps électoral. D'Orléans, Marat, Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, et tant d'autres, telle fut l'inconcevable réunion, que la première ville du monde chargea du soin de lui choisir des Législateurs. Je les ai vus de près, ces Electeurs ; j'étais un de leurs collègues, et je le dis avec orgueil, parce que le nom de *Conventionnel* n'a point souillé

(1) J'ai moi-même été trompé quelques jours seulement ; mais je ne laisserai rien à désirer sur les renseignemens de ces affreuses journées ; on sera étonné de retrouver dans cet ouvrage certains personnages qui se croient oubliés.

(2) Il y a quelque temps qu'un membre de la fameuse société des Jacobins de Paris disait, que la liberté ne vaudrait quelque chose en France, que quand les journées des 2 et 3 septembre y seraient en honneur.

mes jours, parce que nulle victime n'a prononcé mon nom en tombant sous la massue ; je le dis avec orgueil, parce que j'y trouvai des poignards, dès que j'y présentai la vérité, dès que j'y voulus dévoiler les intrigans, dès que je prétendis y lutter contre certaines nominations. Je le dis avec orgueil, parce que seul j'ai surnagé sur l'énumération générale des crimes politiques, parce que les principes de justice et d'humanité que j'ai toujours professés, ont survécu aux principes de tous les hommes de sang. Il est beau, après sept années de Révolution, de pouvoir dire : je n'ai fait incarcérer personne, et n'ai été la cause de la mort d'aucun individu. Je m'applaudis de n'avoir jamais voulu être d'aucune Société, particulièrement de celle des Jacobins de Paris, qui était le foyer de l'intrigue, et le repaire de tous les brigands ; pour avoir accès à la tribune du corps électoral, il fallait être membre de cette Société (1).

Une députation exécrationnable devait naturellement sortir d'un corps électoral aussi monstrueux. Les Départemens ne furent pas plus fortunés ; et l'on frémit, lorsque l'histoire que nous avons entreprise, fera connaître dans tous ses détails l'immoralité et la turpitude de cette foule de brigands, qui, sous le nom usurpé et anti-social de Représentans du Peuple, ont désolé la France.

O douce illusion ! toi, dont les prestiges me

(1) Il se trouvait dans cette Société quelques bons citoyens, qui, par la peur, croyaient y trouver un abri, et faisaient des vœux pour sa destruction. Le lendemain de la fermeture de ce cloaque, un de ces citoyens vint me voir, et me dit qu'il ne connaissait le prix de la liberté, que depuis qu'il pouvait dire : il n'y a plus de Jacobins ; mais il me confessa que la France aurait été perdue, si l'on n'avait pas porté ce grand coup ; que réellement c'était le refuge de tous les hommes de sang, des voleurs, et des soudoyés de l'étranger.

montraient alors le bonheur de tous les citoyens dans le résultat de la Révolution ! toi , qui me berçais des idées de fraternité , d'humanité , de félicité publique , tu t'es effacée de mon esprit ; mais le repentir ne t'a point remplacée. Si j'ai combattu la tyrannie , si j'ai vu dans la presse la sauve-garde des Nations , si j'ai cru qu'un trône était incompatible avec la dignité de tous les hommes , si la Liberté m'a paru le premier bienfait du ciel , si l'Égalité raisonnée fut à mes yeux la bāse auguste de tous les pactes sociaux ; ces vérités que je puisai dans la nature , vivent encore tout entières dans mon cœur. La perversité de l'homme ne m'a point fait désespérer de son bonheur. Si les événemens ont trompé mes calculs , la faute en est aux hommes , et non pas aux principes. Si j'ai combattu les Rois , c'était par haine pour les méchans ; que m'importe que ces méchans soient sous la pourpre ou dans une fange fastueuse ; quand je les vois , je les frappe. Dans le vaste champ de la Révolution , je n'ai fait que changer d'ennemis , et non pas d'ordre de bataille (1).

La Convention s'installe , les factions se prononcent , la République se proclame ; tout cela est l'affaire d'un jour , d'un seul jour. Les fondateurs étaient sans vertus , la République ne fut qu'un mot.

Pour fonder un gouvernement Républicain , et faire aimer ce gouvernement , il faut être vertueux ; il faut que le moral des fondateurs inspire la confiance. Je poursuivais avec raison les différentes factions de la Convention , prévoyant que , dans leurs combats meurtriers , elles entraîneraient une foule de bons citoyens.

(1) Je me rappellerai toujours l'union qui régnait à Paris le jour de la fuite du Roi ; tout présageait un avenir heureux. Voyez les N^{os}. de mon Journal.

Combien de fois ai-je dit dans mon Journal : « Vous ne pouvez rien espérer de cette Convention nationale ; c'est un composé d'hommes immoraux , ambitieux , ineptes , insoucians ou féroces , qui , pour perpétuer leur règne , employeront la tyrannie ? » Je n'ai rien à me reprocher , plus d'une fois j'ai prévenu mes Concitoyens des dangers qu'ils couraient , par leur apathie et leur éloignement des Assemblées sectionnaires et primaires. J'ai plaidé la cause des principes , de la justice et de l'humanité , jusqu'au moment où moi-même j'ai été enlevé de mon arsenal typographique , et traîné en prison le 2 juin 1793. Père d'une nombreuse famille , abandonné de mes Concitoyens , jusqu'à sourds et indifférens à mes avis , je me suis soustrait à la surveillance de mes bourreaux , et j'ai gardé un silence obstiné depuis le commencement du gouvernement révolutionnaire.

Je ne rougirai même pas de déclarer que , dans les six derniers Nos. de ma Collection , il y a quelques articles que ma conscience m'oblige de désavouer (1). Mais je ferai payer cher aux assassins de mon pays , cette lacune de la liberté de la presse.

(1) Ne pouvant plus continuer mon Journal sans me déshonorer , je dis dans mon *Numéro 225* , qui est le dernier : « Le » délabrement de ma santé , après cinq années d'un travail » opiniâtre , me met dans l'impossibilité physique de continuer » périodiquement mon Journal , ainsi ce Numéro 225 est le » dernier de ma Collection ; néanmoins je suis trop l'ami de la » liberté de mon pays , pour ne pas être toujours , tant que je » le pourrai , son plus ardent propagateur , et son martyr , s'il » le faut.

» Je publierai pour compléter l'Histoire de la Révolution , » un Supplément , qui contiendra en outre l'*Errata* des fautes » inévitables dans un Ouvrage périodique. »

Eh bien , ce Supplément et cet *Errata* sont l'Histoire générale des Crimes ; dans laquelle des personnages que je ne pouvais nommer alors , sont dévoilés. »

Aucune de leurs démarches ne m'a échappé, soit dans les Départemens, soit à Paris; je les poursuivrai par-tout où ils seront, et même au Directoire.

Fatales journées des 31 mai, 1 et 2 juin! Dès cette époque désastreuse, il n'a plus existé de Représentation nationale; dès cette époque, un déchirement dans le corps politique a brisé tous les liens de la société. C'est alors que le crime a levé une tête audacieuse, et que la vertu a été proscrite. Ce n'est pas pour ceux des membres de la Convention, que l'on poursuit alors que je parle; tous n'étaient pas sans reproche (1), mais bien pour les principes, pour l'intégrité de la Représentation nationale, et à cause des malheurs qui en devaient être la suite. Ici naît la série de tous les attentats, et avec elle la nécessité de déchirer le voile. Tout, depuis cette époque, fut mis en usage pour tromper, étonner, effrayer les Départemens: lois sanguinaires, construction de milliers de Bastilles, listes de proscription, tortures, supplices, échafauds. Il faut enfin que le Peuple connaisse ses bourreaux, et les chefs de ses bourreaux; leur faste asiatique, leurs orgies et leurs *toasts* à la Liberté, pompeusement détaillés dans quelques Journaux, ne les sauveront pas du grand jour; ils n'en seront pas quittes pour se faire oublier et se perpétuer dans les honneurs. Nous pénétrons, sur les pas de l'histoire, dans l'enceinte de la Convention, et des Corps législatifs. C'est-là que nous trouverons des chefs

(1) Il sera nécessaire d'examiner la conduite de ceux des Députés victimes du 31 mai, et qui ont survécu à la tyrannie, pour savoir si, depuis leur rentrée dans le sein de la Convention, ou du Corps Législatif, ils n'ont pas partagé les crimes commis depuis cette époque et si l'on n'a pas d'amers reproches à leur faire sur leur conduite avant la journée du 31 mai.

d'égorgeurs , de démolisseurs , de mitrailleurs , de fusilleurs , de noyeurs , de brûleurs , de voleurs , de dilapidateurs (1). C'est de-là qu'au nom de la Liberté, nous verrons ordonner tous les forfaits , commander toutes les boucheries , prescrire tous les ravages. C'est de-là que sortait l'embrasement universel , au lieu d'y trouver le régulateur des mouvemens patriotiques.

Depuis long-temps l'on s'attache aux branches , il faut atteindre le tronc. Quoi, j'aurais poursuivi , dès le commencement de la Révolution, toute espèce de tyrannie, et je ne dévoilerais pas tous ces faux amis du Peuple qui se sont abreuvés du sang humain , qui, sous le masque du Republicanisme, se sont partagés les dépouilles de la royauté , se sont gorgés d'or en volant, en agiotant et en accaparant les biens nationaux ! Il faut que le Peuple connaisse cette nouvelle noblesse, ces charlatans politiques, couverts d'opprobre, et engraisés de la plus pure substance du Peuple, qu'ils ont fait mourir de faim.

La postérité croira-t-elle que la France , que le premier Peuple de l'Univers ait eu un sénat qui, pendant trois ans, sanctionnait tous les forfaits ; un sénat qui, pendant dix huit mois, vit froidement chaque jour des charretées de victimes rouler vers l'échafaud ! Croira-t-elle qu'il fut sourd à tous les cris de l'innocence, que quelques-uns de ces sénateurs allaient de préférence dîner vers le lieu des supplices, que le dégoûtant aspect des *tueries* révolutionnaires était le préliminaire des plaisirs de la table, que la chute du couperet assassin

(1) Heureusement que l'on n'a pas rapporté la Loi du 14 mai 1793, qui déclare que les Représentans du Peuple sont comptables à chaque instant de l'état de leur fortune à la Nation.

était le signal de l'ouverture des orgies (1), qu'il en fut de ces Pères conscripts qui virent leurs frères entre les mains des bourreaux, et ne firent pas une démarche pour les sauver ; d'autres qui se signalèrent en dénonçant le leur ; d'autres enfin qui les livrèrent eux-mêmes à la mort ; que les jeux et les spectacles terminaient leurs journées, que leur société chérie était les juges et les jurés des tribunaux de sang, les sbires, les mouchards, et les sultans sans-culottes des Comités révolutionnaires, et, pour comble d'opprobre, les membres de la Commune assez vils pour être les vils tyrans du plus vil des sénats !

Croira-t-elle la postérité à ces proconsuls, à ces anges de mort, que le Tartare sénatorial vomissait sur la France ! Voler, violer, guillotiner, noyer, égorger, fusiller, mitrailler, démolir : telle était leur mission ; la destruction de l'espèce humaine n'assouvissait pas leur rage ; les hommes disparus, ils s'en prenaient aux monumens. Les villes disparaissaient sous la hache, les flammes effaçaient les cités : ô postérité ! tu refuseras de le croire ! écoute-donc, et frémis.

Il en fut de ces Proconsuls, et tu connaîtras leurs noms dans l'histoire que nous te laisserons ; ton œil étonné y trouvera les pièces, les témoignages authentiques des faits que nous ne faisons qu'indiquer ici ; il en fut de ces Proconsuls, qui

(1) Il y en avait qui disaient : cela n'ira bien que lorsqu'il y aura une guillotine par Section ; d'autres répondaient : il en faut une dans chaque Commune, (ce qui aurait fait 44,000) ; leurs affidés répétaient ces propos dans les assemblées de Sections, en ajoutant : « il ne faut pas laisser manquer de besogne au Tribunal » Révolutionnaire ; pour sauver la Patrie, il faudrait que l'armée » révolutionnaire parcourût les campagnes avec une guillotine, » et à chaque porte de cultivateur s'informât s'ils sont riches, » pour les guillotiner à leurs portes comme conspirateurs. »

tuèrent de leur propres mains des prisonniers, qui se permettaient quelques réclamations ; il en fut qui, couverts du costume de Représentans, montèrent sur l'échafaud pour haranguer les infortunés qui marchaient à la mort ; il en fut qui firent exposer sur les places publiques, des femmes, pour s'être attendries sur le sort de leurs époux indignement massacrés ; il en fut qui menacèrent du supplice des officiers de santé, pour avoir donné les secours de leur art à de malheureux détenus.

D'autres faisaient traduire des citoyens devant les Tribunaux ou Commissions populaires, et disaient aux juges : condamnez-les, ou l'échafaud vous attend. Trois juges et un juré du Tribunal révolutionnaire de Paris, de la première organisation, furent incarcérés, pour avoir voulu acquitter des accusés.

D'autres, avant qu'on procédât au jugement, se faisaient apporter les Actes d'accusation, et mettaient en réquisition des hommes pour déposer contre ceux qu'ils voulaient perdre.

D'autres arrêtaient eux-mêmes dans les rues les hommes et les femmes qui leur déplaisaient, se rendaient au Tribunal, y prenaient place, faisaient amener devant eux ceux qu'ils avaient emprisonnés, et forçaient les Juges à prononcer leur sentence.

Un autre écrivait aux Autorités du Département de la Somme où il était en mission, ainsi qu'au Comité de sûreté générale de la Convention : « J'ai » tendu mon large filet pour prendre tout mon » gibier de guillotine ; je viens d'en faire enlever » quarante-quatre charretées. » Ce Proconsul discernait des mandats d'arrêts contre des jeunes femmes ou des filles, et les gardait dans son appartement.

D'autres se plaçaient aux fenêtres en face de l'échafaud,

l'échafaud , faisaient démolir les édifices qui pouvaient leur en dérober la vue , et là savou- raient à loisir l'horrible volupté de voir ruisseler le sang.

Une femme ose demander à un de ces monstres la liberté de son mari : « Demain , lui répondit-il , » tu verras sa tête d'un côté , et son corps de » l'autre ». Il tint parole. Des Fonctionnaires publics lui demandent un acte de justice : « L'écha- » faud est là , s'écrie-t-il , vous y monterez ». Ils y montèrent.

Un autre obligea une femme , qui sollicitait la liberté de son mari , de lui accorder quelques fa- veurs. L'amitié qu'elle avait pour son époux , la détermina à faire le sacrifice de son honneur ; elle fut de suite dans la maison d'arrêt lui annoncer sa mise en liberté , en lui faisant confiance de ce qu'elle avait fait pour l'obtenir ; et quelques jours après , ce proconsul fit guillotiner le mari , et même sa femme.

Un autre voit une fille en pleurs , implorer à ses pieds la suspension du jugement de son père ; les larmes , les prières sont vaines ; le proconsul la repousse , déchire sa pétition. La douleur l'égaré , il lui échappe quelques expressions ; il la fait ar- rêter et traduire au Tribunal révolutionnaire de Paris. Elle était grosse de sept mois.

Un autre , à l'issue d'une orgie , veut un spec- tacle ; les Juges étaient du festin ; on tire des cachots quatre Prêtres et quatre Religieuses , ils paraissent , on les condamne , ils périssent , et l'on se remet à table.

Un autre parodiait le mot de *Titus*. « La Liberté , » disait-il , a perdu un jour , l'on n'a pas guil- » lotiné ».

Un autre fait arrêter , traduire , et guillotiner un vieillard , père de douze enfans , sous prétexte qu'en 1791 , il avait cumulé les fonctions de Maire

et de Juge de paix. Le véritable motif était un ancien ressentiment personnel.

« Il n'y a pas assez de blé en France pour toute la population, disait un autre; il faut en sacrifier la moitié pour nourrir le reste. Ce sont surtout les femmes qu'il faut détruire; les b... engendreraient trop (1) ».

Un autre fit incendier des Communes entières, et guillotiner une partie des Habitans.

Ceux-ci se faisaient escorter par des canons, levaient des contributions pour payer les débauches qu'ils faisaient avec leurs gardes prétoriennes, et n'accordaient que deux heures pour fournir la somme demandée (2).

Ceux-là s'emparaient des plus beaux hôtels dans les villes où ils séjournaient, affectaient le faste et la mollesse des Rois; et tandis que le Peuple

(1) Il n'y a plus à douter de ce plan exécrable; car dans le nombre des guillotinéés il se trouve plus de deux mille femmes ou filles, sans compter les milliers égorgées dans la Vendée, et un grand nombre qui ont péri dans les prisons par suite de grossesse, ou autres maladies de femmes.

(2) Un jour Domna, mère de Caracalla, blâmait l'empereur son fils de ce qu'il prodiguait aux soldats le trésor public, amassé par son père: « n'avez *souci*, ma mère, repartit Caracalla, avec leur épée je ne manquerai jamais ».

Voici les dernières paroles de Septime Sévère mourant à son fils, *Faites du bien aux gens de guerre, et ne vous souciez pas des autres.*

Ce peu de mots ne renferme-t-il pas toute la morale révolutionnaire des Princes et des faux Républicains qui les imitent, en sorte qu'on pourrait dire: le régime qui pesa trop longtemps sur la République française, ne fut affreux que parce qu'il fut calqué sur l'antique régime des Empereurs et des Rois.

Caracalla profita des derniers conseils de son père mourant; sous son trop long règne, il n'y eut de bien traité dans l'empire que les soldats; il réservait toute sa sévérité pour les citoyens dont il redoutait les lumières, ou dont il convoitait les richesses.

inondait les cours de leurs palais pour attendre leur présence, et du pain, couchés nonchalamment sur des sofas dans le fond de leurs séraïls, ils s'occupaient gravement du soin important de se faire peindre. Le fait s'est passé à Bordeaux.

D'autres mettaient en réquisition les meilleurs vins, et défendaient expressément à tous les citoyens de rien acheter au marché avant que l'on eût enlevé ce qui était nécessaire pour leurs tables, et celle de l'état-major de l'armée révolutionnaire qui les accompagnait.

On en a vu de ces scélérats abuser de leur autorité, je ne dirai pas pour séduire, car il faut plaire encore pour corrompre, mais pour violenter de jeunes et innocentes détenues, pour leur arracher de force ces faveurs précieuses, que l'amour ne réserve qu'à l'amour. Il en fut de ces prisonnières intéressantes et riches, que l'on vit, subjuguées par la terreur, donner la main à leurs bourreaux. Hélas ! plusieurs de ces hyménées formés sous d'aussi funestes auspices, ont été quelquefois utiles à l'humanité. Ils arrêtèrent le sang qui couloit dans certains événemens.

Au reste, il n'aurait pas été prudent de refuser leur alliance, plusieurs ont fait guillotiner des pères pour avoir refusé leurs filles en mariage, soit à eux-mêmes, soit à leurs fils.

Il en est un qui se distingua par un fait plus atroce encore, s'il est possible. Il fait arrêter un nombre de cultivateurs. Le prétexte fut qu'ils n'avaient pas payé leur don civique. Leurs malheureuses épouses vont aux pieds du proconsul solliciter la liberté de leurs maris. « Qu'ils payent, répondit-il, la somme qu'ils doivent, ils seront libres. — Mais comment faire ? Nous sommes pauvres, nous ne pouvons. — Empruntez, faites comme vous voudrez ; mais point de liberté si l'on

b ij

ne m'apporte ce que je vous demande. » Elles sortent : enfin , au bout de quelques jours , après avoir épuisé toutes leurs ressources , elles apportent la somme. Allez , leur dit-il , dans trois jours vous verrez vos maris. Hélas ! quel est le premier objet , en sortant , qui frappe leurs regards ? ce sont leurs époux que l'on conduit à l'échafaud. Elles reviennent éplorées chez le tyran. J'en suis fâché , leur dit-il , il m'est survenu contre eux des dénonciations graves ; vous êtes bienheureuses vous-mêmes de ne pas partager leur sort.

Le trait était trop fort ; il fut dénoncé au Comité de salut public. Le proconsul fut mandé pour rendre compte de sa conduite. Un de ses amis lui témoignait quelque crainte . « Cette affaire , répondit-il , sera bientôt arrangée. Je porterai de l'argent au Comité ». Il avait raison ; un des membres déclara que la dénonciation était mal fondée , et le monstre fut continué dans sa mission.

D'autres chargeaient des Communes entières sur des charrettes , depuis le bisaïeul jusqu'à l'enfant au berceau , et les envoyaient à la boucherie du Tribunal révolutionnaire de Paris. « Brave Républicain , écrivaient-ils à Fouquier-Tinville. Brave Républicain ! (les scélérats... !) Brave Républicain , je t'envoie du gibier de guillotine , qui bientôt , j'espère , éternuera dans le sac. Courage , soutiens ton énergie : nous ne t'en laisserons pas manquer ».

Celui-ci écrivait un jour au Comité de Salut Public , pour se plaindre de ce que la loi sur les Tribunaux militaires n'était pas propre à vider les prisons promptement , et que la guillotine perdait sa proie.

Un autre écrivait à son collègue : « La guillotine continue de rouler à toute force , j'en ai fait expédier 28 dans la Commune de.... Elle va prochain commencer ici ses exploits. » Ce

Collègue lui répondit : « J'étais à dîner avec Robespierre quand il a reçu ta lettre, nous avons ri : vas ton train, ne t'inquiète de rien ; la guillotine doit marcher plus que jamais ».

Un autre dit dans une société populaire : « Le Comité de Salut Public m'a reproché d'avoir été trop mou, trop modéré ; on va voir, on va voir, foutre, si je ne suis pas à la hauteur. »

Le même arrêta dans une promenade la mère et la fille, les fit déshabiller sur le rempart, et mit sa main jusqu'au fond de la gorge de l'une d'elles, sous prétexte qu'elle lisait des ouvrages contre-révolutionnaires.

Des sans-culottes se plaignaient à un prêtre proconsul de ce qu'ils n'avaient point d'ouvrage et de ce qu'ils étaient dans la plus grande misère. Ce scélérat de sénateur leur dit : « Vous êtes des f... bêtes ; ne connaissez-vous pas quelques riches, dénoncez-les-moi, je les ferai guillotiner, et je vous donnerai leurs biens ». L'un d'eux répondit : « Représentant, j'ai une femme et cinq enfans, je suis sans pain ; eh bien, j'aimerais mieux mourir moi et ma famille, que de donner du pain à mes enfans, à ce prix ».

Un maître de poste dit à un de ces Proconsuls que les routes étaient très-mauvaises, qu'il avait beaucoup de peine à se procurer des chevaux, il lui répondit : « Adresse-toi aux Représentans auprès des armées, c'est leur mission ; la mienné est de faire couper des têtes. »

Le même écrivit à un Administrateur de District : « Du courage, de l'énergie, ne laissez en liberté aucun riche ni aucun homme d'esprit » ; et il répondit à un gardien de prison, qui lui demandait la permission de faire raser des prisonniers : « Je leur ferai faire la barbe par le rasoir national. » Il avait mis sur sa porte l'inscription suivante : « Ceux

qui entreront ici pour solliciter l'élargissement des détenus, n'en sortiront que pour être mis en arrestation». Ses agens lui observaient l'embarras de se défaire en détail des prisonniers qui se trouvaient en grande quantité; l'un d'eux dit : « Eh ! f.... il n'y a qu'à leur foutre une gamelle de vert-de-gris.... Non, répondit un autre, il faut leur faire une soupe dans une grande chaudière de cuivre, on y laissera, comme par mégarde, venir du vert-de-gris.

Un autre agent écrivait : « Je suis à présent grand seigneur, je puis offrir à mes amis tous les jours, en sortant de table, un plat de têtes d'hommes. »

Un commandant d'un détachement de l'armée révolutionnaire, qui était aux ordres de ces Proconsuls, avait transmis le mot d'ordre suivant : PELLAGE, RALLIEMENT, HORREUR.

Non, nous le répétons, la posterité ne croira pas, que pendant dix-huit mois, on ait égorgé judiciairement dans cent quarante-huit endroits; que sur-tout, pendant dix mois environ, sous les yeux, à la face de la Convention nationale, le Tribunal révolutionnaire ait amalgamé hommes, femmes, filles, octogénaires, jeunes gens, pauvres, riches, aveugles, sourds, impotens, pour les juger tous, c'est-à-dire, pour les assassiner tous ensemble indistinctement; que, par un raffinement de barbarie, et pour rejeter tout l'odieux des crimes sur les amis de la Liberté, la Convention ait choisi la place de la Révolution pour y dresser l'échafaud aux pieds mêmes de la Statue de cette liberté; que le gouvernement révolutionnaire ait poussé l'outrage envers le malheur, au point de faire planter des arbres de liberté aux portes, et jusques dans les cours des maisons d'arrêt, et porté l'ironie sanglante envers les malheureux prisonniers, jusqu'à les forcer dans les fers à crier : *vive la Liberté.*

Malheureusement le Peuple, au nom duquel on se jouait ainsi de la vie des hommes, parmi toutes ces exécutions ne pouvait discerner le coupable, de l'innocent; on lui en avait tellement imposé, qu'il ne s'apercevait pas que lui-même payait les frais de la plupart de ces meurtres juridiques ou autres.

Il était loin d'imaginer que l'on osât envoyer à la mort des familles vertueuses. Dans les suppliciés il ne voyait que des ennemis de son bonheur; il applaudissait lui-même au coup qui faisait tomber la tête d'un artisan, d'un ouvrier, d'un sans-culotte. Et une remarque qui ne doit pas échapper à l'historien, c'est que, dans cette espèce d'épilepsie dans laquelle la France était tombée, non-seulement les nobles qui révolutionnaient, s'acharnaient de préférence sur les nobles, les prêtres sur les prêtres, les marchands sur les marchands, les riches sur les riches; mais encore les sans-culottes eux-mêmes devenus juges, n'épargnaient pas davantage les sans-culottes restés dans la foule des citoyens. Comment le Peuple aurait-il soupçonné le système de dépopulation générale? Jusqu'alors il était inoui dans l'histoire. Ce grand dessein cependant n'était pas chimérique, il existait, il était visible, les chefs d'opinion ne voulaient régner que sur des déserts; et à l'examen des lois qui se trouvent dans cet ouvrage, on reconnaîtra sans peine qu'elles étaient prononcées contre la très-grande majorité des habitans de la France. Par le dispositif vague de ces lois de sang, tous les citoyens se trouvaient enveloppés dans la proscription: vertu, talens, renommées, estime publique, éclat, obscurité, rien ne mettait à l'abri de leur atteinte.

La loi des suspects a fait à elle seule des milliers de victimes. Sans doute quelques coupables

ont trouvé le salaire de leurs crimes ; mais des femmes, mais des adolescents, mais des vieillards, mais des cultivateurs, mais des hommes du Peuple, des pères, des mères de famille, des filles ingénues, des enfans, des sourds de 92 ans, des aveugles, des impotens!... Nous l'avouons, la plume nous a tombé des mains, en faisant le relevé de ces exécutions ; quelques mois de plus, la progression serait devenue telle, qu'elle eût été plus désastreuse que la fameuse peste noire, qui enleva, il y a trois ou quatre siècles, un quart des habitans de l'Europe. Mais une remarque bien essentielle à faire, et qui n'échappera pas à ceux qui parcourront la douloureuse nomenclature contenue dans les deux premiers volumes de cet Ouvrage, et les Tableaux qui se trouvent à la fin du tome II (1), c'est que la perfidie des meneurs tout-puissans de ce temps-là, avait l'air de poursuivre exclusivement et à toute outrance les Nobles et les Prêtres ; tandis que dans le nombre des exécutés, il se trouve trois quarts de plus d'hommes du Peuple que de Noblesse et de Clergé.

Sans doute personne ne sera tenté d'en conclure en faveur de l'impartialité des Tribunaux révolutionnaires ; sans doute nul n'osera qualifier ces Législateurs-bourreaux du nom redouté de modernes *Dracons*. Qui oserait insulter à ce point à la mémoire de ce grand homme de l'antiquité ? Si Dracon donna aux Athéniens des lois assez sévères pour qu'elles en reçussent le nom de *Lois de sang*, ce n'était pas parce qu'elles en

(1) Les Tableaux qui se trouvent à la fin du second volume, doivent servir à l'intelligence de l'Histoire générale des Crimes de la Révolution ; dans les Tomes III et IV, il y aura aussi des Tableaux chronologiques, avec la clef de ceux-ci.

faisaient couler beaucoup ; au contraire ; jamais les échafauds ne furent plus rarement dressés qu'à l'époque de ce Législateur célèbre. Cet ami de l'humanité intimidait les coupables, et ne cherchait pas à en trouver : bien différent en cela de nos hommes d'état du jour, qui sans cesse, le mot *fraternité* sur les lèvres, promènent sur tous les fronts la hache de la mort. La hache de la mort ! Tel était le niveau adopté par ces démocrates de nouvelle trempe. Exécrable phalange de Nérons ; ils eussent voulu, comme ce monstre, que la République française n'eût eu qu'une seule tête, pour la trancher d'un seul coup ; encore quelques jours, et tous les citoyens, je dis tous, eussent été les victimes de leur atroce délire ; ils n'exceptaient pas même leurs détestables agens, les juges de leurs Tribunaux, les exécuteurs (1) de leurs assassinats, et ne voulaient souffrir sur la terre que l'élite des grands criminels.

Combien d'entre eux étaient loin de s'attendre que le supplice les revendiquerait à son tour ! Il était juste. Effets déplorables, suites horribles de la Révolution et du gouvernement révolutionnaire, qui, semblable à Saturne, dévora ses propres enfans ! Hélas ! qu'avaient ils besoin, les monstres, de multiplier les échafauds ? Si la soif du sang les dévorait, que ne regardaient-ils autour d'eux ? n'en coulait-il pas assez aux frontières, dans la Vendée ? n'en avait-on pas assez versé, dans les massacres d'Avignon, de Nismes, du camp de Jalès ; dans les affreuses journées des 2 et 3 septembre, à Lyon, dans tout le Midi, et par-tout enfin ?

Je donnerai un volume séparé, entièrement consacré à ceux qui ont été massacrés : j'ai dû, pour

(1) Voyez Ripet l'aîné, tome II de cet Ouvrage, page 335.

l'intelligence de l'histoire des crimes de la Révolution, le séparer de ceux assassinés judiciairement.

Nous n'aurions pas assez de larmes, si nous voulions pleurer toutes nos pertes, d'hommes massacrés, et ces braves citoyens, si dignes de jouir de la Liberté, pour laquelle ils ont sacrifié leur vie; ce serait bien un autre répertoire, si l'on pouvait réunir tous ces noms: je m'occupe aussi de cette honorable tâche; gémissons sur tant de victimes, mais gardons-nous cependant d'une pitié mal-entendue, d'une pitié exclusive, qui nous conduirait à de nouveaux excès. Tous sans doute n'ont pas été des martyrs; il en fut parmi ces hommes, sinon de bien jugés, du moins de bien condamnés. Pleurons avec tant de familles, veuves de leurs plus chers soutiens; exécrons à jamais les auteurs barbares de leurs douloureuses calamités; mais maudissons également les Cannibales propagateurs de la guerre civile, ces brigands d'un autre costume, qui, sous prétexte de venger les mânes de l'innocence, égorgeraient à leur tour, s'ils le pouvaient, ce qu'oublièrent de moissonner les glaives révolutionnaires.

Ce n'est pas sans doute pour réveiller ni les passions, ni les vengeances, encore moins pour stimuler le Peuple à ces excès nouveaux, que je viens arracher le masque aux grands criminels; qui se venge sans la loi, est plus coupable que celui qui la brave en assassinant. La vertu demande justice et ne se venge pas. Que l'opprimé se repose, la justice éternelle est là; les scélérats ne peuvent la fuir. Est-ce punir un assassin que de l'assassiner? on ne lui donne que la mort, on le délivre de ses remords? Comment ont-ils souffert cet horrible égarement des affections si douces de la nature ou de l'amitié, ces Sénateurs coupables envoyés dans les départemens après le 9 thermidor? Quelle était leur mis-

sion? de sécher des larmes; et ils ont souffert des assassinats ! Que ne les convoquaient-ils ces citoyens douloureusement exaspérés par les souvenirs ! que ne leur disaient-ils : « Vous voulez vous venger ! » qu'allez-vous faire , malheureux ? où chercherez-vous , où rencontrerez-vous ceux qui vous ont ravi vos pères , vos mères , vos frères , vos sœurs , vos enfans , vos amis ? Ah ! venez à la Convention nationale : c'est-là que vous reconnaîtrez vos bourreaux ; c'est-là que vous retrouverez les instrumens de mort qui ont ensanglanté la France , la lèpre du crime vous les désignera. Qui voulez-vous frapper ? les imbécilles et aveugles agens de nos fureurs. C'est au nom , c'est en vertu de nos lois , qu'ils vous ont assassiné dans ce que vous aviez de plus cher ; et pour que le Peuple à l'avenir confie ses intérêts à des mains pures , qu'il vienne contempler le tableau des crimes innombrables de ceux qui l'ont si cruellement trompé ; qu'il leur dise : c'est donc là votre ouvrage ! Eh bien , vivez long-temps ; que les remords , si vous en êtes capables , vous poursuivent jusqu'à la tombe , il nous a suffi de vous signaler ».

Il faut que la postérité sache par quel ordre on envoyait des milliers de victimes à Paris , par quel ordre on avait construit des milliers de Bastilles , par quel ordre on jetait à la rivière des milliers de cadavres , par quel ordre on avait mis en activité plus de cent guillotines , par quel ordre on fusillait , par quel ordre on démolissait , incendiait , par quel ordre on avait fait de la France une vaste boucherie ? par les ordres de la Convention et de ses Comités. Vainement chercherait-on des excuses à cette conduite horrible des Législateurs , et comment pourraient-ils essayer de l'atténuer eux-mêmes ? diraient-ils que l'on ne fonde pas un

gouvernement sans secousses violentes, sans mesures révolutionnaires ?

Mais on leur répondrait qu'un gouvernement républicain, vraiment républicain, se fonde sur la vertu et par la vertu, et qu'une seule goutte de sang, inutilement versée, est un crime.

Si ces fondateurs eussent été des hommes vertueux, s'ils eussent aimé la République, s'ils l'eussent sincèrement voulue, si leur intention enfin eût été de faire chérir le gouvernement nouveau, ils eussent empêché la prostitution de la statue de la Liberté, ils eussent veillé sur sa pureté, ils ne l'eussent pas représentée comme cette idole de Carthage, qui étouffait ses adorateurs en les embrassant ; ils eussent, par la simplicité de leurs mœurs, par leur désintéressement, par une énergie raisonnée, également fondée sur le courage et la sagesse, sur la fermeté et la justice, sur le sang-froid et l'impartialité, forcé les partisans de l'ancien régime, même les royalistes, à dire : les Républicains sont vraiment des hommes justes.

Diront-ils que les opposans au gouvernement républicain ont nécessité, prescrit, commandé les mesures révolutionnaires ? Ce serait ajouter la fourberie à la scélératesse : car, lorsque la Convention proclama la République, toutes les Communes envoyèrent leur adhésion ; en outre, la République n'était-elle pas proclamée de fait, dès la journée du 10 août ? Ce n'était pas un grand acte de courage de la part de la Convention, que de proclamer la République, lorsque le dernier roi était vaincu, et même en prison. Les véritables fondateurs de la République Française furent, non pas les Conventionnels, mais quelques écrivains courageux, qui en avaient déjà posé les principes, et qui n'avaient pas craint de les proclamer d'avance. Ah ! que ne s'en est-on tenu aux principes !

C'est en s'en écartant et en nous faisant taire, qu'on est tombé dans l'abyme des crimes et du malheur.

Les crimes de ce roi, sa lâcheté sur-tout, lui méritaient son sort; et plus qu'aucun législateur peut-être, et certainement avec plus de candeur, de loyauté et d'amour sincère pour la Patrie et pour l'humanité, je l'ai poursuivi avec courage jusqu'au moment de sa chute. Mais puisque la Convention s'arrogeait le droit de le juger, droit qu'assurément elle n'avait pas, qu'elle ose dire si elle a mis dans ce fameux procès la dignité qu'elle se devait, qu'elle devait à ce titre auguste de Représentation nationale dont elle était revêtue. Lorsqu'à cette époque je m'élevais avec indignation contre la bassesse qu'elle déployait dans une circonstance si imposante, contre le langage des passions qu'elle s'ubstituait au calme de la justice, j'étais loin de prévoir que ces juges d'un roi ne le conduisaient à l'échafaud que pour s'emparer des débris de la royauté, et que la France allait devenir la proie de tant de criminels.

L'on connaît mes opinions sur le fameux procès et sur la conduite de la Commune de Paris envers cette famille proscrite. (Voyez le tome 15 de mon Journal des Révolutions de Paris.) (1).

(1) Je dis dans mon N°. 185, et par suite du procès de Capet, *opinion qui a failli me faire guillotiner* : « Cette bonne *mercuriale* que Louis Capet s'est vanté d'avoir faite à sa femme avant son supplice, et qui, en dépit du testament, annonce qu'il ne lui pardonnait pas tout; le silence qu'il garde dans cette pièce même sur l'amour d'Antoinette pour lui, ont prouvé jusqu'à l'évidence, quoique trop tard, qu'il n'était plus sa dupe.

» Mais il n'existe aucun acte, aucune lettre qui la compromette directement. Méprisons-la; haïssons-la, si nous voulons, mais soyons justes. Puisqu'il n'y a pas de délits constans et prouvés ni contre elle ni contre sa sœur, puisqu'il ne peut y

J'ai quelques droits de traduire au tribunal de la postérité ces Cannibales Sénateurs, moi qui suis à l'abri de tous reproches sanguinaires ; les opprimés ont trouvé mon appui , et mes ennemis mes

en avoir contre ses enfans, qui n'ont point encore atteint l'âge de-raison, il n'y a pas de loi qu'on puisse leur appliquer ; et autant la mort de Capet fut juste , autant celle même de sa femme et de sa sœur serait inique aujourd'hui. Pour celle-là vous aviez des faits , des écrits sans nombre ; pour celle-ci rien ne dépose ; et en la prononçant , vous ne suivriez que la passion. Mais , direz-vous , notre conscience l'accuse ! mais il ne suffit pas d'accuser, il faut prouver, il faut faire toucher au doigt les crimes et les complots ; et eussiez-vous des sémi-preuves sans nombre , s'il n'en existe pas une seule complete, vous ne pouvez, vous ne devez pas les condamner. Français , montrons-nous grands et généreux. Le chef de cette famille est tombé sous le glaive de la justice nationale, que craignons - nous du reste ? Deux femmes et deux enfans pourraient-ils nous faire peur ? Quand le tronc est abattu , que nous importent les branches qui ont perdu la source de leur force et de leur vie ? S'il reste encore des racines qui puissent naître et s'élever un jour , ôtons-les du sol qui les a vu croître, dispersons - les au loin ; mais pourquoi goûter le plaisir destructeur de les trancher avec le fer ? Si nous condamnions cette famille à périr , c'est alors que les Nations étrangères diraient avec raison : ce peuplé a soif du sang. Qu'avait-il à craindre et d'enfans et de femmes ? C'est pour satisfaire ses goûts féroces qu'il a porté la main sur eux. Cette exécution rendrait même la première odieuse. Nous apitoyerions sur la mémoire de Louis Capet , nous donnerions un juste motif à la haine de nos voisins contre nous ; et ce serait une flétrissure imprimée à la révolution. Hélas ! nos discordes intestines l'ont assez entachée.

Quelle doit donc être notre conduite à l'égard de la famille de Louis Capet ? Si nous devons être généreux , nous devons être aussi prudents. Ces misérables restes sont peu dangereux pour la nation entière ; mais ils peuvent l'être pour des particuliers. Des femmes accoutumées à l'intrigue peuvent encore trouver des esprits faibles et vacillans , et conduire , par de perfides conseils , des malheureux à l'échafaud. Pour écarter ces maux individuels , chassons, et sa femme, et sa sœur, et ses enfans ; ce sera leur rendre service à eux-mêmes. Cette famille

services : j'ai constamment tonné contre toute espèce d'actes arbitraires , contre l'institution des comités révolutionnaires , contre l'envoi des proconsuls dans les départemens , contre les visites domiciliaires , contre les tribunaux de sang , enfin contre la fameuse journée du 31 mai.

Mais , me dira-t-on , vous faites le procès à la Révolution. Non , je fais le procès aux faux amis de la Liberté , aux faux républicains , aux plus grands ennemis de la révolution , à ceux qui , par leurs forfaits , ont terni l'éclat du plus sublime élan dont une nation généreuse soit capable , à ceux qui n'ont voulu que bouleversement , et non pas révolution ; qui n'ont voulu que licence , et non pas liberté ; qui n'ont voulu que trouble où la volonté générale ne voulait que l'ordre ; qui n'ont voulu que discorde , où chacun ne voulait qu'union ; qui n'ont voulu que les biens , que le sang , que la vie des citoyens , et non pas la prospérité , l'unité et la conservation de tous les Français : voilà les hommes à qui je fais le procès , et non pas à une révolution , dont le but était de faire reflourir toutes les vertus. C'est au crime que je fais le procès ; qu'importe qu'il ait été commis sous le masque du royalisme ou du républicanisme , à mes yeux il est toujours crime , un forfait sénatorial pèse autant dans les balances de la justice qu'un forfait monarchique.

Eh ! qui donc éclairera le Peuple sur ses véritables intérêts ? Quelle serait la politique meurtrière qui défendrait à l'écrivain de lui montrer

ne doit pas aimer, sans doute, une terre rougie du sang de son chef et de ses amis ; conduisez-la, saine et sauve, au Nord, au Midi, partout où elle voudra ; elle sera soulagée en vous quittant, et la France elle-même se trouvera allégée. L'on n'aura rien à vous reprocher.

la vérité ? N'est - il pas temps qu'il sache à quoi s'en tenir sur toutes ces conspirations annoncées et découvertes par la Convention Nationale , à commencer par les victimes de Léonard Bourdon , à Orléans en 1793 , jusques et compris la conspiration de vendémiaire , an 4 , et même la conspiration de Grenelle ?

Ils donneront pour excuse : Nous avons été comprimés dans cette Commune de Paris , les Sections nous faisaient la loi , la Société des Jacobins nous en dictait , la Société des Cordeliers ne parlait que d'insurrection. Les lâches ! Mais n'était - ce pas dans la société des Jacobins dont ils étaient membres , que se préparaient les grandes mesures ultra - révolutionnaires ? C'était là où se faisaient les propositions les plus sanguinaires , les plus féroces ; c'était là où le choix se faisait pour composer le tribunal révolutionnaire de Paris , et toutes les commissions populaires , révolutionnaires des départemens ; jamais il n'y a été parlé en faveur de l'humanité , tout ce qui respirait le sang y était applaudi. Un membre annonce un jour , qu'une société des départemens avait fait passer à la Commune de Paris , une grande provision de lard ; les jacobins s'écrièrent : *vive la République* : l'un d'eux ajouta « : il servira à graisser la guillotine ». O mon pays ! République Française ! comme on a souillé ton berceau ! Souvent , à l'imitation de la Convention Nationale , la Société ordonnait l'insertion au procès-verbal de quelque récit sanguinaire (1). On observera que la société des Jacobins était composée ,

(1) Ceux qui connaissent l'Histoire n'ont pas oublié que la Société des Jésuites en France , en Espagne , et ailleurs , prêchait et pratiquait la même doctrine.

en partie de députés ; celle des Cordeliers était dirigée aussi par des députés (1).

Ils diront : *C'est la Députation de Paris qui a fait le malheur de la représentation nationale ; cette Députation s'empara des Jacobins , des Cordeliers , de la Commune , des groupes , et des sections ; et avec ces instrumens alors tout-puissans , elle opprima les représentans du peuple : ceux d'entr'eux qui voulurent résister à ce joug insupportable , furent tués , fugitifs ou proscrits.*

Voyez la lettre de Poulthier , membre du Conseil des Anciens , dans le journal de l'Ami des lois , du 13 messidor , an 4.

Mais si tous les scélérats et les assassins du Peuple avaient été seulement dans la Députation de Paris , comment se fait-il que vous ayez laissé faire le procès à Carrier ? il n'était pas de la Députation de Paris. Barrère , St. Just (2) , Couthon , Vadier , Amar , Voulland , n'étaient pas de la Députation de Paris. André Dumont , Bourbotte , Isoré , Faure , Fayau , Piory , Lanot , Dupin , Bô , Garnier de Saintes , Lequinio , Francastel (3) , Duquesnoy , Delaporte , Gaston , Duhem , Massieu , Laignelot , le prêtre Lakanal (4) , Laplanche , Lefiot , Belle-

(1) Une chose à remarquer , c'est que la Section du Théâtre Français où était la Société des Cordeliers , a fourni quatorze Députés à la Convention nationale , sur vingt-quatre que Paris devait fournir.

(2) Saint-Just avait pris un arrêté , qui ordonnait de raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage.

(3) Ce Francastel était l'*Amant* collègue de Carrier à Nantes ; ce fut lui qui se chargea d'organiser la Compagnie dite *Marat*.

(4) Il faut que l'on sache que c'est le prêtre Lakanal , ci-devant professeur à l'école de Serres , membre du Conseil des Cinq Cents , qui fit le rapport sur les honneurs à rendre à Marat.

garde, Cavaignac, Julien de Toulouse, Lecarpentier, Léonard Bourdon, Forestier, Monestier, Mallarmé, Escudier, Dartygoète, Nioche, Montant, Lejeune, Beaudot, Thuriot, Cambon, Talot, Granet, n'étaient pas de la Députation de Paris, etc., etc.

Tous les membres des comités de Salut Public et de Sûreté Générale, sous le règne de la terreur, et sous le règne de la famine, n'étaient pas de la Députation de Paris; Tallien n'en était pas non plus, mais bien de la Commune, ainsi que Sergent, surnommé l'*Agate*, membre du Comité secret de ladite Commune à l'époque du 2 septembre (1).

Tous ceux qui ont été chargés de la direction des boucheries, incendies, dans les départemens, n'étaient pas de la Députation de Paris.

Ceux qui ont renouvelé les scènes du 2 septembre dans les départemens, n'étaient pas de la Députation de Paris; ainsi que tant d'autres, comme on le verra dans cette histoire.

Joseph Lebon n'était pas de la Députation de Paris; Maignet qui a incendié Bédouin, n'était pas de la Députation de Paris. Pour ne pas confondre les Députations, je nommerai, je désignerai, je classerai ces instrumens de mort, je n'oublierai pas cet aveu de Joseph Lebon; lorsqu'il fallut endosser la chemise rouge pour aller au supplice, il dit : *Ce n'est pas moi qui dois l'endosser, il faut l'envoyer à la Convention; je n'ai fait que suivre ses instructions et celles de ses Comités.*

Le citoyen Poultier dit, que *ceux des Représentans du peuple qui voulurent résister à ce joug insupportable, furent tués, fugitifs, ou*

(1) Ce surnom d'*Agate* lui a été donné pour avoir eu la bassesse de se décorer d'une agate et de montres à répétition provenant des dépouilles des malheureux égorgés au 2 septembre.

proscrits : c'est convenir que le nombre des hommes courageux dans la Convention était bien petit ; donc c'est la grande majorité de la Convention qui a envoyé à la mort ces hommes courageux ; il y a plus. Ne se sont ils pas envoyés réciproquement à l'échafaud , avec et par les mêmes moyens , au 31 mai ; en germinal , an 2 ; au 9 thermidor , en prairial , an 3 , comme on peut le voir sur nos tableaux ? Le citoyen Poultier dit encore : *Si l'historien impartial doit dire les crimes que nous avons commis , il doit aussi dire le bien que nous avons fait ; un rapporteur doit dire à charge et à décharge.*

Oui , cela doit être ainsi ; tel est notre plan : nous remplirons notre tâche avec impartialité , nous vous mettrons sous les yeux le tableau du bien et du mal ; il sera facile de faire le procès à l'historien , s'il n'est pas fidèle ; ou bien à ceux qui ont failli perdre la France , s'il a été exact.

Le citoyen Poultier dit aussi dans sa lettre : *N'avons-nous pas déjoué les complots de nos ennemis , créé des ressources étonnantes au milieu de la pénurie la plus désastreuse , détruit les préjugés , effacé de notre code les lois les plus ridicules et les plus gênantes ? cela n'est-il pas aussi du domaine de l'histoire ?*

Oui , pendant que la Convention déjouait un complot des ennemis de l'extérieur , elle en imaginait cent dans l'intérieur ; à l'égard des ressources étonnantes , cela n'était pas difficile avec des guillotines , des armées révolutionnaires , des comités révolutionnaires , des dénonciateurs à gages , des visites domiciliaires , des tribunaux révolutionnaires , des bûchers , des démolisseurs. Mais hélas ! les suites.... Avec un pistolet l'assassin de grand chemin se crée ainsi des ressources. A l'égard des préjugés effacés de notre code de lois , le tableau

dont nous nous occupons prouvera les avantages que le Peuple français a retiré des bienfaits de la Révolution. Disons d'avance : ce n'est pas avec des torches incendiaires et la hache des bourreaux, qu'on élague l'arbre des préjugés.

Nous serons plus généreux et plus courageux que la Convention ; nous déchirerons le voile , puisqu'il ne s'est pas trouvé dans son sein un seul membre assez vertueux , pour faire sentir à la Convention la nécessité d'avouer au Peuple , par l'organe de son président , tous ses torts , toutes ses erreurs , tous ses forfaits. Cet aveu nécessaire eût été le seul moyen de prévenir la juste indignation qu'elle méritait par sa conduite criminelle , et par la misère profonde où cette conduite a plongé le Peuple ; et ce , à l'époque de vendémiaire , an 4^e , au moment où elle allait présenter la Constitution et ce décret , contre tous les principes , pour le renouvellement du tiers. Ce long aveu n'aurait pas exposé la République à de nouveaux déchiremens , le sang français n'aurait pas coulé , les mécontents n'auraient pas dit : « les scélérats ont vécu de sang , ils sont couverts de sang , ils ont régné avec le crime et par le crime , et veulent s'installer sur des cadavres , comme faisaient jadis les rois ».

Je le répète : un grand coupable n'a plus qu'un seul parti à prendre , c'est de confesser naïvement ses attentats. La Convention n'a jamais déployé un caractère véritablement grand et loyal : noircie de tous les crimes , elle n'a jamais eu l'énergie des brigands consommés ; jamais elle n'a pris l'attitude imposante des scélérats qui ont du génie. Au moment de ses adieux , que n'a-t-elle eu pour président ou pour orateur un second Mirabeau ! On se rappelle comment ce Mirabeau parla de la journée du 5 octobre. Quel bien plus vaste champ il aurait eu , le jour où la Convention quitta le sceptre ensan-

glanté du pouvoir ! Il nous semble l'entendre dire , au nom de la Convention , avec l'accent mâle qu'on lui connoissait :

« Peuple souverain , nous n'avons pas toujours été dignes de te représenter , il s'est trouvé parmi nous de grands criminels ; mais nous sommes responsables collectivement des crimes individuels de nos collègues , commis au nom des lois que nous avons faites.

» Oui , Peuple souverain , les torrens de sang que tu as versés ont rejailli sur nous ; si tu avais toujours imité nos exemples , tu te serais détruit toi-même tout entier ; nous avons tout fait pour te tromper , te démoraliser , te rendre féroce , et te faire exéquer la Révolution. Plus vertueux que nous , tu n'as pas partagé tous nos forfaits ; mais si nous sommes de grands criminels , sache aussi que nous sommes capables de repentir et susceptibles de remords.

» Parmi les actes sans nombre de barbarie que nous avons à nous reprocher , il en est un bien digne de s'offrir à nos aveux : c'est d'avoir fait guillotiner neuf pères de famille vertueux , sous le prétexte d'une insulte faite à l'immoral Léonard Bourdon , notre collègue , séjournant à Orléans , sans mission ; ce fut à la suite d'une orgie qu'il venait de faire ; il n'avait point le caractère de Délégué du Peuple.

» C'est dans notre sein que s'est dirigée la journée du 31 mai ; nous avons , il est vrai , nos agens à la Commune , que nous payions ; ainsi que dans les sections et sociétés , notre décret des *quarante sols* donnés pour assister aux assemblées sectionnaires , était un moyen infâme qui dégradait la majesté du Peuple ; mais avec elle , nous nous rendions maîtres des opinions ; car nous aurions cessé de payer , si l'on n'avait pas abondé dans notre sens : nous sommes donc responsables des suites de cette journée , et de tout le sang qu'elle a fait verser.

» Nos différentes lois en sont la preuve. C'est encore nous qui payions les affidés de nos tribunes, pour nous contraindre à rendre tel ou tel décret; et comme notre conduite ne pouvait nous obtenir la considération et la confiance, nous n'avions que ce moyen pour forcer l'opinion, et nous rendre maîtres de l'esprit public.

» D'Orléans, de son côté, fournissait des fonds à la société des Jacobins, pour salarier aussi les habitués de leurs tribunes (1).

» Nous avons violé les droits du Peuple, en incarcerant soixante-seize de nos collègues pour avoir protesté contre les journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

» Nous avons trompé tous les départemens sur cette malheureuse journée, en envoyant de nos collègues, pour prêcher nos maximes, et pour faire taire l'opinion qui nous désapprouvait. Nous avons fait des lois de sang, que Néron, Tibère, Caligula n'auraient pas imaginées, telles que notre loi des *mises hors la loi* (2). Il nous a fallu choisir ceux d'entre nous les plus sanguinaires et les plus féroces, pour remplir une si digne tâche; heureusement pour l'humanité, le hasard plus que la vertu, a voulu que dans le nombre de nos collègues proconsuls, il s'en soit trouvé qui n'ont pas répondu à nos intentions criminelles; dans plusieurs départemens le sang n'a pas coulé à aussi grands

(1) Une chose remarquable, c'est que dans les tribunes des Jacobins, il y avait une foule de femmes payées, et particulièrement des femmes déjà sur le retour, qui excitaient singulièrement par des applaudissemens tout ce qui respirait le sang; l'on eût dit des furies choisies exprès pour soulever les passions des membres de la Société, au lieu de les humaniser, comme il convient aux mœurs douces des femmes.

(2) Il n'y a pas d'exemple dans aucune Révolution d'une pareille Loi.

flots. Nous leur avons recommandé de choisir, pour composer les autorités constituées, parmi les hommes les plus faciles à tromper, ou les plus disposés à les seconder dans leurs missions sangui- naires. S'il n'y a pas eu encore plus de meurtres, ce n'est pas la faute de nos lois assassines, telles que celles contre les aristocrates sans désignation, fédéralistes sans explication, Brissotins, Girondins; celles de mort contre ceux qui nous aviliraient, contre ceux qui, par des propos, tenteraient à nous dissoudre; celle contre les propos tendans à porter atteinte à l'unité et indivisibilité de la République: toutes ces lois-là suffisaient bien pour faire égorgé la majorité des citoyens de la République.

» Nous avons décrété aussi, de tout brûler, d'é- gorger tout le monde, sans commisération, dans les départemens insurgés de la Vendée et autres; par ce moyen, nous avons prolongé cette guerre affreuse: nous avons à nous reprocher le meurtre d'un million d'individus, tant hommes, que femmes et enfans, de part et d'autre. Nous avons envoyé dans la Belgique des commissaires qui ont fait détester le nom français par leur brigandage.

» Nous avons attiré tous les fléaux sur la déplorable ville de Lyon; nous sommes les auteurs, les instigateurs et les fauteurs de tous les forfaits qui s'y sont commis. Au mois de février 1793, nous y envoyâmes trois de nos collègues, qui, pendant trois mois, au lieu d'y ramener la paix, d'y rétablir l'ordre, d'y calmer et d'y rapprocher les esprits, n'ont fait qu'y semer la discorde (1), aigrir les haines, exaspérer les ressentimens. Nous

(1) Legendre a menacé plusieurs fois de réduire la ville en cendres; une Députation de citoyens réunis aux Augustins, au nombre de 8000, lui présenta une pétition, à l'effet de pouvoir jouir, comme la ville de Paris, du droit de s'assembler dans

avons un intérêt si puissant à empêcher la vérité d'arriver jusqu'à nous, que nous n'avons jamais voulu souffrir qu'ils nous fissent un rapport sur la

leurs Sections; il leur répondit : *Non, je ne vous le permettrai jamais; vous me couperiez plutôt en quatre-vingt-quatre morceaux, pour en envoyer un morceau à chaque Département; prenez-vous les Représentans du Peuple pour des couillons?* L'Orateur lui répondit : *Prenez-vous les Lyonnais pour des hommes sans couilles?* Cette réponse étonna le Proconsul; il lui serra la main, et l'invita à venir le voir le lendemain; et pour ne s'être pas rendu à l'invitation, il le fit enlever et partir pour Paris, où il resta dix-huit mois dans la prison de l'Abbaye, sans motifs, sans écrou enfin: il n'en est sorti qu'après le 9 thermidor (ce citoyen se nomme *Boissonnat*).

Noms des trois Commissaires envoyés à Lyon à cette époque: *LEGENDRE* de Paris, *BAZIRE* et le *marquis de ROVÈRE*.

Un bon et franc patriote de Lyon, voyant que les trois Commissaires, Legendre, Bazire et Rovère, ne faisaient point de rapport à la Convention, à leur arrivée à Paris, et d'après le faux rapport de Tallien, se décida à ce voyage, fut aux comités de Sûreté Générale et de Salut Public, plusieurs fois, sans pouvoir obtenir audience: enfin il rencontra Collot-d'Herbois, Tallien et quelques autres, près du comité de Salut Public; il dit: *Il est inconcevable que l'on ne veuille pas m'entendre, mon patriotisme est connu; mais je vois avec peine que la vérité a de la peine à se faire entendre sur la ville de Lyon; personne, mieux que moi, ne peut vous instruire de sa situation; les trois Commissaires n'ont pas fait leur devoir; il semble que l'on veuille perdre cette ville.* Collot-d'Herbois répondit: *Taisez-vous, vous gâteriez tout, vous nous démentez, il faut vous rétracter.* Il y a lieu de croire que l'on combinait déjà la perte de Lyon, et que Collot s'y disposait.

Quelque temps avant le siège de Lyon, un citoyen dit à Legendre de Paris, qui par instans paraît être de bonne foi: « Comment as-tu fait, Legendre, pour ne pas rétablir le calme dans la ville de Lyon? » Il répondit: « Il n'y avait rien à faire, Châlier avait son peuple à ses ordres. »

La vie révolutionnaire de Legendre sera plus originale qu'on ne le pense, à le prendre depuis ses liaisons avec les Lameth en 1789. Les vingt ou trente soldats à cartouches jaunes, qu'il recevait chez lui; ses liaisons avec Marat, Danton; le thé qu'il prenait chez Mirabeau, chez Robert, député de Paris, avec

situation de cette ville. Cependant un de nos collègues nous écrivait au mois de juin , que par-tout on voyait les emblèmes de la République , que tous les cœurs paraissaient disposés à se rallier à la Convention ; mais qu'une partie des citoyens avait à se plaindre des autorités constituées (1) , qu'elles étaient composées de chauds partisans de Marat et de Châlier ; mais rien ne put nous toucher : nous avons juré la perte de cette cité célèbre , dont les manufactures superbes étaient jalousées par toute l'Europe (2).

d'Orléans ; la mission qu'il demanda quelques jours avant les journées des 2 et 3 septembre ; sa conduite sur la mort de Danton : le rôle qu'il joua dans la faction de la Montagne , et à la Société des Jacobins ; le rempart qu'il voulait faire de son corps à Robespierre ; sa conduite à Lyon , dans les départemens de la Nièvre , du Cher et de la Seine-inférieure ; celle qu'il a tenue aux 9 thermidor , 12 germinal , 4 prairial an 3 ; les clefs qu'il est allé chercher pour la fermeture des Jacobins ; cette longue chaîne d'événemens n'annonce pas un homme tout-à-fait inepte.

La vie révolutionnaire , romanesque et tragique de Tallien et de Fréron ne sera pas moins curieuse , mais plus sanguinaire ; ainsi que celle de leurs affidés dans les Départemens , des meneurs des Jacobins de Paris ; on verra avec quelle perfidie ils ont joué et trompé le Peuple.

(1) La Municipalité avait fait arrêter douze cents citoyens , des plus riches de la ville de Lyon , et les avait amoncelés dans les caves de la Maison commune ; plusieurs Municipaux trafiquèrent sur leur liberté ; dans une séance nocturne de la Société populaire , dirigée par Châlier , il fut proposé d'égorger les détenus dans cette prison , mais Châlier fit arrêter que l'on placerait une guillotine sur le pont Morand , pour de suite jeter les cadavres dans le Rhône ; ce projet exécrable fut déjoué deux heures avant l'exécution.

(2) Dans une guerre sous Louis XIV avec l'Angleterre , les Anglais offraient dix millions pour détruire le commerce de Lyon ; et nos Législateurs , en 1793 , ont décrété la démolition de cette cité , que la nature a aidé elle-même à construire. Ainsi ce que les Anglais n'ont pu obtenir pour de l'argent , nous l'avons fait pour rien.

» C'est nous qui avons décrété la démolition des plus beaux monumens de cette ville , et les maisons des riches *fédéralistes* , opposés à la journée du 31 mai.

» C'est l'un de nos collègues qui le premier mit le marteau sur l'un des plus beaux édifices , et dit , en le frappant de trois coups : *Au nom de la Loi tu es condamné à être démoli.*

» Un autre proposa l'arrestation de tous les citoyens , qui sur leurs mines annonceraient quelques inquiétudes , en disant qu'il n'y avait pas un seul patriote à Lyon ; que les citoyens , dans la rue et sur les portes de leurs boutiques , annonçaient , par leurs figures soucieuses , des intentions contre-révolutionnaires , de manière qu'il fallait voir indifféremment démolir sa maison , celle de son voisin , guillotiner , fusiller , et même mitrailer son père , ses enfans , ses amis , et néanmoins annoncer un air radieux ; il n'appartenait qu'à nos collègues d'avoir une pareille gaieté. Peuple souverain , voudras-tu bien nous pardonner ?

» Et pour séduire le Peuple , et l'empêcher de découvrir nos projets infâmes , nous avons décrété que les biens des riches seraient distribués aux sans-culottes ; nous savions bien être hors d'état de jamais effectuer cet engagement , mais il fallait bien déterminer le Peuple à démolir ; nos commissaires en conséquence ont distribué cinq millions ; c'était bien leur dire : plus tu démoliras , plus tu auras ; ... Cinq millions pour détruire la seconde ville de la République ! Qu'aurions-nous pu faire davantage en pays ennemi ?

» C'est nous qui avons établi les Commissions militaires pour condamner à mort les rebelles : moyen adroit pour confondre les coupables avec les innocens et les hommes trompés ou égarés. Ne trouvant pas assez d'énergie , dans ces premiers juges ou bour-

reaux , nous les avons remplacés par une Commission temporaire ; celle - ci a parfaitement répondu à nos vues ; car son premier coup d'essai fut d'en expédier 209 à la fois. Il est vrai que nous avons choisi les Jacobins de Paris les plus énergiques pour aller faire ces expéditions , d'après l'invitation de notre digne collègue Collot-d'Herbois (1).

(1) Collot-d'Herbois a profité de la circonstance , pour se venger d'une insulte qu'il avait reçue , il y a six ans , lorsqu'il joua la comédie sur le Théâtre de cette ville , où il fut sifflé comme mauvais comédien ; les malheureux Lyonnais ont payé cher la justice qu'ils lui rendirent. Collot-d'Herbois , qui avait lu l'histoire des Tyrans , voulut imiter l'Empereur Caracalla.

Les citoyens d'Alexandrie avaient mis tout en oeuvre pour donner de la pompe à une entrée solennelle de Caracalla dans leur cité ; l'encens , les parfums , les flambeaux , les jeux publics , ils n'avaient rien oublié. Malheureusement le tyran avait de la mémoire : il se ressouvint des sarcasmes que le Peuple s'était permis contre lui , avant son avènement au trône ; il fit rassembler toute la jeunesse du pays sans armes , comme pour lui donner une fête ; puis il commanda à ses gardes , qui étaient nombreux , de la massacrer , ce qui fut ponctuellement exécuté ; la ville d'Alexandrie offrit l'image d'une vaste boucherie d'hommes ; mais il ne fit pas démolir la ville. Caracalla n'était pas encore à la hauteur des Comités du gouvernement révolutionnaire. Néron en approchait davantage , lui qui jouait de la lyre , à la lueur de l'embrassement de Rome. Mais le génie de Néron n'inventa pas les mitraillades de Collot , ni les mariages républicains de Carrier. Cependant il imagina le premier les noyades sur des bateaux à soupapes , qu'il inventa pour faire périr sa mère.

On lit dans l'Histoire de la ville d'Athènes , que Pisistrato qui en était le Tyran , dans ses momens d'humeur , faisait sans façon abattre les maisons des citoyens soupçonnés de contrarier ses vues. Athènes , à la mort de ce despote , offrait , dans ses différens quartiers , des lacunes nombreuses , remplies de décombres , comme on en voit aujourd'hui à Lyon , dont Collot et autres ont été les Pisistrates.

Voici une anecdote qu'il est bon de connaître. Collot-d'Herbois , à son retour de Lyon , vint chez moi me menacer de la puissance colossale des membres du Comité de salut public , pour n'avoir pas parlé en faveur des mesures prises contre Lyon , surtout pour

» Nous n'avions pas décrété les mitrillades, ainsi que les noyades et mariages républicains de Nantes; pour réparer cette omission involontaire, nous avons ordonné la mention honorable des noyades, et approuvé la conduite de nos collègues à Lyon.

» Et pour la destruction de cette ville, nous avons choisi, pour remplir une si digne mission, nos Collègues, Collot-d'Herbois, Couthon, Maignet, Meaulle, Albite, Reynaud, les ci-devant nobles Château-neuf-Randon, Delaporte, Nioche, Gauthier, les prêtres Fouché de Nantes et Bassal, tous Jacobins, et Dubois de Crancé pour le Siége.

» Et pour prouver qu'ils méritaient notre confiance, voici ce qu'ils nous écrivaient les 27 brumaire; 5, 16 et 22 frimaire; 7 nivose; 25 et 30 pluviôse; et 21 ventose, an 2.

CIToyENS COLLÈGUES,

« Nous le jurons, le Peuple sera vengé ! Notre
 » courage sévère répondra à sa juste impatience,
 » tout ce que le crime et le vice avaient élevé
 » sera anéanti; et sur les débris de cette ville
 » superbe et rebelle, le voyageur verra avec satis-

une note que j'insérerai dans mon journal des Révolutions de Paris, sur les mitrillades qu'il soutint n'avoir pas eu lieu. Il dit à mon épouse que je devais bien savoir qu'il avait tous les pouvoirs pour me faire arrêter. Heureusement que j'avais déjà pris mes précautions contre ces tyrans, car j'étais prévenu que plus de trente fois l'on avait proposé aux Comités de Salut Public et de Sûreté Générale, de me faire séquestrer une seconde fois. J'appris aussi que le Comité de Sûreté Générale payait des pamphlets pour me dénigrer, parce que, disait-il, j'avais toujours dit du mal des Jacobins, de la Montagne et de Robespierre.

» faction quelques monumens simples, élevés à
 » la mémoire des martyrs de la Liberté. Citoyens
 » Collègues, l'indulgence est une faiblesse dan-
 » gereuse : point de délai, point de lenteur dans
 » la punition du crime, si vous voulez produire
 » un effet salutaire ; les Rois punissaient lente-
 » ment, parce qu'ils étaient faibles et cruels. La
 » justice du Peuple doit être aussi prompte que
 » l'expression de sa volonté ; nous avons pris des
 » moyens efficaces pour marquer sa toute-puis-
 » sance ; de manière à servir de leçon à tous
 » les rebelles. Il y a ici beaucoup d'or et d'ar-
 » gent, que nous vous enverrons successivement.

» La terreur est véritablement ici à l'ordre du
 » jour, elle dépouille le crime de ses vêtemens
 » et de son or :

» Nous devons donner un témoignage public
 » d'estime aux travaux assidus et courageux de
 » la Commission révolutionnaire, que nous venons
 » d'établir ; elle remplit ses devoirs pénibles avec
 » une sévérité stoïque, et une impartiale rigueur.
 » C'est sous les voûtes de la Nature, qu'elle rend
 » la justice, comme le Ciel la rendrait lui-même.
 » On ne conçoit pas aisément, jusqu'à quel point
 » la mission que vous nous avez confiée, est
 » pénible et difficile ; une population immense à
 » licencier, à répartir dans les divers Départe-
 » mens de la République ; (ils auraient dû ajouter :
 » et dans le Rhône.) (1).

(1) Les habitans des campagnes, le long des rives du Rhône, vinrent observer aux Autorités constituées de Lyon, que la quantité des cadavres qui se trouvaient accumulés par l'effet des vagues sur les bords du fleuve, infectaient l'air, et faisaient craindre la peste.

Ces suites funestes auraient dû servir de leçon à ceux qui depuis ont malheureusement imité les assassinats juridiques de cette ville, à Toulon, Arles et Tarascon.

» Les démolitions sont trop lentes , on n'a rien
 » fait jusqu'ici pour l'anéantissement de la ville
 » de Lyon , il faut des moyens plus rapides ; l'ex-
 » plosion de la mine , et l'activité dévorante de
 » la flamme , peuvent seules exprimer la toute-puis-
 » sance du Peuple.

» Nous avons cru devoir , pour accélérer la démoli-
 » tion de cette ville , confier uniquement à des étran-
 » gers l'exécution d'une mesure que l'on tendrait
 » toujours à ralentir , si l'on donnait aux Citoyens
 » de cette ville la plus légère inspection dans
 » ces travaux ; et nous avons nommé les citoyens
 » *Fretille* et *Maymat* , seuls revêtus de nos pou-
 » voirs pour tout ce qui est relatif à la démo-
 » lition (1).

» Enfin , citoyens Collègues , on emploie tous les
 » moyens imaginables , pour jeter des semences d'une
 » cruelle pitié dans tous les cœurs , et pour nous
 » peindre comme des hommes avides de sang et
 » de destruction , comme si toutes nos mesures ne
 » nous étaient pas impérieusement commandées par
 » la volonté du Peuple. (les imposteurs !) Quelques
 » efforts qu'on fasse , notre courage et notre énergie
 » croissent sous les difficultés ; vous en jugerez par
 » la Proclamation et l'Arrêté , que nous vous faisons
 » passer , et que nous avons déjà envoyés au
 » comité de Salut Public.

» Nos ennemis ont besoin d'un grand exemple ;
 » leur perfidie s'est enveloppée d'un tourbillon des-

(1) Le nommé *Tordet* , de Clermont-Ferrand , Royaliste effiréné jusqu'au 10 août , se fit nommer Directeur général des démolitions de Lyon ; il vint à Paris , à la fin de ses travaux , solliciter une place à la Commission des Subsistances , et donna pour preuve de son patriotisme , le titre de Directeur général des démolitions d'édifices fédéralistes et aristocratiques de Commune-Affranchie.

» tructeur ; il faut en former le tonnerre pour
 » les écraser ; qu'ils tombent sous les foudres de
 » la justice , et que leurs cadavres ensanglantés ,
 » précipités dans le Rhône , offrent à son embou-
 » chure l'impression de l'épouvante , et l'image
 » de la toute puissance du Peuple.

» Oui , nous osons l'avouer , nous faisons ré-
 » pandre beaucoup de sang impur ; mais c'est
 » par humanité et par devoir (que nous égor-
 » geons). Représentans du Peuple , nous ne tra-
 » hirons pas sa volonté ; nous ne déposerons la
 » foudre qu'il a mise entre nos mains , que lors-
 » qu'il nous l'aura ordonné par votre organe ;
 » jusqu'à cette époque , nous continuerons à frap-
 » per ses ennemis ; nous les anéantissons d'une
 » manière la plus éclatante , la plus terrible et
 » la plus prompte , (c'est-à-dire , nous les mi-
 » traillons). Il n'appartient qu'aux tyrans d'ajouter
 » aux supplices de la mort des scélérats , (ajoutez
 » que vous remplissez bien votre tâche). Nous
 » sommes convaincus qu'il n'y a d'innocent dans
 » cette infâme cité , que celui qui fut opprimé
 » et chargé de fers par les assassins du Peuple ;
 » nous sommes en défiance contre les larmes du
 » repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité.

» Cette mission est la plus pénible et la plus
 » difficile , il n'y a qu'un amour ardent de la
 » Patrie qui puisse consoler , dédommager l'homme
 » qui , résistant à toutes les affections que la Na-
 » ture , et une douce habitude , ont rendu chères
 » à son cœur ; à toute sensibilité personnelle ,
 » à son existence entière , ne pense , n'agit et
 » n'existe que dans le Peuple et avec le Peuple ;
 » qui fermant les yeux sur tout ce qui l'entoure , ne
 » voit que la République s'élevant dans la pos-
 » térité sur les tombeaux des conspirateurs , et
 » sur les tronçons de la tyrannie.

» Nous ne vous écrivons pas souvent, les évé-
 » nemens se succèdent ici avec une sévère uni-
 » formité ; nous rendons compte chaque jour au
 » comité de Salut Public de toutes nos opéra-
 » tions ; elles ne cesseront d'être la conséquence
 » rigoureuse des principes qui vous ont dicté le
 » Décret énergique que vous avez rendu contre
 » Lyon.

» Nous célébrons aussi des Fêtes civiques, mais
 » c'est en immolant à la justice du Peuple, sans
 » ménagement, sans exception, tous les enne-
 » mis de la Liberté ; ces sortes de Fêtes présentent,
 » au premier coup-d'œil, l'aspect funèbre des
 » ruines et du néant, mais elles laissent à la mé-
 » ditation cette pensée consolante, que les tom-
 » beaux de la domination du vice et du crime
 » renferment les germes féconds, les matrices
 » vigoureuses d'une génération d'hommes libres.

» C'est pour la seconde fois qu'on ose se pré-
 » senter devant vous, pour couvrir d'accusations
 » impures, la Commission révolutionnaire de Com-
 » mune-Affranchie.

» Ce Tribunal, citoyens Collègues, mérite toute
 » votre estime : avec quelle courageuse impar-
 » tialité les Juges descendent dans leurs pensées,
 » dans leurs consciences, pour en suivre tous
 » les mouvemens !

» Dans la Fête qui eut lieu hier, nous avons
 » observé tous les mouvemens, pour tout ce qui
 » portait un caractère de sévérité, et tout ce qui
 » pouvait réveiller des idées fortes, terribles ou
 » touchantes. Le tableau qu'offrait la Commission
 » révolutionnaire, suivie des deux exécuteurs de
 » la justice nationale, tenant en main la Hache
 » de la mort, a excité les cris de la sensibilité.
 » *Signé*, les Représentans du Peuple à Commune-
 » Affranchie. »

(Taisez-vous,

(Taisez-vous, scélérats, pouvez-vous calomnier ainsi le Peuple ! c'étaient des cris d'indignation et d'horreur, c'étaient des lamentations funèbres, que vous preniez pour de la sensibilité ; le peuple néanmoins croyait voir pour la dernière fois l'appareil des instrumens de mort. Dans quelle consternation il se trouva le lendemain, à la vue de trente nouvelles victimes allant à l'échafaud).

» Nos collègues Fréron (1), Barras, Salicetti, Gaspérin, Robespierre jeune, et le général marquis Delapoype, beau-frère de Fréron, se ont chargés de faire fusiller 800 (2), individus à Toulon, guillotiner tous les *Fédéralistes* de Marseille ; ainsi que de faire démolir les plus beaux monumens de cette ville, et d'ensanglanter tout le Midi.

(1) Le 10 thermidor an 2, Fréron proposa à la Convention de faire démolir la Commune de Paris.

(2) Fréron écrivait les 16 et 19 nivose, an 2.

« Cela va bien ici, nous avons requis douze mille maçons des Départemens environnans pour démolir et raser la Ville ; tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes.

» Il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés.

» Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille par Albite et Carteaux ; si on eût seulement fait fusiller comme ici huit cents conspirateurs, et qu'on eût créé une Commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes. »

Au retour de Barras et Fréron à Marseille, ils prirent un arrêté qui portait que tous les lieux qui avaient servi de rassemblement aux Sections de cette Ville seraient rasés ; aussitôt le marteau frappe le Portique de St. Fériel... et Marseille, devenue SANS NOM, voyait abattre ses plus beaux monumens, après avoir vu tomber la tête des plus riches Armateurs de cette Ville.

Les deux Proconsuls, après un règne de six mois, allèrent se délasser dans une *Bastide*, pour imiter sans doute les *Héros*, qui s'amolissent, après la victoire, dans le sein des plus doux plaisirs.

» Tallien , Beaudot , et le prêtre Ysabeau , se sont chargés de faire guillotiner à Bordeaux , dans le département de la Gironde , tous les *Fédéralistes* , Aristocrates , ennemis de la journée du 31 mai , anti-Maratistes ; tous ceux qui parleraient mal du Gouvernement révolutionnaire , et ceux qui nous aviliraient.

» Vous voyez que nous avons , sur toute la surface de la France , nos Carriers et nos Lebons , pour activer nos boucheries. Ce sont les Comités de salut public et de sûreté générale , notre ouvrage , qui étaient chargés de surveiller , d'organiser toutes les Commissions révolutionnaires , populaires et militaires. (*Voyez la liste en tête de ce Volume*).

» Beaucoup de ces Tribunaux étaient composés , d'après nos instructions , d'hommes faciles à tromper ou féroces , qui , dans des orgies , s'amusaient à calculer combien de victimes ils pourraient faire par jour (1) , et qui , en montant au Tribunal , disaient : « Nous allons en expédier une bonne quantité. » Ces monstres subalternes ajoutaient , en s'adressant au Peuple : « Bientôt vous allez les voir passer pour la guillotine. »

L'un des Juges du tribunal de Cambrai , vint un jour trouver ses collègues à la fin de la séance ; et au moment où les condamnés se retiraient pour

(1) Fouquier-Tinville allait habituellement boire de la bière et du punch dans un café au Palais de Justice , où se trouvaient nombre de Juges et de Jurés du Tribunal révolutionnaire. Là on récapitulait le nombre des têtes tombées dans la Décade , et le bénéfice que cela procurait. Fouquier demandait : « Combien croyez-vous que j'ai fait gagner aujourd'hui à la République ? » Des convives , pour lui faire leur cour , disaient : « tant de millions. » Il répondait : « La décade prochaine , j'en déculotterai trois à quatre cents » Cela voulait dire , guillotiner.

C'était là le langage familier de ces Messieurs.

aller subir leur jugement, il leur dit d'un air triomphant ; « Eh bien ! ces individus sont condamnés, je n'avais cependant pas le moindre renseignement, ni aucune pièce contre eux, autre que l'interrogatoire que je leur ai donné. »

Le même dit : « Le district est composé de sacrés modérés, les détenus ont l'esprit aigri... On ne peut ramener ces sortes de gens à l'amour de la République : il faut qu'ils pourrissent dans les prisons. »

Il dit aussi, dans un lieu public, à un citoyen qui avait été acquitté : « Si cela avait dépendu de moi, ta tête serait tombée. »

Il refusa de faire doubler de cuir ou de fer blanc, le panier qui recevait le cadavre des suppliciés, pour se repaître du plaisir barbare de voir couler le sang ; et il dit au citoyen qui lui donnait ce conseil, qu'il n'était pas à la hauteur.

Un de ces Juges a trempé ses mains dans le sang des victimes, en disant : « Ah ! que c'est beau... »

Un autre écrivait à Lebas, député :

« Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates, dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont. La guillotine, depuis ce moment, ne désespère pas ; les ducs, les marquis, les comtes et barons, mâles et femelles, tombent comme grêle. Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte d'accusation de tous les gros aristocrates de.... et ensuite des autres endroits de ce département ; il n'y a pas un de ces coquins-là, qui n'ait mérité d'éternuer dans la besace. »

Un perruquier, Juré, dit à des citoyens : « Je viens de déjeuner avec Lebon ; il m'a dit : « Il y en a onze à passer au tribunal, je suis sûr qu'il y en a dix à guillotiner ; » ce qui se réalisa.

Le même dit, en parlant d'une famille dans la maison de laquelle il logeait : « Aujourd'hui toute

la sacrée sequelle y passera ; je suis leur dénonciateur. » Quelqu'un lui observa : « Mais tu restes chez eux. » Il leur répondit : « Oui , je boirai encore leur vin , et je les ferai guillotiner après. Tu ne sais donc pas que je suis payé pour cela ? »

Un Huissier forçait les détenus à boire de l'eau fétide d'un puits dans lequel filtraient des latrines , tandis qu'il y en avait un autre dont l'eau était saine.

Le même faisait souvent lever les prisonniers au milieu de la nuit , les faisait ranger dans la cour en haie ; il les passait en revue , et dressait des listes de ceux qu'il devait venir chercher le lendemain pour être guillotines.

Ce monstre chassa à coups de pieds une mère qui attendait son enfant qu'elle avait conduit à son mari détenu , en disant : « La révolution est un coup de foudre , il faut frapper. Il y a dans cette Commune une foule d'aristocrates à raccourcir , et pour accoutumer les habitans à ce spectacle , il faut qu'il tombe par jour 50 têtes de ces scélérats. »

Un autre Juré dit qu'il ne serait content que quand il aurait fait tomber pour sa part douze cents têtes.

Un autre juré : « Quiconque m'approche pour me parler d'aucune personne , je le fais foutre dedans ; il y aura au moins six cents têtes qui tomberont dans cette commune : il est bien étonnant qu'on ne vienne pas nous les dénoncer ; nous sommes obligés d'être dénonciateurs , témoins et juges. »

Il fit guillotiner un marchand qui refusait de lui vendre à crédit ; il insulta à la douleur des filles de cette victime , et força l'une d'elles à danser avec lui.

Il commandait par ses menaces les faux témoignages ; ce scélérat était étroitement lié avec l'exécuteur criminel , qui lui donnait les habits ,

souliers, linges et autres dé pouilles des guillotiné s, toutes les fois qu'il en demandait.

Un membre du comité révolutionnaire donna le conseil atroce de couper les prisonniers par morceaux, et de les jeter dans les commodités.

Un juge de paix, nommé par Lebon, proposa un jour publiquement à ses Concitoyens d'abattre quatre têtes en présence de ce Proconsul, qui allait venir présider la Société populaire.

Un soldat de Police et juré, s'est vanté plusieurs fois de voter toujours la mort, d'être convaincu d'avance, et que le Proconsul qui avait érigé ce Tribunal, lui avait dit, et à tous les jurés, que s'ils n'avaient pas la conviction intime au Tribunal, ils auraient tous la tête à bas.

Caron, accusateur public du Tribunal révolutionnaire d'Arras, tint ce discours au Peuple dans un de ses réquisitoires : « Les aristocrates triomphent quand la guillotine se repose seulement deux jours; il y aura demain tel et tel en jugement, que je connais, et un que je ne connais pas; j'invite les citoyens à venir faire leurs dénonciations; à l'égard de ceux que je connais, quand ils se défendraient une journée entière, ils ne peuvent éviter la guillotine. »

Un autre jour il parla ainsi : « Les maisons d'arrêt regorgent de détenus, il n'y a pas lieu de les traduire au Tribunal, venez-donc déposer contre eux tout ce que vous pourrez nous rapporter, et vous verrez que le Tribunal ira son train; demain il y en a sept, dont il n'échappera pas un. »

Le même tint un jour ce discours aux jurés : « Citoyens, vous venez d'entendre les moyens de défense des accusés, ce sont des mensonges, ils sont tous conspirateurs; vous êtes sûrement assez convaincus, et vous seriez des lâches, si vous laissiez de pareils monstres sur la terre. »

d iij

Un juré, nommé Meinné, battit et voulut étrangler un autre juré, parce qu'il n'avait pas comme lui voté la mort.

Un autre qui votait indistinctement la mort de tous les accusés, dit que si on lui demandait sa signature pour fusiller tous les détenus, il la donnerait, parce que c'étaient un tas de gueux.

» Tous ces faits étaient dénoncés à notre Comité de salut public, ainsi que les atrocités de nos Proconsuls. Eh bien ! nos Comités, au lieu de réprimer ou d'arrêter de pareilles horreurs, confirmaient la conduite des agens du crime, et leur applaudissaient (1).

» C'est nous encore qui avons nommé pour juges et jurés au tribunal révolutionnaire de Paris, des

(1) Un membre de la Convention observait à Carnot, qu'il se commettait des atrocités dans les Départemens, par les ordres de différens Députés en mission ; que l'on envoyait à la mort des citoyens, pour le plaisir seul d'égorger. Carnot répondit, que ce n'était pas sa partie, qu'il ne se mêlait que de la guerre, qu'il fallait parler à Robespierre ; et comme il était question de Lebon, il répondit : « Le Comité a confiance entière en lui, parce qu'il est patriote. »

Comment se fait-il que Carnot, qui ne se mêlait que de la guerre, ait été chargé de l'organisation de la Commission d'Orange, et de donner des instructions à ceux qui devaient la composer ?

Mais voici une Lettre du 26 brumaire, an 2, adressée à Joseph Lebon :

« Le Comité de salut public, citoyen collègue, vous observe, qu'investi de pouvoirs illimités, vous devez prendre dans votre énergie toutes les mesures commandées pour le salut de la chose publique.

» Continuez votre attitude révolutionnaire ; L'AMNISTIE prononcée lors de la Constitution captieuse, et invoquée par tous les scélérats, est un crime qui ne peut en couvrir d'autres ; les forfaits ne se rachètent point contre une République, ils s'expiert sous le glaive. Vous pouvez, vous devez même faire acquitter à la Trésorerie les frais de voyage des Députés qui sont

hommes voués à nos principes sanguinaires, des hommes ineptes et féroces; la plupart ne savaient pas lire : l'accusateur public, Fouquier-Tinville, les dirigeait, d'après nos instructions, par l'organe de nos comités (1).

venus dénoncer les projets fédéralistes; les dénonciateurs ont bien mérité de la patrie.

» Secouez sur les traîtres le flambeau et le glaive; marchez toujours, citoyen collègue, sur cette ligne révolutionnaire, que vous décrivez avec courage; le Comité applaudit à vos travaux. *Signé, BARRÈRE, CARNOT, BILLAUD-VARENNES.* »

Dans une autre Lettre du même mois, toujours adressée à J. Lebon : « Le Comité de salut public applaudit aux mesures que vous avez prises, et vous observe que les autorisations que vous demandez seraient surabondantes; toutes ces mesures vous sont non-seulement permises, mais commandées par votre mission.

» Nous vous adressons un arrêté, qui étend votre mission aux Départemens voisins. *Signé, BILLAUD-VARENNES.* Et plus bas : *CARNOT, BARRÈRE*, chargés de la correspondance.»

Si la signature de Carnot n'est pas apocryphe, Carnot a donc eu raison, lorsqu'il a dit dans la tribune de la Convention, qu'il avait partagé tous les crimes de ses collègues, membres du Comité de salut public, *s'ils en avaient commis.* Carnot n'était donc pas seulement chargé de la guerre, comme il le disait.

On accuse aussi Carnot d'avoir donné, étant membre du Comité de salut public, l'ordre d'incendier le Palatinat.

Le poste éminent de Directeur qu'il occupe, ne doit pas empêcher l'Historien de consigner les faits qui semblent l'inculper: car le Peuple français ne voudrait pas avoir pour l'un des Chefs du gouvernement, un homme soupçonné de crime. Mais le moment viendra peut-être, où Carnot et Barras s'empresseront de prouver qu'ils n'ont pas trempé leurs mains dans le sang.

(1) Il leur distribuait des listes des noms de ceux que les Comités de salut public et de sûreté générale avaient décidé devoir être assassinés: au bout de ces noms, il y avait une F., ce qui signifiait *foutu*. Les jurés avaient entre eux une manière de se communiquer leurs opinions par le mot *feu de file*, ce qui voulait dire: *à la mort la totalité des accusés.* Pour prendre une idée

d iv

» Nous avons décrété , sur la demande de notre bien-aimée la société des Jacobins , que dorénavant et pour accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire , les jurés seraient tenus de déclarer ,

des juges , l'un d'eux proposa , en pleine audience , de mettre en jugement le chien du nommé *St.-Prix* , invalide condamné , parce que ce chien mordait les Jacobins et allait pleurer tous les jours sur la place de la Révolution , où son maître avait été exécuté. Ce fameux juge opinait de le faire assommer , aux pieds de l'échafaud , par l'exécuteur des hautes-œuvres : il est bien heureux qu'il n'ait pas connu cette petite fille de huit ans , qui , pendant un mois , allait tous les matins , sur la place de la Révolution , pleurer sa mère ; elle avait eu la précaution de ne pas se laisser appercevoir. Elle est morte de langueur au bout de six semaines.

Voici un autre trait de barbarie. Dans une amalgame du 7 mesidor , composée de vingt-deux femmes , il y en avait une jeune qui nourrissait son enfant. Montée sur les funestes gradins , son enfant était sur son sein : ce spectacle attendrissant fit tressaillir l'auditoire de la plus tendre pitié , quoiqu'un grand nombre fût payé pour applaudir à ces assassinats juridiques , sous prétexte que le pauvre aurait la dépouille du riche. La nature a des droits plus puissans encore que ceux d'un Tribunal révolutionnaire , et même d'une Convention nationale. Les juges s'apercevant de l'effet que produisait ce spectacle , firent retirer la mère avec son enfant dans une salle à côté ; elle n'avait pas été interrogée : au bout d'une heure , on vint lui annoncer qu'elle était condamnée à mort avec les autres , et en même temps on lui arrache son enfant. L'infortunée créature semblait prévoir que des monstres allaient le priver d'une nourriture , que nulle puissance humaine n'avait le droit de lui enlever. Sa malheureuse mère opposait la résistance la plus opiniâtre , et ne voulait point livrer son enfant , qui lui-même s'attachait plus étroitement au téton. Ce combat déchirant eût touché des tigres ; la tendresse maternelle fut obligée de céder aux bourreaux révolutionnaires du crime. La prévenue fut jetée dans la chambre des condamnés ; elle y poussait des cris affreux , qui ne parent rien sur les monstres du Tribunal. Un quart - d'heure avant de partir pour le supplice , la mère se jette aux genoux de ses bourreaux , et leur demande , pour toute grâce , de donner à téter pour la dernière fois à son enfant. Vaine prière : on avait l'air de lui répondre : « Le moment est

au bout de trois jours , s'ils étaient suffisamment instruits ; et par suite nous avons supprimé les défenseurs officieux , ainsi que la *question intentionnelle* , en enjoignant aux jurés d'opiner à haute voix ; et les juges , soumis à nos intentions , expédiaient nos victimes en moins d'une heure.

« venu de détruire le genre humain ; la nature est un crime.... » Hélas ! nous avons mille traits non moins cruels à citer.

Voici un autre fait , qui prouvera la docilité du caractère de Fouquier-Tinville :

Le 29 prairial , an 2 , Rossay , ex-comte de Fleury , détenu au Luxembourg , écrivit à Dumas , président , une lettre dans laquelle il sollicitait sa prompte mise en jugement. Après la lecture de cette lettre , Fouquier qui se trouvait dans le cabinet de Dumas , dit : « Eh bien , puisqu'il est si pressé , il faut le satisfaire. » Il donna sur le champ un ordre pour l'extraire de sa prison ; il arriva vers midi au Tribunal , il fut mis en jugement , condamné , au bout d'une heure , comme complice de gens qu'il n'avait jamais connus , et envoyé de suite à l'échafaud , revêtu d'une chemise rouge , comme assassin de Collot-d'Herbois et de Robespierre.

Fouquier-Tinville donna à un Huissier l'ordre d'extraire de la maison d'arrêter le citoyen Gamache. Arrivé à la prison , il se présenta deux citoyens de ce nom. L'Huissier , embarrassé de savoir lequel des deux il devait transférer , les engagea tous deux à le suivre. Arrivé au Tribunal , il fit part de ce fait à Fouquier , qui dit : « Eh bien , ils y passeront tous les deux. » En effet , ils furent guillotines le 27 prairial an 2.

Le même Huissier fut chargé d'extraire de la maison de détention une veuve Biron ; à la prison il s'en trouve également deux , l'une veuve du maréchal , et l'autre du général. Il retourne chez Fouquier , et lui rend compte de ses recherches : ce dernier dit , en donnant un nouvel ordre pour les amener toutes deux : « Ce sont deux nobles , le même acte d'accusation leur servira ; » et elles furent condamnées le 9 messidor.

Le nommé Louvatière , prisonnier , transféré , dans la nuit du 19 messidor an 2 , de la maison d'arrêt du Luxembourg à celle de la Conciergerie , avec cent soixante autres individus , fut précipité , de l'ordre de Fouquier (qui se trouvait à une croisée de la Buvette où il était à déjeuner) , dans un cachot , pour s'être apitoyé sur le sort des condamnés qui descendaient du Tribunal

» Nous avons pris toutes les précautions pour que les victimes ne puissent échapper des mains de nos stipendiés. Nous avons plusieurs fois fait remettre en jugement des individus acquittés, par la faiblesse de conscience de nos jurés, que nous menacions de faire arrêter comme suspects; et pour intimider les accusés, nous avons décrété le 15 germinal, an 2, sur la demande du président du tribunal révolutionnaire de Paris, et de l'accusateur public, Fouquier-Tinville: « que tout prévenu de conspiration, qui résisterait ou insulterait à la justice nationale, serait mis hors des débats et jugé sur le champ ».

à la Conciergerie, le 21 messidor. Il n'en sortit que le lendemain, pour aller entendre sa condamnation, et il fut guillotiné le même jour.

Jacques Pernet, cultivateur à Trancault, fut dénoncé par plusieurs habitans de sa commune à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire. Ce particulier, quoiqu'en liberté, fort de son innocence et de la perfidie de ses dénonciateurs, sollicita auprès de Fouquier sa mise en jugement, afin de démontrer publiquement son innocence, et la fausseté des inculpations dirigées contre lui. Il fut convenu avec Fouquier et plusieurs juges avec lesquels il déjeûna, que son affaire passerait le lendemain, et ils l'assurèrent qu'il serait acquitté. Le 8 germinal il se constitue prisonnier à la Conciergerie, et est condamné à mort le même jour.

Pour prouver l'intimité qui régnait entre ces bourreaux et les membres des Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention, deux membres du Comité de sûreté générale assistaient aux audiences du Tribunal, comme pour surveiller ses opérations; par conséquent ils ne pouvaient ignorer toutes ces atrocités.

Amar, Vadier, Voulland et quelques autres membres du Comité avaient une correspondance suivie avec Fouquier-Tinville, qui tous les soirs allait au Comité de salut public rendre compte de ses opérations; et ces Messieurs le traitaient de *notre ami Fouquier*: c'est ce que l'on verra par la correspondance que nous donnerons.

» Nos proconsuls des départemens, d'accord avec les membres de nos Comités de salut public et de sûreté générale, inventaient ou *découvraient* toutes les conspirations, et *dépêchaient* les individus à notre tribunal révolutionnaire de Paris, qui jugeait, ou pour mieux dire, envoyait à la mort sans examen.

» Nos Comités, par l'organe de Barrère, nous annonçaient qu'ils organisaient des mesures expéditives pour accélérer les jugemens. *On bat monnaie sur la place de la Révolution*, ajoutait l'orateur. Peuple souverain, pouvez-vous nous pardonner les applaudissemens que la Convention toute entière connaît à cette affreuse saillie ?

» C'est à cette époque que les amalgames commencèrent ; mais nous nous reposons sur la surveillance de deux de nos collègues auprès du tribunal révolutionnaire de Paris, et de nos proconsuls auprès de nos bourreaux judiciaires dans les départemens.

» Ce sont nos comités qui donnèrent l'ordre de construire des milliers de Bastilles, pour te punir, Peuple souverain, d'en avoir abattu une le 14 juillet 1789.

» C'est pour parvenir plus facilement à les remplir, que nous avons fait les lois sur les suspects, et décrété que le dénonciateur était un homme vertueux (1), qu'il méritait bien de la patrie.

(1) L'un de ces Proconsuls se servait de jeunes enfans qu'il avait corrompus pour leur dévoiler les secrets de leurs familles ; un de ces enfans, âgé de 13 ans, d'après les instructions qu'il avait reçues, écrivait aux jeunes gens de son âge, et leur demandait ce que disaient leurs parens sur tel et tel événement.

Ribié, directeur de spectacle à Rouen, sollicitait vainement l'indemnité qui lui était due pour les représentations qu'il donnait par et pour le Peuple deux fois par décade ; il crut

C'est donc à nous qu'on est redevable d'avoir entendu des enfans dénoncer leurs pères , les pères dénoncer leurs enfans , des maris leurs femmes , les femmes leurs maris , l'homme de confiance son bienfaiteur , le débiteur son créancier ; aussi nos bastilles en peu de temps furent-elles encombrées : hommes , femmes , enfans , octogénaires , tout était bon. Pour ne pas laisser manquer de besogne à nos bourreaux judiciaires , plusieurs même de nos proconsuls manquant de prisons , remplissaient les écuries de victimes , les attachaient à des rateliers , et poussaient la barbarie jusqu'à vouloir leur faire manger leurs excréments. Peuple souverain , dans ta justice , ne nous fais pas subir la peine du talion.

» D'autres collègues , pour donner à ces scènes d'horreur le dernier caractère de la barbarie , faisaient retirer aux mères leurs enfans à la mamelle ; et lorsqu'elles les demandaient à grands cris , pour appaiser les douleurs qu'elles éprouvaient , causées par le gonflement de leurs seins , on les menaçait du cachot ; on en a compté jusqu'à vingt en cet état dans la même prison :

intéresser en sa faveur les autorités constituées , et obtenir son payement en faisant une dénonciation atroce.

Le citoyen Deligny , colleur de papier , employé dans le théâtre de Ribié , se plaignit un jour en travaillant qu'il n'avait point de pain , tandis qu'avant la Révolution il n'en avait jamais manqué. « Tu préfères donc , lui dit Ribié , le régime monarchique ? Il répondit : « Ma foi , cela m'est égal , je préfère le régime qui me fait vivre. » A l'instant Ribié envoya chercher son régisseur , qui était substitut du procureur de la commune ; il fait répéter le propos au malheureux Deligny : aussitôt le substitut se revêt de son écharpe , arrête le malheureux , le fait conduire par la force armée à la Maison Commune , où , après avoir dressé procès-verbal , il le fait traire au tribunal révolutionnaire de Paris , où il fut guillotiné le 28 floréal , an 2.

malheur à ceux qui s'apitoyaient sur le sort de ces malheureuses ! ils étaient incarcérés. C'était dire aux bons sans-culottes : « vous faites votre devoir, telle est l'institution du gouvernement révolutionnaire, *la terreur, rien que la terreur, point de pitié* ; en révolution la nature ne doit être comptée pour rien. » Hélas ! nous frémissons nous-mêmes les premiers d'horreur, au seul souvenir des crimes dont nous avons été la cause, les auteurs ou les complices.

» Nous avons cru devoir faire guillotiner tous les savans et tous les grands artistes, dans l'espoir de régner plus facilement sur l'ignorance et par l'ignorance.

» C'était notre collègue David, le peintre, et membre du Comité de sûreté générale, qui était chargé de poursuivre à toute outrance les artistes ; il leur fit une guerre à mort : Robespierre et ses collègues poursuivaient les gens de lettres ; chacun de nous avait sa partie de crimes à commettre.

» C'est sous nos yeux que nos Comités de salut public et de sûreté générale organisaient les conspirations dans les maisons d'arrêt de Paris, telles que le Luxembourg, les Carmes, Port-Libre..... et ces soixante-quinze malheureux détenus à Bicêtre, qui s'étaient avisés de conspirer contre nous, de vouloir arracher notre cœur, le faire griller et le manger.»

Ici le ridicule touche à l'atrocité.

« Il ne faut pas non plus que nous oublions la fameuse conspiration de St. Lazare, découverte par notre collègue Léonard Bourdon, l'assassin de neuf pères de famille d'Orléans.

» Ce sont aussi nos Comités qui ont découvert la conspiration de Batz et de l'étranger, pour l'assassinat de Collot d'Herbois et de Robespierre ; et c'est notre collègue Elie Lacoste qui nous en fit un

rapport. Nous avons décrété de suite que soixante individus, hommes, femmes, et filles de 17 ans, qui ne s'étaient jamais vus ni connus, seraient traduits au tribunal révolutionnaire. (Voyez le tableau n° 3.)

» Oui, la postérité pourra nous accuser d'avoir supposé toutes ces conspirations de prisons, et nous dire que de pareilles découvertes ne pouvaient être faites que par des auteurs ou complices de la conspiration des prisons du 2 septembre 1792. Et personne ne la démentira. (Voyez les tableaux du tome II.)

» C'est nous qui avons décrété que dorénavant l'on tuerait tous les prisonniers Anglais, pour que les Anglais agissent de représailles et assassinaient nos défenseurs de la Liberté; mais en dépit de notre décret, nos armées n'ont pas voulu exécuter cette atrocité inouïe (1).

» Pendant que nos braves défenseurs versaient leur sang pour la Liberté, nous incarcérions leurs parens, leurs amis; nous avons même fait revenir des frontières les frères de la fille Renault, qui avait voulu voir un tyran dans la personne de Robespierre.

» C'est nous qui avons fait cette loi de mort contre ceux qui, par des discours, nous aviliraient, nous diffameraient; contre ceux qui tenteraient, par des discours ou de toute autre manière, de dissoudre la Représentation Nationale, et qui porteraient

(1) Un sergent, qui amenait beaucoup de prisonniers anglais, dit à son Général, en lui parlant de la loi qui ordonnait de les tuer: « Sans doute que la Convention n'a pas prétendu que des Soldats français fissent *le métier de bourreau!* au reste, nous vous les amenons, envoyez-les aux Représentans du Peuple; si ces bougres ont faim, qu'ils les tuent et les mangent, »

atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. Cependant nous en avons montré l'exemple les premiers. N'est-ce pas nous-mêmes qui nous sommes dissous ? nous nous sommes envoyés réciproquement à l'échafaud. N'avons-nous pas aussi porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République, en armant des Cités les unes contre les autres ?

» Mais, Peuple français, si nous avouons nos fautes, nous devons espérer de votre justice que vous ne nous attribuerez pas certains crimes commis par plusieurs de nos Tribunaux Révolutionnaires. Il en est qui ont mal interprété nos lois de mort.

» Nous avons bien dit de guillotiner.... ceux qui écriraient contre les journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin, et de mettre à mort les *fédéralistes*, sans expliquer ce que nous entendions par fédéralistes ; nos proconsuls seuls avaient le secret de l'énigme (1).

» Le cordonnier qui fournissait de mauvais souliers à la République, le charron de mauvaises roues, le tailleur des habits mal cousus ; le boulanger qui détériorait la farine, le marchand de vins qui mettait de l'eau dans le vin des défenseurs de la Patrie, &c. à mort.... Les vieilles

(1) Le Délégué Poultier, membre des Anciens, dit, dans son Journal du troisième jour complémentaire, an 4^e. : « J'ai été à Nismes, à Avignon, à Tarascon, à Beaucaire, du temps des échafauds ; qu'on demande aux habitans de ces contrées, si j'en ai tourmenté un seul pour cause de prétendu fédéralisme, quoique j'aye été envoyé avec ordre de poursuivre les Fédéralistes : je passais les nuits à leur donner des passe-ports, afin de leur éviter les persécutions qu'on leur préparait ; à mon départ alors, j'étais dénoncé par les chefs des Patriotes comme un modéré ; ces sortes d'accusations conduisaient à la mort. » — Poultier, en voulant se justifier, ne voit pas qu'il fait le procès à la Convention et à lui-même.

religieuses, qui entendaient des messes en cachette et qui recélaient des prêtres réfractaires par humanité ou par fanatisme, à mort. Ceux et celles qui recéleraient les traîtres à la Patrie, mis hors la loi, par suite du 31 mai, à mort; de sorte que, d'après nos lois de sang, l'on a guillotiné des pères, des mères, des tantes, des frères, des sœurs, des cousins, des amis qui n'avaient pas pu refuser un asyle aux fugitifs désignés à nos poignards; par ce qu'il est contre la nature qu'un père livre son enfant à des bourreaux. Peuple souverain, pardonneras-tu ces attentats contre la nature?

» Nous avons bien condamné à mort ceux et celles qui provoqueraient à la royauté; mais nous avons été fâchés que ce fût une vieille cuisinière dégoutée de la vie, qui dit, en allant au marché : *Je crois qu'un roi gouvernerait mieux*, ainsi il faut *un roi* : 24 heures après, son sort fut décidé. La deuxième victime, un cocher de fiacre, étant ivre, dit : *Oui, j'aime mieux un roi*.

» Mais nous n'avions pas prévu que l'on guillotinerait Catherine Regnier, âgée de 22 ans, femme du général Lavergne, qui, persuadée de l'innocence de son mari, fut au tribunal le jour que l'on devait le juger, et dans l'intention de le ramener. Lorsqu'il fut condamné à mort, le désespoir s'empara d'elle; elle dit tout haut : « Je suis sûre de l'innocence de mon mari, je veux mourir avec lui »; et pour obtenir la mort promptement, elle cria : *vive le roi, il faut un roi*. Les juges, dociles à la volonté de cette femme, la firent monter sur la fatale charrette avec son mari.

» Marie Gattey fut satisfaite de même, pour avoir crié *vive le roi*, dans la salle de l'audience, parce qu'elle venait d'entendre condamner à mort son

cousin

cousin Gattey, et pour mourir avec lui (1). Tout ce sang, hélas ! doit-il un jour retomber sur nous ? Peuple Souverain, n'y joins pas ta juste colère.

» Ce qui nous a surpris, c'est que les membres du Comité de Sûreté générale qui étaient ce jour-là à l'audience, ne soient pas venus nous faire quelques observations sur les vices de nos lois sanguinaires, ou nous dénoncer les Juges.

» Mais ils ont mis la même négligence pour le malheureux Gossin, maire de Verdun.

» Nous avons bien dit de condamner à mort ceux et celles qui tiendraient des propos tendans à avilir les Autorités constituées que nous avons nommées, et ceux qui parleraient mal du gouvernement révolutionnaire.

» Mais nous n'avions pas dit de guillotiner un homme et une femme, pour avoir tenu des propos contre des membres des comités révolutionnaires.

» Nous n'avions pas dit non plus de guillotiner de malheureux Sans-Culottes qui, dans un cabaret, se permettaient de raisonner, et disaient que *Robespierre était un intrigant, un tyran ; qu'il finirait, comme les autres, par la guillotine.*

» Que la *Montagne était composée de brigands qui assassinaient tout le monde ; que s'ils étaient de vrais Républicains, ils seraient plus humains ; que Marat était un scélérat, les Jacobins des factieux, de nouveaux prêtres.*

» Nous avons bien dit de guillotiner ceux qui aviliraient les assignats ; mais nos intentions n'avaient pas été que l'on fit mourir un malheureux ouvrier, pour avoir dit, *qu'un jour les assignats*

(1) Sous l'ancien régime un individu, qui se serait présenté et déclaré comme voleur ou assassin, n'aurait été considéré que comme fou ou dans le désespoir.

seraient bons à se torcher le cul, et que nous ferions banqueroute.

» Nous n'avons pas dit non plus de brûler la Commune de Bédoin, mais nous avons approuvé la conduite de notre collègue Maignet.

» L'on peut aussi nous reprocher d'avoir été tour-à-tour, et suivant que les circonstances semblaient l'exiger, les propagateurs de Marat, les bas valets de Robespierre, les humbles serviteurs de notre Comité de Salut Public; que, pour lui faire notre cour, nous avons souvent décrété qu'il ne cessait de bien mériter de la Convention, et qu'en conséquence il était prorogé pour un mois, ainsi de suite pendant treize mois.

» Nous n'avons pas renouvelé notre Comité de Sécurité générale une seule fois pendant près d'un an; tant il méritait notre confiance. Peuple Souverain, nous pardonneras-tu de n'avoir point cherché à mériter la tienne?

» Il est vrai que ce sont nos Comités qui ont découvert les différens conspirateurs qui étaient dans notre sein, au 9 thermidor, 12 germinal, en prairial, etc.

» Peuple français! d'après ces grands aveux, tu vois que c'est nous qui avons couvert la France de cadavres, qui avons ensanglanté le Rhône, la Seine, la Loire et la Gironde; qui avons déshonoré la Révolution. Tu vois que c'est à nous qu'il faut demander compte de tous ces monceaux de victimes, élevés par nos ordres sur presque tous les points de la République. On donne du lait à l'enfant nouveau-né: nous avons abreuvé de sang la liberté naissante. Mais, Citoyens! ce serait à tort que vous vous assassineriez entre vous à ce sujet; ne vous obstinez point à reconnaître, dans différens fonctionnaires publics, les égorgers de vos pères, de vos mères, de vos

frères , de vos sœurs , de vos enfans , de vos amis ; s'ils vous ont privés de ce que vous aviez de plus cher , ils ne l'ont fait que par nos ordres , et avec les lois que nous les avons chargés d'exécuter. Ne cherchez point les noms des bourreaux de vos familles , ailleurs que sur la liste des membres de la Convention Nationale , d'où sont sortis , comme jadis de la boîte de Pandore , tous les maux qui pèsent aujourd'hui sur notre chère patrie.

» Il est beaucoup d'individus qui n'ont accepté des fonctions , sous le règne de la terreur , que par timidité ou par crainte.

» Voyant que beaucoup refusaient les places que nous leur donnions , nous avons été obligés de décréter que quiconque refuserait , serait regardé comme suspect et traité comme tel.

» Un autre reproche grave à nous faire , et qu'il ne faut point oublier , c'est que nous avons avili la sublime institution des Jurés ; 1°. en les nommant nous-mêmes ; 2°. en les laissant en fonctions pendant quinze mois ; 3°. en les payant 18 liv. par jour : mais comme le Tribunal révolutionnaire suprême était à Paris , nous avons tout employé pour le faire respecter ; nous avons même décrété qu'il n'y avait que les contre-révolutionnaires et les aristocrates qui pouvaient douter de sa probité. Nous avons aussi fait une réputation à tous nos agens révolutionnaires , en les désignant comme les seuls Républicains , les seuls amis de la liberté ; mais nous n'avons pas ajouté *et de l'humanité* : néanmoins , de temps en temps , nous en faisons guillotiner , ainsi qu'une foule de sans-culottes ; car il nous semblait d'une bonne politique de prendre dans toutes les classes , dans tous les âges ; le règne de l'égalité semblait nous justifier.

» Bon Peuple , nous croyons vous avoir prouvé

au 9 thermidor, que nous n'avions pas partagé tous les crimes de nos Comités de salut public et de sûreté générale, que nous avons aussi été comprimés par la tyrannie de Robespierre : il faut dire, il est vrai, que, dès que nous nous sommes aperçus que la vie de Tallien, Fréron et Bourdon de l'Oise, nos Collègues, était menacée, le 9 thermidor, nous avons renversé le tyran ; à son exemple, nous l'avons mis hors la loi, lui et ses complices, y compris soixante-dix-sept membres de la Commune de Paris.

» De suite, nous avons décrété qu'à compter de ce jour, 9 thermidor, la justice était à l'ordre du jour ; nous avons brisé et proscrit les instrumens de la terreur ; plusieurs Collègues se sont chargés de l'exécution de ce plan, soit à Paris, soit dans les Départemens : nous avons cru devoir, pour notre salut, faire retomber nos crimes ou nos fautes sur cette foule de subalternes qui nous avaient servi sous le nom de *Terroristes*, et que nous avons appelés plusieurs fois à notre secours ; en conséquence l'on a renouvelé le 2 septembre.

» Nous sommes responsables des erreurs de cette multitude venue, en prairial, pour nous demander du pain et la Constitution de 1793 (1), que nous

(1) Il est bon que les personnes qui croient ou feignent de croire que la Constitution de 1793 est la meilleure de toutes, sachent que ceux qui l'avaient faite n'en voulaient pas ; voici un fait qui le prouvera.

Dans un dîner, chez Gohier, ministre de la Justice, où se trouvaient des Juges et Jurés du Tribunal révolutionnaire, avec Fouquier-Tinville, dont le couvert était toujours mis, il s'y trouvait encore des membres du Comité de sûreté générale et un du Comité de salut public. Une femme, qui était aussi de ce dîner, raisonnant avec assez de bon sens, leur dit : « mais, Citoyens, pourquoi ne mettez-vous pas en activité la Constitution ? il semble que vous l'avez faite pour la mettre dans une boîte ! L'un des convives répondit : » non-

avons, depuis le 9 thermidor, juré de mettre en activité : changeant avec les circonstances, nous avons cru devoir envoyer à la guillotine les chefs de la révolte, qui avaient écrit sur leurs chapeaux avec de la craie, *du pain et la Constitution de 1793*. Ces chefs des révoltés se plaignaient de ce que le Peuple, depuis dix mois, était réduit à trois onces de pain, et quelquefois point du tout ; mais cette pénurie était involontaire, ainsi que la vente du beau pain, que les nouveaux riches et nous achetaient à 50 livres.

» C'est aussi nous qui sommes coupables du discredit des assignats, en décrétant notre salaire double ; conduite infâme et basse de notre part !

» Nous avons cru réparer cette erreur, en décrétant qu'il n'y avait que les malveillans qui pouvaient discréditer les assignats.

» Mais nous n'avons pu éviter la ruine totale d'une foule de citoyens qui ont eu confiance dans ce papier, ce qui a réduit à la dernière misère, tous les Fonctionnaires publics, tous les Rentiers et une quantité de pères de familles morts de faim, ou suicidés et jetés à la rivière et par les croisées : nous pouvons bien nous dire encore leurs bourreaux.

» Mais nous n'avons pu faire autrement que de manquer à nos engagements. De deux choses l'une : il fallait sauver l'état, ou nous, et nous avons dû commencer par nous.

» seulement il faut la mettre dans une boîte, mais il faut
» la fermer à double tour et la laisser là 7 à 8 ans. »

Fouquier-Tinville se fit un peu attendre pour dîner, on lui en fit des reproches obligeans ; il répondit : « ce n'est pas
» ma faute, nous avons affaire à un diable d'homme, qui
» se défendait si bien qu'il faillit nous échapper ; heureuse-
» ment que son affaire est faite, qu'il va y passer comme
» les autres. »

» Nous avons cru devoir ne pas donner de suite à l'acte d'accusation contre Collot, Billaud et Barrère, dans la crainte, trop bien fondée, qu'ils ne parvinssent à prouver que nous avons partagé leurs crimes : en conséquence, nous les avons condamnés à la déportation ; entr'eux les brigands se ménagent.

» Voilà de grands aveux ; ils sont sincères. Si nous oublions quelques-unes de nos fautes, nous nous en rapportons à l'exactitude et à l'impartialité de l'historien de notre temps.

» Si donc la République s'est maintenue, c'est de sa propre force, par la persévérance du Peuple et le courage invincible des défenseurs de la Liberté ; car nous avons tout fait pour la perdre, nous avons tout employé pour détruire les sciences et les arts, excepté la science des tyrans, que nous avons portée au plus haut degré. Machiavel, qui donna des leçons aux petits despotes de l'Italie, trouverait des matériaux bien précieux dans les cartons de nos Comités de gouvernement : amas impur de tout ce que les plus mauvais génies ont pu imaginer de plus féroce et de plus insensé, pour torturer le pauvre Peuple de France, ou pour le traîner dans la fange des vices.

» Présentement nous croyons devoir vous prévenir des dangers que vous aurez à courir, si vous vous déterminez à renouveler entièrement le corps législatif : comme tous les citoyens de la République ont à se plaindre de nous, qu'il n'y a pas une seule famille qui n'ait à nous demander compte, ou de quelque massacre, ou de quelqu'incarcération, ou de sa ruine, vous ne pouvez donc composer le corps législatif que de mécontents.

» Savez-vous s'ils auront plus de vertu que nous ? s'ils ne négligeront pas les intérêts de la Nation, pour ne s'occuper que de leurs vengeances ? si les

tombeaux ne se rouvriront pas à leur voix ? si de nouveaux poignards , de nouveaux échafauds ne menacent pas encore vos cités ? si , loin de fermer vos plaies , ils ne les déchireront pas davantage pour satisfaire leurs passions ? enfin , si après tant de maux soufferts pour une Liberté que nous n'avons pas encore connue , ils n'achèveront pas de vous conduire à l'esclavage par cette dernière convulsion politique ?

» Empêchez donc que de nouveaux crimes ne s'entassent sur les nôtres ; ne commencez pas une Révolution nouvelle , qui serait plus atroce encore que la première. Il est donc de votre intérêt de nous garder encore , tout souillés que nous sommes : nous sentons bien votre répugnance ; mais surveillez-nous. Vous avez appris , à vos dépens , combien il en coûte d'être insouciant et apathique sur la chose commune. Faites donc un choix parmi nous , quoiqu'il n'y en ait pas beaucoup à faire , et opposez-nous aux nouveaux-venus ; les réélus voudront réparer le passé ; et se conduisant mieux à l'avenir , ils voudront soutenir la République , devenue le seul port , après tant d'orages.

» Les forfaits que vous avez droit de nous reprocher , se sont passés chez tous les peuples , dans toutes les révolutions ; tous les peuples ont eu leurs jours de crises politiques , et , pendant ces crises , ils ont vu s'élever des ambitieux , des traîtres , des hypocrites , des hommes féroces , d'autres , dupes eux-mêmes de l'exaltation de leur esprit.

» Serait-ce à nos voisins à nous reprocher nos crimes ? Ne sont-ils pas autant leur ouvrage que le nôtre ? S'ils ne s'étaient pas mêlés de nos affaires , les fureurs de la guerre se seraient-elles déployées ? Compterait-on autant de victimes ? Leurs annales ont des feuillets teints de sang humain , qu'ils devraient aussi arracher pour leur honneur.

» Et comment voulez-vous, qu'accablés sous les remords, nous retournions dans les lieux qui nous ont vu naître? Voulez-vous que nous nous exposions à retourner dans nos Départemens? Ah! voyez l'horrible tableau qui se déroule à nos regards: voyez cette terre jonchée de cadavres sanglans, déchirés, mutilés, décapités; ces monceaux d'ossements, de membres, de têtes, épouvantable barrière que nos crimes ont élevée entre la Nature et nous; écoutez les cris funèbres des mânes de nos victimes retentir dans les bois, dans les champs, dans les villes; s'élever du fond des mers, du sein des fleuves, des entrailles du globe, et, de leurs accents lugubres et vengeurs, implorer la foudre trop lente à pulvériser nos fronts criminels. Voyez-vous les cadavres de ces enfans s'animer, se relever sur le sein de leurs mères noyées, nous tendre les bras en voulant balbutier ces mots: «c'est par vous que nous sommes orphelins?» Voyez-les nous poursuivre, et, dans leurs crânes fracassés, présenter à nos lèvres brûlantes le sang innocent, dont nous fûmes altérés. Voyez ces corps, privés de têtes, nous presser, nous ceindre de leurs bras, comme autant de serpens; nous terrasser, nous rouler dans la fange sanglante, où notre impiété les abandonna sans sépulture et sans honneurs. Là, une tête, privée du reste du corps, roule au-devant de nous, nous mord, en murmurant ces paroles: «Législateurs bourreaux, qu'avez-vous fait de nos membres? pourquoi nous avoir ainsi mutilé? Si vous aviez soif, ne pouviez-vous étancher votre soif qu'avec du sang?» Plus loin, des bras mitraillés par nos ordres, nous entourent, et, par leurs gestes menaçans, excitent les furies à nous tourmenter. Plus loin, le génie du remords, une torche à la main, écrit en lettres de sang sur le sable: *La France,*

*en nommant la Convention, a produit une monstruosité qui fait frémir la Nature. Ah! qui de nous percera ce Peuple de morts, qui se dresse à notre aspect; il nous dérobe la terre, il nous dérobe le jour, il couvre les chemins, il épais-
sit les forêts; il est autour de nous, près de nous, loin de nous ».*

Hommes de sang! voilà donc vos aveux; voilà donc vos excuses; voilà donc vos remords. Et que nous importent à nous, vos remords, vos excuses, et vos aveux? Vous citez des atrocités anciennes! cela ne justifie pas les vôtres. Vous vous appuyez sur d'antiques Révolutions! Qu'ont-elles produit d'aussi exécrationnable que vos forfaits? d'aussi exécrationnable que votre Décret des *mis hors de la Loi*? chose inouïe chez tous les Peuples de la terre. Où trouver, dans l'histoire, deux chambres ardentes, comparables à vos Comités de salut public et de sûreté générale? rien d'aussi exécrationnable que vos milliers de Bastilles, que vos quarante-quatre mille Comités révolutionnaires, que vous investîtes du droit de troubler à volonté, la nuit, le jour, le matin, le soir, l'asyle des Citoyens; de cacher aux opprimés les motifs de leur détention, de lever et d'apposer les scellés en l'absence des détenus, de faire autant de bureaux de délation et de proscription? d'aussi exécrationnable que vos sièges, vos démolitions, vos incendies de cités et de villages? d'aussi exécrationnable que votre Gouvernement révolutionnaire, qui donnait droit de vie et de mort à deux Comités? d'aussi exécrationnable que vos mariages républicains de Nantes, vos harangues sur les échafauds, vos mitraillades, vos noyades, vos fusillades?

Citez-nous, s'il se peut, pour exemple, une Nation chez laquelle on ait, pendant deux ans, égorgé des femmes, et des filles de 17 ans; une Nation où

une armée de Proconsuls se soit promenée pendant deux ans, en traînant l'échafaud en triomphe ; où les assassins dans les places publiques, les Sociétés populaires dans les temples, aient dit : « Il faut chaque jour un bain de sang à la Liberté, on n'en saurait trop verser pour la Constitution de 1793 » ; où les Législateurs sur leur sièges, et les bourreaux sur les charrettes, célébrent, pendant deux ans, la Fête des Massacres.

Nous citerez-vous les crimes de la Monarchie ? qu'étaient-ils, sinon l'effet de la volonté d'un seul, de la corruption et de la tyrannie d'un seul ? Ils étaient commis au nom du despotisme ; mais les vôtres, ceux de 750 individus, sous quelle invocation vous les permettiez-vous ? C'était au nom de la République, de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité. Au nom de la Fraternité ! Barbares ! Assurément Robespierre et autres brigands Sénateurs, dans la carrière du crime, l'emporteront sur Louis XI ; il n'y a eu qu'un Louis XI en onze siècles ; en deux ou trois années seulement, nous en avons eu trois ou quatre cents.

Ah ! jusqu'à ce jour on avait cru que les prêtres seuls, au nom de la Religion, étaient capables de tous les crimes. Ils ne se sont pas démentis. Combien de prêtres dans la Convention nationale ! Le pontificat suprême des attentats leur appartenait, ils ne l'ont pas cédé, et ont parfaitement soutenu le caractère de leur ordre.

Le Clergé de tous les pays et de tous les temps, avait enfanté à lui seul plus de crimes et de calamités, que tous les ordres ensemble ; il vient d'être surpassé par la Convention. Les guerres de Religion, les croisades, les dragonnades, dont le seul récit faisait dresser les cheveux, ne sont plus que des faits ordinaires mis à côté des guillotines, mitraillades, fusillades, foudroyades,

noyades, etc. Une émulation infernale semble s'être emparée de notre Convention, à la lecture des Annales ecclésiastiques; par un Décret, ou simplement un Arrêté des Comités, les Tribunaux révolutionnaires se sont vus investis du droit de décapiter la Nation française, comme fit jadis Moïse du peuple Juif. Il est vrai que Moïse était aussi Législateur, comme Robespierre, Collot et autres; il avait plus de génie qu'eux, mais il leur cédait la palme de la férocité.

Quel sort doit être réservé aux auteurs de tant de crimes? Le moindre châtement, sans doute, est de livrer votre mémoire à l'exécration de la postérité. Qu'elle apprenne les noms de ces Proconsuls, de ces Législateurs, de ces Juges exterminateurs, de ces prétendus Magistrats du Peuple, de ces membres de Comités révolutionnaires, de ces Généraux qui, dans leurs orgies, ivres de vin et de luxure, arrêtaient, proscrivaient, assassinaient, incendiaient et confisquaient au profit de la République, mais bien plutôt au leur; puisque, pour leur usage, ils mettaient en réquisition les caves et les meubles des riches.

Est-ce trop vous punir, hommes imposteurs, dont la conduite a fait passer les Républicains pour des brigands, pour des hommes de sang! vous, qui avez profané le nom pour faire détester la chose! Le vrai Républicain est l'ami des mœurs et de l'humanité; il est laborieux, bon père, bon époux, bon voisin, bon ami; il hait le despotisme, il méprise l'intrigue; il ne rongit pas de rentrer dans la classe des Citoyens, en sortant des fonctions publiques; il est l'ennemi né de l'anarchie, le protecteur et l'ami de l'ordre, le fidèle observateur des lois; il ne veut rien qui ne soit à lui, qu'il n'ait gagné par un travail honorable; il ne consume point enfin ses jours à contempler la Mon-

tagne de Sinaï, pour attendre dans la paresse la manne du Ciel. Je ne reconnais point les Républicains parmi ceux qui entouraient les échafauds, repaissaient leurs yeux de l'appareil des supplices, provoquaient le Peuple à de basses vengeances, et l'excitaient à toute la saleté d'une joie féroce et cannibale; je ne reconnais point les Républicains parmi les monstres qui, dans les sociétés, aux spectacles, dans les fêtes publiques, exagéraient tous les principes ou les écrasaient sous leurs pieds, et qui, sous l'apparence d'un chaud patriotisme, conseillaient des mesures odieuses, dont le véritable but était de faire détester la Révolution. Enfin le vrai Républicain est l'honnête homme; ceux qui, depuis sept ans, en ont usurpé le nom, ne sont que les vils esclaves de leurs passions ou de celles d'autrui.

Sans doute, la Révolution, qui a exigé tant de sacrifices, ne pouvait pas rencontrer par-tout des cœurs également disposés à s'y prêter. On ne régénère pas, en un seul jour, un peuple blasé par quinze cents ans d'habitudes funestes. Mais parce que la France renfermait des milliers de mécontents, parce qu'il s'y trouvait des hommes encroûtés par l'ignorance, ou trop sensibles aux atteintes portées à leur orgueil; parce qu'il s'y rencontrait des gens totalement étrangers aux circonstances; parce qu'il existait une foule de citoyens bons, doux, paisibles, qu'un respect religieux pour les principes de justice et d'humanité effrayait sur les mesures révolutionnaires, fallait-il les livrer à la mort? Egorger pour convaincre! Quel exécrationnable apostolat! Combien de fois l'avions nous répété? que la Révolution ne pourrait se soutenir que par l'opinion; mais c'est le contentement qui forme l'opinion; ce qui la consolide, c'est la bonne foi et la vertu de ceux qui gouvernent: des hommes immoraux, sangui-

naires , destructeurs de tous les principes , n'obtiennent point l'opinion ; ils n'établissent que la terreur, jusqu'à ce que la terreur les écrase à son tour.

Hélas ! nous en sommes donc parvenus à cette cruelle vérité d'expérience, que le Peuple n'est pas plus heureux, soit qu'un roi le gouverne, ou qu'il soit régi par des proconsuls ou des décemvirs. Eh ! pourquoi se laisse-t-il si vite de surveiller ceux qu'il met à la tête de ses affaires ? Les tyrans profitent de cette indifférence pour établir leur pouvoir. Le Peuple est si confiant, que les moindres apparences de quelques vertus, soit dans un monarque, soit dans ses législateurs, leur servent de brevet d'impunité ; et ces hommes de sang, qui, dans les Révolutions, se montrent toujours comme les corbeaux carnassiers sur un champ de bataille, auraient été bien vite ensevelis dans la poussière, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Si le douloureux Répertoire que je publie, parvient chez l'Etranger, les Nations étrangères, particulièrement l'Angleterre, rougiront en parcourant cette trop longue liste de jugemens et de proscriptions ; elle leur rappellera des souvenirs, qui feront tache dans leur Histoire.

Ah ! si ce Recueil pouvait servir à l'abolition de la peine de mort dans toute l'Europe ! pour l'ordinaire, l'excès du malheur en amène la suspension ou le terme.

C'est l'Angleterre et l'Allemagne qui ont suscité cette guerre affreuse et générale contre la République française ; et ce forfait est aussi grand que tous les excès révolutionnaires. Les amis de l'humanité qui se trouvent en Angleterre et en Allemagne, car il y en a par-tout, doivent gémir des calamités que cette guerre cause à toute l'Europe : que de millions d'individus qui ont péri, les uns pour la Liberté, les autres contre la Liberté ! quel

lxxvii] R É F L E X I O N S , etc.

affreux théâtre la Vendée n'offre-t-elle pas encore ! et c'est l'ouvrage des faux amis de la République ! que de tombeaux , que de larmes ! quel compte épouvantable à rendre à la génération qui vient de naître ! que de défenseurs de la Patrie ont été mutilés et égorgés ! que de milliers de victimes envoyées à l'échafaud ! que de femmes qui pleurent leurs époux ! que d'époux qui pleurent leurs femmes ! que d'enfans qui sont abandonnés ! que de larmes ils versent sur les mânes de leurs pères ! Lorsqu'on sera obligé de leur indiquer ce Répertoire effroyable, et qu'ils trouveront leurs malheureuses mères sur les Tableaux des différentes conspirations, à la fin de cet ouvrage, quelle idée auront-ils de notre Révolution ? Il faut bien de la vertu dans ceux qui gouverneront , pour fermer tant de plaies , tarir les larmes de ces innocentes victimes... et leur faire aimer une Révolution , qui les a privés de ce qu'ils avaient de plus cher.

Vils ennemis de la Liberté ! ne calomniez pas notre idole : car elle aura toujours notre encens. Le seul but du grand ouvrage dont je publie les deux premiers volumes , est de prouver aux tyrans de tous les partis , que les crimes commis pendant et pour la Révolution , ne sont point dus à la Révolution , mais bien aux scélérats qui s'en sont emparé.

Fin des Réflexions Préliminaires.

DICTIONNAIRE

DICTIONNAIRE

DES INDIVIDUS

CONDAMNÉS A MORT

PENDANT LA RÉVOLUTION.

A

ABAFOUR (Jean), laboureur, dom. à Gennes, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

ABAFOUR (Jean), officier municip., dom. à Contigné, cant. de Château-Gonthier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

ABAFOUR (Michel), labour., dom. à Gennes, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. mil., séante au Pont de Cé.

ABAUZIT (Pierre Firmin), nég. admin. du dép., dom. à Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 prair., an 2, par le trib. crim. dudit département.

ABEILLARD (Jacq.), dom. à Vezin, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ABEILLON (Jean-Bapt.), ex-curé d'Arlempde, dom. à Dou-

couroux, cant. de Tanargues, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 29 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de la h. Loire.

ABEL (Paul), caporal dans un bataillon de Paris, dom. à Pouteau, cant. de Morlaix, dép. du Finistère, cond. à mort comme contre-révol., le 15 sept. 1793, par le trib. crim. du départ. de Seine et Oise.

ABELINE (Jean), dom. à St. Remi, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 nivose, l'an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ABELLARD (Pierre), tisserand, dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, parla com. milit. de Sablé, le 12 nivose, an 2.

ABOULIN (Joseph), lieutenant au 18^me régim. de drag., dom. à Cassade, cant. de Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme conspir., le 18 prairial, an 2, par le trib. révol. de Paris.

ABRAHAM, dom. à la Tour-Landry, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

ABRIAL père (Jean), cond. à mort à Issengeaux, cant. de Monistrol, dép. de la h. Loire, comme receleur de prêtres réfract., le 3 thermid., an 2, par le trib. crim. dudit département.

ABRIAL fils (Isabeau), dom. à Issengeaux, cant. de Monistrol, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme recel. de prêtres réfract., le 3 thermid., an 2, par le trib. crim. dudit département.

ABRIAL fils (Jacq.), dom. à Issengeaux, cant. de Monistrol, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme recel. de prêtres réfract., le 3 thermid., an 2, par le trib. crim. dudit département.

ABRY (François), domestique du nommé *Maximien*, âgé de 23 ans, né à Doucié, dép. du Jura, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 18 frim., an 2, par la com. milit., séante à Lyon.

ABRY (Jean), domestique du nommé *Henry*, âgé de 21 ans, né à Doucié, dép. du Jura, cond. à mort le 18 frim., an 2, par la com. milit., séante à Lyon.

ABZAC (Charles), ex-noble, capit. au 2^e. régim. de chasseurs à pied, dom. à Romans, dép. de la Drôme, cond. à mort comme émigré, le 27 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de Lot et Gar.

ACCOL (Charles), dit *Thibault*, âgé de 28 ans, natif de Fontenay, départ. de l'Yonne, march. de vin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme agioteur, par le trib. ré-

vol. de Paris, le 28 germ., an 2.

ACHARD (Alexandre), âgé de 24 ans, natif de Jure, départ. du Jura, ouvrier en soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 frim., an 2, par la com. milit., séante à Lyon.

ACHARD fils (Hubert), dom. à St. Bernin, cant. de Brioude, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la haute Loire.

ACHARD 5^e. fils (Jean Louis), cultiv., dom. à St. Bernin, cant. de Brioude, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 29 ventose, an 2, par le trib. crim. du dép. de la h. Loire.

ACHARD (Pierre), laboureur, dom. à St. Nicolas de Brein, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

ACHARD (Franc.), poissonnier, dom. à Martigues, cant. *id.* dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-rév., le 16 niv., an 2.

ACREMANN (Antoine), garde-suisse du dernier tyran roi, dom. à Grandville, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 2 frim., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

ADAM (Ant.), âgé de 52 ans, fabric. de bas, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

ADAM (Vincent), dom. à Hufendorf, cant. d'Haguenau, dép.

du Bas-Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. dudit dép., le 19 sept. 1793.

ADAM (Madeleine-Caroline-Gasparine), veuve de Louis-Franç. Gravaud, âgée de 41 ans, née à Berlin, dom. à Paris) son mari étoit l'inventeur des porcelaines de France établies à Sève); cond. à mort comme conspir., en entretenant des corresp. avec le brigand appelé *roi de Prusse*, le 2 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris.

ADAM (Jacq. Nicolas), âgé de 36 ans, né à Paris, ex-religieux bénédict., dom. à Paris, cond. à mort le 9 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de propos, et manœuv. fanatiq., pratiquées en 1792-93, à Paris, rue St. Martin, tendant à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, et en montrant dans le secret des objets de superstition, et des signes de royauté.

ADAM le marin (J. G.), âgé de 41 ans, né à Paris, ex-capit. de vaiss., cond. à mort le 22 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et complice de la conjur. des prisons du Luxemb.

ADET (Charles), march. de vin, âgé de 31 ans, né à Andelet, dép. de la h. Marne, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être du complot des prisonniers de Bicêtre, à l'effet d'égorger les membres du comité de salut public et de sûreté générale, faire rôtir leur cœur et le manger.

ADHÉMAR (Raymond), ex-noble, âgé de 42 ans, né et dom.

à Lalinde, cant. de Mussidan, dép. de la Dord., cond. à mort comme cont.-rév., le 5 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ADMIRAL (Henri), âgé de 50 ans, né à Anselet, dép. du Puy-de-Dôme, attaché à la ci-devant loterie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir voulu assassiner le représentant *Collet d'Herbois*, et exécuté avec une chem. rouge.

ADNET (Louis), âgé de 46 ans, né à Fresnoy, et secrétaire de lad. commune, cond. à mort le 28 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du peuple, de sa liberté, de sa souveraineté.

ADRIAN (Marie), tailleuse, âgée de 17 ans, née et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 4 nivose, an 2, par la com. rév. de Lyon.

AFFRAY (Marin), fendeur d'ardoises, dom. au Pont de Cé; cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

AGENNIÈRES (Jean), march. de vin, paulmier, dom. à Paris, cond. à mort comme fabricat. de faux assign., le 17 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

AGÉRONY (Noël), âgé de 46 ans, né à Bourg, dép. de l'Ain; ouvrier en soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AGNÈS, f^{me}. Potel, (Jeanne); dom. à Nantes, dép. de la Loire

infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AGRON, veuve Henique de Chevilly, dite Marsilly (Jeanné), dom. à Paris, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 germin., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AIGLOZ (François), dit Langlais, âgé de 45 ans, né au Bourg, cultiv., ci-dev. courrier, dom. à Bourget, cant. de Chambéry, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir participé à la consp. de la prison du Luxemb.

AIGNÈS (Pierre), bourrelier, dom. à Arles, ch. l. de cant., dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 germ., an 2, par le trib. crim. dudit département.

AIGON (Etienne), dit *Paulet*, musicien, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-rév., instigateur, chef des rebelles, par le trib. crim. dudit dép., le 25 germin., an 2.

AIGRÉ (Nicolas-Joseph), brasseur, dom. à Surènes, cant. de Franciade, dép. de la Seine, cond. à mort comme consp., le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

AIGRON (Lucas), dom. à St. Julien, cant. de Nantes, dép. de la Loire inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AIGRONT (Julien), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée,

le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AIGRU (Nicolas), âgé de 49 ans, né à Câteau-Cambresis, dép. du Nord, ex-prêtre, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être compl. d'une conjur. de l'étranger tendant à la dépravation de l'esprit public, le soulèvem. des prisons, le projet de l'assassinat des représent. du peuple, *Coliot-d'Herbois* et *Robespierre* : il a été exécuté avec une chemise rouge.

AIGUEVILLERS (Jean-Jacq.-Marie-Joseph-Martin), âgé de 56 ans, ex-présid. aux enquêtes du parlement de Toulouse, né et dom. *idem.* dép. de h. Garonne, cond. à mort le 26 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir cherché à anéantir la liberté publique, en provoquant et en signant des écrits cont.-rév., faits au nom du parlem. de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790.

AIGUIER (Jean-Bapt.-Marion), confiseur, dom. à Solliez, cant. d'Hières, dép. du Var, cond. à mort par le trib. crim. dud. dép., le 12 pluv., comme cont.-révol.

AIGUIRAUD (Jean-Marie), âgé de 44 ans, natif de Benga. dép. de la Loire, dom. à St. Genet-Lherpe, cant. de Lyon, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

AILLAND (Joseph), boucher, dom. à Solliez, cant. d'Hières, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 floréal, an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

AILLAUD (Antoine), chirurgien, dom. à Marseille, cond. à

mort comme consp., le 4 pluvi.; an 2, par le trib. de Marseille.

AILLAUT (Jean), dom. à Chanzaux, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

AIMANTE (François), labour., dom. à St. Ornay, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

AINARD (Joseph), âgé de 60 ans, natif de Bourg, dép. de l'Ain, march. drapier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 25 frim., an 2, par la com. milit. de Lyon.

AIRAULT (Antoine), âgé de 31 ans, né et dom. à St. Maixent, dép. des deux Sèvres, prêtre, ci-dev. vicaire de Niort, cond. à mort le 16 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, en cherchant à exciter la guerre civile par le fanatisme.

AIREMAN (Antoine), garde-suisse, cond. à mort comme brig. de la Vend., le 29 br., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

ALAIN, *fme.* Bouget, (Jeanne), domic. à Fief-Saurin, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALAIN (Pierre), dom. à Mortagne, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALAIN (Prosper), dom. à Lemay, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALAIN (François-Amant), labour., dom. à la Tessoualle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 niv. an 2, par la com. milit., séante à Savénay.

ALARD (Jacq.), âgé de 32 ans, commis fabricant, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

ALARD (Jacq.), dom. à Landemon, cant. d'Ancoenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALAUX (Gery), ex-curé, dom. à Ste. Radegonde de Beaumont, cant. de Toulouse, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 24 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la haute Garonne.

ALAUZET (François), cultiv., dom. à Notre-Dame d'Aures, cant. de Rhodès, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-rév. par le trib. crim. dud. dép., le 26 nivose, an 2.

ALAUZET (Paul), cultiv., dom. à Lesfaux, cant. de Milhau, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 niv., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

ALAUZIER (Marie-Gertrude-Ripert), ex-noble, relig., dom. à Bollone, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 22 messid.

an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ALAVOINE (Joseph), tailleur pour femme, membre du conseil génér. de la commune de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la Patrie, par décret du 9 thermidor, exécuté le 10.

ALBANETTE (Augustin-Philibert-Bernard), dit *Cessieux*, ex-noble, âgé de 75 ans, natif de Paris, trésorier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 niv. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

ALBERT père (Jean-Antoine), âgé de 42 ans, né à Tansy, dép. des h. Alpes, marchand de fer, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

ALBERT (Claude), commis, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 niv. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

ALBERT (Mathurin), dom. à St. Herblon, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALBERT (Maurice), âgé de 30 ans, né à Lyon, commis-négoc., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 14 germ., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, pour avoir fait un commerce de lingots d'or et d'argent, et pour avoir acheté des louis à un prix excessif.

ALBERT (François), dom. à S. Amand, cant. de Bressuire, dép.

des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ALBERT (Symphorien), dom. à Juigné-sur-Loire, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 niv., an 2, par la com. milit., séante à Angers.

ALBERT (Pierre), dom. à St. Hilaire, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ALBERT (Jean), âgé de 42 ans, né à Grenoble, dép. de l'Isère, fabric. d'eau forte, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

ALBERT (Jean-Claude), âgé de 35 ans, marchand quincaillier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., par la com. révol. de Lyon.

ALBERT (Rosalie), femme de chambre, dom. à Bruxelles, cond. à mort comme consp., par le trib. révol. de Paris, le 13 niv., an 2.

ALBERT (Baptiste), cultiv., dom. à Lesfaux, cant. de Milhau, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. dud. dép., le 26 niv., an 2.

ALBERT (Barthelemi), cultiv., dom. à St. Georges de Camboulas, cant. de Rhodès, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol. par le trib. crim. dud. dép., le 26 niv., an 2.

ALBERT (François), dom. à la Chapelle-Basse-mer, cant. de

Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, par la com. milit., séante à Sablé, le 12 niv., an 2.

ALBERTI (Frédéric), soldat de la légion germanique, dom. à Hictelde en Allemagne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, par la com. milit. de Port-Malo, le 22 pluv., an 2.

ALBESSARD (Jean-Bapt.), ex-avocat génér., ex-conseiller au dern. parlem. de Guienne, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 therm., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, pour avoir donné asyle à *Guadet*, représentant, mis hors de la loi.

ALBESSON, femme Payssac (Antoinet.), âgée de 33 ans, née à Nismes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 messid., par le trib. révol. de Paris, pour avoir donné asyle aux frères Rabaut et à l'ex-ministre Lebrun.

ALDIN fils (Alexandre), dom. à Marjevols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme émigré, le 30 vend., an 3, par la com. milit., séante à Bois-le-Duc.

ALÈGRE père (Jean-Bapt.), maçon et cabaretier, dom. à Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 25 messid., an 2, par la com. populaire, séante à Orange.

ALEXANDRE (Jean-Joseph), ex-curé, dom. à Mornas, cant. d'Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfractaire, par le trib. crim. dud. dép., le 25 nivose, an 2.

ALEXANDRE (Blaise), ex-

noble, âgé de 54 ans, natif de Randa, dép. du Puy-de-Dôme, instituteur, dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

ALISSON (Jacq.), dom. aux Aubiers, cant. de Thouars, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

ALIVON (François), magasinier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 vent., an 2, par le trib. crimin. dudit département.

ALIX (Jeanne), cuisinière, âgée de 65 ans, née à St. Martin, près Ludon, cant. de Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 16 messid., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, pour avoir recelé des prêtres réfract.

ALLAIN (Pierre), charpentier, dom. à Tirpiéd, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 germ., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

ALLAIN (Louis-Jérôme), ci-dev. maître d'école, et fabric. de bas, dom. à Elboeuf, cant. de Rouen, dép. de la Seine infér., cond. à mort comme cont.-rév., le 13 vent., par la com. milit., séante à Angers.

ALLAIN (Jean-Bapt.), âgé de 26 ans, né à Pleineuvre, fabricant de plombs, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice du complot dans la maison

de Bicêtre, d'égorger la garde de cette maison, de se porter à la convention, et singulièrement aux comités de sûreté générale et de salut public; d'en égorger les membres, de leur arracher le cœur, de le faire rôtir, de le manger, et de livrer Paris au pillage, pour servir la faction de l'étranger.

ALLAIN (C. M.), âgé de 28 ans, né et demeurant à Paris, instituteur, cond. à mort le 6 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspirat. de la maison d'arrêt de S. Lazare.

ALLAIRE (Pierre), cultiv., âgé de 41 ans, né et dom. aux Loges, cant. de Falaise, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont-révol., le 13 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ALLAIRE (François), dom. à St. Lambert, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

ALLAIS (Pierre), âgé de 41 ans, né aux Loges, dép. du Calvados, cultiv., cond. à mort le 13 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme partisan du fédéralisme.

ALLARD (François), dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort par le trib. crim. dud. dép., le 17 frim., an 2, comme brig. de la Vendée.

ALLARD (Jean-Marie) âgé de 57 ans, curé de Bagneux, cant. de Saumur, né à Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort le 25 décemb. 1793, par le trib. révol. de Paris, comme conspirat., et

convaincu d'avoir par ses propos provoqué le rétablissement de la royauté.

ALLARD (René), métayer, dom. à Lire, cant. de St. Florant, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, le 20 niv. an 2.

ALLARD (Pierre), dom. à Avages, cant. d'Evron, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit., séante à Port-Malo.

ALLARD (Joseph), dom. à Gallet, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALLARD fils (Louis), dom. à Roubecq, cant. de Lille, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 30 vendém., an 3, par la commis. milit., séante à Bois-le-Duc.

ALLARD (Michel), dom. à Basse-Goulaine, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 pluv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ALLARD (René), journalier, dom. à St. Pierre de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 6 vent., an 2, par la commis. milit., séante à Saumur.

ALLARD (Pierre), dom. à Beausset, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ALLEAUME (Martin), âgé de 17 ans, volont. au 7^e. batail. de la Somme, né et dom. à Rouen, dép. de la Seine infér., cond. à mort le 7 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires.

ALLEC (Jean), géomètre, ex-juge de paix, dom. à Nalabregues, cant. de Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messid., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

ALLEGIN (François-Joseph-Marie), confiseur, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 prairial, an 2, par la com. populaire, séante à Orange.

ALLEGRET (Paul-Noël), âgé de 25 ans, savoyard, cond. à mort le 18 frim., an 2, par la com. milit., à Lyon, comme cont.-rév.

ALLEIGRE (Aimé), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

ALLEMAND, fils aîné, commis de négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contr.-révol., le 10 octob. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

ALLEMAND (Pierre-Antoine), ex-curé de St. Etienne, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. dudit départ., le 11 niv., an 2.

ALLEMAND (Jean-Bapt.), prêtre insermenté, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vau-

cluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ALLEMAND (François-Nicolas), homme de loi, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ALLEMAND (Françoise), ex-relig. inserm., dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ALLEN (Joseph), fripier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 nov. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

ALLIAUD (Pierre), cardeur ; cultiv., et offic. municip., dom. à Cabrières, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 17 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

ALLIER (Félix-Nicolas), cordonnier, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

ALLIER (Benoît), dit *Danteroché*, ex-noble, âgé de 58 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 5 pluviôse, an 2, par la com. révol. de Lyon.

ALLIER (Claude), curé de Chambonas, dom. audit lieu, cant. de Privas, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme consp., le 3 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

ALLIN (Michel-Picot-Limoé-

lan), âgé de 59 ans, natif de St. Malo, ci-dev. gentilhomme Breton, cond. à mort le 18 juin 1793, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration.

ALLOI (Alexis), cultiv., ancien homme d'affaires de ci-dev. nobles, âgé de 49 ans, natif de Château-Bolard, dans le département de la Drôme, dom. depuis 30 ans dans la commune de Gauriac, cant. de Bourg, dép. de la Gironde, cond. à mort le 13 messid., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, comme calomniateur, fanatique, aristocrate, et ennemi de la révolut.

ALLUT (Antoine), âgé de 51 ans, ex-député de l'assemblée législative, né et dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être associé au pacte fédéraliste, en provoquant l'arrêté du 29 juin, en colportant les écrits infames de Rabaut-St.-Etienne.

ALMERAS (Joseph), fabric. de bas, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

ALPAIX (Alexandre), sous-lieuten. au 1^{er}. batail. de la 7^{me}. demi-brigade d'infanterie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, le 4 floréal, an 2, par le trib. milit. de l'armée du Nord.

ALSACE (d') Charles-Alexand.-Marc-Marcellin, dit *Bossu d'Henin*, ex-prince, capit. des ci-dev. gardes d'Artois, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à

mort comme cont.-révol., le 19 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

ALTABESSE (Jean), perruquier, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 22 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Hérault.

ALTEMBERGER (Jean), cordonnier, dom. à Assweiler, cant. de Weissembourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 1 nivose, an 2, par la com. révol. aux armées du Rhin et de la Moselle.

ALUMBERT (Etienne), âgé de 56 ans, marchand de bas, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyop.

ALVINART (d'), dit *Souchet*, ex-noble, et gouverneur des pages du dernier tyran roi, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 25 messid., par le trib. révolut. de Paris.

AMALRIC (Jean-François), portefaix, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév. le 30 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

AMAND, femme Jouanneau, (Fanny) ouvrière en dentelles, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort par le trib. crim. dudit dép., le 16 pluv. an 2, comme distribut. de faux assignats.

AMAND (Louis), âgé de 35 ans, maçon, né et dom. à Vincennes, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice

dé la conspiration de Bicêtre, à l'effet d'égorger les membres des comités de salut public et de sûreté générale de la convention, de faire rôtir leur cœur et de le manger.

AMAND (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMAND (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germin., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMAND (Jean), sous-lieutenant au 17^e. régim., dom. à Limoges, dép. de la h. Vienne, cond. à mort comme conspir., le 8 prair., an 2, par le trib. révolut. de Paris.

AMARD (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMBEVILLE LE ROI (Ambr.), ex-juge de paix, élu légalement par la convention nationale, dom. à Marseille, cond. à mort comme fédéraliste, le 2 floréal, an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouch. du Rhône.

AMBOURG (Jacques), ex-vicaire, dom. à Labatus, cant. de Dax, dép. des Landes, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 15 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

AMIENS (Alexis), dom. à St. Pezanne, cant. de Machecoul, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17

nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMIET, femme Gauvain, (Genev.) âgée de 26 ans, née et dom. à Vandœuvre, cant. de Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-rév., le 17 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

AMIETTE (René), dom. à Loudun, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AMIOT (Jean-Bapt.-Ant.), né à Rouen, dom. à Lyon, commissaire du dép. de Rhône et Loire, et ensuite employé au bureau de correspond. de la commission, cond. à mort le 18 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

AMIOT, v^e. Manceau, (Madel.) blanchisseuse, dom. à Cholet, cant. id. dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., par la com. milit., séante à Saumur, le 2 nivose, an 2.

AMIOT (Jean), dom. à Coignon, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMIOT (Jacq.), dom. à Longeron, cant. de Cholet, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AMIOT (Etienne), dom. à Neuillée, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

AMONT (François), dom. à St.

Lambert, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AMOULIN (Jean), ouvrier en laine, dom. à Doué, cant. de Saurmur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

AMPÈRE (Jean-Jacq.), juge de paix du cant. de la Halle au blé, à Lyon, cond. à mort le 28 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

ANACHARSIS-CLOOTZ (Jean-Bapt.), homme de lettres, député à la convention nationale, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 4 germin., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANATOCHE D'AIX, (C.) âgé de 46 ans, né à Salins, demeurant à Besançon, cond. à mort le 2 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi de la révolution.

ANCARD (Jean-Bapt.), âgé de 52 ans, né à Grenoble, dom. à Paris, chaudronnier, coupeur de gants, et depuis la révolution envoyé par *Pache* à Mayence; ensuite commissaire-adjoint de *Ronsin*, et membre de la commission milit. de Tours; cond. à mort le 4 germin., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être compl. d'une conspiration tendante à assassiner la convent. nationale, pour donner un tyran à l'État.

ANCELIN (Louis), dit *la Garge*, ex-noble, âgé de 51 ans, né à

Benessart; dom. à Xaintes, dép. de la Charente infér., cond. à mort le 23 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir applaudi aux crimes de Capet, aux assassinats de Marat, de Lepelletier; d'avoir provoqué la dissolution des sociétés populaires.

ANDONI (Jean), cultiv., dom. à St. Hilaire, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

ANDRÉ (Antoine), natif de Rozay, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, march. drapier, cond. à mort par la com. révol., séante à Lyon, an 2, comme conspirat.

ANDRÉ, domestique, dom. à Givet, cant. de Roc-Libre, dép. des Ardennes, cond. à mort comme émigré, le 30 vendém., an 3, par la com. milit., séante à Bois-le-Duc.

ANDRÉ (Thomas), domest.; laboureur, dom. à Bannalec, cant. de Quimperlé, dép. du Finistère, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANDRÉ (François-Adrien), ex-command. de la gendarm. nationale, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 4 mess., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ANDRÉ (Jean), négoc., dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

ANDRÉ (Philippe), meunier, dom. à Ernolsheim, cant. de Stras-

Bourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 11 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Bas Rhin.

ANDRÉ (Paul), âgé de 23 ans, natif de Marseille, commis-négociant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim., an 2, par la com. révol., séante à Lyon.

ANDRÉ (Pierre), âgé de 41 ans, natif de Montluel, notaire à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 nivose, an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

ANDRÉ (Pierre), dit *Daubier*, âgé de 53 ans, natif de Clermont, dép. du Puy-de-Dôme, ex-noble, conseil. à la cour des aides, dom. à Clermont, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

ANDRÉ (François), dom. à St. Hilaire, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ANDRÉ (Nicolas), déserteur de la légion germanique, dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANDRECY (Nicolas-Pascal), cabaretier, dom. à Formery, cant. de Grandvilliers, dép. de l'Oise, cond. à mort comme contre-révol., le 13 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANDREI (Antoine), député à la convention nationale, dom. à Corté, cant. *id.*, dép. de Corse,

mis hors la loi comme conspirateur, le 3 octobre 1793.

ANDRIEU (Jean), garçon menuisier, dom. à Calmout, cant. de Muret, dép. de la h. Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 vent., an 2, par le trib. crim. dudit département.

ANDRILLAT (Simon), âgé de 70 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol., séante à Lyon.

ANDROUET (Servais), prêtre réfract., dom. à la Nouée, cant. de Josselin, dép. du Morbihan, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 11 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. des Côtes du Nord.

ANENOT (J. M.), âgé de 28 ans, né à Quimper, marchand de bœufs audit lieu, cond. à mort le 1 thermid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de manœuvres cont.-révol., notamment avec Laroque, de s'être rendu complice des crimes du tyran, à la journée du 10 août 1792.

ANET (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

ANETRA (Pierre), dom. à la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

ANGEBOT (Jacques), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANGELIER (Marcellin), prêtre,

dom. à Lambesc, cant. d'Aix, dép. des Bouch. du Rhône, cond. à mort comme conspir., le 8 novemb. 1793, par le trib. crim. dudit département.

ANGELOT (Claude), né et dom. à Lyon, président de l'administration de ladite ville, cond. à mort le 20 frim., an 2, par le trib. milit. de Lyon.

ANGELY (Antoine), garde du tyran roi, dom. à Ste. Foy, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 24 sept. 1793, par la comm. milit. séante aux Sables.

ANGER, v^e. Marais (Charlotte), dom. à la Chapelle-Craonnaise, cant. de Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme cont.-révol., le 20 messid., an 2, par la com. milit. séante à Craon.

ANGER (Christophe), fabric. de toile et cultiv., dom. à St. Clément, cant. de Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 messid. an 2, par la com. popul. séante à Craon.

ANGERREAU (Franç.), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANGERREAU (Pierre), dom. à Vezin, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

ANGIBAUD (François), dit *Morinière*, dom. à Beauvoir, cant. de Challans, dép. de la Vendée,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

ANGIBAUD (Prosper), juge de paix, dom. à Beauvoir, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

ANGIBEAU (Pierre-Etienne), âgé de 57 ans, né et dom. à Paris, traiteur, grenad. du batail. des Filles St. Thomas, cond. à mort le 14 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être auteur ou complice d'un complot qui a existé entre Capet et sa femme, tendant à troubler la sûreté de l'état, en portant atteinte à la liberté du peuple, et dont les suites ont coûté la vie à grand nombre de citoyens au champ de Mars, le 17 juillet 1791, et dans la journée du 10 août 1792.

ANGIBEAU (Jacques), dom. à Pouillé, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANGRAN, dit d'*Alleray*, (Denis-Franç.) âgé de 69 ans, ex-noble, ci-dev. lieuten.-civil du Châtelet de Paris, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANGREVIER (Julien), dom. à Basse-Goulaine, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

ANGREVIER (Julien), dom. à Basse-Goulaine, cant. de Nantes,

dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluvi., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANISSON (Etienn.-Alex.-Jacq.), dit *Duperron...*, âgé de 46 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, directeur de l'imprimerie nationale, ci-devant royale, cond. à mort le 6 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être l'un des complices de la conspirat. qui a existé dans la commune de Brutus.

ANJOT (Jacq.), dom. à Méclay, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

ANNEBAULT (Guill.), dom. à Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANNEQUIN (Julie), dom. à Grenoble, dép. de l'Isère, cond. à mort comme émigrée, le 18 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

ANNEVILLE (François-Ant.-Henri), dit *Chiffrevart*, ex-noble, dom. à Tamerville, cant. de Valognes, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANNIC (Jean), meûnier, dom. à Pluvigné, cant. d'Auray, dép. du Morbihan, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 frim. an 2, par le trib. crim. du Morbihan.

ANNOTTE (François), dom. à Tiffange, cant. de Montaigu,

dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ANSELME DAUBARDE (Jean), âgé de 72 ans, né à Lyon, ex-noble et capit. d'infant., dom. à Paris, cond. à mort le 6 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANSELME (Pierre François), gendarme, dom. à Paris, cond. à mort par le conseil milit. à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l' Arsenal aux révoltés, dans les journées des 3 et 4 prairial, an 3.

ANTIBOUL (Charles-Louis), âgé de 40 ans, natif de St. Tropez, homme de loi, administrat. du dép. du Var, député à la convention nationale, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 9 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ANTIÉ, dit *Léonard*, âgé de 36 ans, né à Panières, coiffeur de la femme Capet, ci-dev. reine, et depuis employé dans les charrois de l'artillerie, cond. à mort le 7 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration de la maison d'arrêt de St. Lazare.

ANTIÉR (Julien), dom. à Larmodière, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ANTOINE (Nicolas), ex-curé de Dompairé, y demeurant, cant. de Mirecourt, dép. des Vosges, cond. à mort comme réfract., le 24 germin., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

ANTOINETTE (Marie d'Autriche), âgée de 38 ans, née à Vienne en Autriche, sœur de l'empereur Joseph II, 7^e. du dernier roi de France, dom. à Paris, cond. à mort comme conspirat., le 25 vend., an 2, par le trib. révol. de Paris.

APEL-VOISIN (Gabriel-Charlotte), dite *la Roche-Duval*, âgée de 52 ans, née à Poitiers, ex-nob., dom. à Villeneuve-la-Montagne, cant. de Corbeil, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

APERT (Joseph), huissier, âgé de 31 ans, né à Givry, cant. de Montagne-sur-Mine, départ. de la Marne, cond. à mort le 14 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, de sa liberté, de sa souveraineté.

APETSAI (Pierre), dom. à Liessies, cant. d'Avesnes, dép. du Nord, cond. à mort comme fabricant de faux assign., par le trib. crim. dud. dép., le 25 frim., an 2.

AQUEBARD (Michel), âgé de 21 ans, natif de Doizemond, dép. de Saône et Loire, mercier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 nivose, an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

ARBAUD (Joseph), âgé de 35 ans, natif de Grenoble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim., an 2, par la com. milit., séante à Lyon.

ARBAUD (Joseph-Victor-Alfonse), homme de loi, juge de paix, dom. à Marseille, cond. à mort le 4 pluv., an 2, par le trib.

révolut. de Marseille, comme conspirateur.

ARBAUD (André-Eléazar), âgé de 57 ans, natif d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, ex-noble, ex-présid. du parlem. d'Aix, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

ARBERTEAU (Jacques), dom. à Lagaubretière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARBERTEAU (Charles), dom. à Chavannes, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARCELOT (Bénigne), tailleur, âgé de 45 ans, natif de Rennes, cant. de Semur, dép. de la Côte d'or, cond. à mort le 16 brum. an 3, par le trib. révol. de Paris, pour avoir tenu des propos cont.-révolut., fanatiques, et dans de mauvaises intentions.

ARCHAMBAULT - RENARD - DUCOUDRAY, âgé de 54 ans, né à Paris, y demeurant, ex-chevalier des ordres du ci-devant roi, cond. à mort le 8 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

ARCHAMBAULT, dom. à Paris, présid. de la section du Théâtre français, cond. à mort par contumace, le 26 vendém., an 4, par le conseil milit., séant au Palais Égalité, comme convaincu d'avoir signé une invitation aux communes environnantes, pour s'armer, et

et venir au secours de la commune de Paris, contre la convention nationale, dans les journées des 12, 13 et 14 vendém., an 4; il s'est soustrait au jugement.

ARCHE d' (Jean-Franç.), ex-noble, dom. à Felletin, dép. de la Creuze, cond. à mort comme conspirateur, le 15 germ., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

ARDAILLON (J. François), notable de la commune de Mont-Brisé, dép. de la Loire, cond. à mort comme fédéral., le ... frim., an 2, par le trib. de justice révol. dudit départ., séant à Feurs.

ARDOUIN (Jean), âgé de 37 ans, natif de l'Isle-de-Rhé, dép. de la Charente infér., tailleur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

ARGAUD (René), tisserand, dom. à St. Jean, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 floréal, an 2, par la com. milit. séante à Laval.

ARGAUD (Louis), serrurier, dom. à Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 19 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ARGELIER fils (François), cultivateur, dom. à Mornas, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 13 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ARGOURDIN (Jacques), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, par la com. milit. à Port-Malo, le 29 niv., an 2,

Tome I.

ARIAT (André), dom. à St. Germain, près Montfaucon, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARIEUX (Maurice), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARISTEAU (Julien), dom. à Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

ARMAND (Pierre-David), domestique, dom. à Velleron, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

ARMAND (Jean-Ant.-Flor.), élève en chirurg., dom. à Paris, cond. à mort comme conspirat., le 4 germin., an 2, par le trib. révolut., séant à Paris.

ARMAND (Louis), garde-chasse du ci-dev. duc Mortemart, et vigneron, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ARMANDES (Pierre), cultiv., dom. à la Souche, cant. de Tarnargues, départ. de l'Ardèche, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 17 fructid., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Ardèche.

ARMANGAUD (Ant.), prêtre, âgé de 37 ans, natif de Préalmont, dép. du Tarn, agent national, dom. à Bayon, cant. de Bourg, dép. de

B

la Gironde, cond. à mort comme faux signataire, le 18 me. s., an 2, par la com. milit. de Bordeaux, et comme calomniateur, aristocrate, et ennemi de la révolution.

ARMANT (Etienne-Jacq.), dit *Rougemont*, direct. de la comptabilité, ... dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris.

ARMENGAUD (Paul-Sylvestre), manouvrier, volont. au batail. de l'Arriège, dom. à Saverdun, cant. de Mirepoix, dép. de l'Arriège, cond. à la déportation à vie, comme complice des révoltés, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Arriège.

ARMENJON fils (Claude), dit *le Blondin*, laboureur, dom. à Châtellard, cant. de Chambéry, dép. du Mont-Blanc, cond. à 15 années de fers, comme distribut. de fausse monnoie, le 29 niv., an 3, par le trib. crim. dudit départ.

ARNAL (Jean-Girault), excuré, dom. à St. Pierre-des-Tripiers, cant. de Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 24 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

ARNAL (Antoine), dom. à St. Chély, dép. de la Lozère, cond. à mort comme conspir., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

ARNAL (Etienne), fabric. de bas, dom. à Compeyre, cant. de Milhau, départ. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-rév. par le trib. crim. dud. dép., le 2 pluviöse, an 2.

ARNAUD (Gaspard), âgé de 40 ans, natif de Vauguenay, avoué, dom. à Lyon, dép. du

Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

ARNAUD (Charles), âgé de 25 ans, natif de St. Etienne, y demeurant, dép. du Rhône, rubanier, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

ARNAUD (Jean), dit *Massais*, instituteur, dom. à Tablié, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 vend., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

ARNAUD (Martin), âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, comédien, cond. à mort comme cont.-rév., le 7 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

ARNAUD (Jean-Bapt.), âgé de 45 ans, natif de St. Galmier, chamoiseur, dom. à St. Galmier, cant. de Mont-Brisé, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

ARNAUD (David), fabricant, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 1 thermid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

ARNAUD (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ARNAUD (Elie), régisseur du nommé *Perriers*, dom. à Niort, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 2 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente inférieure.

ARNAUD (Bertrand), lecteur, secrétaire, et membre du conseil

général de la commune de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret du 9 therm., exécuté le 10.

ARNAUD (Jean), maréchal, dom. à Aizenay, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

ARNAUD (Jean), âgé de 44 ans, né à Limoges, sous-lieuten. au 17^{me}. régiment de cavalerie, cond. à mort le 8 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice avec le traître Dumourier, à l'époque de sa trahison.

ARNAUDEAU (Jean-Aimé), diacre, dom. à Châtellerault, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

ARNAVON (Dominique), boulanger, dom. à l'Isle, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. dud. dép., le 8 niv. an 2.

ARNOULD (Joseph), dit *la Tempête*, âgé de 28 ans, né à Hupsi, dép. des Vosges, soldat au 1^{er}. batail. du 18^{me}. régim., ci-dev. compagnon menuisier à Mericourt, cond. à mort le 29 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendans à ébranler la fidélité des soldats envers la république, et au rétablissement de la royauté.

ARNOULT (Thomas), vitrier, dom. à Angers, cant. *id.*, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20

frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

ARNOULT (Jean-Bapt.), ex-contrôl. de la trésorerie, dom. à Paris, cond. par le trib. crim. du dép. de Saône et Loire, à un bannissem. perpét., le 29 pluv. an 2, comme conspirateur.

ARFAJON (A. C. L.), ex-noble, femme du maréchal de Noailles-Mouchy, âgée de 66 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort le 9 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincue de s'être déclarée ennemie du peuple, en se rendant la complice du traître Capet, en distribuant des sommes que ce tyran employoit à soudoyer les fanatiques.

ARQUIER (Jean-François-Marie), dit *de Beaumelle*, ex-conseiller au ci-devant parlement d'Aix, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 pluv., an 2, par la com. milit., séante à Marseille.

ARROIS (François), dom. à St. Julien, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARRONDINEAU (Pierre), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARROUCH (Guill. - Delile), marin, âgé de 38 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort le 24 prair., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, pour avoir, le

17 juin, à la représentation de la pièce, *la Vie est un songe*, crié *vive le roi*.

ARROUCHER neveu (Louis), âgé de 38 ans, commis-négociant, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 27 prairial, an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, comme aristocr. et ennemi de la révolut.

ARSAC (Pierre), cultiv., dom. à Laussonne, cant. du Puy, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme conspir., par le trib. crim. dud. dép., le 2 pluv., an 2.

ARSANDO (Louis), dom. à Toirset, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

ARTAUD (Jean), âgé de 20 ans, commis-négoc., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la com. révol., séante à Lyon.

ARTAUD (Elzéard), propriétaire, domic. à Eguilles, cant. d'Aix, dép. des Bouch. du Rhône, cond. à mort comme conspirat., par le trib. crim. dud. dép., le 3 pluv., an 2.

ARTAUD (Joseph-Antoine), tonnelier, dom. à Eguilles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort, comme conspirat., par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône, le 3 nivose, an 2.

ARTAUD (Jean-Alexandre), officier municipal provisoire de Marseille, dom. à Mémont, cant. de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme conspirat., le 24 octobre 1793,

par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

ARTAUT (Louis), dom. à Rezé, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ARTEL (Beausire), ex-prêtre, dom. à Orcet, cant. de Clermont, dép. du Puy de Dôme, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 5 ventose, an 2, par le trib. crim. du dép. du Puy de Dôme.

ARTELIÈRE (G. J.) âgé de 37 ans, né et dom. à Paris, menuisier, cond. à mort comme conspirat., le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ARTHUR (J. J.), âgé de 33 ans, né à Paris, y demeurant, fabricant de papier, membre de la commune de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret du 9 thermid., et exécuté le 10.

ARTOIS-LEVI (M.S.), femme Dulac, âgée de 28 ans, née et dom. à Paris, ex-noble, cond. à mort le 21 messid., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme complice de la conspirat. des prisonniers du Luxembourg.

ASSADA (Louis-Balth.), âgé de 41 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

ASSELINOT (Jean-Gabriel), âgé de 31 ans, né à Cosne, épiciier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être compl. de la conspirat. qui a eu lieu dans

la maison de Bicêtre, à l'effet de forcer la garde de cette maison, de se porter à la convention, aux comités de salut public et de sûreté génér.; de les égorger, de faire rôtir leur cœur et de le manger.

ASSERAY (François), dom. à Cernay, cant. de Châtellerault, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ASSERAY (Michel), dom. à Jone, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ASSERAY (Sébastien), dom. à St. Pierre de Chevillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ASSY (G. J. C.), âgé de 36 ans, ex-prêtre, né et dom. à Paris, cond. à mort le 7 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme fanatique.

ASTAIN (Jean-Marie), dom. à Vasseville, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ASTAUD (Jean-Joseph), propriétaire, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme conspirat., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

ASTRÉ (Pierre), domicilié à Touarcé, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14

nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ASTREVIGNE (Agricole), âgé de 57 ans, natif d'Avignon, dom. à Marseille, cond. à mort le 13 pluviöse, an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône, comme contre-révol.

ASTRIE (François), ex-vicaire de St. Augustin de Toulouse, dom. à Villefranche, dép. de la h. Garonne, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 flor., an 2, par le trib. crim. de la h. Garonne.

ASTRUC, cordonnier, dom. à Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de sédition, le 24 floréal, an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

ATINOT (Jacques), dom. à Coron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

ATOIN (J. B. Antoine), greffier de trib. de district, dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 26 pluv., an 2, par la com. milit., séante à Marseille.

ATTIREL (J. B. F.), âgé de 47 ans, né à Dole, architecte et ex-prêtre, cond. à mort le 22 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg.

AUBAGNE-GAUTIER (Joseph-Crespin), trompette de la commune, dom. à Aubagne, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 5 floréal, an 2, par le trib. crim. séant à Marseille.

AUBER (Jean-Bapt.-Laurent),

ex-vicaire, dom. à la Ciotat, cant. d'Aix, dép. des Bouch. du Rhône, cond. à mort comme conspir., par le trib. crim. des Bouches du Rhône, le 28 frim., an 2.

AUBÉ (Ambroise), garçon laboureur, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

AUBERT (Jean-Franç.-Mart.), notaire, dom. à Aubagne, cant. de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 27 vent., an 2, par le trib. crim. dudit département.

AUBERT (Etienne), dom. à la Renaudière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AUBERT (Paul), notaire, ex-greffier de paix, dom. à Limeau, cant. de Val-Libre, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 vent., par le trib. crim. du dép. de l'Allier.

AUBERT (François), dom. au Pont de Cé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

AUBERT (Pierre-Jean), âgé de 45 ans, né à Paris, dom. à Merville, ex-curé de Passière, cant. de Dreux, dép. d'Eure et Loir, cond. à mort le 26 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir provoqué la dissolution de la convention, et le rétablissement de la royauté.

AUBERT (Pierre), dit Cham-

bron, cultivat., dom. à Valréas, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

AUBERT, ^{fme.} Lambert, (Marguerite), dom. à Tarascon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 floréal, an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

AUBERT (Jeanne-Marie), ouvrière en dentelle, dom. à Beaune, cant. du Puy, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfractaires, le 29 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

AUBERT (Louis), dit Fligny, ex-noble, dom. à Coulomiers, cant. de Rozay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme conspirat., le 9 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AUBERT (François), dom. à Forges, dép. de la Seine infér., cond. à mort comme conspirat., le 12 frim., an 2, par la com. milit., séante au Pont de Cé.

AUBERT (Anne-Catherine), âgée de 39 ans, ex-relig. des Filles Thomas d'Aquin, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 22 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de complots tendans à fanatiser le peuple, et à anéantir le gouvernement républicain.

AUBERT. (Jean), dom. à la Chapelle St. Sauveur, cant. d'An-cenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBERTIN (M. F.), marchand plumassier-fleuriste, âgé de 45 ans,

dom. à Paris, cond. à mort le 8 thermid., an 2, par le tribunal révolut. de Paris.

AUBERY (Michel), âgé de 49 ans, brasseur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AUBÉY (François), caissier des moines de Montrelais, dom. à Condé sur Noireau, cant. de Vire, dép. du Calvados, cond. à mort comme conspirat., le 27 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

AUBIER (Jean-Bapt.), âgé de 43 ans, naif de Clermont, dép. du Puy de Dôme, prêtre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluvi., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AUBIN (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germin., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBIN (Toussaints), dom. à Touarcé, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBIN (Louis), ex-noble, et lieutenant dans le ci-dev. régim. d'Anjou, dom. à Vannes, dép. du Morbihan, cond. à mort comme émigré, le 25 vend., an 2, par la com. milit. de Bois-le-Duc.

AUBINEAU (Joseph), dom. à la Pommeraye, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBISSE (Jean-Bapt.), âgé de 39 ans, né à Bergerac, ci-devant commissaire à terrier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 27 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendans à dissoudre la représentation nationale, et à provoquer le rétablissement de la royauté.

AUBLIN (Philippe), âgé de 56 ans, natif de Dun, cant. de Montmédy, dép. de la Meuse, homme de loi, dom. à Jein, dép. des Ardennes, cond. à mort le 7 vend., an 3, par le trib. révol. de Paris, pour avoir arboré la cocarde blanche dans la conspirat. qui a existé dans la commune de Dun, en septembre 1792.

AUBREAU (Etienne), ou AUBUREAU, âgé de 67 ans, né et dom. à Orléans, ex - receveur de l'apanage, à présent receveur des domaines nationaux, cond. à mort le 26 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple.

AUBREAU (Jean), dom. à Ste. Marie-de-Beaupreau, cant. de Monglone, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

AUBREAU (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBREAU (François), dom. à Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUBREZ (Pierre), dit *Verdure* ; domest., dom. à Beny, cant. de Caen, dép. du Calvados, cond. à mort comme émigré, le 17 vend., an 3, par la com. milit., établie à Bruxelles.

AUBRESPY (Jacques), dom. à Arles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 flor., an 2, par le trib. crim. du départ. des Bouches du Rhône.

AUBRET (Guillaume), âgé de 41 ans, natif de Saint-Julien, domestique, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 plu., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

AUBRON (Philippe-Jean), âgé de 38 ans, né à Pontarlier, tanneur, dom. à Pontaudemer, dép. d'Eure, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AUBRY (Claude - Etienne), âgé de 22 ans, natif d'Oussié, dép. du Jura, affaneur, dom. à Lyon, cond. à mort le 20 frim., an 2, par la com. milit. de Lyon.

AUBRY (L.), âgé de 42 ans, né à Pouyon, dép. de la Marne, soldat, dom. à Vitry, cond. à mort le 1 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté.

AUBRY fils (Pierre-Nicolas-Aimé), âgé de 24 ans, maître de pension, né et dom. à Coulommiers, cant. de Rozay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme cont.-révol. et fanatique, le 11 frim., an 2, par le trib. révolut. de Paris.

AUBRY, fille majeure, (Pier-

rette), dom. à Nolay, cant. de Beaune, départ. de la Côte d'or, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 25 vent., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

AUBRY, fille majeure (Louise), dom. à Nolay, cant. de Beaune, dép. de la Côte d'or, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 25 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

AUBRY, fille majeure (Jeanne), dom. à Nolay, cant. de Beaune, dép. de la Côte d'or, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 25 vent., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

AUBRY, fille maj. (Marie), dom. à Nolay, cant. de Beaune, dép. de la Côte d'or, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 25 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Côte d'or.

AUBRY (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

AUBRY (Joseph), âgé de 30 ans, natif de Trévoux, gendarme, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 niv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

AUBRY (Nicol.), âgé de 72 ans, né à Divry, en la ci-dev. Normandie, garçon cordonnier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 4 prairial, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendans à anéantir la liberté, et fait des écrits pour dissoudre la représentation nationale.

AUBRY (Antoine), dom. aux

Herbiers, cant. de Montaigu ;
dép. de la Vendée, cond. à mort
comme brig. de la Vendée, le 4
niv., an 2, par la com. milit.,
séante à Savenay.

AUCANE (J. L.), âgé de 45
ans, natif de la Martinique, ex-
maître des comptes, ex-capit. de
cavalerie, dom. à Paris, cond. à
mort le 8 thermid., an 2, comme
complice de la conspiration de la
maison d'arrêt de St. Lazare.

AUCHU (François), marchand
chapelier, dom. à Lyon, dép.
du Rhône, cond. à mort comme
cont.-révol., le 18 prair., an 2,
par la com. révol. de Lyon.

AUDAINS (Marie), dom. à
Larmeneaux, cant. de Fontenay-
le-Peuple, dép. de la Vendée,
cond. à mort comme complice des
brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2,
par la com. milit. de Nantes.

AUDET (Guillaume), dom. à
Nantes, cant. *id.*, dép. de la Loire
infér., cond. à mort comme brig.
de la Vendée, le 5 niv. an 2, par
la com. milit., séante à Savenay.

AUDEY (François), dom. à
Moulins, cant. de Frenay, dép.
de la Sarthe, cond. à mort comme
brig. de la Vendée, le 13 niv.,
an 2, par la com. milit., séante
à Nantes.

AUDIEFREU (Honoré), marin,
dom. à la Ciotat, cant. de Mar-
seille, dép. des Bouch. du Rhône,
cond. à mort comme conspirat.,
par le trib. crim. dudit départe-
ment, le 28 frimaire, an 2.

AUDIER (Etienne), âgé de
32 ans, né et dom. à Lyon, dép.
du Rhône, affaneur, cond. à mort
comme cont.-révol., le 23 niv.,
an 2, par la com. révol. de Lyon.

AUDIER, femme *Bauzac* (Mar-
guerite), dom. à Solignac, cant.
du Puy, dép. de la h. Loire, cond.
à mort comme receleur de prê-
tres réfract., le 3 prair., an 2, par
le trib. crim. du dép. de la h. Loire.

AUDIGIER (S.), âgé de 42 ans,
né à Charrat, départ. de la Cha-
rente, ex-curé de St. Laurent de
Paris, cond. à mort le 28 messid.,
an 2, par le trib. révol. de Paris,
comme convaincu d'être ennemi
du peuple et de sa liberté.

AUDOIN (René), dom. au
Fiel-St.-Sauveur, cant. de Mon-
glone, dép. de Mayenne et Loire,
cond. à mort comme brig. de la
Vendée, le 13 niv., an 2, par la
com. milit., séante à Nantes.

AUDORIN (Julien), dom. à
la Ronsière, cant. d'Ancenis, dép.
de la Loire infér., cond. à mort
comme brig. de la Vendée, le 30
niv., an 2, par la com. milit.,
séante à Nantes.

AUDOUARD (Léonard), cafe-
tier, âgé de 24 ans, né et dom. à
Lyon, dép. du Rhône, cond. à
mort comme contr.-révol., le 26
frim., an 2, par la com. révol.
séante à Lyon.

AUDOUIN (Mathurin), dom.
à Châlonne, cant. d'Angers, dép.
de Mayenne et Loire, cond. à mort
comme brig. de la Vendée, le 12
frim., an 2, par la com. milit.,
séante au Pont de Cé.

AUDOUIN (Louis), dom. à
Nantes, dép. de la Loire infér.,
cond. à mort comme brig. de la
Vendée, le 11 niv., an 2, par
la com. milit., séante à Nantes.

AUDOUIN (François), jour-
nalier, dom. à St. Florent-le-Viel,
cant. *id.*, dép. de Mayenne et Loire,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, le 21 niv., an 2.

AUDRIEN OU AUDRIEU (Jean), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AUFRIN (Antoine), dom. à Mouchon, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspirat., le 23 nivose, an 2, par la com. milit. d'Angers.

AUGÉ (Jean), dom. à Nantes, cant. *id.*, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AUGÉ (Jean-Franç.), courtier de commerce, dom. à Marseille, dép. des Bouch. du Rhône, cond. à mort pour propos cont.-révol., le 22 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouch. du Rhône.

AUGÉ (Louis), ferblantier, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AUGER (Jean), âgé de 23 ans, né à Paris, brigadier-fourrier dans le 8^e. régiment d'hussards, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, convaincu d'être complice d'une conspiration contre la liberté du peuple français, soit en cachant du numéraire dans la terre, soit en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'extérieur.

AUGER (C.), âgé de 45 ans, ex-offic. de paix, homme de loi, né et dom. à Paris, cond. à mort

le 8 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

AUGER (René), dom. à Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUGER (Denis), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUGER (François), dom. à Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

AUGER (Philippe), dom. à Valette, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUGER (Étienne), dom. à St. Florent-des-Bois, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUGER (Charles), Bordier, dom. à Desherbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

AUGEREAU (Bernard), dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspirat., le 6 therm., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux.

AUGEROT (Martin), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUGIER (Victor), ex-noble et offic. au ci-dev. régim. d'Artois, dom. à Avignon, départ. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 23 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

AUGUEBONNE (Jean), métrayer, dom. à Vollore, cant. de Thiers, dép. du Puy de Dôme, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mai 1793, par le trib. crim. du dép. du Puy de Dôme.

AUGUSSEY (Jacques), dom. à Jetay, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

AUJOULAS (Jacques), journalier, dom. à Brahic, cant. de Tanargues, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme conspirat., le 16 avril 1793, par le trib. crim. dudit département.

AUMONT (François), dom. à Maulevrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUMONT (George-Michel), âgé de 38 ans, négoc., né et dom. à Rouen, ~~dép. de la Seine infér.~~, cond. à mort le 3 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de Rouen.

AUNIS (André), cultiv., dom. à Cars, cant. de la Rochelle, dép. de la Charente infér., cond. à mort comme conspirateur, le 16 pluviôse, an 2, par le trib. crim. dudit département.

AURET (Ant.) dom. aux Herbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme

brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

AURIEUX (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AURIOU (René-Franç.), négoc. âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 brum., an 2, par la com. milit. de Lyon.

AURIOLE (Jean-Joseph-Ch.), vitrier, dom. à Toulouse, dép. de la h. Garonne, cond. à mort comme conspirat., le 11 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

AUROUZE (Claude), âgé de 61 ans, march. toilier, né et dom. à Lyon, dép. de Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 niv., an 2, par la com. milit. de Lyon.

AUROUZE (Jean), négociant, dom. à Arles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme émigré, le 16 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

AUROUZE (Pierre), prêtre réfract., âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

AUSEL (François-Matthieu), charron, dom. à Dainbach, cant. de Benfeld, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 frim., an 2, par la com. révol., séante à Schelestat.

AUSEL (Pierre-Jean-Louis), teinturier, dom. à Beauvais, dép. de l'Oise, cond. à mort comme émigré, le 15 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Oise.

AUSTRAY, v^e. Journi (Françoise), couturière, âgée de 36 ans, née à St. Séver, dép. des Landes, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 16 messid., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux.

AUTARD père (Jacq.), portefaix, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

AUTICHAMP d' (F. C. A.), âgé de 56 ans, né à Angers, ex-noble, ex-chanoine de la ci-dev. Notre-Dame de Paris, y demeurant, cond. à mort le 5 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspir. de la prison des Carmes.

AUTRICOLE (Jean), dom. à Chaubrogne, près Maulevrier, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

AUTUROT (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUVINAY (Jacq.), dom. à St. Pierre, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AUVARD (Joseph), dom. à Rennes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

AUVRAY, femme Clemenceau (Jeanne), dom. à Loroux, cant.

de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, par la com. milit., séante à Nantes.

AUVRAY (Jean-Bapt.), âgé de 51 ans, né à Paris, ci-devant secrétaire de *Gilbert-de-Voisins*, président au ci-devant parlement de Paris, commis chez un payeur de rentes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AUVRAY (Léonore-Augustin), ex-noble et curé, dom. à la Bazonge de Chemère, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 germ., an 2, par la com. milit. de Laval.

AUZOUX (Pierre), laboureur, âgé de 32 ans, dom. à St. Aubin-de-Courville, cant. de Louviers, dép. d'Eure, cond. à mort le 1 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir provoqué la dissolution de la convention, le massacre des habitans de Paris, et la guerre civile, par les propos les plus fanatiques.

AVÉ (Simon), ex-chan., âgé de 64 ans, né à Lyon, et dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AVENET (Jean-Bapt.), dentiste, dom. à St. Germain-la-Campagne, cant. de Bernay, dép. d'Eure, cond. à mort comme conspirat., le 8 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AVINAL (Paul), faiseur de navettes, âgé de 41 ans, natif de Lyon, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, ecclésiastique venu de

la Vendée, cond. à mort comme cont.-révol., par la com. révol., séante à Lyon, le 26 frim., an 2.

AVIT (Jean-Guillaume), dom. à Nalsbinals, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme rebelle, le 27 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

AVRIL (Jean), prêtre, dom. à Pleslin, cant. de Dinan, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme réfract., le 22 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

AVRIL (Charles-Victoire), vivant des ses revenus, dom. à Soulaines, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme traître à la patrie, le 13 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

AVRIL (André), tisserand, dom. à Aubigné, cant. de Vihiers, dép. de Maine et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

AVRIL (René), dom. à St. Quentin, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AVRIL (Pierre), dom. à Bornezeau, cant. de Fontenay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. révol. de Nantes.

AVRILLEAU (Julien), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

AVY (Augustin), cultiv., dom. à Sorgues, cant. d'Avignon, dép.

de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 11 messid., an 2, par la com. popul. d'Orange.

AYETTE (Valière), menuisier, âgé de 64 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

AYETTE fils (François), courrier, âgé de 28 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

AYMARD (Charles-Louis), notaire et juge de paix, dom. à Tresques, cant. d'Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme conspirat., le 25 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

AYMON (Vincent), dit *Brodu*, march. de bois, dom. à St. Cyr-des-Gats, cant. de la Châteigneraie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vendée.

AYRAULT (Augustin), ex-vicaire, dom. à Niort, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

AZAM, dom. à Toulouse, dép. de la h. Garonne, cond. à mort comme accapareur, le 9 brum. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

AZÉMA (Louis), âgé de 55 ans, commis-négociant, natif de Montpellier, dom. à Bordeaux, cond. à mort le 27 niv., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, comme cont.-révol., et pour avoir traité d'anarchistes, de maratistes, les républicains les plus courageux.

BABAUD (Jean), dit *la Fordie*, juge de trib., dom. à Confolens, dép. de la Charente, cond. à mort, comme conspir., le 27 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BABIN (Jean), dom. à St.-Hilaire, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme conspir., le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BABIN (Jacques), âgé de 34 ans, ex-noble, né à Lignac, dom. à Angoulême, dép. de la Charente, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 pluviôse, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BABIN (Louis), meunier, dom. à Alonnes, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 7 flor. an 2, par la com. milit. de Tours.

BABIN (Modeste), ouvrière en linge, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 23 germinal, an 2, par le trib. crim. du département de la Vienne.

BABIN (Augustin), dom. à Clevet près Passavant, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BABIN (Jean), dom. à Chapelle, cant. de Cholet, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BABIN (Jean), dom. à Beau-préau, canton de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BABIN (Jacq.), dom. à Beau-préau, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BABIN (René), dom. à Beau-préau, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BABIN (Jacq.), dom. à St.-Hilaire-du-Bois, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BABINEAU (Franc.), dom. à Sancé, cant. de Lusignan, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

BABONEAU (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BABONEAU (Jean), dom. à Vasset près Nantes, cant. *id.*, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BABOYAT (René), dom. à St. Julien de Fontenay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BABY (Jean-Etien.), âgé de 60

ans, né à Maupertuy, garde des bois nationaux, résidant à Maupertuy, dép. de Seine et Marne, cond. à mort, le 12 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot qui a existé dans la commune de Rosay, pour allumer la guerre civile.

BAC (Jean-André), ex-euré de Mens, dom. à S.-Julien-la-Brousse, cant. de Mézenc, dép. de l'Ar-dèche, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 26 prair., an 2 ; par le trib. crim. du dép. de l'Ar-dèche.

BACHELIER (Bonaventure), dom. à S.-Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BACHELIER (Lucas), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 14 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BACHELIER (Pierre-Louis), âgé de 44 ans, cultiv., né à Doux, dom. à Boissy, cant. de Rosay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme cont.-révol. le 19 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BACHELU (Pierre), dessinateur, âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BACHEROT (Pierre), dom. à St. Lezain, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BACHEROT (Joseph), dom. à Melay, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BACHEROT (Louis-Pierre), dom. à S. Michel-des-Bois, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BACHETEAU (Etien.), dom. à Sablé, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BACQUELOT (Franç.), âgé de 47 ans, fermier-cultiv. à Etang, cant. d'Autun, cond. à mort, le 26 prair., par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple en tenant des propos cont.-révolution.

BACQUEMAN (Jacq. - Joseph-Ant.-Léger), natif du cant. de Glaris en Suisse, âgé de 36 ans, ci-dev. major-général des ci-dev. gardes-suisse, dom. à Paris, cond. à mort, le 3 sept. 1792, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration dans la journée du 10 août, au château des Tuileries.

BADAROUX (Ant.), dom. à St. Georges de Lévesac, canton de Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BADEAU (Pierre), dom. à Basse-Goulaine, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BADEMER (Marc), dom. à Geispolsheim, canton de Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme corrupteur d'opinion publique, le 15 brum., an 2, par la com. révol. de Strasbourg.

BADIN (Joseph), prêtre, âgé de 40 ans, né à Moidieu, dép. de l'Isère, dom. à Nantonin, cant. de Vienne, dép. de l'Isère, cond. à mort comme cont. révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révolut. séante à Lyon.

BADIN (Jean-Bapt.), ex-curé de S.-Didier du Mas, âgé de 56 ans, natif de Moidieu, dép. de l'Isère, dom. à Nantonin, canton de Vienne, dép. de l'Isère, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BADIN (François-Pierre), huissier, âgé de 45 ans, né à Paris, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BADJER (Pierre), âgé de 30 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BADJER (Louis), apprêteur d'étoffes, âgé de 35 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révolut. séante à Lyon.

BAFFERT (Nicolas-Marie), architecte, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 6 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAFFOUÉ (Luc), serrurier, dom. à Touarcé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à

mort comme brig. de la Vendée ; le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BAFFRAY (Michel), garçon cloutier, dom. à Munster, cant. de Colmar, dép. du H. Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. du dép. du H. Rhin.

BAGARRY (Pierre), propriétaire, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BAGNEUX (Louis-Balthazar), ex-fermier général, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple franç., en mettant de l'eau dans le tabac, et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens.

BAGON (Jean-Pierre), âgé de 44 ans, né à Nogent-le-Rotrou, dép. d'Eure et Loir, cuisinier, dom. à Neuilly, cant. de Franciade, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 16 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAGONNEAU (René), bêcheur, dom. à S.-Julien-le-Conseil, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BAGRIN (Antoine), vigneron, dom. à S.-Julien du Cons, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BAIL (Simon), employé aux charrois, dom. à Jussy, cant. de Metz, dép. de la Moselle, cond. à

mort

mort comme cont.-rév., le 8 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAILLE (Joseph), ex-curé, dom. à Meruis, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste, le 26 pluviôse, an 2, par la com. milit. de Marseille.

BAILLARD, femme Belle-Suisse (Amande-Amedée-Victoire), dite *Troussebois*, ex-noble, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émigrée, le 7 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAILLE, (Pierre-Nicolas), âgé de 36 ans, natif de Bourgesles-Bains, greffier du trib. de com. de Moulins, dom. *idem*, dép. de l'Allier, condamné à mort comme cont.-révol., le 11 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAILLE (Jean-Bapt.), natif d'Avignon, commerçant de modes, dom. à Lyon, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, département du Rhône.

BAILLEMONT (Pierre-Thom.), âgé de 42 ans, né à Rouen, faisant le change à la bourse de Paris, cond. à mort, le 6 fruct., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir employé, en 1793, des manœuvres pour procurer, à prix d'argent, des certificats de résidence, de non-émigration, des cartes civiques, à des émigrés.

BAILLEUIL, femme Boulogne (Marie-Anne), fileuse, dom. à Outtersléene, canton d'Hazebrouck, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 4 flor., an 2, par la com. militaire de l'armée du Nord.

BAILLEUL (Jean-Louis), ex-

Tome I.

noble, dom. à Vallelot, cant. de Montivilliers, dép. de la Seine inf., cond. à mort comme conspir., le 11 mai 1793, par le trib. crim. du départ. de la Seine inférieure.

BAILLOT (Firmin), âgé de 36 ans, né à Lironville, dép. de la Meurthe, rapeur de tabac, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 9 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAILLY, femme Charretier, dit *Collin* (Marguerite), dom. à Maubert-Fontaine, cant. de Roc-Libre, dép. des Ardennes, cond. à mort comme émigrée, le 11 thermid., an 2, par le trib. crim. du départ. des Ardennes.

BAILLY (Jean-Sylvain), natif de Paris, âgé de 58 ans, ex-constituant, et premier maire de Paris, depuis la révolution, dom. à Melun, départ. de Seine et Marne, cond. à mort, le 20 brum., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir. et comme convaincu d'être l'un des auteurs d'un complot tendant à troubler la tranquillité intérieure de l'état, et par suite à procurer le massacre d'un nombre considérable de citoyens au champ de Mars, le 17 juillet 1791.

BAIN (Jean-Charles), âgé de 40 ans, huissier, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris, pour avoir arboré la cocarde blanche, et logé chez lui un chef des rebelles.

BAL (Jean), agioteur, âgé de 31 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort comme distribut. de faux assignats, le 4 fruct., an 2, par le trib. révol. de Paris.

C

BALADE (Pierre), tonnelier, dom. à Bergerac, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme émigré, le 10 flor., an 2, par la com. extraord. établie à Bayonne.

BALAN (François), âgé de 37 ans, natif de Chesnu, près Villefranche, march. épicier, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BALARAT (Jean-Pierre), dit *Domine*, charpentier, dom. à Serignac, cant. de Grenade, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme receleur d'effets nationaux, le 2 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BALARD (Urbain), dom. à St. Aubin, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 pluv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BALARD (Imbert), ex conseiller, dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BALAY (Etienne), âgé de 60 ans, natif de Lyon, y demeurant, ci-devant chartreux, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, dép. du Rhône.

BALBANY (Joseph), dit *Devaubonne*, ex-noble, seigneur de Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BALBIN (André), domic. à Loroux-Bottereau, canton de Clisson, dép. de la Loire-infér.,

cond. à mort comme cont.-rév., le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BALET (Gilles), traiteur, dom. à Grandville, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit., séante à Grandville.

BALEZ (Jean-Pierre), dom. à St. Léger-de-Peyre, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BALICOURT (Jean), âgé de 27 ans, né à Tremblay, dép. de Seine et Oise, salpêtrier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contr.-révol., le 6 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BALLANCHE (Jean-Clatde), cultiv., dom. aux Maisonnettes, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort pour émigration, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BALLEDIE (Jean-Louis), âgé de 30 ans, natif de Gex, dép. de l'Ain, administr. au directoire, dom. à Epidain, même départ., cond. à mort comme cont.-rév., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BALLET (Jean), âgé de 36 ans, né à Paris, homme de loi, ci-dev. conseil. à la sénéchaus. de Lyon, dom. *idem*, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 pluv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BALLET (Etienne), âgé de 60 ans, ex-chartreux, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à

mort comme cont.-révol., le 27 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BALLEYSDIER (Cather.), fermière, âgée de 35 ans, née à Choisy, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BALLIN (Augustin), âgé de 18 ans, né et demeurant à Paris, racheveur de boucles, détenu à Bicêtre, cond. à mort, le 28 prairial, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot formé dans cette maison, tendant à égorger la garde nat., à assassiner les membres du comité de salut public, de sûreté générale, et à faire rôtir leurs cœurs sur le gril.

BALLIOT (Jacq.), âgé de 65 ans, né à Moulins, dép. de l'Allier, homme de loi, ci-devant juge du conseil supérieur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BALLOT (Claude), maçon, âgé de 29 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BALLOU (Joseph), âgé de 48 ans, natif de Châteauroux, dép. de l'Indre, coëffeur de femmes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BALMELLE (Jacques), homme de loi, vice président du district de Pont-sur-Rhône, dom. à St. Michel d'Yeuset, cant. de Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond.

à mort comme fédéraliste, le 5 prair., an 2, par le trib. crim. du départ. du Gard.

BALOT (Jean), ex-cordelier, dom. à Valréas, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfractaire, le 27 pluvi., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BALQUE (Bertrand), médecin, âgé de 28 ans, né à St. Girond, dép. de la Vienne, dom. à la Teste, cant. de Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 8 pluvi., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir manifesté des sentimens cont.-révolutionnaires.

BALTEYDIER (Catherine), laboureur, dom. à Choisy, cant. d'Annecy, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BALTHAZARD (Antoine), âgé de 47 ans, né à Mouthe, homme d'affaires, dom. à Paris, cond. à mort le 22 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, et comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg.

BALUSSIÈRE (Jean), dom. à la Paudevinière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BALZAC (Jean-Jacques), dit Firmy, âgé de 60 ans, ex-noble, natif de Senegue, dép. de l'Aveyron, ex-conseiller au parlem. de Toulouse, dom. *idem*, dép. de h. Garonne, cond. à mort le 2

flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspirat. contré le peuple, en signant les arrêtés des 25 et 27 septembre 1799.

BANCAREL (François), dom. à Roquetaillade, cant. de Milhau, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 octob. 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BANCE père (Philippe), âgé de 44 ans, né à Paris, imprimeur à Lyon, cond. à mort le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la révolte de Lyon.

BANCE fils (François), âgé de 21 ans, né à Paris, imprimeur à Lyon, cond. à mort le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la révolte de Lyon.

BANCHEREAU (Mathur.), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BANCHEREAU père (René), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BANCHEREAU fils (René), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Maine et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BANDY (Jean), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an

2, par la com. milit. de Nantes.

BANEAUX (Louis-Balthazar), âgé de 55 ans, né à Paris, ex-noble, et ex-fermier génér., dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot contre le peuple français, tendant à favoriser les ennemis de la France, et en exerçant toutes espèces d'exactions et concussions sur le peuple, en mettant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisoient usage.

BARITEAU (Jacques), laboureur, dom. à Aizenay, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 pluv., an 2, par la com. milit., séante aux Sables.

BAQUIÈRE (François), dom. à Confolens, dép. de la Charente, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées occidentales.

BARAGNON (Jean-Ant.), ex-avocat, dom. à Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 8 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BARAND (Louis), ex-carême, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 28 frim., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARAND (Julien), dom. à St. Julien, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARANGER (Anselme), dom.

à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARANGER (Pierre), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 5 pluv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

BARANGER (Augustin), cordonnier, dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 pluv., an 2, par le trib. crim. du départ. des Deux-Sèvres.

BARANGER (Louise - Mathurine), servant chez la ^{f^me}. Marsaut, dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 1 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BARANGER (Jean), meunier, dom. à Melay, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme consp., le 23 niv. an 2, par la com. milit., séante à Angers.

BARAS (Marie-Marc-Ant.), âgé de 30 ans, né à Toulouse, avocat et administrat. du district de Toulouse, y domicilié, dép. de H. Garonne, cond. à mort comme conspirat., le 24 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris, et comme complice d'*Hébert*, *Ronsin*, *Vincent*, *Momoro*, pour dissoudre la convention nationale, et donner un tyran à l'état.

BARAT (Marie-Franç.), courtier de change, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le

17 sept. 1793, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BARATAN (Jean), dom. à Fenery, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Reanes.

BARAUD (Joseph), journalier, dom. à Venasque, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 15 messid., an 2, par la com. populaire, séante à Orange.

BARAUD (Louis), marchand de bas, âgé de 66 ans, natif de Villefranche, dom. à Lyon, cond. à mort comme conspirat., le 7 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BARAUT (M. M.), âgée de 55 ans, née et dom. à Paris, femme de Puy-de-Verine, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARBANSON (Marie), dom. à Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 29 niv., an 2, par la com. milit., séante à Port-Malo.

BARBARA (Louis), homme de loi, âgé de 40 ans, né et dom. à Moulins, départ. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révolut., le 11 niv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARBARIE (François), dom. à Ouvigny, cant. de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBAROUX (Charles), député à la convention nationale,

dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, mis hors la loi par décret du 28 juillet 1793, par suite des journées du 31 mai, 1 et 2 juin, et exécuté à Bordeaux le 7 messid. an 2.

BARBARY (Pierre), dom. à Hissertieux, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BARBARY (Mathurin), dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 ventose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBARY (Augustin), dom. à St. Hilaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBAT (Antoine), poëlier, dom. à St. Pierre-du-Chemin, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

BARBATTE (Pierre), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBE (Jean), dom. à Plouaret, cant. de Lannion, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme séditieux, le 23 flor., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BARBEAU (Jean), dom. à Izerney, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13

niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBEAU (Pierre), dom. à Bois, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBEAUX (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBEGIER (André), maréchal-ferrant, dom. à Fos-Amphoux, cant. de Barjols, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

BARBERIN (Simon), propriétaire, dom. à Boulbon, canton de Tarascon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 1 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARBERIN aîné (Jean-Thom.), âgé de 44 ans, courtier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 pluv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARBERIS cadet (Jean), âgé de 40 ans, courtier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 pluv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARBERON (Elisabeth), âgée de 42 ans, maîtresse de pension, à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 7 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir recelé des prêtres inséjures.

BARBERON (Marie-Jeanne), âgée de 47 ans, maîtresse de pension, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspirat., le 7 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir recelé des prêtres insermentés.

BARBÉRY (J. B. François), commis au distr. d'Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 19 messid., an 2, par la com. popul. d'Orange.

BARBEY (Matthieu), bonnetier, âgé de 27 ans, né à Lyon, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 1 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendans à l'aviilissement des autorités constituées, à l'ancien-tissement de la république, et au rétablissement du despotisme.

BARBEYER (Jacques), dit *La-motte*, précepteur de la jeunesse, dom. à Montjabron, cant. de Montélimart, dép. de la Drôme, cond. à mort comme séditieux, le 29 germin., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Drôme.

BARBEZIER (Jean-Bernard), notaire, dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 nov. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARBLAN (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBIER père (François), négociant, dom. à Ploudalmézeau, cant. de Brest, dép. de Finistère, cond. à mort comme cont.-révolut., le 9 avril 1793,

par le trib. crim. du départ. du Finistère.

BARBIER (Georges-Félix), âgé de 37 ans, né à la Ferté-sous-Jouare, propriétaire-cultivateur, dom. à St. Cyr, cant. de Rozay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, et pour provocation au rétablissement de la royauté.

BARBIER fils (Louis-Georges-Auguste), âgé de 21 ans, né à la Ferté-sous-Jouare, dom. à St. Cyr, cant. de Rozay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, et pour provocation au rétablissement de la royauté.

BARIER (Jacques-Paul), âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARBIER (Joseph), âgé de 28 ans, né à Châvillon, dép. de l'Ain, postillon, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARBIER (Antoine), âgé de 35 ans, vitrier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARBIER (Jacques), dom. à Ronsière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBIER (Jean-Bapt.), âgé de 33 ans, agriculteur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à

mort comme cont.-révol. ; le 28 niv. , an 2 , par la com. révolut. de Lyon.

BARBIER (Joseph-Marie), aide-chirurgien sur le vaisseau l'*America*, dom. à Landerneau, dép. du Finistère, cond. à mort comme cont.-révolut. , le 24 niv. , an 2 , par le trib. crim. du Finistère.

BARBIER (Louis-Joseph), âgé de 39 ans, né à Paris, dom. à Tarrare, cant. de Villefranche, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol. , le 15 frim. , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

BARBIER (Jacques), dom. à Tessoualle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBILLAU (Yves), dom. à Genet, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBILLON (Jacques), dom. à Genet, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBIN (Jean), ex-vicaire de St. Laurent-des-Autels, y dem., cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Port-Malo.

BARBIN (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes,

BARBIOL (Nicolas), dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBION (Pierre), dom. à Chapelle-Orgol, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBOT (René), dom. à St. Macaire, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBOT (Louis), dom. à St. Aubin-des-Ormeaux, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BARBOT (Jean), dom. à Doué, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir. , le 22 frim. , an 2 , par la com. milit. , séante à Doué.

BARBOT (Jean-Jacques), âgé de 40 ans, natif de Blois, instituteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat. , le 20 vendém. , an 2 , par le trib. révol. de Paris.

BARBOTAN (Joseph Claire), âgé de 71 ans, né à Bonnet, dép. du Gers, ex-comte, député à l'assemblée constit. , dom. à Bonnet, cant. de Nogaro, même départ. , cond. à mort comme conspir. , le 11 germ. , an 2 , par le trib. révol. de Paris, pour avoir fait passer aux émigrés une somme de 35,000 l. d'une part, et 2,900 l. de l'autre :

BARBOTTIN (Pierre), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARBUCE (Etienne), âgé de 27 ans, né à Nismes, ouvrier en bas, dom. à Paris, chef du dépôt des charrois militaires des armées du Var, Pyrénées et Alpes, cond. à mort le 19 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de trahison contre la liberté et la sûreté du peuple.

BARDANÈCHE (Jacques-Raimond), âgé de 56 ans, natif de St. Jacques, dép. de Rhône et Loire, ex-noble, et curé, dom. à St. Jacques-de-Sarets, cant. de Villefranche, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARDET (Jean), laboureur, dom. à St. Laud, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BARDET (Ch.-Henri-Jacques), dit *Desglairiaux*, ex-noble, lieutenant de vaisseau, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol. le 1 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de Mayenne et Loire.

BARDON (Jean-Bapt.), cultiv., dom. à Lescar, cant. de Pau, dép. des basses Pyrénées, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 octob. 1793, par le trib. crim. du dép. des basses Pyrénées.

BARDONEL (J. B. Victor), volontaire des hussards noirs, dom.

à Châtel - Montagne, cant. de Cussat, dép. de l'Allier, cond. à mort comme émigré, le 22 brum. an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Allier.

BARDOU (Pierre), âgé de 68 ans, né à Versailles, inspect. des haras, cond. à mort le 22 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg.

BARDOU (Jean), labour., dom. à la Trinité de Machecoul, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

BARDY (Benoît), âgé de 41 ans, natif de Mont-Marly, en la ci-devant Auvergne, marchand d'almanachs, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 24 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir cherché à anéantir la République, en provoquant au rétablissement de la royauté.

BARDY (François), dom. à Châlonne, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARDY (J.), âgé de 85 ans, né à Montpellier, ex-noble, ex-conseiller au ci-devant parlement de Toulouse, cond. à mort le 18 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés liberticides des parlements, notamment à ceux pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790.

BARDY (François), dom. à Châlonne, cant. d'Angers, dép.

de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARÈME (Joseph Ant.), âgé de 31 ans, né à Tarascon, hussard au 1^{er} régiment, ex-noble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 4 prair., an 2, par le trib. révolut. de Paris.

BARÈME (Joseph-Auguste), âgé de 32 ans, né à Tarascon, ex-noble, hussard au 1^{er} régiment, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARÈME (Joseph-Henri), âgé de 35 ans, né à Tarascon, ex-noble, brigadier-fourier au 1^{er} régiment d'hussards, dom. à Tarascon, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARENTIN, *f^{me}*. Quatresous, (Louise-Magd. - Charlotte) dite *Marolle*, âgée de 46 ans, née à la Motte, en Auvergne, ex-noble, dom. à Marolle, cant. de Rosay, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme consp., le 9 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARÈS aîné (Jean), gardien de chèvres, dom. à Saverdun, cant. de Mirepoix, dép. de l'Arriège, cond. à mort par contumace, comme instigateur de révolte, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Arriège.

BARÈS (François), manouvrier, dom. à Saverdun, cant. de Mirepoix, dép. de l'Arriège, cond. à mort par contumace, comme

séditieux, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. de l'Arriège.

BARETEAU (Louis), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BARGAMIN (Barthelemi), âgé de 51 ans, marchand épiciier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BARGE, (officier municipal), dom. à Neuville, cant. de Campagne-de-Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARIBAUT (Pierre), dom. à Aubuffante, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 3 sept. 1793, par le trib. crim. de la Charente infér.

BARITAUT (Jean), âgé de 47 ans, né et dom. à Bordeaux, ex-conseiller au parlement de Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme complice d'émigrés, le 21 messid., an 2^e, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BARLATIER (Jean-Joseph), march., dom. à Istres, cant. de Martignas, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 23 nov. 1793, par le trib. révol. de Marseille.

BARLES (Pierre), propriétaire, dom. à Salon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme témoin calomnieux, le 14 pluviôse, an 2^e, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARLHEAU (Marie), veuve Lheriteau, âgée de 67 ans, née à Pannot, journalière, dom. à Châlans, dép. de la Vendée, cond. à mort le 7 messid., an 2, par le tribun. révolutionnaire de Paris, comme convaincue de s'être déclarée ennemie du peuple, en s'associant au parti fédéraliste.

BARLOIS (Antoine), dom. à St. Julien, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BARMON (Claude), âgé de 55 ans, né à Lyon, brasseur, dom. à Mirebel, cant. de Montluel, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BARMONT (Henri), âgé de 40 ans, ouvrier guimpier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 14 niv., an 2., par la com. rév. de Lyon.

BARMONT (Louis-Franç.), âgé de 56 ans, négociant, né et domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim. an 2, par la com. rév., séante à Lyon.

BARNAVE (Ant.-Jean-Marie), âgé de 32 ans, natif de Grenoble, ci-dev. avocat, ex-député à l'assemblée constituante, dom. à Ste. Egrède, cant. de Grenoble, dép. de l'Isère, cond. à mort comme conspirateur, le 8 frim., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BARNIER (Joseph), commis-négoc., dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 28 frim.,

an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BAROIS (Philippe), dom. à St.-Sernin-Duplain, cant. d'Autun, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme émigré, le 17 vent., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BARON (Charles), vigneron, âgé de 30 ans, natif de Dagnery, cant. de Châlons, y demeurant, dép. de la Marne, cond. à mort comme conspir., le 24 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BARON (Etienne), dom. à la Ronsière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BARON (Julien), dom. à Montigné, cant. de Beaugé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARON (Julien), dom. à Vallette, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARON (Michel), dom. à Launay, cant. de Savenay, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARON (Mat.hieu-César), âgé de 60 ans, greffier des ex-comtes de Lyon, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BARON (Thomas), âgé de 64 ans, né à Marseille, résidant à Salon, concierge des prisons de la-

dite ville, pendant la cont. révol., cond. à mort, le 7 plu v., an 2, par le trib. révol. de Marseille, pour avoir livré les patriotes incarcérés, aux gendarmes, par ordre du trib. pop. des fédéralistes.

BARON (Claudine-Antoinette), femme Notaire, âgée de 40 ans, née à Paris, cond. à mort, le 11 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de s'être déclaré ennemie du peuple, de sa liberté et de sa souveraineté.

BARON (François), dom. à Harquier, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARON (René), dom. à Cauron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARON (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARON (Mathurin), dom. à Valette, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARON (Pierre), dom. à St. Hilaire, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 22 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BARON (Maurice-Laurent), sergent au batail. de la Réunion, dom. à Franciade, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 mess., an 2,

par le trib. révol. de Paris, comme complice du complot des prisons de Bicêtre, d'égorger la convention, particulièrement les comités de salut public et de sûreté générale; de leur arracher le cœur, de le faire rôtir et de le manger.

BARON (Antoine), âgé de 46 ans, né à Dijon, horloger, dom. à Autun, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARONAT (Pierre), âgé de 40 ans, batelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARONECK (Nicolas), criblier, domic. à Mittelmuespach, cant. d'Altkirck, dép. du H. Rhin, cond. à la déportation, le 15 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. du H. Rhin.

BAROU (Pierre-Ant.), dit du Soleil, âgé de 52 ans, né à Paris, ex-procureur du dernier tyran-roi, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 23 frim., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BARRAL (Franc.), âgé de 43 ans, négoc., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 29 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARRAL (Jean-Pierre), âgé de 24 ans, commis, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 12 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARRAND (Franc-Joseph), cultiv., dom. à Avoudray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. comme cont. rév., à la déporta-

tion pour quatre ans, le 21 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BARRANGER (Jacques), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARRAT (Jean), dom. à Beaupréau, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARRAT (Louis-Pierre), ex-chanoine de St. Martin, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. comme brig. de la Vendée, le 22 niv., an 2, par la com. milit., séante à Angers.

BARRAUD (André), chapelier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont. révol.

BARRAUD (Jean), domest., dom. à St. Gervais, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 avril 1793, par la commis. milit. séante aux Sables.

BARRAUD (Abrah.), voiturier, dom. à Isle-Boin, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avr. 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

BARRAUD (Jean), journalier, dom. à Vernoux, cant. de Melle, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. des deux Sèvres.

BARRE (Joseph), agriculteur,

agé de 55 ans, natif d'Arles, ex-noble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARRE (Pierre), dom. à Neuil, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BARRÉ (Charles-Marie), âgé de 28 ans, né à Horse, dép. de la Mayenne, ancien recev. des aides, recev. du dist. de Lassai, dom. à Lassai, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme consp., le 11 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARRÉ (Julienne), fileuse, dom. à Laigné, cant. de Château-Gontier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme cont. rév., le 9 therm., an 2, par la com. révol., séante à Chât.-Gontier.

BARRÉ (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARRÉ (Jean-Bap.), âgé de 68 ans, né à Paris, ex-procureur au châtelet et à voué, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme consp., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARRÉ (Jean), dom. à Bressière, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARRÉ (Franc.), âgé de 80 ans, né à Pouzolle, départ. de l'Hérault, ex-conseiller au ci-dev. parlem. de Toulouse, cond.

à mort, le 13 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés liberticides des parlemens, notamment à ceux pris par le parlem. de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790.

BARREAU (Julien), sabotier domicilié à Chalonnnes, canton de Baugé, départ. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirat., le 3 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur.

BARREAU (Françoise), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspiratrice, le 2 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BARREAU (Ant.) tisserand, dom. à la Renaudière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Saumur.

BARREAU (Gilles), dom. à Boutillié, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Nantes.

BARREAU (Franç.), dom. à St. Cyr, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Nantes.

BARREAU (Michel), dom. à St. Hilaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la comm. milit., séante à Nantes.

BARRERA-BORDES (Pierre), médecin, dom. à Prades, dép. des Pyrénées orientales, cond. à

mort comme émigré, le 29 niv., an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées orientales.

BARRÈRE (Bertrand), avocat, député à la conv. nat., du dép. des H. Pyrénées, ex-député à l'assemblée const., cond. à être déporté à la Guyanne Française, par décret du 12 germ., an 3; il s'est soustrait au jugement.

BARRET (Franç.), dom. à St. Germain, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 pluv. an-2, par la commis. milit., séante à Savenay.

BARRET, veuve Beausiége (Anne), dom. à Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme distributrice de fausse monnoie, le 15 vend., an 3, par le trib. crim. du dép. du Puy-de-Dôme.

BARRET-FERRAND (J.-Bapt.), âgé de 81 ans, né à Lille, ex-noble, dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort comme cont. révol., le 3 thermid.; an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

BARREY, f^e. Loizeau (Jeanne), domic. à Puy-St. Bonnet, cant. de Bressuire, départ. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BARRIÉ (Claude), prêtre, âgé de 28 ans, né et dom. à Husson, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 28 vent., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BARRIEUX (Pierre), notaire,

dom. à Montbrisé, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 29 vent., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BARROIS (Félix-Daniel), âgé de 49 ans, né à Nogent-le-Rotrou, commis à l'administ. de l'habillement, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et comme convaincu d'être complice du massacre des patriotes au champ de Mars, dans la journée du 17 juillet 1791.

BARRON (Philippe), dit *Chanoir*, ex-noble, dom. à Genillé, cant. de Loches, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 17 germinal, an 2, par le trib. révol. séant à Paris.

BARSON (Jean-Luc), journaliste, dom. à Longemaison, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 octobre 1793, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BARSON (Étien.-Ferréol), cultiv., dom. à Avoudray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à 6 années de déportation, le 21 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BARTH (Ant.-Martin), âgé de 33 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 4 prairial, an 2, par le tribunal révolut. de Paris, comme conspirat., et comme convaincu d'être complice de la conspiration qui a existé contre les intérêts de la république, à l'effet de l'a néantir, et de rétablir le despotisme, soit en annulant ou fai-

sant annuler différens marchés.

BARTHE (Jean), dom. à Campagne de-Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. crim. du premier arrondis. de l'armée des Pyrénées occidentales.

BARTHE (Jean-Bapt.), âgé de 62 ans, natif de Thionville, juge de paix, dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de complicité pour livrer aux ennemis la place de Verdun.

BARTHELEMY (Joseph), secrétaire-greffier, dom. à St. Saviourin, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARTHELEMY (Nicolas-Franc.), âgé de 41 ans, ex-curé, dom. à Sessouges, cant. de Darney, dép. des Vosges, cond. à mort comme contre-révolutionnaire, le 24 vendém., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARTHELEMY (Jean), tonnelier, dom. à Baudols, cant. de Portla-Montagne, dép. du Var, cond. à mort comme fédéraliste, le 8 germin., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

BARTHELEMY (Louis), recev. d'enregistr., dom. à Aubagne, cant. de Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARTHELEMY (Ant.), commissaire du pouvoir exécutif près le trib. du district de Gannat,

dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BARTHELEMY (Marie-Roch), arithméticien, dom. à Marathon, dép. du Var, cond. à mort comme fédéraliste, le 5 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BARTHELEMY (Julien), dom. à Verthon, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BARTHELEMY (Joseph), teneur de livres, âgé de 54 ans, natif de Neuville, dép. de l'Hérault, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 3 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BARTHELIN (Jean), dom. à St.-Pierre de Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BARTHOUIL (Pierre), dit *Taillac*, âgé de 66 ans, ex-noble, cultiv., né et dom. à Nérac, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort comme conspir., le 23 prairial, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BARTON-DE-MONTBAS (G.S.), âgé de 50 ans, ex-capit. d'infant., natif de Bellac, dom. à Paris, cond. à mort, le 8 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme l'un des conspirat. de la maison d'arrêt de S. Lazare.

BARUEL (Jean-Bapt.), commis-chargeur, âgé de 20 ans, né à Autun, dom. à Lyon, dép. du

Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BARY (René), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BASILE (Pierre), jardinier, dom. à Marans, cant. de Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Saumur.

BASIN (Joseph), menuisier, dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspirat., le 20 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

BASSÉ (Pierre), procureur-syndic et labour., dom. à Balazé, cant. de Vitré, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 thermid., an 2, par la com. révol. de Vitré.

BASSET (Anthelme), dit *Montchal*, âgé de 70 ans, natif de Montluel, ex-noble, lieut. au régiment ci-dev. Picardie, dom. à Montluel, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

BASSET (Laurent), âgé de 46 ans, ex-lieuten. à la sénéchaussée, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BASSET (Etien.), ex-commissaire, âgé de 62 ans, natif de Cluny, dép. de Saône et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond.

cond. à mort comme contr.-rév. le 21 frim., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BASSET père (Louis), dit *Lamarcelle*, âgé de 53 ans, né à Lyon, ex-présid. au ci-dev. grand-conseil de Paris, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison du Luxembourg.

BASSET (Catherine), femme Frasan, âgée de 50 ans, née à S.-Maurice-le-Gourdan, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ayant conspiré dans la prison du Luxembourg.

BASSET fils (Fleury-Lucien-Hector), dit *Lamarcelle*, ex-noble, âgé de 18 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspirat. dans la prison du Luxembourg.

BASSET (Jean-Bapt.), perruquier, âgé de 18 ans, nat. de Murat, dép. du Cantal, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirateur, le 27 nivose, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BASSETTERE (Jean-Zacharie), secrétaire-greffier de l'ancienne municip., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, condamné à mort comme aristocrate, le 8 nivose an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BASSIGNOT (Pierre-Joseph), domest., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 19 juillet 1792, par le trib. crimi-

nel du département de la Seine.

BASTIDE, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de sédition, le 24 flor. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BASTIR (Ant.-Ange), âgé de 29 ans, né et dom. à Caussade, cant. de Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme cont. révol., le 3 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BASTIEN (Aimée), dom. à Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 1 prair., an 2, par le tribunal criminel du départ. de la Seine.

BASTIN-BELISA (Elisab-Jos.-Joachim), âgée de 24 ans, née à Strasbourg, aspirante à l'opéra, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 27 thermidor, an 2, par le tribunal révolution. de Paris.

BATAILLE (Marie-Claude), femme Douet, dite *Francest*, âgée de 60 ans, née à Strasbourg, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Seine, comme convaincue d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'état, et cherché à ébranler la fidélité des citoyens.

BATAILLES (Paul), volontaire, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 mess., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BATARD (Laurent), ex-curé, dom. à N. D. de Châlonne-sur-Loire, district d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

D

comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BATARDIÈRE (Franç.), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 7 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BATARDIÈRE (Jean), march. de fil, dom. à Doué, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. de Doué.

BATI (Ant.), dom. à la Tarzaize, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BATIER (René), dom. à St. Hilaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

BATINOT (Mathur.), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BATONNIER (Jean-Franç.), négoc. en horlogerie, dom. à Paris, dép. de la Seine, contl. à mort par contumace pour émission de faux assignats, le 19 août 1792, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BATTAREL (Cath.-Rosalie), couturière, dom. à Port-la-Montagne, dép. du Var, cond. à mort comme émigrée, le 29 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. des Alpes Maritimes.

BATTIAU (Franç.) laboureur, domicilié à Chantonay, cant. de la Châteigneraye, dép. de la

Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

BATTIER (Mathur.), dom. à Beaupréau, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUBRIOT (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BAUBRY (François), dom. à Monchamp, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUCARD (François-Xavier-Joseph), employé à la poste aux chevaux, dom. à Pontarlier, dép. du Doubs, cond. à mort comme compl. ce d'émigrés, le 17 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BAUCHEREAU (Pierre), dom. à Coisé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUCHET (Pierre), volontaire au 2^e bataillon de la Marne, dom. à Radenai, cant. de Châlons, dép. de la Marne, cond. à mort comme émigré, le 1 therm., an 2, par le trib. crim. de l'armée de Sambre et Meuse.

BAUD (Etienne-Aug.), dit *Vieuxville*, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme conspir., le 15 flor., an

2, par le trib. crim. dud. départ.

BAUD (André), manouvrier, dom. à Montjabron, cant. de Montelimart, dép. de la Drôme, cond. à mort comme séditieux, le 29 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Drôme.

BAUDET (Antoine), âgé de 31 ans, natif de Montluel, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, marchand quincaillier, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAUDET (Claude), marchand quincaillier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAUDET (Honoré), dom. à Ste. Lumine-du-Coutay, cant. de Machecoul, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, de 14 flor., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BAUDEVIN (Franc.), âgé de 34 ans, né à Luxembourg, imprimeur en lettres, dom. à Paris, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, comme conspir. en tenant des propos cont.-révol.

BAUDIL (Etienne-François-Ant.), dit *Senchon*, ex-grand prévôt de maréchaussée, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BAUDIN (Antoine), dit *Saint-Laurent*, ci-dev. noble, âgé de 70 ans, né et dom. à Bordeaux, cond. à mort, le 12 messid. an 2, par la com. milit. de ladite ville, comme convaincu d'avoir fait passer de l'argent à trois de ses enfans émigrés.

BAUDIN (Jacques), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUDIN (François), dom. à Foix, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUDINOT (Pierre), faiseur de pinceaux, âgé de 36 ans, natif de Gy en Comté, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAUDIR (Victor), garçon palmier, dom. à Montagne-dubon-Air, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 24 brum., an 3, par le trib. crim. et révol. établi à Liège.

BAUDOIN (Julien), dom. à Vihiers, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BAUDONNET (Jean-Pierre), âgé de 28 ans, ex-curé de Beufon, né et dom. à Rheims, dép. de la Marne, cond. à mort, le 24 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris; comme convaincu d'être ennemi du peuple, en entretenant des intelligences avec les Anglois à Toulon, en conservant des cocardes blanches, en chantant des chansons cont.-révol., et en manifestant des sentimens fanatiques.

BAUDOT (Joseph), dom. à

Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUDOT (Joseph), âgé de 44 ans, natif de Besançon, ex-bénédictin, principal du collège de Toul, et desservant de Tremblecourt, cant. de Toul, dép. de la Meurthe, cond. à mort le 28 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir excité la guerre civile par le fanatisme et la superstition.

BAUDOUIN (François), dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BAUDRIC (Louis), dom. à Desherbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BAUDRY (Jean), dom. à la Bruffière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BAUDRY (François), dom. à St. Marc, cant. de Fontenay-le-Peuple, départ. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BAUDRY (René), dom. au Mans, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BAUDRY (Henri-Aimé), Dussou, ex-noble, dom. à Olonne, cant. des Sables, dép. de la Ven-

dée, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 26 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BAUDRY (Gabriel-René), ex-noble, dom. à Longeville, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BAUDRY (Honoré) dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUDRY (Jacques), dom. à Gagaud, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUDUCÉ (Jean), meunier, dom. à Vitré, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. du Pont-de-Cé.

BAUDUF (Jean-Pierre), hydrographe, dom. à Marseille, cond. à mort comme fédéraliste, le 8 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BAUDUS (Joseph-Guillaume), âgé de 69 ans, né et dom. à Cahors, ex-noble, lieutenant civil et crim. du sénéchal à Cahors, dép. du Lot, cond. à mort comme cont.-révol. le 17 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAUFRETON, dom. à St. Hilaire de Montagne, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BAUGEN (Michel), dom. à Vézins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. militaire, séante à Nantes.

BAUMARD (Pierre), tisserand, dom. à Doué, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. de Saumur.

BAUPINEAU (Jean), laboureur, dom. à Uzernay, cant. de Baugé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

BAUQUISE (Jeanne), âgée de 63 ans, ex-religieuse, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-révol., et comme ayant reçu chez elle des prêtres réfractaires.

BAURIEUX (Jean-Jacques), horloger, offic. municip., dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la conv. nat. du 9 therm., comme traître à la patrie, et exécuté le 11.

BAUROU (J. Mathurin), dom. à Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUSOISSE (Jean), dom. à Andersez, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAUSSAN (Jean-Joseph), domicilié à Courtezon, canton d'Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 mess., an 2, par la com.

sion populaire, séante à Orange.

BAUSSANCOUR (Pierre-Claude), âgé de 27 ans, né à Vitry-le-François, fourrier des carabiniers, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conjuration de l'étranger, en tentant, par l'assassinat, la famine, le soulèvement des prisons, la dépravation de la morale et de l'esprit public, et comme complice de l'assassinat de Collot-d'Herbois et de Robespierre. Il a été exécuté avec une chem. rouge.

BAUSSET, ex-vicomte, ex-capitaine de la garde du tyran-roi, âgé de 43 ans, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

BAUTIN (Jean), dom. à St. Georges, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir. le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BAUVILLIERS (P. M. V.), dit *Saint-Agnan*, ex-duc, âgé de 27 ans, né à Paris, dom. à Saint-Agnan, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la maison d'arrêt-St. Lazare.

BAUVOIS (C. L. A.), âgé de 24 ans, né à St. Brieux, dép. des Côtes du Nord, ex-noble, et sous-lieutenant du régiment ci-devant colon-général. infant., cond. à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, détenu aux carmes, et complice d'avoir tenté d'ouvrir ladite prison pour anéantir la convent.

BAUZAC, (Jean), dom. à Solignac, cant. du Puy, dép. de la

H-Loire, cond. à mort comme receleur de prêtres réfractaires, le 3 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Haute-Loire.

BAVEAU (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAVÈSCADET, (Franç.), cant. de Mirepoix, dép. de l'Arriège, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Arriège.

BAVET (Jean-Ant.), âgé de 37 ans, natif de Givors, commis chargeur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAYARD (Ch. Ant. Xavier), dit *Brogie*, abbé commendataire de l'abbaye de l'Île à St. Quentin, dom. à Rouen, dép. de la Seine-inf., cond. à la déportat. le 3 août 1793, par le trib. révol. de Paris.

BAYARD (Jean-Jacques), dit *Troussebois*, maréchal-de-camp, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 19 pluv., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BAYARD (Jean-César-Martial), dit *Cherville*, ch. d'escadron du ci-dev. régiment de Languedoc, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 19 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BAYARD (Louise-Magdel.), dite *Descombeaux*, ex-noble, domic. à Vienne, départ. de l'Isère, cond. à mort comme conspir., le 19 pluv., an 2, par le tribunal révolution. de Paris.

BAYLE (Jean-Clément), âgé de 46 ans, né au Port-Ste-Marie, ex-militaire, dom. à la Réole, dép. de la Gironde, cond. à mort le 11 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol., et pour cause d'aristocratie, ayant deux fils émigrés, et gardes du ci-dev. roi.

BAYLE (Jean-Clément), militaire, âgé de 56 ans, natif du Port-Ste-Marie, dom. à la Réole, cond. à mort, le 11 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, départ. de la Gironde, comme contr.-révol. et ennemi déclaré de la liberté.

BAYON (Claude), âgé de 22 ans, natif de St. Didier, dép. de la H.-Loire, passementier, dom. à St. Châmont, cant. de Commune d'Armes, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BAYUNOT (Jacques), dom. à Errigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BAZILE (Louis), cordonnier, dom. au Menil, cant. de Château-Gontier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 18 germ., an 2, par la com. milit. séante à Laval.

BAZIN (Pierre), journaliste, dom. à Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la commission militaire séante aux Sables.

BAZIRE (Claude), âgé de 29

ans, né à Dijon, ex-commis aux archives des états de Bourgogne, député à la convention nat., dom. à la Ferrière, cant. de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme l'un des auteurs d'une conspir. tendante à avilir la représentation nat., et à détruire, par la corruption, le gouvernement républicain.

BEANCHI (Frédéric), commissionnaire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 pluviöse, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BEATRICE (Jean-Joseph), âgé de 48 ans, natif d'Anignon, dép. de l'Ain, tonnelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BEAU (Joseph), commis-receveur du district de Marseille, condamné à mort le 4 pluviöse, an 2, par le tribun. révolutionnaire de Marseille.

BEAUBRE (Joseph), dit *Durus*, fourrier des ci-devant échevins, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révolutionnaire, le 25 frimaire, an 2, par la commission révolut. de Lyon.

BEAUD (Jacques), notaire public, dom. à l'Isle de la Réunion, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 6 germinal, an 2, par le tribunal crim. du départ. de la Charente inférieure.

BEAUDARD (Charles), dom. à

la Ronsière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BEAUDÉ (Guillaume), maître d'école, dom. à Clerfait, cant. d'Avesnes, dép. du Nord, cond. à mort comme brig. du dép. du Nord, le 2 thermidor, an 2, par la commission militaire, séante à Avesnes.

BEAUDEI (François), dom. à St. Aubin, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BEAUDET (Ant.), marchand quincaillier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révolution., le 18 frim. an 2, par la commis. révolution. de Lyon.

BEAUDEVANT (Anselme), natif de Lyon, prêtre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 25 ventöse, an 2, par le trib. révolut. de Paris, pour avoir donné asyle à Charles Regnault, dit *Bellocise*, ex-noble, officier au régiment de la Rochefoucault, qui avoit été condamné à mort comme conspirateur.

BEAUDOIN, boulanger, âgé de 38 ans, né à Liège, général de brigade de la 27^{me}. division, mis hors la loi par décret de la convention nationale, le 9 thermid., an 2, et exécuté le 11.

BEAUDOIN (Nicolas), laboureur, dom. à St. Cyr, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la

com. milit., séante au Pont de Cé.

BEAUDOT (Louis), âgé de 21 ans, chirurgien, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, en qualité de détenu à Bicêtre, convaincu du complot des prisonniers contre la convention et les comités, tendant à les égorger, faire rôtir leurs cœurs et le manger.

BEAUDOUIN (Alexandre), prêtre-instituteur, dom. à Chalins, cant. de Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 therm., an 2, par la com. rév., séante à Craon.

BEAUDOUIN (François), dom. à Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BEAUDRON (Jacques), dom. à Monnières, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUDRY (Joseph), dom. à St. Marceau, cant. de Fresnay, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUDRY (Louis), dom. à la Tessoualle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUDRY (René), labour., dom. à Paris, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEAUDRY (Thomas-Pierre), âgé de 52 ans, né à Angers, commis aux affaires étrangères, dom. à Paris, dép. de la Seine; cond. à mort comme conspir., le 24 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BEAUDU (René), tourneur à la Baratière, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 29 frim., an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

BEAUFERTEAU (René), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUFFRE (J. B. Pierre), âgé de 66 ans, né à Châteauneuf, dép. d'Indre et Loire; dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 12 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conspir. qui a existé depuis le 10 août 1792; en tenant des propos pour dissoudre la représentation nationale et rétablir la royauté.

BEAUFFRETON (René), bordager, dom. à Beaulieu, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir.; le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEAUFILS (Franç.), âgé de 78 ans, né à Menu, dép. de l'Orne, ex-curé constitutionnel de la commune de St. Christophe; dép. d'Eure et Loir, cond. à mort le 24 vend., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir distribué des écrits cont. révol. et fanatiques.

BEAUFILS (Pierre-Louis), âgé de 54 ans, né à l'Yonne-la-Forêt,

dép. de l'Eure, juge de paix, dom. à la Ferté-les-Bois, cant. de Puy-la-Montagne, dép. d'Eure et Loir, cond. à mort, le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir fait des adresses en faveur de la tyrannie, pour avoir incarcéré des patriotes, pour s'être apitoyé sur la mort du roi, et pour avoir tenu des propos cont.-rév.

BEAUFORT (Marc-Franç.), âgé de 32 ans, tabletier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice du complot des prisonniers de Bicêtre contre la conv. nar., à l'effet d'en égorger les membres, de faire rôtir leur cœur et de le manger.

BEAUFRETON (Pierre), labour., dom. à St. Hilaire, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

BEAUGÉARD (Joseph), labour., dom. à Martigné-Ferchaut, cant. de la Guerche, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme cont. révol., le 13 pluv., an 2, par le trib. crim. du départ. d'Ille et Vilaine.

BEAUGNY (Jean), dom. à Nuez, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUGNY (Jean), dom. à Nuez, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BEAUGRAND (Alexandre), âgé

de 50 ans, né à Sens, ex-curé, dom. à Orveau-Bellesauve, cant. de Pithiviers, dép. du Loiret, cond. à mort comme cont. révol., le 2 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir fait des écrits tendans à la dissolution de la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté.

BEAUHARNAIS (Alexandre), âgé de 34 ans, né à la Martinique, ex-noble, ex-constituant, et ex-général, dom. à la Ferté, dép. de Loir et Cher, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspir. des prisonniers des Carmes.

BEAUJEAN (Jean), labour., dom. à la Brulatte, cant. de Laval, départem. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 prair., an 2, par la com. révol. de Mayenne.

BEAULEBU (Pierre), labour., dom. à Argenton, dép. de l'Indre, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BEAULEU (Louis-Alexand.), âgé de 36 ans, natif de Chartres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 9 mai 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Maunyn, aide-major des ci-dev. suisses de d'Artois.

BEAUMAIN (Pierre), garçon métayer, dom. à Joué, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BEAUMARD (Mathurin), vigneron, dom. à Rochefort-sur-

Loire, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEAUMIER (Gaspard), march. de fil, dom. à St. Clément, cant. de Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme chef de révolte, le 28 messid., an 2, par la com. révol. séante à Craon.

BEAUNE (Jean-Jacques), âgé de 34 ans, né à Amsterdam, dom. à Bercy, près Paris, négoc., cond. à mort, le 25 pluv., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme convaincu d'avoir mis en circulation, sous le nom d'emprunt, mille actions de 100 liv. sterlings chacune, au profit du prince de Galles, du duc d'York et du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre.

BEAUNEVEU (René), dom. à Benguoy, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BEAUFIED (Jean), , maçon, dom. à Daumeray, cant. de Châteauneuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEAUPRÉ, DURUS (Joseph), âgé de 45 ans, natif de Lyon, y demeurant, fourrier des ci-dev. écheyins, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme cont. révol.

BEAUREGARD (Nicolas-Jacq.), âgé de 42 ans, sous-lieutenant au 17^e. régiment, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 8 prair., an 2, par le

trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice des manœuvres pratiquées de concert avec le traître Dumouriez, à l'époque de sa trahison, tendant à ébranler la fidélité des soldats envers la nation, et à marcher contre la convention.

BEAURETOUR (Franç.), âgée de 66 ans, née à Saint-Astier, cant. de Périgueux, dép. de la Dordogne, ex-noble. relig., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 16 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BEAUSSAN (Louise), âgée de 60 ans, ex-relig., née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 18 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BEAUTREUX (Simon-Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUTRU (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUTRU (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEAUVAIS (Pierre), perruquier, dom. à Rablais, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 9 frim., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BEAUVOILLIER, (Jean), dit *Valior*, ex-noble, et aide-de camp de l'Escure, dom. à Beuse, cant. de Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BEAUVOIR, dit *Maru* (F. Aug. Renard), âgé de 45 ans, né à Constantinople, ex-comte et lieutenant dans la légion de Luxembourg, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 3 mai 1793, par le trib. révol. de Paris.

BEAUX (Justin), homme de loi, dom. à St Jean-du-Gard, cant. d'Alais, dép. du Gard, cond. à mort comme conspir., le 16 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BECHELET (Christophe), âgé de 70 ans, brasseur, natif de Dammertin, dom. à Lyon, départ. du Rhône, condamné à mort comme cont.-révol., le 7 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BECHEZ (Barthélemi), dom. à Charcé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. militaire séante à Doué.

BECHEZ (Louis-Joseph), manufacturier, offic. municip., dom. à Philippeville, cant. de Roc-Libre, dép. des Ardennes, cond. à mort comme conspir., le 15 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BECHEZ (Paul-Stanislas-Edouard), administ. et recev. de l'hôpital de Sedan, dép. des Ardennes, condamné à mort com-

me conspir., le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BICHON-DARQUIN (J. P.), âgé de 37 ans, ex-comte, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 8 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIDÉE (Alexis), ex-nob., dom. à Landujan, cant. de Montfort, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 7 thermid., an 2, par le trib. crim. du départ. d'Ille et Vilaine.

BIDIN (Jean-Bapt.), gendarme, dom. à Paris, cond. à mort comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'arsenal, et de s'être mêlé parmi les révoltés, le 4 prair., an 3, par le conseil milit. à Paris.

BIDOR (Benoît), âgé de 55 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BIDOR-FAUGIER (Claude-Laurent), âgé de 26 ans, fabricant de soie, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BIDOS (Pierre-Jean), dit *Louisonal*, cultiv., dom. à la Panouze, cant. de Mendé, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 frim., an 2, par le trib. crim. du département de l'Aveyron.

BIDOS veuve, (Marie), dom. à la Panouze, cant. de Mendé, dép. de la Lozère, cond. à la déportation, le 8 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron,

BEDOUIN (Jean-Bapt.), ex-grand-carme, dom. à Sorgues, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 11 messid., an 2, par la com. populaire d'Orange.

BEDUMONT (Jean), dom. à la Pommeraye, cant. de Monglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEGAUD (Benjamin), chirurgien, dom. à la Caillère, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vendée.

BEGON (Jean), marchand de peaux de lapins, dom. à Soissons, départ. de l'Aisne, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 4 fruct., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BEGOT (Pierre), dom. à la Tessoualle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEGOT (Jacq.), dom. à Curson, cant. des Sables d'Olonne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEGOT (Laurent-Louis), juge de paix du cant. de la Métropole, dom. à Lyon, condamné à mort, le 27 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BEGU (Louis-César), âgé de 44 ans, né à Tours, ci-dev. huissier, chef du premier batail. du dép. d'Indre et Loire, dom. à Tours, cond. à mort, comme conspir.,

le 11 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BÈGUE (Jos. Paul), propriétaire, dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 30 nov. 1793, par le trib. crim. rév. de Marseille.

BEGUIN (Marie-Anne), ex-relig., dom. à Bollène, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont. rév., le 28 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BEGUINET (Louis), tapissier, âgé de 32 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme embaucheur pour la Vendée, le 11 juin 1793, par le trib. rév. de Paris.

BEGUINET (Jean-Bapt.), âgé de 42 ans, né à Etaing, présid. du distr. d'Etaing, dép. de la Meuse, cond. à mort comme conspir., le 16 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris.

BEGUINET (Pierre-Felix), âgé de 36 ans, agent national, né et dom. à Etaing, dép. de la Meuse, cond. à mort comme conspir., le 16 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BÉHAL (J. Franç.), ex-curé de Belenglise, cant. de Somme-Libre, dép. de l'Aisne, cond. à mort comme émigré, le 7 pluv., an 3, par la com. milit. séante à Bruxelles.

BEILLARD (Jean), dom. à Couron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEILLARD (Julien), dom. à la Boissière, cant. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEILLE (Henri), ex-vicaire à Alet, dom. à Rochefeuil, cant. de Quillau, dép. de l'Aude, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 2 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aude.

BEILLAIL (Franç.), âgé de 58 ans, né à Rurmitage, ex-curé, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, de sa liberté et de sa souveraineté.

BEISSERIEZ, dit l'*Evillé* (M.), âgé de 50 ans, né à Genouillac, dép. de la Charente, offic. munic. de lad. commune, cond. à mort le 28 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

BELABRE, (Jean), âgé de 47 ans, né à Gourgues, cant. de Ribérac, dép. de la Dordogne, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme prêtre sujet à la déportation, et ennemi de la république, le 14 frim., an 2, par la com. milit., séante à Bordeaux.

BELARIDE (Antoine), juge de paix, dom. à Aigues-Mortes, cant. de Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 3 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BELCIER (François), dit *Crain*, ex-noble, dom. à Bordeaux, cond. à mort comme cont. révol., le 4 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BELGINGUE (Jean-Claude), cordonnier, soldat au 29^e régim. d'infanterie, dom. à Besançon, dép. du Doubs, cond. à mort

comme cont. révol., le 3 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELHARDE (Léonard-Franç.), âgé de 23 ans, né à Saint-Fribac, ex-noble, caval. de la garde de Capet, dom. à Riberac, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme cont. révol., le 15 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELHOMME (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10. niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BELHOMME (Jean), cultiv. et aubergiste, domicilié à Caromb, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont. révol., le 12 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BELICARD (Benoît), garçon d'écurie, dom. à Vaurnard, cant. de Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme émigré, le 4^e jour complém., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Loire.

BELIER (René-Pierre), vicaire de Pin, dom. à Pin-en-Mauges, cant. de S. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 11 frim., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BELLAN, (Joseph-Laurent), cultiv., procureur de la commune de Grillon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont. révol., le 29 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BELLANGER (Jacques), âgé de 40 ans, toucheur de bœufs à l'armée, dom. à Manneville-les-Piards, cant. de Pont-Chalier, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont. révol., pour avoir cherché à enrôler pour la Vendée,

le 5 octob. 1793, par le trib. révol. de Paris.

BELLANGER (Pierre), toucheur de bœufs de l'armée, dom. à Mahneville, cant. de Pont-Chalier, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont. révol., le 5 octob. 1793, par le trib. révol. de Paris.

BELLANGER (René), march. mercier, dom. à Bousé, cant. de la Flèche, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme conspir., le 8 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BELLE (Castor), imprimeur, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BELLECOMBE (Joseph-Vincent-Thomas), propriétaire, membre du comité de la commune de Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, condamné à mort comme cont. révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BELLECON (Jean), traiteur, dom. à Castres, dép. du Tarn, cond. à mort comme conspir., le 12 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELLEGNEULLE (Nicolas), âgé de 19 ans, né à Amiens, courrier des dépêches, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, et de suite venir assassiner les membres des comités de salut public, de sûreté générale, faire rôtir leurs cœurs sur le gril et le manger.

BELLECON (Jean), âgé de 39 ans, né à Aniane, dép. de l'Hérault, cuisinier-traiteur à Castres, cond. à mort comme convaincu des'être déclaré l'ennemi du peuple, le 12 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELLEPOMME (André-Guillaume), âgé de 50 ans, ci-dev. marchand mercier, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 2 floréal, an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, pour avoir adressé de Paris à Sens des écrits cont. révol. à Claude Ogier, conseiller-auditeur en la ci-dev. chambre des comptes de Paris.

BELLEROSÉ (Jean-Franç.), cordonnier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 19 mai 1793, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BELLET (Jean), labour., dom. à Tirpied, cant. d'Ayranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont. révol., le 15 germ., an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

BELLET (Joseph-Antoine), âgé de 49 ans, natif de Maubec, dép. de l'Isère, cultiv., offic. municip., dom. à Bourgoin, cant. de la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère, cond. à mort comme cont. révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BELLET (Thom.-Aug.), âgé de 37 ans, né à Paris, ex-audancier de la chamb. des compt. de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir caché du numéraire pour le soustraire aux recherches de la

station, à l'effet de le réserver aux ennemis, et d'avoir tenu des propos contre la révolution.

BELLIARD (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BELLIARD (Louis), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BELLIARD (René), dom. à la Chapelle d'Aligné, cant. de Châteauneuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BELLIARD (Gabriel), sabotier, dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

BELLIE (René), dom. à Trezeveul, cant. de Monglone, dép. de la Vendée, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BELLIEUX (Jean-Pierre), dom. à Lyon, cond. à mort le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, dép. du Rhône.

BELLIN, (Jacques), dom. à la Narce, cant. de Tanargues, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme cont. révol. le 21 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Ardèche.

BELLINGER, femme la Violette, (Cather.) négoc., dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise,

cond. comme conspir., le 18 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELLOC (A. T.), âgé de 56 ans, né à Louiberf, dép. du Gers, ex-noble, ex-conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort, le 18 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés liberticides des parlemens, notamment à ceux pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septemb. 1790.

BELLËIL (Franç.), ex-curé, dom. à Colleville, cant. de Caen, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont. révol., le 21 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BELLOT (Pierre), dom. à St. Paul, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BELLOUIN, (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BELLY (Henri-Victor-Noël), dom. à Soissons, cant. *idem*, dép. de l'Aisne, cond. à mort pour émigration, le 2 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Oise.

BELMONT (Pierre), fusilier dans le 91^e. régim., dom. à Toulouse, dép. de H. Garonne, cond. à mort comme cont. révol., le 15 frim., an 2, par le trib. crim. révol. séant à Marseille.

BELLOIN (Pierre-Jacques), dom. à la Pommeraye, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BELOIRE (Jean), dom. à la Boissière, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BÉLOUINEAU (Urbain), dom. au Plessis-en-Soulain, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEMANI (Jean-Marie-Franç.), natif de Milan, rentier, offic. munic. provisoire, envoyé par les tyrans coalisés, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BÉNAC (Jacques), dom. à St. Sabin d'Escanécrabes, cant. de St. Gaudens, dép. de H. Garonne, cond. à mort comme cont. révol., le 7 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de H. Garonne.

BÉNAITRA (Jacques), dom. à Plaine, cant. de Paimbœuf, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENARD (Pierre), dom. à St. Lambert, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENARD (Jacques), dom. à St. Aubin-Baubinière, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BENARD (Jean), dom. à Gon-nord, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BENARD (Antoine), âgé de 31 ans, né à Meaux en Brie, dom. à Paris, sculpteur en marbre, cond. à mort, le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot formé dans la prison de Bicêtre, pour égorgier la garde nationale, les membres des comités de salut public et de sûreté générale, ainsi que les patriotes, et faire rôtir leurs cœurs sur le grill.

BENARD (Pierre-Gabriel), âgé de 47 ans, ex-curé, cultiv., né et dom. aux Loges, cant. de Falaise, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BENATRE (René), charron, dom. à Brielles, cant. de la Guerche, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 prair. an 2, par la com. révol. de Laval.

BENAUD (Josse-Franç.-Joseph), âgé de 53 ans, né à Caligène, près Courtray, ex curé de Saint-Cyr, canton de Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 25 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BÉNELAU (Jean), dom. à Réaumur, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BÉNETEAU (Jacques), dit *le Prince*, laboureur, dom. à St. Hilaire-de-Rié, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le

le 17 avril 1793, par la commis. milit. séante aux Sables.

BENETEAU, v^e. Bonaud (Rose), dom. à St. Christophe, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BÉNÉTION (Jacques), dom. à Trezevent, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BENETOT (Pierre), dom. à Mousserat, cant. de la Chateigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENETOT (Jacques), dom. à Andrezé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENETREAU (Louis), dom. à St. Amand, cant. de Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Nantes.

BENEVADY (Françoise), couturière, dom. à Mornas, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 13 mess., an 2, par la com. populaire, séante à Orange.

BENEZET (Joseph), dit *Ca-thélany*, ex-curé, dom. à St. Pierre de Mesmoline, canton d'Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 prair. an 2, par le trib. crim. du département du Gard.

Tome I.

BENIT (Ennemond), âgé de 21 ans, imprimeur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 nivose, an 2, par la com. rév. de Lyon.

BENIÈRE (J. M.), âgé de 57 ans, né à Rouen, ex-curé de Chaillot près Paris, cond. à mort le 22 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration des prisonniers du Luxembourg.

BENIGUET (Gaspard-Félix), âgé de 57 ans, natif de Sumaine, dép. de l'Hérault, march. de draps, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BENOIST (Etien.-Augustin), dom. à Cunfin, cant. de Bar-sur-Seine, dép. de l'Aube, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BENOIST fils (Ant.), négoc. à Roquevaire, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 nov. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BENOIST (Jean-Bapt.), nég., dom. à Roquevaire, cant. d'Aix, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 nov. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BENOIST (Michel), dom. à la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BENOIST (Jean), dom. à St. Quentin, cant. de Monglone,

E

dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BENOIST (Joseph), dom. à Gonnord, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENOIST (Mathur.), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENOIST (Pierre), dom. à la Ronsière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENOIST (Jacques), âgé de 22 ans, natif de Brindas, boulanger, dom. à Vaize, cant. de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv. an 2, par la commis. révolut. séante à Lyon.

BENOIST (J. Bap.), âgé de 62 ans, ancien fabricant, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BENOIT (Pierre), âgé de 54 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1^{er} niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BENOIT (Jean), dom. à St. Lambert, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13

niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BENOIT (Jacques), dom. à la Chapelle, cant. de Baugé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vend., le 5 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BENOIT (Jean), dom. à St. Maurille de Châlonne, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BENOIT (Pierre-Guillaume), âgé de 44 ans, né à Mouzon-sur-Meuse, dép. des Vosges, ci-dev. commissaire du conseil exécutif, domicilié à Paris, juré du tribunal révolutionnaire, cond. à mort comme complice de *Fouquier-Tinville*, le 17 floréal, an 3, par le trib. révolut.

BENOIT (Mathur.), dom. à Saint-Florent, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BENOIT (Ant.), dit *Lou-Gangou*, tisserand, dom. à Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 10 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BENOIT (Franç.) boulanger, dom. au Mesnil, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BENOIT-COSTE (Claude), âgé de 67 ans, natif de St. Chef, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, ex-noble, ci-dev. quartier-maître

dans le 5^e. régiment de dragons , cond. à mort par la commis. révol. de Lyon.

BENOIT-JACOB (Justinien), âgé de 50 ans, march. fripier, né et dom. à Lyon, cond. à mort le 18 frim. an 2, par la com. révol., à Lyon.

BÉNON (Charles), gendarme à Paris, cond. à mort le 6 prair., pour avoir abandonné le poste de l' Arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés dans les journées des 3 et 4 prair. an 3, par la com. milit. établie à Paris.

BENOT (Paulin), âgé de 54 ans, natif de Fontaine près Lyon, ex - concierge des prisons de Rouanne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BEON (Jean), âgé de 21 ans, natif de Mortemart, ci-dev. étudiant, dom. à Paris, cond. à mort pour émigration, le 22 octobre 1792, par la com. milit. établie à Paris, par déc. du 20 oct. 1792.

BEQUERIE, dit *Chicoy*, dom. à Langon, cant. de Bazas, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 1^{er}. brum. an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

BÉRANGER (Claude), âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, chirurgien, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon, départem. du Rhône.

BÉRANGER (F. C.), femme Bauvilliers, St. Agnan, ex-duch., âgée de 29 ans, née à Versailles, dép. de Seine et Oise, dom. à St. Agnan, cond. à mort le 6 therm.

an 2, comme complice de la conspiration des prisonniers de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BÉRANGER (Julien), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BÉRANGER (Charles), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BÉRANGER (Louis), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BÉRANGER (Franç.), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BÉRANGER (Jean-Bap.), per-ruquier, dom. à Allauch, cant. de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 27 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BÉRANGER (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BÉRANGER (Jean), dom. à Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. révol. séante à Savenay.

BÉRANGER (Franç.), dom. à Melay, cant. de Cholet, dép. de

Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

BÉRARD (Joseph), cultiv., maire de Lagne, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme rebelle, le 17 messidor, an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BÉRARD (Thom.-Simon), âgé de 53 ans, né à Lyon, ancien négociant-armateur, dom. à Paris, dép. de la Seine, commandant du bataillon des Filles-Thomas, cond. à mort, le 14 flor., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme compl. d'une conspir. qui a existé en faveur de Capet et de sa femme, du massacre des citoyens au champ de Mars, le 17 juil. 1791, et de celui du 10 août 1792.

BÉRARD (Nicolas), cultiv., dom. à Fonvielle, cant. d'Arles, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BÉRARD (Jean-Louis), dom. à Cuers, cant. d'Hières, dép. du Var, cond. à mort comme émigré, le 11 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

BÉRARD, femme l'Hermina (Charlotte - Genev.), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à la déportation, le 26 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris.

BERBIGUIER (Jérôme - Franç. Joseph), dit *Larnage*, ex-vicaire de Gogeac, cant. d'Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 14 messid., an 2, par la com. populaire d'Orange.

BERBIGUIER (Franç.-Simon), ex-capucin, vicaire de Pouzillac, cant. d'Uzès, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 14 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BERBIS, femme Duteuil, ex-noble et offic. d'artillerie (L. A.), âgée de 25 ans, née à Auxonne, cond. à mort, le 2 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de s'être déclaré ennemie du peuple.

BERCHOUX (Ant.), ancien militaire, dom. à S.-Romain-de-Popey, cond. à mort, le 24 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, département du Rhône.

BERCON (Louis), dom. au Tableer, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BERDIER (Jacq.), dom. à Seisses-Tolosanes, cant. de Muret, dép. de H.-Garonne, condamné à mort comme séditieux, le 11 avr. 1793, par le trib. crim. du dép. de H.-Garonne.

BERDIER (Pierre), dom. à Seisses-Tolosanes, cant. de Muret, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme séditieux, le 11 avr. 1793, par le trib. crimin. du département de Haute-Garonne.

BERDRIOT (Mathur.), dom. à Montaigu, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BÉRINGER (Jean-Ant.), ex-curé, dom. à Peypin, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond.

à mort comme fédéraliste, le 4 germ. an 2, par le trib. crim. du départ. des Bouches du Rhône.

BÉRENGER (Claude), chirurgien, dom. à Lyon, départem. du Rhône, condamné à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BÉRENGER (Louis), dom. à St.-Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la comm. révolut. séante à Nantes.

BERGASSE (Joseph-Dominic.), âgé de 45 ans, commissionnaire, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERGAT (Pierre), dom. à Ste.-Lumine-du-Contay, cant. de Machecoul, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERGE (Jacq.), âgé de 37 ans, natif de Pougy, dép. de l'Aube, élève en chirurgie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condamné à mort comme cont.-révol., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERGON (Hugues), rentier, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme aristocrate, le 15 niv. an 2, par la com. révolutionnaire de Lyon.

BERGER (Hug.-Jos.-Marie), avocat, âgé de 43 ans, natif de Fleurieu, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condamné à mort comme cont.-révol., le 1 niv. an 2, par la com. révolutionnaire de Lyon.

BERGER (Claude-Franç.), âgé de 65 ans, cultiv.-propriétaire,

natif de la Ferté-sous-Jouarre, dom. à Pouilly, cant. de la Charité, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 sept. 1793, par le trib. révolut. de Paris.

BERGER-DESBARRES (J. P.), cultiv., âgé de 55 ans, né à Nevers, dom. à Garchisy, cant. de Nevers, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERGERET (Claude), âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERGERETTE (René), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERGERON (Pierre), âgé de 20 ans, né à Roanne, cultivat. propriét. domicilié à Roanne, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERGERON (Ant.), menuisier, dom. à Niames, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 1^{er} therm. an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BERGOING (Franç.), député à la Conv. nat., dom. à St. Macaire, cant. de Cadillac, dép. du Rec d'Ambès, cond. à mort et mis hors la loi, comme conspir., le 3 oct. 1793; il s'est soustrait à son jugement.

BERGON (Jean), domicil. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BERGON (Pierre), dom. à Ras-

semer, tant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BERGON (Franç.), prêtre, dom. à Palayé, cant. de Chanac, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 27 flor. an 2, par le trib. crim. du département du Lot.

BERGON, ex-aumônier de la Beaume, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 flor. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BERGOT (Jean-Bapt.), employé à la halle aux cuirs, et administ. de police, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat., du 9 thermidor an 2.

BERGOUNE, dit *Delroc*, gendarme, dom. à Chanac, cant. de Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort par contumace, comme séditieux, le 27 germ. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Lozère.

BERGUES (Geraud), coiffeur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 25 frim. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BERGUIER, femme Bonay, (Marguer.) dom. à Tourneville, cant. de Brutus-Villiers, dép. de la Seine inf., cond. à mort par contumace, comme fabricatrice de faux assignats, le 28 flor. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BÉRIL (Pierre), ex-noble et

command. le 8^e, régim. de chasseurs à cheval, dom. à Aiguillon, cant. de Tonneins, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 brum. an 2, par la comm. révolut., séante à Strasbourg.

BERLAN (Jean-Jac.), ouvrier chocolatier, âgé de 22 ans, natif de Suisse, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERLIER (Thom.), âgé de 60 ans, natif de Châtillon, ci-dev. garde-marteau des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, cond. à mort le 1^{er}. flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir, dans la maison d'arrêt de Dijon, où étoient les détenus comme suspects, tenu des propos contre la république, la représent. nat., et provoqué le rétablissement de la royauté.

BERLIER (Blaise), homme de loi, juge de paix, dom. à Draguignan, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

BERLIOT (André), ouvrier en soie, âgé de 42 ans, natif de Jallieux, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERLY (Paul), dom. à Pallet, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BERNADA (Jean), homme de loi, âgé de 30 ans, né et dom.

à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme aristocrate, et pour avoir aigri les esprits de ses concitoyens, contre ceux que l'on appelait anarchistes et maratistes, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BERNAGE (Ch. Hyac.-L.), dit *Scintillier*, âgé de 29 ans, garde du dernier tyran-roi, né et dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort pour émigration, le 22 oct. 1792, par la com. milit., établie à Paris, par décret du 20 octobre 1792.

BERNARD (Ant.), négos., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 2 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERNARD (P. C.), âgé de 38 ans, natif de Lusignan, ex-prêtre, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERNARD (Marguer.), âgée de 42 ans, née à Charsy, près Orléans, domest. chez Marie-Anne Poulain, la fille, à Orléans, cond. à mort comme conspir., en tenant des conciliabules secrets et fanatiques, le 21 décembre 1792, par le trib. révol. de Paris.

BERNARD (J. P.), domest., âgé de 35 ans, natif de Chalade, dép. de la Meuse, ex-membre de la commune de Paris, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm. an 2, exécuté le 11, *idem*.

BERNARD (Jacques), labour. dom. à Port-de-Beauvoir, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 25 niv. an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

BERNARD (Christophe), ex-curé, dom. à Bastidonne de Sa-verie, cant. d'Apt, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme réfractaire, le 25 niv. an 2, par le trib. crim. du départ. de Vaucluse.

BERNARD (Henri), dom. à la Chapelle St. Laurent, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par le trib. crim. du départem. des Deux-Sèvres.

BERNARD (Marc-Ant.), âgé de 38 ans, né à Cadnay, dép. de Vaucluse, chirurgien, député suppléant de Barbaroux à la Conv. nat., dom. au Mont Redard, cant. de Tarascon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme conspir., le 3 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERNARD (Nicolas-Rouard), tapissier, offic. municip., dom. à Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERNARD (Anne), âgée de 50 ans, couturière, née et dom. à Bordeaux, cond. à mort le 20 germ. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, dép. de la Gironde, comme convaincue d'avoir favorisé des conspir. mis hors la loi, par suite des jour-nées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

BERNARD (Jean), postillon, cond. à mort comme cont.-rév., le 22 brumaire an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meurthe.

BERNARD (Pierre), fabricant de savon, offic. municip., dom. à Marseille, dép. des Bouches du

Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 octob. 1793, par le trib. crim. révol. séant à Marseille.

BERNARD (Etien.), dom. à St. Pierre de Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et-Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERNARD (René), dom. au Pin, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERNARD (Claude), âgé de 34 ans, clerk de notaire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERNARD (Jean-Bapt.), brodeur, âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERNARD (Louis), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BERNARD (Claude), âgé de 53 ans, membre du comité de surveillance, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-rév., le 25 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BERNARD (J.-Bapt.), âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, march. boucher, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BERNARD (Claude-Ant.), âgé

de 32 ans, march. de bois, né et dom. à Besançon, dép. du Doubs, cond. à mort, le 12 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et la sûreté du Peuple français.

BERNARD (René), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERNARD (Charles), ex-curé de Laucourt, dom. à Charbonnières, cant. de Mont-Didier, dép. de la Somme, cond. à mort comme émigré, le 11 therm. an 2, par le trib. crim. du départ. de l'Aisne.

BERNARD (Jean-Nic.-Amand), ex-curé de St. Pierre, dom. à Schelestat, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 15 brum. an 3, par le trib. crim. du départ. du Haut-Rhin.

BERNARD, fils (graveur), dom. à Salins, cant. d'Arbois, dép. du Jura, cond. à mort par contumace, comme fabricant de faux assignats, le 18 prair. an 3, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BERNARD (Louis-Franç.-Joseph), prêtre-aumônier, dom. à Lille, dép. du Nord, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BERNARD (Franç.), labour., dom. à Claire, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv.

an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BERNARD (Franç.), labour., dom. à Neuil-sur-les-Abiers, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BERNARD (Pierre), offic. public et municip., dom. à Loiré, cant. de Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 12 germ. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BERNARD (Eust.-Louis), âgé de 49 ans, ex-noble, né à Courmenil, y demeurant, cant. de l'Aigle, dép. de l'Orne, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 messid. an 2. par le trib. rév. de Paris.

BERNARD (Anne), couturière, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 therm. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

BERNARD (Joseph), notaire, dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair. an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BERNARD (Barnabé), procureur en la commune de Roubion, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste le 17 messid. an 2, par la com. populaire d'Orange.

BERNARD (Franç.), ex-capucin, vicaire à Saillans, dom. à Valréas, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme conspir., le 6 messid. an 2, par la com. populaire séante à Orange.

BERNARD (Jacques), dom. à la Ronnière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BERNARD (Jean), âgé de 32 ans, natif de St. Cyr-au-Mont-d'or, cordonnier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERNARD (Jean), âgé de 26 ans, natif de Grenoble, adjoint de l'exécuteur des jugemens criminels, de la Guillotière, cant. de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 7 germ. an 2, par la com. rév. de Lyon, comme assassin de Châlier, c'est-à-dire, pour l'avoir guillotiné d'après le jugement.

BERNARD (Louis), gendarme et recev. des gabelles, âgé de 46 ans, natif de Ferrière, domic. à Vermes, cant. de Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERNARD (Jean), domic. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-inf., condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERNARD (Franç.), dom. à Cambon, cant. de Nantes, dép. de la Loire - infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BERNARD (Pierre), domic. à Pouzanges, cant. de la Châteigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Ven-

dée, le 29 niv. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BERNARD (Franç.), âgé de 39 ans, march. de liqueurs, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERNARD (Pierre-Franç.-Agricole), cultiv., notaire, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 2 messid. an 2, par la com. milit. séante à Orange.

BERNARD (Isidore), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort comme brig. du Nord, le 12 thermid. an 2, par la com. milit. séante à Avesnes.

BERNARD (Toussaints), perruquier, dom. à Nancy, dép. de la Meurthe, cond. à mort comme émigré, le 8 messid. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meurthe.

BERNARD (Nicolas), marinier, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messidor, an 2, par le trib. crim. du département du Gard.

BERNARD (Jacq.-Claude), prêtre et membre du conseil général de la commune, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat. du 9 thermidor, exécuté le 10.

BERNARD (Jean-Pierre), domest., membre de la commune de Paris, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat. du 9 thermid. an 2, exécuté le 10.

BERNARDEAU (Perrine), dom. à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme cons-

pirat., le 8 germ. an 2, par la com. militaire séante à Angers.

BERNARDEAU (Marie), cant. de Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspirat., le 8 germ. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BERNARDON (Jean-Franç.), clerk d'avoué, âgé de 24 ans, natif de Maximin, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERNARDON (Clair), dom. à Fix, cant. de Brioude, dép. de la H. Loire, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 29 flor. an 2, par le trib. crim. du département de la Haute-Loire.

BERNARDON (Pierre), prêtre, dom. à Fix, cant. de Brioude, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 29 floréal, an 2, par le trib. crim. du départ. de la haute Loire.

BERNEAUDEAU (Pierre), charpentier, dom. au Beugnon, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 pluv. an 2, par le trib. crim. du départ.

BERNET (Michel), dom. à Daumeray, cant. de Château-neuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. militaire séante à Saumur.

BERNAUD (Jean), âgé de 51 ans, né à Brion, maçon et charpentier, dom. à Saitout, cant. du Puy, dép. de la h. Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir dit que tous les patriotes seraient f. . . , que l'as-

semblée nation. serait détruite.

BERNIE (Pierre), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BERNIE (Jean), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BERNIÉ (Jean), dom. à St.-Pierre de Chabronne, canton de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERNIÉ (Louis), dom. aux Es-sarts, cant. de Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

BERNIER (Franç.), meûnier, dom. à Gonnord, canton de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BERNIER (Jacques), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BERNIER (René), journalier, dom. à St.-Lambert de Latez, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Rennes.

BERNIER (Julien), dom. à la Pommeraye, cant. de S. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. mi-

litaire séante au Pont-de-Cé.

BERNIER (Mathur.), domic. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. militaire séante à Doué.

BERNIER (Pierre), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BERNIER (Jac.), dom. à la Tour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. de Doué.

BERNIER (Michel), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERNIER (Louis), dom. à Chambroulet, canton de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERNIER (René), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERNUSSET (Victor), juge de paix, dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BÉRON (Marie), dom. à Dau-méray, cant. de Châteauneuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres

réfract., le 22 messid., an 2, par le tribun. crim. du départ. de Mayenne et Loire.

BÉRON (Jeanne), dom. à Daumeray, cant. de Château-neuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 22 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. de Mayenne et Loire.

BÉRON (Renée), domic. à Daumeray, cant. de Château-neuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 22 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. de Mayenne et Loire.

BÉROUVILLE (J. C.), femme Guichard-Manditry, ex-noble, âgée de 45 ans, née à St. André de Valogne, cant. de Bayeux, dép. de la Manche, y demeurant, cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERRANGER (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la commis. militaire, séante à Nantes.

BERRIER (René), dit *Fleur-d'Épine*, tisserand, dom. à Dol, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 germ., an 2, par la com. milit., séante à Port-Malo.

BERROT (Pierre), dom. à Aubigné, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. révol., séante à Savenay.

BERRURIER (Jean-Baptiste), marchand de dorures, âgé de 35 ans, né et dom. à Lyon, dép. du

Rhône, condam. à mort comme cont.-révol., le 21 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERRUYER, veuve Gagnière (Françoise), rentière, âgée de 33 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERRUYER (Pierre), né et dom. à Lyon, épiciier, cond. à mort comme conspirateur, le 28 frim., an 2, par la commission révolutionnaire, séante à Lyon.

BERRY, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 23 juin 1792, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BERNIN, femme Crussol (Cl. L^e. Angél.), dite *Dambaye*, ex-marquise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 21 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERNION (Gabriel), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERSON (Pierre), dit *Sans-Souci*, âgé de 40 ans, né à Vanes, cordonnier, ci-dev. soldat dans le régiment du Cap, cond. à mort le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir été du complot formé dans la prison de Bicêtre, pour égorger la garde, et de suite venir assassiner les membres des comités de salut public et de sûreté générale, mettre leurs cœurs sur le gril, les manger, et égorger tous les patriotes.

BERTAIN (André), domic. à

Crussant, cant. de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERTAUD (Jean-Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERTAUD (Jean), domic. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERTAUD (Nicolas), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERTAUD (Gabriel), march. parfumeur, âgé de 58 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 pluv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BERTAUD (Jean), agricult., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BERTAUD (Eléonore), dite *Ollier*, libraire, âgée de 59 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERTAUD (François-Benoît), teneur de livres, âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, quartier de Fourvière, cond. à mort le 5 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BERTAUD (Jean-Alexandre), commerçant à Lyon, officier municip. provisoire, cond. à mort le 5 pluv., an 2, par la commis. révol., séante à Lyon.

BERTAUDO (Louis), domest. ; dom. à Lorzo, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BERTAULT (Pierre), dom. à Basse-Goulainé, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BERTAULT (Charles-Denis), prêtre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 23 vent., an 2, par le tribun. crimin. du départ. de la Vienne.

BERTEAUX (Jeanne-Elisab.), âgée de 48 ans, sage-femme, née à Pithiviers, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 5 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue d'avoir colporté une lettre supposée écrite par Fouquier - Tinville à Robespierre, contenant un plan de conspiration de ce représentant du peuple.

BERTET (Joseph-François), homme de loi, dom. à Bone, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont. - révol., le 2 oct. 1793, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BERTET (Jacques), affaneur, âgé de 27 ans, né et dom. à Vaize, cant. de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme

cont.-révol. , le 5 niv. , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

BERTET (Simon) , épicier , âgé de 30 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône . cond. à mort comme cont.-révol. , le 8 niv. , an 2 , par la com. révol. séante à Lyon.

BERTEZÈNE (Jean - Louis) , march. tanneur et maire de Brieu-du-Gard , cond. à mort comme fédéraliste , le 5 thermid. an 2 , par le trib. crimin. du dép. du Gard.

BERTFRAISSE (Philibert) , prêtre , dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-rév. le 12 niv. an 2 , par la com. rév. de Lyon.

BERTHAUD (Mathur.) , dom. à Bouguenais , cant. de Nantes , dép. de la Loire infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 13 germ. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

BERTHAUD (Franç.-Benoît) , teneur de livres , dom. à Lyon , dép. du Rhône , condamné à mort comme cont.-révol. , le 27 niv. an 2 , par la com. révol. de Lyon.

BERTHAULT (Martin) , dom. à Basse-Goulaine , cant. de Nantes , dép. de la Loire inf. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 30 niv. an 2 , par la com. militaire séante à Nantes.

BERTHAULT (Jacques) , dom. à St. Julien , cant. de Clisson , dép. de la Loire infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 30 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BERTHÉ (François) , dom. à St. Hilaire , cant. de Vihiers , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée ,

le 4 niv. , an 2 , par la com. militaire , séante à Savenay.

BERTHEAU (Denis) , voiturier , dom. à Chalonnnes , cant. de Baugé , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspir. , le 6 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur.

BERTHEAUX (Marie - Anne - Jourdain) , âgée de 42 ans , née à Paris , femme de charge chez le citoyen Morel à Vaugirard , cond. à mort le 28 vent. , par le trib. rév. de Paris , comme convaincue d'avoir , dans les mois de mars , avril , mai et juin dernier , tenté de rétablir la royauté , ou tous autres pouvoirs contre la souveraineté du Peuple.

BERTHELIÉ cadet (Nicolas) , âgé de 41 ans , cocher , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 7 pluv. , an 2 , par la com. révol. séante à Lyon.

BERTHELIN (Jacques) , dom. à St. Pierre-de-Chemillé , cant. de Cholet , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 12 niv. , an 2 , par la com. milit. de Nantes.

BERTHELLEMOT (Franç.-Elisabeth) , âgée de 30 ans , née à Tanay , femme de confiance de Roussel , à Beaulieu , cant. d'Argentan , dép. de l'Orne , cond. à mort comme distributr. de faux assignats , le 27 therm. , an 2 , par le trib. révol. de Paris.

BERTHELOT (Jean) , dom. à Pouillé , cant. d'Ancenis , dép. de la Loire infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 30 niv. , an 2 , par la com. milit. , séante à Nantes.

BERTHELOT (Pierre), dom. à St. Menin-le-Vieux, cant. de la Châteigneraye, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BERTHELOT (Jean), maçon, dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit., séante à Angers.

BERTHÉLOT (Hilaire), dom. à Charié, cant. de Vihiers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERTHELOT (Joseph), dit *Laduzandière*, ex-noble et conseiller du dernier tyran, dom. à la Flèche, départ. de la Sarthe, cond. à mort comme conspir., le 7 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BERTHELOT (René), dom. à Ferrière, cant. de Parthenay, départ. des deux Sèvres, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERTHELOT (Pierre), labour., dom. à St. Hilaire-de-Chauverolles, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Sarthe.

BERTHELOT (Pierre), laboureur, dom. au Mans, départ. de la Sarthe, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Sarthe.

BERTHET (Pierre), dit l'*Eveillé*,

arquebúsier, âgé de 55 ans, né et domicilié à Vaize, cant. de Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contr.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERTHET (Claude-Joseph), charpentier, âgé de 34 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERTHIÉ (André), fondeur, âgé de 25 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERTHOLDY (Philippe), âgé de 30 ans, marchand de fer, né et domicilié à Weissembourg, départ. du Bas-Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir accepté une fonction publique, après l'entrée du roi de Prusse sur notre territoire.

BERTHOLON (Joseph), aubergiste, âgé de 40 ans, né et dom. à Montluel, départ. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BERTHOND (Charles), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, départ. de la Loire-Infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERTHONEAU (André-Jacq.-Pierre), dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort comme conspir. et suicide, le 11 brum., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux (suicide.)

BERTIER (Paul), dom. à Toulouse, départ. de H.-Garonne, cond.

à mort comme émigré, le 3 frim., an 2, par la com. milit. séante à Auxonne.

BERTIER (Etienne), âgé de 43 ans, né à Besançon, fondeur et doreur, dom. à Dijon, dép. de la Côte d'Or, cond. à mort comme conspir., le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERTIER (Louis), expert, dom. à Bannes, cant. de Tanargues, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme conspir., le 30 juill. 1793, par le trib. crim. du départ. de l'Ardèche.

BERTIN (Luc), laboureur et march., dom. à Claye, cant. de Montfort, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 juill. 1793, par le trib. crim. du dép. d'Ille et Vilaine.

BERTOIE (François), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BERTON (Etienne), âgé de 40 ans, né à Thouars, dép. de l'Yonne, march. de vin y demeurant, cond. à mort, le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'un complot formé dans la prison de Bicêtre, pour égorgier la garde nat. de cette maison, pour de-là se porter aux comités desalut public et de sûreté générale, les égorgier, mettre leurs cœurs sur le gril et les manger.

BERTON (August.), menuisier, dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 pluv., an 2, par le trib. crim. du départ. des Deux-Sèvres.

BERTONNEAU (Pierre), domestique, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BERTRAND (Pascal), âgé de 47 ans, né et dom. à Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cultiv., homme de loi, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part à la conspir. des prisonniers du Luxembourg.

BERTRAND (Jérémié-Mathan), dom. à Marseille, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 niv., an 2, par le trib. crim., séant à Marseille.

BERTRAND-ARNAUD, âgé de 55 ans, secrétaire du conseil général de la commune de Paris, mis hors la loi, par décret de la convention, le 9 therm., an 2, exécuté le 11, *idem*.

BERTRAND (Nicolas), âgé de 40 ans, aubergiste, né et dom. à Jarny, cant. de Briey, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 16 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BERTRAND (Hyacinthe), homme de loi, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 8 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BERTRAND (Joseph), ex-curé, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 3 vent. an 2, par le trib. crim. du départ. de Vaucluse.

BERTRAND (Antoine-Silvain), ex-curé, dom. à Marconnay, cant.

cant. de Loudun , dép. de la Vienne , cond. à mort comme réfract. à la loi , le 28 vent. , an 2 , par le tribun. crim. du dép. de la Vienne.

BERTRAND (Mathurin) , laboureur , dom. à Rochefort-sur-Loire , cant. d'Angers , dép. de Mayenne et Loire , condamné à mort comme brig. de la Vendée , le 6 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur.

BERTRAND (Jacques) , dom. à Rochefort-sur-Loire , cant. d'Angers , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspirat. , le 3 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur.

BERTRAND (Gabriel-Edouard) , memb. du comité de surveillance de Bédouin , cant. de Carpentras , dép. de Vaucluse , cond. à mort comme cont.-révol. , le 9 prair. an 2 , par le trib. crim. du dép. du Gard.

BERTRAND (Jacques) , dom. aux Herbiers , cant. de Montaigu , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 11 niv. , an 2 , par la com. milit. de Nantes.

BERTRAND (Pierre-Louis) , âgé de 41 ans , confiseur , ex-offic. de gobelet du dernier tyran roi , né et dom. à Paris , dép. de la Seine , cond. à mort le 27 prair. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , pour propos contre-rév. , et pour avoir annoncé de fausses nouvelles.

BERTRAND (Pierre) , dom. à Bouguenais , cant. de Nantes , dép. de la Loire inf. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 14 germ. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

BERTRAND (Franç.) , âgé de

Tome I.

37 ans , natif de Fleury , en Auvergne , ferblantier , étapier , dom. à Seurre , cant. de St. Jean-de-Losne , dép. de la Côte d'or , cond. à mort pour fourniture en vins gâtés et nuisibles à la santé , le 26 flor. an 2 , par le trib. révol. de Paris.

BERTRAND (André) , tonnelier , âgé de 18 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-rév. , le 23 pluv. an 2 , par la com. révol. de Lyon.

BERTRAND (Simon) , garçon miroitier , âgé de 22 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort , comme cont.-révol. , le 9 niv. an 2 , par la commission révol. de Lyon.

BERTRAND (Mathur.) , dom. à Bouguenais , cant. de Nantes , dép. de la Loire infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 13 germ. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

BERTRAND (Jean) , dom. à Bouguenais , cant. de Nantes , dép. de la Loire inf. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 13 germ. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

BERTRAND (Louis-Magdel.) , march. de vin , âgé de 52 ans , natif de Vilete , dép. de la Côte d'or , dom. à Lyon , départ. du Rhône , cond. à mort comme cont.-rév. , le 27 niv. an 2 , par la com. révol. de Lyon.

BERTRAND (Jean-Marie) , commis gazier , âgé de 21 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 15 frim. an 2 , par la com. révol. de Lyon.

F

BERTRAND (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivose, an 2, par la commis. militaire, séante à Nantes.

BERTRAND (Charles), dom. à Beaupert, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la commis. militaire séante à Nantes.

BERTRAND (Barthelemi François), ex-curé des ci-dev. Augustins de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 pluv. an 2, par la com. milit. de Marseille.

BERTRAND (Jean), dom. à Lyon, cond. à mort le 25 pluv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BERTRAND (Pierre), dom. à Rochefort, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 niv. an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

BERTRAND (Franç.-Benoît), âgé de 37 ans, teneur de livres, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 27 pluv. an 2, par la commission révól. séante à Lyon.

BERTRAND (Louis-Magdel.), âgé de 52 ans, natif de Vilote, dép. de la Côte-d'or, dom. à Lyon, départ. du Rhône, marchand de vin, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révólut. de Lyon.

BERTRANDIT (Louis), ex-récollet, dom. à Condrieux, cant. de Campagne-de-Lyon, dép. du

Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 pluv. an 2, par la com. révól. de Lyon.

BERTROU (Michel), prêtre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 pluv. an 2, par la com. révól. de Lyon.

BERTSILLY (Jacq.-Louis), ta-bletlier à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 24 janv. 1793, par le trib. crim. du départem. de la Seine.

BERTUGAT (Vallery), cavalier de la première compagnie de l'escadron du Calvados, dom. à Caen, dép. du Calvados, cond. à la déportation, le 18 frim. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Marne.

BERUEL (Jean), dom. à Doumeraye, cant. de Châteauneuf, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révól., le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BERYON (Jean), dom. à la Tessouale, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BERYON (Mathur.), dom. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BERYON (Pierre), dom. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BESENAIT (Nicolas), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BÉSIN (Jeanne), fileuse, dom. à Florent-le-Vieux, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Port-Malo.

BÉSINE, v^e. Métivier (Jeanne), fileuse, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 pluv. an 2, par la com. milit. de Port-Malo.

BESLIER, (Théophile), ex-garde-marteau de la ci-dev. maîtrise des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine, dom. à Châtillon-sur-Seine, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme cont. révol., le 5 flor. par le trib. révol. de Paris.

BESNARD (René), tisserand, dom. à Bonchemin, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BESNARD (Claude), juré du trib. révol. et administrateur des établissemens publics de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nation. du 9 thermid., exécuté le 12.

BESNARD (Jacq.), labour. et volont. de la première réquisition, dom. à Vergoncey, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme déserteur, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Manche.

BESNARD (Franç.), labour. et volont. de la première réquisition, dom. à Bevron-lès-Monts,

cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme déserteur, le 7 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Manche.

BESNARD (Julien), labour., dom. à Bain, canton du départ. d'Ille et Vilainé, cond. à mort comme cont. révol., le 21 juin 1793, par le trib. crim. du dép. d'Ille et Vilaine.

BESNARD (Mathur.), dom. à Latour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BESNARD (Alexis), dom. à Latour-Landri, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BESNARD (René), dom. à St. Maurice, cant. de Nior, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. de Doué.

BESNARD (Pierre), tisserand, dom. à Latour, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BESNARD (Marguer.) domest., dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme cont. révol., le 1 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BESSE (Gaspard); ex-noble et bailli de Malthe, âgé de 59 ans, né et dom. à Montpézat, cant. de Montauban, départ. du Lot, cond. à mort comme cont.-rév., le 17 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BESSE (N. L.), femme Genestert, ex-noble, âgée de 26 ans, née à Olliac, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, le 9 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de s'être déclaré ennemie du Peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République, en provoquant par des discours l'aviilissement et la dissolution de la représentation nat.

BESSÉ (Renine), ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 8 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BESSENÉ (Etien.), cabaretier, âgé de 52 ans, natif de Duerne près Yzeron, dom. à Lyon, dép. de Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BESSIOT (René), sabotier, dom. à St. Jean-de-la-Croix, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BESSNEJOU - ROCQUELAURE (F. B.), âgé de 46 ans, ex-marchand, né à Toulouse, dom. à Paris, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

BESSON (Jacq.), cordonnier, dom. à Beaupréau, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BESSON (Louis), ferblantier, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort

comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BEST (Marie), ouvrière en dentelle, dom. à Beaune, cant. du Puy, dép. de la H. Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfracs., le 29 prair. an 2, par le trib. crim. du dép. de la H. Loire.

BEST (Barthelemi), cultiv., dom. à Beaune, cant. du Puy, dép. de la H. Loire, cond. à mort comme receleur de prêtres réfracs., le 29 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de la H. Loire.

BESUCHET (Bernard), natif de Châlons, dép. de Saône et Loire, ci-devant offic. du guet, cond. à mort le 12 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon, dép. du Rhône.

BETEYER (Charles), dom. à Gonnord, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BETHIREAU (Jacq.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BETHUNE (Joseph), soldat au treizième régim. d'infant., dom. à Lunéville, dép. de la Meurthe, cond. à la déportation pour 3 ans, le 20 septemb. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Meurthe.

BETHUNE (Louis-Franç.), dit Charost, âgé de 23 ans, ex-duc, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de complots et conspir. contre la sûreté et la souveraineté du Peuple français,

en faisant passer des secours en hommes et en argent aux ennemis de la République.

BETOLLOT (dit *Benure*), tisserand, dom. à Chisson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BETROU (Michel), âgé de 60 ans, prêtre, né à Châteauneuf, dép. d'Eure et Loir, dom. à St. Just près Lyon, cond. à mort le 25 niv. an 2, par la commis. rév. séante à Lyon.

BETTON (Joseph), dit *Longevin*, cocher, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 16 niv. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BÉTTON (Marie), ouvrière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 16 niv. an 2, par le tribunal crim. du départ. de la Seine.

BEUCHET (Louis), dom. à St. Jean, cant. d'Angers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée; le 3 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BEUF (Ant.-Daniel), cap. g. des douanes, dom. à la Ciotat, cant. de Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim. an 2, par le trib. crim. révol. séant à Marseille.

BEUGNAN (Pierre), garçon métayer, dom. à St. Gouchain, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BEUGNET (Albert), gendarme, dom. à Paris, cond. à mort par la com. milit. établie à Paris le 6 prair., comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l' Arsenal, et de s'être mêlé parmi les révoltés, les 1, 3 et 4 prair., an 3.

BEUNEUX (Franç.), dit *Desnoyers*, salpêtrier et tailleur de pierres, dom. à Richelieu, cant. de Chinon, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 germ. an 2, par la com. milit. séante à Tours.

BEVERLET, étudiant en médecine, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 17 juin 1792, par le trib. crim. du département de la Seine.

BEYNARD (Joseph), ex-curé, dom. à la Couture, canton de Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort, comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Vienne.

BEYSER (Jean-Michel), âgé de 40 ans, né à Libouvilliers, dép. du H. Rhin, dom. à l'Orient, chirurgien-major des armées françaises dans l'Inde, capit. du régiment hollandais, depuis colon. de gendarmerie et général de brigade à l'armée de l'Ouest, cond. à mort le 24 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'Hébert, Ronsin, Vincent, Mazuel, Momoro, déjà frappés du glaive de la loi, pour dissoudre la représentation nat., et donner un tyran à l'état.

BEYSER (Joseph), dit *Pabelle*, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme

cont.-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. du département de Vaucluse.

BRZ (Rosalie), ex-religieuse, dom. à Bollène, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 messid. an 2, par la commis. populaire séante à Orange.

BRZANTRISSE (Pierre), dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BEZAR (Charles), nég., âgé de 42 ans, né à Montpellier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 27 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspir. qui a existé contre la liberté et la souveraineté du Peuple, en tenant des propos tendans à dissoudre la représentation nationale.

BEZIOT (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIAN (Ant.), dom. à Bollène, cant. de Pau, dép. des B. Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 messid. an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées occidentales.

BIANCHI (Frédéric), âgé de 63 ans, natif de Milan, dom. à Lyon, commissionnaire, cond. à mort le 20 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BIBARD (Louis), Maulevrier, dom. à Cholet, dép. de

Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BIBARD (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIBARD (Louis), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BICHENOT (Jacques), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BICHON (Dominique), commis nég., âgé de 26 ans, natif d'Aurillac, départ. du Cantal, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BICHON (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BICHON (Pierre), dom. à St. Aubin, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BICHOT (Charles), jardinier, dom. à Pugnny, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BIDALLIER (Jean), labour., dom. à la Chapelle-le-Prêtre, cant. de Laval, dép. de Mayenne, cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 26 germ. an 2, par la com. milit. séante à Laval.

BIDAU (François), âgé de 40 ans; natif de Pledra, maire de ladite commune, cond. à mort le 12 brum. an 3, par le trib. rév. de Paris, pour avoir tenu des propos fanatiques, et pratiqué des manœuvres contre-révolution.

BIDAU (Mathur.), dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BIDAULT (Marie), veuve de Franç. Tucard, âgée de 60 ans, née à St. Léonard, dép. de la H. Vienne, cond. à mort le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de s'être déclarée l'ennemie du Peuple.

BIDBAU (Etien.), dom. à St. Laurent de Plaine, cant. de Châtellerault, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BIDEAU (Jean-Etien.), dom. à Quingey, cant. dud., départ. du Doubs, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 24 juillet 1793, par le trib. crim. du département du Doubs.

BIDET (Joseph), dom. à la Gibaudière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIDET (Charles), dom. à St. Pierre de Chémillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIDET (René), domic. à Mozé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la commission militaire séante à Doué.

BIDET (Jacques), dom. à Mozé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BIDETTE, femme Luzéau, (Magdelv), ex-noble, dom. à Sucé, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme cont.-révol., le 27 pluv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BIDBY (Sébast.), dom. à la Gibaudière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes.

BIDBY (Franç.), dom. à la Gibaudière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BIDBY (Pierre), dom. à Chambrereau, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIED (Jacq.), dom. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la commiss. milit. séante à Savenay.

BIEL (Franç.), chirurgien, âgé de 31 ans, né et dom. à Neuville, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRILLOT (Mathur.), dom. au Faisan-vêtu, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIENSE. V. DIEUSIE.

BIESSE (Renôit), courtier, âgé de 59 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BIÉTEAU (René), dom. à la Chaussée, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BIUSSAIT (le) (Guill.) de Vier-val, âgé de 76 ans, né à Rocher, dép. de la Manche, ancien mousquetaire, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier du ci-dev. ordre de St.-Louis, dom. à Paris, cond. à mort le 15 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot contre la sûreté et la liberté du Peuple, tendant à avilir la représ. nat., et rétablir le desp.

BIUZET (Mathurin), dom. à Paudovinière, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BIEZ (Jean), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIFFON (Mathur.), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6

niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

BIGAUD (G.), âgé de 40 ans, né à Paris, peintre et membre de lad. commune, mis hors la loi, par décret de la Convention, le 9 therm., et exécuté le 11.

BIGAUT (Claude), peintre, membre du conseil-général de la commune, et administ. de la police de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Convent. nat. du 9 therm., exécuté le 11.

BIGENVALD (Jacques), offic. municip., dom. à Volschviller, cant. d'Altkirck, dép. du Haut-Rhin, cond. à mort comme consp. le 13 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. du Haut-Rhin.

BIGNAULT (Pierre-Gabriel), dit *Baudry*, march. de vin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 19 janvier 1793, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BIGNOGUET (Jacques), dom. au Pin, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BIGNON (Jean), labour., dom. à Gennes, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BIGNON, f^{me}. Girault (Jeanne), dom. à la Guerche, département d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 brum., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

BIGOT (René), dom. à la Ter-

souaille, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

BIGOT (René), dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. des Deux-Sèvres.

BIGUS (Charles), dit *Chery*, ex-noble, dom. à Crevaut, cant. de la Châtre, dép. de l'Indre, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Indre.

BIGUS (Louis), dit *Chery*, ex-noble, dom. à Crevaut, cant. de la Châtre, dép. de l'Indre, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Indre.

BILLARD (René), dom. à Pouillé, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BILLARD (René), dom. à Moiset, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

BILLARD, fils (Joseph), amidonnier, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme chef d'attroupemens cont.-révol., le 25 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BILLARD (Jean), boucher, dom. à Doué, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BILLARD (Jean), âgé de 62 ans, natif de Signy-Librecy, dép. des Ardennes, brigadier de gendarmerie, dom. à Fontrevault, cond. à mort le 16 vend., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. qui a existé dans la commune de Fontrevault.

BILLARD (Hugues), père, ci-dev. notaire, dom. à Marseille, cond. à mort le 4 pluv., an 2, par le trib. révol. de Marseille, comme conspirateur.

BILLARD (Franc.), cultiv., âgé de 67 ans, né à Sautnay, dép. de l'Aiane, cond. à mort, le 9 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice des conspir. contre la liberté et la sûreté du Peuple franç., en donnant asyle à des prêtres réfrac., pour y entendre la messe, et avilir la Convent. nation.

BILLARD (Louis), sabotier, âgé de 35 ans, né à Bauteille, cant. de Rosay, dép. de Seine et Marne, dom. à Maupertuy, même dép., cond. à mort, le 12 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir été l'un des auteurs d'une conspiration qui a éclaté au cant. de Rosay, où plusieurs citoyens ont été tués.

BILLAUD (Pierre), charpentier, dom. à la Chapelle-Tireuil, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 2 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

BILLAUD (Jean), tailleur, dom. à Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 29 frim., an 2, par

la com. milit. séante à Saumur.

BILLAUD ou **BILLIQUOD**, (Claude Ant.), âgé de 61 ans, ex-chanoine de Sully, dép. du Loiret, né à Loiret en Doubs, cant. de Truyaux, dép. de l'Ain, cond. à mort, le 26 prair., an 2, comme convaincu d'avoir tenu des propos cont. révol., en applaudissant au fédéralisme, en recueillant le portrait du tyran roi.

BILLAUD-DE-VARENNES, avocat à Paris, député à la Conv. nat., du dép. de Paris, cond. à être déporté à la Guyanne franç., par décret du 12 germ., an 3 : ce décret a été rapporté le 5 prair., an 3 ; mais il étoit déjà parti pour sa destination.

BILLE (Franç.), âgé de 26 ans, perruquier, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 17 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de manœuvres pratiquées dans la maison d'arrêt de Dijon, tendantes à la dissolution de la Conv. nat. et au rétablissement de la royauté.

BILLEAU (Gabriel), meûnier, dom. à Pugny, cant. de Bresse-suire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort. comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BILLEMAS (Joseph-Nicolas), fabricant d'étoffes de soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 2 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BILLEMAS (Franç.), homme de loi, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 15 frim., an 2,

par la com. révol. de Lyon.

BILLET (Amable), tailleur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BILLET (Alexis), march. fabricant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 29 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BILLET (Ant.), âgé de 30 ans, né à Lyon, sous-bibliothécaire au collège de Lyon, y dom., dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BILLET (Amable), âgé de 24 ans, natif de Ste. Foy-lès-Lyon, tailleur, dom. à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BILLET (Alexis), âgé de 49 ans, né et dom. à Lyon, march. fabricant, cond. à mort par la com. révol. séante à Lyon, le 20 niv., an 2.

BILLIEMAS (Jos. Nic.), âgé de 47 ans, né et dom. à Lyon, fabricant d'étoffes de soie, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BILLIEMAS (Franç.), âgé de 53 ans, natif de Belley, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, homme de loi, cond. à mort, le 20 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BILLIET (Jean-Hubert), fabricant de soie, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BILLION (Louis-Claude-Ma-

rie), *clerc de procureur*, âgé de 26 ans, né à Paris, cond. à mort, le 8 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice du complot de la prison de Bicêtre contre la Conv. nat. pour l'égorger, particulièrement les membres des comités de salut public et de sûreté générale, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

BILLOQUE (Jean-Bapt. Hippolyte), ex-chanoine, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BILLOI (Jacques), gantier, âgé de 55 ans, né dans la commune de Rudy, dép. des Basses-Pyrénées, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 8 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BILLON, fils, dom. à Langon, cant. de Bazas, dép. de la Gironde, cond. à 4 années de déportation, le 1 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

BILLON (Louis-Charles-Maurice), *clerc de procur.*, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont. rév., le 8 mes. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BILLON (Jean-Louis), dit *Barbet*, âgé de 26 ans. pr s imé ex-noble, né et dom. à Ventes, cant. d'Evreux, dép. de l'Eure, cond. à mort comme cont. rév., le 16. mes. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BILLON-BEFFÉ (P.), âgé de 45 ans, ex-chevalier de Malte, dom. à Paris, cond. à mort, le 8

mes. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BILLOND (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BILLOURS (Louis), âgé de 33 ans, né à Bautielles, cant. de Rosay, sabotier, dom. à Maupertuy, même canton, départ. de Seine et Marne, cond. à mort comme cont. rév., le 12 vent. an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

BILLY, veuve Allard, Charbonnier (Marie), dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

BILLY (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BILLY (Aubin), journalier, dom. à Amaillon, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux-Sèvres.

BINARD (Joseph), natif de Trévoux, huissier, dom. à Lyon, cond. à mort, le 26 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BINBENET (Barthelemi), dit *Laroche*, ci-dev. soldat, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 7 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BINCHARD (Franc.), dom. à Vaudrenne, cant. de Montaigu, cant. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BINEAU (Mathurin), dom. à Beligné, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BINEAU (Jacques), dom. à la Chapelle-St-Sauveur, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 nivose, an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BINET (Augustin), âgé de 27 ans, coupeur de velours, sergent au 8^{me} batail. de la Somme, né et dom. à Amiens, dép. de la Somme, cond. à mort, le 8 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir crié, *vive le roi, vive la reine*, et traité les membres de la Conv. de scélérats et d'accapareurs.

BINET (Martial), directeur des postes de Coutras, dom. à Coutras, cant. de Libourne, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 16 brum., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BINET (Marie-Edme), fille, âgée de 50 ans, née à Coural, dom. à Douzy, cant. de Cosnes, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme conspir., le 27 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BINET (Franc.) dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distributeur de faux as-

signats, le 18 septemb. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BIOCHET (Louise-Colin), ex-carmélite, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fanatique cont.-révol., le 21 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIODOT (Pierre), dom. à St.-Cyr, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BIOLLEY (Etienne), garçon charpentier, dom. à Bouvillars, cant. d'Arc, ci-dev. St. Jean de Maurienne, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme cont. révol., le 12 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIOLOT (Pierre), dom. au May, canton de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIOLOZ, dom. à la Pommeraye, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2. par la com. milit. séante à Nantes.

BIOLTEY (Ant.), âgé de 27 ans, né à Bouvillars, dép. du Mont-Blanc, garçon charpentier, cond. à mort, le 12 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de fédéralisme, en s'en montrant publiquement l'agent.

BIOT (Mathurin), dom. à Monchamp, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BIOT (René), dom. à la Bressonnière, cant. de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. à Nantes.

BIOT (Jacq.), dom. à Moizé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BIOTEAU (Périnne), domest., dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIOTOT (Jean), dom. à Bouzillé, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIOTTEAU (Joseph), dom. à Tillières, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIÒULES (Jean-Jacq.) menuisier-tourneur, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 mess. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BIRAGUES (J. B. Charles), dit *Lislebon*, né audit lieu, âgé de 58 ans, ex-noble, lieutenant des chasses à Montargis, dom. à Villemondin, cant. de Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 6 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIRANGUES (Ant.-Edme), dit

Lamotte, ex-noble, march. de bois, dom. à Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme contre-révoutionnaire, le 3 messidor, an 2, par le tribunal révol. de Paris.

BIRAUD (Jean), tisserand, dom. à Bospère, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 brum., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BIRAUD (Jean), tisserand, dom. à Bospère, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 brum. an 2, par le trib. crim. de la Vendée.

BIRAX (Jean), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BIRÉ (Jean), huissier, âgé de 64 ans, natif de la Chapelle-de-Magenau, cant. de Saintes, dép. de la Charente-infér., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BIRÉ (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIRÉ (Jean), dom. à La-réolle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BIRETTISSEAUX (J. L.), âgé de 33 ans, domest. de la femme

Grandmaison, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, rommé convaincu d'être complice d'une conspir. de l'étranger, et tentant par l'assassinat, la famine, le soulèvement des prisons, à faire éclater la guerre civile, en faisant assassiner Collot-d'Herbois, Robespierre : il a été exécuté avec une chemise rouge.

BIRON (Jean), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIRON (Pierre), journalier, dom. à Commquiers, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

BIRON (Armand-Louis), âgé de 46 ans, natif de Paris, ex-noble, ex-député à l'assemblée constituante, commandant les armées de la République, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 10 nivose, an 2, par le tribunal révolution. de Paris, pour avoir laissé son armée dans l'inaction, et favorisé la Vendée.

BIROTEAU (Jean-Bapt.), député à la Conv. nat., dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées orientales, cond. à mort comme conspir., le 3 brum., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux. Il avait été mis hors la loi par la Conv. nat., le

BIROTHEAU (Franç.), maréchal, dom. à Talmont, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Ven-

dée, le 17 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BISCARRA (Henri), marchand fabricant, âgé de 37 ans, natif de Peza, dép. du Gard, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 1 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BISSON, dom. à Paris, présid. de la section des Marchés, cond. à mort par contumace, le 4 brum. an 4, par le conseil milit. établi à Paris, au théâtre franç., comme convaincu d'avoir invité les tambours à battre la générale, et d'être un des membres de la direction d'exécution de la force armée contre la Conv. nat., les 12, 13 et 14 vendém., an 4. Ils est soustrait au jugement.

BISSOT (Pierre-Franç.), âgé de 43 ans, maître de musique, adjudant-major de la section des Invalides, dom. à Paris, cond. à six années de gêne, le 8 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir attesté de faux certificats de résidence pour les conspir. Mortet, agent de l'infâme Condé, et Manssion, qui ont été frappés du glaive de la loi.

BISSUEL (Philibert), épiciier, âgé de 43 ans, natif d'Amplepuis, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BISSUEL (Philippe), fabricant, âgé de 59 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 27 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BISSUEL (Jean-Mathieu), ren-

tièr, âgé de 55 ans, né et dom. à Villefranche, dép. de Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 14 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BEROU (Jean), dom. à Bergères, cant. de Tarbes, dép. des Hautes-Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 messid. an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées occidentales.

BIVEL (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BIZET (Pierre), garçon jardinier, âgé de 30 ans, né et dom. à Dreux, dép. d'Eure et Loir, cond. à mort comme conspir., le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BIZOT (Franç. Marie), âgé de 30 ans, né à Besançon, ingénieur, ex-maire de Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 18 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLAIN (Franç.), dessinateur, âgé de 59 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLAIN (Jean-Bapt.), prêtre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BLAIN (Clément-Marie), ex-conseiller au ci-dev. parlement de Toulouse, dép. de la Garonne, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLAIN (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLAIN (Claude), paveur, âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. de Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLAIN (Franç.), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

BLAIN (Sébast.), sabotier, dom. à St. Jean, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BLAIS (Nicolas), dom. à Hohatzenheim, cant. d'Haguenuau, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme traître, le 13 niv., an 2, par le trib. révol. de Strasbourg.

BLANC (Franç.), dom. à Chandron, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANC (Jacq.), épicier, âgé de 34 ans, natif de Mont-Romans, dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANC, veuve Ferrand (Marie), rentière, native de St. Bonnet-le-Froid, dom. à Bouen, cant. de Montbrisé, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont. révol., le 3 germ., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANC (Charles), commis-saire-aux ponts et chaussées, âgé de 47 ans, natif de Grenoble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANC (Louis), dom. à la Chaussée, cant. de Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANC (Jean-Pierre), vinaigrier, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANC (Joseph), commis-march. de soie, âgé de 17 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANC (Etienne-Joseph), dit *Blanquet*, notaire, dom. à Fuyveau, cant. de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort pour cause de rébellion, le 26 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BLANC (Jean-Bapt.), ménager, dom. à Jouques, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme faux témoin, le 21 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BLANC (Gabriel), négoc., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 18 flor., an 3, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BLANC (Jean), march. quincaillier, dom. à la Montagne, dép. de l'Aveyron, cond. à mort

comme cont.-révol., le 4 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLANC (Marie-Claire), ex-religieuse, dom. à Bollène, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

BLANC (Pierre), dit *Pierragues*, dom. à Claviers, cant. de Draguignan, dép. du Var, cond. à mort comme voleur, avec récidive, le 20 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var.

BLANC (Franc.), laboureur à Borie, dép. de l'Ardeche, venu à Lyon pendant le siège, pour y porter les armes, cond. à mort le 15 pluv., an 2, par la com. révolut., séante à Paris.

BLANC (Pascal), chirurgien, dom. à Marseille, cond. à mort comme cont. révol., le 4 pluv. an 2, par la com. milit., séante à Marseille.

BLANC (Jean), âgé de 46 ans, né à St. Afrique, dép. de l'Aveyron, négoc., y demeurant, cond. à mort le 4 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la révolte de Lyon, en fournissant des fonds aux révoltés, en discréditant les assignats et en cherchant à avilir la représentation nationale.

BLANCHARD (Pierre), dom. aux Epesses, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BLANCHARD (André), prêtre, âgé de 54 ans, natif de Pénie, dép. de la Drôme, dom. à Lyon, dép.

dép. du Rhône, cond. à mort comme prêtre réfractaire, le 14 pluviose, an 2, par la commis. révol., séante à Lyon.

BLANCHARD (Jeanne), dom. à Chanzeau, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLANCHARD, femme Durand (Charlotte), dom. à Chanzeau, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BLANCHARD (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BLANCHARD (Franç.), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANCHARD (Franç.), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANCHARD (Laurent), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANCHARD (Joseph.), perruquier, âgé de 20 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

Tome I.

BLANCHARD (Louis), dom. à la Socelière, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BLANCHARD (Franç.), march., dom. à Marseille, dép. des Bouch. du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 21 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BLANCHARD (Louis), dom. à Fossisère, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la commis. milit. de Nantes.

BLANCHARD (Aimé), gendarme, âgé de 53 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BLANCHARD (Nicolas), prêtre, dom. à Virau, cant. de Langres, dép. de la H. Marne, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de la H. Marne.

BLANCHARD (Gilles), âgé de 37 ans, né et dom. à St. Pierre-de-Pleyne, cant. de Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, chef de pièce sur le vaisseau l'*Orient*, cond. à mort comme conspir., lors de la prise de Toulon, le 2 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLANCHARD (Jean), tuilier, dom. à St. Hilaire-Soullai, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

G

BLANCHARD (Jean), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BLANCHARD (Pierre), dom. à Vaudelenne, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BLANCHARD (Pierre), âgé de 56 ans, ex-noble, natif de Mesle, dép. de la Moselle, ex-commissaire-général à l'armée des Vosges, dom. à Crosmarie, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de St. Lazare.

BLANCHARDON (Michel-Ans.), prêtre, âgé de 59 ans, natif du Mans, départ. de la Sarthe, dom. à Belleville, cant. de Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 germ. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANCHEREAU (Jacques), dom. à Rochefort, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BLANCHET, père (Joseph), fabricant de petites étoffes, dom. à Mondragon, cant. d'Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 13 mes. an 2, par la com. popul. d'Orange.

BLANCHET (M.), âgé de 60 ans, né à Sénablemont-Boson, march., dom. à Besançon, cond. à mort le 2 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLANCHET, fils (Jean-Michel), cordonnier, dom. à Mornas, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 13 messid. an 2, par la commis. popul. d'Orange.

BLANCHET (Etien.), âgé de 43 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, march. ferratier, cond. à mort le 7 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANCHET (Martin), âgé de 43 ans, né à Carrouge, dép. de l'Orne, march. de vin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 22 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol., et pour avoir, en qualité de capitaine des canonniers de sa section, refusé les canons pour aller aux Tuileries, le 10 août 1792.

BLANCHET (Siffren), cultiv., et offic.-municip. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

BLANCHET (Cl.-L.-André), rentier, âgé de 54 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BLANCHIN (Joseph), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BLANCHOT, âgé de 25 ans, né à Lyon, commis de la municip. provisoire de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BLANCHOT (Jacques), dom. aux Herbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BLANCVILLAIN (René), dom. à St. Lambert, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLANCVILLAIN (Pierre), dom. à St. Jean-de-la-Croix, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLANCVILLAIN (Pierre), tisserand, dom. à Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BLANCVILLAIN (Joseph), dom. à Thouarcé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. mil. de Saumur.

BLANCVILLAIN, père, march., dom. à la Jumilière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BLANCVILLAIN (Pierre), ex-vicaire, dom. à la Jumelière, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Port-Malo.

BLANDEAU (Jean), dom. à Argentré, cant. de Vitré, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 28 brum. an 2, par la commis. milit. séante à Rennes.

BLANDEAU (René), dom. à Doux, cant. de Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLANDIN (René), dom. à St. Quentin, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BLANDIN (Franç.), âgé de 45 ans, dom. à Cholaix, fabric. de mousseline, cond. à mort le 3 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BLANDIN (J. B.), âgé de 63 ans, domest. du prêtre Touret, émigré, dom. à Besançon, cond. à mort le premier therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec des émigrés.

BLANDIN (Jacques), filassier, dom. à Mont-Dol, cant. de Dol, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

BLANQUET (C.), dit *Rouville*, âgé de 37 ans, né à Marvejols, dép. de la Lozère, ex-conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort le 18 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part aux arrêtés et délibérations liberticides des parlemens; notamment à ceux pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

BLANQUET (Jean-Félix), âgé de 59 ans, né et dom. à Dieppe, dép. de la Seine infér., cond. à mort

le 29 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice de conspir. contre la liberté et la sûreté du Peuple, et contre la représentation nat.

BLANQUIÈRE (Pierre), dom. à St. Victor, cant. de St. Afrique, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BLANVILLAIN (Robert), dom. à Tourarcé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BLANVILLAIN (Louis), cordonnier, dom. à Joué, cant. du Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BLOSS (Matthieu), âgé de 44 ans, né à Schevthooz, dép. du B. Rhin, administr. du district de Bitche, dom. à Bouquenom, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 26 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BLAT (Joseph), âgé de 45 ans, natif de Caloy, ex-curé de Sireuil, y dem., cond. à mort le 3^e jour complémentaire an 3, par le trib. rév. séant à Paris, comme ayant tenu des propos tendans à l'avilissement de la représentation nationale, et des autorités constituées.

BLAY (Jean-Bapt.), âgé de 29 ans, né à Vernancourt, dép. des Ardennes, administr. du dép. des Ardennes, dom. à Vadelincourt, cant. de Sedan, dép. *idem*, cond. à mort comme

cont.-révol., le 19 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BLENOIRE (Pierre), dom. à St. André, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BLERDON (Matthieu), scieur-de-long et cabaretier, dom. à Thoras, cant. de St. Hippolyte, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-révol. le 29 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la H. Loire.

BLETEAU (Franç.), dom. à Vandrenne, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BLETEAU (Mathur.), dom. à Vandrenne, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. de Nantes.

BLETRAN, veuve Ducoudray (Magdel.), dom. à Massais, cant. de Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLEU (Pierre), cultiv., dom. à Redange, cant. de Longwy, dép. de la Moselle, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 16 messidor, an 2, par le trib. crim. du départ. de la Moselle.

BLEUTEL (Aimée), dite Gertrude, ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receveuse de prêtres réfractaires, le 16 mess.

an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BLICON (Nicolas), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émigré, le 27 mess. an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées occidentales.

BLIN (Jacques-Nicolas), écrivain-expéditionnaire, secrétaire-adjoint de la commune de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Convention nat. du 9 thermidor.

BLIN (Nicolas-Franç.), âgé de 40 ans, né à Paris, ex-noble, à Villeberny, cant. de Sémur, dép. de la Côte-d'or, cond. à mort le 1 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré contre la République, et avoir employé toute espèce de manœuvres pour exciter la guerre civile.

BLIN (Jean-Bapt.), âgé de 64 ans, né et dom. à Lyon, prêtre réfractaire, cond. à mort le 20 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BLIN (Louis), dom. à Voilé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BLINAUT (Jean), dom. à Botuguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BLOND (Marie), journalier, dom. à Jallais, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond.

à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLOND (Jean), tailleur, dom. à Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BLONDET (Louis Marie), ex-curé, dom. à Usson, cant. de Civray, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BLONDIN (Franç.), dom. à Dumetz, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLONDY (Pierre-André-Thom.), compagnon serrurier, dom. à Paris, cond. à une année de détention par le conseil milit., le 19 prair. an 3; comme convaincu d'avoir voulu forcer le tambour à battre la générale, et d'être entré dans le sein de la Convention, dans la révolte des 3 et 4 prairial.

BLOT (Joseph) fils, nég., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être du complot formé à Bicêtre par les prisonniers, à l'effet d'égorger les membres de la Convention, ceux des comités de salut public et de sûreté générale, de leur arracher le cœur, de le faire rôtir et de le manger.

BLOT (Charles), âgé de 33 ans, né à Montfort, conducteur

de bœufs, dom. à Cosne, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme conspir., et pour fournitures infidèles, le 22 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLOT (Jean), dom. à Luigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLOT (Pierre), dom. à St. Aubin-de-Luigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLOTTEFFIERRE (Marie), v^e. Dusauzay, ex-noble, ex-major des ci-devant gardes françaises, âgée de 56 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 messidor an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLOUET (Joseph), concierge du ci-dev. Montmorency, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 25 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BLOUIN (André), tisserand, dom. à Gonnord, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

BLOUIN (Louis), tisserand, dom. à St. Aubin, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

BLOUIN (Franç.), laboureur, dom. à Noireterre, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres,

cond. à mort comme conspir. ; le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BLOUIN (René), dom. à Montglone, dép. de Mayenne, et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vend., le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BLU (René), tailleur de pierres, dom. à Boire, cant. de Château-Gontier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Mayenne.

BLUTEL (Anne), dite *Gertrude*, ex-religieuse, âgée de 40 ans, née à la Rochelle, dép. de la Chatente infér., cond. à mort, le 16 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, dép. de la Gironde, pour avoir recelé le prêtre insermenté Cazaux.

BOBE (Joseph), hussard au 9^e. régiment, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 niv. an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

BOBILIER (Alexand.), domest., dom. à Betonvilliers, cant. de St. Hippolyte, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BOBINOUËL (Pierre), garçon labour., dom. à la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

BOCCARON (Louis), dom. à St. Martin du Var, cant. de Nice, dép. des Alpes maritimes, cond. à mort comme émigré, le

14 flor., par le trib. crim. du dép. des Alpes maritimes.

BOCHARD (Jean-Bapt.-Gasp.), dit *Saron*, âgé de 64 ans, né et dom. à Paris, premier président au ci-dev. parlement de Paris, cond. à mort comme cont.-révol., le premier flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOCHE (René), labour., dom. à Breuil-Bernard, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BOCHERON (Pierre), dom. à la Plaine, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOCKLI (William), ex-offic. d'un régiment irlandais, dom. à Rennes, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BOCQUENET (Nicolas-Franç.), âgé de 52 ans, né à Coiffy, dép. de la H. Marne, homme de loi, dom. à Chaumont, dép. de la H. Marne, cond. à mort comme conspir., le 23 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOCQUILLON (Jean-Franç.), gainier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 24 janvier 1793, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BODAIN (Pierre), dom. à la Tessoualle, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Ven-

dée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BODARD (Pierre), dom. à St. Fulgent, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BODENHAUT (Conrad), dom. à Geispolsheim, cant. de Strasbourg, dép. du B. Rhin, cond. à mort comme corrupteur de l'opinion publique, le 15 brum. an 2, par la commission milit. séante à Strasbourg.

BODET (Pierre), domest., dom. au Mesnil, cant. de Château-Gonthier, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Sarthe.

BODEY (Pierre), domicil. au May, canton de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BODEY (Pierre), dom. à Nantes, cant. de la Loire infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

BODEY (Franç.), dom. à Errigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BODIN (Franç.), vigneron, dom. à Martigné, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BODIN (Franç.) dit *Coneau*, dom. à Moncantan-de-St.-Sauveur, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

BODIN (Louis), métayer, dom. à Montournois, cant. de la Châtaigneraye, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la com. mil. de Saumur.

BODIN (Pierre), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, canton d'Ancenis, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BODINIER (Mathur.), labour. à la Chapelle-Craonnaise, cant. de Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 therm. an 2, par la com. révol. séante à Craon.

BODINIER (Jean), taupier, dom. au Genest, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme voleur, le 15 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Mayenne.

BODINOT (Gilbert), âgé de 63 ans, natif de Ferrai, ex-avocat et secrétaire de l'intendant, de Moulins, dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol. le 11 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BODY (Jean), tisserand, dom. au Puy-St.-Bonnet, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la commis. milit. de Port-Malo.

BOEFFERDING (Pierre), âgé de 32 ans, natif de Weissem-

bourg, dép. du H.-Rhin, coiffeur de femmes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BÆSIER (François) dom. à Ligne, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BÆUF (Jean-Louis), âgé de 36 ans, natif de Lyon, cultiv., dom. à Neuville, cant. de Campagne-de-Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BOGARD (Pierre-Joseph); âgé de 53 ans, né à Sarre-Libre, march., administrateur du départem. de la Moselle, maire de Sarre-Libre, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 25 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOGNY (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér. cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOGUAIS (Pierre), tisserand, dom. à Vitré, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 therm. an 2, par la com. rév. de Vitré.

BOIDRON (Franç.), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BOIDRON (Michel), dom. à Martigné-Briant, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond.

à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Angers.

BOIER (Joseph), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort comme cont.-rév. et émbaucheur, le 22 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép. du Nord.

BOILEAU (René), dom. à St. Martin-de-Beaupréau, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Sablé.

BOILEAU (Franç.), march. de bestiaux, dom. à St. Clémentin, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 16 frim., an 2, par la com. milit. de Doué.

BOILLEAU (Jacques), âgé de 41 ans, natif d'Avallon, ci-dev. juge de paix, député à la Conv. nat. du dép. de l'Yonne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 9 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOILLIN (Claude-F. Louis), cultiv., dom. à Avoudray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BOILLIN (Jean-Bapt.), cultiv., dom. à Avoudray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 sept. 1793, par le trib. crim. du département du Doubs.

BOILLON (Victor), labour., dom. à Plain-Bois-du-Miroir, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-rév.,

le 14 oct. 1793, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BOILLON (Etienne-Joseph), meunier, dom. à Maiche, cant. de St. Hippolyte, départ. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

BOILLOT (Timothée), cultiv., nég., dom. à Maucerneux, cant. de Pontarlier, dép. du Doubs, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 14 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BOINDREAU (Franç.), dom. à Andrezé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BOINEAU (Nicolas), dom. à St. Laurent-la-Plaine, cant. de Châtellerault, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la commis. milit. de Doué.

BOINET (René), tisserand, dom. à St. Pierre-de-Cholet, canton de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., par la commis. milit. séante à Saumur.

BOINOT (Julien), dom. à Mont-Jean, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. du Pont-de-Cé.

BOIREAU (René), dom. à Varades, cant. d'Ancenis, départ. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOIRIVENT (Benoît), natif de Lyon, y demeurant, teneur de livres, cond. à mort le 20 plu. an 2, par la com. révol., séante à Lyon, dép. du Rhône.

Bois (Pierre), menuisier, dom. à Chirac, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 4 germ. an 2, par le tribunal crim. du département de la Lozère.

Bois (Jean), garçon meûnier, dom. à Chemillé, cant. de Châteaueu-Gonthier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

Bois (lé), président de la section du Théâtre français, cond. à mort par le conseil milit. séant audit Théâtre français, le 20 vend. an 4, comme convaincu d'avoir écrit une lettre circulaire aux habitans des communes environnantes de Paris, tendante à s'armer et à marcher contre la Conv. nat., dans les révoltes des 12, 13 et 14 vendém. Il a été repris et exécuté le 22 vendém.

BOISARD (Marc), dom. à St. Hilaire-de-Salmont, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOISARD (François), dom. à la Verrerie, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vend., le 17 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

BOISARD (René), dom. à Sablière, cant. de la Châtaigneraie, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brigand

de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOISARD (René), dom. aux Herbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Savenay.

BOISDRON (Louis), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOISGELIN (Gilles-Dominique), âgé de 40 ans, né à la Ville-Balain, maréchal-de-camp, dom. au Havre, cant. de Brutus-Villiers, départ. de la Seine inférieure, condamné à mort le 15 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, accusé d'avoir conspiré dans la maison de détention du Luxembourg où il était prisonnier.

BOISGELIN (Louis-Bruno), âgé de 61 ans, né à Rennes, ex-noble, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 messid., an 2, par le tribunal révol. de Paris, accusé d'avoir pris part à la conspiration de la prison du Luxembourg.

BOISGUYON (Gabriel-Nicolas-Franç.), âgé de 30 ans, natif de Châteaudun, ci-dev. adjudant-général de l'armée des côtes de Brest, domicilié à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 1^{er} frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOISIÈRES (Jean-Ant.), agriculteur, ex-administrateur du dép. du Gard, dom. à Montfrin, cant. de Beaucaire, dép.

du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOISLEVÉ (Marie), ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 7 vent. an 2, par la com. milit. d'Angers.

BOISLON (Victoire), ex-noble, dom. à St. Florent-des-Bois, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

BOISLONG (Jean-François), capit. dans le 9^e. bataillon de la H. Garonne, dom. à Gariés, cant. de Grenade, dép. de la H. Garonne, cond. à mort comme traître, le 23 niv. an 2, par le trib. crim. de la H. Garonne.

BOISMARIÉ (Louis), instituteur, âgé de 23 ans, né à Longwy, dép. de l'Orne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 13 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOISMÈGRE (Claude-Henri), âgé de 42 ans, né à Versailles, ex-curé, dom. à Chatou, cant. de Montagne-du-Bon-Air, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 25 messid. an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

BOISON (Jean), dom. à Mazière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOISONNEAU (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 10 niv.; an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOISONNEAU (Jean), dom. à St. Germain, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOISRON (Marguer.), dite *Boet-la-Montagne*, âgée de 44 ans, née à Saint-Scié, dép. de la Charente-infér., ex-noble, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme complice d'émigrés et de prêtres fanatiques, le 24 germ., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BOISSAC (Charles Louis), colon. de drag., âgé de 71 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOISSARD (Théod.-Joseph), âgé de 55 ans, ex-avocat et procureur-syndic du district de Pontarlier, né et dom. à Pontarlier, dép. du Doubs, cond. à mort, le 15 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être auteur ou complice d'un complot contre la liberté, tendant à avilir la représentation nationale et à rétablir le despotisme.

BOISSARD (Julie), âgée de 18 ans, née à Pannot, journalière, dom. à Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOISSAT (Jean-Bapt.), chirurgien-major du 2^e. batail. d'Angoulême, dom. à Bourdeilles, cant. de Périgueux, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme

cont.-révol., le 27 vent. , an 2 ;
par le trib. révol. de Paris.

BOISSEAU (Meslain), dom. à
St. Meslain, cant. de Cholet,
dép. de Mayenne et Loire, cond.
à mort comme brig. de la Vendée,
le 17 niv., an 2, par la com. mi-
lit. séante à Nantes.

BOISSEAU (Louis), dom. à
Martigny-Chillard, cant. d'An-
gers, dép. de Mayenne et Loire,
cond. à mort comme brig. de la
Vendée, le 9 niv., an 2, par la
com. milit., séante à Nantes.

BOISSEAU (Mathur.), du dép.
de la Vendée, cond. à mort
comme brig. de la Vend., le 20
frim., an 2, par la com. milit.
séante à Doué.

BOISSEAU (Pierre), garçon la-
bour., dom. à St. Saturnin, cant.
d'Angers, dép. de Mayenne et
Loire, cond. à mort comme brig.
de la Vendée, le 12 niv., an 2,
par la com. milit. séante à Sablé.

BOISSEAU (Mathur.), dom.
à Doué, cant. de Saumur, dép.
de Mayenne et Loire, cond. à
mort, comme brig. de la Vendée,
le 26 frim., an 2, par la com.
milit. séante à Doué.

BOISSELEAU (Jean), garçon
labour., dom. à Roulin, cond.
à mort comme brig. de la Ven-
dée, le 22 niv., an 2, par le trib.
crim. du dép. de la Sarthe.

BOISSELEAU (Jean), dom. au
Mans, dép. de la Sarthe, cond.
à mort comme brig. de la Ven-
dée, le 22 niv., an 2, par la
com. milit. séante à Savenay.

BOISSEY, veuve Michel Marce
(Franç.), dom. à Vieil-Vrou,
cant. d'Argentan, dép. de l'Orne,
cond. à mort comme distributrice

de faux assignats, le 23 septemb.
1793, par le trib. crim. du dép.
de l'Orne.

BOISSEY (Vincent), dom. à
Montmusson, cant. d'Ancenis,
dép. de la Loire-infér., cond.
à mort comme brig. de la Ven-
dée, le 30 niv., an 2, par la com.
milit. séante à Nantes.

BOISSIÉ (Jean), dom. à Mouil-
lac, cant. de Puy-la-Roque et de
Montauban, dép. du Lot, cond.
à mort comme émigré, le 29
germ., an 2, par le trib. crim. du
dép. du Lot.

BOISSIÈRE (Jean-Louis), né-
goc., dom. à Marseille, dép. des
Bouches du Rhône, cond. à mort
comme cont.-révol., le 28 germ.
an 2, par le trib. crim. du dép.
des Bouches du Rhône.

BOISSIEU (Jean-Claude),
commis de magasin, âgé de 26
ans, né et dom. à Lyon, dép. du
Rhône, cond. à mort, comme
cont.-révol., le 14 frim., an 2,
par la com. révol. de Lyon.

BOISSIN (André), negoc.,
dom. à l'Isle, cant. d'Avignon,
dép. de Vaucluse, cond. à mort
comme cont.-révol., le 21 niv.,
an 2, par le trib. crim. du dép.
de Vaucluse.

BOISSIN (J. B. Placide), dit
la Bastide, ex-abbé, capit. de la
légion de St. André-de-Cruzières,
y demeurant, cant. de Tanargues,
départ. de l'Ardèche, cond. à
mort comme conspirat., le 16
avril 1793, par le trib. crim. du
dép. de l'Ardèche.

BOISSO (Marie-Modeste),
âgée de 44 ans, veuve de Sapin,
chirurgien, dom. à Challans, dép.
de la Vendée, condamnée à mort

comme cont.-révol., le 7 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOISSON (Ant.), juge de paix, dom. à Molières, cant. de Vigan, départ. du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BOISSON (Jérémie), traiteur, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme instigateur des révoltés, le 25 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard.

BOISSON-DUNOYER (Jos. Marie-Joachim), ex-noble, rentier, âgé de 63 ans, né et dom. à Cheveyriat, cant. de Châtillon, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOISSONNADE, dit l'*Etudiant*, dom. à Rieutort-d'Aubrac, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme séditieux, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BOISSONNET (Ant.), fabric. en soie, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOISSONODE, dit *Lafage*, dom. à Salmon, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme séditieux, le 27 germ. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BOISTE (Mathur.), dom. à Herblon, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOIT (Jacques), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép.

de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOITE (René), journalier, dom. à St. Maurice, cant. de Niort, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BOITEAU (René), domest., dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOITEAU (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOITEAU (Jacques), dom. à la Chapelle-Rousselin, cant. de Choler, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOITROP (René), dom. à Neuvy, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BOIVIN (Ant.), dom. à Lyon, juge de paix du cant. de Nord-Ouest, cond. à mort, le 20 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BOIVINOT (Jacques), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOIZARD (Charles), tisserand, dom. à Avrillé, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 22 avril 1793, par la com. militaire séante aux Sables.

BOJONRET (Jean-Baptiste), march. de chevaux, dom. à Tanninge, cant. de Cluze, dép. du Mont-Blanc, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 7 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOLER (Martin), âgé de 38 ans, natif de Rodemack, aubergiste, administ. du dép., juge du trib. du district de Briey, y demeurant, dép. de la Moselle, condamné à mort le 17 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir suspendu arbitrairement les lois relatives aux biens des religieux, en désobéissant au décret du 14 août, et en favorisant l'émigration.

BOLOGNE (Jean-Bapt.), âgé de 41 ans, natif du hameau de la Lauze, cant. de Barcelonnette, dép. des Basses-Alpes, ex-chevalier, offic. au régim. des gardes-françaises, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., en entretenant des correspondances avec les ennemis de l'extérieur, le 17 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOLOGNE (Camille-Capisceschi), âgé de 78 ans, natif de Langres, ex-noble, ci-dev. chevalier de S. Louis, capitaine des carabiniers, dom. à Beauvoisins, cant. de Langres, dép. de la H. Marne, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris, à cause de la copie d'une lettre trouvée chez lui, qu'il avait adressée à un ami, contenant des détails sur les opérations de l'assemblée consti-

tuante, et où il dit : *Je prends bien part à tous nos désastres : mais comment parer à la fureur de l'auguste sénat, après l'atrocité que l'on fait à la noblesse ?* etc.

BOLOGNE (Nicolas-Vinc.), dit *Duplan*, âgé de 33 ans, né au hameau de Duplan, cant. de Barcelonnette, dép. des Basses-Alpes, ex-vicaire à Bicêtre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour le soin qu'il a eu de garder des copies de lettres, où les qualifications de *chevalier* et de *marquis* étaient conservées, quoique prosrites depuis trois ans, et pour n'être entré à Bicêtre qu'à dessein de profiter d'une occasion favorable, y exciter un soulèvement.

BOMARD (Joseph), dom. à St. Lambert, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOMARD (Joseph), dom. à Joué, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOMARD (Joseph), dom. à Gemillière, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOMARD (Joseph), dom. à Gemillière, cant. de Vihiers, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

BOMMENEI (Amb.), dom. à Cairanne, cant. d'Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort pour émigration, le 4 brum. an 2, par le tribunal criminel du département de Vaucluse.

BOMOT (Charles), dom. à Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivose, an 2, par la com. militaire, séante à Savenay.

BOMPAS (Jean), laboureur, dom. à Mozé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

BOMPAS (René), laboureur, dom. à Mozé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

BOMPAS (Julien), vigneron, dom. à Beaulieu, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

BON (Claude), rapeur de tabac, âgé de 26 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 18 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

BONAC (Ant.), maire, dom. à Laval, canton de Langoigne, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BONAMI (René), journalier, dom. à Doué, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire,

cond. à mort. comme brig. de la Vendée, le 18 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BONAMI (Franç.), dom. à Veuille, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BONAMOUR (André), chargeur, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 pluv., an 2, par la com. rév., séante à Lyon.

BONAMOUR (Jean-Franç.), cultiv., âgé de 57 ans, natif de Neuville, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONARD (Pierre-Ant.), huissier, dom. à Lyon, départem. du Rhône, condamné à mort, comme cont.-révol., le 15 brum. an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

BONARD (Jean-Ant.), ex-vicaire, dom. à Cabrières, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BONAY (Mathur.), dom. à St. Hilaire, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONAY (Pierre), cabaretier, dom. à Gravelle, cant. de Brutus-Villiers, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 28 flor. an 2, par le trib. crim. du dép. de Paris.

BONCOURT (Jean-Franç.), âgé de 48 ans, né à Solidoc, offic. de santé, cond. à mort, le 2 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris. comme complice d'une conspiration contre l'unité, l'indivisibilité de la République, et d'avoir pris part à la rébellion de tous les départemens fédéralistes.

BONDAT (René), dom. à la Salle-Aubry, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BONDIMIELLE (Joseph), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commission-militaire séante à Nantes.

BONDORRE (Pierre), dom. à St. Martin-des-Noyers, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose an 2, par la commis. militaire séante à Nantes.

BONEAU (Michel), dom. au Tablier, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONEAU (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BONENFANT (René), dom. à Ardelay, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BONET (Louis), domicilié à Nouaissie, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BONET (Pierre), dom. à St. Amand, cant. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

BONET (Pierre), dom. à St. Georges, cant. de Montaigu, dép. de la Vend., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

BONET (Jean), dom. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BONET (Léonard), dom. à Andrezet, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BONET (Ant.), dit *la Crabanne*, ex-noble, dom. à Ussel, dép. de la Corrèze, cond. à mort comme conspir., le 15 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Corrèze.

BONETY (Joseph-Pierre-François), âgé de 28 ans, natif de Malaucène, dép. de Vaucluse, dom. à Lyon, commis de librairie, cond. à mort le 20 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONFILS (Jean-Franç.), ex-noble, ancien capitaine d'infanterie, dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol.

cont.-rév., le 28 messid. an 2, par la com. popul. d'Orange.

BONFILS (Michel), dom. au Pellerin, cant. de Paimbœuf, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONFILS (Pierre), dom. au Pellerin, cant. de Paimbœuf, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONGARD (Louis-Aug.-Fr.), dit *Daspremont*, âgé de 68 ans, né à Auval, dép. de la Seine infér., ex-marquis, grand-bailli de Gisors, dom. à Sancourt, canton des Andelys, dép. de l'Eure, cond. à mort comme conspir., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONHAMEAU (Julien), dom. à la Haye, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONHOMME (Mathieu), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONHOMME, (Pierre-Jean-Bapt.), dit *Dupin*, âgé de 57 ans, ex-noble, conseiller au parlement de Toulouse, né et dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONHOMME (Pierre), négoc. à Marseille, cond. à mort le 4

Tome I.

pluv., an 2, par le trib. révol. de Marseille, comme conspir.

BONICEL (Pierre), dom. à Laval, cant. de Langogne, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BONICHO (Christophe), dom. à St. Julien, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONIE (Pierre), âgé de 33 ans, officier de santé, dom. à Paris, cond. à 6 années de gêne, le 8 flor., par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir attesté de faux certificats de résidence, pour les consp. Mortet, agent de l'infame Condé, et Maussion, qui ont été frappés du glaive de la loi.

BONIN (Jacques-Marie), âgé de 42 ans, natif de Montbrison, dom. à Lyon, agricult., cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BONIN (Jean), dom. à Ronnière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONIN (Julien), dom. à Ronnière, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONIN, fem^e. *Laudinet* (Louise), dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme re-

H

Céleuse de prêtres réfrac., le 29 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BONISSON (Jacques), dom. à la Salle, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONITOT (Jacques), dom. à Rochefort-sur-Loire, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONJUMEAU (Jean), dom. à la Rousselotte, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONLETROT (René), dom. à St. Aubin-des-Vignes, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNA (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNA (Jean-Baptiste), dit *Perrex*, ex-noble, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONNACASE (Joseph), dit *Foës*, dom. à Thuir, cant. de Crets, dép. des Pyrénées orientales, cond. à mort comme émigré, le 8 pluv., an 2, par la com. milit. du premier arrondissement des Pyrénées orientales.

BONNAFOUX (Jean Bapt.), commis de magasin, âgé de 23 ans, natif de Turin en Piémont, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONNAIN (Joseph), dom. à Nantes, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNAIN (Jacques), domest., dom. à Noitrette, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BONNAIRE (Marie-Charlotte de), âgée de 21 ans, femme divorcée de L. F. Lepelletier, ex-noble, offic. dans le régiment du ci-dev. roi, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 20 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincue d'avoir conspiré contre la République.

BONNAL, maréchal-ferrant et hôtelier, dom. à St. Laurent-de-Muret, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BONNAL (Etienne), dit *Piarronnas*, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BONNARD (Pierre-Ant.), âgé de 31 ans, natif de Ferrière, dép. de l'Ain, huissier, dom. à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BONNARD (Julien), ancien capit. au 34^{me}. régim., âgé de 52 ans, natif de Moulins, dom. à Neuville, cant. de Montmarault, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BONNARD (Michel), commis de magasin, âgé de 43 ans, natif de Nismes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BONNARD (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BONNARDET (Joseph), dit *Venture*, fabric. de savon, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 3 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BONNARDOT (Philibert), négociant, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 17 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BONNAUD (Pierre), maçon, dom. à Dauligny, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 vend., par le trib. crim. dud. dép.

BONNAUD (Claude-Etienne), avoué, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BONNAUD (Pierre), maçon, dom. à Antigny, cant. de la Châtaigneraye, dép. de la Vend., cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 27 vend., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BONNAUD (Louis-Alphonse), ex-noble, baron de Monguer, dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, mis hors la loi, par contumace, comme consp., par le trib. crim. dud. dép.

BONNAY (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNE (Paul-Louis-Claude), âgé de 17 ans, né à Chartres, dép. d'Eure et Loir, compagnon menuisier, dom. à Paris, détenu dans la maison de Bicêtre, cond. à mort, le 28 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être l'un des complices de la conspir. dans ladite maison d'arrêt, pour égorger la garde, et de suite venir égorger les memb. des comités de salut public et de sûreté génér., mettre leurs cœurs sur le gril et les manger.

BONNE (Jean), dom. à Metz, dép. de la Moselle, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 22 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Moselle.

BONNEAU (Franç.), dom. à Beaurepaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (Jacques), dom. à Larebaudière, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (Louis), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

BONNEAU (Charles), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (Jacques), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, cant. d'Anceis, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (Claude-Etienne), âgé de 54 ans, natif d'Orsan, dép. du Doubs, rapèur de tabac, dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BONNEAU (Jean), domic. à Bouquenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (René), domic. à Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEAU (Pierre), march. de fer, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 pluvi. an 2, par la com. milit. d'Angers.

BONNEAU (Pierre), domest., dom. à St. Pardoux, cant. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. dudit département.

BONNE-CARRÈRE, v^e. Collet, femme de journée, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 15 avril 1793, par le tribunal crim. du dép. de la Seine.

BONNECORSE (Franç.-Ignace), ex-noble et ancien capitaine de marine, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BONNEFILLE (Nicolas), rémouleur, dom. à Charlemontois, cant. de Mont-sur-Aisne, dép. de la Marne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Port-Malo.

BONNEFOI (Pierre), journalier, dom. à la Malène, cant. de Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-rév., le 10 pluvi. an 2, par le tribun. crim. du dép. de l'Aveyron.

BONNEFOI (Charles-Barthel.), notaire et procureur de la commune, dom. à Martigues, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BONNEFOI (Chl.-Ant.-Franç.), commissaire des guerres, dom. à Senlis, dép. de l'Oise, cond. à mort comme prévaricateur dans ses fonctions, le 12 niv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONNÈRE (Joseph), gendarme, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 frim. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BONNÈRE (Joseph), âgé de

40 ans, natif de St. Savin, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, cond. à mort le 2 nivose, an 2, par la com. révol., séante à Lyon, dép. du Rhône.

BONNE-REGNAUD (Antoine), dit *Parcieux*, âgé de 48 ans, né et dom. à Lyon, rentier et noble, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révol., séante à Lyon, comme cont.-révol.

BONNERI (Pierre-Antoine), médecin, juge de paix provisoire, domicilié à St. - Remi, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 13 pluv., an 2, par le trib. crim. séant à Marseille, comme conspirateur.

BONNERY SAINT - VENANT, dom. à Paris, président de la section de la Halle aux Blés, cond. à mort par contumace le 4 brum., an 4, par le conseil milit., séant au Théâtre-François, comme convaincu d'avoir fait battre la générale, pour faire marcher contre la Convention nationale dans la révolte des journées des 12, 13 et 14 vendémiaire; il s'est soustrait au jugement.

BONNESAUT (Jean), domicilié à Ardelay, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BONNET (Pierre) domest., dom. à Saumur, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 29 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BONNET (Jean), charpentier et chas., dom. à Angely-Bou-

sonne, dép. de la Charente-inférieure, cond. à mort comme émigré, le 29 messidor, an 2, par la com. milit., séante à Auxonne, dép. de la Côte d'or.

BONNET, aîné (Agricole), imprimeur, domic. à Avignon, dép. de Vaucluse, condamné à mort comme fédéraliste, le 1^{er} mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BONNET (Pierre-Alexis), commis de magasin, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, départem. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la com. popul. de Lyon.

BONNET (Joseph), domic. à Vodejons, cant. d'Argentan, dép. de l'Orne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

BONNET (Etienne), domic. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BONNET (Jacques), dom. à Chaillié, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BONNET (Joseph-Balthazar), député à la Conv. nation., dom. à Monistrol, dép. de la Haute-Loire, mis hors la loi par le décret du 28 juil. 1793. Il s'est soustrait au jugement, et est rentré dans la Convention.

BONNET (René), domic. à Beaupréau, cant. de St. - Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BONNET (Jean-Bapt.), dom. à la Malène, cant. de Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol. le 2 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BONNET (Pierre), dom. à Ré-mouillé, cant. de Clisson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 nivose an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNET (Joseph Philippe), dit de la Baume, ex-conseiller au parlement d'Aix, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONNET fils (Louis), avoué, âgé de 40 ans, né et dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONNET (Georges), dom. à Dossenheim, cant. d'Haguenau, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme espion, le 29 pluviöse, an 2, par la com. révol. séante à Strasbourg.

BONNET (Pierre), domest., cond. à mort comme conspir., le 29 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BONNET (Jean Marie), ex-curé, dom. à St. Martin-Lars, cant. de Civray, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BONNET (Louis), ex-religieux, dom. à Parthenay, départ. des Deux Sèvres, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

BONNET (Pierre), marin, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 8 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BONNETIN (Claude), avoué, âgé de 38 ans, natif du hameau de Monnet, dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 15 frim. an 2, par la com. milit. séante à Lyon.

BONNETTI (Joseph), âgé de 58 ans, ci-dev. premier vicaire de l'évêque métropolitain, né à Entrevaux, dép. des Basses-Alpes, dom. à Aix, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 pluv. an 2, par le trib. révol. séant à Marseille.

BONNETY (Charles), tuilier, sergent de la garde nationale de Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol. le 9 prair. an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BONNEUIL (Jacques Louis), dit *Naton*, âgé de 22 ans, natif de Gevreuse, dép. de Seine et Oise, clerk de notaire, dom. à Paris, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 niv. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BONNEVEU (Pierre), dom. à Alonne, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNEVILLE (François), plâtrier, dom. à St.-Jean-d'Angély, cant. du départem. de la Charente inf., cond. à mort comme cont.-révol. le 22 frim., par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér.

BONNEVILLE (Pierre), propriétaire, dom. à l'Hermenaut, cant. de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir. le 4 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Charente infér.

BONNEVILLE (Nic.), rémouleur, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BONNIER (Vincent), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes,

BONNIN (François), dom. à St. Hilaire-de-Chantronay, cant. de Bressuire, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNIN (François), ouvrier-imprimeur, âgé de 47 ans, natif de Souchant, dép. de l'Eure, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir dit dans un cabaret, que Robespierre était un conspir., et qu'il ne tarderait pas à être puni, ou que lui Bonnini y perdrait son nom.

BONNIN (veuve Picard), couturière, âgée de 60 ans, née à S.

Mailsaint, dom. à Challans, dép. de la Vendée, condamnée à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 7 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONNISSANT fils (Charles-Pierre), âgé de 32 ans, né et dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, procureur de la commune, condamné à mort, le 2 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la rébellion des départemens fédéral., en disant que la Constitution ne valait rien, que c'était l'ouvrage de six jours, et que le reste n'était bon qu'à bourrer le fusil.

BONNOT (Jean), capit. de la 6^e. compag. du 7^e. bataillon du Jura, dom. à Nantes, cond. à mort comme faux dénonciateur, le 18 flor., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BONNOT (Jean), capit. de la 6^e. compag. du 7^e. bataillon du Jura, dom. à Beaufort, cant. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura, cond. à mort comme faux dénonciateur, le 18 flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONNOT (Claude), âgé de 27 ans, né à Givet, adjud. au 17^e. régim., dom. à Genet, cant. de Baumes, dép. du Doubs, cond. à mort comme conspir., le 8 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BONPAS (Mathurin), dom. à Lezain, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BONPOIS (Thomas), journalier, dom. à Beaulieu, cant. de

Vihiers, départ. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

BONSARD (Louis), dom. à Farnisson, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BONTEMS (Jean-Pierre), menuisier, âgé de 52 ans, natif de Baumont, dép. de la H.-Garonne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 7 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BONTOUX (Claude), propriétaire, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 15 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BONVALLET (René), dom. à Montillier, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. mil. séante à Savenay.

BOQUET (A. R.), veuve Filleuil, âgée de 40 ans, née à Paris, concierge du château de la Muette à Passy, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOQUET (Jean), menuisier, dom. à Deville, cant. de Rouen, dép. de la Seine infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 6 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORDAIS (René), laboureur, dom. à Gennez, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme contre-

révol., le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BORDEAU, femme Basset-la-Marelle (Marie), ex-noble, âgée de 38 ans, née à Jaurice, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant conspiré dans la prison du Luxembourg, contre la liberté et la souveraineté du Peuple.

BORDEAUX (Claude), chirurgien-major à bord de l'*Apollon*, dom. à Tonnerre, départ. de l'Yonne, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente infér.

BORDEREAU (Julien), dom. à Soulaire, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. mil. séante au Pont-de-Cé.

BORDES (J.-Jos.-Franç.-Paul), bachelier ès-droits, dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 17 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la H.-Garonne.

BORDET (Antoine), tisserand, dom. à Trementine, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Sarthe.

BORDEY (Augustin), dom. à Martigné, cant. de Bauge, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BORDEY (Jean), dom. à la Boissière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BORDIER (Marc-Antoine), âgé de 30 ans, né à Orléans, tailleur d'habits, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORDIER, père (Jean-Bapt.), boulanger, dom. à Limoges, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 30 avril 1793, par le tribunal crim. du dép. de la H.-Vienne.

BORDIER, fils (Joseph), praticien, dom. à Limoges, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 30 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de la H.-Vienne.

BORDIER, fils (Etien.), élève dans le génie, dom. à Lunoges, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 30 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de la H.-Vienne.

BOREL (Charles), dom. à la Salle-au-Bled, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOREL, ex-abbé, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme séditieux, le 27 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BORELS (C.), âgé de 34 ans, cultiv., né à St. Jean-de-Soudin, dom. à Montaurier, cond. à mort, le 29 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être déclaré ennemi du Peuple.

BOREZ (Jean-Baptiste), domestique, âgé de 30 ans, né à Luques, dép. de l'Aveyron, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 25 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BOREZ (Maurice), domest., âgé de 27 ans, né à Luques, dép. de l'Aveyron, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 25 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORIE (Jean-Elie), ex-supérieur du séminaire de Sarlat, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 4 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Dordogne.

BORIE (Raimond), cordonnier, âgé de 19 ans, né et dom. à Causade, cant. de Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORIE (Joseph), journalier, âgé de 30 ans, né et dom. à Causade, cant. de Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORILLET (Pierre), dom. à Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BORIOU, ^{me} Farizol (Marguer.), ouvrière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BORISSET (René), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort.

comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BORNARET (Joseph), tailleur, âgé de 54 ans, natif de Brémont, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BORNE-GALTHIER (C. J. B. R.) âgé de 49 ans, né à Nantes, ex-noble, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la révolte projetée des prisonniers de la prison du Luxembourg.

BOROT (Gilbert), maréchal, dom. à Aigueperse, cant. de Riom, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, par contumace, comme cont.-révol., le 27 mai 1793, par le trib. crim. du dép. du Puy-de-Dôme.

BORRELL (Franç.), cultiv., dom. à Millas, cant. de Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme émigré, le 23 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. des Pyrénées-Orientales.

BORRELLY (Pierre), présid. de section, dom. à St. Antonin, cant. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BORRETY (J. P. Franç.), commis-libraire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BORRY (Angéliq.), femme de Pierre-Ant. Bonfant, âgée de 50 ans, née à Douay, dép. du Nord,

femme-de-chambre de la femme Hervilly, ex-noble, dom. à Daignecourt, dép. de la Somme, cond. à mort, le 19 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République.

BORTY (Louis-Agricole), charpentier, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 messid., an 2, par la com. popul. d'Orange.

BOSANCOURT (Philippe-Charles-Elisée), sous-lieutenant dans les carabiniers, dom. à Vitry-le-Français, dép. de la Marne, cond. à mort comme conspir., le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOSC (Paul), teinturier, âgé de 27 ans, natif d'Ovillon, dép. de l'Aude, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contr.-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOSENS (Jean-Joseph), prêtre, dom. à Agnac, cant. d'Aubin, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 14 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BOSENS (André), prêtre, dom. à Agnac, cant. d'Aubin, dép. de l'Aveyron, coqd. à mort comme réfract. à la loi, le 14 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BOSONET, (Jean-Bapt.), âgé de 43 ans, né à Tuningue, y demeurant, cultiv. et marchand de chevaux, cond. à mort, le 7 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de manœuvres et intelligences dans le dép. du

Mont-Blanc avec l'armée du tyran Sarde.

BOSQUET (Louis-Jérôme-Auguste), gagne-denier, âgé de 26 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être du complot de la prison de Bicêtre, à l'effet d'égorger les membres de la Convention, des comités de salut public et de sûreté générale, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

BOSSARD (Mathurin) dom. à St. Hilaire, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BOSSARD (Pierre), dom. à St. Hilaire, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BOSSARD (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOSSAT (Henri), dessinateur et graveur, dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 13 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la H.-Garonne.

BOSSIA (Louis) dom. à Arnais, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOSSIER (Pierre), dom. à la

Péaudeviller, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

Bossu (Pierre) procureur de la commune, dom. à Château-Rénaud, cant. de Montargis, dép. du Loiret, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 25 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

Bossy (Mathurin), dom. à St. Germain, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOTAIS (François), meûnier, âgé de 22 ans, né et dom. à Rouen, cond. à mort le 6 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspiration de Rouen.

BOTEAU, femme Gravois (Michelle), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOTERAUX (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOTREL (Pierre), dom. à St. Donan, cant. de St. Briec, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 pluv. an 2, par le trib. crim. du département des Côtes du Nord.

BOTTAIS (Franc.), meûnier, âgé de 22 ans. dom. à Rouen,

dép. de Seine infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 5 sept. 1793, par le trib. révol. de Paris.

BOTTIN (Marie-Bon-Philip.), ex-curé, dom. à Lagny, cant. de Meaux, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme réfractaire le 16 oct. 1793, par le trib. crim. du dép. de Seine et Oise.

BOTTOT (Philippe), ex-curé, dom. à Vilmoiron, cant. d'Ervy, dép. de l'Aube, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 9 mesaid. an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aube.

BOTU (Louis-François), dit *la Balmondière*, âgé de 68 ans, ex-noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim., an 2, par la commission révol. de Lyon.

BOUBÉE (Jacques-François), ex-capitaine dans le 4^e. régiment des chasseurs à cheval, dom. à Feurs, canton de Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 vent. an 2, par la com. rév. de Lyon.

BOUBET (Jean), ex-directeur des frères des écoles chrétiennes, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfractaire, le 29 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BOUC (Franc.), cordonnier, dom. à Caderousse, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 14 messid. an 2, par la commis. popul. séante à Orange.

BOUCHARD (Marie-Nicole), âgée de 18 ans, domestique de la femme Grandmaison, née et dom. à Paris, dép. de la Seine,

cond. à mort le 29 prair. an 2 ; par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conjuration de l'étranger, tendante à la dissolution de la Convention, à la dépravation de la morale, et à l'assassinat des représentans Collot-d'Herbois et Robespierre : a été exécutée avec une chemise rouge.

BOUCHARDI (Silvain), ouvrier en soie, âgé de 28 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 pluv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BOUCHARLA (Jean), prêtre, âgé de 37 ans, natif de Moulins, domicilié à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUCHARLAT (Franc.), âgé de 37 ans, natif d'Oullins près Lyon, cabaretier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 26 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUCHARLAT (Philippine), femme Grégoire-Etienne Ferroussat, âgée de 48 ans, native de Lyon, départ. du Rhône, y dem., cond. à mort le 20 pluv. an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

BOUCHE, fils (Amard), dom. à Turcoing, cant. de Lille, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 30 vendém. an 3, par la commis. milit. séante à Bois-le-Duc.

BOUCHÉ (Jacques), dom. à Cerqueuil, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 13 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Saumur.

BOUCHEAU (Jean), labour., dom. à Pont-St.-Martin, cant. de Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUCHEPORNE (Claude-François-Bertrand), intendant d'Auch, conseiller au parlement de Metz, dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort comme chef de rebelles, le 25 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Haute-Garonne.

BOUCHER, v^e. Ponteville (Marie-Victoire), dite *Rochechouart*, âgée de 49 ans, ex-noble et vicomtesse, née et domiciliée à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BOUCHER (René), dom. à S. Maclaire, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la commis. milit., séante à Nantes.

BOUCHER (Luc), march. de vin, dom. à Paris, cond. à mort pour avoir coupé la tête au représentant du Peuple Ferraud, dans la Convent. nat., le 4 prair. an 2, par la com. milit. établie à Paris le 6 prairial.

BOUCHER (Nicolas Pierre), âgé de 45 ans, notaire et administ. du dép. des Ardennes, né et dom. à Bar-sur-Bezency, cant. de Granpré, dép. des Ardennes, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BOUCHER (André), dom. à

la Chapelle-Basse-Mer, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUCHER (André), dom. à la Chapelle-Basse-Mer, cant. de Clisson, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUCHER, fils (André), dom. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUCHER (A. J.) âgé de 36 ans, né à Paris, homme de loi, ex-secrétaire de Bailly, ex-commissaire de Capet, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BOUCHER (François), dentiste, herboriste, âgé de 40 ans, natif de Ménéulène, district de Lisieux, dép. du Calvados, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol. le 27 avril 1793, par le trib. rév. de Paris.

BOUCHER (Etienne-Michel), dit *Ductos*, âgé de 32 ans, né à Lille, employé à l'administ. dom. à Paris, cond. à mort le 19 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir conspiré dans sa prison.

BOUCHER (François), journalier, âgé de 26 ans, né et dom. aux Marres, dép. de l'Eure, cond. à mort le 4 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de s'être dé-

claré ennemi du Peuple, en corrompant l'esprit public, en provoquant la dissolution de la Convention.

BOUCHER-D'ARGIS (A. J.), âgé de 44 ans, né à Paris, ex-conseiller au châtelet, dom. à Rosières, dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conspiration dans la prison des Carmes.

BOUCHEREAU (René), dom. à Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BOUCHEREAU (Louis), dom. à Touarcé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, par la com. milit., séante au Pont-de-Cé.

BOUCHERIE (François), dom. à Faviay, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BOUCHERIN, veuve Thibault-Waxein (Anne-Henriette), ex-baronne de Lexurè, âgée de 47 ans, née à Paris, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 22 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincue d'avoir entretenu des correspondances avec le nommé Brachet émigré.

BOUCHERON (Jacques-Félix), âgé de 37 ans, natif de Conches, cant. d'Évreux, dép. de l'Eure, inspecteur de la navigation de

l'Yonne, dom. à Clamecy, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme cont.-révol. le 25 vent., an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

BOUCHERON (François), dom. au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

BOUCHER-RENÉ, dom. à Paris, président de l'assemblée primaire de la sect. de l'Ouest, cond. à mort par coutumace, le 24 vendém., an 4, par le conseil. mil. établi à Paris, Palais Egalité, comme convaincu d'avoir, le 13, même mois, signé un ordre de battre la générale pour marcher contre la Conv. nat.; il s'est soustrait au jugement.

BOUCHET (Geneviève), chirurgienne, dom. à Beaupréau, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 1^{er} pluv. an 2, par la com. milit., séante à Angers.

BOUCHET (Pierre) voiturier, dom. à St. Pierre de Cholet, canton de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 3 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

BOUCHET (Joseph), âgé de 65 ans, né . . . , juge du trib. d'Yssingaux, cond. à mort, le 28 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple, de sa liberté et de sa souveraineté.

BOUCHET (Etienne), avoué,

dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 9 messid., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

BOUCHET (Michel-Joseph), tailleur, âgé de 30 ans, natif de Rossicourt, départ. de la Meurthe, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 19 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUCHET (Louis), dom. à Evienne, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUCHO (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUCHO (Simon), dom. à Closay, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUCHU (Dominique), né et dom. à Lyon, voyag. dans le commerce de la chapellerie, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon, dép. du Rhône.

BOUCLÉ (Pierre), dom. à Vaucretin, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. militaire, séante à Nantes.

BOUCON (Joseph) apprenti épicier, âgé de 25 ans, natif

de Vincette, dép. du Jura, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUDEAU (Pierre), dom. à Beaurepaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

BOUDEAU (Jeanne), dom. à Barotière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDEAU (René), dom. à Beaurepaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDES (Jean), tisserand, dom. à Sévérac-l'Église, cant. de Sévérac, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme receleur de prêtres réfract., le 29 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BOUDET (Julien), dom. à Falaise, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDET (Jean-Baptiste), marchand brodeur, âgé de 56 ans, natif de Montpellier, dép. de l'Hérault, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUDET (Vilaret), ex-abbé,

dom. à Monastier, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice des brigands de la Vendée, le 24 floréal, an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BOUDIER (B. A.), âgé de 31 ans, né à Gavrey, proc. de la commune dudit lieu, dép. de la Manche, cond. à mort, le 3 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUDIN (Ignace - André), âgé de 66 ans, homme de loi, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 13 niv., an 2, par la com. militaire, séante à Bordeaux.

BOUDON (André), doreur, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 29 brum., an 2, par le trib. crim. dép. de l'Aveyron.

BOUDON (François), dit *des Flottes*, dom. à Rhodéz, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol., le 30 mars 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

BOUDONNIÈRE (Jean), cultivateur, dom. à Mosé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

BOUDOT (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDOT (Jacques), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes,

dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDOT (Jacques), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDOT (René), dom. à Beaurepaire, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDRU (Jacques), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

BOUDU (René), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BOUSSAY, ve. Mahé (Jeanne), dom. à Vrill, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 messid., an 2, par la com. révol., séante à Craon.

BOUET (Joseph), âgé de 57 ans, homme de loi, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-rév. le 29 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BOUFEY (Nicolas - Gabriel), laboureur et offic. municip., dom. à Tirpied, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 germ.,

an 2, par la com. milit. séante à Granville.

BOUFFLERS, femme Voisin (Marie-Cath. - Stanislas), ex-noble, âgée de 47 ans, née à Lunéville, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ayant conspiré dans la prison du Luxembourg.

BOUFFLERS (Adélaïde), ve. du ci-dev. duc de Biron, âgée de 43 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort, le 9 mess., an 2, comme convaincue d'être compl. du traître Capet, et de distrib. des sommes que ce tyran employait à soulever les fanat., à l'aide desquels on fomentait la guerre civile.

BOUGARD (Louis-Jean-Marie), ex-noble, page du tyran-roi, dom. à Fontainebleau, cant. de Melun, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme émigré, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Oise.

BOUGAULT (Jean), dom. à Champторé, canton d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BOUGROUT (René), dom. à Janet, cant. de Vihiers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOUGIS (Hervé), march. chifetier, dom. à St. James, cant. d'Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 germ., an 2, par la com. milit. séante à Granville.

BOUGON (Jean-Ch.-Hippol.),

Tome I.

ex-procur.-génér.-syndic du dép. du Calvados, dom. à Caen, même dép., condamné à mort comme conspir., le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

BOUGON (Ch.-Jacq.-Math.), garçon de bureau du timbre, et membre de la commune de Paris, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Convention nationale., du 9 therm. an 2, exécuté le 10.

BOUGOURT (Jean-François), officier de santé, dom. à St. Servant, cant. de Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme conspir., le 2 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

BOUGREAU (Pierre-Louis), instituteur, dom. à Poiré-sur-la-Roche, cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 vendém., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOUHALIER (Etienne-Franç.), frère-lai, ex-sous-directeur des écoles-chrét. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfract., le 29 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOUHELIER (Franç.-Xavier), laboureur, dom. à Avoudray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort, comme cont.-rév., le 21 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BOUILLARD (J. A.), âgé de 60 ans, né à Mongez, ex-noble, ci-dev. seigneur et premier baron d'Armagnac, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être de la conspir. de la maison d'arrêt de St. Lazare.

I

BOUILLARD, (F. D.), âgé de 57 ans, né à Orchilly, près Châtillon-sur-Marne, libraire et relieur à Epernay, cond. à mort, le 24 prair., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme convaincu d'être ennemi du Peuple en manifestant des sentimens fanatiques, en outrageant les patriotes et enavilissant la re-sentation nationale.

BOUILLÉ (René), dit *la Tempête*, dom. à Marillé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOUILLÉ (Charles), dom. à St. Saturnin, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Aude.

BOUILLÉ (Antoine), âgé de 37 ans, né à Tuyredon, dép. de l'Allier, officier de santé, dom. à Moulins, dép. dud., cond. à mort, le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. tendante à dissoudre la représentat. nat., et à corrompre l'esprit public.

BOUILLÉ (Joseph), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUILLERY (Pierre-Léonard), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émigré, le 5 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Ardennes.

BOUILLET (Louis), dom. à Beligné, cant. d'Anccnis, dép.

de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUILLIÉ (Isidore), scieur de marbre, dom. à Avesnes, départ. du Nord, cond. à mort comme brig. du dép. du Nord, le 22 therm., an 2, par la com. mil. séante à Avesnes.

BOUILLON (Gilbert), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUIN (Jacq-Marie), agriculteur, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BOUIS (Jean-Joseph-Charles), ci-dev. officier de marine, dom. à Martigues, cant. de Salon, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéral., le 17 germ., an 2, par le trib. rév. dud. dép.

BOUISSIE (Jean), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOUJON, (Jean), domic. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOUJU (Charles), charon, dom. à Mazière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BOULAIR (François), labour.,

dom. à St. Tremensen Pluvigner, cant. d'Auray, dép. du Morbihan, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 mars 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BOULAND (Louis), dom. à Anetz, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOULANGER (Jean-Baptiste-Joseph), prêtre, domic. à St. Brieux, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme réfract., le 27 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOULARD (Catherine-Franç.), architecte, demeurant à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la comm. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BOULATAN (Jean), domic. à Vouillé, cant. de Fontenay-le-Peuple, départ. de la Vendée, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. mil. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées Occidentales.

BOULAY (Jean-Jacq.), ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 4 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BOULAY (Pierre), âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, ouvrier en soie, cond. à mort, le 4 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BOULET (Dominique), cercleur, dom. à Vales, cant. de Parthenay, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOULET (Pierre), ouvrier en soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOULETROT (Jean), dom. à St. Aubin-de-Luigné, canton d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOULINEAU (Jean), dom. à St. André, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOULIQUOUD (Franç.-Claude), dit *Chanziou*, ex-noble, âgé de 21 ans, né et dom. à St. Genies-Laval, cant. de Campagne-de-Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOULITREAU (Franç.), boulangier, dom. au Pont-de-Cé, canton d'Angers, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

BOULLANGER (Gervais-Baudouin), garçon joaillier, et général de brigade de la 17^e. division de Paris, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Convent. nat. du 9 therm. an 2, exécuté le 11, *idem*.

BOULLE (Franç.-Bernard), capit. marin, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 niv., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BOULLEAU (Jacques), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOULLET (Marie-Marguerite), âgée de 56 ans, née à Paris, dom. à Grandvilliers, dép. de l'Oise, cond. à mort comme cont.-rév. le 5 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOULLIÉ (Georges), dom. à la Haye, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOULLIER (François), dom. à St. Remy, cant. de Niort, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOULOGNE (Jean-Bapt.), âgé de 45 ans, ex-noble, ex-fermier gén., né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 floréal, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot contre le Peuple français, notamment en exerçant toutes sortes de concussions contre le Peuple, en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé.

BOULOGNE (Jacques-Laurent), ouvrier taffetier, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 6 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BOULON (Pierre), voiturier par eau, âgé de 30 ans, natif de Villefranche, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOULOT (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOULOT (Mathurin), dom. au Pont-de-Cé, canton d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. mil. séante au Pont-de-Cé.

BOULOUVARD (Claude), anc. offic. de marine, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 germ., an 2, par le trib. révol. dudit dép.

BOULOUVARD (Siffren), nég., député à l'assemblée constit., dom. à Arles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme conspirat., le 19 oct. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

BOULOUY (Jacques), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Rennes.

BOULOY (Félicité), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Rennes.

BOUMARD (Pierre), dom. à Nevry, canton de Montglone, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme consp., le 23 niv., an 2, par la com. mil. séante à Angers.

BOUNIER (Pierre-Joseph), commis aux vivres de la marine, dom. à Brest, dép. du Finistère, cond. à mort comme consp., le 26 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér.

BOUQUART (Jean), maçon, domic. à Talmont, canton des Sables, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BOUQUESTE (Pierre), dom. à St. Julien, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUQUEY (François), dit Robert, âgé de 49 ans, ci-dev. procureur, né et dom. à Saint-Émilien, cant. de Libourne, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 2 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir recelé plusieurs conspir., c'est-à-dire, ceux mis hors de la loi par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

BOUQUIER (Lazare), menuisier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéral., le 13 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BOURAN (Louis), dom. au May, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURASEAU (Jean), dom. à St. Hilaire-de-Chabronne, cant. de Bressuire, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURASSEAU (René), offic. municipal, dom. à Girouard, cant. des Sables, départ. de la Vendée, cond. à mort comme

chef des brig. de la Vendée, le 30 mai 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BOURBION (Charles), dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivose an 2, par la commiss. militaire, séante à Nantes.

BOURBON (Jacques), prêtre, âgé de 66 ans, né à Lyon, dom. à St. Laurent-d'Ani, canton de Campagne-dé-Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 24 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURBON (Jean), garçon jardinier, dom. à Bouer, cant. de la Ferté-Bernard, départ. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOURBONNE (André-Dominique), âgé de 52 ans, né à Sens, lieuten. de maréchaussée, lieu. col. de gendarm. nat., dom. à Buisson, cant. de Sens, dép. de l'Yonne, cond. à mort comme conspir., le 27 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURBONNEAU (Pierre), dom. à Gelé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BOURBOTTE (Pierre), représentant du Peuple, du dép. de l'Yonne, né aux Vaux, district d'Avalon, cond. à mort, le 27 prair., an 3, comme convaincu d'avoir applaudi à toutes les propositions de Romme, Duroy, Goujon et autres, tendantes au réas-

mement des terroristes, aux visites domiciliaires, au renouvellement des comités, dans la révolte des 3 et 4 prair., an 3, contre la Convent. nat.

BOURDAIN (René), dom. à Tonnezay, cant. de Parthenay, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURDAIS (Jean), dom. à Ruillé-le-Gravelais, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 germ., an 2, par la com. milit. séante à Laval.

BOURDANSE (Jean-Pierre), rentier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDEAU (Julien), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURDEAUX (Gilbert), âgé de 57 ans, né à Bourne, dép. de la Creuse, ex-curé de Vaugirard, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURDEIL (Sébastien), laboureur, dom. à Chalonnnes, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOURDEIL (H. J.), ex-noble, âgé de 49 ans, né à Paris, dom. au Bois-Guillaume, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le

trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être de la conspir. de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BOURDELIN (Dominique), homme de loi, âgé de 36 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDELIN (Anne-J.-Philib.), teneur de livres, âgé de 57 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDELOYS (Claire-Thérèse), v^e. Daubigny, ex-offic. de génie, âgée de 51 ans, née et dom. à Mayeuse, cant. de Metz, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 27 messidor, an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

BOURDELY (François), dom. à la Fouillouse, cant. de St. Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol. le 27 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDET (Nicolas - Louis), âgé de 58 ans, né à Soissons, ex-curé de Verberie, cond. à mort le 12 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple, de sa liberté, en se rendant complice de Capet.

BOURDET (Marie - Adrien-Joseph), âgé de 33 ans, né à St. Valery, dép. de l'Aisne, ex-vicaire de St. André-des-Arts, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir. le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURDIER (Pierre), commis de la municip. provisoire de Lyon, âgé de 30 ans, natif de Clermont-Ferrand, cond. à mort comme cont.-révol. le 14 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDIN (Pierre), cultiv. dom. à Martigues, cant. de Salon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 8 germ., an 2, par le trib. révol. du dép. des Bouches du Rhône.

BOURDIN (Jean), dom. à Basse-Goulaine, cant. de Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURDIN (Pierre), prêtre, âgé de 70 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDIN (Pierre), dom. à Launay-Villiers, cant. d'Ernée, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 germ., an 2, par la com. milit. séante à Laval.

BOURDIOT (Jean), dom. à Loudun, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOURDON (Jean-André), né et dom. à Marseille, âgé de 34 ans, marchand d'indienne, cond. à mort le 13 pluv., an 2, par le trib. criminel de Marseille, dép. des Bouches du Rhône.

BOURDON (Benoît), ouvrier

en soie, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURDON (Jean-Claude), domic. à Battenaut, canton de St.-Hippolyte, dép. du Doubs, cond. à mort comme distributeur de faux assignats le 8 fruct., an 2, par le trib. criminel dudit dép.

BOURDON, fils (Joseph-Bernard-Amable), cordonnier, offic. municipal, dom. à Cabrières, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 17 mess., an 2, par la com. popul., séante à Orange.

BOURDY (Jean-Baptiste), cultiv., dom. à Sorgues, cant. d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 11 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BOUREAU (Jacques), dom. à Grezille, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOUREAU (Jean-Bapt.), dit *de Plucène*, recev. des gabelles, dom. à Livarot, cant. de Lizieux, dép. du Calvados, cond. à mort par contumace, comme fabric. et distrib. de faux assignats, le 13 brum., an 3, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BOURECHET (Pierre), labour., dom. à Soulaines, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOURET, ^{fmé.} Grimaldi, (Ma-

rie-Antoinette), ex-noble, âgée de 50 ans, née à Champigny, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 24 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURG (Michel), journalier, touvreur en paille, âgé de 55 ans, natif de Metzeraie, y demeurant, cant. de Thionville, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURG (Jérôme), chapelier, âgé de 18 ans, natif de St. Chamont, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGA (Claude), charcutier, âgé de 60 ans, natif de Quenay, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGADE (Gilbert), dit *Pipi*, étudiant au séminaire de Clermont, dom. à Vodable, cant. de Thiers, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme cont.-révol., par le trib. crim. dud. dép.

BOURGEAT (Claude-Franç), dom. à Malfin, cant. de Condat-la-Montagne, ci-dev. St. Claude, dép. du Jura, cond. à mort comme distribut. de faux assignats, le 9 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

BOURGEAU (Elisabeth), dom. à Bonèze, cant. de Thouars, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURGEOIS (Jean-Charles),

menuisier, et depuis employé dans les bureaux de la guerre, âgé de 26 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 4 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conjuration tendante à assassiner les députés de la Convention, et à donner un tyran au Peuple.

BOURGEOIS, aîné (Antoine), cabaretier, âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGEOIS (Jean-Bapt.-Ant.), âgé de 34 ans, né et dom. à Mézières, dép. de la Meurthe, administr. du dép. des Ardennes, cond. à mort comme contre-révol., le 19 prair. an 2., par le trib. révol. de Paris.

BOURGEOIS (Louis-Philippe), natif d'Uzès, perruquier, sergent de la garde nationale, dom. à Paris, cond. à mort, le 3 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir, de complicité, favorisé l'émigration d'un grand nombre de contre-révolutionnaires, ébranlé la fidélité des soldats de la liberté, et provoqué la dissolution de la représentation nationale.

BOURGEOIS (Joseph), négoc., dom. à Bourbourg, cant. de Bergues, dép. du Nord, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 3 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

BOURGEOIS (Denis), employé aux douanes, dom. à St. Gervais, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 18 avril 1793 ; par la com. militaire séante aux Sables.

BOURGEOIS (A. F.), âgé de 43 ans, né et dom. à Paris, homme de loi, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspiration des prisonniers de la maison d'arrêt des Carmes.

BOURGEONNEAU (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOURGÈS (Jean-Marie), brigadier des charrois de l'armée des Alpes, âgé de 26 ans, né et dom. à Virieux, cant. de Belley, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGESTE (Jean), dom. à Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURGET (Simon), gendarme, âgé de 55 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGET (Benoît), dit *Saby*, propriétaire, âgé de 54 ans, né et dom. à Passin, cant. de la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGET (Pierre), garçon cafetier, âgé de 25 ans, natif de Loges, dép. de l'Ain, dom. à

Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURGEY (Sébast.), dom. à la Chapelle, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURGOIN (Marie - Anne), ouvrière en dentelle, âgée de 22 ans, née à Brienne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 27 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURGOING (Etién.), architecte, âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contr.-révol., le 12 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURIGAN (Jacques), dom. à la Jumelière, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURIGEAU (Franç.), dom. à la Gémillière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOURILHAI (Herbin), dom. à Soulaire, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURILLON (André), tailleur d'habits, âgé de 30 ans, natif de Barcelone, dép. des Basses-Alpes, dom. à Paris, dép. de la

Seine, cond. à mort comme four-nisseur infidelle, le 19 frim., an 2; par le trib. révol. de Paris.

BOURJUGE (René), ex-vicaire; dom. à St. Léonard-lès-Angers, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. d'Angers.

BOURK (F. N.) âgé de 17 ans, né à l'Orient, dép. du Morbihan, matelot sur le vaisseau le *Superbe*, dom. à l'Orient, détenu dans la maison d'arrêt des Carmes, à Paris, cond. à mort, le 5 thermid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice de la conspirat. de ladite prison.

BOURLA (Hyacinthe), ex-religieuse, dom. à Nord-Libre, cant. de Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort comme émigrée, le 26 vendém., an 3, par la com. milit., établie à Valenciennes.

BOURLIER (Charles-Xavier), commandant de la garde nationale de Salins, cant. d'Arbois, dép. du Jura, cond. à mort comme consp., le 24 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURLIER (Léonard), ex-noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURLIER (Pierre-Philippe), ex-noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BOURMEAU (André), dom. à Mouilleron, cant. de Clisson,

dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOURMEAU-FLEURY (J. R. A.), âgé de 54 ans, né à Meudon, commissaire pour la vente des biens nationaux, dom. à Paris, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg.

BOURNEAU (Julien), dom. à Monier, canton de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOURNET (J. D.), âgé de 22 ans, né à Joyeuse, dép. de l'Ardèche, y demeurant, cond. à mort, le 29 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme consp. et ennemi du Peuple.

BOURNIAUT (Louis), dom. à Molerand, cant. de la Rochesur-Yon, dép. de la Vendée; cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOURNIGOT (Mathurin), dom. à Bouzillée, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURNISSAC, nég., dom. à Marseille, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BOURQUENOUT (François), dit *Fribourg*, clerc de Notaire, dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à la déportation,

le 27 sept., 1793, par le trib. révol. de Paris, pour avoir porté un gilet parsemé de fleurs de lis.

BOURQUIEU (Claude), âgé de 32 ans, né à Manche, dép. de la Haute-Saône, ex-abbé, dom. à Neuilly-sur-Seine, détenu à la maison d'arrêt de Bicêtre, cond. à mort, par le tribunal révol. de Paris, le 28 prairial, an 2, comme complice d'un complot formé par les prisonniers de ladite maison, d'égorger la garde nationale et de suite venir assassiner les membres des comités de salut public, et de sûreté générale, mettre leur cœur sur le gril et le manger.

BOURQUIN (Jean), cultivat., dom. à Courtelle, cant. de Délemont, dép. du Mont-Terrible, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 11 vent., an 2, par la com. révol. établie dans led. dép.

BOURQUIN (Claude-Joseph), cultivateur, dom. à Belieu, cant. de Doubs - Marat, ci-dev. St. Hippolyte, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigré, le 16 ther. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOURRE (André), âgé de 36 ans, apothicaire, natif de Besançon, dép. du Doubs, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOURREAU (Pierre), âgé de 51 ans, né à Saumur, commis à la recette du district, officier municip. de Fontevault avant la révolution, huissier à la ci-dev. connétablie, cond. à mort, le 16 vendem., an 3, par le trib.

révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la commune de Fontevault.

BOURREAU (Paul), dom. à la Pommieraye, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit., séante à Doué.

BOURREAU (Louis), charpentier, dom. à Talmont, cant. des Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 avril 1793, par la com. milit., séante aux Sables.

BOURREAU (Charles), maréchal, dom. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BOURREE (Armand), dit *Corberon*, âgé de 68 ans, ex-noble, ex-présid. au parlem. de Dijon, y demeurant, né à Paris, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisonniers de la prison du Luxemb.

BOURREE (Philippe - Pierre - Catherine), dit *Corberon*, ex-noble et lieut. -aide-major au régiment des ci-devant gardes-françaises, dom. à Beauvais, dép. de l'Oise, cond. à mort comme conspir., le 28 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOURREE (Pierre - Daniel), dit *Corberon*, âgé de 77 ans, né à Paris, ex-présid. au ci-dev. parl. de Paris, dom. à Toulouse, cond. à mort le 1^{er} floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir protesté secrètement contre la loi du 3 9bre. 1789.

BOURRELIER (C. X.), âgé de 49 ans, né à Saline, commandant de la garde nationale de Meutry, cultivateur, condamné à mort, le 24 messidor, an 4, par le tribunal révolution. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple en discréditant les assignats, en provoquant par des écrits imprimés, ou manuscrits, la dissolution de la Convention.

BOURRET (Jean-Antoine), frère-lai-trapiste, domicilié à Tanargues, département de l'Ar-dèche, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 18 germ. an 2, par le tribun. criminel dud. département.

BOURRIGAULT (Pierre), dom. à la Jumelière, canton de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la commission militaire, séante à Doué.

BOURSEAU (Perrine), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, condamnée à mort comme complice des brigands de la Vendée, le 18 nivose, an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BOURSEAU (Pierre), dom. à la Châtaigneraye, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivose, an 2, par la commission militaire, séante à Nantes.

BOURSIÉ (Jean), domicilié à la Feuillaye, cant. de Montglone, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée,

le 10 nivose, an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BOURSIÉ (Jacques), dom. à Monchamp, canton de Montaigu, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 23 niv. an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

BOURSIER (Mathurin), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOURSIER (François), laboureur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 18 décem. 1792, par le trib. crim. dud. départ.

BOUSCHET (Marca), dom. à Rieutor-de-Randon, cant. de Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 floréal, an 2, par le tribunal criminel dud. départ.

BOUSQUÉ (Jean), âgé de 34 ans, natif de Vigan, dép. du Gard, fabricant d'orseille, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 ventose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUSQUET (Jean-Joseph), âgé de 40 ans, natif de Toulouse, march. boucher, dom. à Paris, cond. à mort, le 29 fruct., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des corresp. avec le tyran Capet, et sa femme, dans la nuit du 9 au 10 août 1792.

BOUSSAIN (Mathurin), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUSSAIROLLES (Jacq.-Joseph), ex-noble, ex-président à la chambre des comptes de Lyon, dép. du Rhône, âgé de 30 ans, natif de Montpellier, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol., le 9 niv., an 2, par la com. révol. de ladite ville.

BOUSSARD (Franç.-Pierre), épiciier, âgé de 50 ans, natif de Marinié, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUSSARIE (Annet), dit *Chatenet*, dom. à Mirelande, cant. de Périgueux, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme cont.-révol. par le trib. crimin. dudit départ.

BOUSSICOT (François), ancien canonnier de la Marine, dom. à Vrill, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 messid., an 2, par la com. milit. séante à Craon.

BOUSSION (François), dom. à la Tour-Landry, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUSSION (Mathurin), meunier, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOUSSION (Joseph), dom. à la Tour-Landry, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUSSION (Pierre), dom. à la Tour-Landry, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BOUSSION (Jean), dom. à la Tour-Landry, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. mil. séante à Doué.

BOUSSIOT (Jean), dom. à Vihiers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOUSSONNET (Pierre), dom. à St. Fiacre, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUSSU (René), domicilié à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BOUTAN (Jean-Pierre), ci-devant commis à la direction des domaines, domic. à Toulouse, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme conspir., le 1 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BOUTAUD (François), dom. à Verton, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le

24 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BOUTAUD (François), dom. à Medon, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 24 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BOUTEILLE (Gaspard), commis. aux octrois, âgé de 58 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 frim., an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

BOUTEILLE, v^c. Thomas, dit *Beley*, (Mariette-Marguerite), ex-noble, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BOUTELLER (Jean), dom. à Bouguenais, canton de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUTELLER (Franç.), dom. à la Garnache, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la comm. milit. séante aux Sables.

BOUTELLER (Pierre), maréchal-ferrant, dom. à St. Jean-du-Mont, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône.

BOUTELLIER (René), dom. à Maltière, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 6 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Savenay.

BOUTELOU (Jean), garçon laboureur, dom. à Gouy, cant. de Châteauneuf, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

BOUTELOUP (Pierre), ci-dev. grenadier au 7^e. bataillon du Pas-de-Calais, dom. à Vernais-le-Chetif, cant. du Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme déserteur, le 21 therm., an 2, par le trib. milit. de l'armée du Nord séant à Ypres.

BOUTEQUOI (Mathieu), âgé de 68 ans, tisserand, né et dom. à Rougemont, cant. de Sémur-en-Auxois, départ. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUTEQUOI, fils (Augustin), âgé de 33 ans, tisserand, né et dom. à Rougemont, cant. de Sémur-en-Auxois, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUTEQUOI (Marie-Jeanne), âgée de 31 ans, sœur, née et dom. à Rougemont, cant. de Sémur-en-Auxois, départ. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUTET (Pierre), ex-curé, domicilié au Gua, cant. de Marennes, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme conspirat., le 12 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BOUTET (Franç.), dit *Lsu-*

rent, marchand, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 niv., an 2, par le tribunal criminel du départ. de la Vienne.

BOUTIER (Elisabeth), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUTIN, f^me. Clavel (Cath.), dom. à Craponne, cant. du Puy, départ. de la H.-Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 2 mess., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BOUTIN (J. C.), âgé de 74 ans, né à Orléans, anc. trésorier de la marine, dom. à Paris, cond. à mort, comme contre-révolutionnaire, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BOUTIN (Pierre), laboureur, dom. à St. Pierre-de-Chemillé, canton de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. de Saumur.

BOUTIN (Vincent), laboureur, dom. à St. Pierre-de-Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

BOUTIN (René), laboureur, dom. à St. Pierre-de-Chemillé, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOUTIN (Louis), bêcheur, dom. à St. Jean-de-la-Croix, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme

conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOUTONNIER (Sicaire), domestique, domic. à Verthalat, canton de Riberac, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme émigré, le 13 germ., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BOUTREY (Charles), dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUTTE (Jean-Bapt.), chargeur, âgé de 17 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BOUTTÉ (Louis), laboureur, domic. à Noitierre, canton de Bressuire, départem. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspirat., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BOUTTIER (Matthieu-Louis), prêtre, dom. à Mézière, cant. de Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 12 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BOUVARD (Jacques), rentier, âgé de 54 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUVARD (Franç.), teneur de livres, âgé de 49 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUVARD (Noël-Augustin),

marchand, dom. à Lyon, cond. à mort, le 4^e plur., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BOUVÉ (Léandre), cordonnier, volontaire au 2^e. bataillon de la réquisition d'Hazebrouck, dom. à Steenword, cant. d'Hazebrouck, dép. du Nord, cond. à mort comme déserteur, le 13 mess., an 2, par le trib. mil. de l'armée du Nord, séant à Ypres.

BOUVERESSE (Franç.-Xavier), cultiv., dom. à Flanchebouche, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort, le 18 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

BOUVERET, âgé de 30 ans, né à Brinon-sur-Mençon, ex-chanoine de Brinon, ensuite desservant de la paroisse de Bouilly, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 18 fruct., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir provoqué la dissolution de la Convention, et le discredit des assignats.

BOUVET, aîné (Michel), dom. à Changé, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 prair., an 2, par la comm. révol. dudit départ.

BOUVET (Pierre), dom. au Pellerin, cant. de Paimbœuf, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUVET, aîné (André), chapelier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUVET (Charles), dom. à Beaupréau, cant. de Montglone,

dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BOUVET (Jean), domic. à Ampoigné, cant. de Château-Gonthier, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 therm., an 2, par la com. mil. séante à Craon.

BOUVIER (Firmin), chapelier, âgé de 36 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOUVIER (Jacques), gendarme à pied et boucher, âgé de 32 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BOUVIER (Pierre), ponpelier, dom. à Ahuillé, cant. de Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 fruct., an 2, par la com. révol. séante à Laval.

BOUVRET (Jean-Bapt.), âgé de 32 ans, natif de Brinon-sur-Armençon, dép. de l'Yonne, cidevant chanoine audit Brinon, y demeurant, cond. à mort, le 18 fruct., an 3, par le trib. révol. séant à Paris, pour avoir tenu des propos cont.-révol., et d'avoir eu des intelligences avec les prêtres réfractaires.

BOUVÉ (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BOUET (Pierre), dom. à la Renaudière, cant. de Clisson, dép.

dép. de Mayenne et Loirè, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BOUYET (Pierre), dom. à la Chapelle-Basse-Mer, canton de Clisson, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BOUZIGUES (Simon), dom. à Tresque, cant. d'Uzès, dép. du Gard, condamné à mort comme conspirat., le 25 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BOVERY, (Pascal), propriétaire, dom. à Grillon, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 29 therm., an 2, par la com. populaire séante à Orange.

BOVET (Joseph-Antoine), âgé de 40 ans, natif d'Aoffe, dép. du Mont-Blanc, sous-bibliothécaire du collège de Lyon, cond. à mort comme cont.-révol, le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BOYAU (C.), âgée de 72 ans, née à Nevers, veuve de Charles Amiral, demeur. à Plagny, dep. de la Nièvre, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris comme conspir.

BOYAVAC, fils de Joseph (Jean-François), journalier, dom. à Roubecq, cant. de Lille, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-duc.

BOYENVAL (Pierre-Joseph), âgé de 26 ans, né à St. Amand, dom. à Paris, ci-dev. tailleur, et depuis lieuten. d'infant. lé-

gère, cond. à mort, le 17 flor., an 3, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de Fouquier-Tinville.

BOYER-BRUN (Jacq.-Marie), âgé de 39 ans, natif de Nismes, substitut du procureur de la commune de Nismes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 1 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice des conspirat. qui ont existé à Nismes et à Arles.

BOYER (Guill.), chapelier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, condamné à mort comme réfract., le 26 pluv., an 2, par la com. milit. de Marseille.

BOYER (Pascal), homme de lettres, âgé de 51 ans, né à Tarascon, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part à la conspiration de la prison du Luxembourg.

BOYER (Marie-Magdeleine), ouvrière, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort pour faux témoignage, le 23 nov. 1793, par le trib. rév. de Marseille.

BOYER (Franc.), dom. à Laval, cant. de Langogne, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. départ.

BOYER (J.-Louis-Joseph), dit *Paradis*, propriétaire, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, condamné à mort comme conspirat., le 15 nov. 1793, par le trib. crim. rév. de Marseille.

BOYER (Emmanuel), ex-no-

ble, âgé de 62 ans, natif de Civrac, dom. à Saint-Christoly, départ. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frimaire, an 2, par la commis. milit. séants à Bordeaux.

BOYER (Christophe), aspirant de la marine, dom. à Civrac, départ. de la Gironde, cond. à mort comme conspirat., le 26 pluviôse, an 2, par le tribunal criminel du départ. de la Charente-inférieure.

BOYER (Jean-Bapt.), dit *Fonfrède*, âgé de 27 ans, né à Bordeaux, négoc. député à la Convention. nation., du départ. de la Gironde, cond. à mort le 9 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

BOYER (François), dom. à Saint-Christophe, départ. de la Gironde, condamné à mort comme émigré, le 25 vend., an 3, par la com. milit. de Bruxelles.

BOZOT (Philibert), soldat au 3^e. batail. de la Manche, dom. à Courtembert, départ. de Saône et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Marne.

BRAC (François), capitaine et ex-noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Lyon, condamné à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRACH (Gérard), âgé de 52 ans, cultiv., ex-capitaine de vaisseaux, dom. à Montussan, départ. de la Gironde, cond. à mort comme fédéral., le 1^{er}. pluv. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

BRACHET (Jean-Pierre), âgé de 47 ans, natif de Givors, épi-

cier, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRACHET (Jean), toilier, âgé de 44 ans, natif de Voustan, départ. de la Drôme, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRACHOT (François), dom. à Nantes, départ. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

BRACQ (Jacques-Joseph), dit *la Perrière*, âgé de 68 ans, né à Lyon; ex-noble, ex-fermier-général, dom. à Nantes, départ. de la Loire-infér., cond. à mort le 19 flor. an 2, par le tribun. révol. de Paris; comme complice d'un complot contre le Peuple français, en exerçant des concussions sur lui, en mettant au tabac de l'eau et des ingrédients contraires à la santé de ceux qui en faisaient usage.

BRAGELOGNE (Marguerite-Marie-Louise), veuve de Paris-Montbrun, âgée de 69 ans, née et domiciliée à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de complots contre la liberté et la sûreté du Peuple français, par suite desquels des secours en hommes et en argent ont été fournis aux ennemis de la République.

BRAGLONE (Marie-Nicole), âgée de 67 ans, ex-noble, née et dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort le 9 flor.

an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue de complots contre la liberté et la souveraineté du Peuple français, d'avoir fourni des secours en hommes et en argent aux ennemis de la République.

BRAGOT (B.), âgé de 37 ans, né à Moustier, huissier à St. Georges, dép. du Mont Blanc, cond. à mort, le 25 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple.

BRAGOUSE, père (Pierre), dit *St. Sauveur*, dom. à Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 germ. an 2, par le trib. crim. dudit département.

BRAIN (Pierre), boulanger, dom. à Chatillon, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Angers.

BRAINCOURT (Jean-Baptiste-Marie), âgé de 29 ans, capitaine au 29^e. régiment d'infanterie, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRAJON (Gilbert), dit *Pied-de Pastière*, tonnelier, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort par contumace, comme séditieux, le 27 germin. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Lozère.

BRANCARD (Jacq.), labour., dom. à la Ferrière, cant. de la Roche sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 vent. an 2,

par la commission milit. séante aux Sables.

BRANCHAND (Jean), labour., dom. à Pié-de-Cerf, cant. de la Châtaigneraie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 germ. an 2, par le trib. crim. du départ. des Deux Sèvres.

BRANCHARS (Michel), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BRANCHE (Jean-Joseph), cultiv., dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév. le 9 prair. an 2, par le trib. crim. dud. département.

BRAND (Jean), volontaire au 2^e. batail. de la Nièvre, dom. à Sommilly, cant. de Mâcon, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRANDOUIN (Victor), prêtre, ex-noble, dom. à Toulouse, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 14 flor. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BRANGEON (Pierre), dom. à St. Christophe, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

BRANOT (Jean), dom. à Vé, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BRARD (M. C. C.), âgée de 59 ans, née à Boakt, dép. de l'Eure, ex-religieuse Carmélite à Compiègne, cond. à mort le 29 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris comme fanatique.

BRASON (Jacques), garçon tailleur, dom. à Laval, cant. de Langogne, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit département.

BRASSEUR (Jean-Augustin), âgé de 32 ans, né à Favralles, tapissier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 1^{er} messid., an 2, par le trib. rév. de Paris comme convaincu d'avoir participé à la conspir. qui a existé contre la liberté et la sûreté du Peuple, en agiotant sur les actions de la faction de l'étranger, et en entretenant des intelligences avec Dumourier.

BRASSORD (Michel), âgé de 47 ans, laboureur, né et dom. à Maslan, cant. d'Annecy, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 mes. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BRAUD (Jean), âgé de 30 ans, né à Saumilly, départ. de Saône et Loire, cond. à mort le 5 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris; comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple, d'avoir applaudi et soutenu les actions de l'infâme Hébert, ex-adjoint du procureur de la commune de Paris, d'avoir partagé les crimes des rebelles de Lyon.

BRAUGER (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRAULT (René), meûnier, dom. à Juigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRAUN (Dominique), dom. à Pfaffenheim, cant. de Colmar, dép. du H.-Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRAVARD - DEISSAC (Jean-Louis), dit *Duprat*, dom. à Bussey, cant. de Cusset, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol. le 9 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRAVEUX (J. F. Ch. And.), secrétaire au district de Nassin, âgé de 22 ans, natif de Vernon, dom. à Tournon, cant. de Mezène, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRAY (Mathurin), dom. à Bruffière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRAZE (Jean-Franç.), directeur des vivres des hôpitaux militaires, dom. à Aix; dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Marseille.

BRÉAN (Louis), dom. à Tigné, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur,

BRÉAND (André), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., par la com. milit. séante à Nantes.

BREARD (Jean-Nicol.), ancien commissaire de la marine, âgé de 36 ans, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 3 mai 1793, par le trib. révol. de Paris.

BREAU (Mathurin), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

BREAU (Jean), dom. à la Po-devinière, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRÉAU (André), dom. à St. Aubin, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRÉAU (François), dom. à Beaupréau, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRÉBILLON (Franç.), dom. à la Chapelle, cant. de Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BREBION-LA-HAYE (J.), médecin, âgé de 49, né à la Rochefoucault, dép. de la Charente,

cond. à mort, le 28 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être ennemi de la révolution.

BRECHÉ (Pierre), dom. à la Chapelle, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRECHERET (Pierre), dom. à Chaudron, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRECHETEAU (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREHERET (Jean), dom. à Rochefort, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

BRÉHERNET (Mathur.), dom. à St. Maurice, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BREISSE (Claude), ex-curé, dom. à la Chapelle-Grallouse, cant. de Tanargues, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 27 messid., an 2, par le tribun. crimin. du dép. de l'Ardèche.

BRELAY (Jean), lieutenant de vaisseau sur l'*Apollon*, dom. à Ciray, cant. de Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 8

frim., an 2 par le trib. crim. dud. département.

BRELUCQUE (Jean-Baptiste), ex-curé, dom. à Chargey, cant. de Champlitte, dép. de la Haute-Saône, cond. à mort comme réfract., le 16 mai 1793 par le trib. crim. dudit dép.

BREMOND (Jean-Joseph), propriétaire dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BREMOND, fils (Jean-Louis), propriétaire, dom. à Bédouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme conspirateur, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BREMONT (Amand-Jules), entrepreneur des coches-d'eau, dom. à Champigny, cant. de Melun, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 5 juin 1793 par le trib. crim. dud. dép.

BREMONT (Michel), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREMONT (Pierre), dom. à Cauron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BREMONT (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 vent., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRENON (Jean-Claude), âgé de 67 ans, né et dom. à Paris,

ancien chef de gobelet du tyran² roi, cond. à mort, le 27 prair. ; an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos cont.-révol., d'avoir annoncé de fausses nouvelles pour dissoudre la Représentation nationale et les autorités constituées.

BRESARD (Jean-Franç.) maire, dom. à la Sommette, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à la déportation pour 4 ans, comme cont.-révol., le 18 septemb. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

BRESCHET (Joseph), offic. de santé, dom. à Nasbinals, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 4 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BRESSANT (Laurent), garçon perruquier, âgé de 25 ans, natif de Ville-Franche, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRESSI (Léonard), écrivain, âgé de 27 ans, natif de St. Hilaire-le-Château, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 9 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRESSOLIS (Guillaume), déserteur du ci-dev. régim. de Bassigny, dom. à Recoux, cant. de Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol., le 13 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BRESSON (Louis), domestique, âgé de 30 ans, natif de Berlange, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv.,

an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRESSON (Jean-Alexandre-Augustin), dit *Desfontaines*, employé au bureau des Ponts et Chaussées, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol., le 18 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BRESSON (Jean-Marie), député à la Conv. nat. du dép. des Vosges dom. à Darney, même dép., mis hors la loi par décret de la Conv. du 27 mars 1793, par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin; il s'est soustrait au jugement: le décret a été rapporté le 22 germ., an 3; il est rentré dans le sein de la Conv.

BREST (Louis), homme de loi. et juge au trib. du district de Sommières, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéral., le 13 prair. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BREST (Pierre), ouvrier-confiseur, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme messager des fédéralistes, le 26 germ., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BRET (François), bouquiniste, âgé de 48 ans, natif de Grenoble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRETAGNE (Louis), dom. à Signé, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRETAUDE (Jeanne), dom. à Bressuire, dép. des deux Sèvres,

cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRETAUDEAU (Jean-Joseph), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BRETAUDEAU (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRETEAU (Louis), serger, dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

BRETHEAU (Sébastien), dom. à Chatillon, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRETOMAILLE, veuve Prot, (Marie), âgée de 60 ans, née à Isehay, journalière, dom. à Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme contre-révol., le 7 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRETON (Antoine), prêtre, âgé de 43 ans, natif de Pont-à-Mousson, dép. de la Meurthe, dom. au Petit-Sainte-Foi, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRETON (François), aubergiste, âgé de 48 ans, né à Lyon, dom. à Condrieux, cant. de Campagne-de-Lyon, dép.

du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 18 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRETON (Benoît), tambour, âgé de 50 ans, natif de Phalsbourg, dép. du Haut-Rhin, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRETON (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRETON, laboureur, dom. à Dénéé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRETON, fils aîné, (Nicolas), âgé de 42 ans, tanneur, administ. du cant. de Bazas, né et dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort le 11 frim., an 2, par la com. milit. séante à Libourne comme conspir., pour avoir été membre de la com. popul., contre les journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin.

BRETOT (Jean), dom. à Huet, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRETOT (Jean), dom. à Boulogne, cant. de la Rochesur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

BREUIL (Jean), ex-vicaire,

dom. à Allegré, cant. du Puy, dép. de la Haute-Loire, cond. à mort comme réfrac., le 1^{er}. niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BREUILLOT (Maurice), nég. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort par contumace, comme distrib. de faux assignats, le 17 bre. 1793, par le trib. crim. dudit département.

BREUILLOT (Maurice), nég., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 14 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BREUTEUIL (Jean-Baptiste), dom. à Sèvres, cant. de Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrenées-Occident.

BREVAIS (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREVE (Matthieu), dom. à St. Aubin-de-Luigné, canton d'Angers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BREVET (Louis-Etienne), dit *Beaujour*, âgé de 30 ans, né à Angers, y dom., ex-avoc. du roi au ci-dev. présidial d'Angers, ex-député à l'assemblée const., et commissaire national au district dud., dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 26 germinal, an 2, par le trib. rév. de Paris.

BREVET (Charles), dom. à

Loroux, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREVET (René), dom. à St. Julien, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREVET (Michel), dom. à St. Julien, cant. de Clisson, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BREVET (Pierre), dit *Lancien*, journalier, dom. à Chaudron, cant. de St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BREVET (Louis), dom. à Pommeraye, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BREZILLON (Ant.), âgé de 40 ans, né à Grandpré, dép. des Ardennes, brigadier de gendarmerie, dom. à la Chapelle-Egalité, cant. de Nemours, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme conspir., le 1^{er} prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BREZUN (Joseph), juge de paix, dom. à Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond. à mort comme contr. - révol., le 15 mess., an 2, par le trib. crim. dudit département.

BRIAND (Jacques-Louis), âgé de 34 ans, né à Paris, agent national près le district de Morhange, dom. à Buchy, dép. de la Moselle, cond. à mort le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'une conspiration qui a existé dans le dép. de la Moselle, en suspendant la vente des biens des relig., en favorisant l'émigration.

BRIAND (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRIAND (Jean), dom. à St. Aubin-des-Luinières, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la commission militaire séante à Port-Malo.

BRICARD (Julien), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

BRICHARD (François-Romain), âgé de 43 ans, né à Brony, dép. de Seine et Oise, notaire, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 26 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir mis en circulation, sous le nom d'emprunt mille actions de 100 liv. sterl. chacune, au profit des princes de Galles, du duc d'Yorck et du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre.

BRICHE (Clém.), prêtre, dom. à Dieppe, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme ré-

frac. à la loi, le 2 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRICHET (M.), âgé de 47 ans, né à Anjou, commis, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice du complot des prisonniers de la prison du Luxem. contre la Convention nationale.

BRICHETOT (Jacques), dom. à Chauzeau, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRICOGNE (Louis - Joseph-Samson), ex-curé de Marly, dom. *idem*, cant. de Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspirateur, le 25 mess. an 2, par le tribunal révol. de Paris.

BRIDAN (Elisabeth - Louise-Françoise), âgée de 28 ans, née et domic. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 27 therm., an 2, par le trib. crim. dudit département.

BRIDEAU (Marie-Adélaïde), née à Béfort, âgée de 82 ans, ex-religieuse - carmelite à Compiègne, condam. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRIDET (Franç.), ex-vicaire, âgé de 26 ans, né et dom. à Beaujeu, cant. de Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 germ., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRIDIER, v^e. Loret (Franç.), domestique, âgée de 72 ans, née et dom. à Saturnin, cant. de Tell-le-Grand, ci-dev. Châ-

teau-Meilland, dép. du Cher, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRIDIER (Etien.), âgé de 38 ans, né à Bourges, ci-dev. valet-de-chambre du comte Laval-Monmorency, dom. à Paris, détenu en la maison d'arrêt de Bicêtre, cond. à mort par le tribunal révolut. de Paris, le 28 prair., an 2, comme complice d'un complot tendant à égorger la garde nationale de Bicêtre, et de suite venir assassiner les membres des comités de salut public, de sûreté générale et tous les patriotes, faire rôtir leur cœur sur le gril, et le manger.

BRIDOLEAU (Franç.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

BRIDOUX (Pierre-Hubert), âgé de 28 ans, natif de Montigny, district de Douai, sergent au 6^e. régiment des chasseurs du Nord tirailleurs, dom. à Montigny, cant. de Cambrai, dép. du Nord, cond. à mort comme embaucheur, le 1^{er}. 8bre. 1793, par le trib. révol. de Paris.

BRIEL (Gabriel-J.B.), prêtre, âgé de 56 ans, né à Armentières-sur-Saulx, dom. à Arcueil, cant. de Bourg-l'Égalité, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice du complot du soulèvement des prisons, de la dépravation de la morale publique, de l'assassinat des représentans

Collot - d'Herbois et Robespierre.

BRIEN (Noël), ex - vicaire, dom. à St. Serent, cant. de Ploermel, dép. du Morbihan, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 17 floréal, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRIEN (Jeanne), dom. à St. Vincent, cant. de Roche - des Trois, dép. du Morbihan, cond. à mort comme recel. de prêtres réfrac., le 17 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRIENS (Pierre), chaudronnier, dom. aux Herbiers, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 floréal, an 2, par la com. militaire séante à Granville.

BRIÈRE (Jacques - Louis), ex - vicaire, dom. à Coltainville, cant. de Chartres, dép. d'Eure et Loir, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 5 fruc., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRIÈRE (Jacques François), cultiv., à Magny, cond. à six années de détent., le 17 brum., an 4, par le conseil milit. établi à Paris, section le Pelletier, comme prévenu d'être un des principaux agens de Le Maître cond. à mort, en entretenant des correspond. directes avec ledit Le Maître, pour le rétablissement de la royauté.

BRIET (Jean), filassier, dom. à la Chapelle - St. Florent, cant. de Montglone, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRIERY (Clauvé), ex - curé, dom. à Pavaisin, cant. de Saint - Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre - révol., le 27 pluviöse, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRIEUDES (Joseph), menuisier à Chanac, cant. de Tullés, dép. de la Corrèze, condamné à mort comme contre - révol., le 14 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BRIFFOND (René) march., dom. à St. Maurice, cant. de Niort, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 nivöse, an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRIFFON fils (Pierre - Jean), dom. à Verdun, cant. de Grenade, dép. de la H. - Garonne, cond. à mort comme contre - révol., le 11 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRIGNAIS (Simon), loueur de places, âgé de 60 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre - révol., le 24 ventöse, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRILLANT (André), dom. à Chavanne, canton de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRILLANT (Jean), dom. à Chavanne, canton de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivöse, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRILLANT (Michel), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme

brig. de la Vendée, le 5 niv. ; an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRILLANT (Etienne), dom. à Chavanne, canton de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. , an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRILLE (Louis - Martin), march. de journaux, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 13 prair. , an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRILLION (Jacques - Noël), traiteur, âgé de 38 ans, natif de Lyon, dom. aux Pierres-Plantées, près Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. , an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRILLON (A. I.), âgé de 20 ans, né et dom. à Paris, ex-noble, cond. à mort, le 8 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme l'un des conspir. de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BRILLON (Alexandre), dit St. Cyr, âgé de 52 ans, né et dom. à Paris, ex-maître de la chambre des comptes de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 13 prair. , an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRIMAY (Pierre), dom. à Vouay, cant. de Parthenay, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. , an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRIN (Pierre), ex-curé, dom. à Cremisse, cant. de Châtelle-rault, dép. de la Vienne, cond.

à mort comme réfrac. à la loi ; le 28 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRIN (Charles), dom. à Châtillon, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. , an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRIN (Joseph), dom. à Montigné, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 3 frim. , an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRINDEAU (Louis - Julien), dom. à Messais, cant. de Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort comme fonctionnaire public infidelle, le 23 prair. , an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRIOLET (Fierre), cabaretier, dom. à Igornais, cant. d'Autun, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 6 ventose, an 2, par le trib. crim. du dép. de la Côte d'or.

BRIOLLE (Jeanne), ex-relig., âgée de 40 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 19 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir entendu la messe de prêtres réfrac., et n'avoir pas voulu les déclarer.

BRION (Jacques), dom. à Montfaucon, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. , an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRIOT (Esprit), dom. aux Essarts, cant. de Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, condamné à

mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRIOT (François), dom. à St. Hilaire, canton de la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRISARD (Noël), labour. à St. Gervais, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BRISSET (Franç.), voiturier, dom. à Maulevrier, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 29 frim. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRISSON (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRISSON (And.), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRISSET (Jean-Pierre), âgé de 39 ans, natif de Chartres, homme de lettres, député à la Conv. nat., du dép. d'Eure et Loir; cond. à mort comme conspir., le 9 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRISTO (Françoise), tisserand, dom. à Jallet, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

BROCA (Jean-Charles-Vinc.-Didier), âgé de 32 ans, né à Montauban, ex-garde du dernier tyran roi, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont. révol., le 4 germ. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BROCHARD (Jean), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

BROCHARD (Pierre), dom. à Bouguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROCHARD (Pierre), dom. à Lamamaine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROCHARD (René), dom. à Cagaud, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROCHARD, dom. à Mortagne, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BROCHARD (Mathurin), dom. à la Guyère, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROCHARD (René), garçon laboureur, dom. à la Mertaillère.

cant. de la Roche-sur-Yon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

BROCHARD (Jean), tisserand, dom. à la Chapelle - Herrière, cant. des Sables, dép. de la Vendée; cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 pluviôse, an 2, par la comm. militaire séante aux Sables.

BROCHARDIÈRE (François), secrétaire de son père, payeur des dépenses de la guerre, dom. à Vannes, dép. du Morbihan, cond. à mort comme émigré, le 2 prair., an 3, par la com. milit. établie à Bruxelles.

BROCHAT (Marie), dom. à la Verrerie, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROCHET (Joseph), jardinier, dom. à S.-Gervais, cant. de Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

BROCHET (Charles), dit *Saint-Prest*, ex-noble, âgé de 59 ans, né à Paris, maître des requêtes, dom. à Meaux, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 19 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris; pour avoir pris part à la conspiration des prisonniers de la prison du Luxemb. où il était détenu.

BROCHET (Ant.), dit *Saint-Prest*, âgé de 25 ans, né à Paris, ex-noble et garde du dernier tyran roi, dom. à Gray, cant. de la Ferté - Bernard, départ. de la

Sarthe, condamné à mort comme conspir., le 19 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir conspiré dans la journée du 10 août 1792.

BROCHEY (Jacques), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

BROCHU (Pierre-François-Symphorien), ex-vicaire, dom. à la Fors-sur-Sèvres, cant. de la Châtagneraye, départ. de la Vendée, cond. à mort le 6 ventose, an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme réfractaire à la loi.

BRODIER (Franç.-Philippe), chirurgien, âgé de 69 ans, natif de Soulaire, dép. de la Marne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROGLIE (Claude-Victor), ex-prince, ex-maréchal-de-camp et ex-constituant, âgé de 37 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort le 9 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du Peuple, en se rendant complice de Capet, pour renverser la liberté, l'écraser, et rétablir la royauté.

BROGNARD (C. A.), âgé de 44 ans, né à Mouchet près Arras, ex-curé constitutionnel de S.-Nicolas du Chardonnet, et électeur de Paris, en 1791; cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de St.-Lazare où il était détenu.

BROHAN (Joseph), laboureur, dom. à Molac, cant. de Roche-

fort, dép. du Morbihan, cond. à mort comme réfract., le 23 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BROMARD (Pierre), dom. à Biessuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

BRON (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRON (A. F. F.), âgé de 40 ans, né au Pecq, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 11 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du Peuple, soit en adhérant aux protestations liberticides contre sa souveraineté, et contre les actes qui en étaient émanés, soit en empêchant le paiement des contributions.

BROND (Paul-Maury), dom. à Doué, cant. de Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la comm. milit. séante à Doué.

BRONMOLOT (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluviose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

BRONZE (Claude-Genêt), marchand de bled, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 8 nivose, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BROQUELLI (Alexandre), âgé de 51 ans, né et dom. à Marseille, cond. à mort, le 13 pluv., an 2, par le trib. crim. du départ. des Bouches du Rhône.

BROQUET (Pierre), ex-prêtre non-assermenté, âgé de 80 ans, né à Coutances, dom. à Paris, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de S.-Lazare.

BROQUIEN (Charles), laboureur, dom. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BROQUIN (Louis), domic. à Trementine, cant. de Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROSSARD (Jacq.), domic. à Breuil, cant. de Bauge, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

BROSSARD (Jean-Nicolas), ex-noble, maître de verrerie, ci-dev. garde du tyran roi, âgé de 57 ans, natif de Tiron, départ. de l'Eure, dom. à Noyan, cant. de Montmarault, dép. de l'Allier, cond. à mort comme contre-rév., le 11 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROSSARD (Louis-Guill.-André), homme de loiet secrétaire du comité révol. de Périgueux, âgé de 32 ans, né à Terrasson, dép. de la Dordogne, domic. à Périgueux, même dép., cond. à mort comme cont.-rév., le 24 germin., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir tenu des propos tendans à ébranler la fidélité des soldats envers la République.

BROSSAT (Jean-Bapt.), âgé de 52 ans, natif de Moirans, dép. de l'Isère, march. drapier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contr.-rév., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROSSE (Étienne), âgé de 45 ans, natif de St. Laurent-d'Agny, cabaretier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROSSEL (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

BROSSER (Jean), dom. à St. Hilaire, canton de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROSSERT (Jean), domicilié à Chambertas, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROSSET (Mathurin), dom. à Chambriétan, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROSSETTE (Antoine), âgé de 57 ans, né à Lyon, commis au district de la Campagne-de-Lyon, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROSSOT (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér.,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROSSOT (Joseph), dom. à Madon, cant. de Fougères, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROT (Jean), dom. à Montfaucon, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROT (Louise), dom. à St. Aubin-des-Ormeaux, canton de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BROT (Mathurin), dom. à Tessoualle, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROT (Pierre), dom. à Dif-fange, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BROU (Symphorien-Franç.), inspecteur des bois, domicilié à Rambouillet, cant. de Dourdan, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BROUARD (Mathur.), dom. à St. Quentin-en-Mauges, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

BROUARD (Louis), dom. aux Cermiels-

Cermiels-de-Maulevrier, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BROUARD (Louis), labour. à Saint-Aubin-du-Pont-de-Cé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum. an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

BROUARD (Franc.), tisserand, dom. à Cercueil, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la commission militaire séante à Port-Malo.

BROUE (Jacques), dit *La Salle*, âgé de 38 ans, blanchisseur de cire, né et dom. à Orléans, canton d'*idem*, départ. du Loiret, cond. à mort, le 12 juillet 1793, par le trib. révol. de Paris, comme complice du projet d'assassinat de Léonard Bourdon, député à la Convention, lors de son voyage à Orléans.

BROUËS (Jean), dit *St. Jean*, ou *le Bramard*, march., dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Lozère.

BROUILLARD (Franc.-Denys), libraire et relieur, dom. à Orguigny, cant. d'Épernay, dép. de la Marne, cond. à mort comme conspir., le 24 prair. an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

BROUMET (Rose), march., dom. à Revel, dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme

Tome I.

voleuse avec récidive, le 19 germ. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BROUSSE (Antoine), dit *Languedoin*, serrurier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 16 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris.

BROUSSE (Raimond), dom. à Moissac, cant. de Lanzerette, dép. du Lot, cond. à mort comme chef de révolte, le 6 avril 1793, par le trib. crim. dud. départ.

BROUSSET (Louis-Augustin), ex-noble, conseiller à la chambre des comptes d'Aix, dom. à Orange, départ. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 28 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BROUSSIN (Jean-Bapt.), prêtre insermenté, âgé de 33 ans, natif de Mareil, dép. des B.-Pyénées, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme aristocrate, le 1^{er} niv. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BROUSSOLES (Ant.), dom. à Maurice, cant. d'Aurillac, dép. du Cantal, cond. à mort comme émigré, le 18 messid. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Dordogne.

BROUX (Claude), commis droguiste, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BROYAT (J. B.), âgé de 41 ans, né et dom. à Marsillac, ex-curé d'*idem*, cond. à mort le 29 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du Peuple.

BROYER (Franc.-Jacq.), né

L

à Genève, dom. à Lyon, teneur de livres, cond. à mort le 8 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BROUYET (Michel), dom. à Mure, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BRU (Louis), cultiv., dom. à Peyrebrune, cant. de Milhau, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme embaucheur, le 26 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRUAS (Franc.), âgé de 23 ans, né et dom. à Lyon, cafetier-limonadier, cond. à mort le 12 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

BRUC (Jean), dom. à Chevrotière, cant. de Machecoul, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUCHT (René), métayer, dom. à St. Aubin, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRUCHET (Franc.), orfèvre, âgé de 32 ans, natif de Châlons-sur Saône, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUHETEAU (Ant.), dom. à St. Laurent-la-Plaine, cant. de Châtellerault, départ. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BRUPIEU (Jean-Alien), ci-dev. aide-major du régiment de Picardie, et maire de Vêrac, y demeurant, cant. de Libourne, dép. de la Gironde, cond. à mort comme aristocrate, le 16 brum. an 2, par la commis. milit. séante à Libourne.

BRUEL (Louis), prêtre réfractaire, âgé de 48 ans, natif d'Aurillac, dép. du Cantal, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUEL (Charles), gendarme national, dom. à Nabisnals, cant. de Marvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 juillet 1793, par le trib. crim. dudit départ.

BRUERE (Camille), serrurier, âgé de 20 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 8 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

BRUGE (M. B.), âgé de 52 ans, né à la Balabrique, dép. du Gard, ex-noble, ex-prêtre, ex-constituant, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris; comme convaincu d'être complice de la conspir. de la prison des Carmes, où il étoit détenu.

BRUGRON (Françoise), dom. à la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

BRUGERE (Jean-Nicolas), âgé de 41 ans, né à Cahors, ci-dev. notaire, ex-juge du trib. du dist.

de Cahors, dom. audit lieu, cond. à mort, le 1^{er} prair. an 2, par le trib. révol. de Paris; comme convaincu d'être complice des conspir. qui ont existé contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du Peuple.

BRUGIÈRE (Jean), prêtre, dom. à Sauve-Libre, cant. de Besse, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 12 floréal. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUGNIÈRE (Jean-Baptiste), ex-curé, dom. à Gabriac, cant. de Florac, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUK (Marie-Anne), âgée de 60 ans, née à Melle, vivant de son bien, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol., en provoquant par des discours, la dissolution de la représen. nat.

BRUKE (M. A. Louise), dom. à Tonnerre, dép. de l'Yonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRULARD (Charles-Alexis), dit *Sillery*, député à la Convention nat., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 9 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUË (Philippe), ex-vic., dom. à Farry, cant. de Tonnerre, dép. de l'Yonne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 8 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la H.-Marne.

BRULÉ (Mathurin), dom. à la Pommeraye, cant. de St. Flo-

rent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. du Pont-de-Cé.

BRULLEAU (Jean-Baptiste), sarger, dom. à la Jumelière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BRULLOT (François-Xavier), garde-marteau de la maîtrise de Besançon, dom. à Loray, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme séditeux, le 18 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

BRULLÔT (Jean-Guillaume), cultivat., dom. à Vannes, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 octob. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

BRUMANT-BEAUREGARD (A. G.), âgé de 49 ans, né à Poitiers, ex-prêtre, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirat.

BRUMEAU (Marie-Sébastien), dit *Lacroix*, âgé de 26 ans, membre du comité révol. de la section de l'Unité, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 24 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir fuit son poste à Châlons, et d'avoir procuré à prix d'argent un faux certificat au *duc* du Châtelet.

BRUN (Jean-Claude), dit *Peis Saillant*, agricult., dom. à Béage, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme contr.-révol., le 14 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BRUN, fils (Clément), ex-noble, dom. à Mornas, canton

d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme prévaricateur, le 13 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BRUN (Joseph), maçon-entrepreneur, dom. à Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BRUN (Mathieu), dit *Palliason*, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUN (Jean-Louis), maréchalferrant, dom. à Bedouin, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUN, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 juin 1793, par le trib. révol. de Paris.

BRUNDINBERT (Jean-Franç.), âgé de 42 ans, natif de Marseille, commis-négoc., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim. an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

BRUNEAUD, f^me. de Lito (Léonarde), dom. à Neuvic, cant. de Mucidan, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 3 therm., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUNEAU, femme Gourdon, (Marie), dom. à St. Martin-de-Beaupréau, cant. de Montglone, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée,

le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNEAUX, f^me. chef des révoltés, (Françoise), domic. à Chiché, cant. de Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRUNEL (Joseph-Abel), dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév. le 2 brum., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

BRUNEL (Louis-Franç.), âgé de 26 ans, natif de Baune, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Lyon, ci-dev. conseiller au parlem. de Dijon, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

BRUNEL, dit *Capet*, âgé de 44 ans, né à Craonne, dép. de la H.-Loire, domestique, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirateur, le 2 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, convaincu d'avoir entretenu une correspondance avec les ennemis extér. de la Répub.

BRUNEL (Claude), âgé de 19 ans, guimpier, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BRUNELIÈRE (Pierre), dom. à St. Lumins, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 vent., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNELIÈRE (Julien), dom. à St. Lumins, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET, fmc. Bédée (F^{se}.), ex-noble, domic. à Landujan, cant. de Montfort, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BRUNET (Louis-Mathurin), âgé de 54 ans, natif de Fontenay-le-Peuple, ex-noble, domic. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 23 mess., an 2, par la com. popul. séante à Bordeaux, comme aristoc.; et pour n'avoir pas accepté la constitution de 1793.

BRUNET (Joseph-Abel), cond. à mort comme cont.-rév., le 2 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

BRUNET (Gaspard J. B.), âgé de 18 ans, natif de Valinsol, dép. des H.-Alpes, commandant l'armée de la Républ. en Italie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 24 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUNET (Franc.), manouvrier, dom. à Glaise, cant. de Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme émigré, le 5 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Ain.

BRUNET (Pierre), garçon tisserand, dom. à Coron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Sarthe.

BRUNET (Pierre), domic. à Coron, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET (Etienne), âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, ex-curé de Grezieux-la-Varenne, cant. de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BRUNET (Joseph), âgé de 50 ans, natif de Paris, gendarme à cheval, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUNET (Toussaints), âgé de 56 ans, natif de St. Christophe, départ. des Bouches du Rhône, dom. à Marseille, cond. à mort, le 13 pluv., an 2, par le trib. révol. de Marseille.

BRUNET (Charles), ex-jésuite; dom. à Châtelleraut, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BRUNET (François), dit *la Barthe*, âgé de 32 ans, natif de Taleyrac, canton de Cadillac, dép. de la Gironde, ci-devant garde du roi d'Espagne, dom. à Brasimont, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 germinal an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

BRUNET (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRUNET (Henri), dom. à la Gobertière, cant. de Montaigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6

niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BRUNET (Michel), dom. à Trementine, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET (François), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET (Pierre), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET (Joseph), dom. à Chanteloup, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNET (Louis), dom. à Vezins, cant. de Cholet, dép. Mayenne et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNETIÈRE (Julien), dom. à Breffière, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNETIÈRE (René), dom. à Valette, cant. de Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUNOT (Joseph), serrurier,

dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 16 frim., an 2, par le trib. criminel dudit département.

BRUNO (Jean-Marie), chargeur, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUNY, (A. J. M.), âgé de 61 ans, né à Lyon, ex-noble, ex-milit., cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUNY (Jean-Paul), dit d'Entrecasteaux, ex-président au ci-dev. parlement d'Aix, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol. le 2 messi., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BRURONNE (Marie), dom. à la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUSLÉ (Jean-Bapt.), curé, âgé de 38 ans, dom. à Nogent-le-Rotrou, dép. d'Eure et Loir, cond. à mort comme contre-révol., le 2 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUTAY (Jean), dom. à Beaupréau, cant. de Montglone, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUTE (Jean), dom. à la chapelle-Saint-Sauveur, cant. d'Ancenis, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de

la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUXELLES (Laurent), âgé de 40 ans, menuisier, ci-dev. domestique de Guillaume St.-Souplet, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 14 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BRUYAS (Jean-Bapt.), ouvrier imprimeur en lettres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricat. et distrib. de faux assignats, le 16 vend., an 3, par le trib. crim. dud. dép.

BRUYAS (Antoine Marie), charpentier, âgé de 52 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUYÈRE (Pierre), dom. à Mont-Brisé, dép. de la Loire, cond. à mort le 12 frim., an 2, par le trib. de justice révol. séant à Feurs, même dép., comme chef de fanatiques, et émigré.

BRUYSET-PONTHUS, (Paul-Pierre), agriculteur, homme de loi, dom. à Montluet près Lyon, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. révol., séante à Lyon, dép. du Rhône.

BRUYSET (Pierre-Marie), dit *Ste. Marie*, libraire, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BRUYSET (Jean), à Beaupréau, cant. de Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BRUYSET (Claude), dit *Manevieux*, ex-noble, âgé de 36 ans, né et dom. à Lyon, tontier, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BUAN (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUAN (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUAN (Jean), dom. à Tremblai, cant. de Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BUARD (Denise), vivant de son bien, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 21 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUBATON (Abraham), âgé de 18 ans, apprenti chapelier, né et dom. à Lyon, département du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUCHELOT (Claude) dit *Manevieux*, ex-noble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUCHENAY (Jean), labour., dom. à Soulainés, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

BUCHENAY (Joseph), dom. à Mélay, cant. de Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUCHENÉ (André), dom. à Erigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

BUCHENEL (Louis), dom. au Pont-de-Cé, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

BUCHERON (Martin-Remi), vigneron, officier municipal à Champceuil, district de Corbeil, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 24 octobre 1792.

BUCY (Esprit), cultivateur et marchand, dom. à Grillon, cant. de Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

BUDANT, dom. à Paris, président de la section du Mail, cond. à mort par contumace, le 25 vendém., par le conseil milit. séant au Théâtre-Français, comme convaincu d'avoir, le 12 vendém., signé une adhésion à l'ordre donné par la section le Pelletier, de battre la générale, et d'être auteur et complice, de la rébellion des 12, 13 et 14 du courant, an 4; il s'est soustrait au jugement.

BUFFARD (Jacques), dom. à

Erigné, cant. d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUFFON, fils (H. L. M. L.), âgé de 30 ans, né à Montfort, ex-major en second du régiment d'Angoumois, dom. à Paris, cond. à mort le 22 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple, et complice de la conspirat. du Luxembourg.

BUGNOLET (Jean-François), âgé de 25 ans, chirurgien-major au 17 régim., né et dom. au Petit-Bay, cant. de Gray, dép. de la H.-Saône, cond. à mort comme conspir., le 8 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUIRON-GAILLARD, march. toilier, dom. à Villefranche-sur-Saône, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BUIS (Jean), âgé de 31 ans, né à Villejuif, traiteur, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BUIS (Joseph), charpentier, dom. à Lyon, cond. à mort le 18 pluviôse, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BUISSON (Antoine), âgé de 57 ans, né à Wertement, procureur de la commune dudit, cant. de Chambéry, dép. du Mont-Blanc, condamné à mort comme contre-révol., le 12 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUISSON (Victor), ex-curé, dom. à Néouelles, cant. de Brignolles, dép. du Var, cond. à mort comme contre-révol., le 24 vent., an 2, par le trib. criminel dudit dép.

BUISSON (Charles), maréchal-des-logis de gendarmerie nationale, dom. à Longwy, dép. de la Moselle, cond. à mort comme contre-révol., le 8 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BUISSON (Samuel-Jacques-Eugène-Louis-Jean-François), dit *Daussone*, âgé de 30 ans, ex-marquis, et conseiller aux requêtes du ci-dev. parlem. de Toulouse, né et dom. à Auxonne, cant. de Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme contre-révol. le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUISSON (Louis), rentier, offic. municip. provisoire à Lyon, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BUISSON (Etienne-Gustave), architecte, né et dom. à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol., séante à Lyon, dép. du Rhône.

BUISSOT (Jean B. Adrien), âgé de 23 ans, né et dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme contre-révol., le 12 juillet 1793, par le trib. révol. de Paris, comme l'un des complices de ceux qui ont été accusés d'avoir voulu assassiner Léonard Bourdon, député à la Convention, lors de son voyage à Orléans.

BUIVOS (Antoine), âgé de 29 ans, cabaretier, natif de Chêne,

dép. du Mont Blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUJAC (Jacques), âgé de 44 ans, natif de Castel-Moron, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 1^{er} niv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir adhéré aux mesures liberticides de la com. popul., et de la force départementale, relativement aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793.

BUKALS (André François), soldat, déserteur du régiment de Walch, dom. à Rochefort, dép. du Morbihan, cond. à mort comme contre-révol., le 24 mars, 1793.

BULLIT (Pierre), homme de loi, âgé de 31 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 12 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol., pour avoir insulté la représentation nationale, en disant, à l'époque de l'arrivée des représentans Ysabeau et Beaudot, que s'ils ne tenoient pas leurs paroles, il faudroit les requérir.

BUNARD (Jean), cultivateur, dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme embaucheur, le 5 décemb. 1793, par le trib. crim. révol. de Marseille.

BUNEL (Jean), prêtre, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 12 germinal, an 2, par le trib. crim. dud. départ.

BUNIAU (Franç.-Xavier), dé-

fenseur-officieux au trib. d'Avesne, dom. à Maubeuge, cant. d'Avesne, dép. du Nord, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUOT (Pierre), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUOT (René), dom. à Bourguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUQUET (Franç.), ex-curé, de Gagny, âgé de 46 ans, né à Conge, cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice du complot de la maison d'arrêt de St. Lazare.

BUQUET (Jean), âgé de 49 ans, né à Devillé, menuisier-tonnelier, cond. à mort le 5 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du Peuple, en employant des manœuvres tendantes à exciter des troubles dans la commune qu'il habitoit, en proposant de renverser l'arbre de la liberté.

BUR (Valentin), offic. municip., dom. à Volschville, cant. d'Altkirck, dép. du H.-Rhin, cond. à mort, le 13 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BURAN (Bapt.), sellier, âgé de 35 ans, natif d'Angoulême, dom. à Lyon, condamné à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BURDEL (Sébast.), arpenteur,

géomètre, âgé de 34 ans, natif de Bully, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BURDET (Pierre), offic. municip. de la Croix-Rousse, serrurier, dom. à Lyon, cond. à mort, le 24 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

BURDIAT (Jean-Bapt.), ouvrier en soie, âgé de 25 ans, natif de Villefranche; dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BURDIN (Franç.), chirurgien, âgé de 56 ans, natif de Chamberry, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 24 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir été de la société de la jeunesse Bordeloise.

BUREAU (Mathur.), dom. à Bourguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUREAU (Jean), dom. à Bourguenais, cant. de Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUREAU (Alexis), dom. à Lahaye, cant. de Clisson, dép. de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUREAU (Pierre), dom. à

Bourguenais, cant. de Nantes ;
dép. de la Loire-infér., cond. à
mort comme brig. de la Vendée,
le 13 germ., an 2, par la com.
milit. séante à Nantes.

BUREAU (Jean-Bapt.), sellier,
dom. à Lyon, dép. du Rhône,
cond. à mort comme cont.-rév.,
le 15 frim., an 2, par la com.
révol. de Lyon.

BUREAU (Joseph), dom. à la
Gibaudière, cant. de Cholet,
dép. de Mayenne et Loire, cond.
à mort comme brigand de la Ven-
dée, le 16 niv., an 2, par la com.
milit. séante à Nantes.

BUREAU (François), dom. à
Vrenil, cant. de Montaigu, dép.
de la Vendée, condamné à mort
comme brig. de la Vendée, le 17
niv., an 2, par la com. milit.
séante à Nantes.

BUREAU (Guill.), marin, dom.
à Vertoul, cant. de Clisson, dép.
de la Loire-infér., cond. à mort
comme brig. de la Vendée, le 12
niv., an 2, par la com. milit.
séante à Sablé.

BUREAU (Franç.), jardinier,
dom. à Gesté, cant. de Saumur,
dép. de Mayenne et Loire, cond.
à mort comme conspir., le 4 niv.
an 2, par la com. milit. séante à
Saumur.

BUREAU (Marguerite), dom.
à Mortagne, cant. de Montaigu,
dép. de la Vendée, cond. à mort
comme cont.-révol., le 29 niv.,
an 2, par la com. milit. séante à
Port-Malo.

BURET (Jean-Bapt.), cultiv.,
huissier, âgé de 33 ans, né et dom.
à Vicq-sur-Hautbois, dép. d'In-
dre et Loire, cant. de la Châtre,
dép. de l'Indre, cond. à mort

comme conspir., le 27 flor., an 2,
par le trib. révol. de Paris.

BURETON (Pierre), dom. à
Mende, dép. de la Lozère, cond.
à mort comme cont.-révol., le
2 juin 1793, par le trib. crim.
dud. dép.

BURGERE (Jean-Nicolas),
notaire et juge du trib. du district
de Cahors, dom. à Cahors, dép.
du Lot, cond. à mort comme
conspir., le 1 prair., an 2, par
le trib. révol. de Paris.

BURGERE (P. Michel-Marie),
homme de loi, dom. à Cahors,
cant. du Lot, cond. à mort comme
cont.-révol., le 2 flor., an 2,
par le trib. crim. du dép. de la
Haute-Garonne.

BURGEVIN (Louis), labour.,
dom. à Vauchrétien, cant. de Vi-
hiers, dép. de Mayenne et Loire,
cond. à mort comme brig. de la
Vendée, le 11 frim., an 2, par
la com. milit. du Pont-de-Cé.

BURGEVIN (Jean), dom. à
Denézé, cant. d'Angers, dép. de
Mayenne et Loire, cond. à mort
comme brig. de la Vendée, le 10
niv., an 2, par la com. milit.
séante à Nantes.

BURIAS (Jean), dit *Bulhon*,
domest., dom. à Augerolles,
cant. de Thiers, dép. du Puy-
de-Dôme, cond. à mort comme
cont.-révol., le 19 mai 1793, par
le trib. crim. dud. dép.

BURINCE (J. B. Noël), ex-
noble, dom. à Lyon, dép. du
Rhône, cond. à mort comme
cont.-révol., le 16 pluv., an 2,
par la com. révol. de Lycin.

BURLANDEUX (Joseph-Henri),
offic. de Paix, âgé de 42 ans, né
à Soulière, dom. à Paris, dép. de

la Seine, cond. à mort, le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conjuration de l'étranger, tendante à dissoudre la Convention, à la dépravation de la morale, à l'assassinat de Collot-d'Herbois et Robespierre; a été exécuté avec une chemise rouge.

BURLAT (Camille), ex-chanoine, âgé de 57 ans, natif de St. Chamont, dép. de la Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône. cond. à mort comme cont.-révol., le 12 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

BURLOT (Pierre), dom. à St. Donan, cant. de St. Brieux, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme cont.-révol., le 20 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

BURLOT (Pierre), dom. à St. Hilaire, cant. de Challans, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BURNEL (François-Xavier), cultiv., dom. à Dompriel, cant. de Baume, dép. du Doubs, cond. à la déportation, le 14 sept. 1793, par le trib. crim. dudit département.

BUROT (Michel), dom. à Bourguenais, cant. de Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUROT, fils (Franç.), perruquier, dom. à la Selle, cant. de Tell-le-Grand, dép. du Cher, cond. à mort comme émigré, le 23 vend. an 3, par la commis.

militaire séante à Bois-le-Duc.

BURSON (Jean-Alexand.-Augustin), dit *Desfontaines*, âgé de 52 ans, ci-dev. employé au bureau des ponts et chaussées, né à Paris, dom. à Bordeaux, cond. à mort, le 18 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'être ennemi de la révol., d'avoir été de la société de la jeunesse Bordelaise, de n'avoir pas accepté la constitution de 1793, et de ne point avoir de carte de civisme.

BURTEUR (Jean-Bapt.-Claude), dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme émigré, le 7 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Auxerre.

BURTON (Pierre), dom. à Chamberboux, cond. à mort, comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BUSCHER (J.-Bapt.-Ernest.), commandant de la garde nat., dom. à Mesnil-St.-Denis, cant. de Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 24 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris:

BUSSAC (Paul-Raimbault), maître de langues, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 septem. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

BUSSEAU (Jean), dom. à Pas-savant, cant. de Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

BUSSEUL (Ant.-Louis), offic. au ci-dev. régiment de Norman-

die, dom. à Metz, dép. de la Moselle, cond. à mort comme émigré, le 6 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départem.

BUSSE (Ant.) tapissier, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUSSIER (Jean), dom. à Issy, cant. de Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

BUSSIÈRE (Jean-Bapt.), ex-clerc d'avoué, dom. à Bellac, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort comme conspir., le 28 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUSSON (Jean), dom. à Boisbonnerie, cant. de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BUSSON (Jean-Pierre-Nicolas), maître d'école, dom. à Guyans-Vennes, cant. d'Ornans, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

BUSSOT (Étien.), âgé de 60 ans, natif de Bourg, dép. de l'Ain, march. fabricant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUSSOT (Marie), dom. à Nantes, dép. de la Loire, inf. cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

BUSSY (Franç.-Louis), ex-noble, ex-chevalier de St. Louis,

dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 germ. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

BUSSY (Ambr.), secrétaire du dép. du Gard, dom. à Nismes, même dép., cond. à mort comme cont.-révol. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

BUTIN, fr. Fatay (Pierrette), march. de poissons, âgée de 38 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

BUTTEREAU (Franç.), domest., dom. à Champbreton, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

BUVON, fr. Notaire (Cather.-Thér.-Angél.), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 mes. an 2, par le trib. révol. de Paris.

BUYS (Joseph-Franç.), âgé de 66 ans, natif de Givors, offic. de gend., dom. à S.-Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

BUZOT (Franç.-Nicolas-Léonard) député du dép. de l'Eure à la Conv. nat., né et domicilié à Evreux, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 28 juil. 1793, par suite des malheur. journ. des 31 mai, 1 et 2 juin : il s'est soustrait au jugement; mais il a été trouvé assassiné dans un champ.

BUZOT (Louis), dom. à la Jumelière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. mil. séante au Pont-de-Cé.

CABARET (Bertrand), âgé de 21 ans, natif du Puy-Morin, dép. de H.-Garonne, élève en chir., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CABARET (Albert), charpentier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspirateur, le 18 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CABLET (Jean), administr.-général des subsistances milit., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme prévaricat. dans ses fonctions, le 7 frim., an 2, par la com. rév. séante à Strasbourg.

CABRILLAC, dom. à Brohat, cant. de Milhau, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme déserteur, le 16 niv., an 2, par le trib. milit. du 1^r. arrondissement des Pyrénées Occident., séant à Bayonne.

CABROL (Ant.), propriétaire, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CABROL (Honoré-François), commis d'un avoué, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéral., le 4 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CABY (Jean), fabricant de bas, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CACADIER (Pierre-François), âgé de 51 ans, né à Pot-de-Fer, dép. du Cher, march. de tabac, et greffier du juge de paix, dom. à Cosne, départ. de la Nièvre, cond. à mort comme conspirateur, le 22 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CACHARD (François), officier municipal à Marseille, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par le trib. révol. du dép. des Bouches du Rhône, comme conspirateur et fédéraliste.

CACHARD (Louis-Franç.), âgé de 26 ans, capit. au 16^e. régim. d'infanterie, né et dom. à Baf-fré, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme cont.-rév., le 17 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CACHETOT (Jacques), dom. à St. Léger, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CACHIN (Pierre), dom. à Chanteloup, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CADET-GASSICOURT, dom. à Paris, président de la section du Mont Blanc, cond. à mort par contumace, le 25 vendém., an 4, par le conseil milit. établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'être un des principaux auteurs, instigateurs de la révolte qui a éclaté les 12, 13,

14 vendém., contre la Convent. nat. ; il s'est soustrait au jugem.

CADION (Jacques), dom. à Bassemers, département de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CADOT (Joseph), âgé de 38 ans, faiseur de parasols, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CADUCHE (Jean-Louis), employé à la monnaie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CADY (Jacques), domicilié à Chalonne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAFFIN (Antoine), dom. à Chalans-Theban, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAGNEY (Jean-Jacq.), dom. à Melay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAGNIER (J. B. Charles), curé, domicilié à St. Marc, département de Seine et Marne, condamné à mort comme conspirateur, le 9 frim., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CAGNION (Mathieu), âgé de

48 ans, march. commissionnaire, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CAHEN (Michel), marchand boucher, dom. à Guinglange, département de la Moselle, cond. à 15 années de fers, comme fabr. et distributeur de faux assignats, et fausse monnaie, le 24 floréal, an 3, par le trib. crim. dud. dép.

CAHET (Pierre), jardinier, dom. à Trans, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CAILHE (Gilbert-Antoine), âgé de 62 ans, né à Riom, dép. du Puy-de-Dôme, ci-devant commis à l'intendance de Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 24 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme ennemi de la révolution, et ayant été du club monarchique, de la société de la jeunesse Bordelaise.

CAILLAT (Jacques), march. de vin, née et dom. à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

CAILLAUD (Jacques), affranchisseur de bestiaux, dom. à Montournois, département de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 24 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAILLAUD (Daniel), ex-curé, dom. à Boisné, département des Deux Sèvres, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par le trib. cf. du dép. des Deux Sèvres.

CAILLAUT (J.), dit *Dussard*, âgé de 41 ans, né à Jarre-la-Bruyère, domest. de l'ex-maréchal-de-camp Peyre, dom. à Paris, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

CAILLEAU (Julien), âgé de 66 ans, officier municipal du Pont-de-Cé, tonnelier, dom. à St. Maurice-du-Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 17 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CAILLEAU (Jean), charpentier, dom. à St. Loir, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CAILLEAU (Jean), dom. à St. Maurice, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CAILLEAU, dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspirat., le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CAILLEAU (Jacques), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLEAU (Louis), dom. à Viet, département de Mayenne

et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLET (François), dom. à Beaupréau, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Savenay.

CAILLEZ (François), dom. à Cugaut, département de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CAILLIOT, veuve Tessier, (Françoise), dom. aux Herbiers, département de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLO (Louis), dom. à Landrières, cant. de Montraigu, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLOL (Jean - Jacq.), commissaire prétendu civil des 32 sections de Marseille, y demeurant, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 9bre. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAILLOL (J. J.), âgé de 37 ans, né à Rhodéz, départ. de l'Aveyron, prêtre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspirat. dans la maison d'arrêt des Carmes, ou il était détenu.

CAILLOT

CAILLOT, cadet (Pierre), âgé de 49 ans, boulanger, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAILLOT (Charles), âgé de 42 ans, march. de tableaux, ex-noble, natif de Lemont, dép. de la Sarthe, dom. à Lyon, cond. à mort, le 20 pluv., comme cont.-révol., par la com. rév. séante à Lyon.

CAILLOT (Pierre), domicilié à la Plaine, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLOT (Louis), domicilié à Saint Malo-du-Bois, département de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLOT (Jacques), domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CAILLOT (Louis), domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CAILLOUX (René), domicilié à Melay, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAILLY (Jean), âgé de 22 ans, étudiant en chirurgie, né

et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAIRAS (L. Dominique), prêtre, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 7 oct. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAIRE (Louis-Pierre), cuisinier, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme ennemi de la révol., le 1 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAISLER (Vincent), domicilié à Saint Philbert, département de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAISSO (Jean), âgé de 49 ans, né à Lodève, départ. de l'Hérault, ex-avocat, domicilié à Passy, département de la Seine, cond. à mort, le 14 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir tenu des propos cont.-révol.

CAIX (Jean-Bapt.), ex-curé, domicilié à Martel, département du Lot, condamné à mort comme cont.-révol., le 17 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CAJOT (François), dom. à Verdun, départ. de la Meuse, cond. à mort comme cont. rév., le 18 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Marne.

CALAMEL (Etienne-Denis), cordier, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 mess.,

an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CALANDRE (Joseph), march. colporteur, dom. à Arles, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme réfract., le 5 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CALET, fils (Joseph), âgé de 27 ans, natif de St. Julien, dép. de la Loire, fabric. de rubans, domicilié à Saint Chaumont, département de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 germ., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CALLAS (Imbert), instructeur d'artillerie, dom. à Marseille, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 20 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CALLEVANT (Antoine), âgé de 28 ans, né et demeurant à Bruges, charpentier, cond. à mort, le 18 prair., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme conspir.

CALLIOT (Charles), ex-noble, marchand de tableaux, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CALMAR (Gabriel), commis-fabricant, âgé de 21 ans, natif de St. Bonnet, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CALMAR (Jean-Baptiste), âgé de 29 ans, né à St. Bonnet-Château, fabricant et march. de rubans, dom. à St. Etienne,

dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 4 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris.

CALMARD (Benoît), ex-curé, domicilié à Plauzat, département du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme réfract., le 28 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

CALMARD (François), commis-négociant, âgé de 23 ans, natif du Puy-en-Velay, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CALMER (L.-Benjamin), âgé de 44 ans, natif de la Haye, en Hollande, courtier de change, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 4 floréal, an 2, par le trib. rév. de Paris.

CALMER (A. L.), âgé de 48 ans, né à la Haye, en Hollande, cond. à mort, le 29 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme s'étant rendu partisan de Dumourier, et ayant dit que les Prussiens étoient de bons garçons.

CALMETTE (Moffré) chandelier, âgé de 36 ans, né et domicilié à Caussade, département du Lot, condam. à mort comme contre-révol., le 3 messidor, an 2, par le trib.-révol. de Paris.

CALMIN (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. militaire, séante à Nantes.

CALOTTE (Pierre), domicilié à St. Mars-de-la-Juille, département de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CALVET (Jean), dom. à Carcassonne, dép. de l'Aude, cond. à mort comme émigré, le 27 messidor, an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CALVET (Jacques), domicilié à Cadalen, département du Tarn, cond. à mort comme émigré, le 27 messidor, an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CALVET (Jean-Gilles), dit *Sevely*, boulanger, domicilié à Pamiers, département de l'Arriège, condamné à mort comme émigré, le 10 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAMEL (Antoine); march. de fer, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAMEL, fils aîné, (Barthel.), âgé de 40 ans, march. de fer, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAMEZET (C. P.), âgé de 60 ans, né et dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, ex-juge, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CAMILLE - DESMOULINS (Benoît), âgé de 33 ans, natif

de Guise, départ. de l'Aisne, homme de lettres, député à la Convention nationale, domicilié à Paris, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à dissoudre la Convention, à rétablir la monarchie et à détruire le gouvernement républicain.

CAMILLE - DESMOULINS; femme, voyez **DUPLESSIS**.

CAMINET (Simon), âgé de 49 ans, march. de galons, né et dom. à Lyon, département du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAMINET (Michel), fabricant de mouchoirs, domicilié à Lyon, cond. à mort, le 11 pluv., an 2, comme contre-révol., par la commission révol., séante à Lyon.

CAMOUINS (Jean-Alexis), huissier, dom. à Chalonnès, département de Mayenne et Loire, condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 frim., an 2, par la com. milit., séante à Angers.

CAMPAGNE (Jean), cordonnier, domicilié à Sibourre, département des Basses-Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 10 floréal. an 2, par la com. extraord., séante à Bayonne.

CAMPBLS (Antoine), berger, domicilié à Conguette, département de l'Aveyron, cond. à mort comme embaucheur, le 26 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAMPET (Jacques), enseigne

de vaisseau, domicilié à Blaye, département de la Gironde, condamné à mort comme conspirateur, le 8 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér.

CAMUS (René), baigneur, âgé de 36 ans, natif d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 1^{er} niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CAMUS (Jacques), domicilié à Annetz, département de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE (Louis-Jean-Nepomucène-François-Marie), âgé de 46 ans, né à Rennes, dom. à Paris, ex-conseiller de grand-chambre au parlem. de Paris, cond. à mort le 1^{er} floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre la liberté du Peuple, en prenant des arrêtés, en 1789, contre tout ce que faisait la représentation nationale.

CAMUS (Marie), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAMUS (Jean), journalier, domicilié à Martigné-Ferchaux, département d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 prair., an 2, par la commis. milit. séante à Laval.

CAMUS (Franç.-René), âgé de 47 ans, né à Paris, négociant et membre de la commune dud., dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat., du 19 therm., an 2, exécuté le 11 id.

CAMUT (Rose), dom. à Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CANARD (Pierre), jardinier, dom. à St. Florent-lès-Saumur, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

CANCY (Joseph), domic. à Billère, département des Basses-Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CANDELIER, fils (Pierre-Joseph), domicilié à Ambreuil, département du Pas-de-Calais, condamné à mort comme émigré, le 30 vendem., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc.

CANDI (Alexis), tailleur, âgé de 47 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la commis. révolutionnaire de Lyon.

CANDY, (Guillaume), marchand de fer, âgé de 55 ans, natif de Bourgoin, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-

révol., le 9 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CANEL (Joseph), perruquier, âgé de 38 ans, né à Syrancourt, dép. des Vosges, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 5 vent., an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir tenu publiquement des propos cont.-révol.

CANIOT (Louis-Philippe), professeur au ci-devant séminaire de Douai, dom. à Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 26 vendém., an 3, par la com. milit. établie à Valenciennes.

CANIVET (Jacques), charron, dom. à Douai, dép. du Nord, cond. à mort comme brig. du dép. du Nord, le 12 thermidor, an 2, par la com. milit. séante à Avesnes.

CANNIVET (Noël), déserteur Autrichien, dom. à St. Michel, département de l'Aisne, condamné à mort comme distribut. de faux assignats, le 18 germ., an 2, par le trib. milit. du dép. du Nord.

CANOLLE (Jean), âgé de 50 ans, natif de Benat en Périgord, minéralogiste, domicil. au Péage du Roussillon, département de l'Isère, condamné à mort comme conspir., le 4 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CANON fils de Joseph (Joseph), domicilié à Pien, département du Pas-de-Calais, cond. à mort comme émigré, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc.

CANOUVILLE, (Jean-Pierre), chapelier, âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône,

cond. à mort comme cont.-rév., le 25 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CANU, ve. Fleury (Marie-Jeanne), courtière de flanelle, dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 24 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAPBLAT (Jacques), domicilié à la Maienne, département de la Lozère, condamné à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit département.

CAPBLAT (Pierre), domicilié à la Malenne, département de la Lozère, condamné à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAPDEVILLE, lieuten. de gendarmerie, natif de Landrecy, dép. du Nord, cond. à mort le 6 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CAPELLE (Pierre), ex-chartreux, domicilié à Mont-Pont, département de la Dordogne, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CAPET (Louis XVI), 65^e. et dernier roi de France, né à Versailles le 23 août 1754, âgé de 39 ans, jugé et cond. à mort par la Conv. nat., le 20 janvier 1793, et exécuté le 21 du même mois, comme convaincu d'avoir conspiré contre la souveraineté du Peuple.

CAPET (veuve), voyez Antoinette d'Autriche.

CAPET, sœur du dernier tyran, roi de France (Elisab.-Phil.-Marie-Hél.) âgée de 30 ans, née

et dom. à Paris, cond. à mort le 21 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de son frère et de sa belle-sœur.

CAPMARTIN (Jean), ménusier, domicilié à Margremie, département de Haute-Garonne, condam. à mort comme cont.-révol, le 23 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAPON (Anne-Pierre), prêtre, dom. à Besançon, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigré le 17 brum. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAPPEAU (Pierre), dit *Bois*, fabricant d'étoffes en soie, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 2 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CAPPON (Claude-Ant.), dit *Château-Thierry*, âgé de 72 ans, né et dom. à Paris, lieut.-colon. au cent-deuxième régiment, et depuis général de brigade, cond. à mort le 13 frim. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

CAR (Jean-Bapt.), ex-chanoine, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dudit département.

CARADEUC-RAOUL (A. J.), dit *la Chalotais*, âgé de 66 ans, ex-proc.-gén. au ci-dev. parlement de Rennes, y dem., cond. à mort, le 28 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison du Luxembourg ou il étoit détenu.

CARBILLET (Denys), âgé de 41 ans, né à Langres, ménusier

du ci-dev. comte d'Artois; lieutenant. du ci-dev. batail., dit *St. Lazare*, dom. à Paris. dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév. le 13 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CARBON (P. L.), âgé de 60 ans, né à Milhau, dép. de l'Aveyron, ex-conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort, le 18 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 septembre 1790.

CARBONNET (Pierre), ex-noble, âgé de 66 ans, né à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, capit. au 41^e. régiment d'infanterie, en station à Noyon, chevalier de robe-courte, fils de capitoul, cond. à mort, le 18 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-révol.

CARBONEL (Antoine), cordonnier, domicilié à l'Isle, département de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 8 niv. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CARBONELL (Georges), dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme traître, le 7 pluv. an 2, par le trib. milit. aux armées des Pyrénées-Orientales,

CARBONNIER (Louis), dit *Bauf*, manouvrier, âgé de 36 ans, né et dom. à St. Aubin, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 8 messid. an 2, par le trib. révolutionnaire séant à Paris,

comme complice du complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, à se porter aux comités de salut public et de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

CARBONNIERES (J. C.), âgé de 58 ans, né à Boussac, ex-noble et chanoine, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CARBONNIERES (J. A.), âgé de 57 ans, né à Boussac, ex-noble, maréchal-de-camp, cond. à mort le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CARCADOT (L.), ex-marquis, et offic. au régiment d'Armagnac, âgé de 38 ans, né à Molac, dép. du Morbihan, dom. à Paris, cond. à mort le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes, où il étoit détenu.

CARCASSONNE (Jassé), march. de mules, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 1^{er} therm. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CARDINAL (Franç.), âgé de 40 ans, instituteur, né à Bussières, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant au soulèvement des prisons, pour dissoudre la Convention nationale, et complice de l'assassinat

de Collot d'Herbois; il a été conduit au supplice avec une chemise rouge.

CARDO (Franç.), fayencier, dom. à Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 messid. an 3, par le trib. crim. dud. dép.

CARDONNET (Jacq.-Joseph); cultiv., domicilié à St. Jean-du-Gard, département du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 germ. an 2, par le trib. révol. dud. dép.

CARDOT (Jacq.-Jean), âgé de 28 ans, chasseur du 18^e régiment, né et domicilié à Petite-Sainte, département du Nord, condam. à mort, le 15 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir conspiré dans sa prison, contre la représentation nationale.

CAREL (Bertrand), ex-vicaire, domicilié à Guegon, département du Morbihan, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 23 prair., par le trib. crim. dud. dép.

CARITAT, ci-dev. marquis de Condorcet, né et dom. à Paris, député à la Conv. nat., du dép. de l'Aisne, mis hors la loi, par décret de la Conv., du 28 juil. 1793, pour s'être soustrait au décret d'accusation, et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin: il s'est soustrait au jugement; mais il est mort de misère dans une prison aux environs de Paris, ayant été arrêté au Bourg-Egalité, comme suspect et sous un autre nom.

CARLE (Augustin-Denys), notaire, domicilié à Eguilles,

département des Bouches-du-Rhône, condam. à mort comme contre-révol., le 3 niv. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CARLE (Franç.), âgé de 20 ans, né et dom. à Lyon, commis au bureau des diligences de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CARLET (André), domicilié à Bouvier, département de la Haute-Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 29 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. du Nord.

CARLIER (Jean-Bapt.), dit *Montmorency*, boucher, domicilié à Bonain, département de l'Ain, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CARLIER (J. B.), âgé de 50 ans, né et dom. à Bonain, dép. de l'Ain, cond. à mort, le 18 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

CARNAUX (Pierre-Joseph), offic. dans le batail. des Flanqueurs, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 19 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. du Nord.

CARNELLY (Franç.), chirurgien-dentiste, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 6 sept. 1793, par le trib. crim. dud. départ.

CARON (Jean-Hyacinte), âgé de 36 ans, natif de Ruvigny, ex-curé, domicilié à Moulin, département de la Meuse, condamné à mort comme cons-

pirateur, le 12 prairial an 2, par le trib. rév. de Paris.

CARON (Pierre-Caniste-Joseph), âgé de 46 ans, né à Templini, dép. du Nord, ex-avoué, dom. à Lille, dép. du Nord, cond. à mort comme contre-révol., le 14 messid. an 2, par le trib.-révol. de Paris.

CAROUX (Julien), domicilié à Ingrande, département de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CARPENTRAS (Henri), propriétaire, domicilié à Bédouin, département de Vaucluse, condam. à mort comme contre-rév. le 9 prair. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CARRA (Jean-Louis), âgé de 50 ans, homme de loi, député à la Conv. nat., du dép. de Saône et Loire, natif du Pont-de-Vesle, dom. à Paris, cond. à mort le 31 oct. 1793, par le trib. révolution. de Paris, par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin, comme conspir., et complice de la faction de Briosot et autres.

CARRA (Remy), âgé de 27 ans, né à Chaumont, district de St. Etienne, dép. de Rhône et Loire, maréchal-des-Logis de dragons, dans la légion des Allobroges, cond. à mort, le 4 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir secondé les projets des révoltés de Lyon.

CARRAND (Benoît), clerc de notaire, âgé de 26 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône,

cond. à mort comme contre-révol., le 20 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CARRAUT (Pierre), garçon laboureur, domicilié à Châtillon, département d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 therm. an 2, par la commis. révol. séante à Vittré.

CARRÉ, père (Jean-Claude), perquiquier, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 22 prair. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CARRÉ, fils (Michel), perquiquier, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 22 prair. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CARRÉ (Joseph), brigadier au 44^e. régiment de Chasseurs à cheval, dom. à St. Antoine dép. de l'Isère, cond. à mort comme contre-révol., le 5 septem. 1793, par le trib. crim. du départem. de la Lozère.

CARRÉ (Jean), domicilié aux Essards, département de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CARRÉ (Louis), âgé de 31 ans, né à Brienne, départ. de l'Aube, épiciier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 3 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., en faisant des achats de numéraire beaucoup au-dessous de la valeur réelle, en discréditant les assignats.

CARRÉ (Sebast.), fabricant en soie, âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CARRET (Hugues), chapelier, âgé de 41 ans, natif de Villefranche, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CARRIÉ (J. J. Bonaventure), prêtre, âgé de 60 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CARRIER (Pierre), cabaretier, âgé de 58 ans, natif de Japais, dép. du Mont Blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév. le 2 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CARRIER (Charles), dit la *Tuileries*, négociant en armes, dom. à St. Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort, comme cont.-révol., le 26 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CARRIER (Jean-Bapt.), âgé de 36 ans, natif de Jolay, près Aurillac, dép. du Cantal, ci-dev. homme de loi et député à la Convention nationale, cond. à mort, le 25 frim., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir, dans des intentions cont.-révol., donné des ordres de fusiller sans jugement, le 27 et 29 frim., des brig., parmi lesquels étoient des enfans de 13 et 14 ans; d'avoir ordonné les noyades; d'avoir comprimé par la terreur les citoyens.

CARRIERE, (Jean), tondeur de draps, dom. à la Montagne, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CARRIERE (Mathur.-Franç.-August.-L.), dit l'*Honorey*, homme de loi, dom. à Fontenay-le-Simple, dép. de la Vendée, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CART-BALTHAZARD (A.), âgé de 47 ans, né à Mouthe, homme d'affaires, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison des Carmes où il étoit détenu.

CARTEAU, femme Oger (Angélique), dom. à Chatillon, département des Deux Sèvres, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

CARTERA (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CARTERO (Jacques-Nicolas), dit *Désormeau*, âgé de 54 ans, fabric. de savon, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 4 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'émigration et de faux témoignage.

CARTERON (Jacques), domicilié au May, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CARTERON (Benoît), notaire, âgé de 36 ans, natif de Montbrison, demeurant ci-dev. à Bas-

en-Basset; dép. de H.-Loire; dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CARTERON (Antoine), domic. à Latour-Landry, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CARTIER (Franç.), cuisinière, dom. à Dieppe, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme complice du recèlement de prêtres réfrac., le 2 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CARTIER (Antoine), charpentier, domicilié à Crosnières, département de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Tours.

CARTIER (Vincent), propriétaire, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme émigré, le 3 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches-du-Rhône.

CARTINEAU (Joseph), dom. à Isernay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

CARTON (Guillaume), prêtre émigré, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par le trib. de justice révol. séant à Feurs, comme chef de fanatiques.

CARTOU (Franç.), dom. à Malville, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CARTRON (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CARVOTSIN (Marie-Elisabeth-Eléonore), ex-carmelite, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fanatique cont.-révol., le 21 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASCOING (Louise), âgée de 56 ans, ex-noble, femme la Rochelupuy, née et dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 4 therm., par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CASNAVE (Jean), domicilié à Langon, départem. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

CASIMIR-SORIN (Paul-Franç.), dit *le Pain*, ex-noble, âgé de 45 ans, né et dom. à Coutances, cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme conspirateur.

CASNAROL (Joseph), domicilié à Bouguenais, département de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CASQUET (Franç.), commis de peine, âgé de 24 ans, natif de Belleville, dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CASSARD-PARISE (François-Xavier), cultivateur, domicilié à Grandchaux, département du Doubs, cond. à mort

comme cont.-révol., le 14 octo. 1793, par le trib. crim. dudit département.

CASSARD - GEORGE (Jean-Claude), cultivateur, domicilié à Grandchaux, départem. du Doubs, condamné à mort pour émigration, le 1^{er} frim., an 2, par le trib. crim. dudit département.

CASSARD-GEORGE (Alexan-Victor), cultivateur, domicilié à Grandchaux, départem. du Doubs, condam. à mort pour émigration, le 1^{er} frim., an 2, par le trib. crim. dudit département.

CASSAIGNE (Bernard-Louis), âgé de 41 ans, né à Béziers, dép. de l'Hérault, ex vicaire de St. Nicolas-des-Champs à Paris, domicilié à Luneraye, département de la Seine-infér., cond. à mort comme conspir., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASSAIGNES (Jean), dit *Cauvin*, âgé de 28 ans, commis-marchand, né et domicilié à Caussade, département du Lot, condam. à mort comme cont.-révol., le 3 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASSAIGNES, (Jacques), dit *Cauvin*, âgé de 27 ans, tourneur, né et domicilié à Caussade, département du Lot, condam. à mort comme cont.-révol., le 3 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASSAINE (Joseph - Henri), âgé de 68 ans, né et dom. à Toulouse, ex-conseiller au ci-devant parlement de Toulouse, département de Haute-Garonne, cond.

à mort comme cont.-révol., le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASSARIN (Claude), boulangier, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 2 flor., an 2, par le trib. crim. révol. dudit départ.

CASSEGRAIN (Franç.-Clém.), ex-curé, âgé de 76 ans, né et dom. à Pithiviers, cond. à mort le 27 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de manœuvres contre-révolutionnaires.

CASSELIN (Jacques), dom. à Chanteloup, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CASSENACQ (Léon), préposé aux subsistances milit. de l'armée, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 30 fri., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CASSER (Pierre), ex-notaire et expert, dom. à Montralvy, département du Cantal, condamné à mort comme cont.-révol., le 23 vent., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CASSERET (Jean), march. de gazes, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CASSET (Nicolas), imprimeur, âgé de 28 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le

15 frim., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CASSIGNOL (André), courtier, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CASSIN (Jean), domicilié à Mondejean, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CASSIN (François), domicilié à Chanteloup, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CASSIN (Jean), domicilié à Couron, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CASSIN (Mathur.), dom. à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CASTAGNER (Jean-Marie), dom. à Pau, dép. des Basses-Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CASTANIER (Alexand.-Marie), précepteur, âgé de 30 ans, natif de Montpellier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CASTEL (Jean-Noël), négociant, âgé de 37 ans, né à Pamiers, domicilié à Foix, département de l'Arriège, cond. à mort comme conspir., le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CASTEL (Joseph), ex-noble, domicilié à Castillon, département de l'Arriège, condamné à mort comme émigré, le 30 vendémiaire, an 3, par la commis. milit. séante à Bois-le-Duc.

CASTEL (Paul), dit *Camelot*, tisserand, domicilié à Labastide, département de l'Arriège, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 8bre. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CASTELLANE, dom. à Paris, président de la section le Pelletier, cond. à mort par contumace, le 4 brum., an 4, par le conseil milit. établi à Paris au Palais-Egalité, comme convaincu d'avoir signé une lettre intitulée commission militaire de le Pelletier, portant ordre au commissaire de guerre Cailly, de faire transporter sur le champ à la section le Pelletier les vivres, eaux-de-vie qui étoient destinées pour les défenseurs de la République, afin d'en faire profiter les citoyens armés pour la bonne cause; d'avoir par ces faits pris une part active à la direction de la révolte qui a éclaté contre la Convention les 12, 13, 14 vendém., an 4 : il s'est soustrait au jugement.

CASTELNEAU (L. J. Amable-Richard), ex-noble, capit. des carabiniers, dom. à Angers, dép.

de Mayenne et Loire, cond. à comme contr.-révol., le 9 frim., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CASTILLON (Thom.-Merle), prêtre réfrac., âgé de 47 ans, natif d'Aiguillon, dép. de Lot et Garonne, dom. à Lyon, cond. à mort, le 30 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CASTILLON (Abr. him), dit *Duperron*, âgé de 57 ans, né à Tours, dép. de Rhône et Loire, négociant et agriculteur, domicilié à Pessac, départem. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 messid., an 2, par la commis. militaire séante à Bordeaux.

CASTION (Constantin), notaire, domicilié à Caderousse, département de Vaucluse, condam. à mort comme fédéraliste, le 14 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CASTION (Henri-Blaise), prêtre, domicilié à Caderousse, département de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CATELAIN (Jean-Franç.), miroitier, âgé de 63 ans, natif de Chambéry, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CATHELINAIS (Claude), dom. à la Roussière, département de la Loire-infér., condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CATHELINOT (Pierre), dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CATHELINET (Jacques), dom. à la Chapelle - St. - Sauveur, département de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CATILINA (Julien), dom. à St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la commis. militaire séante à Angers.

CATRAUD (Ant.), dit *Grand-champ*, ex-mousquetaire, domicilié à Bridoré, département d'Indre et Loire, cond. à mort comme émigré, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc.

CATRAUD (Louis), dit *Grand-champ*, ex-mousquetaire, dom. à Bridoré, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme émigré, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc.

CATYLLÉ (J. P. M. A.), âgé de 47 ans, né à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, ex-curé, ex - oratorien, ex - constituant, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

CAUBOUÉ (Jean), conducteur des routes, dom. à Saugins, département des Basses - Pyrénées, condam. à la déportation pour 10 ans, le 9 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUCHOIS (Marie-Françoise-Eulalie) march. mercière, dom.

à Dieppe, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 2 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUDEREZ, jeune (Franç.), âgé de 40 ans, vivant de son revenu, né et dom. à Talence, département de la Gironde, condamné à mort comme contre-révol., le 27 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

CAUDERNIÈRE (Pierre), domicilié à la Fosselière, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAUDET (Ant.), domicilié à Saint Laurent - la - Plaine, département de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CAUDIÈRE (Michel-Franç.), homme de loi, dom. à Martigues, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 17 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUDRILLIER (Pierre-Nicol.), ancien palfrenier des gardes du tyran-roi, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme émigré, le 13 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUDY (Joseph), dit *Joli*, domicilié au Boulon, département des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme émigré, le 13 flor., an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

CAUMONT, voyez COMBETTE.

CAUPIN, voyez CHUPIN.

CAUQUE (Franç.), tailleur de

pierres, forçat à Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort pour avoir voulu briser ses fers, le 17 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches-du-Rhône.

CAURAUD (Jean), domicilié à Chaudafort, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CAUSSÉ, négociant à Bordeaux, département de la Gironde, cond. à mort comme fédéraliste, le 14 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUSSEBAN (Jean), domicilié à Saint-Laurent-de-la-Salle, département de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CAUSSIGNAC (Antoine), domicilié à St. Chely-de-Tarn, département de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAUSSIGNAC (Jean-Bapt.), traficant, domicilié à la Malene, département de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAUSSIGNY (Joseph-Louis), dit *Valbelle*, ex-noble, dom. à Aix, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUTERAY (Jean), domicilié à Saint Sauveur, départ. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée,

le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAUTEREL (Pierre), dom. à St. Pierre-Chabronne, dép. de l'Ain, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAUVEL (Franç.), menuisier, cultiv., dom. à Plemet, cant. de Loudeac, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 11 thermid., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUVET (Jacques), cuisinier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 16 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de Paris.

CAUVIER, aîné (Jean-Hono.), chapelier, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUVIER, cadet (Honoré), portefaix, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAUVIN (Frédéric), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CAVAZZA (Jean-Bapt.), imprim., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 therm., an 2, par la com. mil. de Bordeaux.

CAVOIS (André - Ephrem), offic. munic., dom. à St. Gilles, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

CAYX (Jean-Bapt.), âgé de 66 ans, né à Martre, dép. du Lot, ex-curé, y dem., cond. à mort, le 17 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

CAZAJUS (Jean-Pierre), dit *la Lune*, manouvrier, comique à Saverdun, département de l'Arriège, cond. à la déportation à vie, comme complice de cont.-révol., le 23 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CAZEAUX (Pierre), prêtre, ex-provincial des récollets, âgé de 65 ans, né et dem. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme réfrac., à la loi, le 16 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

CAZEAUX (Arnaud), armurier, domicilié à Carbonne, départem. dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 septemb. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CAZENARD (Jean), âgé de 38 ans, commis-march. et offic. municip. de la commune de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Convention nat. du 9 therm., an 2, exécuté le 11 id.

CAZENAVE (Jean), âgé de 50 ans, cultiv., natif de Cadillac, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Bordeaux, comme ayant été mis hors la loi.

CAZÈS (Jean-Paul), âgé de 42 ans, ex-conseiller aux requêtes du parlement de Toulouse, né et dom. à Toulouse, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme

cont.-révol., le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CAZES (Ant.), âgé de 60 ans, né à Montant, ex-juge au bailiage de Montant et y dem., cond. à mort le 2 thermidor an 3, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CAZOTTE (Jacques), âgé de 74 ans, maire de Pierry, département de la Marne, et ex-dev. commissaire général de la marine, cond. à mort le 25 septem. 1793, par le trib. établi à Paris, par décret du 17 août 1792; comme convaincu d'écrits contre-révol., et de correspondances avec les émigrés.

CÈBE (Ant.), faiseur de bas, dom. à Uzès-la-Montagne, dép. Gard, cond. à mort comme conspir., le 11 therm. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CEBRON (Etienne), domicilié à la Jumelière, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CECILLON (Jean), march. toilier, âgé de 60 ans, natif d'Artas, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 12 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CENDRE (Jean-Clément), ex-seigneur et maire de Pugny, département du Cher, condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 pluv. an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux Sèvres.

CERCLAIS (Etienne), cardeur de laine, dom. à la Chapelle-Rousselin,

Rousselin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 frim. an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

CERNAULT (Louis-Charles), dom. à St. Hilaire-du-Bois, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CESBRON (Pierre), labour., dom. à St. Pierre-de-Chemillé, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

CESBRON (François), labour., domicilié à St. Jean-de-la-Croix, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CEZANNE (Jean-Joseph-Etien.), gendarme, dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme conspir. le 1 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CEZARD (Louis), natif de Tournay, déserteur du régiment de Virtemberg, cond. à mort comme contre-révol., le 11 flor. an 2, par le trib. crim. du départ. de Saône et Loire.

CEZERON (Claude), commis d'un recev. des rentes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 29 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHABANE (Pierre), âgé de 32 ans, natif de St. Chamont, juge de paix, dom. à St. Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort.

Tome I.

comme contre-révol., le 2 germ. an 2, par la com. rév. de Lyon

CHABANE (François), épicier, âgé de 32 ans, natif de Voray, dép. de la H.-Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHABANEL (François) ex-prieur des Bénédictins d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 23 messid. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHABANIER (Jean), prêtre; dom. à St. Caunat, département des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 26 vent. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CHABAULT (Pierre), âgé de 26 ans, né et dom. à Rambouillet, département de Seine et Oise, condamné à mort comme conspirat., le 24 prairial an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHABEAUTY (Jacq.), dom. à Neuvy, département des Deux-Sèvres, cond. à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHABERT (François), ex-noble, écolier, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 6 flor. an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

CHABIRAUD (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHABOLLÉ (Jean), dom. à Cerceux, département de Mayenne

N

ne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CHABOSSEL (Louis), dom. à Arnail, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHABOSSEUX (Jean), dom. à Tillié, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHABOT (François), ex-capucin, âgé de 35 ans, natif de St. Geniez-Dol, dép. de l'Aveyron, député du département de Loir et Cher, à la Conv. nat., dom. à Paris, cond. à mort, le 16 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. tendante à avilir la Convention nat., détruire par la corruption le gouvernement républicain, et pour avoir voulu favoriser la conspiration de l'étranger.

CHABOT (la) (Modeste), ex-noble, domicilié à Luçon, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

CHABOTTIER (Jean), domicilié aux Aubiers, département des Deux Sèvres, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la comis. milit. séante à Nantes.

CHABOU (Simon), âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, faiseur de navette, cond. à mort,

le 28 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHABRAL (François), ex-vic., domicilié à Troujet, département de l'Allier, condamné à mort comme réfract. à la loi, le 4 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHABRAN (Joseph), domest. du génér. Ferrière, né et dom. à Brignon, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 27 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice du général. Ferrière.

CHABRIER (Gaspard-Joseph), âgé de 56 ans, natif de Pierre-Fitte, dép. de l'Allier, négoc., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort cont.-rév., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHABRIGNAC (Paul-Alexand.), dit *Condé*, âgé de 65 ans, natif de Dunkerque, ex-capit. des Carabiniers, et cultivat. à Fontrevault, cond. à mort, le 16 vendém., par le trib. rév. de Paris, comme complice de plusieurs conspir. dans la commune de Fontrevault, et avec des intentions cont.-rév.

CHABRU (Louis), âgé de 42 ans, vitrier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHACHOZ (François), domicilié au May, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHADAIGNE, veuve Boulay, (Jeanne), domiciliée à Nuillé-sur-Quette, département de

la Mayenne, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 9 therm., an 2, par la com. rév. séante à Laval.

CHADAIGNE (Louis), labour., domicilié à Nuillé-sur-Ouette, département de la Mayenne, cond. à mort comme receleur de prêtres réfract., le 9 mess., an 2, par la com. rév. séante à Laval.

CHADAIGNE (Louise), domiciliée à Nuillé-sur-Ouette, département de la Mayenne, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 9 mess., an 2, par la com. rév. séante à Laval.

CHAENUS (Pierre), dom. à la Tessoire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAFFOY (Charles-Franç.), ex-noble, rentier, dom. à Lyon, natif de Besançon, cond. à mort, le 22 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CHAFOI (Louis-Antide), âgé de 32 ans, natif de Besançon, dép. du Doubs, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAGRIN (François), dom. à la Haye, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAILLET (Xavier), dit *Deverges*, âgé de 30 ans, né à Lons-le-Saulnier, dép. du Jura, génér. de brigade de l'armée des Pyrénées-Orientales, dom. à Perpi-

gnan, départ. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme traître à la patrie, le 14 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAILLIOT (Jean), dom. à St. Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAILLON (Charles), dom. au Puy-St.-Bonnet, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAILLON (Pierre), dom. à Pouillé, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAILLON (François), dom. à St. Lambert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAILLOU (René), march. de moutons, dom. à Pouzanges, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAILLOU (René), labour., dom. à St. Julien, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 prair., an 2, par la com. milit. séante à Laval.

CHAILLOU (Nicolas), maçon, dom. à Maulevrier, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur.

CHAILLOU (Jacques), dom. à

St. Germain, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAILLOU (François), dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CHAILLOU (René), march. de moutons, dom. à Pousanges-la-ville, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAILLOUX (Jean), dom. à Isserné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Rennes.

CHAILLOUX (Jean), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHAILLOUX (Pierre), dom. à Gonore, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHAILLOZ (Pierre), dom. à St. Lambert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHAINÉ (Jean), dom. à Messet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAIRCOT (Franc.), âgé de 50 ans, huissier, natif de Chaulieu, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAISSON (Etienne), dom. à St. Lambert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAISSY (François), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHAIX (Antoine), âgé de 62 ans, natif de Gap, départ. des H.-Alpes, march. de bas, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la comm. rév. de Lyon.

CHAIX (Jean-Marie), âgé de 43 ans, né et dom. à Lyon, prêtre insermenté, cond. à mort, le 23 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme réfract.

CHAIX (Eléazard), fabric. de briques, dom. à Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 mess., an 2, par la com. populaire séante à Orange.

CHALAINAY (Antoine), dom. à la Jaudonnière, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHALAIS (Louis), garçon laboureur, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé.

CHALAYER (Michel), jour

nalier, dom. à St. Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHALENDAS (Marie-Anne), femme Abrial, dom. à Issingeaux, départ. de la H.-Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfractaires, le 3 therm., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

CHALENDON (Jacques), tireur d'or, âgé de 38 ans, natif de Trévoux, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHALENDON (Claude), m^d. toilier, âgé de 62 ans, natif de St. Symphorien-d'Anselme, dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-révol. le 21 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHALÈRE (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHALLAS (Marie), veuve de François Fontaine-Morvé, ex-noble, âgée de 62 ans, née à Angers, dom. à la Flèche, dép. de la Vendée, cond. à mort le 25 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHALLES (Joseph), dom. au Lude, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHALLEY (Jean), dom. à Boussac, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme

brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHALLIER (Marie-Joseph), négociant, âgé de 42 ans, natif de Piémont, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condamné à mort au commencement de juillet 1793, par le trib. criminel dudit dép.; comme convaincu d'avoir, dans différentes séances secrètes du club-central, provoqué l'égorgement d'un nombre de citoyens riches de Lyon, et la formation d'un trib. révol. destiné à juger et cond. à mort les aristocrates.

CHALLOT (Jean-Pierre), âgé de 28 ans, né à Château-Roné, desservant de la cure de Marsal, dép. de la Meurthe, cond. à mort comme contre-révol., le 28 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHALMETON (Joseph-Ignace), procureur-syndic du distr. d'Uzès, dom. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort comme contre-révol., le 12 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHALMETTE (Jean), âgé de 41 ans, sans état, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHALVET (Jean), limona-dier, âgé de 36 ans, natif de Neufvaches, dép. des H.-Alpes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMALET (Jean-Antoine), canonier au 3^e. bataillon de l'Hé-

rault, dom. à Chauvin-Dragon; dép. des Basses-Pyrénées, cond. à mort comme déserteur, le 17 germ., an 2, par le trib. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CHAMARD (Jean), bordier, dom. à Prigny, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAMBARDE (Françoise), dom. au Pellerin, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAMBARDE (Marie), dom. au Pellerin, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAMBARAN (Charles-Benoît), natif de Montbrison, dép. de la Loire, ex-noble, dom. à Lyon, cond. à mort le 26 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHAMBAUDUC, (Barthelemy), dit *Lagarde*, ex-noble, dom. à St.-Germain-Laval, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol. le 27 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMBENIT (Antoine), ouvrier en verre, âgé de 60 ans, natif de Châtenay, dép. de l'Isère, dom. à Moidieu, même département, cond. à mort le 25 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme fédéral.

CHAMBLY (C. F.), âgé de 57 ans, né à Louisbourg en Canada, ex-capitaine, demeu-

rant à Paris, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes, ou il étoit détenu.

CHAMBON (Aubin-Bigort), député du dép. de la Corrèze, à la Conv. Nationale, dom. à Uzerche, département *idem*, mis hors la loi le 28 juillet 1793, par décret de la Conv., par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin 1793; il s'est soustrait au jugement, mais ayant été reconnu dans un département, il s'est défendu contre ceux qui vouloient l'arrêter; il a été tué.

CHAMBON - D'ARBOUVILLE, (G. L.) âgé de 59 ans, né à Paris, ex-noble, maréchal de camp, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la maison du Luxembourg, ou il étoit détenu.

CHAMBON (Pierre), courtier, âgé de 60 ans, natif du Puy-en-Vélay, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMBORAN - VILLEVERT, (Louise Sylvie), femme de Jacques Blamont, ex-noble, et ci-devant garde du corps, né à Confolens, âgée de 20 ans, dom. à Blackc, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort, le 28 Ventose, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHAMBORAN (Mar. - Cat. Gab.) ex-carmelite, âgée de 59 ans, née à Confolens, dép. de

la H.-Vienne, dom. à Franciade, dép. de la Seine, cond. à mort le 7 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., pour avoir entretenu des intelligences et correspondu avec les ennemis de l'extérieur.

CHAMBREUIL (Antoine), ouvrier en verre, dom. à Moidieu, dép. de l'Isère, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMBRUN-D'USSELOUP, père (C. L.) âgé de 56 ans, né à Nevers, dép. de la Nièvre, dom. à Usseloup, auditeur en la ci-devant chambre des comptes de Nevers, cond. à mort le 4 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHAMBRUN D'USSELOUP, l'aîné (P.), âgé de 25 ans, né à Nevers, dép. de la Nièvre, dom. à Usseloup, cultiv. propriétaire, cond. à mort le 4 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHAMILLY, *Voyez* Lorimier.

CHAMON (Pierre), âgé de 42 ans, natif de St. Offange, dép. du Mont Blanc, homme de peine, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 27 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMOUSSET (Pierre), âgé de 58 ans, natif de Novalise, dép. du Mont-Blanc, march. fripier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1^{er} niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMPAGNE (L. R.), âgé de 51 ans, né à Sens, ex-noble,

cond. à mort, le 21 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CHAMPAGNE (Ant.-Louis), âgé de 42 ans, ci-dev. noble, prêtre et grand-chantre de la cathédrale de Troyes, né *idem.*, dom. à Paris, cond. à mort, le 13 nivose, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration, en composant des écrits contre-révol.

CHAMPAIS (Michel), dit *Corbe*, cordonnier, domicilié à Coutances, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAMPAUX, v^e. Secillon (Jeanne-Louise), ex-noble, dom. à Bégane, dép. du Morbihan, cond. à mort comme séductrice, le 6 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAMPDIEU, grammairien, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par le trib. de justice révol., séant à Feurs dép. dud., comme instig. de fédéral.

CHAMPREIX (Jean-Baptiste), âgé de 26 ans, né à St. Anastase, grammairien et élève en chirurgie, dom. à Clermont, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme contre-révol., le 5 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris,

CHAMPFLEURY (François-Etienne-Joseph) dit *Chevalier de Varennes*, âgé de 45 ans, né à Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme, ex-noble, capit.

au 10^e. régiment de cavalerie, armée de la Moselle, dom. à Paris, dép. de la Seine. cond. à mort comme contre-révol., le 13 ventose, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAMPIÉ (Michel), âgé de 64 ans, natif de St. Alban, près Lyon, serrurier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAMPIGNY (P. L.), âgé de 59 ans, né à Duplan, ex-curé, de Villepiente, dép. de Seine et Oise, y demeurant, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il étoit détenu.

CHAMPIGNY (Charles), ex-curé, dom. à Rememail, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAMPION (François), dom. au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAMPMILON (Charles), dit *Cressi*, âgé de 33 ans, ex-noble, officier au ci-dev. régiment de veille-marine, négoc., né et dom. à Courlon, dép. de l'Yonne, cond. à mort comme conspir., le 21 floréal, an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAMPSNETZ (L.), âgé de 35 ans, né à Paris, y demeurant, ex-noble et officier aux ci-dev. gardes-françaises, cond.

à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir., dans la maison d'arrêt des Carmes, où il étoit détenu.

CHANCEL (Jean - Nestor), âgé de 40 ans, natif d'Angoulême, dép. de la Charente, y demeurant, général de brig. à l'armée du Nord, cond. à mort comme traître à la Patrie, le 13 ventose, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHANCELLE (Alisier), ex-curé de Visan, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 9 messidor, an 2, par la com. populaire séante à Orange.

CHANCELLE (Pierre), aide des constructeurs, dom. à Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme fédéraliste, le 6 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHANCELLIER (Pierre), dom. à St. Georges-de-Mortagne, dép. de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la commission milit. séante à Nantes.

CHANEAU (Urbain), march. dom. à Marcé, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHANEL (Jacques), âgé de 31 ans, passementier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHANET (Louis) âgé de 55

Ans, jardinier, né et domicilié à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frimaire, an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHANSON (Jacques), tourneur, dom. à Legé, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

CHANTEAU (Pierre), dom. à Chanzeau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHANTEAU (René f), dom. à Chanzeau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHANTEMERLE (Antoine), âgé de 41 ans, natif de Saint Bonnet-de-Courreaux, dép. de la Loire, notaire, domicilié à Monbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 28 ventose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHANTEMERLE (Amable), prêtre, âgé de 37 ans, né à Thiérs, dép. du Puy-de-Dôme, instituteur et homme de lettres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHANTEREL (Germain), ex-curé, dom. à St. Poix, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme réfrac., le 3 niv., an 2, par la com. militaire, séante à Rennes.

CHANTIER (Jean-Raimond), né à Gionge, dép. de la Marne, administrateur du district de Sézanne, dom. aux Essarts, dép. de la Marne, condamné à mort comme contre-révol., le 3 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir fait l'éloge des députés fédéralistes, et avoir couvert d'invectives les amis de Marat.

CHANU (Michel), ex-noble, dom. à Tilleul-Fol-Enfant, dép. de l'Eure, cond. à mort pour émigration, le 17 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHANU (Jacques), dom. à St. Donant, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme instigateur de révolte, le 20 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit département.

CHANU (Pierre), dom. à Ste. Foix, dép. du Mont Blanc, cond. à mort comme émigré, le 27 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHAPATTIN (dom. à Paris, vice-présid. de la section le Pelletier, cond. à mort par contumace, le 20 vendém., an 4, par le conseil milit., établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'avoir, les 13 et 14 de ce mois, provoqué à la révolte contre la Convention nationale; il s'est soustrait au jugement.

CHAPEL (Pierre-Joseph), dit *la Pacherie*, ex-noble, dom. à Rouffiac, dép. du Cantal, cond. au bannissement perpétuel pour propos inciviques, le 15 niv., an 2, par le trib. crim. dud. département.

CHAPELAIN (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAPELAIN (Jacques-René), receveur du droit d'enregistrement, dom. à St. Saens, dép. de la Seine-infér., condamné à mort comme cont.-rév., le 13 oct. 1793, par le trib. crim. dudit département.

CHAPELAIN (Marie), couturière, âgée de 30 ans, née et dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme conspir., le 2 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPELAT (Jean-Baptiste), chapelier, âgé de 31 ans, natif de Grenoble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAPELLE (Nicolas-Rochard), cabaretier, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, condamné à mort comme cont.-rév., le 26 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CHAPERON (Louis), bordier, dom. à Gesté, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAPERON (Paul-Romain), homme de loi, dom. à Libourne, dép. de la Gironde, condamné à mort comme cont.-révolut., le 14 brum., an 2, par la comm. milit. séante à Libourne.

CHAPOLET (Bernard), perruquier, dom. à Lyon, départ. du

Rhône, condamné à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAPON (Jean), dom. à Douay, dép. du Nord, condamné à mort comme brig. du dép. du Nord, le 1 therm., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

CHAPON (Pierre), armurier, âgé de 42 ans, né et dom. à St.-Etienne, dép. de Loir, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 germ. an 2 par la com. rév. de Lyon.

CHAPONAY (Pierre-Elisabeth), ex-noble, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme aristocrate, le 24 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHAPOTET (Bernard), perruquier, âgé de 28 ans, natif de Dijon, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 24 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAPPEAU (Matthieu), vigneron, dom. à Villaine, département de la Sarthe, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Sablé.

CHAPT, veuve Paysac (Marie-Gabrielle), ex-marquise, dom. à Marly, département de Seine et Oise, cond. à mort comme conspiratrice, le 17 pluviôse, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPUIS (Claude), ouvrier en soie, âgé de 19 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAPUIS (Franç.-Amable), âgé de 28 ans, né à St.-Selve-

Tybrai, dép. de Saône et Loire, lieutenant-colonel du batail. de réserve, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme complice de Dumourier, le 22 pluv. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPUIS (Jean-Louis), instituteur, âgé de 49 ans, natif de St-Julien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAPUIS, fem^e. Peystel (Marie), âgée de 24 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme conspir., le 16 germ. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAPUIS (Jacq.), prêtre, âgé de 27 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 germ., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAPUS, veuve Henrigne (Agnès), dom. à St.-Chamas, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 nov. 1793, par le trib. crim. dudit département.

CHAPUS (Alexis - Gaspard), ex-curé, dom. à Pontuse, dép. du Gard, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 therm., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CHAPUT (Cosme-Marie), dit *Dubost*, âgé de 24 ans, né et dom. à Cusset, dép. de l'Allier, cond. à mort comme conspirat., le 23 prair., an 2, par le trib. révolut. de Paris.

CHAPUT (Claude-Gilbert), dit *Dubost de Champcourt*, âgé de 26 ans, né et dom. à Cusset, dép. de l'Allier, cond. à mort comme conspir., le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPUT (Etienné-Hubert-Bonaventure), dit *Dubost*, âgé de 54 ans, né à Cusset, commissaire du tyran-roi, près le trib. du district de Cusset, départ. de l'Allier, cond. à mort comme conspir., le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAPUT, père (Gilbert), aubergiste, dom. à Augerolles, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mai 1793, par le trib. crim. dudit dép.

CHAPUY - MAUBON (Jean-P.), ex-noble, natif de Montbrison, dép. de la Loire, dom. à Lyon, cond. à mort le 20 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CHAQUIN (Jacques), dom. au Temple, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARANSOL (Marie-Thérèse), ex-religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 mes., an 2, par la com. milit. séante à Orange.

CHARASSON (Jean-Marie), marchand épicier, âgé de 48 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHARBON (Pierre), meunier, dom. à St.-Hilaire-de-Rié, dép. de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 3 ventose, an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

CHARBONEL (Jean), cordonnier, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prairial, an 2,

par le trib. crim. dudit départ.

CHARBONNEAU (Michel), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARBONNEAU (Marie), dom. à St.-Laurent, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARBONNIER-SAINTE-CROIX (A. D.), âgé de 37 ans, né à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort le 21 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CHARBONNIER (François), laboureur, dom. à Faye-l'Abbesse, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 pluviôse, an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CHARBONNIER (Pierre), laboureur, dom. à Brionne, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CHARBONNIER (Mathurin), domic. à Montillier, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARBONNIER (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér. cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHARBONNIER (Etienne), dom. à Nevy, départ. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARBONNIER (Pierre), dom. à Chapelle-Basse-Mer, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARBONNIER (Pierre), dom. à Chanteloup, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARBONNIER (Jean), dom. à Chanteloup, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 nivose, an 2, par la commiss. militaire séante à Nantes.

CHARBONNIER (Michel), m^d. de bouteilles, âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol. le 28 frim., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

CHARBONNIER (Jacques), dom. à Gelé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARBONNIER, dit *Parisien*, dom. à Nasbinals, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditeux, le 24 floréal, an 2, par le tribunal criminel dudit département.

CHARDINY (Pierre), fabricant, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort le 24 frim., an 2, comme con.-révol., par la com. révol. de Lyon.

CHARDIN (Jean-Antoine), vicaire d'Arzene, dép. de la Lozère, cond. à mort comme ré-

fractaire, le 14 juin 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CHARDON (Etienné), m^d. de cuirs, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messidor, an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CHARDONNOT (Pierre), dom. à St.-Georges, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHARDONZ (François), dom. à Mosée, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARDRO (René), laboureur, dom. à St.-Pierre-de-Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHARENTE - DE-LA-CONTRIE (François - Athanase), âgé de 33 ans, né à Couffé, dép. de la Loire-infér., avant la révolution, lieutenant de vaisseau, et depuis chef des royalistes de la Vendée et lieutenant général des armées de Louis XVIII, cond. à mort le 9 germ., an 4, par le conseil milit. séant à Nantes, pour avoir fomenté et dirigé en chef la guerre civile de la Vendée, faussé son serment de soumission aux loix de la République, entretenu des corresp. avec les ci-devant princes, les émigrés, les chouans et autres ennemis intérieurs et extérieurs de la République, et comme ayant été pris les armes à la main.

CHARIGNY (Jean-Baptiste),

commissaire au roulage des charrois, et membre du conseil général de la commune de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, exécuté le 10.

CHARIOT (Louis), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARLEMAGNE (Jean-Phil.-Victor), âgé de 26 ans, né à Paris, y dem., inst. et offic. munic. de Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, pour avoir participé à la rébellion de la commune; exécuté le 11.

CHARLES (Thomas), âgé de 47 ans, né à Dessert, ex-procureur de la commune, dom. à Essert, départ. du Mont Blanc, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHARLES (Sire), domic. à Basse-Goulaine, départ. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARLEVAL (C. A.), ex-noble, et lieutenant de la garde constitutionnelle du tyran-roi, âgé de 45 ans, né à St.-Pé, dép. de la H.-Garonne, dom. à Paris, cond. à mort le 6 therm., an 2, par le tribun. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de St.-Lazare, où il étoit détenu.

CHARLOT (Hubert), fleur

de coton, domicilié à Troyes, départem. de l'Aube, cond. à mort comme distrb. de fausse monnois, le 19 mars 1792, par le trib. crim. du dép. de la Marne.

CHARMY (Jean-Baptiste), âgé de 29 ans, affaneur, née et dom. à Lyon, département de Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHARON (Pierre), sabotier, dom. à St.-Aubin-des-Ponts-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire; cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1 therm., an 2, par la com. milit. de Craon.

CHARON (Franc.), laboureur, dom. à St.-Laud., départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHARON (Pierre-Joseph), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme consp. le 23 pr. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAROUSSET (Louis), commerçant en grains et en bestiaux, dom. à Comps, dép. de l'Ar-dèche, cond. à mort comme embaucheur, le 17 oct. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHARPENTIER, dom. à Paris, président de l'assemblée primaire de la section de l'Arsenal, cond. à mort par contumace, le 24 vend. an 4, par le conseil milit. établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'être un des principaux instigateurs et auteurs de la révolte qui a existé les 12, 13 et 14 vend. an 4, contre la Conv. nat. Il s'est soustrait au jugement.

CHARPENTIER, dom. au Pont-

de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CHARPENTIER (Jacques), dom. à Saint-André, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARPENTIER (Nicolas), âgé de 30 ans, natif de Ramela, près Nogent, coëffeur de femmes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHARPENTIER (E. M.), dit *Cadet*, âgé de 30 ans, natif de la Fère, militaire, cond. à mort le 9 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CHARPENTIER (Agnan), dom. à St. Aignan, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARPENTIER (Jean), dom. à Loroux, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARPENTIER (Michel), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-inf. cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARPINI (André), chirurgien, greffier du juge de paix, dom. à Venasque, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-rév., le 15 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CHARFONAY (Franç.), natif de St. Bel, matelassier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim. an 2, par la com. révolut. séante à Lyon.

CHARRAS (Marie-Louise), âgée de 42 ans, native d'Angoulême, ex-noble, dom. à Asnières près Paris, cond. à mort comme contre-révol., le 29 germ. an 2, par le trib. rev. de Paris.

CHARRETIER (Louis), dom. à Errigne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHARREVEAU (Jacq.), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARREVEAU (Jean), dom. à Saint Pierre - de - Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARRIÉ (Jacques), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARRIÉ (Jean-Bapt.), dit *Laroché*, ex-noble et avocat, âgé de 60 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 9 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CHARRIÉ (Marc-Ant.), ex-constituant, dom. à Nasbinals, dép. de la Lozère, cond. à mort

comme conspir., le 16 juillet 1794, par le trib. crim. du dép. de l'Aveyron.

CHARRIER (René), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CHARRIER (Jacques), labour., et offic. municip., dom. à Sallertaine, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 mai 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

CHARRIER (René), Tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHARRIER (Franç.), dit *Duval*, dom. à Chevanne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARRIER (René), dom. au Petit bourg-des-Herbières, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspirateur, le 23 niv. an 2, par la commis. militaire, séante à Angers.

CHARRIER (Mathur.), dom. à St. Amand, dép. de la Côte-d'or, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHARRIER (Franç.) dom. à Tibouçg, dép. de la Côte-d'or, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARRIER (Ant.), curé de Malbouzon, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-rév.,

le 27 vend. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHARRIET (Jean), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHARRIEU (Franç.-Félix.), dom. à St. Laurent, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARRIN (Nicolas), âgé de 19 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CHARRIN (Gaspard), âgé de 69 ans, natif de Guenié, dép. de l'Ain, ex-conseiller aux hypothèques, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 niv. an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

CHARROT (Pierre), labour., dom. à Grandville, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum. an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

CHARTIER (Alexand.), farinier, dom. à Angle, dép. de la Vienne, cond. à mort comme contre-révol., le 11 frim. an 2, par la com. mil. séante à Tours.

CHARTIER (Pierre), labour., dom. à Argentré, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CHARTIER (François-Louis),

ex-vicaire. dom. à Seurdre, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme traître à la patrie, le 2 germ. an 2, par la commis. milit. séante à Angers.

CHARTON (J.) ex-négoc., chef de légion de la garde parisienne, et colonel du cent-deuxième régiment, âgé de 42 ans, né à Lyon, cond. à mort le 9 messid. an 2, par le trib. révoi de Paris, comme contre-révol.

CHARTON (Franç.), loueur de carosse, âgé de 38 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 26 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHARTON (Joseph), apprêteur, âgé de 39 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CHARTON (Abraham), âgé de 38 ans, offic. municip., né et dom. à Montreuil, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 5 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHARVEAU (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHARVET (Ant.), employé à la loterie, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAS, dit *Castor*, fabricant et offic. municip., dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 13 prair. an 2,

an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHASLES, veuve Fontaine-Mervé, (Marie), ex-noble, dom. à la Flèche, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme conspir., le 22 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHASSAGNON (Ant.), négoc. en épiceries, âgé de 49 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CHASSAIN (Ant.), ex-conseiller au ci-dev. parlement de Paris, âgé de 33 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHASSI ou CHASSI, fils de feu Pierre (Philibert), ex-noble, dom. à Donzy, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme émigré, le 25 vend. an 2, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc.

CHASSELIER (Jean-Marie), maçon, dom. à St. Georges près Montigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHASSELOUP (P.), âgé de 43 ans, né à Corbeil, ci-dev. armurier du 9^e. régiment d'hus-sards, cond. à mort comme conspir., le 29 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHASSELOUP (Joseph), dom. à la Haye, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHASSEPOUL (Jean-Franç.), natif de St. Pierre-de-Bœuf, dép.

de la Loire, agriculteur, y demeurant, cond. à mort, le 27 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHASSEREAU (Franç.), dom. à Chièvres, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHASSERIAU (Jacques), dom. à St. Marc-Lacorte, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHASSET (Charles-Antoine); dom. à Villefranche, dép. de Rhône et Loire, député dud. dép. à la Conv. nat., mis hors la loi, le 3 octob. 1793, par décret de la Conv., comme conspir., et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

CHASTERIOT (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATAIGNIÉ (Joseph), médecin, âgé de 63 ans, natif de Tain, dép. de la Drome, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHASTEIGNIER (J. René-Henri), ex-noble, âgé de 48 ans, né à Rouvre, dép. des Deux Sèvres, ex-chevalier de St. Louis, dom. à Couffe, dép. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHATAIGNIER (Isabelle), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme com

plice des brig. de la Vendée, le 19 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATAIGNIER (Louise), rentière, âgée de 46 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme fanatique et cont.-révol., le 22 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATAIGNIER (Elisab.), rentière, âgée de 47 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme fanatique et cont.-révol., le 22 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATAIGNIER (Jacqueline), rentière, âgée de 45 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme fanatique et cont.-révol., le 22 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATAIN (André), âgé de 19 ans, nat f de Symphorien-le-Châtel, sans état, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATAL (Franç.), maire de Feret, dép. du Morbihan, cond. à mort comme cont.-révol., le 31 août 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CHATARD (Joseph-Jean), avocat, âgé de 34 ans, natif d'Augé, dom. à Dompierre, dép. de l'Allier, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATEAU (Pierre), dom. à Jallais, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATEAU (Jean-Julien), dom. à Julles, dép. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATEAU (Jean), dom. à Montellier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATEAU (Pierre), dom. à Chevenière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATEAU-BRIANT (J. B. Auguste), âgé de 34 ans, natif de Port Malo, ex-marquis et capit. de cavalerie au régiment ci-dev. Royal, dom. à Malesherbes, dép. du Loiret, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHATEIGNIER (Pierre-Thom.), ex-noble, sous-lieutenant de vaisseau, dom. à Port-Briec, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHATBIGNIER (Franç.), ex-noble, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHATELAIN (Jean-Bapt.), cabaretier, âgé de 35 ans, natif d'Is-soudun, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATELAIN (Franç.), journalier, dom. à Parmé, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHATELAIN, fils (Jean), cul-

tiv., dom. à Longevelle, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 octob. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CHATELAS (Claude-Marie), avoué, âgé de 36 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluviöse, an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATELET (Claude-Louis), âgé de 45 ans, né à Paris, y demeurant, rue des Piques, ex-juré au trib. révol. de Paris, cond. à mort, le 17 flor., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Fouquier-Tinville, accusateur public dud. trib. révol.

CHATELIER (M.) âgé de 26 ans, né à Sainte-Anne-Debuc, dép. de la Manche, tailleur, dom. à Paris, cond. à mort, le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la prison de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, de suite les membres des comités de salut public, de sûreté générale, et tous les patriotes.

CHATELIN (Franç.-Laurent), professeur de l'école nationale, membre de la commune de Paris, mis hors la loi, comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat., du 9 therm., exécuté le 12.

CHATELLIER (Arnaud), prêtre, âgé de 37 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme réfrac., le 15 frim. an 2, par la com. milit. séante à Libourne.

CHATELLIER (René), tisserand, dom. à St. André, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19

niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHATELOT (femme Meaubon); (Marie-Claire), rentière, âgée de 36 ans, native de Villefranche, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 germ., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATELUS (Claude-Marie); âgé de 51 ans, natif de Pouilly, dép. de la Loire, dom. à Lyon, ci-dev. avoué, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CHATENIER (F.), âgé de 54 ans, né à la Courière, ex-noble, cond. à mort le 19 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme compl. de la consp. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CHATENIER (Paul), rentier; âgé de 45 ans, né et dcm. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHATET (François), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATEY (Louis), dom. à la Chapelle-Gaudin, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHATIGNÉ (Louis), dom. à Gouldois, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATIGNY (René), dom. à St. Remy, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la

com. militaire séante à Nantes.

CHATILLON (Louis-Gabriel), dit *Marconnay*, ex-vicomte, dom. à Marconnay, dép. de la Vienne, cond. à mort par contumace, comme fabric. et distrib. de faux assignats, le 24 brum. an 3, par le trib. crim. révol. établi à Liège.

CHATON (Louis), dom. au Grou, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHATOU (Pierre), dom. à Sauloir, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHATTEZ (Jean), dom. à Chemillié, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAUDÉ (Jean-Bapt.), commis-drapier, âgé de 19 ans, natif de Rheims, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAUDOT (Vivant J.-Bapt.), notaire, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 26 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Brichard, notaire.

CHAUFELET (Claude), copiste, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAUFFART (Gaspard), fabr. d'étoffes de soie, âgé de 59 ans,

natif d'Avignon, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAULAN (Barthelemy), notaire public, dom. à Aubagne, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 23 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CHAULAN (J.-Bapt.), marchand drapier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 6 7bre 1793, par le trib. crim. dudit département.

CHAUME (Barnabé), tisserand, dom. à Troyes, dép. de l'Aube, cond. à 15 ans de fers comme distrib. de fausse monnoie, le 19 mars 1792, par le trib. crim. du dép. de la Marne.

CHAUMÈS, fils, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 1^{er} brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

CHAUMETTE (P.-Gaspard-Anaxagoras), âgé de 31 ans, natif de Nevers, dép. de la Nièvre, dom. à Paris, agent nat. de la commune de Paris, cond. à mort le 24 germ., an 2, par le tribunal révolution. de Paris, comme complice d'une conspiration contre la liberté et la souveraineté du Peuple, tendante à troubler l'état par une guerre civile, dissoudre la représentation, assassiner les membres des comités et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple, rétablir la monarchie.

CHAUMONT, dom. à Paris ; chef de brigade, cond. à mort par contumace, le 5 brum., an 4, par le conseil militaire établi à Paris au Théâtre François, comme convaincu d'avoir signé l'ordre de battre la générale, et d'être devenu, en adoptant cette mesure, membre de la commission de direction de la révolte armée contre la Conv. nat. les 12, 13, 14 vend., an 4 ; il s'est soustrait au jugement.

CHAUMOROT, âgé de 30 ans, né à Cosne, dép. de la Nièvre, maître de poste, cond. à mort le 22 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice des conspir. qui ont existé dans la commune de Cosne contre le Peuple, tendante à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, à dissoudre les sociétés populaires.

CHAUMOT (René), dom. à Rouge, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUNET (Nicolas), tailleur, âgé de 24 ans, natif de Marcou, dép. de la Marne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAUNU (Jacques), dom. à St. Donans, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CHAUSSADE (Lazare), affa-
neur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAUSSANDE (Henriette), ex-noble, dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme conspir., le 5 mess., an 2, par la com. popul. d'Orange.

CHAUSSI (Louis-Joseph), prêtre, dom. à Beaulieu, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfrac., le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. du départ. du Gard.

CHAUSSIER (Claude), âgé de 51 ans, march. de bois, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Dijon où il étoit détenu.

CHAUTOUR (Jacques), dom. à St. Christophe, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUTY (Genet), procureur-syndic du dép. du Puy-de-Dôme, âgé de 41 ans, natif de Clermont, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHAUVAU (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHAUVAUX (René), dom. à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CHAUVEAU (Jacq.), dom. à Herblain, dép. de la Loire-inf.

fér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CHAUVEAU (Jean), dom. à St. Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVEAU (Mathurin), dom. à Luigney, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVEAU (Jean), dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVEAU (Etien.), dom. à Chauveau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVEAU (Mathurin) dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHAUVEAU (François), laboureur, dom. à Saint Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVEAU (Mathieu), vigneron, dom. à Martigné-Bréant, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVEAU (André) marchand, dom. à Gonnord, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVEAU (Jacques), dom. à Errigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHAUVEAU (François), dom. à Mée, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHAUVEAU (René), pêcheur, dom. à Coutures, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHAUVEAU (Pierre), dit *Giroflée*, domest. garde-chasse, dom. à Saumur, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVEAU (Félix), âgé de 24 ans, homme de loi, né et dom. à Poitiers, départ. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAUVEL (Louis), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVEL (Jean-Louis), serrurier, dom. à Paris, cond. à mort par le conseil milit., le 11

prair., an 3, convaincu d'avoir porté au bout de sa bayonnette la tête du représentant Ferraud, le 3 prair., an 3.

CHAUVREAU (Franç.-Mar.), âgé de 37 ans, né à Tours, départ. d'Indre et Loire, commis-marchand, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHAUVET (Mathurin), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHAUVET (Jean), dom. à Lelongeron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVET (Jean-François), offic. ministériel au trib. d'Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 4 nov. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHAUVET (Pierre), maréchal, dom. à Velleron, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 7 mess., an 2, par la com. populaire d'Orange.

CHAUVETEAU (André), dom. à St. Macaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIÈRE (Louis), fermier, dom. à Chalonnès, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHAUVIÈRE (Jacques), dom. à Tourfont, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. mil. séante à Savenay.

CHAUVIÈRE (Franç.), leveur de peaux, dom. à Chatillon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 27 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVIGNÉ (Jacq.), meunier, dom. à Dencé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHAUVIGNÉ (Franç.), dom. à Dencé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 2 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHAUVIGNÉ (Jacques), dom. à St. Lambert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIGNÉ (Vincent), dom. à Thouarcé, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIN (Julien), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIN (Mathurin), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIN (Michel), dom. à

Ennery, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUVIN (Jean), âgé de 56 ans, né à Montauban, perruquier, ensuite marchand, sous-lieuten. au 19^e régim. de chasseurs à cheval, dom. à Montauban, dép. du Lot, cond. à mort comme conspir., le 16 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAUVIRET (Jean), dom. à Puisey, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHAUVRACQ (Julien), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHAUZY (Jacques), âgé de 63 ans, cultivateur, né et dom. à Vandé, dép. des Ardennes, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAVANCE, aîné (Antoine), âgé de 30 ans, natif de Belley, voyageur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAVANEL (F. J. Maurice), âgé de 38 ans, natif de Cairanne, ci-devant Comtat-Venaissin, secrétaire du maire de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAVANIEU (Mich.-Théod.), âgé de 33 ans, courtier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév.,

le 28 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAVANNE (François), âgé de 23 ans, compagnon guimpier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAVENEAU (Elisabeth), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspiratrice, le 8 germ., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHAVET (Augustin), âgé de 41 ans, natif d'Orgelet, dép. du Jura, commis de magasin, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHAYAUX-CAILLOUX (Etienne-Nicolas-Joseph), âgé de 41 ans, brasseur, ex-notable, né et dom. à Sédan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme conspir., le 15 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHAZOTTIER (Etienne), dom. à Lyon, dép. du Rhône, avoué, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CHEBRIER (Nicolas-Etienne), dom. à Paris, membre du comité rév. de la section de l' Arsenal, cond. à mort, par le conseil milit., le 11 prair., an 3, comme convaincu d'avoir harangué dans la tribune de la Convent., pendant la révolte des 3 et 4 prair.

CHECHER (Franç.-René), âgé de 44 ans, natif de Mirai, dép. de Mayenne et Loire, tailleur, dom. à Lyon, cond. à mort, le 24 frim., par la com. rév. séante à Lyon.

CHEDELE (Jean-Franç.), âgé de 22 ans, commis fabric. de bas, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHEFER (M.), fme. de Foslé, âgée de 33 ans, née à Dagyant, dom. à Compiègne, dép. de l'Oise, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où elle étoit détenue.

CHÉGARAY (Antoine), négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

CHEHERÉ (François-René), tailleur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHEMIN (Jean), âgé de 50 ans, natif de Loigny, dép. de l'Orne, ancien marchand, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHEMIN (Jean), domicilié à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CHEMINEAU (Pierre), garçon laboureur, dom. à Mazières, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHEMINEAU (Jacques), dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cors-

pirat., le 16 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CHEMINEAU (Marie), domestique, dom. à Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 14 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEMINOT (Pierre), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHEMINOZ (René), dom. à Chauzeau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHENAUT (Pierre), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHENAVAS (Franç.), âgé de 32 ans, natif de la Côte-St.-André, dép. de l'Isère, receveur du droit d'enregistrement, dom. à Crémieu, dép. de l'Isère, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHENEAU (André), dom. à Chinon, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHENET (Thérèse-Julienne-Hélène), ex-visitandine, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fanatique contre-révol., le 21 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHENET (Marie-Thérèse),

femme Gaçon, ouvrière en soie, âgée de 36 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 9 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHÉNIER (A.), âgé de 31 ans, né à Constantinople, dom. à Paris, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St.-Lazare, où il étoit détenu.

CHENIEU (Joseph), m^d., dom. à Ste. Cécile, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme conspirateur, le 6 niv., an 2, par la com. militaire séante à Saumur.

CHENIOU (Jean), tonnelier, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

CHENEVAUX (Bernard), m^d. colporteur, dom. à Fraisne, dép. des Ardennes, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 18 frim., an 2, par le trib. criminel du dép. de la Seine.

CHENU (Jacques-Marie), prêtre, dom. à Paramé, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 11 germ., an 2, par le trib. criminel dudit département.

CHENU (François-Jean-Marie), dit *Villanger*, âgé de 41 ans, ex-avocat, né et dom. à Châteauneuf, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme conspir., le 2 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHEPELOT (Louis), dom. à Vaudrenne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHÉRAT (Jean), forçat de Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme contre-révol., le 12 frim., an 2, par le trib. criminel dudit départ.

CHERBONNIER (Pierre), ex-curé, dom. à Mozeau, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 23 vent., an 2, par le trib. criminel dudit départ.

CHERBONNIER (Michel), closier, dom. à Notre-Dame-des-Gardes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHERBOUSÈRE (François), dom. à Treizevents, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHERCHOULY (Jean), ex-curé, dom. à la Chapelle-Fauché, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme réfract., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CHERDONNEAU (François-Jacques), dom. à Dencé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHEREAU (Jean-Thomas), journalier, dom. à Bourg-neuf-la-Forêt, dép. de la Mayenne,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv., an 2, par le trib. criminel du départ. de la Sarthe.

CHEREL (René), dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme contre-révol. le 15 janv., 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CHERET, dom. à Paris, secrétaire de la section de Bonne-Nouvelle, cond. à mort par contumace, par le conseil milit. séant au Théâtre-Français, le 5 brum., an 4, comme convaincu d'avoir fait battre la générale sans ordre, pour faire marcher contre la représentation nationale, dans la révolte des 12, 13 et 14 vendém.; il s'est soustrait au jugement.

CHERGENT (François), dom. aux Aubiers, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHERON (Pierre), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHERON (A. F.), âgé de 54 ans, né à Ixelle, dom. à Paris, adjudicataire de la maison de la Muette, cond. à mort le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en avilissant les assignats, et en provoquant le rétablissement de la royauté.

CHERON (Jean), dom. à St-Hilaire-du-Bois, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHERUY (Guillaume), ex-bénédictin, dom. à Rheims, dép. de la Marne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 15 fructid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

CHERVILLAT (François-Xavier), âgé de 28 ans, natif de Thiopville, commis, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHESNAIS (Jean), garçon laboureur, dom. à Basse-Goulaine, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

CHESNAY (Jacques), dom. à Maubonne, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHESNEAU (Nicolas Charles), ex-curé, dom. à Montreuil-Belfroi, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. militaire séante à Angers.

CHESNUE (Jean), dom. à la Chapelle-St.-Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHESNEY (Mathurin), dom. à Beaupré, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv.,

an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHESSÉ (Jean), commis-greffier, dom. à Ghatillon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHEVALEREAU (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHEVALIER (Louis-Marie), âgé de 26 ans, marin, natif de St. Pierre, Ile-française, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme aristocrate, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux, et ayant été mis hors la loi comme fédéraliste.

CHEVALIER (François), dom. à St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. de Doué.

CHEVALIER (Marin), scieur de long, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la commis. milit. séante à Doué.

CHEVALIER (P.), âgé de 53 ans, né à St. Germain-en-Laye, march. de veaux à Paris, cond. à mort, le 28 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la prison de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, et de suite les membres des comités de salut public et de sûreté générale, ainsi que les patriotes.

CHEVALIER (Michel), dom. à Dupertre, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 brum. an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

CHEVALIER (Jean), labour., dom. à Argentré, départ. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CHEVALIER (Joseph), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHEVALIER (Jacques), dom. à la Chapelle-du-Genet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHEVALIER (Noel-Etienne), ex-chanoine, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEVALIER (Ant.), tambour-major et march. magasinier, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 24 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEVALIER (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHEVALIER (Françoise), ouvrière en linge, âgé de 28 ans, né et dom. à Besançon, dép. du

Doubs, cond. à mort, le 9 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir conspiré contre le Peuple Français, en tenant des propos cont.-révol.

CHEVALIER, femme la Martinière, (Marie-Suzanne), âgé de 34 ans, née à St. Sauvan, près Poitiers, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir. et compl. de l'assassinat de Collot-d'Herbois, elle a été conduite au supplice avec une chemise rouge.

CHEVALIER, dit *Picard*, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme séditieux, le 27 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEVALIER (Alexandre), natif de Paris, figurant au théâtre, cond. à mort comme fédéraliste, le 20 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CHEVALLIER (Joseph), aubergiste, âgé de 21 ans, né et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHEVALLIER (Mathur.), dom. à la Podrignière, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHEVALLIER (Joseph), dom. à Genet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

CHEVALLIER (Mathur.), serger, dom. à la Jumellière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à

mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHEVALIER (Franç.), dom. à Dol, dép. d'Ille et Vilaine, cond. comme cont.-rév. à la déportation jusqu'à la paix, puis au bannissement perpétuel, le 18 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEVALIER (Louis), dom. à Dol, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme contre-révol., le 18 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHEVAN (Basile), dit *de Man-gerie*, rentier, dom. à Clamecy, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme contre-révol., le 25 vent. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CHEVARIÉ (Joseph), ex-recev. des tailles, âgé de 43 ans, né et dom. à Montainé, dép. de l'Allier, cond. à mort comme contre-révol., le 11 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHEVASSU (Claude-Ant.), âgé de 45 ans, natif de Saint-Claude, dép. du Jura, instituteur, domicilié à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CHEVAUDIÈRE (René-Franç.-Louis), âgé de 32 ans, lieutenant dans la gendarmerie, né et dom. à Valdrome, dép. de la Drome, cond. à mort comme conspir., le 18 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHEVINAUDE (Françoise), âgée de 30 ans, native d'Angoulême, dép. de la H.-Charente, lingère, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 18 mess.

an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, accusée d'avoir servi le fédéralisme, à l'aide de faux passeports.

CHEVIRÉE (René), dom. au Fief-Sauvin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CHEVRIER (J. B.), âgé de 50 ans, né à Rumilly, départ. du Mont Blanc, prêtre, dom. à Auteuil, dép. de la Seine, cond. à mort, le 5 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir., dans la maison d'arrêt des Carmes, où il étoit détenu.

CHEVRIER (André), dit *Pontoiseau*, march., dom. à Saint-Hilaire-de-Rie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 avril 1793, par la commis. milit. séante aux Sables.

CHEVRILLIER (René), dom. à Chaudfonds, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CHEVRON (Louis), dom. à St. Porchand, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHEZEAU (de) (Louis), labour., dom. à Vaudegon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir. le 23 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHIAVARRY (Pierre-Ant.-Joseph) âgé de 38 ans, né à

Arles, ex-capit. au ci-dev. régiment-Dauphin, électeur à l'assemblée législat., dom. à Arles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 26 floréal an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHIEOUST (Claude-François), chirurg., dom. à Fos-Amphoux, dép. du Var, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHICOTEAU (René), vigneron, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

CHICOTTEAU (Pierre), vigneron, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHIÈZE (Jérôme), ex-chanoine, dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 5 messid. an 2, par la commis. popul. séante à Orange.

CHIEZE (Joseph-Frédéric), ex-chanoine de St. Ruff, dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 5 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CHIFFARGE (Franç.), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CHIFFREVART, V. ANNEVILLE.

CHILLAU (Elisab.), veuve de Dumas Fontbroge, conseiller au

ci-devant parlement de Guienne, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 27 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme complice des crimes de son mari, qui les a payé de sa tête.

CHILLAUD (Jacques), ex-noble, âgé de 41 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 messidor, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

CHILON (Michel), prêtre, dom. à Romillé, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHIMBAUD (Alex.-Edme), âgé de 27 ans, né et dom. à Bordeaux, ayant servidans la troupe de ligne avant la révolution, vivant de son revenu, cond. à mort le 15 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, dép. de la Gironde, comme ayant été mis hors la loi, comme aristocrate.

CHINCOLAS (Michel), charbonnier, dom. à St. Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Saumur.

CHIRANNE (Louis), dom. aux Aubiers, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

CHIRARD (Pierre), dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Savenay.

CHIRET (Jean), manoeuvre,

et ci-devant soldat, dom. à Dragonville, dép. de la Meuse, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 brumaire, an 2, par le trib. crim. du dép. de Seine et Oise.

CHIRON (François) tisserand, domic. à Mazières, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CHIRON (René), dom. à Jetay, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHIRON (Louis), dom. à Laplaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHIRON (Franç.), laboureur, dom. à Commequiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 ventose, an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

CHIROT (Elie), dom. à St.-Florent-le-Vieux, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHODKIEWECQ, (Rosalie), femme du prince Alexandre Lubomirski, princesse de Pologne, âgée de 23 ans, née à Os-nobit en Ukraine, domiciliée à Chaillot, près Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOIDESON (Etienne), dom. à St.-Fiacre, départ. de la Loire-Inf., cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 30 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

CHOILBY (Pierre), dom. à St.-Christophe-du-Bois, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOIRUT, *f^me.* Cousin (Marie-Magd.), march. fruitière, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspirat., le 24 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

CROISEAU (Antoine), âgé de 64 ans, né à Etriché, départ. de Seine et Oise, entrepreneur des convois de l'artillerie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 2 ventose, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOISEUIL-LA-BAUME (Cl.-Ant.-Clérial), âgé de 61 ans, natif de Nancy, ex-marquis et ex-lieut.-général, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOISEUIL, *f^me.* de l'ex-duc de Granmont (Béatrix), âgée de 64 ans, native de Lunéville, dép. de la Meurthe, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 flor., an 2, par le trib. révolut. de Paris.

CHOIX (Jean-Marie), prêtre, âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHOL (Jean-Franç.), faiseur de bas, âgé de 27 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à

mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHOL (Luce), dom. à Nantes, départ. de la Loire-inf., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes,

CHOL (Thérèse), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOLET, *f^me.* Condé (Marie-Scolastique), ex-noble, dom. à Dun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme émigrée, le 14 therm., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CHOLETBAU (Gaspard), dom. à Basse-Goulaine, départ. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOLIER (Philippe), march. fripier, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 24 ventose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHOLLET (Joseph), dom. à Dupain-en-Mauge, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOLLET (Adrien), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay.

CHOLLET (André), dom. à Vauchrétien, dép. de Mayenne et Loire,

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CHOLLET (Benjamin), domestique, dom. à Ste.-Vierge, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme émigré, le 5 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHOULOUX (Michel), médecin-vétérinaire, dom. à Voide, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHOMIER (Jean-Pierre), natif de Givors, y demeurant, et à Lyon pendant le siège, cond. à mort le 30 frimaire, an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHOMOROT (Gilbert), maître de poste, dom. à Cosne, dép. de la Nièvre, condamné à mort comme conspir., le 22 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOMTEAU (Charles), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

CHOPARD (Jean - Benoît), cordonnier, soldat au 6^e. bataillon du dép. du Doubs, dom. à Morteau, même département, cond. à mort comme émigré, le 27 fruc., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CHOPELET (Claude), âgé de 38 ans, natif de Châlons - sur-Saône, dom. à Lyon, dép. du Rhône, copiste, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHOPIN (J.), dit *Chevalier*,

Tome I.

âgé de 23 ans, natif de Moulins, dép. de l'Allier, maréchal de-logis au 7^e. régiment de hussards, cond. à mort, le 9 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de complots et de conspir. contre la liberté et la souveraineté du Peuple.

CHOPINET (Jean), dit *Chevalier*, âgé de 23 ans, né à Moulins, dép. de l'Allier, maréchal-des-logis du 7^e. régiment d'hussards, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 9 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOPPLET (Jean-Jacques), âgé de 32 ans, né à Bérieux, dép. de l'Aisne, lieut.-colonel, commandant le 5^e. bataillon de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 22 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHOREL (Augustin), natif de St. Paul-en-Janest, agent milit. pour le recrutement de l'armée du Rhin, cond. à mort le 2 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHOSSEAU (Louis), journalier, dom. à Laplaine, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CHOSSON (Antoine), fontainier, âgé de 32 ans, natif de Port-Fontaine, départ. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 24 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHOTTAIN, fils (François), per-

ruiquier, âgé de 31 ans, né et

P.

dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer à l'ennemi la place de Verdun.

CHOUENOT (René), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-infér., condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOUINEAU (Jean), tisserand, dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par com. milit. séante à Saumur.

CHOULAND (Pierre), journaliste et entrepreneur de coupes de bois, dom. à Bolbec, dép. de la Seine-infér., condamné à mort comme conspir., le 3 septemb. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHOUILLAGUET (Franç.-Gilbert), ex-capucin, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CHOUTAULT (Pierre), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

CHOUTTEAU (René), dom. à Montellier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CHOUVEL (François), laboureur, dom. à Vollore, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort

comme contre-révol., le 19 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHOUVEL (Hugues), dom. à Vollore, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme contre-révol., le 19 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CHOYAU (Paul-Charles), maire de Mareuil, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1 brum., an 2, par le trib. crim. dud. département.

CHRÉTIEN (Gildas), âgé de 40 ans, né à Auray, ex-juge, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison où il étoit détenu.

CHRÉTIEN, femme séparée de Narot, (Marie-Magdeleine), âgée de 22 ans, née à Chantilly, dép. de Seine et Marne, dom. à la Ferté-Gaucher, même dép., cond. à mort comme conspiratrice, le 13 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CHRISTAU (François), architecte, dom. à Lyon, dép. du Rhône, officier municipal provisoire, cond. à mort le 4 pluv., an 2, comme conspirat., par la com. révol. séante à Lyon.

CHUARD (Antoine), compag. charpentier, âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHUCHETEUR (François), dom. à St. Amand, dép. des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le

4 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPART (René), dom. à St. Macaire , dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPART (Pierre), dom. à Chavanne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPAT (Jean), domic. à Tourson, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPIN, ou CAUPIN (A. J.), ex-noble, âgée de 43 ans, femme de Langlois de Pommeuse, conseiller de grand-chambre au parlement de Paris, cond. à mort, le 12 flor. , an 2 , par le trib. rév. de Paris, comme convaincue d'avoir enfoui quantité d'assignats et bijoux.

CHUPIN (Pierre), dom. à Bouzillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CHUPIN (Pierre), dom. aux Aubiers, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPIN (Michel), dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPIN (Michel), dom. à Songé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 5 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

CHUPON (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CHUPPIN (Jacques), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CHUPPIN, (femme Langlois), (Adelaïde-Jos.), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol. , le 12 flor. , an 2 , par le trib. rév. de Paris.

CHUTEAU (Jacques), dom. à Landemon, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CIBOIN (René), dom. à Feuillet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CIETTY (Pierre), peintre, et membre de la commune de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi, par décret de la Convent. nat. , du 10 therm. , an 2.

CIGOGNE (René), vigneron, dom. à Sougé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir. , le 6 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur.

CINGAL (Stanislas-Ferdinand), dit *Mitigny*, dom. à Ste. Marguerite-de-Ducy, dép. du Calvados, condam. à mort comme émigré, le 7 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CINIER (Jean-Joseph), homme

de loi , âgé de 68 ans , natif de Villefranche , dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 27 frim. , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

CISSAC (Arnaud - Ant.) , dit *St. André* , perruquier , natif de Lavour , dép. du Tarn , dom. à Bordeaux , dép. de la Gironde , cond. à mort , le 28 prair. , an 2 , par la com. milit. séante à Bordeaux , comme ayant participé à la force départementale , par suite des malheureuses journées des 31 mai , 1 et 2 juin 1793.

CISSON (Henri) , ex - curé , dom. à Berre , dép. des Bouches du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 27 frim. , an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

CITOLEUX , dom. à Champroye , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspir. , le 3 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur.

CIZERON (Jean - Claude) , libraire , âgé de 32 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 18 frim. , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

CLACY (J. C.) , âgé de 41 ans , natif de Tarascon , chapelier et administ. provisoire du dép. des Bouches du Rhône , cond. à mort , le 9 therm. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme conspir.

CLADEL (Jean) , bourrelier , dom. à Montauban , dép. du Lot , cond. à mort comme chef d'atroupemens cont.-révol. , le 10 mai 1793 , par le trib. crim. dud. département.

CLAGEOT (Pierre) , dom. à Bourguenais , dép. de la Loire-

infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 14 germ. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CLAIN (Jean) , âgé de 65 ans , meûnier et offic. municipal du Pont-de-Cé , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort , le 18 brum. an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme conspirateur.

CLAIR (Michel) , perruquier , âgé de 31 ans , natif de Renaison , dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-rév. , le 5 frim. , an 2 , par la com. rév. de Lyon.

CLAIR (Claude) , dessinateur et chymiste , âgé de 60 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-rév. , le 14 nivose , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

CLAIR (Claude) , dit *Merly* , chapelier , âgé de 26 ans , natif de Renaison , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , condamné à mort comme cont.-révol. , le 15 frim. an 2 , par la com. révol. de Lyon.

CLAIR (Claude) , prêtre , âgé de 74 ans , natif de St. Chamont , dom. à Mornant , cond. à mort , le 28 pluv. , an 2 , par la com. révol. séante à Lyon.

CLAIRMOTTE (René) , dom. à Martigni , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 17 niv. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

CLAIRUT (Joseph) , dom. au Pellerin , dép. de la Loire-infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 30 niv. , an 2 , par la milit. séante à Nantes.

CLAIRUT (Pierre) , dom. au Pellerin , dép. de la Loire-infér. ,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLAMANT (J.-Bapt.), cultivateur, dom. à Mezières, dép. des Ardennes, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAPERON (Abel-Ant.), dit *Mellieux*, ex-noble et rentier, âgé de 59 ans, natif de Vienne, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CLAPIN (Charles), dit *Colonge-St.-Jean*, ex-noble, dom. à Géménon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 germ., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAPTIA, femme Molière, (Cécile), ex-noble, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAR (Joseph), dom. à Narbonne, dép. de l'Aude, cond. à mort comme émigré, le 19 messid., an 2, par le trib. milit. du 2^e. arrondissement des Pyrénées-Orientales.

CLARET (Etien.), berger, dom. à Ste. Ennemie, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CLARIN (Jean), dom. à Annci, dép. du Mont Blanc, cond. à mort comme cont.-révol., le 30 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit département.

CLARISSE (Paul-Franç.-J.),

âgé de 58 ans, chapelier, dom. à Armentières, dép. du Nord, cond. à mort le 27 vendém., an 2, par le trib. révol. de Paris, accusé d'avoir voulu livrer la ville de Lille à l'ennemi.

CLASTRIER (Nicolas), capitaine de navire marchand, juge du prétendu trib. populaire de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 20 7bre. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CLAUDE (René), dom. à Mozé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CLAUDEL (C.-N.), sous-lieutenant des préposés à la douane et dom. à Corcieux, dép. des Vosges, cond. à mort comme émigré, le 2 frim., an 2, par la commis. révol. séante à Strasbourg.

CLAUDEL (Dominiq.-Nic.), ex-vicaire, dom. au Ménil, dép. des Vosges, condamné à mort comme émigré, le 24 germ., an 2, par le trib. crim. dudit départ. établi à Mirecourt.

CLAUDET (Michel), ex-curé et maire de Pressigny, âgé de 53 ans, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CLAUSSADE (Lazare), âgé de 50 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, affaneur, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CLAVEAUX (Jean-Baptiste), offic. au 6^e. régim. de chas. à chev., dom. à Paris, dép. de la

Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 26 br., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CLAVEL, aîné (Pierre), fabr. de bas, âgé de 23 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CLAVEL (Jean), ouvrier en soie, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort. comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CLAVEL, cadet (Augustin), gazier, âgé de 21 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CLAVEL (Ant.), ex-vicaire, dom. à Craponne, dép. de la H.-Loire, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 2 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CLAVEL (Jean-Bapt.), cultiv., dom. à Craponne, dép. de la H.-Loire, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 2 mess., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAVEL (Louis), ex-curé de Huisson, et ensuite vicaire à Thor, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 14 prair. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAVELAU (René), dom. à Chanteloup, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLAVELEAU (Franç.), char-ron, dom. à Cholet, départ. de

Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 1 pluv. an 2, par la com. mil. d'Angers.

CLAVÉRIE (Ant.), sous-lieut. du 7^e. batail. de Lot et Garonne, dom. à Chauvin-Dragon, cond. à mort, le 15 germ. an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées, Occidentales, séant à Chauvin-Dragon, dép. des Bas-Pyrénées.

CLAVÉRIE (Charles-Franç.), prêtre, dom. à Saverdun, départ. de l'Arriège, cond. à la déportation, le 27 brum. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CLAVET (G.), âgé de 36 ans, né à Couront, départ. du Mont Terrible, tailleur, dom. à Paris, cond. à mort comme ennemi du Peuple, le 1 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CLAVIER (Honoré), notaire et procureur-syndic du district de Brignolles, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 pluv. an 2, par le trib. criminel dudit départ.

CLAVIÈRE (André), négoc., âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 30 pluv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

CLAVIERRE (Jean - Pierre), ex-curé, âgé de 64 ans, né à Cattelnon-Demoratier, dom. à Causade, dép. du Lot, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CLÉMENT (Amab.-August.), horloger, âgé de 33 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice du mas-

sacre des patriotes au Champ de Mars.

CLÉMENT (Ant.), dom. à St.-Herblon, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLÉMENT (C. A.), médecin, âgé de 72 ans, né à Buy, cond. à mort, le 25 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir empêché d'accepter la Constitution de 1793.

CLÉMENT (Etienne), prêtre, âgé de 46 ans, natif de St.-Bonnet-des-Bruyères, dom. à Aigueperse, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 germ. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

CLÉMENT (Franç.), dit *Langevin-Bougon*, journalier, dom. à Bréal, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 avril 1793, par le trib. crim. dudit départ.

CLÉMENT (Gabriel), verrier, âgé de 27 ans, natif de Bayelle en Champagne, dom. à Givors, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CLÉMENT (Jacq.), âgé de 41 ans, natif de Vac, ex-curé de Vervant, dép. de la Charente, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CLÉMENT (Louis), tisserand, dom. à Villedieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1 therm. an 2, par la com. rév. de Craon.

CLÉMENT (Louis), musicien au régiment de Ligne, domic. à

Valenciennes, départ. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 2 vend. an 3, par la com. milit. établie à Valenciennes.

CLÉMENT (René), domic. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLÉMENT (René), ex-vicaire, dom. à Breilles, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 16 germ. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

CLEMOT (Jean), dom. à Beaupréau, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLÉMOT (Pietre), domicilié à Voide, départ. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CLENCOTTE (Franç.), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLER (Jeanne-Catherine), cuisinière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 avril 1793, par le trib. rév. de Paris.

CLER (Franç.), propriétaire agriculteur, dom. à St. Chamas, départ. des Bouches du Rhône, condamné à mort comme chef d'éméute, le 18 germ. an 2, par le trib. révol. dud. dép.

CLERC (Jean), régisseur de Pichard, né à la Tête, dom. à Lugot, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir. à

le 12 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CLERC (Denis-Joseph), âgé de 56 ans, né à Pontarlier, fleur de laine, dom. à Lachaux, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-rév., le 29 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CLEREY (Benjamin), dom. à Luçon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLERGEAU (Louis), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLERGEAU (Julien), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLERGEAU (Jean), âgé de 26 ans, cultivateur et avoué, né et dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-révol., le 17 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CLERGEOT (Julien), dom. à Bourguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CLERICOT (Pierre), âgé de 51 ans, agriculteur, ex-noble, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CLERICOT (Jean), âgé de 22 ans, commis-march., ex-noble,

né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CLERICOT (Camille), âgé de 20 ans, ex-noble, commis de magasin, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CLERJON (Etienne), âgé de 67 ans, ci-dev. procureur du roi, né et dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 2 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CLERMONT (Cl. Ig. Joachim), âgé de 62 ans, maire de Salins, ex-député à l'assemblée législat., né à Salins, dép. du Jura, cond. à mort comme conspir., le 24 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CLERMONT-TONNERRE (J. C. H.), ex-duc, âgé de 74 ans, né à Paris, y demeurant, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

CLERMONT-TONNERRE (Gaspard-Charles), ex-comte, natif de Paris, dom. à Lyon, dép. du Rhône, pendant le siège, âgé de 43 ans, cond. à mort, le 30 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CLERSE, f^{me}. Roland (Marie-Thérèse), âgée de 49 ans, f^{me}. de chambre de la f^{me}. Dutillet, dom. à Provins, départem. de Seine et Marne, cond. à mort comme conspiratrice, le 1 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CLÉSÉ (Gilbert), âgé de 58 ans, rentier, natif de Paremo-

nial, dép. de Saône et Loire ; dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la comm. révol. séante à Lyon.

CLESLE (Gilbert), commis aux Aides, et ensuite rentier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 niv., an 2, par la com. rév. de Paris.

CLESSE (Jean-Nicolas, cultivateur, dom. à Lixières, dép. de la Moselle, cond. à mort comme embaucheur, le 24 mess., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CLEVERAUX, dom. à Grandville, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

CLEVET (Georges), tailleur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 1 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CLINCHAMP (Antoine-Jean), dit *St. André*, âgé de 64 ans, natif de Montbrison, prieur de Clisson, prêtre, dom. à Beaumont-le-Vicomte, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme cont.-révol., le 20 avril 1793, par le trib. révol. de Paris.

CLOCHARD (Pierre), tisserand, dom. à St. Pierre, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CLOPEAU (Joseph), journalier, dom. à Vernon, dép. de la Vienne, cond. à mort comme agent des brig. de la Vendée,

le 1 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. des Deux Sèvres.

CLOTE (Etienne), dit *Languedoc*, maréchal-ferrant, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 2 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CLOUET (Jacques), laboureur, dom. à Gennes, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CLOUTIER (Franc.), dom. à Pau, dép. des Basses Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du 1^r. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

CLOZEAU-PITTOY (Aimé-Louis), fabric. d'étoffes en soie, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéral., le 1 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CLUZE (Marie), ex-religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 24 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

COATRELLE (J. F. M.), âgé de 32 ans, né à Plouvié, cultivateur, dom. à Paris, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il étoit détenu.

COCHARD (Pierre), dom. à St. Aubin, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COCHART (Jean), dom. à St. Aubin, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COCHER (Christophe), anc. tapissier et membre de la commune de Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi par décret de la Convention, du 10 therm., an 2, exécuté le 12.

COCHET, fme., Voyez **LOLIÈRE**.

COCHET (Joseph), âgé de 50 ans, natif de la Bâtie, départ. du Mont Blanc, épiciier, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

COCHET (Donat), âgé de 36 ans, architecte, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COCHET (Claude), âgé de 61 ans, natif de Martiguer, départ. de l'Ain, faiseur de bas, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COCHET (Benoît), âgé de 50 ans, natif des Echelles, départ. du Mont Blanc, commis-march., dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COCHET (Augustin), âgé de 43 ans, natif de Moulinge, départ. du Jura, marchand toilier, dom.

à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

COCHEUX (Pierre), âgé de 21 ans, né à Pontié, départ. de la Nièvre, chaircuitier, dom. à Pouilly, départ. de la Nièvre, cond. à mort comme conspir., le 9 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COCHIN (Hugues), dom. à Chanteloup, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COCHOIS (Jean-Bapt.), âgé de 53 ans, né à Paris, ci-dev. commis-march., employé à la 1^{re}. commiss., et membre de la commune de Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi par décret de la Convention, nat., du 9 therm., an 2, exécuté le 11.

COCHOIS (Alex.-Pierre), âgé de 28 ans, architecte, né et dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort, le 22 vent., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir été de la faction de Brissot et de Roland.

COCHON (Jean), cordier, dom. au Lion-d'Angers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

COCHON (Joseph), dit *Carpiaux*, journalier, dom. à Mordelles, départ. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 juillet 1793, par le trib. crim. dud. départ.

COCRY, fille, dom. à Sau-

mur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspiratrice, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

COCU (René), labour., dom. à St. Silvain, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

COCU (Toussaints), garçon labourleur, dom. à St. Silvain, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

COEFFARD (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COEFFARD (Franç.), maçon, dom. au Mesnil, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COEFFÉ (Pierre), labourleur, dom. à Changé, départ. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 prair., an 2, par la com. révol. de Mayenne.

COEFFIER (Guillaume), dit *Desterroles*, âgé de 38 ans, natif de la commune de Tour, dep. du Puy-de-Dôme, ex-noble et marchand toilier, dom. à Ceunliac, départ. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme cont.-révol., le 4 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COEFFIN-LA-BEYRAY (A.), âgé de 29 ans, ex-noble, né à Labeyray, dép. du Morbihan, ancien offic., dom. à Paris, cond.

à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

CŒURDACIER (Simon-Franç.), âgé de 40 ans, né à St. Denys, actuellement Française, doreur et gendarme, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

CŒUR-DE-ROY (Jacq.), dom. à Beaulieu, dép. de la Côte d'Or, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

CŒUR-DE-ROY (Urbain), dit *Deroy*, dom. à Soulaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COÛTUEMPREN (Jos.-Marie), capit. du vaisseau de la République le *Jean-Bart*, dom. au Port-de-la-Liberté, dép. du Morbihan, cond. à mort comme conspir., le 27 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COFFARD (Jacques), dom. à la Romaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COFFINHAL (Pierre-André), vice-président du trib. rév. de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi par décret de la Convent. nat., du 9 therm., an 2, exécuté le 10.

COGNÉ (Mathur.), dom. à Tiffauges, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COGNÉ (René), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

COIFARD (Pierre), dom. à Villedieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIFARD (Michel), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIFFARD (Philibert), dom. à St. Philibert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIFFARD (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIFFARD (René), dom. à St. Macaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIFFARD (Jacques-Mathur.), dom. à la Tessoire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

COIFIN (Jean), dom. à St. Philibert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COIGNE (Etien.), dom. à Fiel-Sauvin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIGNEY (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COIGNY (Pierre), dom. à St. Sauveur, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COINDRE (Jean-Jacq.), chirurgien, offic.-municipal provisoire, faisant les fonctions de maire à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

COINDRE (Antoine), maçon, dom. à St. Aubin-d'Aubigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COING (Jean-Louis), ex-vicaire, dom. à Mirabel, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 27 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COING (Jean-Antoine), ex-vicaire, dom. à Coux, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 27 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COIRRIER (Franç.), dom. à Clermont, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme émigré, le 20 frim., an 3, par la com. milit. établie à Bruxelles.

COITARD (Avoye), dite Fa-

ville, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspiratrice, le 4 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLARD (Th. Bernardin), âgé de 38 ans, né à Caen, capit. du 2^{me}. batail. franç., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 1 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLAS (Louis), âgé de 43 ans, né à Moncarville, march. d'estampes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLAS (Jean), dit *Martin*, dom. à Voulpaix, dép. de l'Aisne, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 15 fruct., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COLAS (Pierre), tailleur, dom. à Argentan, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 prair., an 2, par la com. révol. séante à Laval.

COLAS (ex-procureur), né et dom. à Neuville, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., par la com. révol. de Lyon.

COLASSON (Franç.), âgé de 35 ans, natif de Limoges, dép. de la Vienne, commis voyageur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

COLAU (Charles), chaudronnier, sergent dans les canonniers, au 7^{me}. batail. du Nord, dom. à Cambrai, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 21 vendém., an 3, par le trib. crim. milit. de l'armée du Nord.

COLCHARABIERS, dom. à Nan-

tes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COLENNARD (Jacques), dom. à Chezillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COLIGNON (Jean-Bapt.), imprimeur, âgé de 61 ans, né et dom. à Metz, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 9 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., en imprimant et distribuant des ouvrages tendans à ébranler la fidélité des citoyens.

COLIN (Claude), dom. à Angers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

COLIN, veuve Michel Gruet, (Jeanne), march. de vin, ci-dev. boulangère, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 28 niv., an 2, par le trib. crim. dud. département.

COLIN (Franç.), âgé de 54 ans, natif de Metz, ex-substitut du procureur du roi au ci-devant parlement de Metz, ex-président du trib. crim., et administ. du dép., dom. à Ars-sur-Moselle, cond. à mort le 16 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLIN (Nicolas), compagnon menuisier, dom. à Nancy, dép. de la Meurthe, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér.

COLIN (Louis), bordier, dom. à Amaillon, dép. des Deux-Sèvres,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COLINET (Pierre-Maurice), dit *de la Salle Chauville*, ex-noble, ci-dev. lieut.-gén. au bailliage d'Epinal, dép. des Vosges, cond. à mort comme conspir., le 1 août 1793, par le trib. révol. de Paris.

COLLARDON (Jean), âgé de 30 ans, né à Libourne, receveur de district, dom. à Bourg, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 7 niv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, et mis hors la loi comme fédéraliste, par le décret du 6 août 1793.

COLLATON (Michel), dom. au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COLLENOT (Louis-David), dit *d'Angremont*, dom. à Paris, cond. à mort, le 26 août 1792, par le trib. établi à Paris le 17 août 1792, comme prévenu d'embauchage, exécuté le 28, *idem*.

COLLET (Jean-Marcelin), ex-curé, prêtre, âgé de 64 ans, né et dom. à Montfaucon, dép. de la Haute-Loire, condamné à mort comme fanatique cont.-rév., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COLLET (Claude-Nicolas), avocat au parlement de Paris, âgé de 68 ans, natif de Sezanne, dép. de Seine et Marne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COLLET-D'AUTREFAOUL (J. B. H.), ex-officier au 7^e. ré.

gim. d'artillerie, âgé de 32 ans; né à Coutances, dom. à Caen, dép. du Calvados, cond. à mort le 3 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

COLLETA (Pierre). épicier, âgé de 50 ans, natif de Doyona, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COLLIER (Antoine-Nicolas), dit *Lamarlière*, commandant à l'armée du Nord, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort pour crime de haute-trahison, le 6 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLLIEZ (Claude-François), âgé de 42 ans, né à Paris, agent de Bourrée-Corberon, dom. à Troissereux, dép. de l'Oise, cond. à mort comme conspir., le 29 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLLEN (François), administ. du dép. de la Moselle, dom. à Ars, même dép. cond. à mort comme conspir., le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLLIN (Thomas), ex-vicaire; dom. à Avrillé, dép. de l'Orne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

COLLIVET (Louis Simon); âgé de 25 ans, natif de Lagny, dép. de l'Orne, garçon épicier, dom. à Paris, cond. à mort le 12 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice du Roi et de ses suppôts, aux journées des 20 juin et 10 août 1792.

COLLOMBON (Antoine-Jos.-Blaise), ex-homme de loi, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

COLLOT-D'HERBOIS, homme de lettres, dom. à Paris, député à la Conv. nation., et membre du comité de salut public, du dép. de la Seine, cond. à être déporté à la Guiane Française, par décret de la Conv. nationale, le 12 germinal, an 3; ce décret a été rapporté le 5 prair., an 3, mais il était déjà embarqué pour la Guiane.

COLLOT (Pierre), âgé de 57 ans, commis-fabricant, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COLLOT (Jacques), bijoutier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort pour émission de faux assignats, le 19 août, 1792, par le trib. criminel dudit dép.

COLLOT (Jean-Michel), âgé de 72 ans, ex-bénédictin, natif du duché de Bouillon, dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme conspir., le 5 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLMONT (Bruneau Clém.), cultivateur, dom. à Givry, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme émigré, le 11 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Côte d'Or.

COLMONT (Henri-Camille), dit *Vaugrenant*, âgé de 59 ans, né à Paris, ex-noble, dom. à Pommeroy, dép. du Rhône, cond.

à mort comme contre-révol., le 17 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLNELLE (Jean-Melchior), dit *Fontel*, lieutenant-colonel du 101^e. régim., dom. à Nancy, dép. de la Meurthe, cond. à mort comme conspir., le 2 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COLOMB-NICOLAS (Louis), dom. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 1. thermid., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

COLOMB (Barthelemy), âgé de 57 ans, rentier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 27 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COLOMB (Marc-Antoine), propriétaire-foncier, domic. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort comme conspir., le 15 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

COLOMBE LEGRIS (M), fmc. Bourbonne, âgée de 31 ans, née à Sens, dép. de l'Yonne, y demeurant, cond. à mort le 27 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

COLOMBET (Antoine), laboureur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 1. frim., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

COLOMIER (Jacques), md. de fil, dom. à la Chapelle-Craonnaise, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 germ., an 2, par la com. milit. séante à Laval.

COLONVAL (Jean - Joseph), march., dom. à Montagne-la-Grande, dép. des Ardennes, cond. à mort comme distribut. de faux assignats, le 6 fruct., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COLUSSON (François), commis-voyageur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COMBACAN (Jean-Pierre), labour., dom. à Bonnaubert, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme contre-révol., le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COMBACAN (Pierre - Jean), journalier, dom. à Rainals, dép. de l'Aveyron. cond. à mort comme contr-révol., le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COMBAREL (Baptiste), journalier, dom. à l'Estrade, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme contre-révol., le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COMBE (Antoine), commis-négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 22 niv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COMBE (Jean-Bapt.), maçon, dom. à Paris, cond. à la déportation, le 12 messid., an 3, par le conseil milit. établi à Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la révolte qui a éclaté les 1^{er}. 2 et 4 prair., an 3, contre la Convention.

COMBE (Marie), m^{de}. mercière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distributrice de faux assignats, le 18 thermid., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

COMBE-PACHOT (Gilbert), négociant, offic. municip à Lyon, cond. à mort le 4 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon. dép. du Rhône.

COMBET (secrétaire-greffier), dom. à Neuville, dép. du Rhône, cond. à mort par contumace comme contre-révol., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COMBETTE (Jean, J. Lazare), dit *Caumont*, âgé de 49 ans, ex-conseiller au ci-devant parlement de Toulouse, né et dom. à Gaillac, dép. du Tarn, cond. à mort comme contre-révol., le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COMBETTES - LABOURELIE, âgé de 29 ans, né à Gaillac, dép. du Tarn, ex-conseiller, au parlement de Toulouse, cond. à mort le 18 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations pris par le parlement de Toulouse les 25 et 27 septembre, 1790.

COMBY (Jean-Pierre), âgé de 41 ans, vigneron, natif de St. Irénée, dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COMIN (Pierre - Joseph) dit *Gaufrédy*, dép. de Vaucluse, cond.

cond. à mort comme fédéraliste, le 2 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

COMMAREL ou COMMOREL (Jean), dom. à Fonterre dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

COMMARQUE (Mathias), âgé de 75 ans, né à Bazas, ex-noble, dom. à Santerre, dép. de la Gironde, cond. à mort comme contre-révol., le 24 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

COMMERET (Julien), dom. à Bignon, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COMPAGNON (Guillaume), né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, march. épiciier, cond. à mort le 30 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

COMPARET (Claude), âgé de 46 ans, né à Paris, inspecteur-général des postes de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 17 vent., an 2, par le trib. révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

COMPIN (Nicolas-Marie), âgé de 64 ans, cultiv., agent-national, né et dom. à Maltat, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme conspir., le 11 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COMTE (Pierre-Ennemond), âgé de 37 ans, né et dom. à

Tomte I.

St. André-la-Palme, dép. de l'Isère, march. mercier, cond. à mort comme contre-révol., le 19 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COMTE (Simon), âgé de 45 ans, né et dom. à Neuville, maire de ladite commune, dép. du Rhône, fabricant de draps, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

COMTE (Louis), âgé de 41 ans, né à Varennes, négociant, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de l'assassinat de Collot-d'Herbôis et Robespierre; il a été conduit au supplice avec une chemise rouge.

CONCARRÉ (Joseph), dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme émigré, le 27 messid., an 2, par le trib. milit. du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées Occidentales.

CONDORCET *voyez* CARITAT.

CONGNON, dom. à St André, dép. de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CONIL (Joseph-Mathieu), march., dom. à Martigues, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 16 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CONIL (Jean-Baptiste), fermier, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 28 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

Q

CONIL (Alphonse), marin, domicilié à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CONILLIOT (Julien), dom. à Basse-Goulaine, dép. de la Loire-infér., condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes.

CONIN SAINT-LUC (G. R.) âgé de 75 ans, né à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, présid., au ci-dev. parlem. de Bretagne, cond. à mort le 12 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

CONIN SAINT-LUC, fille, âgée de 33 ans, née à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, vivant dans un rassemblement dit maison de retraite, à Quimper, cond. à mort le 1^{er} thermid., an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme conspiratrice.

CONIN (Gabriel), dom. à Frigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CONIT (François), dom. à Frigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CONNAN (Louis-Marie), ex-chanoine, dom. à Morlaix, dép. du Finistère, condamné à mort comme réfract., le 12 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Côtes du Nord.

CONNEAU (Célestin), dit *Desfontaines*, âgé de 51 ans,

né à Poitiers, ex-proc. au présidial, proc. de la commune de Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme contre-révol., le 17 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CONNETABLE, femme Lucien, (August.-Magd.), domiciliée à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricatrice de faux assignats, le 24 janv. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CONNETABLE (Christ.-Joseph), tabletier, dom. à Paris, dép. de la Seine, condamné à mort comme fabric. de faux assignats, le 24 janvier 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CONNIN (René), dom. à Frigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 therm., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CONPART (Henri), âgé de 20 ans, prêtre réfract., natif de Mont-Luel, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 20 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

CONSEIL fils, (Alex.-Agricol), ex-noble et page, dom. à Courtezon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-révol., le 22 messidor, an 2, par la com. milit. séante à Orange.

CONSTANS fils, (Jos.-Domi.), procureur illégal de la commune de St. Remy, dép. des Bouches du Rhône, condamné à mort comme contre-révol., le 2 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CONSTANT (Jean-Pierre), dit *la Barthe*, âgé de 74 ans, né à Cezac, dép. du Lct, négociant,

dom. à Pradinere, même dép., cond. à mort comme conspir., le 1 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CONSTANT (Barthelemy), gendarme-nat., dom. à Sarre-Libre, dép. de la Moselle, cond. à mort comme contre-révol., le 25 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép..

CONSTANT, jeune (Barthel.), gendarme à cheval, domicilié à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme compl. de l'assassinat de Collet-d'Herbois et de Robespierre; a été conduit au supplice en chemise rouge.

CONSTANT (H.), âgé de 34 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, jardinier-potager, cond. à mort le 27 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de s'être déclaré l'ennemi du Peuple, soit en tenant des propos contre-révol., soit en annonçant de fausses nouvelles.

CONTANT - MARRON (Ant.-Bernard), dit *Meillonas*, major d'un régiment de dragons, âgé de 47 ans, né et dom. à Bourg, dép. de l'Ain, cond. à mort comme contre-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CONSTANTIN (Ant.), boulanger, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, condamné à mort comme contre-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. département.

CONSTANTIN (Jos. - Marc), prêtre, dom. à Bédouin, dép.

de Vaucluse, condamné à mort comme contre-révol., le 9 prair., an 2 par le trib. crim. dud. dép.

COOLS (Adrien), négociant, dom. à Rouen, départ. de la Seine-infér., condamné à mort comme introducteur et distrib. de faux assignats, le 9 brum. an 3, par le trib. crim. dudit département.

COPPIN-DE-VILLEPREUX (P. C.), âgé de 45 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de Saint Lazare, où il étoit détenu.

COQUART (Joseph-Franç.), dit *Bois-Vernier*, âgé de 64 ans, ex-noble, ancien offic. au régiment de Vermandois, né à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 24 juillet 1793, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspir.

COQUEAU (C. P.), architecte, âgé de 39 ans, né à Dijon, dép. de la Côte-d'or, dom. à Paris, cond. à mort le 9 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir., pour avoir retiré chez lui, pendant 24 heures, Pétion, l'un des pros crits de la journée du 31 mai.

COQUEREAU (Franç. Charles), dit *Boisbernier*, ancien offic. d'infanterie, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme contre-révol. le 25 juillet 1793, par le trib. révol. de Paris.

COQUERET, dom. à Paris, président de la section de la Fraternité, cond. à mort par con-

tumace, le 5 brum. an 4; par le conseil milit. établi à Paris, au Théâtre-français, comme convaincu d'avoir mis aux voix des arrêtés tendans à la résistance aux lois, à la révolte contre la Conv. nat., les 12, 13 et 14 vend. an 4. Il s'est soustrait au jugement.

COQUET (Alexis), marchand mercier, dom. à Neufchâtel, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme conspir., le 10 brum. an 2, par le trib. crim. du dép. des Côtes du Nord.

COQUETS (Simon), âgé de 50 ans, natif de Dijon, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

COQUIN (René), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CORAIL (Ange), négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 17 frim. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CORAIRIÉ (Julien), agent d'un ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 25 germ. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

CORBEAU (Marie), ex-noble, âgée de 38 ans, native de Saint Bérin, dép. du Mont Blanc, ex-religieuse de l'abbaye de St. Pierre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 2 germ. an 2,

par la commis. révol. de Lyon.

CORBET (Franç.), dom. à Basse-Mer, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CORBIN (Franç.), tisserand, dom. à Bignon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 23 fructid. an 2, par la commis. révol. séante à Laval.

CORBINEAU (Jean), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la commis. milit. de Nantes.

CORBINEAU (Pierre), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CORBINEAU (Pierre), dom. à Pont-Martin, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme contre-révol. le 17 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CORCET (Christ.), né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, garçon teinturier et membre du comité de police, offic. municip. provisoire, cond. à mort comme fédéraliste, lors du siège de cette ville, par la com. révol. de Lyon.

CORCION (Guillaume), dom. à la Haye, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

CORDAY (Marie-Anne-Charlotte), ci-dev. d'Arman's, âgée de 25 ans, ex-noble, native de St. Saturnin-des-Lignerets, dom.

à Caen, départ. du Calvados, assassin de Marat, cond. à mort le 17 juillet 1793, par le trib. révol. de Paris, comme convaincue d'avoir fait exprès le voyage de Paris pour assassiner Marat, le 13 juillet 1793.

CORDÉ (Jean), tisserand, dom. à Brielles, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme chef d'attroupement contre-rév., le 9 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

CORDELIER (Jean), dom. à la chapelle-Janyon. dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. militaire, séante au Mans.

CORDELOIS (Alexandre), âgé de 36 ans, né à Cambray, ci-dev. adjudant de la garde nationale du canton du Quesnoy, dom. à Werlingue, dép. du Nord, cond. à mort comme conspir., le 15 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CORDIER (Pierre), dom. à Denée, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CORDONNIER (Pierre), brasseur et cabaretier, dom. à Boschèpe, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 16 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CORION (Pierre), dom. à La-boissière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CORMEAU (Pierre), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne

et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CORMEAUX (Franç. Georges), ex-curé réfrac., âgé de 47 ans, née et dom. à Lamballe, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme conspir., le 21 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CORMENIL (Louis), dom. à Barouges-la-Perouse, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme contre-rév., le 5 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CORMBRET (Pierre), dom. à la Haye, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CORNATON (Nicolas), cordier, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 14 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORNEILLE (Alexandre), prêtre-réfractaire, âgé de 67 ans, ex-chanoine de St. Paul, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 9 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORNEREAU (Marie), dom. à St. Porchère, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la commis. milit. de Nantes.

CORNET (Philippe), ex-chanoine, dom. au Dorat, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. de la haute Vienne.

CORNILLÉ (Pierre), âgé de 36 ans, natif de Vierge, dép. du Cher, domest. d'un ci-dev. no-

Me, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORNILLEAU (Jacques), tisserand, dom. à Champocé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers.

CORNU (Etienne), batelier, âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 12 pluv. an 2, par la commis. rév. de Lyon.

CORNU (Jean-Claude), ouvrier en soie, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORNU (Jean-Franç.), âgé de 36 ans, défenseur officieux, né à Paris, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 6 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol., ennemi des Maratistes et ayant dit qu'ils n'auroient pas beau jeu.

CORNUAU (Pierre), dit *du Magny*, maire, dom. à Faye-l'Abbesse, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 5 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

CORNUYLLER (F. J.) âgé de 22 ans, né à Rennes, départ. d'Ille et Vilaine, sans érat, cond. à mort, comme conspir., le 1 thermid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CORRIÉ (Marie-Jeanne), âgée de 23 ans, couturière, née à

Chatelet, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 5 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CORTÈS (Franç.), prêtre réfrac., âgé de 64 ans, natif d'Amplepuis, dom. à Ronneau, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORTET (Ant.), ceinturonnier, gendarme, âgé de 50 ans, natif de Pinpierei, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORTEUIL (Nic. - Valent. - Martin), âgé de 54 ans, né à Issoudun, dép. du Cher, inspecteur des bois, dom. à Rambouillet, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-révol., le 11 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris.

CORTEY (Joseph-Victor), épicier, âgé de 37 ans, né à St. Symphorien, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris.

CORTILLA (Ant.), homme de loi et procureur-syndic du district de Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 5 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CORTY (Dominique), garçon cafetier, âgé de 21 ans, natif de Milan, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CORU (Jacques - Pierre), march. grainier, membre de la commune de Paris, dép. de la

Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 9 therm., an 2, exécuté le 11.

COSNUEL (Jean), dom. à Bazauge-la-Perouse, dép. d'Ille et Vilaine, cond. comme cont.-rév. à la détention jusqu'à la paix, puis au bannissement perpétuel, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COSSART (René), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COSSARD (Joseph), dom. à Vaudrenne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la commis. milit. séants à Savenay.

COSSARD (Mathurin), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COSSÉ-BRISSAC, (C.-F.-C.), âgée de 70 ans, née et dom. à Paris, veuve de l'ex-maréchal de Noailles, cond. à mort le 4 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la maison d'arrêt du Luxemb. où elle étoit détenue.

COSSON (Jean), dom. à Etrelle, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 brum., an 2, par la commis. milit. séante à Rennes.

COSSON (Franç.), ex-noble, né et dom. à Bourg, dép. de la Gironde, cond. à mort comme

contr.-révol., le 28 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

COSSUL (Joseph), propriétaire, dom. à Berre, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 frim., an 2, par le trib. révol. de Marseille.

COSTE-SERGURT (Etienne-Franç.), journalier, dom. à Grandchaux, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COSTE, femme Guillemain, (Marie-Anne), dom. à la Cluse, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigrée, le 6 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COSTE (Jean), dit *Coste*, laboureur, dom. à Bannes, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme séditieux, le 15 prair., an 2, par le tribunal criminel dudit département.

COSTE (Aimé), gendarme, âgé de 27 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COSTE (Franç.-Isaac), marchand de soie, âgé de 63 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 4 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

COSTE (Jean-Louis), né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, teneur de livres, offic. municip. provisoire, cond. à mort le 17 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

COSTE (Claude-Benoît), ci-

dev. quartier-maître dans le 5^e. régim. de dragons, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

COSTE - JOURDAN (Isaac), âgé de 52 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, march. de soie, juge de paix, cond. à mort par contum., le 4 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COSTES (Bernard), âgé de 39 ans, natif d'Abzac, y demeurant, commis à l'administration du district de Libourne. cond. à 20 ans de fers par la com. milit. séante à Libourne, dép. de la Gironde, pour avoir été l'un des partisans du fédéralisme, de la com. popul., et ami intime et le confident de Lacombe-Puignereau, mis hors la loi.

COTIN (Michel), dom. à Daumeray, dép. de Mayenne et Loire. cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COTINNEAU (Jacq.), dom. à Basse-Goulaine, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COTTEL (Claude), âgé de 20 ans, soldat au 19^e. régim., né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public et de sûreté générale, en égorger les mem-

bres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

COTTEREAU (Perrine), dom. à St. Ouen, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme espionne des brig. de la Vendée, le 6 flor., an 2, par la commis. milit. séante à Laval.

COTTEREAU (Renée), dom. à St. Ouen, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme espion des brig. de la Vendée, le 6 flor., an 2, par la commis. milit. séante à Laval.

COTTEREAU (Pierre), dit *Chouan*, couvreur, dom. à St. Ouen, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 prair., an 2, par la com. révol. séante à Laval.

COTTEREL (Louis-Jacques), laboureur et volontaire de la 1^{re}. réquisit., dom. à Bevronles-Monts, dép. de la Manche, cond. à mort comme déserteur, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

COTTET (Cl.-Melchior), dit *le petit Chasseur*, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme voleur du garde-meuble, le 8 8bre. 1792, par le trib. crim. établi à Paris par la loi du 17 août 1792.

COTTIRE (Thomas), prêtre, dom. à Pipriac, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 16 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COTTON (Simon), prêtre réfractaire, âgé de 51 ans, natif de Lyon, dom. à Irigny, dép. de Rhône, comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

COTTON (Antoine), propriét., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COTTON (Jean-Franç.), fournisseur, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prairial, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COUACO (Pierre), dom. à St.-Herblain, dép. de la Loire-Inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUBEAU (Jean), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUBLANC (Jean), dom. à St.-Laurent-des-Hantel, dép. de la Loire-inférieure, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUCER (François), dom. à la Voirie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUCHOUD, père (Benoît), gendarme, âgé de 61 ans, né et dom. à St.-Paul-en-Jarrest, dép. de la Loire, cond. à mort par contumace, comme cont.-rév., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COUCHOUD, fils (Pierre), gendarme, âgé de 24 ans, dom. à St.-Paul-en-Jarrest, dép. de la Loire, cond. à mort par contumace, comme cont.-révol., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COUCHOUX (Jean-Marie), notaire, âgé de 38 ans, natif de St.-Chamont, dép. de la Loire, dom. à Riverie, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluviose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

COUDÉ (Henri-Gédéon), ex-noble, dom. à Dun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme émigré, le 14 messidor, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COUDERT (B.), âgé de 36 ans, né à Buy, laboureur, cond. à mort le 25 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir empêché d'accepter la constitution républicaine de 1793, et d'avoir cherché à dissoudre la société populaire de Buy.

COUDRA (Michel), laboureur, dom. à Trèves, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont de-Cé.

COUDRAM (René) tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COUDRAY (François), dom. à Chatellier, dép. de la Côte d'Or, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

COUDRAY (Louise), ^{me} Arnould, dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUDREAU (Pierre), boulanger, dom. à Vernon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COUDREAU (Jean), boulanger, dom. à Vernon, dép. des Deux Sèvres, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 30 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

COUDREAU (Jean), domestique, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 24 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COUDRET (Eléonore), f^{me}. Giront-Marcilly, ex-noble, dom. à la Flèche, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 25 pluviose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUDRIN (Alexandre), dom. à la Vêtrerie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUET (Olivier), dom. à Champtocé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

COUET (Franç-Benoît), âgé de 40 ans, né à Rouen, dép. de la Seine-infér., agent de charge, dom. à Orléans, dep. du Loiret, cond. à mort le 12 juillet, 1793, par le trib. révol. de Paris, accusé d'être l'un des auteurs de l'assassinat de Léo-

nard-Bourd., député à la Conv.; lors de son voyage à Orléans.

CHOUBERT (J. Me. Joseph), âgé de 60 ans, notaire, né et dom. à Vilchenevre, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluviose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

CHOUBERT fils (Benoît-Joseph-Marie), âgé de 26 ans, clerc d'avoué, natif de Feurs, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COUIFFARD (René), dom. à Annetz, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUILBEAU (René), maréchal, dom. à Tigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COUILLON (Louis), labour., dom. à St. Philbert-de-Noirmoutier, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 25 niv., an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

COULBEAU (Mathurin), dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COULET (Jean), gendarme, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 29 mess., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

COULON (Julien), laboureur, dom. à Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 prair., an 2, par la com. révol. séante à Mayenne.

COULOT (Jean-Felix), cultiv., dom. aux Receveurs, départ. du Doubs, cond. à la déportation pour 4 ans, comme séditieux, le 21 octob. 1793, par le trib. crim. dud. département.

COULLON (Urbain), huissier, cultivat., dom. à Ligniers, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme accapareur de grains, le 4 frim., an 2, par la com. milit. séante à Tours.

COUNCLER (Pierre), officier municip. de Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 octob. 1793 par le trib. crim. dud. dép.

COUPARD (Henri), chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COUPET (Gilles), dom. à Barrouges, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1 frim., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

COUPRÉ (Hyacinthe), dom. à Bouquénais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUPRIS (Simon), dom. à Verton, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURAGE (Agt), cardeur de laine, et notable, dom. à Ca-

brières, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 17 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

COURAJOT (Jean), dit *Motteville*, march. fabricant, âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COURAJOT-ROSTAIN (Pierre), commis fabricant, âgé de 27 ans, né et domic. au faubourg de la Croix-Rousse, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 29 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COURAND (Mathur.), dom. à Andrezé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURAND (Michel), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort com. brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURANT (Jacques), dom. à Beaucousin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURANT (Jacques), dom. à St. Laurent-la-Pierre, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

COURAUD (Sebast.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COURAUDIN (Aimé), dit *La-noue*, âgé de 31 ans, né à Angers,

dép. de Mayenne et Loire, ex-conseil. du roi au bailliage et présidial d'Angers, depuis présid. du district d'Angers, cond. à mort, le 26 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

COURAULLE (Rosalie), ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 7 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

COURAULLE (Jeanne), dite *Rastouille*, ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 7 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

COURAULT (Alexand.), élève des constructeurs à Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COURBAREL (Bapt.), journ., dom. à l'Estrade, dép. de l'Aveyron, cond. à mort cont.-révol., le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. département.

COURBIN (Etien.), ex-curé, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 5 germ., an 2, par le trib. crim. du dép. du Calvados.

COURBON-MONTRIOL (Ant.), ex-noble, natif de St. Etienne, cond. à mort, le 25 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, dép. du Rhône.

COURCHET - DUPIN - SAINT-OLIVE, dom. à Montbrisé, dép. de la Loire, cond. à mort, le 5 frim., an 2, par le trib. révol. séant à Feurs, comme émigré et instigateur du parti fédéraliste.

COUREUR (J.), receveur des rentes, âgé de 68 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 1 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

COURGEAU (Franç.), dom. à St. Maurice, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

COURIBULT (Charles), march. de vin, âgé de 27 ans, né et dom. à Blanville, dép. du Calvados, cond. à mort comme conspir., le 22 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

COURIOT (Claude-Franç.), âgé de 70 ans, curé constitutionnel de la paroisse Champvant, dép. du Jura, cond. à mort, le 19 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir conspir. contre la souveraineté du Peuple françois, en persuadant aux prêtres qu'il ne leur étoit pas permis de se marier, malgré la loi rendue.

COURLER-DE-BOULOT (F. D. M.) ex-noble, âgé de 31 ans, natif de Besançon, dép. du Doubs, fils d'un conseiller au parlement, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

COURON (Pierre), dom. à St. Aubin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURRIER (Louis), garde-chasse du ci-dev. comte de Ste. Aldegonde, dom. à Acqs, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort comme émigré, le 8 frim., an 3,

par la com. militaire établie à Bruxelles.

COURSEAU (Jean-Bapt.), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COURSIN (Jean), brocanteur, âgé de 41 ans, natif de Carnay, dép. de la Manche, dom. à Paris, cond. à mort, le 3 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir cherché à discréditer les assignats, en faisant des achats en numéraire, au-dessous de leur valeur réelle.

COURSIN DE BURE (Jean-Bapt. Louis), âgé de 48 ans, ex-noble, conseiller aux requêtes du palais du ci-dev. parlement de Paris, né et demeurant à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 1 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé depuis 1789 jusqu'à ce jour, contre la liberté du Peuple, en protestant par des arrêtés contraires à la liberté.

COURT (Hugues), marchand-drapier, âgé de 35 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 pluvi., an 2, par la com. révol. de Lyon.

COURTASSE (Jean-Joseph), fabricant en draperie, et maire de Venasque, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme fédéraliste, le 15 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

COURTELLE (la) (Jean-Franç.), capit. de la légion de Police de Paris, cond. à 24 années de fers, comme prévenu d'être l'un des auteurs de la révolte qui a eu lieu

contre la représent. nation., en marchant avec les colonnes rebelles qui ont fait feu, les 12, 13, 14 vendém., an 4.

COURTI, fils (Joseph), dom. à St. Genies, dép. des Pyrénées Orientales, cond. à mort comme émigré, le 17 flor., an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées Orientales.

COURTIN (Denys), âgé de 58 ans, né à Ste-Jame, départ. du Cher, brigadier de gendarmerie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 23 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

COURTIN (Jean-Bapt.), ex-bénédictin, âgé de 79 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, comme cont.-révol., le 9 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COURTIN (Jacq.), dom. à St. Jean-de-Mauvray, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers.

COURTIN (Pierre), tisserand, domic. à St. Lezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COURTIN (Pierre), dom. à St. St. Jean-de-Mauvay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

COURTIN (Pierre-François), prêtre insermenté, dom. à Nogent-le-Rotrou, dép. d'Eure et Loir, cond. à la déportation, le

3 septemb. 1793, par le tribunal révol. de Paris.

COURTOIS (Louis), commis à la poste aux lettres d'Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 pluv., an 2 ; par le trib. crim. dud. dép.

COURTOIS (Alexand.-Nicolas), âgé de 33 ans, administ. du dép. de la Moselle, né et dom. à Longuyon, même dép., cond. à mort le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant suspendu l'exécut. des lois relatives aux biens provenans des religieux.

COURTONNELLE (François), âgé de 36 ans, aubergère et érapier à Beaumont-le-Roger, dép. de l'Eure, cond. à mort comme fournisseur infidelle, le 16 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COURTOT (Claude-François), ex-curé, dom. à Champvant, départ. du Jura, cond. à mort comme conspir., le 19 pluv., an 2, par le trib. rév. de Paris.

COURVALIN, conducteur de porcs, dom. à Mondoubleau, dép. de Loir et Cher, cond. à mort comme cont.-rév., le 17 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COURYOT (Louis), dom. à Breuil, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COURYOT (Pierre), dom. à Breuil, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, la com. mil. séante à Savenay.

COUSARD ou COCISARD (Jacq.), dom. à St. Hilaire-de-Mortagne,

dép. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COUSEAU (Pierre), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUSIN (Pierre), couvreur, dom. à Mesnil, départ. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 therm., an 2, par la com. révol. séante à Château-Gonthier.

COUSIN (Jean-Elisabeth-Barthelémy), né à Montdidier, dép. de la Somme, ex-caissier des Etats de Bourgogne, dom. à Arcueil, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 25 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COUSIN (Etienne-Hippol.), âgé de 30 ans, né à Bonneval, gendarme, ex-garde du ci-dev. roi, dom. à Dourdan, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspirat., le 24 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

COUSIN (Guillaume-Jacq.), âgé de 45 ans, né à Rouen, secrétaire du procur.-génér. au ci-dev. parlem. de Rouen, tenant hôtel garni, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 18 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COUSINAY (François), dom. à St. Sauveur, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COUSINEAU (Jean), dom. à

Lafort, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirat., le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

COUSINERY (Joseph-Marie), courtier et propriétaire, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COUSSEAU (Laurent), dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

COUSSEAU (Jacques), dom. à Chambreteau, départ. de la Vendée, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

COUSSON (Jean), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Savenay.

COUSSOT (Louis), dom. à Chobreuil, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Savenay.

COUSTANT (Jean-Esprit), agent national, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

COUSTARD (Anne-Pierre), âgé de 52 ans, né à Léogane, île St.-Domingue, anc. lieut. des maréchaux-de-France, député à l'assemblée législative, dépuré à la Convent. nat., du dép. de la Loire-infér., dom. à Nantes,

même dép., cond. à mort comme conspir., le 18 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

COUTAN (Louis), tailleur, dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

COUTAND (Pierre), march. de bled, dom. à la Tessoualle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 frim., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

COUTAND (François), hussard du septième régim., dom. à Fontaine-les-Croisilles, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort comme émigré, le 22 avril 1793, par la com. milit. établie à Arras.

COUTAND (Louise), dom. à Lougeron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUTANNE (Sophie), dom. à Treizents, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUTANSEAU (René), dom. à la Tourmentine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUTANSEAU (Pierre), dom. à la Tourmentine, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

COUTANSEAU (Louis), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUTANSEAU (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COUTANT (Pierre), dom. à Sigournay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

COUTANT (Henri), jardinier, chasseur au 19^e. bataillon de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 27 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

COUTEAU (Jean), fermier à la Verrerie, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

COUTEAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUTEAU (Jacq.), dom. à Devreuil, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUTEAU, femme Gabeur, (Marie-Modeste), dom. à St. Laurent, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUTEAU, femme Lambert, (Marie), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à

mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

COUPEAUX (Franç.), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Port-Malo.

COULETEL, veuve Neuve-Eglise, (Marie-Louise, âgée de 36 ans, native de Rheims, dép. de la Marne, employée dans les filatures nationales, aux Jacobins, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., et ne devant sa place qu'aux intrigues de Bailly et Lafayette (elle s'est montrée la digne apôtre de ses protecteurs, et partageoit leurs sentimens cont-rév.); le 4 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

COULETEL (Marie-Magdel.), employée à la filature, aux Jacobins, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 14 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris. On avoit trouvé chez elle une lettre, contenant ces mots: les Parisiens ont tant d'esprit que nos affaires vont aller tout droit; ils se fêtent, mais ils n'ont pas le talent d'avoir du pain; les scélérats de Jacobins ont l'intention de faire égorger dans les prisons; surtout depuis que la reine est à la conciergerie.

COUTEMEAU (Louis), labour., dom. à St. Hilaire-de-la-Forêt, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 avril 1793, par la commis. milit. séante aux Sables.

COUTHON (George), né à Orsai, dép. du Puy-de-Dôme, député

député à la Conv. nat., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 therm. an 2, et exécuté le 10 dudit.

COUTOLOT (Pierre) dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

COUTOULY (Alph.), âgé de 47 ans, né à Luçon, journaliste, homme de lettres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid. an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

COUTTANT (René), dom. à Valler, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la commis. milit. de Nantes.

COUTURE (Pierre), âgé de 28 ans, natif du Pont-de-l'Arche, dép. du Calvados, perruquier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

COUTURE (Félix), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 mess. an 2, par la com. milit. séante à Avesnes.

COUTURE (Pierre), perruquier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la com. révo séante à Lyon.

COUTURIER (Guillaume), âgé de 40 ans, natif d'Orléans, dép. du Loiret, fermier-général, dom. à Paris, cond. à mort

le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple Français; en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé.

COUTURIER (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

COUVEZ (Ignace-Toussaint), accusateur public à Cambrai, dép. du Nord, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par le trib. rév. de Paris.

COUVRARD (Louis), labour., dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim. an 2, par la commission milit. séante à Doué.

COY (André-Jo.J.), cordier, soldat au 12^e. régiment d'infanterie, dom. à Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 14 vent. an 3, par la commission milit. établie à Bruxelles.

CRAMOISEAU (Pierré), âgé de 20 ans, soldat de la prem. requisit., dom. à Verville, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 4 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CRAMOUSEAU (Psalmiel), ex-curé, dom. à Beaumont, dép. de la Haute-Vienne, cond. à mort comme émigré, le 1^{er} frim., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CRAPÉLIER (Mathurin), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CRASSONS, (Joseph), lieutenant de vaisseau, dom. à la Rochelle, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme traître, le 8 frim., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

CRATHÉ (Marie), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CREMOT (Charles - Emmanuel), ex-noble, maréchal-de-camp, âgé de 54 ans, natif de Chazé, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CREPAUX (Ant.), dom. à St. Falgent, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CREPILLIÈRE (Pierre), cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CREPILLIÈRE (Franç.), dom. à Cauzon, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

CREQUI-MONTMORENCY (C. F.), ex-noble, âgé de 60 ans, né à Château-de-Chetzemberg en Allemagne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

CRESPILLIÈRE (René), voiturier, dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

CRESSANDA, femme Martin-Souchon (Marie-Anne), apprêteuse de bas, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspirat., le 2 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CRESSON (Jacq.-Louis), ébéniste, offic. municip. et administ. de police de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 9 therm., an 2, exécuté le 11 dud.

CRETAL (L.-J.-Théophile), procur. de la commune de Senlis, dép. de l'Oise, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CRÉTIEN (R.), âgée de 57 ans, née à Lareux, dép. de l'Eure, ex-religieuse converse-carmélite à Compiègne, dép. de l'Oise, cond. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et fanatique.

CREVEL (Victoire), ex-carmélite, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fanatique cont.-révol., le 21 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CRIBIER (Jacq.), laboureur, dom. à Nuillé-sur-Ouette, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 germ., an 2, par la commis. révol. de Laval.

CRIPIER (Joseph), garçon teinturier, dom. à Lyon, dép.

du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CROALA, (Abraham), gendarme, dom. à Paris, cond. à mort le 6 prair., an 3, par le conseil milit. établi à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné l'arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés contre la Convention nationale, les 3 et 4 prair., an 3.

CROALA (Edme), gendarme, dom. à Paris, cond. à mort par la com. milit. établie à Paris le 6 prairial, pour avoir abandonné le poste de l'arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés, les 3 et 4 prair., an 3.

CROCHET (Jacq.), dom. à Ste. Poizanne, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CROCHET, aîné (Claude), tonnelier, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CROCHET (Noël), dom. à Fay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

CROCHET (Louis), domestique, dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

CROISY (F.), âgée de 49 ans, née à Paris, ex-religieuse carmélite à Compiègne, dép. de

l'Oise, cond. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

CROISY (Louis), âgé de 35 ans, ex-curé, né et dom. au Havre-Libre, dép. de la Somme, cond. à mort comme conspir., le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

CROIZÉ (Denis), tisserand, dom. à Chiché, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CROIZÉ (Franç.), maçon, dom. à Vernon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

CROIZIER (Jean-Marie), laboureur, âgé de 23 ans, né et dom. à Chevière, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CROLLE (Nicolas), commis-fabricant, âgé de 19 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

CROSSON (Joseph), ex-vicaire, dom. à Corps-nuds, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme infracteur de la loi, le 28 messid. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

CROUILLARD (J. J. G.), domest., âgé de 25 ans, né à Vers, dom. à Coutances, départ. de la Manche, cond. à mort comme conspir., le 3 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CROUILLÈRE (Jacq.), charpentier, âgé de 67 ans, né à Marmouilles, dom. à Sées, dép. de

l'Orne, condamné à mort comme cont.-rév., le 6 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CROUILLÈRE (René), tisserand, âgé de 27 ans, né à Marmouille, dom. à Sées, dép. de l'Orne, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CROULIX (Nicolas), épicier, âgé de 54 ans, natif de Chaussin, dép. de la Haute-Saône, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 nivose an 2, par la comm. révolut. de Lyon.

CROUTTE (Marguer.), horlogère, âgée de 48 ans, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer à l'ennemi la place de Verdun.

CROUZET (Jean-Joseph), vicair de S.-Pujet, domic. à Vazeille, dép. de la H.-Loire, cond. à mort comme réfractaire, le 19 brum., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CROYER (Henri-Franç.), capitaine d'ouvriers d'artillerie, âgé de 52 ans, natif de Laon, dép. de l'Aisne, dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme cont.-révol. le 5 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CROZE (Pierre), cordonnier, dom. à Cujol, départ. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 6 mess. an 2, par la com. pop. d'Orange.

CROZET (Claude), tourneur, âgé de 30 ans, né et domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15

frim. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

CROZET (Claude), ex-curé, âgé de 45 ans, natif de Cremeaux, dép. de la Loire, domic. à Vendrauges, même départ., cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv. an 2, par la comm. révolut. de Lyon.

CRUAULT (René), laboureur, dom. à Pannecé, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme receleur de brig. de la Vendée, le 19 mess. an 2, par la com. révolut. de Laval.

CRUAULT, fils (René), laboureur, dom. à Pannecé, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 mess. an 2, par la com. rév. de Laval.

CRUON (Jean), dit de la Grange, armateur, domic. à la Rochelle, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme conspir., le 22 niv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CRUROT (Pierre), domic. à Renouillière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CRUSSOL D'AMBOISE (A. E. F. G.), âgé de 67 ans, ex-marquis, ex-membre de l'assemblée constituante, né à Aurillac, dép. du Cantal, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 8 thermid. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

CUCURNI (Etien.), propriétaire, dom. à Aubagne, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 pluv. an 2, par la commission militaire de Marseille.

CUBEL-MONTCQLOMB (Claude), ex-noble, natif de Marciilly-sur-Loire, cond. à mort comme émigré, le 20 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

CUERS (Jacq.), dit *Cogolin*, capitaine de vaisseau, domic. à Héraclée, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

CUGNAUD (Jean), dom. à Lalan, dép. du Gers, cond. à mort comme émigré, le 27 mess., an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées occidentales.

CUGNOT-LÉPINAY (Clément), ex-noble, fermier-général, âgé de 55 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple français, tendant à favoriser les succès des ennemis de la France, et en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé.

CUIGNON (Franç.), domic. à Soulaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CUIRBLANC (Jean-Bapt.), dom. à Usson, dép. de la Vienne, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 mars 1793, par le trib. crim. du dép. de la H.-Vienne.

CUISSON (Jacques), domic. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

CULIAT (Jean-Bapt.), négoc., âgé de 55 ans, natif de Clermont,

dép. du Puy-de-Dôme, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim. an 2, par la com. révolution. de Lyon.

CUMET (Joseph), cabaretier, âgé de 25 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CUNCHON (Jean-Étien.), nég., dom. à la Chapelle, dép. du Jura, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dud. départ.

CUNOT (Pierre), ancien milit., âgé de 33 ans, vendeur de verreries, né et dom. à S.-Georges, départ. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CUNY (Charles), cordonnier, âgé de 59 ans, natif de Bar-sur-Seine, dép. de l'Aube, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv. an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

CUPER (Paul-Claude), gantier, âgé de 26 ans, né et dom. à Blois, départ. de Loir et Cher, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CUREL (Ant.-Franç.-Hippolyte), offic. municip. de Methamis, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange.

CURTEL (Jean-Bapt.), âgé de 40 ans, natif de Clery, dép. du Mont-Blanc, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme

conspir., le 24 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CURTON (J. H.), âgé de 18 ans, né à Paris, domest. chez l'ex-comte de Sénéchal, à Paris, cond. à mort, le 28 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot dans la prison de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, et de suite les membres des comités de salut public, de sûreté gén., et tous les patriotes.

CURTON (Joseph-Philibert), cultivat., âgé de 45 ans, natif de Samoën, maire de Tangingue, départ. du Mont - Blanc, cond. à mort, le 7 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec l'armée du roi de Sardaigne.

CURTY (Ant.), fabricant en soie, âgé de 57 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 frim. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

CURTY (Benoît), chapelier, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

CUSIN (Henri), chapelier, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

CUSSAC (P. J. M.), ex-noble, âgé de 67 ans, conseiller de gr.-chambre au ci-dev. parlement de Toulouse, né et y demeurant, départ. de H.-Garonne, cond. à mort, le 1 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice

d'un complot qui a existé en 1789 contre la liberté du Peuple, en protestant contre tout ce que faisait la Représent. nation.

CUSSY (Gabriel), négociant, âgé de 54 ans, dom. à Caen, député à la Conv. nation., du départ. du Calvados, cond. à mort, le 25 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris, après avoir été mis hors la loi par décret de la Conv. nat., le 28 juil. 1793, et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

CUSSY (Louis-Laurent), ex-noble, âgé de 23 ans, né et dom. à Coutances, départ. de la Manche, cond. à mort comme conspirat., le 3 thermid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CUSSY (M. L. L.), ex-noble, ex-prêtre, ex-archidiacre de Coutances, âgé de 58 ans, né et dom. à Coutances, départ. de la Manche, cond. à mort comme conspir., le 3 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

CUSTINES, père (Adam-Philippe), ex-noble, âgé de 52 ans, né à Metz, général en chef de l'armée du Nord, dom. à Niederwiller, départ. de la Meurthe, cond. à mort pour cause de haute trahison, le 17 août 1793, par le trib. rév. de Paris.

CUSTINES, fils (Louis-Philippe-Franç.), ex-noble, âgé de 25 ans et demi, né et dom. à Paris, départ. de la Seine, adjudant général à l'armée du Rhin, cond. à mort comme conspirat., le 14 niv. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

CUVIER (Jacq.-Jean-Bapt.), architecte, âgé de 42 ans, né à Paris, dom. à Vanvres, départ. de

la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

CUZIN (Henri), chapelier,

âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 niv. an 2, par la cogn. révol. de Lyon.

D

DABARQUE (Jacques), dom. à Boussière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DABILLY (Jean-Joseph), avoué, dom. à Chinon, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Tours.

DABOUIN (Jean-Thomas), ci-dev. capit. dans le 11^e. rég. d'infanterie, dom. à Firmini, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 29 vent., an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

DABSAC (Bern.-Augustin), anc. cap. du rég. de la Marine, dom. à Bague, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme conspir., le 24 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DADONVILLE (Auguste), âgé de 35 ans, né à Roinvillers, dép. de Seine et Oise, ex-noble, chanoine de Lille, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 7 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DAFFEAUX (Ant.-Gabriel), âgé de 27 ans, ex-noble, rentier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme

cont.-révol., le 11 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DAGGIZY (Jean-Angelique), dit *Mainbrasson*, cheveu-léger de la garde du tyran-roi, dom. à Rosoy-sur-Serre, départ. des Ardennes, cond. à mort comme émigré, le 26 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DAGIEUX (J.), âgé de 45 ans, ex-officier de la garde du tyran-roi, né à St. Pé, dép. de la H.-Garonne, dom. à Paris, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il étoit détenu.

DAGNIN (Jean), dom. à Labourrière, dép. de Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

DAGUESSEAU (H. A. L.), âgée de 57 ans, née à Paris, f^{me}. du duc d'Ayen, émigré, dom. à Paris, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg, où elle étoit détenue.

DAGUILLON (Franç.), âgé de 57 ans, natif de Mazingue, dép. du Puy-de-Dôme, commis au bureau des diligences de Paris, dom. à Lyon, dép. du Rhône,

cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DAGUIN (Jean-Joseph), ex-conseiller au parlement de Toulouse, dom. à Seisses, dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAGUSAN, aîné (Barthélemy), âgé de 29 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'être un des principaux partisans de la force départementale, d'avoir calomnié la Convent. et ses courageux délégués dans les dép.

DAIGNEY (Claude-Franç.), offic. municip. de Longeville, dom. à Longeville, départ. du Doubs, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 oct. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DAILLY (Claude-Alex.), ex-noble, dom. à Bressuire, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme chef des brig. de la Vendée, le 13 vent., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAINVAL (Joseph), âgé de 20 ans, commis-march., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Lyon.

DALBAREDE (Marguerite), ex-noble, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 23 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

DALBAU (Jacques), âgé de 38 ans, imprimeur en Indiennes,

né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

D'ALBERT, voyez ALBERT.

DALBON (Sébastien), officier de santé, âgé de 53 ans, natif de Césac, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 13 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme calomniateur, fauat., et aristocrate.

DALBRET (Jean), dom. à Prunière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. de Doué.

DALBY (Pierre), âgé de 19 ans, natif de Paris, commis-fabr., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim., an 2, par la com. milit. séante à Lyon.

DALBY (Jean), dom. à Châtillon, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DALCHE, père (Pierre), âgé de 63 ans, orfèvre, notable, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme conspir., le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DALENÇON (Ch. Mathias), âgé de 67 ans, natif de Barsur-Ornain, dép. de la Meuse, ex-seigneur de Neuville-sur-Ornain, ex-comte, dom. à Neuville, dép. de la Meuse, cond. à mort comme conspir., le 26 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DALLAINS (Claude), âgé de

59 ans, natif de Touillaud, arpenteur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DALLEMAND (Henry), propriétaire, dom. à Tonzac, dép. de la Charente-infér., cond. à mort comme cont.-révol., le 21 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DALLY (L. J.), âgé de 58 ans, né à Paris, ex-noble, maréchal-de-camp, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DALMAUD (Jean-Franç.), ex-curé, dom. à Vocauzel, dép. de l'Ardèche, cond. à mort, le 22 mess., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme réfract. à la loi.

DALMES (Joseph), âgé de 48 ans, march. de bas, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DAMAS (Joseph-Ant.-Aug), âgé de 20 ans, ex-noble, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspir. de la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

DAMBRUN, voyez HUET.

DAMFERNET, dit *Deburel*, (Michel-Georg.-Franç.), ex-noble, prêtre, dom. à Roumare, dép. de la Seine-infér., cond. à mort, le 21 fruct., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfract. à la loi.

DAMIEN (F. M.), âgé de 49 ans, huissier, né et domicilié à Paris, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DAMMARTIN (Michel-Ignace), dit *Fontenoy*, offic. d'infant., dom. à Paris, cond. à mort comme émigré, le 22 oct. 1792, par la com. milit. établie à Paris.

DAMOISEAU, ^{me} (Charles-Aimée), âgée de 67 ans, nat. de Bizeray, dép. de la Côte-d'Or, ex-noble, dom. à Dijon, même départ., cond. à mort, le 17 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme compl. d'un complot dans la maison d'arrêt de Dijon, où elle étoit détenue.

DAMOUR, dom. à Paris, président de la section de Bondy, cond. à 12 années de fers, par contumace, le 4 brum., an 4, par le conseil milit. à Paris, au Théâtre François, comme convaincu d'avoir mis aux voix de battre la générale, et de s'emparer du télégraphe dans la révolte qui a éclaté les 12, 13, 14 vendém., an 4, contre la Convent nat.; il s'est soustrait au jugement.

DAMOUR (Louis-Joseph), âgé de 20 ans, aubergiste, ex-cap. des transports, né et dom. à Pont-Ste.-Maxence, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 14 mess., an 2, par le trib. révol., séant à Paris, comme cont.-révol., en trahissant la République dans le service des armées.

DAMPONT (Charles-Jean-Bapt.-Robert) ex-marq., offic.

des Mousquetaires, domicilié à Schwerdoff, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

DANCEL (Franç. - Amable), dit *Bruneval*, promoteur, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép.

DANCOURT-DESMARETS (L.), âgé de 50 ans, né à Paris, direct. d'équipage de charrois, dom. à Senlis, cond. à mort comme prévaricateur, le 7 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DANDISSON (Pierre), dom. à Chanzeaux, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

DANGÉ DE BAGNEUX (L. B.), âgé de 55 ans, natif de Paris, secrétaire de Capet, au-cidev. conseil-supér. de Colmar, ferm. génér., cond. à mort, le 19 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple, tendant à favoriser les ennemis de la France, et en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisoient usage.

DANGERS (Claude-Franç.), âgé de 47 ans, né à Chasey, ex-administr. de police, dom. à Paris, cond. à mort, le 29 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de l'assassinat de Collot-d'Herbois, et de Robespierre; il a été conduit au supplice avec une chemise rouge.

DANGEST (Louis-Gabriel), âgé de 48 ans, natif de Rumigny, dép. des Ardennes, mousquetaire, chevalier du ci-dev. ordre de St. Louis, grenad. du bataillon des Filles St. Thomas à Paris, cond. à mort, le 11 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé entre Capet et sa femme.

DANGUIN (Clauvé), âgé de 42 ans, natif de St Laurent-d'Onigt, cabaretier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim., an 2, par la com. milit. séante à Lyon.

DANIAU (André-Salm), agriculteur, dom. à Ecoigneux, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DANICAN (Auguste), dom. à Paris, cond. à mort le 29 vendém., an 4, par contumace, par le conseil milit. séant au Théâtre français, comme convaincu de s'être déclaré général de Paris pour diriger la révolte armée qui a éclaté les 12, 13 et 14 dudit mois, contre la Convention nat.; il s'est soustrait au jugement.

DANIEL (Louis), dom. à la Chapelle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DANILLON (Laurent), ancien aubergiste, dom. à la Vallette, dép. du Var, cond. à mort le 9 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

DANIOT (Pierre), dom. à St. Jean-de-Mont, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 2 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

DANTON (George-Jacques), âgé de 34 ans, natif d'Arcis-sur-Aube, dép. de l'Aube, ex-homme de loi, ex-avocat aux ci-devant conseils du roi, dom. à Paris, député à la Convention nat., du dép. de la Seine, cond. à mort le 16 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. tendante à détruire la représentation nationale, le gouvernement républicain, et rétablir la monarchie.

DANY (Jacques), Ménager, dom. à Velleron, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 7 messidor, an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

DAOUST (Eustache), général de division de l'armée des Pyrénées Orientales, âgé de 31 ans, né à Douai, dép. du Nord, dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées Orientales, cond. à mort le 14 messid., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme traître à la patrie, en trahissant la République dans le commandement des armées.

DAMVERSE (René-Jacques), dom. à Mosé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DAPREMONT-LINDEN (J.) âgé de 36 ans, né à Bruxelles, contrôleur à la Haie aux Toiles,

cond. à mort le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

DARASSE (Jean-Saturnin), notaire, domicilié à Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond. à mort le 15 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révolutionnaire.

DARCHI (J.), âgé de 57 ans, né St. Denys-de-Jonche, dép. de l'Indre, ex-chanoine de la collégiale de Chatillon, dom. à Paris, cond. à mort le 5 thermidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

DARCON dit Darcu (Jean), âgé de 35 ans, né à Drude, scieur de long, dom. à Fontainebleau, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 8 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public et sûreté-générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

DARDIGNA (B.), âgé de 63 ans, né à Montant, ex-notaire et maire audit lieu, demeurant depuis peu à Paris, cond. à mort le 2 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

DARGIER (Valery), dit St. Vaulry, ex-noble, dom. à St. Vaulry, dép. de la Creuse, cond. à mort

comme émigré, le 5 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DARIGAUT (Bernard), dom. à Chauvin - Dragon, dép. des Basses Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 27 oct. 1793, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées Occidentales.

DARIO (Blaise), médecin, âgé de 34 ans, né à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, dom. à Mont-Unité, même dép., cond. à mort le 11 messi., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DARLEAU (E. C.), âgé de 58 ans, né à Paris, dép. de la Seine, ex-concierge du marquis Maubourg, cond. à mort le 28 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ayant pris part à la révolte connue sous le nom du camp de Jalès, dont Dusailant étoit le chef.

DARLHAC (Pierre) ex-abbé, dom. à Beaucaire, départ. du Gard, cond. à mort le 29 messi., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

DARLHAC (Baptiste), coloriste, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort le 29 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

DARMAING (François), dit *Dangery*, âgé de 61 ans, né à Pamiers, avoc. du ci-dev. roi, en ladite Sénéchaussée, administra. teur du dép. de l'Arriège, dom. à Pamiers, même dép., cond. à mort comme conspir., le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DARMAING (J. P. Jérôme),

âgé de 48 ans, né à Pamiers, dép. de l'Arriège, dom. à Foix même dép., cond. à mort le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DARMURE (François), propriétaire, dom. à Mouriez - les-Baux, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 7 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DARNAT (Joseph), ex-juge de paix, dom. à Orgon, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme témoin calomniateur, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DARTENSIE (François), ex-noble, curé de St. Severin-Détissac, dom. à Périgueux, dép. de la Dordogne, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac. à la loi.

DARTHEZ cadet dit *Ambroise*, ex-chanoine, dom. à Mauléon, dép. des B-Pyrénées, cond. à mort comme réfrac., le 10 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit département.

DARTHUIS (Louis), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 16 mai 1792, par le trib. crim. de Paris.

DARTHUN, dom. à Montbrisé, dép. de la Loire, cond. à mort le 9 frim. an 2, par le trib. révol. séant à Feurs, même dép., comme contre-révol. et fédéral.

DARTHUS (Adrien), tailleur, âgé de 25 ans, né et dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér. cond. à mort le 8 messi., an 2, par le trib. révol. séant à Paris,

comme-complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public et sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur le faire rôtir et le manger.

DARTIGNE (M. M. F.), veuve Maron, ex-noble, âgée de 46 ans, née à Coulommiers, dép. de Seine et Marne, y demeurant, cond. à mort le 7 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison de St. Lazare où elle étoit détenue.

DASNIÈRES (Jacques), ex-noble, capit. au 110^e. régim., dom. à Biénac, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort comme faux témoin, le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér.

DASPE (A. J. B.), âgé de 42 ans, né à Hoche, dép. du Gers, ex-conseiller au parlem. de Toulouse, cond. à mort le 18 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations pris par le parlement de Toulouse, le 25 et 27 sept. 1790.

DASSAC, aîné (Claude), tanneur, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort le 29 messidor, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

DASSAC, cadet (Claude), marchand, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort le 29 messidor, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

DASSAS (Simon), ex-avoué, dom. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort le 18 messidor, an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

DASSIN (Jean-Marie), âgé de 44 ans, natif d'Autun, dép. de Saône et Loire, fourbisseur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 frimaire, an 2, par la com. révol., séante à Lyon.

DATI (Jacq.), âgé de 28 ans, natif d'Arles, dép. des Bouches du - Rhône, maçon, domicilié à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frimaire, an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DAUBAMOUR (René-Touss.), coffretier, et membre de la commune de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 10 therm., an 2, commettraître à la patrie.

DAUBARÈDE (J.-A.), âgé de 72 ans, né à Lyon, ex-noble, dom. à Paris, cond. à mort le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en avilissant les assignats, et provoquant le rétablissement de la royauté.

DAUBERMESNIL (Jacq.-Nic.), âgé de 75 ans, natif d'Aubergmesnil, près Dieppe, dép. de la Seine-inf., ex-major de la citadelle de Verdun, dom. à Verdun, cond. à mort le 5 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer aux ennemis la place de Verdun.

DAUBERTE (Pierre-François),

offic. municip., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-révolutionnaire.

DAUBIGNY (Jeanne-Claire-Scholastique), femme divorcée de Pont, ex-maître des eaux et forêts de la Lorraine, âgée de 30 ans, née à Metz, dép. de la Moselle, dom. à Paris, cond. à mort le 27 messidor, an 2, par le trib. révol., séant à Paris, comme conspir.

DAUBIN (Jean-Antoine), âgé de 44 ans, né à Charité-sur-Loire, curé de Chaucourt, départ. de l'Yonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 25 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DAUBRY, dom. à Paris, secrétaire de la section des Amis de la Patrie, cond. à mort par contumace, le 2 brum., an 4, par le conseil militaire, séant au Théâtre-Français, comme convaincu d'avoir donné et signé l'ordre de battre la générale, pour marcher contre la Conv. nat., dans la révolte qui a éclaté les 12, 13 et 14 vendémiaire. Il s'est soustrait au jugement.

• DAUDAY (François), domestique, cond. à mort le 25 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DAUDÉ (J. - M.), âgé de 27 ans, natif de Cheroy, garçon charron, ensuite marchand, dom. à Paris, cond. à six ans de fers, par le trib. révol. de Paris, le 6 floréal, an 2, pour avoir fait des ventes et achats de numéraire, tant en or qu'en argent, lesquels établissoient des diffé-

rences très - disproportionnées entre les assignats et le numéraire.

DAUDENARDE, fils de Louis (Jean-Baptiste), dom. à Turecoing, dép. du Nord, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DAUDET (Mathurin) dom. à Latour - Landry, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frimaire, an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DAUDIN (Nic.), prêtre, dom. à Richelieu, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 29 germinal, an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

DAUGE (Jean-Baptiste), domestique d'émigré, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DAUGIER (Melach), ex-noble, officier de marine, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 27 messidor, an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

DAUGRÉ (René), principal du collège d'Anvers-le-Hamon, dom. à Anvers-le-Hamon, dép. de la Mayenne, cond. à mort, comme cont.-révol., le 22 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DAUPHIN (François), dit *Goursac*, âgé de 61 ans, ex-noble, chevalier de St.-Louis, et chevau-léger de la garde du dernier tyran-roi, dom. à Chasseneuille, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prair.,

an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAUPHIN (Jacques), dit *Lapeyre*, ex-noble, âgé de 53 ans, né et dom. à Roussine, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAUPHIN (Jacques), dit *Chadébaud*, âgé de 43 ans, natif de Lapeyre, manouvrier, dom. à Chasseneuille, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 18 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAUPHIN (Jeanne), dite *Coursac*, fille, âgée de 54 ans, née à Chasseneuille, dom. à Goursac, dép. de la Charente, cond. à mort comme conspir., le 16 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAUPHIN (Joseph-Félix), cultivateur, dom. à Cabrières, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 17 messidor, an 2, par la com. pop. séante à Orange, comme témoin calomniateur.

DAUPHIN (G-Élisabeth), veuve de Brigand, capitaine des grenadiers, âgée de 56 ans, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort le 5 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer à l'ennemi la place de Verdun.

DAUQUECHIN (Louise-Marie), femme Lardin, ex-noble, âgée de 27 ans, née à Montreuil, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 germinal, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

DAUQUECHIN (Jean-Pierre), dit *Dorval*, ex-noble, officier municipal, âgé de 40 ans, dom.

à Montreuil, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAUREVILLE, dom. à Paris, cond. à mort, par contumace, le 25 vendém., an 4, par le conseil milit. établi à Paris, section le Pelletier, comme convaincu d'être un des principaux instigateurs de la rébellion qui a eu lieu les 12, 13 et 14 vendémiaire, cont. la Conv. nat. Il s'est soustrait au jugement.

DAURE (Ant.), capitaine au 77^e régim., dom. à Molsheim, dép. du B.-Rhin, cond. à mort comme traître à la patrie, le 8 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-inf.

DAUSAGNET-LASBORDES (H. A. B. B.), ex-noble et ex-conseiller au ci-dev. parlem. de Toulouse, âgé de 57 ans, né à Toulouse, cond. à mort, le 18 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ennemi du Peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations pris par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

D'AUTICHAMP, voyez **AUTICHAMP**.

D'AUTREMONT (J. H.), âgé de 32 ans, né et dom. à Paris, ex-sous-principal du collège de ***, ex-secrétaire de l'abbé Vienney, cond. à mort, le 5 thermid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des carmes où il était détenu.

DAUTRIE, aîné (Louis-Augustin), ex-noble, offic. dans les

gardes-franc, domic. à Mondragon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 mess. an 2, par la com. populaire d'Orange.

DAUTRIE, cadet (Jos.-Juste), ex-comte et capitaine de dragons, dom. à Mondragon, dép. de Vaucluse, condamné à mort comme cont.-rév., le 21 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

DAUVERGNE (Laurent), orfèvre, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révo., le 6 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

DAUVET (Gabriel-Nicol.), ex-noble et major de cavalerie, dom. au Havre, dép. de la Seine-inf., cond. à mort comme émigré, le 15 juil. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

DAUX (J. Fr.-Jos.), ex-noble, dom. à Marsay, cond. à mort comme chef des brig. de la Vend. le sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Charente-inf.

DAVAINE (Jean-Bapt.), âgé 60 ans, natif de Roullens dans la Belgique, génér. de div. dans l'armée du Nord, dom. à Melun, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme traître à la patrie, le 16 ventose an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir refusé de marcher sur Ostende avec 18000 hommes contre 12 à 1500.

DAVANNE (Antoine), commis à la distrib. des vivres, âgé de 31 ans, natif de Boulogne-sur-mer, dom. à Maubeuge, départ. du Nord, cond. à mort comme conspir., le 24 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DAVAU-GAYON (Pierre), chef

d'administr. de la marine, domic. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 brum. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

DAVESNE (Ponce), âgé de 37 ans, né à Signy - Librecy, ex-membre de la commune du 10 août à Paris, capit. des travaux publics, ex-commissaire du pouvoir exécutif nommé par l'ex-ministre Servan; cond. à mort, le 13 vend. an 3, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir fait une mauvaise fourniture pour le compte de la République.

DAVESNES (Franç.), manouv., dom. à Mézières, dép. des Ardennes, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 6 prair. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DAVI (Jacq.), ex-curé, dom. à Forges, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. d'Angers.

DAVIAU (Franç.), métayer, dom. à St.-Mesmin, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 27 frim. an 2, par la com. mil. de Saumur.

DAVIAU (Jean), serrurier, domic. à Chalonnès, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

DAVIAU (Jean), dom. à St.-Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DAVIAU (René), maréchal, dom. à Neuvi, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 nivose an 2,

an 2, par la commission militaire séante à Angers.

DAVID (André), laboureur, dom. à Denée, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirat., le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

DAVID (Charles), dom. à la Caillerie, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. du Mans.

DAVID (Claude), ouvrier en soie, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DAVID (Franç.), lieut. de la première comp. du septième batail. du Jura, dom. à Nausaray, dép. du Jura, cond. à mort comme faux dénonciateur de patriotes, le 18 flor. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DAVID (François), domic. à Brestières, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. du Mans.

DAVID (Franç.), lieut. de la quatrième comp. du septième batail. du Jura, dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, comme faux dénonciateur de patriotes, le 18 flor. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DAVID (Franç.), laboureur, dom. à Denée, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 nivose an 2, par la com. milit. de Saumur.

DAVID (Franç.-Henri), march.-fabric., âgé de 72 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 29

pluv. an 2, par la commis. rév. de Lyon.

DAVID, fils aîné (Franç-Marie), cordier, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 mess. an 2, par la comm. popul. d'Orange.

DAVID (Jacques), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DAVID (Jean), dom. à Buzange, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Jean), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ., l'an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Jean), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DAVID (Jean-Bapt.), faiseur de panaches, offic. municip. provisoire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DAVID (Jean-Henri), âgé de 58 ans, natif de St. Claude) dép. du Jura, com. à la monnoie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DAVID (Jean-Marie), âgé de 37 ans, natif du Pont-Beauvoisin, dép. du Mont Blanc; Marchand plumassier, dom. à Lyon, dép. du Rhône) cond. à mort comme

cont.-révol., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DAVID (Louis), dom. à Veziens, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Louis), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., au 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Louis), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

DAVID (Louis), dom. à Veziens, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Mathur.), labour., dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DAVID (Mathur.), dom. à Chauzeau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2 par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Philibert-Bern.), âgé de 27 ans, natif de Beaune, commis-march., dom. à Montagny, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 pluv., an 2, par la com. revol. de Lyon.

DAVID (Pierre), commissaire des guerres à l'armée de l'Ouest, dom. à Angers, dép. de Mayenne

et Loire, cond. à mort comme conspir., le 29 germ., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DAVID (Pierre), faiseur de roseaux, dom. à St. Pierre, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DAVID (Pierre), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DAVID (Pierre), domic. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Pierre), labour., dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DAVID (René), dom. à Trementine, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DAVID (René), dom. à Chaubronne, dep. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (René), garçon laboureur, dom. à Bassemmer, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Sablé.

DAVID (René), dom. à St. Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVID (Moïse), négociant, dom. à Vkauge, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 18 fruct., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme distrib. de faux assignats.

DAVID, femme Petremont, (Anne), âgée de 43 ans, née à Beldy en Auvergne, dom. à Verneuil, dép. de l'Eure, cond. à mort, le 1 messid., an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme conspiratrice.

DAVID (m^{me}. Texiér, (Louise), march., dom. à St. Pronant, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 30 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme complice des brig. de la Vendée.

DAVID (Tropé), marin et constructeur, dom. à Héraclée, dép. du Var, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

DAVIN (Thom.), âgé de 56 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 29 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DAVID (Mathur.), dom. à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVIOT, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

DAVIOT (François), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. comme brig. de la Vendée, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVIOT (François), dom. à Rochefort, dép. de Mayenne et

Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVIOT (Jean), dom. à Rochefort-sur-Loire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVIOT (Jean), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DAVIOT (René), dom. à la Salle-de-Vihiers, departem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 nivose an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DEAU (Jean-Vincent), dom. à Izernay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DÉAUD (Jean-Jacques), âgé 33 ans, de Montelimart, teneur de livres, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révolut., le 27 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEBADIER (Jean), sergent-major dans le 4^{me}. batail. de la Côte-d'Or, dom. à Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme conspir., le 9 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-inférieure.

DEBAUCHE (L.-Mich.-Alexis), dom. à Crépière, dép. de Seine et Oise, condam. à mort comme émigré, le 6 niv., an 2, par le trib. crim. dud. département.

DEBAUNE (Jean-Jacques), négociant, dom. à Paris, cond. à

mort comme conspir., le 26 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEBEAUNE père, (Jean-Pierre), âgé de 67 ans, teinturier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEBEAUNE cadet, (Melchior), âgé de 19 ans, ouvrier en bas, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEBERULLE, (A. P. A.), ex-premier présid. du parlement de Grenoble, ex-noble, âgé de 38 ans, né à Paris, dom. à Sens, dép. de l'Yonne, cond. à mort le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

DEBILLY (André), âgé de 50 ans, brodeur, natif de l'Antilly, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEBLAIRE (fme. (Lucas), vivant de son bien, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 1^{er}. prair., an 2, par le tribunal révol. de Paris.

DEBRET (Charles), tisserand, volontaire de la 1^{re}. réquisition, dom. à Bevron-les-Monts, dép. de la Manche, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme déserteur.

DEBROUT (Antoine), âgé de

60 ans, natif de Mâcon, épicier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEBROUT (Claude), âgé de 26 ans, natif de Lyon, commis-droguiste, cond. à mort le 20 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DEBURE (Jean), laboureur, dom. à Creux, dép. de la Sarthe, cond. à mort le 21 prair., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme brigand de la Vendée.

DECAIX (P. F.), âgé de 59 ans, né à Inval, demeurant à Averno, ex-curé, ex-prieur dud. lieu, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DECAMP (Marie-Louise-Françoise), femme de Gilbert-Grassin, ex-noble, demeurant avec son mari, née à Précor, cond. à mort le 17 niv., par le trib. révol. de Paris, comme complice des mouvemens séditieux qui ont eu lieu dans la commune de St. Gérard, dép. de l'Allier.

DECAUX (Franc.-Philippe), prêtre titulaire de la Chapelle-Bressot, dép. de l'Eure, cond. à mort comme contre-révol., le 2 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

DECHANET (Alexandre-François), brocanteur, dom. à Paris, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 17 janvier 1793, par le trib. criminel de Paris.

DECHANUE (Antoine), of-

fèvre, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme témoin calomniat, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. dud. département.

DECHARMES (C. A.), dit *Sillery*, âgé de 19 ans, né à Paris, ex-aide de camp, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public, de sûreté-générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir, et le manger.

DECHARTRE (Ambroise), ex-vice, dom. à Ghaunai près Loudun, dép. de Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DECHARTRE (Jean), ex-vice, dom. à Brai, près Richelieu, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 23 germ., an 2, par le trib. criminel du dép. de la Vienne.

DÉCIZIÉ (Etienne), âgé de 37 ans, natif de Serné, dép. du Mont Blanc, maître d'école, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 24 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DECLAIR (Pierre), tailleur et chasseur dans la légion des Pyrénées, né à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à la déportation, pour deux années, le 26 sept., 1793,

par le trib. crim. du dép. de la Haute-Garonne, comme embauteur.

DECOR (Sébastien), tisserand, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

DECOR (Jacques), cordonnier, dom. à Crillon, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

DECOUR (Joseph), cultiv., dom. à Eyraugues, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 27 germ., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

DECOURCHAMP (Jean), âgé de 25 ans, né à Paris, y demeurant, adjudant-général de l'artillerie nationale parisienne, cond. à mort le 23 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice dans l'affaire du 10 août, 1792.

DECOURS (Jacques), dom. à Castillonès, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort comme émigré, le 11 avril, 1793, par le trib. crim. du dép. de la Dordogne.

DECOUS (Jean), âgé de 70 ans, natif de Treignac, dép. de la Corrèze, ex-curé de Neuvy, dom. à Limoges, dép. de la Haute-Vienne, cond. à mort comme contre-révol. le 28 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DECOUZERE (Jean-Baptiste), labour., dom. à Vollone, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort

comme contre-révol. le 19 mai, 1793, par le trib. crim. dudit département.

DÉCRENICE (Cyr), âgé de 62 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DECREUZE (Antoine), m^d. échopier, dom. à Merris, dép. du Nord, cond. à mort le 19 vendém., an 3, par le trib. crim. dudit dép., comme distributeur de faux assignats.

DECROY (François-Philippe-Marcellin), ex-noble, curé, dom. à Malcap, dép. du Gard, cond. à mort comme réfractaire, le 10 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

DEFAS (Jacq.), dom. à Chazereaux, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

DEFAVILLE (P.), âgé de 51 ans, né à Charensé-le-Cheren, ex-receveur des droits de la cidev. province de Bretagne, cond. à mort le 2 mess., an 2, par le tribun. révol. de Paris, comme conspirateur.

DEFER, fils (Clément), dom. à Cadillac, dép. de la Gironde, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DEFERMONT (Jacq.), dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, député à la Conv. nat., mis hors la loi par décret du 28 juillet 1793, an 2, et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1^{er}. et 2 juin même année,

il s'est soustrait au jugement : le décret a été rapporté le 18 vent. an 3, et il est rentré dans le sein de la Convention.

DEFFAGE (René), dom. à St. Aubin - de - Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

DEFFAIT (André), dom. à Gornord, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DEFLANDRE (Jean-Joseph), âgé de 58 ans, né à Chanast, dép. de l'Aisne, brigadier de la 26^e. division de gendarmerie, dom. à Bouchain, dép. du Nord, cond. à mort comme conspir., le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEFLERS (E.), âgé de 38 ans, né à Paris, y demeurant ; ex-noble, ex-général de l'armée des Pyrénées, cond. à mort le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DEFOIX (Jean), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la commis. milit. séante à Doué.

DEFORIS (J.-P.), ex-bénédictin, âgé de 62 ans, né à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort le 7 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

DEFOSSI (C.-J.-L.), ex-noble, âgé de 57 ans, né à Parc, dép. de l'Aisne, ex-constituant, dom. à Compiègne, dép. de l'Oise, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

DEFOY (Germain), laboureur, dom. à la Poitevinière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DEFOYE (Etienne), labour., dom. à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

DEFRECHON (Dominique), âgé de 58 ans, chirurgien, natif de Simor, dép. du Gers, dom. à Lyon, cond. à mort le 13 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DEGAND (Elisab.-Pauline), âgé de 56 ans, née à Paris, y demeurant, femme séparée de corps et de biens avec Lauraguais, ci-devant comte, cond. à mort le 18 pluv., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincue de conspiration.

DEGANS (Anne), empesuse, âgée de 36 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 6 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receluse de prêtres réfractaires, en retirant le prêtre du Dognon, et comme fanatique, en assistant aux messes qu'il disoit clandestinement.

DEGANS (Marie), empesuse, âgée de 42 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 6 mess., an 2, par la com. révol. séante à Bordeaux, comme receluse de prêtres réfractaires, en retirant le prêtre du Dognon, et comme fanatique, en assistant aux messes qu'il disoit clandestinement.

DEGAS (Paul), ex-feuillant, dom. à Felletin, dép. de la Creuse, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 11 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DEGAUD (Pierre-Joseph), march., dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

DÉGLANTINE, voyez Fabre.

DEGLÈME (Pierre), dit *la Fleur*, âgé de 36 ans, né à St. Sauveur, meunier, dom. à Compiègne, dép. de l'Oise, cond. à mort comme cont. révol., le 27 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEGOUGES (Marie-Olympe), femme de lettres, dom. à Paris, cond. à mort le 12 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice, et pour avoir osé écrire contre Robespierre.

DEGOUVILLE, fils (Charles), dom. à Caen, dép. du Calvados, cond. à mort le 30 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DEGRAIS (Jean-Marie), âgé de 28 ans, fabric., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 20 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DEGRAIX (Claude), âgé de 36 ans, natif de St. Paul, dép. de la Loire, fabricant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 vent., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEGRANDEL (Benoît), horloger, dom. à Hazebrouch, dép. du Nord, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEGUE (J.), âgé de 32 ans, né à Passy, dép. du Mont Blanc, frotteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 17 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot contre le Peuple françois, tendant au rétablissement de la royauté.

DEGUIL (Charles), Bordier, dom. à Breuil-Bernard, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 8 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit département.

DEHAYE (Jean-Franç.), marchand et membre du comité de surveillance de Luçon, dép. de la Vendée, cond. à mort comme conspirateur, le 29 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEIGNAC (Pierre), négoc., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, condamné à mort le 9 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révolutionnaire.

DEJOUY (Albert-Marc), notaire, dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 16 frim., an 2, par la commis. milit. séante à Doué.

DEJUGE (Louis), dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort le 12 flor., an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme émigré.

DEJUSSIÉU (Christophe), âgé de 20 ans, natif de St. Julien-sur-Guigon, apprenti papetier, domicilié à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DELAAGE, père (Clément), âgé de 70 ans, né à Saintes, dép. de la Seine-infér., ex-fermier-général, dom. à Paris, cond. à mort le 19 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot qui a existé contre le Peuple françois en mettant de l'eau dans le tabac et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisoient usage.

DELACOUR (Pierre-Nicolas), notaire et offic. municip. de la commune de Paris, dom. *idem*, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 19 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11 *idem*.

DELACOUR (Edme-Ant.), dit *Zéphirin*, ex-capucin, dom. à Dole, dép. du Jura, cond. à mort comme émigré, le 19 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. du Doubs.

DELAFAIRE-DESPRÉS (Franc-Claude), ex-prêtre, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dudit département.

DELAFERTÉ (Math.-Franç.), imprimeur, dom. à Marseille,

dép. des Bouches du Rhône ; cond. à mort comme fédéraliste, le 9 7bre. 1793, par le trib. crim. dudit département.

DELAGE, fils de Laurent (Jean-Laurent), dom. à la Bastide-de-Besseplasse, dép. de l'Arriège, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DELAGE (Marie), âgée de 36 ans, native de Chambéry, dép. du Mont Blanc, vivant de son revenu, à Paris, départ. de la Seine, cond. à six années de réclusion, pour avoir fait des achats de numéraire tant en or qu'en argent, lesquels établissoient des différences très-disproportionnées entre les assignats et le numéraire.

DELAHAYE (Etien.-Marie), fermier-général, âgé de 36 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple français, en mettant de l'eau dans le tabac, et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

DELAHAYE (Franç.), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

DELAHAYE (Jacq.), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DELAHAYE (Jacq.-Charles), député à la Convent., domic. à Caudebec, dép. de la Seine-inf.,

mis hors la loi par décret du 3 oct. 1793, an 2, et par suite des malheur. journ. des 31 mai, 1 et 2 juin, même année. Il s'est soustrait au jugement, le décret a été rapporté le 18 frim. an 3, et il est rentré dans le sein de la Convent.

DELAHAYE (Jean), domic. à Denée, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DELAHAYE (Louis), dom. au May, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DELAHAYE (Nicolas), forçat, dom. à Rochefort, départ. de la Charente-inf., cond. à mort comme cont.-rév., le 19 niv. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DELAINE (Pierre), journal., dom. à Chavagne, départ. de la Marne, cond. à mort comme cont.-rév., le 27 vent. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELAINEY (Thomas), Irlandais, âgé de 17 ans, déserteur du 9^e. régim., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 18 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELAIRE, veuve Chassonnière (Genev.), dom. à Augerolles, dép. du Puy de-Dôme, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 mai 1793, par le trib. criminel dudit départ.

DELALAIN (Charles), âgé de 49 ans, né à S.-Dizier, dép. de la Marne, cheval. de S.-Louis retiré depuis 1792, ci-dev. premier commis des bureaux de la guerre, et commissaire-ordonnat., dom.

à Vitry, dép. de la Marne, cond. à mort, le 4 nivose an 2, par la com. milit. de Savenay, comme convaincu d'avoir fait composer au roi une garde cont.-révolut.

DELALANDE (Elisabeth-d'Or.), dite S.-Etienne, mercière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 1 flor. an 2, par le trib. crim. de Paris.

DELALONDE (Pierre), domest., dom. à Rouen, dép. de la Seine-inf., cond. à mort comme cont.-rév., le 5 sept. 1793, par le trib. rév. de Paris.

DELAMARE (A. J. N.), dit *Piémont*, âgé de 32 ans, ex-juge, commissaire-enquêteur au ci-dev. bailliage de Coutances, et accusateur public au district de la même ville, né à Brigneville, dép. de la Manche, cond. à mort comme conspir., le 3 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELAMARRE (Robert), prêtre, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 2 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELAMARRE (Victor-Alex.), ancien gendarme, dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme émigré, le 1 therm. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELAMOLLIÈRE (Jean-Bapt.), âgé de 35 ans, impr.-libr., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 20 frim. an 2, par la commis. rév. de Lyon.

DELAPORTE (H. J.), négoc., âgé de 60 ans, né à Paris, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme com-

plice de la conspir. de la prison du Luxemb. où il était détenu.

DELAPORTE (Adr.-Jean-Bap.), marchand, dom. à Chaumont, dép. de H.-Marne, cond. à mort comme agitateur, le 20 frimaire, an 2, par le trib. crim. dudit département.

DELA SALLE (Math.), dom. à Bressuire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DELA SALLE (François), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DELA SSONNE (Elisabeth), dom. à la Tessouanne, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 nivose, an 2, par la com. milit., séante à Nantes.

DELA TOUCHE-LIMOUSINIÈRE, fms. de la Rochefoucault (Marie-Adélaïde) ex-noble, dom. à la Garnache, dép. de la Vendée, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 pluv., an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

DELA TOUCHE (Jacques-Geneviève), marchand mercier, dom. à Paris, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 3 nivose, an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELA TRE (F.-X.), âgé de 32 ans, né et dom. à Dainville, dép. du Pas-de-Calais, cordonnier, cond. à mort le 28 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un

complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, et de suite les membres des comités de salut public, de sûreté générale, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

DELATRE (Simon-Jacques), âgé de 44 ans, tailleur, ex-notable, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme conspir., le 15 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris.

DELATRE (Louis-Pierre-Fr.), général de division, commandant l'armée de Collioure, âgé de 29 ans, né à St.-Valleri, dép. de la Somme, dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées Orientales, cond. à mort le 14 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme traître à la patrie dans le commandement des Armées.

DELAUNAY (Denis), dom. à St-Laurent-du-Moncey, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (François), dom. à St-Laurent-du-Mauvray, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (François), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DELAUNAY (Guill.-Maurice), âgé de 40 ans, né et dom. à Port-Malo, départ. d'Ille et Vilaine, lieutenant-général de l'amirauté dudit Port, cond. à mort comme

cont.-révol., le 18 Juin 1793, par le trib. revol. de Paris.

DELAUNAY (Jacques), dom. à la Pommeraye, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DELAUNAY (Jacques), dom. à Treizevents, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (Jacques), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (Jean), com. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (Jean-Baptiste), march. de vin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 16 juin 1792, par le trib. crim. de Paris.

DELAUNAY (Joseph), âgé de 32 ans, né à Angers, dép. de Mayenne et Loire, homme de loi, député à la Convention. nat., dom. à Paris, cond. à mort le 16 germinal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un système de corruption, relatif à la compagnie des Indes, et convaincu d'avoir poussé à la hausse et à la baisse, et d'avoir travaillé à deux projets de décrets favorables à ses vues.

DELAUNAY (Pierre), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne

et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (Pierre), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNAY (René), dom. à Soulaines, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes.

DELAUNAY (René), dom. à St. Laurent-du-Mauvray, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELAUNE (Michel), journaliste, dom. à Argenton, dép. de la Mayenne, cond. à mort le 17 messidor, an 2, par la com. rév. séante à Château-Gontier, comme cont.-révol.

DELAUNÉE (Louis), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

DELAUNOY (Jean-Baptiste), dom. à Willems, dép. du Nord, cond. à mort le 16 messid., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distrib. de faux assignats.

DELAUZIERRE, fils (Martin), dom. à Aunebruc, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 30 vendémiaire, an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DELAUZON (Franç. - Anne), dit *Lapoupardière*, ex-chanoine,

dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 28 ventose, an 2, par le trib. crim. dudit département.

DELAYANT (Jacques), ex-bénéficiaire, dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme contre-révol., le 6 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELBÈS (Marie-Joseph), ex-curé de St. Urcice, y demeurant, dép. du Cantal, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 11 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELBÈS (Pierre), prêtre non conformiste, âgé de 54 ans, natif de St. Genies, dom. à St. Remy, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 14 germ. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

DELBOUIS (Pierre), ex-curé, à Villemur, dép. de H.-Garonne, cond. à être déporté comme fanatique contre-révol., le 22 germinal an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DELCAMP (Louis), hussard au 6^e régiment, dom. à Câteau-Cambresis, dép. du Nord, cond. à mort le 17 therm. an 2, par le trib. milit. de l'armée du Nord, comme déserteur.

DELEAU (François), âgé de 58 ans, natif de Mont-Luel, dép. de l'Ain, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 4 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DELEAUF (Claude), âgé de 66 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort

comme contre-révol., le 9 niv. an 2, par le com. révol. de Lyon.

DELEAUROUR (M.), femme Poirrier, âgée de 50 ans, née à Lille, dép. du Nord, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 28 messi. an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme conspir.

DELÉON (François), mâçon, rentier, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspirateur, le 26 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DELERNE (J. B.) âgé de 56 ans, né à Thionville, dép. de la Moselle, chevalier de l'ordre du tyran roi, ex-écuyer, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes, où il étoit détenu.

DELESTANG aîné, domici. à Chirac, dép. de la Lozère, cond. à mort comme complice de séditieux, le 24 flor. an 2, par le trib. révol. dud. dép.

DELESTANG (Jean-Baptiste), dom. à Penery, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme contre-révol., le 13 brum. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELETRÉ (Antoine-Franç.), âgé de 52 ans, négociant, et dom. à Armentieres, dép. du Nord, cond. à mort le 27 vendémiaire, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ayant voulu livrer la ville d'Armentieres à l'ennemi.

DELHERUS (Jean), ex-curé, dom. à Laussonne, dép. de la

H.-Loire, cond. à mort le 12 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme réfractaire à la loi.

DELIANE, fils, ex-abbé du Monastier, y demeurant, dép. de la Lozère, condamné à mort comme complice de séditieux, le 24 flor., an, par le trib. crim. dud. dép.

DELIGNON (Gabriel), âgé de 42 ans, né à Villaine, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort comme conspir., le 2 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DELIGNY (Claude-Louis), âgé de 59 ans, natif de Boutigny, dép. de Seine et Marne, cultiv.-fermier, dom. à Pommeuse, même dép., cond. à mort le 12 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir enfoui quantité de bijoux et assignats.

DÉLIGNY (Thimotée), âgé de 55 ans, né à Paris, colleur de papier, dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à mort le 28 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir tenu des propos contenant provocation au rétablissement de la royauté.

DELIME (Louise), couturière, dom. à Chiché, dép. des Deux Sèvres, condamnée à mort comme contre-révol., le 4 vent. an 2, par le trib. crim. dud. département,

DELIOT (Remi-Benoit-Bruno), âgé de 35 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, ex-conseiller au ci-dev. parlement de Toulouse, cond. à mort comme contre-révol., le

26 prair. , an 2 , par le trib. rév. de Paris.

DELISLE (Jean-Bap.-Jos.), ex-curé, dom. à Bellerive-sur-Sare, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort comme réfractaire, le 27 pluv. , an 2 , par le trib. rév. dud. dép.

DELILLE, dit *Arouch* (Guillaume), marin, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 24 prair. an 2 , par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-rév.

DELLAMOT (René), dom. à Vigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

DELMAS (Jean), dit *Gouard-Jean-Gardel* l'ainé, dom. à Pui-celey, dép. du Tarn, condam. à être dép. comme perturb. de la paix publique, le 5 germ. an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

DELMAS (Ant.), manouvrier, dom. à St. Chely, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol. le 2 juin 1793 , par le trib. crim. dud. dép.

DELMERRE (Jean-Bapt.), dom. à Bersée, dép. du Nord, cond. à mort le 17 messid. an 2 , par le trib. crim. dud. dép., comme distributeur de faux assignats.

DELOTTE (Alexis), âgé de 46 ans, natif de Villefranche, ex-procureur, membre du Congrès départemental, dom. à Érigni, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 29 pluv. an 2 , par la com. rév. de Lyon.

DELOMPNES (Charles), âgé de 43 ans, natif de Valvones, dép. de l'Ain, notaire, dom. à

Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 21 niv. an 2 , par la commis. rév. de Lyon.

DELOMPNES (Ennemont-M.), âgé de 22 ans, natif de Virieux-le-Grand, dép. de l'Ain, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 frim. an 2 , par la com. rév. de Lyon.

DELONGES (Sébastien), cultiv., homme de Loi, dom. à Orange, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 12 messid. an 2 , par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

DELONNE (C. L. F.), âgé de 54 ans, né et dom. à Paris, ex-religieux de St. Victor, ex-prieur de Crette, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 5 therm. an 2 , par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

DÉLOR (Pierre), dom. à Camburat, dép. du Lot, cond. à mort comme chef d'émigré contre-révol., le 11 germ. an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

DELORME (Claude), âgé de 62 ans, natif de Girassimon, prêtre, dom. à Courneaux, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv. an 2 , par la com. rév. de Lyon.

DELORME (Claude), âgé de 46 ans, né à Brilly, cultiv., agent-national de la commune de Valdeley, y dem., dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 16 messid. an 2 , par le trib. rév. séant à Paris.

DELORME (Guillaume), dom.

à Paris, dép. de la Seine, capit. des canoniers de la section de Popincourt, cond. à mort le 4 prair. an 3, par le conseil milit., comme convaincu d'être auteur et complice d'un complot tendant à dissoudre la Conv. nat., en assassiner les membres, et d'avoir subordonné la garde de ladite section.

DELORME (Jacques), âgé de 61 ans, natif de Grézieu, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 27 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DELORT (Catherine), ex-religieuse de la Visitation, dom. à Neuvie, dép. de la Dordogne, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme receleuse de prêtres réfrac.

DELOUCHE (Jean-George-Agrève), vicaire de Gap, dom. à Issengeaux, dép. de H.-Loire, cond. à mort comme réfractaire, le 12 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELOUME (Pierre), journalier, dom. à Montmorillon, dép. de la Vienne, cond. à mort comme contre-révol., le 14 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELOY (Jean), dom. à la Tessoualle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DELOYE (Suzanne-Agathe), ex-religieuse Bénédictine dom. à Serignan, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 17 messid. an 2, par la com. pop. séante à Orange, comme refract. à la loi.

DELPECH (Arnaud), négoc., dom. à Villefranche-Lauragais, dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme accapareur, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELPÈCHE-ST.-TOU, père (Raymond), âgé de 63 ans, vivant de son bien, né et dom. à Caussade, dép. du Lot, cond. à mort, le 3 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DELPÈCHE-ST.-TOU, fils, âgé de 38 ans, né et domicilié à Caussade, dép. du Lot, cond. à mort, le 3 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DELPY (J.), dit *Goudel*, âgé de 45, né à Jugues, labour., cond. à mort, le 25 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir cherché à empêcher d'accepter la constitution de 1793.

DELPY (Antoine), ex-curé de la chapelle d'Aubareil, dom. à Périgueux, départ. de la Dordogne, cond. à mort, le 17 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac. à la loi.

DELRIBAL, fils aîné (Guillaume), âgé de 39 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme espion des aristocrates, d'après la déclaration de ses concitoyens.

DELSALLE (Arnould), dom. au Quesnoy, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 23 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELTOMBE (Constance), dom. à Milonfosse, dép. du Nord, cond. à mort comme distribut. de faux assignats, le 19 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELTOMBE (Louis-Franç.), dom. au Quesnoy, dép. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 23 prairial, an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELTROIT (Claude-Antoine), âgé de 43 ans, né à Pontoise, ancien menuisier, officier mun. et membre de l'état civil, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Convention. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, cond. le 11 dud., par le trib. révol. de Paris.

DELUCHE (Jean-Huël), dit *la Rosse*, âgé de 34 ans, né à Bordeaux, dép. de la Gironde, ex-curé et maire d'Etagny, dom. à Etagny, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 25 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DELMAN (Michel), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

DELMAN (Michel), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELUMEAU (Julien), dom. à Annetz, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DELUMEAU (Thomas), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DELUZINES (Louis-Claude), prêtre, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DELVEAUX (J.), âgé de 19 ans, né et domicilié à Paris, brocanteur, cond. à mort, le 28 prair., an 2, par le trib. rév., de Paris, comme complice d'un complot dans la prison de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, et de-là se porter aux comités de salut public et de sûreté génér., en égorger les membres, ainsi que les patriotes.

DELZERS (Emmanuel), ex-vicaire, dom. à St. Laurent-du-Muret, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 25 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme réfract. à la loi.

DEMACHY (Antoine), marchand épicier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 17 frim., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEMAHÉ (P. F.), âgé de 52 ans, né à Cressy, dép. de la Seine-infér., ex-noble, dom. à Paris, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

DEMAKI (Felix), âgé de 42 ans, natif de Casal en Italie, musicien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol.

cont.-révol., le 15 frim., an 2 ; par la com. révol. de Lyon.

DEMANE (Pierre-François), chirurgien-major, dom. à Aubagne, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme fédér., le 5 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DEMANGEOT, v^e. Délayant (Anne-Marie), dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort comme cont.-révol., le 6 flor., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

DÉMARAI (Lambert), élève en mathémat., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DÉMARAI (Jean-Maire), quincaillier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEMARTIN (Susanne-Thérèse), dite *Marcellus*, ex-noble, dom. à Marcellus, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

DEMAS (Jean-Jacques), ex-chevalier, dom. à Rhodès, dép. de l'Aveyron, cond. à mort, le 7 frim., an 2, par la com. milit. séante à Rhodès, comme émigré pris les armes à la main.

DEMAUX (Claude), ex-noble, âgé de 42 ans, né à Montbrison, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DEMEAUX (Marie-Anne), f^{me}. Hibert, âgée de 50 ans, née à N. D. d'Aquin, près Auxerre, dép. de l'Yonne, dom.

à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 6 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEMSLE (Adélaïde-Marguerite), femme divorcée de Duchilleau, âgée de 41 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, condamnée à mort comme contre-révol., le 29 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DEMIL (René), dom. à Demez, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DEMOI (François-Pierre), ex-curé, et ch. de la Roche-Beaucourt, dom. à Neuvic, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 18 germ., an 2, par le trib. criminel dudit départ.

DEMONGIN (Louis), horloger, dom. à Aigues-Mortes, dép. du Gard, cond. à mort le 10 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme fédéraliste.

DEMONTRIF père, (P. L.), âgé de 74 ans, ex-auditeur des comptes, et ex-conseiller de d'Artois, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 9 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DEMONTRIF fils, (L. C. M.), âgé de 47 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-auditeur des comptes, ex-conseiller de d'Artois, cond. à mort le 9 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DEMOSTIÈRES (René), dom. aux Herbières, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DEMOUTIERS (Louis), tailleur, offic. municip., et administrateur de police, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. Nat. du 9 therm., an 2, comme traître à la Patrie, cond. le 11 dudit, par le trib. révol. de Paris.

DEMOUTZ (F. L.), ex-noble, ex-chanoine de la ci-devant cathédrale de Coutances, âgé de 34 ans, né à Carantally, dép. de la Manche, dom. à Coutance, cond. à mort le 3 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DENAI (Mathurin), domestique, dom. à Noireterre, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DENAVI (François), âgé de 35 ans, ex-visiteur des rôles de la campagne de Lyon, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DENÉCHAIRE (René), dom. à Guenay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DENÉCHAN (René), dom. à St.-Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DENÉCHAUD (Pierre), jardinier-domestique, dom. à Che-

migniez, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 brum., an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

DENÉCHAUT (René), dom. à Beaupreau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DENECHOT (Pierre), dom. à Montillet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DENESCHEAU (Pierre), palefrenier, dom. à Montéligny, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Ardèche.

DENEUCHOT (Jacq.) labour., dom. à Saint-Aubin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

DENEUCHOT (René), labour., dom. à Saint-Aubin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur.

DENEYA (Pierre), dom. à Beausse, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DENIAU (Pierre), dom. à Hisserlieux, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

DENICHT (Pierre), dom. à St. Pierre-dè-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 19 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Nantes.

DENICHOT (Michel), labour., dom. à Saint-Aubin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. anz, par la com. milit. séante à Saumur.

DENIOT (Joseph), dom. à Blaison, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DENIOT (Joseph), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DENIOT (Pierre), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. mil. séante à Savenay.

DENIS (Ant.), boulanger, dom. à Toulouse, dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme falsificateur de pain, le 11 octob. par le trib. crim. dud. dép.

DENIS (Charles), dom. à Vo-degans, dép. de l'Orne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

DENIS (Jacques), menuisier, dom. à Mouilleron, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 4 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme munitionnaire des brig. de la Vendée.

DENIS (Jean), tisserand, dom. à Just-la-Pendue, départ. de la Loire, cond. à mort par contumace, le 29 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Loire, comme fabric. de faux assignats.

DENIS jeune (Jean), dom. à Langon, départ. de la Gironde, cond. à être déporté pour 4 ans, le 1 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

DENIS (Jean), dom. à Niort, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 frim., an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

DENIS (Louis), dom. à Vo-degans, dép. de l'Orne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DENIS (Pierre), âgé de 43 ans, natif de Bibost, graveur en bois, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DENOJEAN (Gilbert), âgé de 35 ans, natif de Pont-de-Vaux, dép. de l'Ain, serrurier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DENOLY (Pierre), âgé de 20 ans, natif de Beaurepaire commis-march., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DENOVAL (Marc), tisserand, dom. à Saint-Vincent, dép. du Morbihan, cond. à mort comme receleur de prêtres réfrac., le 17 flor., an 2, par le trib. crim. dud. département.

DEON (Franc.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DEFAUD (Pierre), offic.-mu-

nicip., dom. à Boissière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Veudée, le 17 frim. an 2, par la com. mil. séante aux Sables.

DEPAUL-LEMPEREUR-BISSY (C. E.), âgé de 74 ans, né et dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, ex-juge au bailliage de Nevers, cond. à mort, le 4 therm., an 2 par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

DEPERLE (Pierre), boutonier, âgé de 52 ans, natif de Villegouge, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 4 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme conspir. et espion du roi d'Espagne, et avoir fait plusieurs voyages en Espagne, pour entretenir les corresp. des aristocrates et des émigrés.

DEPONS (Elisab.), âgé de 63 ans, née à Pragoulin, ex-noble, et relig., dom. à Saint-Sylvestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme conspiratrice, le 21 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEPONS (René-Marguerite), âgée de 59 ans, née à Pragoulin, ex-noble et relig., dom. à Saint-Sylvestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme conspir., le 21 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEPONS (Ch. Arm. Aug.), âgé de 49 ans, ex-noble, dom. à Paris, cond. à mort comme conspirateur, le 29 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEPONS fils (Réné), âgé de 34 ans, né à Hesse, pays de Liège, ex-noble, offic. de marine des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, dom. à St. Sil-

vestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme conspir., le 21 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEPONS (Louis), âgé de 69 ans, né à Pragoulin, commune de St. Silvestre, ex-noble, et chevalier de St.-Louis, dom. à St. Silvestre, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme conspir., le 21 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DEPREIS (François), fabricant de bas, cavalier au 14^{ème} régiment, ci-devant royal, dom. à Maranlat, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 18 ven., an 3, par la com. milit. séante à Auxonne, comme émigré.

DEPURE (Jean-Baptiste), âgé de 55 ans, ex-marquis, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DERA (Bertrand), âgé de 48 ans, né à Chavignac, dom. à Orléans, dép. du Loiret, tailleur d'habits, membre du comité militaire de ladite commune d'Orléans, et surveillant d'un atelier d'habillement, cond. à mort le 28 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir cherché à dilapider les fonds de la République dans une fourniture de draps pour les armées.

DERABEC^{me}. Kolly, (Magdeleine-Françoise, Josephine), âgée de 32 ans, dom. à Paris, cond. à mort le 15 brum., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de Beauvoir, comte de Mazur.

DÉRÉALLE (Geoffroy-Pierre), dit *Desperriers*, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distributeur de faux assignats, le 29 août, 1792, par le trib. crim. de Paris.

DÉREIS (Jean), ex-curé, dom. à St. Pardoux-de-Mareuil, dép. de la Dordogne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit département.

DÉRNOIS (Pierre), dom. à Ensisheim, dép. du Haut-Rhin, cond. à mort par contumace, par le trib. crim. dudit dép., comme séditieux.

DÉROCHE (Benoît), âgé de 48 ans, ex-chanoine, né et dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol. le 14 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DÉROY (François), dom. à St. Macaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DÉRREY (Marc), maire de Toulouse, âgé de 42 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort le 11 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

DÉRVIEUX (Christophe) dit *Goiffieux*, ex-noble, rentier, âgé de 50 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DÉRVIEUX (Claude-Jos.-M^t.), dit *Varei*, ex-noble, rentier, âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond.

à mort comme contre-révol., le 7 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DÉRVIEUX (Jean-Marie-L.), âgé de 20 ans, quincailler, né et dom. à St.-Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DÉRVILLY (L. G.) âgé de 43 ans, épicier et administrateur de la municipalité de Paris, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St.-Lazare où il étoit détenu.

DESACRES (Louis) dit *de l'Aigle*, âgé de 60 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-comte, maréchal de camp, cond. à mort comme conspir. le 18 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESAIRES DE L'AIGLE (Jacques-Louis-Joseph), ex-noble, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 17 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distributeur de faux assignats.

DESALE (Jean-Jacq.), négoc., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fournisseur infidelle le 19 frim. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESALLE-CHAMPAGNIER (G. A. J. F.) âgé de 27 ans, né au Mans, dép. de la Sarthe, ex-noble, sous-lieutenant au régiment ci-devant Champagne, dom. à Paris, cond. à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison

des Carmes où il étoit détenu.

DESAMAND (Pierre), courfier, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 9 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

DESARDIÈRE, *Voyez* Robert,

DESAULNETS (Maxime), huissier - prieur, et administ. du dép. de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DESBERTOIS (Jean), dom. à St. Jean, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay.

DESBIEZ (Guillaume-Franç.), Cultivateur, dom. à Grandchaux, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigré le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dudit département.

DESBIEZ (Jean-Etienne), cultivateur, dom. à Grandchaux, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigré, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DESBOISSEAU (C.) juré au trib. révol., et membre de la commune de Paris, mis hors la loi, le 9 therm., an 2, par décret de la Convention, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, le 11 dudit, comme traître à la patrie, et pour avoir participé à la rébellion de la commune.

DESCALONNE fils (Tristan-David), dom. à Toulouse, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme conspir., le 7 vent., an 2, par le trib. révol. dudit dép.

DESCAMPS (J. Fr. Joseph), imprimeur, dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort comme contre-révol., le 2 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCAMPS (Philippe), m^d. de bouchons, dom. à Framerie, dép. du Nord, cond. à mort le 17 fruct., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distributeur de faux assignats.

DESCAZAUX fils aîné, dom. à Moissac, dép. du Lot, cond. à mort comme chef de révolte, le 9 avril, 1793, par le trib. crim. dudit départ.

DESCHAMPS (André), horloger, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 11 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCHAMPS (François), aide-major de l'ex-général Hanriot, âgé de 29 ans, natif de Breuille, dép. de l'Orne, ci-devant m^d. de bas, dom. à Paris, dep. de la Seine, mis hors la loi le 9 therm., an 2, par décret de la Convention, cond. à mort le 5 fructidor, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme rébelle.

DESCHAMPS (Jean-Baptiste), dit *Trefontaine*, âgé de 51 ans, natif de Rouen, grenadier du bataillon des filles St. Thomas, employé au bureau d'enregistrement, dom. à Paris, cond. à mort comme complice d'un complot qui a existé en faveur de Capet et sa femme, le 14 floréal, an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCHAMPS (Jean-César), âgé de 59 ans, natif du Puy-Morin, dép. de la H.-Garonne,

officier de santé, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DESCHAMPS (Jérôme), âgé de 60 ans, teneur de livres, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre révol. le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DESCHAMPS (Noël), âgé de 40 ans, homme de loi, né à la Guillottière, faubourg de Lyon, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 11 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir approuvé par ses propos, les projets hostiles dirigés contre la ville de Paris, par suite des journées du 31 mai, 1^{er}. et 2 juin 1793.

DESCHAMPS (Pierre), bêcheur, dom. à Beaulieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DESCHARMES-SILLERY (Charl.-Alexis), ex-aide de camp, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de à Paris, comme contre révol.

DESCHAUX (Louis-Philippe-Gorry) dit *Desseurs*, ex-noble, et officier, dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme conspir., le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCHOUZE (Ant.), âgé de 36 ans, natif de Duerné, dép. de Rhône et Loire, domestique, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont-rév.,

le 11 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DESCOMBES (Ant.), âgé de 29 ans, né à Besançon, dép. du Doubs, garçon épicier, dom. à Paris, cond. à mort le 4 germ., an 2, par le tribun. révol. de Paris, comme complice d'un complot, tendant à dissoudre la Conv., à assassiner ses membres.

DESCOMBIÈS (Jacq.-François), âgé de 66 ans, ex-noble et ancien lieut. au ci-devant régim. Royal-Vaisseau, né et dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme conspir. le 1^{er} prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESCOURS (Louis-Bernard-Marguerite), natif de Lisbois, dép. de Lot et Garonne, âgé de 68 ans, capit. de cavalerie, agent de Brissac, cond. à mort le 21 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration.

DESELLE (C.-A.), âgé de 44 ans, né à Paris, dép. de la Seine, ex-noble, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration dans la prison du Luxemb. où il étoit détenu.

DÈSEMONT (Pierre), né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, ouvrier en soie, âgé de 28 ans, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DESENGREMELLE (Touss.), ci-dev. hom. d'affaires de la Dusaussais, âgé de 36 ans, né à Morlancourt, dép. de la Somme, dom. à Vauchel, même dép., cond. à mort le 14 mess., an 2, par le trib. révol. séante à Paris, comme cont-révol.

DESFIGES (Nicolas), cor-donnier , âgé de 44 ans , né à Devienne-le-Château , dép. de la Marne , dom. à Roussy , dép. de l'Indre , cond. à mort le 22 mess. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , pour avoir facilité l'invasion des ennemis de la République sur le territoire français , en compromettant les habitans de Vienne , et l'avoir fait avec des intentions cont.-révol.

DESFIGEUX (Franç.), âgé de 39 ans , né à Bordeaux , dép. de la Gironde , march. de vin , dom. à Paris , cond. à mort le 4 germ. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme complice d'un complot tendant à dissoudre la Conv. , à assassiner ses membres , et détruire le gouvernement républicain.

DESFONDS , fils , ex-abbé , dom. à Mende , dép. de la Lozère , cond. à mort comme séditieux , le 27 germinal , an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

DESFONTAINES , voyez Conneau.

DESFONTAINES (Mathurin), dom. à la Guinière , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 3 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

DESGRÈS (Jean), secrétaire-greffier , dom. à Limerzel , dép. du Morbihan , cond. à mort comme receleur de réfract. , le 21 niv. , an 2 , par le trib. crim. dudit département.

DESRIGAY , voyez Jouenne.

DESHAYES (Étienne), âgé de 43 ans , proc.-gén. du dép. des Ardennes , né et dom. à Rhetel ,

même dép. , cond. à mort comme cont.-révol. , le 19 prair. , an 2 , par le trib. révol. de Paris.

DESHAYES (Franç.), couvreur en ardoise , dom. à Audi-nière , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspir. , le 1^{er} germinal , an 2 , par la com. milit. séante à Angers.

DESHAYES (Jacq.), labour. , dom. à Sargé , dép. de Loir et Cher , cond. à mort comme cont.-révol. , le 17 brum. , an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

DESHAYES (J.-F.), âgé de 68 ans , né à Hersserand , march. , cond. à mort le 29 prair. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme complice d'un complot contre la liberté du Peuple franç.

DESHERBIERS (Ant.-August.) ; dit *Letenduaire* , ex-noble et général de brigade , dom. à Paris , cond. à mort comme conspir. , le 28 pluv. , an 2 , par le trib. révol. de Paris.

DESHUISSARD (P.), âgé de 38 ans , cultiv. à Bailly , né audit lieu , cond. à mort le 1^{er} therm. , an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme ayant tenu des propos injurieux et cont.-révol.

DESIAU (Franç.), dom. à Visseau , dép. de la Loire-infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 17 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DESILLES , femme la Fau-chaire (Angél.-Franç.), âgée de 24 ans , née et dom. à Port-Malo , dép. d'Ille et Vilaine , cond. à mort comme conspir. , le 18 juin 1793 , par le trib. rév. de Paris.

DESJARDIN (G.), âgé de 64

ans ; né au petit St-Quentin ;
dép. des Ardennes, ci-devant
domestique de l'abbé Fargeonel,
ex-conseil. du parlem. de Paris,
cond. à mort le 5 mess., an 2,
par le trib. révol. de Paris, pour
avoir applaudi aux écrits d'Hé-
bert, dit *le Père Duchêne*.

DESJARDINS (Madeleine),
ex-religieuse, dom. à Cambray,
dép. du Nord, cond. à mort le
26 vendém., an 3, par la com.
milit. établie à Valenciennes,
comme émigrée.

DESMARAIS (Angél.), âgée
de 59 ans, née et dom. à Paris,
dép. de la Seine, ex-religieuse des
Filles St. Thomas-d'Aquin, cond.
à mort comme conspir., le 22 flor.
an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESMARAIS (Franç.), âgé de
20 ans, quincailler, né et dom.
à Lyon, dép. du Rhône, cond.
à mort comme cont.-révol., le
1^{er}. nivose, an 2, par la com.
révol. de Lyon.

DESMARAIS (Jean-Marie),
âgé de 32 ans, quincailler, né
et dom. à Lyon, cond. à mort
le 1^{er}. niv., an 2, par la com.
révol. séante à Lyon.

DESMARAIS (Lambert), âgé
de 20 ans, élève en mathématis-
ques, né et dom. à Lyon, dép.
du Rhône, cond. à mort le 1^{er}.
niv., an 2, par la com. révol.
séante à Lyon.

DESMARAIS (Roch-Joseph),
ex-noble, dom. à Menville, dép.
du Calvados, cond. à mort le 25
vendém., an 3, par la com.
milit. séante à Bois-le-Duc,
comme émigré.

DESMARRES (Jean-Bapt.),
ex-noble, adjud. génér., com-

mand. de Bressuire, dom. à
Pontchaliier, dép. du Calvados,
cond. à mort comme traître à la
patrie, le 11 niv., an 2, par la
com. milit. séante à Angers.

DESMAZES (Ant.), prêtre,
dom. à Sarguières, départ. de
l'Aveyron, cond. à mort comme
réfract., le 28 frim., an 2, par
le trib. crim. dud. dép.

DÉSMONCAUX (Ant.-Louis),
âgé de 37 ans, né et dom. à
Paris, ex-vic. de St. Paul, cond.
à mort comme conspir., le 22
flor., an 2, par le trib. révol.
de Paris.

DESMOULINS (Camille), âgé
de 33 ans, natif de Guise, dép.
de l'Aisne, homme de lettres,
dom. à Paris, député à la Conv.
nat., cond. à mort le 16 germ.,
an 2, par le trib. rév. de Paris,
comme complice d'une conspir.
tendante à rétablir la monarchie,
à détruire la Représent. nat. et
le gouvern. républicain.

DESNIOT (Pierre), dom. à
Nantes, dép. de la Loire-infér.,
cond. à mort comme brig. de la
Vendée, le 11 nivose, an 2,
par la com. milit. séante à Nantes.

DESNOUX (Jacq.), march.,
dom. à Angers, dép. de Mayenne
et Loire, cond. à mort comme
brig. de la Vendée, le 24 niv.,
an 2, par le trib. crim. du dép.
de la Sarthe.

DESOBEAUX (Jean-Bapt.) ;
mannelier, dom. à Attichy, dép.
de l'Oise, cond. à mort comme
cont.-révol., le 28 août 1793,
par le trib. crim. dud. dép.

DESÔLMES (J.-M.-Joseph) ;
ex-vic. de St.-Montanes, dom.
à Arlebose, dép. de l'Ardè-

che, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 27 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DESORBAY (Jacq.-Alexis), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort le 1^{er} therm., an 2, par la com. milit. séante à Avesnes, comme brig. di d. dép.

DÉSORMEAUX (Jean-Bapt.), âgé de 19 ans, natif de Cadix en Espagne, commis-toilier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DESORMIÈRE (Augustin), domestique, dom. à Lebourgnon, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 mai 1793, par le trib. crim. dudit département.

DESOUCHES (Franç.-Claude), ex-noble et prêtre, âgé de 54 ans, né et dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

DESPAIGNES (Pierre), volontaire au 3^e batail. de la Seine-inf., dom. à Pont-Audemer, dép. de l'Eure, cond. à mort comme émigré, le 26 flor. an 2, par le trib. crim. du dép. du Calvados.

DESPALIÈRES (N. F. P.), ex-chanoine de Montpellier, âgé de 61 ans, né à Moulins, dép. de l'Allier, dom. à Paris depuis le 14 juil. 1791, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESPAREAUX (Jean-Bapt.), direct. des étapes, âgé de 55 ans, né et dom. à Lyon, départ. du

Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 23 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DESPART (Victor), dit *Tou-rangeau*, menuisier, natif de Civray-sur-Cher, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 24 germ. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux, comme fanatique, et pour avoir colporté des écrits cont. révolut., tels que les *Derners Avis aux Français*.

DESPLACES (Amedée), commis-toilier, âgé de 21 ans, natif de Faussigny, départ. du Mont Blanc, dom. à Lyon, départ. du Rhône, condamné à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la comm. rév. de Lyon.

DESPLANTEZ (Marguer.), hôtelière, âgée de 38 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 pluv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DESPREAUX (Pierre-Jean-Bapt.), march. forain, âgé de 27 ans, né et dom. à Amiens, dép. de la Somme, cond. à mort comme conspir., le 16 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESPRÉMENTIL. *Voyez* DUVAL.

DESPRÈS (Philippe), garde-chasse, dom. à la Ch. Saint-Laurent, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 frim. an 2, par la comm. milit. de Saumur.

DESPRÈS (Jacq.), cuisinier; soldat, déserteur du 8^e régim. de chasseurs à cheval; âgé de 28 ans, né et dom. à Noyon, dép. de l'Oise, cond. à mort comme cont.-rév., le 6 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESPRÉS (Jean), domic. à Montigny, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 nivose an 2, par la com. milit. de Nantes.

DESPRÉS (Louis), compagnon serrurier, âgé de 29 ans, né et dom. à Ruelle, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. de Paris.

DESPREZ (Gérard), gendarme de brigade nation., âgé de 50 ans, natif de Givet-de-S. Hilaire, dom. à Verdun, départ. de la Meuse, cond. à mort, le 5 floréal an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot tendant à livrer la place de Verdun à l'ennemi.

DESPREZ (Nicolas-Louis), ex-curé, dom. à Sompuis, dép. de la Marne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 21 flor. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DESREAU (François-Louis), se disant cultiv., âgé de 58 ans, né à Paris, dom. à Sens et à Coccois, dép. de l'Aube, cond. à mort comme conspir., le 27 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DESROUSSEAU (Louis-Georges), maire, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort comme conspir., le 15 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESROY (Jean), dom. à Corron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DESRUÉS (Michel), meûnier, dom. à Varannes, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28

frim. an 2, par la com. militaire de Saumur.

DESSAIS (Charles), dom. à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. mil. du Pont-de-Cé.

DESSARD (Jacq.), domic. à Nantes, départ. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DESSAULLY (Henri), âgé de 43 ans, né à Bierne, ex-noble, cultiv. et membre du départ., dom. à Montlaurent, dép. des Ardennes, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESSINARD (L.), âgé de 20 ans, né à Versailles, départ. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de S. Lazare où il était détenu.

DESTACQUE-BELLECOURT, fme. Gothereau-Bildens (Catherine-Denise-Jeanne), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 11 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESTANDO (Benoît), rentier, âgé de 56 ans, natif de S.-Symptorien-de-Lage, dom. à Feurs, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 germ. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DESTAT (Angél.-Michel), dit *Bellecour*, ancien offic. au service de la Russie, âgé de 53 ans, né et dom. à Paris, cond. à mort comme cont.-rév., le 29 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DESTROGH (Gérard), volont. dans le 2^e. batail. de la Gironde, dom. à Pau, dép. des Basses-Pyrénées, cond. à mort comme émigré, le 10 flor. an 2, par la com. extraord. établie à Bayonne.

DEVAUX (Mathur.), dom. à Changronne, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DEVAUX (Pierre-Franç.), jardinier-fleuriste et membre de la commune de Paris, y demeur., dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 9 therm. an 2, comme traître à la Patrie, pour avoir participé à la rébellion de la commune, cond. à mort, le 11 dud. mois, par le trib. rév. de Paris.

DESVIES (Jacques), domic. à Vouël, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DESVIEUX (Marc-Louis), ex-avocat, présid. du tribun. du 3^e. arrondiss., et notable, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 9 thermid. an 2, comme traître à la Patrie, cond. à mort le 11 dud. mois, par le trib. rév. de Paris.

DESVIGNES (Vital), homme de loi, âgé de 35 ans, natif de Bordeaux, dom. à Rions, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-rév., le 29 prair. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

DETASSAL-DULAC (Bonnet), cultiv., âgé de 58 ans, né à Angoulême, dom. à la Rochefoucault, dép. de la Charente, cond.

à mort comme conspirat., le 16 mess. an 2, par le trib. révolur. de Paris.

DETOURS (Claude-Ant.), âgé de 52 ans, natif de St. - Didier-sous-Rochefort, juge au trib. du cant. de St.-Étienne, y demeurant, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 ventose an 2, par la com. rév. de Lyon.

DETREUX (Jean), menuisier, dom. à S.-Orse-de-Cujac, dép. de la Dordogne, cond. à 15 années de fers, le 17 fructid. an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme distrib. de faux assignats.

DEVALLE (Alexis), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DEVALLEE (Laurent), domic. dans le départ. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DEVAUNE (René), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 nivose an 2, par la com. milit. de Savenay.

DEVAUX (Franç.), dom. à Valence, dép. de la Drôme, cond. à mort comme émigré, le 27 messid. an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrond. de l'armée des Pyrénées Occidentales.

DEVAUX (Jacques-Joseph), coiffeur de femmes, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 mess., an 2, par la comm. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

DEVAUX (J. L. Michel), âgé de 29 ans, né à Doulan, com-

mis à la trésorerie nat. ; dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 prair. , an 2. par le trib. révol. de Paris, comme complice de l'assassinat de Collot-d'Herbois, député à la Convent. ; conduit au supplice avec une chemise rouge.

DEVAUX (Joseph), cap. de la septième comp. du 1^r. bat. du Jura, dom. à la Chau-du-Colombier, dép. du Jura, cond. à mort comme faux dénonciateur des patriotes, le 18 floréal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DEVAUX cadet (Paul-Felix-Ant-Broche), ex-noble, dom. à Bagnols, départ. du Gard, cond. à mort, le 15 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme cont.-révol.

DEVAUX (Philippe), âgé de 32 ans, adjud.-général de l'armée du Nord, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme complice de Dumourier, le 22 mai 1793, par le trib. révol. de Paris.

DEVAUX (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DEVEAU (Ant. Philibert), âgé de 27 ans, natif de Fornoux, tisserand, dom. à Châlons-sur-Saône, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEVELLE (Ant.), dit *Delmont*, cadet au régim. de la Tour, dom. à Valenciennes, dép. du

Nord, cond. à mort, le 2 vendém., an 3, par la com. mil. établie à Valenciennes, comme émigré.

DEVENTES ou VENTES (François-Jean), âgé de 68 ans, natif de Dieppe, ex-noble, fermier-gén., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot en exerçant toute sorte d'exactions et de concussions sur le Peuple, et en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé.

DEVERGES, voyez CHAILLET.

DEVERINE (Jacques), ex-curé, dom. à Dorat, dép. de H.-Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dudit dép. de la Vienne.

DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre), âgé de 42 ans, imprimeur-libraire, né et dom. à Abbeville, député à la Convention nat. du dép. de la Somme, mis en état d'arrestation sur la motion d'André Dumont, son collègue de la même députation, pour avoir envoyé à Abbeville une brochure de Condorcet qu'on avoit interceptée à la poste, laquelle contenoit des observations critiques sur la constitution de 1793 ; mis en état d'accusation, et comme fugitif, mis hors la loi par décret du 3 oct. 1793, par suite des malheureuses journées des 31 mai 1^r. et 2 juin de la même année. Il s'est soustrait au jugement, et sur la motion du même André Dumont, il fut rappelé dans le sein de

la Convention par décret du 18 frim., an 3; ce fut lui qui fut rappelé le premier des députés mis hors la loi.

DEVERNEUIL (Ant. L. Henri), âgé de 30 ans, né à Brest, côte de Recouvrance, sous-chef d'admin. du vaisseau de la Côte-d'or, résidant à bord dudit vais. aujourd'hui la Montagne, cond. à mort, le 27 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice des mouvemens séditions qui ont éclaté sur l'escadre, qui ont empêché l'exécution du plan formé pour l'interception du convoi hollandais, d'être l'un des affidés de Duplessis-Grenedan, et d'avoir avec Duplessis donné au vaisseau appelé la Côte-d'or, le nom de *la Ferme*, nom devenu infâme pour des républicains.

DEVERT (Zacharie), âgé de 48 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DEVEYLE (Paul-Louis), âgé de 50 ans, natif de Chatillon-Laidan, ex-noble, dom. à Garneraux, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 flor. an 2, par le trib. rev. de Paris.

DEVIELLEFUMADE (Jean), âgé de 30 ans, prêtre, natif de Ribeirac, dép. de la Dordogne, cond. à mort, le 18 prair. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme réfractaire à la loi.

DEVIENNE (François), aubergiste, dom. à Brelles, dép. de l'Oise, cond. à mort comme

cont.-rév., le 6 vent. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DEVIEZ (Jean), dom. à Rous-selaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

DEVIGE (Denis), soldat au 9^e. rég. d' Hussards, dom. à Lignon, dép. de la Marne, cond. à mort comme contre-révol., le 1 mai 1793, par le trib. crim. du dép. de la Manche.

DEVILLE (Nicolas), âgé de 44 ans, ex-noble, secrétaire de Capet, natif de la Bresle, fermier-général, dom. à Paris, cond. à mort comme révol., le 19 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple françois en favorisant les ennemis et en mettant de l'eau dans le tabac et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens.

DEVILLE (Pierre), dom. à Charmentrau, dép. de Seine et Marne, cond. à mort, le 27 mess. an 2, par le trib. milit. de 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées Occidentales, comme émigré.

DEVILLERS (Claude-Joseph), armurier, dom. à Ste.-Radégonde, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

DEVILLERS (Pierre-Franç.-Eloy), domestique, dom. à Flangebouche, dép. du Doubs, cond. à la dép., le 18 sept. 1793, par le trib. crim. dudit département.

DEVILLIERS (N. M. G.), âgé

De 26 ans, né et dom. à Paris, ex-employé dans les bureaux des assemblées Constituante, Législative, et Conventionnelle, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

DEVILLIERS (René-Guill.), ex-chanoine, dom. à Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DEVIN (Nicolas), dom. à Saint-Fiacre, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DEVINÉSAC (Louis-Julien), ex noble, natif de l'Argentière, dép. de l'Ardèche, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 11 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DEVIS (Marien), dom. à Neves, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DEVIT (Louis), dom. à St. Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DEVY (François), dom. à Latour-Landry, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DÉYDÉ (Daniel-Bern.), âgé de 43 ans, ex-marquis, natif

de Montpellier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEYEUX (Claude-Didier), âgé de 48 ans, ancien notaire, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-rév.

DEYRIOU (Marc), dit *Messimi*, âgé de 62 ans, natif de Trévoux, dép. de l'Ain, rentier, ci-dev. procur. au parlement de Dombes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DEZAY (Jacques), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DEZEGLO (Pierre), ex-noble, ci-dev. cap. au rég. de Condé, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DHAZARD (J. B. Mathieu), membre de la commune, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, pour avoir pris part à la révolte de la commune, exécuté le 12

DHEROUVILLE (Franc. René), âgé de 69 ans, contrôleur des rentes, et receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond.

à mort, le 4 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

D'HERVILLERE (Julien), prêtre, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 1 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

D'HEUGET (Louis-Gabriel), ex-mousquetaire, et par suite papetier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol. le 14 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DHOMMEAU (Franç.), labour., dom. à Changé, départ. de la Mayenne, condamné à mort, le 23 fruct., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

D'HUSSON (L. M.), âgé de 52 ans, ex-marquis et maréchal-de-camp, pensionnaire de la République, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il était détenu.

DIACON (Pierre), âgé de 50 ans, natif de Colombier, près Neuchâtel en Suisse, anc. milit. et suisse de l'hôtel de la guerre à Versailles, inspecteur des armes à feu à l'Arsenal, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-révol., le 13 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DIAN (Joseph-Michel), âgé de 62 ans, rentier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DIDELOT (Nicolas-Ant.), ex-

vicaire, dom. à Libremont, dép. des Vosges, cond. à mort, le 22 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfract. à la loi.

DIDELOT (Jean-François), âgé de 59 ans, natif de Châlons, dép. de la Marne, ex-fermier, régiss.-génér., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple français, et en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens.

DIDERICKSEN (Jean-Frédéric), âgé de 41 ans, natif de Lutterbourg, avocat du roi de Danemarck, demeur. en France depuis 2 ans, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction-Danton, tendante à détruire la Convention, égorger les Patriotes, les comités de Salut Public et de Sécurité Générale, et les Jacobins.

DIDIER (S. F.), âgé de 65 ans, né à Grenoble, dép. de l'Isère, ex-chanoine, condamné à mort, le 21 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir., de la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

DIDIER (Saint), dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-président de la section de la place Vendôme, cond. à mort, par contumace, le 3 brum., an 4, par le conseil milit. séant au Théâtre Franç., comme convaincu d'avoir marché à la tête d'une colonne de révoltés armés contre la Convention.

vention nat., les 12, 13, 14 vendém., an 4; il s'est soustrait au jugement.

DIDIER (Pierre-Louis), âgé de 35 ans, né à Givry, dép. de l'Aisne, commis-papetier, dom. à Paris, cond. à mort, le 4 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos, et fait des écrits tendans à anéantir la liberté.

DIDIER-BROCA (Jean-Charles-Vincent), âgé de 32 ans, né à Montauban, vivant de son revenu, ci-dev. garde-du-corps du dernier tyran-roi, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 4 germ., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir été l'un des principaux assassins qui, le 10 mai 1790, firent égorgé les Patriotes de Montauban.

DIETLIN (Sébastien), dom. à Volschviller, cant. d'Altkirck, dép. du H.-Rhin, cond. à mort comme conspir., le 13 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DIETRICH (Frédéric), âgé de 45 ans, ex-noble, né à Strasbourg; départ. du Bas-Rhin, maire de ladite commune, cond. à mort, le 8 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspiration.

DIETTE (Pierre), dom. à St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DIEUDONNÉ (Cl.-Franç.), canonier au 6^e. batail. de Paris, dom.

Tome I.

à Colle-l'Unité, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 13 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. du Nord.

DIEUDONNÉ (Nicolas), prêtre, âgé de 51 ans, né à Tailly, dép. des Ardennes, dom. à Bertancourt, dép. de la H.-Marne, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 vent. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DIEUSIE ou BIEUSIE (Louis), âgé de 45 ans, natif de Mezengé, dép. de la Loire-inf., ex-noble, ex-constituant et présid. du dép. de Mayenne et Loire, dom. à Angers, même dép., cond. à mort comme conspir., le 26 germ. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DIGNE (Jean-Franç.), homme de loi, dom. à Draguignan, dép. du Var, cond. à mort comme conspir., le 29 germ. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DIGNIER (Jean), domic. aux Aubiers, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DIGONNET (Claude), compagnon chapelier, âgé de 40 ans, né au Puy, dép. de la H.-Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DIJON (Adrien-Marie), âgé de 37 ans, né et dom. à Clermont, dép. du Puy-de-Dôme, présid. du trib. du district, ci-dev. avocat-général de la cour des aides dudit lieu, cond. à mort comme fédéraliste, le 1 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DILLON (Arthur), ex-comte,

V

âgé de 43 ans, natif de Braywick en Angleterre, ex-maréchal-de-camp, général de division à l'armée des Ardennes, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 24 germ. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DILLON (Pierre), domic. à Bouquenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DILLORG (Michel), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DILLY (Pierre), cultiv., dom. à Bubry, dép. du Morbihan, cond. à mort comme réfractaire, le 28 nivose, an 2, par le trib. crimin. dudit départ.

DINEFOUCAU (Pierre), dom. dans le dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DION (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DION (Franç.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DION (Vinc.), dom. à Saint-Cyr, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DIONS (Jean), dom. à Serguinière, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DIOR (Franç.), dom. à Saint-André, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DIPSE (Jean-Henri), rentier, âgé de 56 ans, né et dom. à Eu, dép. de la Seine-inf., cond. à mort comme consp., le 29 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DISSÉLIN (Jean-Franç.), ouvrier en soie, âgé de 54 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DISSÈRE (Laur.), maréchal, dom. à Chatillon, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv., an 2, par la com. milit. de Port-Malo.

DIX-NEUF (Jean), dom. au Longeron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DIX-NEUF (Louis), journal., dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

DIX-NEUF (Mathur.), dom. à la Boissière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DIX-NEUF (Pierre), dom. à Izernay, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOBÉ (Nicolas), fabricant d'huile de noix, âgé de 45 ans,

né et dom. à Tulle, dép. de la Corrèze, cond. à mort comme conspir., le 16 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DOBICHON (Jean), domic. à Melami, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOBY (Pierre-Franç.), ex-chanoine à Walincourt, domic. *idem*, départ. du Nord, cond. à mort comme émigré, le 27 pluv. an 3, par la com. milit. établie à Bruxelles.

DODET (Jacq.), journalier, dom. à S.-Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DODET (Louis), valet-de-chambre de l'émigré le Duc, domic. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir. le 23 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DOGÉ (Bapt.), âgé de 37 ans, domest. d'un émigré, né à Nancy, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condamné à mort, le 20 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DOGUÉREAU (Pierre-Raoul), ex-curé, dom. à S. Aignan, dép. de Loir et Cher, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la comm. militaire d'Angers.

DOIRY, femme Bonfaut (Angél.), femme-de-chambre, dom. à Daignecourt, dép. de la Somme, cond. à mort comme conspirat., le 19 germ. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DOISI (René), dom. à Saint-Gilles, dép. de Mayenne et Loire,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOIZON (Mathur.), dom. à S.-Herblon, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOIZY (Pierre), domic. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la comm. militaire de Nantes.

DOLAX (Ant.), cultiv. et notaire, âgé de 36 ans, né et dom. à S.-Ferme, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, pour avoir adhéré à tous les actes de la com. prétendue populaire.

DOLDY (C.), ex-vicomte, âgé de 49 ans, né à Florence, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un conspir. dans la maison d'arrêt de Saint Lazare où il était détenu.

DOLINON (Franç.), maçon, dom. à la Pommeraye, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la comm. milit. du Pont-de-Cé.

DOLLÉ (Philippe), menuisier, dom. à Maray, dép. de l'Aisne, cond. à mort comme émigré, le 20 brum. an 3, par la com. mil. établie à Bruxelles.

DOMAIGNÉ (Frédéric), ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

DOMAUGEVILLE (Jean-Bap.), âgé de 30 ans, né à Paris, ex-noble, ancien capitaine au 5^{me} régiment de cavalerie, dom. à Vernasal, dép. de la Haute-Saône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOMERGUE (Claude), propriétaire-foncier, dom. à Beaucaire, dép. du Gard, cond. à mort le 29 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. du Var, comme fédéraliste.

DOMINIQUE (Louis), cond. à mort le 4 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DOMMANGET, dom. à Paris, dép. de la Seine, présid. de la section de la Fraternité, cond. à mort par contumace le 21 vendém., an 4, par le conseil milit. établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'être un des principaux instigateurs de la révolte qui a éclatée les 12, 13 et 14 vendém. contre la Convention nat. ; il s'est soustrait au jugement.

DOMONT (P. M.), âgé de 36 ans, né à Louvencour, dép. de la Somme, commis au bureau des travaux publics, dom. à Paris, cond. à mort le 19 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé contre la liberté du Peuple, au 10 août 1792.

DONA (Etienne), homme d'affaires, âgé de 52 ans, né à Dinan-sur-Meuse, ex-bourgeois, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 7 messi., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DONADIEU (Jean), âgé de 50 ans, né et dom. à Arles, dép. des Bouches du Rhône, maréchal des logis au onzième régiment de dragons, général de brigade de l'armée du Bas-Rhin, cond. à mort comme complice de Dumourier, le 8 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DONAT (Antoine), âgé de 27 ans, march. de parasols, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DONAUT (Pierre), dom. au Pont-Saint-Martin, dép. de Loire-infér., condamné à mort comme contre-révol., le 17 flor. an 2, par la com. mil. de Nantes.

DONDIN (Gabriel), âgé de 24 ans, apprenti teinturier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DONIER (Joseph), noble, officier pensionné du tyran Sarde, dom. à Annecy, dép. du Mont Blanc, condamné à mort comme chef de révolte, le 13 ventose, an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DONISSANT (Joseph-Guy), ex-noble, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DONNEAU (François), dom. à Bouquenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DONNEIR (Christien), dom.

à Arras, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 1^{er} therm., an 2, par la com. milit. séante à Arras, comme émigré.

DONNIER (Jean-Antoine), ex-vicomte de Mazorgues, dom. à Gordes, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 14 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac. à la loi.

DONNOT (Charles), dom. à Moize, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. militaire séante à Savenay.

DONON (Anne), ex-carmélite, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fanatique et contre-révol., le 21 pluv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DORAT (Isabeau), ex-sœur de St. Dominique, à Tourrys, dom. à Sauve-Lange, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort le 12 messid. an 2, par le trib. crim. du dép. de la H.-Loire, comme receleuse de prêtres réfractaires.

DORAT (Léonard), instituteur et dragon au seizième régiment, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 2 fruc. an 2, par la com. révol. séante à Rennes, comme brig. de la Vendée.

DORBE (Jo.) boulang., dom. à Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort comme munitionnaire des brigands de la Vendée, le 16 frim. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

DORCHIES (Jacques-Joseph), cultivateur, dom. à Sameon, dép. du Nord, cond. à être dé-

porté comme contre-révol., le 27 germ., an 2, par le trib. milit. de l'armée du Nord.

DORÉ (Jér. - Sylvain), ex-curé, dom. à S. Léger-de-Chauv., dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DORÉAU (Pierre), dom. à Bouquenaix, dép. de la Loire-infér., condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DORÉT (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DOREY (Julien), dom. à Bignon, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

DOREZ (Thérèse), dom. à Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 1^{er} prair., an 2, par le trib. crim. de Paris.

DORGET (Jean), march. de chevaux, dom. à Rheims, dép. de la Marne, cond. à mort le 16 therm., an 2, par le trib. criminel du dép. de l'Aisne, comme distrib. de faux assignats.

DORGUEIL (André-Charles), ex-vicaire, dom. au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort le 9 messid., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

DORI (Jean), âgé de 24 ans, natif de St.-Genis-Terre-Noire,

passementier, dom. à Lyon; dép. du Rhône, cond. à mort le 18 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DORIEL (Antoine), âgé de 31 ans, huissier du trib. crim., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DORIGNY (Louis-François), charpentier et membre du conseil général de la commune, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Convent. nat., du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie, pour avoir participé à la révolte de la commune, exécuté le 12 *id.*

DORISSE (Pierre), dom. à Paris, dégraisseur, cond. à la déportation, le 22 prair. an 3, par le conseil milit., établi à Paris, comme convaincu de s'être mis à la tête des femmes, pour forcer le lieu des séances de la Convent. nat., dans la révolte des 1, 2 et 4 prair. an 3.

DORIVAL (C. F.), âgé de 33 ans, né à Rivenne, ex-hermite, et tisserand, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration, dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

DORIVAL (J. B.), âgé de 66 ans, né et dom. à Paris, ex-commissaire au Châtelet de Paris, cond. à mort le 21 messidor, an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DORLEANS (Noël), charretier, âgé de 50 ans, né et dom. à Morchy-Champs, dép. de l'Eure, cond. à mort le 5 messidor an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révolutionnaire.

DORLY (André), âgé de 60 ans, né à Versailles, départ. de Seine et Oise, commiss. des guerres jusqu'au 1 juillet 1793, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme prévaricateur, le 4 prair. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

DORNAL (Mathur.), dit *Dégui*, prêtre insermenté, natif de S.-Ferme, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme réfract. à la loi, fanatique et cont.-rév., le 8 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux.

DORSE, père (Ant.-Bernard), âgé de 62 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte d'Or, procureur en la ci-dev. chambre des comptes dudit lieu, cond. à mort, le 20 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir trahi les intérêts de la République.

DORSE, fils (Jean-Bapt.), âgé de 36 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte d'Or, commis-greffier en la ci-dev. chambre des comptes dudit lieu, cond. à mort, le 26 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République.

DORTET (Berd.-Marie), dit *Bonne-Bitionet*, âgé de 45 ans, né à S.-Sulpice, ex-conseiller au ci-dev. parlem. de Toulouse, y

demeurant, dép. de Haute-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DORTOMAN (Jean Jacq.), âgé de 51 ans, général de brigade près l'armée d'Italie, né et domic. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort, le 5 ventose an 2, par le trib. rév. de Paris, comme traître à la patrie, et comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République.

DORY (Jean), passementier, dom. à S. - Chamont, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DORZAT (Jacq.-Marie), âgé de 45 ans, fabricant de bas de soie, offic. municip., né et dom. à Heyrieux, cond. à mort, le 1 vend. an 3, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir favorisé les projets de Dumourier, et de l'avoir fait dans des intentions cont.-révolutionnaires.

Doss (Xavier), ex-juge de paix, dom. à Obirenheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme conspir., le 15 frim. an 2, par la com. milit. de Schelestat.

Dosson (Anne), dom. à Dodelle, dép. des Vosges, cond. à mort comme émigré, le 29 flor. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DOTDECOP (C.), gentilhomme du prince de Salm, âgé de 40 ans, né à Berning en Prusse, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il était détenu.

DOUBLET (Franc.), dom. à

Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes.

DOUBLET (Michel), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DOUBLON (Catherine), brodeuse, âgée de 20 ans, née à Nancy, départ. de la Meurthe, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 11 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DOUCET (Jacq.), dom. à Tremauquine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Sablé.

DOUCIN (Jean), dom. à Coutigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

DOUBT (Jean - Claude), ex-fermier-général, âgé de 73 ans, né à Lyon, dép. du Rhône, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 23 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple français, en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens.

DOUGADOS (Venance), ex-capucin, professeur de poésie et d'histoire, âgé de 30 ans, né à Carcassonne, départ. de l'Aude, dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées Orientales, cond. à mort, le 24 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'a-

voir protégé la fuite de Biroteau, député à la Conv. nat.

DOUILLARD (Pierre), dom. à Clisson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOUILLARD, fils (Pierre), dom. à Maunière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

DOUILLAT (René), dom. à Breffière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOUIN (Franç.), tisserand, dom. à Bernard, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 vent., an 2, par la com. mil. séante aux Sables.

DOUJEU (Simon), dom. à St. Herblain, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DOULCET (Gustave), ex-maquis de Pontécoulant, âgé de 36 ans, dom. à Vire, dép. du Calvados, ex-député à l'assemblée constituante, député à la Conv. nat., mis hors la loi par décret du 3 oct. 1793, par suite des événemens des 31 mai, 1 et 2 juin. Il s'est soustrait au jugement, et il doit la vie au courage de la v^e. Lejai, libraire : il l'a épousée par reconnaissance ; le décret de la mise hors la loi a été rapporté le 22 germ. an 3, et il est rentré dans le sein de la Conv.

DOULET (Balthazar), commis-négoc., dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à

mort comme cont.-révol., le 28 vent. an 2, par le tribun. crimin. dud. départ.

DOUSNICH-LYLARION (Charles), dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 27 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOUSSET (Louis - Marie - Joseph), ex-chanoine de Nevers, âgé de 32 ans, né à Versailles, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 2 mess. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOUTRELEAU (Etienne), pro-priétaire, domicilié à Arles, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 8 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

Doux (Marie-Anne), ex-religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, condam. à mort, le 28 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

Doux (Louis), farinier et maître, dom. à Commequiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim. an 2, par la commis. milit. séante aux Sables.

DOUZIECH (Jean), âgé de 48 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, ancien commandant de la garde nationale dud. dép., cond. à mort, le 11 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-rév.

DOUZONVILLE (Jacq.-André-Franç.), ex-noble, dom. à Ste. Croix-de-la-Hogue, dép. de la Manche, cond. à la départa-

tion, le 5 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOYEN (Franç.-Maximilien), chasseur dans la légion du Nord, âgé de 44 ans, né et dom. à Nancy, dép. de la Meurthe, cond. à mort, le 15 messid. an 2, par le trib. crim. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

DOYEN (Gabriel-Charles), cuisinier de la femme du dernier tyran-roi, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 1^{er} prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DOYEN (Pierre-Alexis), terrassier et bûcheron, âgé de 51 ans, né et dom. à Pinon, dép. de l'Aisne, cond. à mort, le 5 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-rév.

DRAGON (Jean-Joachim), négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 22 niv. an 2, par le trib. crim. du dép.

DRAGUET (Nicolas), domest. dom. à Cuverville, dép. de la Seine-infér., cond. à mort, le 25 vendém. an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DRAPEAU (Jean), dom. à Vaudrenne, dép. de la Vendée, condamné à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DRAPEAU (Louis), domest. dom. à Fougères, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DRAPEAU (Mathur.), dom.

à Chanteloup, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DRAPEAU (René), labour., dom. à Tournier, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DRAPOT (Henri), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DREME (L. J. A.), âgé de 26 ans, né à St. Pierre-Nogaret, professeur de mathématiques, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 3 thermid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

DRENÉ (François), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DRESON, femme Robergeau, (Marie), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspiratrice, le 12 germ. an 2, par la commis. milit. séante à Angers.

DREVET, cadet (Jean-bapt.), âgé de 32 ans, natif de Genay-de-Montfort, dép. de la Loire, teneur de livres, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 5 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DREVET (Pierre), âgé de 38 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DREVON (Ant.), âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DREUX, f^e. Lichy, (Jeanne), âgée de 62 ans, native de Sauvigny, dép. de l'Allier, ex-noble, dom. à Cosne, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme contre-révol., le 16 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DREZET (Jean-Franç.), cultiv., dom. à Flangebouche, dép. du Doubs, cond. à la déportation, le 18 septem. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DRILLOT (René), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DRIOT (Pierre), dom. aux Aubiers, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DRIVET (Benoit), âgé de 45 ans, garçon épicier, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DRIVON (Pierre), âgé de 47 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, comme cont.-rév., le 14 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DROCHAIN (Joseph), journa-

lier, dom. à la Ronde, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

DROCHON (Louis), march., dom. à Montigny, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DROINET (Jean-Franç.), âgé de 40 ans, né à Rheims, dép. de la Marne, drapier, teinturier, ceinturier et fournisseur, dom. à Paris, cond. à mort comme fournisseur infidelle, le 25 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DROUARD (Pierre), dom. à Paudevinière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DROUET (François), dom. à Segré, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DROUET (Franç.), fabricant, dom. à St. Aubin-le-Clou, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DROUET (Franç.), march. de bestiaux, dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur.

DROUET (Franç.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DROUET (Jean), dom. à Montigny, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DROUET (Pierre), dom. à Chavanne, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DROUILLARD (Suzanne), femme du ci-dev. marquis de Senones, âgée de 36 ans, native de St. Dominique, dép. de la Mayenne, dom. à Bonneuil, dép. de la Seine, cond. à mort, le 18 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DROUIN (Franç.), âgé de 42 ans, natif de Richelieu, dép. d'Indre et Loire, march. et cultiv. à Fontrevault, notaire, offic. municip. et procureur de ladite commune, cond. à mort, le 16 vend. an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice des conspirations qui ont existé à Fontrevault, et dans des intentions contre-révol.

DROUIN Noël, march. frippier, âgé de 43 ans, né à Villeloir, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort, le 21 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DRU, père (Franç.), âgé de 52 ans, trippier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol, le 29 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon.

DRUARDAZ-DAUTEVILLE (C. F. R.), ex-noble, âgé de 23 ans, né au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-rév.

DRUAS (Franç.), âgé de 30 ans, limonadier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DRUET (Pierre-Louis), ex-curé, dom. à Marigny-Brisais, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUAU (Joseph), orfèvre, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon.

DUBARRI (Jean-Bapt.), dit *Comte-Jean*, ex-noble, dom. à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort comme conspir., le 28 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUBARRY (femme), *Voyez VAUBERNIER.*

DUBART (Jean), dom. à Daumeray, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUBAS (Jacques), dom. à Daumeray, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUBAYLE (Laurent), ex-vicaire, dom. à Castelnau, dép. des Landes, cond. à mort comme réfractaire à la loi, le 19 germ.

an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUBERT (Marie), ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 16 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receluse de prêtres réfractaires.

DUBIAN (Louis), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUBIEZ (Franç.-Nicolas), dit *Dignancourt*, employé au secrétariat de la municip. de Paris, y demeur., cond. à mort, par le trib. crim. du dép. de Paris, comme distrib. de faux assignats.

DUBIGNON, V. DURAND.

DUBILEAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUBILLOT (Jean), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DUBILLOT (Pierre), dom. à Vezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DUBLÉ (Pierre), dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

DUBLEZEL (A. J.), ex-noble, âgé de 78 ans, né à la Neuville,

ex-lieutenant-général des armées, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en avilissant les assignats et en provoquant le rétablissement de la royauté.

DUBOC (Pierre-Félix), ouvrier plâtrier, dom. à Sorteville, dép. de la Seine-inf., cond. à mort comme contre-révol., le 21 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUBOIS, voyez HENNON.

DUBOIS, dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUBOIS (Adrien), dom. à Vertuzey, dép. de la Meuse, cond. à la déportation, le 7 juin 1793, par le trib. crim. dud. départ.

DUBOIS (Ant.), âgé de 22 ans, natif de Choutagne, dép. du Mont Blanc, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 19 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUBOIS (Jean), dom. à Châlons, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUBOIS (Jean-Bapt.), âgé de 41 ans, né à Mersey, dép. de la Marne, domest. de Mégret d'Estigny, dom. à Sens, départ. de l'Yonne, cond. à mort comme conspir., le 21 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUBOIS, père, (J. J.), âgé de 64 ans, né à Moulins, départ. de l'Allier, dom. à Nevers, dép. de

la Nièvre, présid. de la ci-dev. chambre des comptes de Nevers, cond. à mort, le 4 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

DUBOIS (Jean-Simon), fruitier, dom. à Lagny, départ. de l'Oise, cond. à mort comme conspir., le 30 vent., an 2, par le trib. crim. dud. département.

DUBOIS (Louis), ex-chanoine, dom. à Richelieu, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort comme réfrac. à la loi, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

DUBOIS (Nicolas), journaliste, âgé de 28 ans, né et dom. à Lesmarres, dép. de l'Eure, cond. à mort, le 4 messid., an 2, par le trib. rév., séant à Paris, comme cont.-révol.

DUBOIS (P. H.), fme. Fleury, ex-noble, ex-marquise, âgée de 36 ans, née et dom. à Paris, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de St. Lazare où elle étoit détenue.

DUBOIS (Rosalie), dom. à Couliche, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 16 prair., an 2, par le trib. crim. dud. département.

DUBOS, femme de Conin-St.-Luc, ex-présid. (F. M.), âgée de 63 ans, née à Rennes, y demeurant, condam. à mort, le 12 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DUBOST (Baltazard), âgé de 30 ans, natif de St. Genis, dép. du Mont Blanc, épicier, dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-

révol., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon, départ. du Rhône.

DUBOST (Claude), âgé de 45 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUBOST (Jacq.), dit de Curcien, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUBOST (Jean-Franç.), commissaire-chargeur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, président dud. dép., cond. à mort, le 9 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon.

DUBOUCHÉ, dit *Dautribe*, fils d'Antoine (Franç.), ex-noble et offic. au ci-dev. régim. de Rouergue, dom. à Monastier, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 29 vendém., an 3, par la com. milit. établie à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUBOURG (Mathias-Mar.-Arm.-Pierre), âgé de 49 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, ex-conseil. au ci-dev. parl. de Toulouse, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUBOZ (Jacques-François), cultiv., dom. à Dompriel, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 14 sept. 1793, par le trib. crim. dudit. départ.

DUBREUIL, *voyez* GARNIER.
DUBREUIL (Gilbert), âgé de 49, né à Muetz, dép. de la Creuze, valet-de-chambre de Gilbert de Vojsins, dom. à Paris, dép. de

la Seine, cond. à mort comme conspir., le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUBREUIL (Pierre-Franç.), dit *Sainte-Croix*, âgé de 74 ans, natif de Montluel, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condam. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUBREUILLE, dom. à Paris, cond. à mort, par contumace, le 29 vendém., an 4, par le conseil milit. séant au Théâtre françois, comme convaincu de s'être déclaré chef de la révolte armée dans la section Lepelletier, pour marcher contre la Conv. nat., le 12, 13, 14 vendém., an 4 : il s'est soustrait au jugement.

DUBROCA (Pierre), domest., dom. à Couyon, dép. des Landes, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 juin 1793, par le trib. crim. dudit département.

DUBUC (Jean) dit *Ambroise*, employé dans les charrois de l'armée, dom. à Toulouse, dep. de H.-Garonne, cond. à mort comme aristocrate, le 11 octobre, 1793, par le trib. crim. dudit département.

DUBUISSON (M.), âgé de 36 ans, né à Paris, dép. de la Seine, ci-devant domestique de la f^me. Dupont, cond. à mort le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

DUBUISSON cuisinier, dom. au Bourgnon, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort comme contre-révol. le 19 mai 1793, par le trib. crim. dudit dép.

DUBUISSON (Denis-Michel-Philibert) dit *Douzon*, ex-noble, colonel de cavalerie, né à Trouffa, dép. de l'Allier, dom. à Furmière, même dép., cond. à mort comme contre-révol., le 21 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUBUISSON (Pierre-Ulric), âgé de 48 ans, homme de lettres, né à Laval, dép. de la Mayenne, commiss. du Conseil exécutif, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 4 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot tendant à dissoudre la Convention, à assassiner ses membres, et à détruire le gouvernement.

DUBURQUÉ fils (Pierre), ex-noble, dom. à Bourg-du-Beau, dép. de la Dordogne, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUC (Jean-Joseph), âgé de 32 ans, notaire public, né et dom. à Samoën, dép. du Mont Blanc, cond. à mort le 7 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec l'armée du roi de Sardaigne.

DUCHARQUE (Jean), dom. à Monsins, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUCAST (Jean), dom. à Ardelay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DUCAST (Louis), dom. à Bonlais, dép. de la Mayenne,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUCASTELLIER (Adrien-Louis), âgé de 49 ans, né à Lizieux, dép. du Calvados, ex-curé de Fourqueux, y demeurant, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme conspir., le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUCAZEAU (René), marinier, dom. à Puy-Notre-Dame, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUCHAMP (Etienne), âgé de 23 ans, natif de Villefranche, commis, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUCHAMP (Jean-Marie), âgé de 37 ans, garçon boulanger, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 28 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUCHAMP (Jean-Marie), âgé de 57 ans, boulanger, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUCHAMP (Jérôme), âgé de 51 ans, natif de Cessieux, dép. de l'Isère, march. drapier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 1^{er} pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUCHATEAU (Jacques), roulier, dom. à Longeron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DUCHATEL (Gaspard), âgé 27 ans, natif de Rochecou, dép. du Calvados, député dud. dép. à la Conven. nat., cond. à mort le 9 brum. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. et par suite des malheureuses journ. des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

DUCHATELET (M. L. Florent), âgé de 66 ans, ex-noble, natif de Sémur, dép. de la Côte d'Or, colonel des ci-dev. gardes-françaises, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 23 frim. an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme convaincu d'avoir participé au massacre des patriotes, le 10 août 1792, au Château des Thuilleries.

DUCHEIN (Jean-Pierre), ex-vicaire, dom. à Pointes-Isnard, dép. de haute-Garonne, cond. à mort comme réfract., le 17 brum. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DUCHEMIN (Jacques-Marie), âgé de 52 ans, secrétaire du gouverneur de Bourgogne et du ci-dev. prince de Condé, dom. à Mont-Rouge, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 17 ventose an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUCHENAY (Jean-Bapt.), soldat au 49^e régim. d'inf., ci-dev. Berry, domic. à Bourbonne-les-Bains, départ. de la H.-Marne, cond. à mort comme cont.-rév., le 30 germ. an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Oise.

DUCHÊNE (Pierre-Louis), aide-garde-magasin des vivres de terre,

dom. à l'Égalité, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme faux témoin, le 17 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUCHESNE (Adélaïde), dom. à Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUCHESNE (Franç.), dom. à Tinteniac, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme cont.-rév., le 30 juin 1793, par le trib. crim. dud. départ.

DUCHESNE (Henri-Louis), âgé de 58 ans, né et dom. à Paris, intend. de la maison de la ci-dev. MADAME, cond. à mort comme cont.-rév., le 22 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUCHESNE (Jacq.), âgé de 60 ans, ci-dev. domest., facteur, militaire, natif de Verdun, domic. à Chaillot, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUCHESNE (Jean-Bapt.-Ernet), âgé de 44 ans, né à Amiens, départem. de la Somme, domic. Denis, dép. de Seine et Oise, sous-lieut. de dragons du 6^e. régiment avant la révol., depuis ingénieur à l'île Dominique, et depuis 1791 command. de la garde nation. au Menil-Denis; cond. à mort, le 24 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme prévenu de complicité avec les Hébert, Ronsin, Vincent, Mazuel et Momoro.

DUCHESNE (Marie), dom. à Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée,

le 18 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

DUCHESNE (Marie-Angélique-Jacqueline), dom. à Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée, cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUCHÉZEAU (Gustave), dép. à la Conv. nat., dom. à la Flotte, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme conspirat., le 28 niv. an 2, par le trib. crim. dud. départ., et par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

DUCHILLEAU, ^{smc}. Chateignier (Franç.), ex-noble, dom. à Jau-nay, dép. de la Vienne, cond. à mort comme accapar., le 23 prair. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUCHOSAL, épiciier, dom. rue Denis, à Paris, dép. de la Seine, présid. de la section des Amis de la Patrie, cond. à mort par contumace, le 2 brum. an 4, par le conseil militaire séant au Théâtre français, comme convaincu d'avoir donné l'ordre de battre le rappel et, la générale, un de ces ordres portant en termes exprès: *Pour aviser aux moyens de secourir la section-Lepelletier*; et, par ces faits, de s'être déclaré chef et instigateur de la révolte armée, qui a éclaté, le 13 vend., an 4; contre la Conv. nat.: il s'est soustrait au jugement.

DUCLA (Jean), dit *Machéché* cadet, dom. à Montgaillard, dép. des Landes, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DUCLAUX (Martin), march. toilier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 25

niv. an 2 , par la com. militaire de Lyon.

DUCLOS (Charles-Nicolas), dit *Dufresnoy*, notaire, âgé de 50 ans, dom. à Paris, cond. à mort, le 14 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'être complice d'une conspirat. qui a existé, au mois de déc. 1791, contre la sûreté du Peuple, en entretenant des correspond. avec les ennemis de la République.

DUCONTANT (P.), âgé de 56 ans, né à la Côte-S.-André, dép. de l'Isère, ex prêtre, domic. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ennemi du Peuple, en avilissant les assignats. et en provoquant le rétablissement de la royauté.

DUCORNETTE-LAMINIÈRE (L. F.), ex-noble, âgé de 62 ans, né à Montmorillon, condamné à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. dans la prison du Luxembourg où il était détenu.

DUCOS (Arnaud), domic. à Montaut, dép. des Landes, cond. à mort comme émigré. le 27 mess. an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondiss. de l'armée des Pyrénées Occidentales.

DUCOS (Jean-Franç.), âgé de 38 ans, homme de lettres, natif de Bordeaux, député du dép. de la Gironde, cond. à mort le 9 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme consp. et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

DUCOTÉ (Barthelemy), âgé

Tome I.

de 33 ans, natif de Valsonne près Tarare, ouvrier en soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUCOTÉ (Pierre-Gabriel), âgé de 24 ans, natif de Valsonné, près Tarare, march. toilier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la commis. rév. de Lyon.

DUCOURNEAU (Pierre), âgé de 30 ans, homme de loi, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 26 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUCRET (Genevieve), ex-religieuse, dom. à Nord-Libre, dép. du Nord, cond. à mort, le 26 vend. an 3, par la com. milit. établie à Valenciennes, comme émigrée.

DUCRET (Joseph), ci-devant huissier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 23 niv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

DUCRET (Louis-Ant.), âgé de 55 ans, ex-maire, né et dom. à Montluel, dép. de l'Ain, cond. à mort comme contre-rév. le 14 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUCROQUET (Frédéric-Pierre), âgé de 31 ans, né à Amiens, dép. de la Somme, dom. à Paris, dép. de la Seine, perruquier, parfumeur, commissaire aux accaparemens de la section de *Marat*, cond. à mort, le 4 germ. an 2, par le trib. rév. de

X

Paris, comme complice d'un complot tendant à dissoudre la Convention nationale, à assassiner ses membres, et détruire le gouvernement républicain.

DUCROS (Ant.), dit *St. Germain*, ci-dev. entreposeur de tabac, dom. à Arreau, dép. des H.-Pyrénées, cond. à mort comme aristocrate, le 28 août 1793, par le trib. crim. du dép. de la Haute-Garonne.

DUCROS (Ennemond), âgé de 62 ans, natif de Lagnieux, cabaretier, dom. à Vezeroche, dép. de l'Isère, cond. à mort comme contre-révol., le 12 pluiv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUCROZÉ, veuve Vaugirard, (Marie), ex-noble, rentière, âgée de 43 ans, née et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-rév., le 3 germ. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUCROZET (Jean-Bapt.), ex-noble, 1^{er}. lieutenant au régiment autrichien Latour, dom. à Riom, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, le 2 vend. an 3, par la com. milit. établie à Valenciennes, comme émigré.

DUCRU (Joseph), orfèvre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév. le 14 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUDEZERT, fils de Joseph, (Henri), dom. à Blaye, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 25 vend. an 3, par la comm. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUDONNON, dit *Verneuil*,

(Jean-Bapt.), prêtre réfractaire, âgé de 39 ans, natif de Gondac, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 6 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme réfractaire à la loi; il a déclaré dans son interrogatoire que, par la grace du bon dieu il n'avait pas prêté le serment, et que quand même il y aurait eu autant d'hommes sur terre que de grains de sable dans la mer, on ne serait pas parvenu à lui faire faire un pareil serment.

DUDON, fils (Jean-Bapt.-Pierre-Jules), âgé de 43 ans, procureur-général au ci-dev. parlement de Bordeaux, né et dom. *idem*, départ. de la Gironde, cond. à mort, le 2 frim. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'être ennemi déclaré des maraîchers, d'avoir fait en présence de tous les citoyens, le serment de ne combattre l'ennemi que sur ses foyers.

DUDOT, fils de Jean-François-Xavier (Médard), dom. à Gorze, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 12 flor. an 2, par le trib. crim. milit. près l'armée de la Moselle, comme émigré.

DUDOT, fils de Jean-François-Xavier, (Jean-Sébastien), dom. à Gorze, dép. de la Moselle, cond. à mort le 12 flor., an 2, par le trib. crim. milit. près l'armée de la Moselle, comme émigré.

DUFAURE, dit *Lajarthe*, (Elic-Louis), ex-avocat-général, au ci-dev. parlement de Toulouse, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à

mort le 22 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme s'étant toujours montré depuis la révolution ennemi de la liberté.

DUFAUT (Franç.), tisserand, âgé de 27 ans, né à Aubreuil, dép. de la Marne, dom. à Bery, même dép., cond. à mort, le 15 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice, dans sa prison, des manœuvres tendantes à la révolte et à la dissolution de la représentation nat.

DUREU (Pierre), âgé de 29 ans, natif du Mans, dép. de la Sarthe, couvreur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 14 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFFAUD (Claude), labour. dom. à Léchatillard, dép. du Mont blanc, cond. à 15 années de fers, par le trib. crim. dudit dép., comme distrib. de fausse monnaie.

DUFFAUT, commandant le fort St. Elme, dom. à St. Elme, dép. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort comme traître à la patrie, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 8 niv. an 2.

DUFFET (Ant.), journalier dom. à Flangebouche, dép. de Doubs, cond. à être déporté pour dix années, le 18 septem. 1793, par le trib. crim. dud. dép., ses biens séquestrés pour six ans.

DUFORT (Jean-Pierre), propriétaire-cultivateur, dom. à Marseille, département des Bouches du Rhône, cond. à la réclusion jusqu'à la paix, et au bannissement à perpétuité, comme ennemi de la République,

et comme fédéral, le 1. flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUFORT (Louis), dit *Lajarte*, âgé de 59 ans, secrétaire du dernier tyran-roi, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 vent. an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux.

DUFOUR (Jean-Franç.), âgé de 38 ans, notaire, né et dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 16 prair. an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

DUFOUR (Jean-Claude), âgé de 28 ans, natif de St. André, dép. du Mont Blanc, domest. dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 9 niv. an 2, par la commis. rév. de Lyon.

DUFOUR (Jean-Franç.), âgé de 60 ans, natif de Hongat en Gascogne, gendarme, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFOUR (M.), ex-religieuse-converse-carmelite à Compiègne, dép. de l'Oise, âgée de 48 ans, née à Beaune, dép. de la Côte-d'or, cond. à mort, le 29 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspiratrice.

DUFOUR (Alex.-Armand), employé à la bibliothèque nat., dom. à St. Germain de Lusignan, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme conspir., le 13 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUFOUR (Jean), chirurgien, dom. à Lyon, dép. du Rhône,

cond. à mort comme contre-rév., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFOUR (Jean), domest. du curé, dom. à Tirpeed, dép. de la Manche, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 germ. an 2, par la com. mil. séante à Grandville.

DUFOUR (Jean-Franç.), âgé de 55 ans, natif de Chambéry, dép. du Mont-Blanc, march. brodeur, dom. à Lyon, cond. à mort, par contumace, an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

DUFOUR (Joseph), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUFOUR (Julien), dom. à la Haye, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUFOUR (Julien), menuisier, dom. à Saint-Quentin, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 24 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

DUFOUR, fme. Pognas (Isabeau), dom. à Tence, dep. de la H.-Loire, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfrac., le 28 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit département.

DUFOUR (Marie-Louise), âgée de 66 ans, née à Limoges, femme-de-compagnie de Goursac, dom. à Chasseneuil, dép. de la Charente, cond. à mort comme cont.-rév., le 16 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUFOUR (Pierre), âgé de 41 ans, march. de ferrailles, né et dom.

à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort cont.-révol., le 27 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFOURG (Jean), négociant, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme conspir., le 8 frim. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

DUFURNEL (Pierre), âgé de 45 ans, natif de Genay, march. fabric. de bas, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFOUS (Jean-Pierre), ex-bénédictin, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort, le 7 messid. an 2, par le trib. rév. séante à Paris, comme cont.-rév.

DUFRAINE (Joseph), âgé de 33 ans, natif de Crémieu, dép. de l'Isère, épiciier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condam. à mort comme cont.-rév., le 23 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFRACASTEL (Jean-Philippe), agent du ci-dev. évêque de Bayeux, dép. du Calvados, âgé de 63 ans, né à Lille-Adam, dom. à Bayeux, cond. à mort, le 1 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris comme conspirateur.

DUFRECHOU (Dominique), chirurgien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 26 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFRECHOUZ (Claude), âgé de 22 ans, ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUFRESNE (Antoine-Pierre-Léon.), offic. de santé, dom. à

Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 13 frim. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUFRESNOY (Ant.-Matthieu), âgé de 43 ans, né à Paris, ci-dev. architecte-ingénieur, et capit. au 29^e. régiment à l'armée du Nord, cond. à mort, le 14 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir pris part à la conspiration qui a existé entre les généraux, et notamment à l'époque de la trahison de Dumourier.

DUFRICHE-VALAZÉ (Charles-Éléonore), âgé de 42 ans, natif de Luçon, dép. de la Vendée, député à la conv. nat., cond. à mort, le 31 octob., par le trib. révol. de Paris, comme conspir., et par suite des malheureuses journées de 31 mai, 1, 2 juin 1793 : il s'est poignardé après avoir entendu prononcer son jugement.

DUGARRY (Jean-Joseph), ex-notaire, dom. à Loubès. dép. de la Gironde, cond. à mort, le 13 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révolutionnaire.

DUGAS (Louis), dom. à St.-Sauveur, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUGAS (Pierre), dom. à Brengenain, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUGAT (Jean), marchand de moutons, dom. à Chiché, dép. des deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. des deux Sèvres.

DUGATS (Franc.), tisserand, dom. à Tillière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUGATS (Louis), ex-vicaire, dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. de Port-Malo.

DUGAY-MARANGE (Claude-Louis-Cap.), âgé de 67 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ci-dev. substitut du procur.-gén. de la cour des aides de Paris, et procur.-gén. de la com. de Rennes, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu de conspirat.

DUGAZ (Marie-Louis), offic., dom. à Nancy, dép. de la Meurthe, cond. à mort comme conspir., le 17 flor., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meuse.

DUGENNE (Ant.), âgé de 36 ans, natif de St. Rambert, dép. de la Loire, homme de loi, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condam. à mort comme contre-révol., le 12 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUGRAIL-LAVILETTE (Charles-Ant.), ex-noble, ex-garde du dernier tyran-roi, âgé de 34 ans, né à Besançon, depart. du Doubs, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 mess. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DUGRAEL (Claude), prêtre, ex-noble, dom. à Saint-Agrève, dép. de l'Ardèche, cond. à mort comme réfract., le 28 pluv., an

2, per le trib. crim. du dép. de la H.-Loire.

DUGUÉ (Jacques), laboureur, dom à M. uche, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Grandville.

DUGUET (Benoît), âgé de 38 ans, agriculteur, né et dom. à Champ, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 24 vent., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUGUINY (Gabriel), dit *Dubelair*, âgé de 30 ans, natif de Nantes, dép. de la Loire-infér., ex-marquis et lieut. de vaisseau, dom à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émigré, le 20 avril 1793, par le trib. révol. de Paris.

DUGUY (René), dom. à St. Lumine du-Coutay, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 flor., an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUHAMEL (Eloi), âgé de 54 ans, né à Ris, dép. de Seine et Marne, tuilier et agent nat., dom. à St. Martin-des-Champs, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUHAMEL (Benoît), homme de loi, et procur.-syndic du dép. de l'Ain, dom. à Bourg, départ. d'*idem*, cond. à mort comme cont.-révol., le 26 vent., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUHURDAZ (Ch.-F.-René), dit *Dauteville*, ex-comte et offic., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 29 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DURAU (Jean-Bapt.), compagnon cloutier, âgé de 41 ans, né à Virson, dom. à Gray, dép. de la H.-Saône, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

DURHAUMONT (Jean), prêtre, âgé de 55 ans, né et dom. à Beausac, dép. de la Dordogne, cond. à mort, le 6 messid., an 3, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DURIORÉ (René), laboureur, dom. à la Chap.-Roinsin, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 prair., an 2, par la com. rév. séante à Laval.

DUIVOU (Pierre), âgé de 25 ans, natif de Saint-Maurice, dép. de la Loire, commis-toilier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 16 pluv., an 2, par la comm. rév. de Lyon.

DULAC, voyez DETASSAL.

DULAC (Laurent), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DULAURENS (Jean-Jacques), dom. à Quimper, dép. du Finistère, cond. à la déportation, le 15 mai 1793, par le trib. crim. dud. département.

DULAURENT (D. C.), âgé de 33 ans, ex-officier municipal de la commune de Paris, cond. à mort comme traître à la patrie, et mis hors la loi par décret de la conv. nat., du 10 therm., an 2, pour avoir pris part à la révolte de la commune exécuté le 11 *idem*.

DULEU (Jean-Bapt.), entre-

preneur de bâtimens, âgé de 50 ans, né à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Leuss, départ. de l'Ain, cond. à mort, le 5 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DULNICH, dit *Hilarion* (G.), âgé de 26 ans, né à Amsterdam, ex-noble, dom. à Passy, cond. à mort, le 27 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur, et fabric. de faux assignats.

DUMAS (Léon-J.-Jacq.), dit *Challais*, ex-noble, dom. à Laval, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme conspir., le 20 frim., par la com. milit. séante à Doué.

DUMAS (Auguste), ex-noble, dom. à Cairanne, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme émigré, le 23 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DUMAS (Benoît), terrassier, dom. à la Villette, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 fruct., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme distrib. de faux assignats.

DUMAS (Claude), âgé de 32 ans, prêtre, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 23 niv., an 2, par la commis. révol. de Lyon.

DUMAS (Jacques-François), dit *Fontbrogès*, ex-noble et conseiller au-cidev. parlem. de Bordeaux, âgé de 60 ans, né à Libourne, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 14 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme conspirateur, pour avoir retenu des corresp. avec des

contre-révol. déçiplés, notamment le command. du château de Loches, nommé Bois-Lambert.

DUMAS (Jean), ex-curé, dom. à Molompize, dép. du Cantal, cond. à mort le 21 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. du Puy-de-Dôme, comme réfractaire à la loi.

DUMAS (Jean-François), âgé de 18 ans, né à Mâcon, commis dom. à Châlons-sur-Saône, dép. de Saône et Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 26 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUMAS (Pierre), maître de danse, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme contre-révol., le 1^r. niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUMAS (Pierre-Henri), dit *Laroque*, ex-conseiller au-cidev. parlem. de Guyenne, ex-noble, âgé de 58 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 1 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-rév.

DUMAS (René-François), présid. du trib. révol. de Paris, âgé de 37 ans, né à Lucy, dép. de la Haute-Saône, homme de loi à Lons-le-Saulnier, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Convent. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie.

DUMAY (Pierre), ex-cuté de Dierré-le-Petit, âgé de 45 ans, né à Troyes, dom. à Dierré-le-Petit, dép. de l'Aube, cond. à mort le 14 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DUMAY (Léonard), femme Montaigu, mercière, âgée de 30 ans, née et dom. à Limoges, dép. de la Haute-Vienne, cond. à mort le 5 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DUMAZET (Sylvain), âgé de 25 ans, né à Argenton, dép. de l'Orne, ci-dev. ouvrier verrier, colporteur, dom. à Paris, cond. à mort le 9 prair. an 2, par le tribunal révol. de Paris, comme convaincu d'avoir conspiré contre le Peuple français, en tenant des propos contre-révolutionnaires.

DUMAZY (Louis-François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUMEAU (Jeanne), ex-religieuse, âgée de 28 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 19 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme fanatique ayant recélé des prêtres réfractaires.

DUMESNIL, dom. à Paris, vice-présid. de la section de l'Unité, cond. à mort par contumace, le 5 brum. an 4, par le conseil milit., établi à Paris, au Théâtre Français, comme convaincu d'avoir signé l'ordre de battre la générale, et d'être devenu, en adoptant cette mesure, membre de la commission de direction de la révolte armée contre la Convent. nat., les 12, 13 et 14 vendém. an 4; il s'est soustrait au jugement.

DUMESNIL (Jos.-Alex.), capit. au régiment d'Esterhazy, âgé de 27 ans, né et dom. à Nancy, départ. de la Meurthe, cond. à mort le 22 oct., 1792, par la com. milit. établie à Paris, comme émigré pris les armes à la main.

DUMESNIL (Pierre-Germain), dom. aux Herbières, départ. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DUMESNIL (Réné), dom. à Joué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUMEZ (Pierre) âgé de 37 ans, natif de la Ferté-sur-Ourk, dép. de l'Aisne, membre de la commune de Paris, ingénieur géographe, l'un des auteurs de l'Atlas nat., domic. à Paris, mis hors la loi par décret de la Convent. nat., du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie; exécuté le 11 *idem*.

DUMIRAT père (Jean-Bapt.), ancien milit., âgé de 65 ans, né à Bordeaux, dép. de la Gironde, dom. à Gradignan, même dép., cond. à mort le 21 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme s'étant montré l'ennemi de la révol.

DUMIRAT aîné (Jean), milit., employé à St. Domingue, âgé de 36 ans, natif du Doudon, ile St. Domingue, dom. à Gradignan, dép. de la Gironde, cond. à mort le 24 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'être ennemi de la révolution,

d'avo~~ir~~ été membre du club monarchique et de la société dite de la jeunesse Bordelaise, d'avoir tenu des propos contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

DUMIRAT jeune, (François), milit., employé à St. Domingue, âgé de 30 ans, natif du Doudon, île St. Domingue, dom. à Gradignan, départ. de la Gironde, cond. à mort le 24 mess. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'être ennemi de la révolution, d'avoir été membre du club monarchique et de la société dite de la jeunesse Bordelaise, d'avoir tenu des propos contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

DUMOLARD (Paul-Marie-Stanislas-Louis-Alex.), âgé de 21 ans, né à Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, ex-noble, milit., dom. à Valence, départ. de la Drome, condam. à mort le 23 messid., an 2, par le tribunal révol. seant à Paris, comme conspir.

DUMONT (André), âgé de 33 ans, natif du Mont, commune de Tassin, dép. de l'Allier, ex-conseil. au présidial de Moulins, même dép., y demeurant cond. à mort comme contre-révol., le 11 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUMONT (François), dom. à Vallet, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUMONT (Franç.-Xavier), cultiv., dom. à Flangebouche, dép. du Doubs, cond. à mort

comme contre-révol., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

DUMONT (Jean-Claude), cultivat., assesseur du juge de paix, dom. à Venasque, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 15 messid., an 2, par la com. popul. séante à Vaucluse, comme contre-révol.

DUMONT (Isidore), cultiv., dom. à Flangebouche, dép. du Doubs, cond. à la dép., le 14 oct. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

DUMONT fils de Jacques-(Mathieu), tisserand, dom. à Avaux, dép. du Pas de Calais, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUMONT (Pierre), âgé de 24 ans, né à Paris, boulanger à Strasbourg, détenu dans la maison de Bicêtre à Paris, cond. à mort le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la maison de Bicêtre, tendant à égorger les membres des comités de salut public et de sûreté générale, ainsi que tous les patriotes.

DUMONT (Pierre-Nicolas), commis au bureau des travaux publics, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol., le 19 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUMONT (T. E.), femme Vannod, ex noble, âgée de 67 ans, née à Fribourg en Suisse, dom. à Pontarlier, départ. du Doubs, cond. à mort le 9 messidor, an 2, par le trib. révol.

de Paris, comme contre-révol.

DUMONTÉ (Ant.), âgé de 33 ans, voiturier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 nivose, an 2, par la commiss. révolut. de Lyon.

DUMONTEL (Pierre), prêtre, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme réfractaire, le 4 brumaire, an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux.

DUMONTIER (D.), officier municipal de la commune de Paris, cond. à mort le 11 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, d'après un décret de mise hors la loi, du 9 therm., comme traître à la patrie, pour avoir participé à la rébellion de la commune.

DUMORTIÉ (Hyppolite), âgé de 22 ans, passementier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUMOULIN, voyez L'EVÊQUE.

DUMOULIN (Jean-Baptiste), âgé de 34 ans, natif de Crémieu, marc. fabr. de soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 pluv., an 2, par la com. révol., de Lyon.

DUMOULIN (Madeleine), ex-sœur de Saint-Joseph, dom. à Vernose, dép. de l'Ardèche, cond. à mort le 20 messidor, an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme receleuse de prêtres réfractaires.

DUMOUTIER, femme Caudron (Marie-Joséph), dom. à Cam-

brai, dép. du Nord, cond. à mort le 15 therm., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distrib. de faux assignats.

DUNAN (Antoine), prêtre, âgé de 47 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort par la com. révol. de Lyon.

DUON (Michel), âgé de 35 ans, dessinateur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 26 frim., an 2, par la com. révolut. de Lyon.

DUPAIN (Jean-Baptiste), march. de bois, dom. à Paris, cond. à mort comme conspir., le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUPAQUET (Pierre), âgé de 63 ans, natif de Hiennes, dép. du Mont-Blanc, march. drapier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 19 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPARC (Charles), âgé de 67 ans, capitaine d'infanterie, inspecteur du palais des Thuilleries, pensionnaire de l'hôtel des Invalides, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 2 frim., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir. et complice de la journée du 10 août 1792.

DUPARC (René), valet-de-chambre de l'ex-évêque, dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort comme séditieux, le 27 germinal, an 2, par le trib. crim. dudit départ.

DUPAY (Joseph), nég., dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme

fédéraliste , le 18 septemb. 1792, par le trib. crim. dud. dép.

DUPEREY (Louis), âgé de 42 ans, papetier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont. rév., le 18 frimaire, an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUPERRAY (Julien), domest. laboureur, dom. à Bourgon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 brum., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

DUPERRAY (Louis-Henry), chirurgien, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distribut. de faux assignats, le 20 mai 1793, par le trib. crim. dudit département.

DUPERRET (Claude-Romain-Lause), âgé de 46 ans, député à la Convent. nation., du dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 31 octobre 1793, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin, 1793.

DUPERRET (Jean), propriét., dom. à Aubagne, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme colporteur fanatique, le 23 germinal, an 2, par le trib. crim. dudit. dép.

DUPEYRAT (François-Xavier), négociant, âgé de 77 ans, natif de Blayais, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 2 therm., an 2, par la com. mil. séante à Bordeaux, comme receleur de conspirat., c'est-à-dire, ceux déclarés tels d'après les journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

DUPEYRRAT, épouse de Franç. Bouquey (Thérèse), âgé de 32 ans, native de Bordeaux, dom. à St.-Emilion, dép. de la Gironde, cond. à mort le 2 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receleuse de conspirat., c'est-à-dire, ceux déclarés tels, d'après les journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

DUPIÉ (Jean-Claude), âgé de 50 ans, natif de Charbonnières, épiciier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPIED (Claude), soldat au 28^e. régiment, dom. à Mauseanne-les-Baux, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme embaucheur, le 15 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DUPIN (François), brigad. des gendarmes. âgé de 45 ans, natif de Satalieux, dép. de l'Ardèche, dom. à l'Arbrêle dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPIN (Henri), maître de poste, dom. à St.-Lambert, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 8 octobre 1793, par le trib. révol. de Paris.

DUPIN, fils (Joseph), âgé de 35 ans, natif de Monséur, ex-noble, gendarme, dom. à Baireysac, dép. de la Gironde, cond. à mort le 2 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir traité la Convent. de ramas de brigands, qui vouloient s'enrichir aux dépens du Peuple.

DUPIN (Pierre), âgé de 42 ans, natif de Satillieux, dép. de l'Ar-dèche, maître-d'armes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPLAIN DE SAINTE ALBINE (Jean-Baptiste), âgé de 46 ans, né à Lyon, dép. du Rhône, dom. à Paris, dép. de la Seine, depuis huit ans; ci-devant libraire à Lyon, puis journaliste à Paris, cond. à mort le 21 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DUPLAN (Franç.-Marie), âgé de 27 ans, boulanger, né et dom. à Lyon, dép. Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPLATRE (Jean), âgé de 60 ans, cabaretier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 3 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUPLESSIS, voyez **GUILLON**.

DUPLESSIS (C), la Merlière, âgée de 29 ans, fille, ex-noble, née à la Merlière, y demeurant, dép. de la Charente, cond. à mort le 28 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

DUPLESSIS-CHATILLON-NARBONNE-PELET, ex-comtesse, âgée de 71 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DUPLESSIS-LARIDON (Anne-

Philippe-Louise), veuve de Camille Desmoulins, âgée de 23 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 24 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincue d'être auteur ou complice d'une conspiration tendante à troubler l'état par une guerre civile, dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du Peuple, et rétablir la monarchie.

DUPLESSIS, fils de Guillain (Augustin), maître d'école, dom. à Barlin, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

DUPLESSIS (Nicolas), teneur de livres, dom. à Lyon, dép. du Rhône, membre de la municipalité provisoire, cond. à mort par la com. révol. séante à Lyon.

DUPLESSIS (Jean-Félicité), ex-noble, offic. de marine, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 frim., an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

DUPLESSIS (Toussaints Jean), dit *Grenadant*, capitaine de vaisseaux, dom. à la Roche-Souveau, dép. du Morbihan, cond. à mort comme conspir., le 28 frim. an 2, par le trib. rév. de Paris, dép. de la Seine.

DUPLEX (Gabriel-Daniel), âgé de 69 ans, prêtre, ex-noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 29 pluv., an

2, par la com. révol. de Lyon.

DUPLEX DE BACQUANCOURT (Guillaume-Joseph), ex-noble, ex-conseiller d'Etat, âgé de 68 ans, né à Bordeaux, dép. de la Gironde, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol. et complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DUPOMMIER (François), âgé de 35 ans, né à St.-Pol, dép. du Pas-de-Calais, ex président du tribunal révol. de Paris, et ex-commissaire des administrations civiles, de police et des tribunaux, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 17 flor., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Fouquier - Tinville accusateur public du trib. révol.

DUPONT (Dominique), aubergiste, dom. à Vignes, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol. le 2 vent. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

DUPONT (F.), âgé de 33 ans, né à Verneuil, m^d. forrain, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 28 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot dans la prison de bicêtre, tendant à égarer la garde de cette maison, les membres des comités de salut public et de sûreté générale, ainsi que tous les patriotes.

DUPONT (François), journaliste, dom. à Souscelle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DUPONT (François), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Jean), dom. à St. André-13-voies, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Jean), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Jeanne), dom. à la Chapelle-du-Giner, dép. de Mayenne et Loire. cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Joseph-Louis), âgé de 51 ans, natif de Cholet, dép. de l'Ain, gendarme, dom. à St. Bonnet-le-Château, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 21 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPONT (Joseph), prêtre dom. à Tarçay, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfractaire, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

DUPONT (Joseph), dom. à la

Chaussée, dép. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Louis), maréchal des logis de l'artillerie volante, âgé de 25 ans, né et dom. à Bayeux, dép. du Calvados, cond. à mort le 7 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

DUPONT (Michel), âgé de 22 ans, relieur de livres, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPONT (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (René), dom. à Chaudron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPONT (Marie-Louise), femme Boutiller Duretail, dom. à la Flocellière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne.

DUPONT-HY (Sébastien), fabricant, dom. à Cholet, dép. d'Eure et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DUPORT (François-Mathurin), âgé de 76 ans, né et dom. à Paris, ex-conseiller au ci-dev. parlement de Paris, cond. à

mort le 1 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé depuis 1789 jusqu'à ce jour, contre la liberté du Peuple, en protestant par des arrêtés contraires à la liberté.

DUPORT-DU-TERTRE (Marguerite-François), âgé de 39 ans, homme de loi, ex-ministre de la justice sous Louis XVI, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 8 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

DUPORTAIL (Jean), boulanger, dom. à Chalonna, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUPORTAL (P. N.), ex-abbesse du ci-devant monastère de Louye; âgée de 51 ans, née à Metz, dép. de la Moselle, cond. à mort le 9 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

DUPOTHIER (Mathurin), meûnier, dom. à Rochefort-sur-Loire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUPPÉ (André), dom. à Loroux, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUPRAT (Jean), âgé de 33 ans, négociant, natif d'Avignon, député du dép. des Bouches du Rhône, à la Convention. nat., cond. à mort le 9 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris,

comme conspir., et par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1. et 2 juin 1793.

DUPRAT père, (Pierre), notaire, âgé de 70 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 21 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme connu même avant la révolution, pour un homme peu délicat, et ayant acquis des biens par des moyens qu'un honnête homme ne peut se permettre, et s'étant prononcé en faveur du roi, sur la mort duquel il a versé des larmes.

DUPRÉ (Abel), âgé de 27 ans, commis-drapier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 1 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPRÉ (Franç.), dit Longueville, ex-noble, licut. en second dans la ci-dev. légion germanique, dom. à Longueville, dép. du Calvados, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DUPRÉ (Jean-Bapt.), curé de Teillet, dom. à Valx, dép. de l'Arriège, cond. à la déportation, le 15 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUPRÉ (Lambert), ex-noble, cultiv., âgé de 62 ans, né et dom. à Moncrabot, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort le 23 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir reçu des lettres de son fils depuis son émigration, et pour avoir soustrait une partie assez considérable d'ar-

genterie armoirée à la vigilance des corps constitués.

DUPRÉ, femme Piau (Jeanne), dom. à Montigné, dép. de Mayenne, cond. à mort le 5 fruct., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme receleuse de brig. de la Vendée.

DUPRÉS (Caliste-Joseph), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 9 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

DUPRÉY (Thomas-Barnabé), dit Epiphant, ex-capucin, dom. à Andelys, dép. de l'Eure, cond. à mort le 28 prair., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Somme, comme réfract. à la loi.

DUPUGET (Henri), âgé de 54 ans, né à Aix, dép. des Bouches du Rhône, ex-noble et mousquetaire-noir, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

DUPUIS (Charles - Jean-Pierre), dit Marcé, ex-noble, âgé de 69 ans, né et dom. à Paris, conseiller de grand chambre au parlement de Paris, cond. à mort le 1^{er} floréal, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot qui a existé depuis 1789 jusqu'à ce jour contre la liberté du Peuple, en protestant par des arrêtés contraires à la liberté.

DUPUIS (Ignace-Nicolas), journalier, dom. à Paris, cond. à mort le 8 prair., an 3, par la com. milit. de Paris, comme

convaincu d'être entré dans le sein de la Conv. et d'avoir participé à l'assassinat du représentant Ferraud, dans la révolte du 1^{er} prair., an 3.

DUPUIS (Jean-Pierre), journalier, âgé de 28 ans, né et dom. à Lesmarres, dép. de l'Eure, cond. à mort le 4 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DUPUIS (Pierre), soldat au 21^e. régim. d'infant., dom. à Vielleret, dép. de l'Eure, cond. à mort le 3 vendém., an 3, par la com. milit. établie à Auxonne, comme émigré.

DUPUY (Ant.), marin, dom. à la Ciotat, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 28 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DUPUY (Hubert), dit *De-routière*, offic., dom. à Mormand, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol., le 27 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUPUY (Pierre), syndic de marine, âgé de 53 ans, né et dom. à Gauriac, départ. de la Gironde, cond. à mort le 13 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme calomniateur, fanatique et ennemi de la révolution.

DUPUY-LAJAROUX (Charles-Athanase), ex-noble, âgé de 62 ans, né à Marcilly, dép. de Seine et Oise, ex-chevalier de l'ordre de St.-Louis, dom. à Montaignus-le-Blain, dép. de l'Allier, cond. à mort le 11 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

DUQUESNE, brocanteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 17 juin 1792, par le trib. crim. dud. dép.

DUQUESNOY (Ernest-Domin.-Franç.-Joseph), dép. à la Conv. nat., né à Bouvigny-Boyffete, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 28 prair., an 3, par le conseil milit., comme convaincu d'avoir appuyé la proposition d'une com. extraordinaire pour remplacer le comité de sûreté générale, d'avoir demandé l'arrestation des membres de ce comité, et par ces faits d'être un des principaux conspir. contre la République et la Conv. nat. dans la révolte des 1^{er}., 3 et 4 prair., an 3; il s'est poignardé dans sa prison après le jugement et en est mort.

DURA (Bonavent.), labour., dom. à Dilille, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DURAILLER (Louis), dom. à Bassemer, dép. de la Loire infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DURAN (Franç.), dit *De-Tauxia*, chef de brig. du 12^e. régim. de caval., dom. à Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 brum., an 2, par la com. milit. séante à Strasbourg.

DURANA (Jean), dom. à Vrenis, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DURAND

DURAND, âgé de 43 ans, né à Cutigny, dép. de la Côte-d'Or, domestique, cond. à mort le 27 prair. , an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos cont.-rév., et d'avoir annoncé de fausses nouvelles.

DURAND, march. de peaux de lapin, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 21 janv. 1793, par le trib. crim. du dép. de Paris.

DURAND, dom. à Longeron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DURAND, dom. à Paris, rédacteur du courrier républicain, cond. à mort par contumace, le 5 brum., an 4, par le conseil milit. établi à Paris au Théâtre François, comme convaincu d'avoir par les 14 numéros de son journal, des 8 7bre. au 2 8bre. 1795, vieux style, provoqué à la révolte, à l'assassinat des représentans du Peuple, & au rétablissement de la royauté; il s'est soustrait au jugement.

DURAND (Charles), âgé de 25 ans, commis-march., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 28 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURAND (Claude), âgé de 40 ans, ferblantier-pompier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURAND (Franç.), dit *Cana-*
Tome 4.

ry, tailleur d'habits, dom. à Aucanville, dép. de H.-Garonne, cond. à mort comme cont.-rév., le 11 germ., an 2, par le trib. crim. révol. dud. dép.

DURAND (Gilles), âgé de 33 ans, architecte, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 5 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURAND (Hugues), âgé de 33 ans, chandelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 niv. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

DURAND (Jacq.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DURAND (Jean), domic. à S.-Aignan, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme embaucheur, le 26 niv. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

DURAND (Jean), dom. à la Romagne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DURAND (Jean), dom. à Cugaud, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

DURAND (Jean), dom. à S.-Aubin - de - Luigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DURAND (Jean-Bapt.), armurier, âgé de 26 ans, natif de St.-Rambert-sur-Loire, dom. à St.

Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 15 frim. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

DURAND (J.-B.-Ant.), clerc de notaire, âgé de 29 ans, natif de S. Rambert-sur-Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 frim. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DURAND (J.-B.-Charles), âgé de 28 ans, né à Paris, principal commis au magasin des troupes à Franciade, dom. *idem*, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 5 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DURAND (Jean-Claude), âgé de 63 ans, march. fabricant de soie, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 3 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DURAND (Jean-Franç.), gendarme à pied de la 32^e. divis. de l'armée du Nord, âgé de 24 ans, natif de Neufchâteau, domic. à Epinal, dép. des Vosges, cond. à mort comme contr.-rév., le 15 flor. an 2, par le tribun. révolut. de Paris.

DURAND (Jean-Joseph). âgé de 33 ans, ex - avocat à la ci-dev. cour des aides, ex-présid. du comité rév. de Montpellier, y demeurant, cond. à mort comme compl. des Brissotins, le 22 niv. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DURAND (Jean-Raphaël), nég., âgé de 51 ans, né et domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DURAND (Jérôme-Marie),

notaire, dom. à Caromb, départ. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 frim. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DURAND (Laurent), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DURAND (Louis), tisserand, domic. à Mouilleron, dép. de la Vendée, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 4 frim. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

DURAND (Louis), domic. à Vreuil, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

DURAND (Louis), soldat au 61^e. régim. ci-dev. Vermandois, dom. à St. Afrique, dép. de l'Avveyron, cond. à mort comme émigré, le 17 mess. an 2, par le trib. milit. du 2^e. arrond. de l'armée des Pyrénées-Orientales.

DURAND (Marguerite), ex-religieuse, âgée de 26 ans, née à Marmande, dép. de Lot et Garonne, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme receleuse de prêtres réfract., le 8 mess. an 2, par la com. mil. de Bordeaux.

DURAND (Mathurin), dom. à Chazeau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. mil. de Savenay.

DURAND (Nicolas), secrétaire de la municip. de Coupray, y demeurant, dép. de la H.-Marne, cond. à la déportat., le 18 germ. an 2, par le trib. crimin. dud.

dép. , pour avoir tenu des propos inciviques.

DURAND (Pierre), prêtre, dom. à St. Hilaire, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme réfract., le 28 frim. an 2, par le trib. crimin. dudit départ.

DURAND (Pierre), âgé de 51 ans , maître de pension, sous-chef du batail. milit. du district, dom. à Melun, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme prévaricateur, le 7 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris.

DURAND (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Savenay.

DURAND (Quentin), dom. à Jezay, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DURAND (René), maître d'école, dom. à St. André, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DURAND (Urbain), garçon menuisier, dom. à Sargé, dép. de Loir et Cher, cond. à mort comme contre-révol., le 17 brum. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DURAND-DUBIGNON (F. J.), âgé de 74 ans, né à Paris, dép. de la Seine, ex-major des cent-suisses, cond. à mort, le 21 messid. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspir., dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DURAND, dit *Ramefort*, (Léonard) prêtre réfractaire, dom. à Montagne-Lacramps, départ. de la Dordogne, cond. à mort le 9 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme réfractaire à la loi.

DURANT fils (Pierre-Jean), dom. à Campagnac, dép. de l'Aveyron, cond. à mort comme contre-révol., le 26 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DURANT - PUY - DE - VECINE (J.), âgé de 69 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-maître des requêtes de la chambre des comptes, cond. à mort, le 9 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

DURANTON (Jacques), âgé de 58 ans, né à Mussidan, homme de loi, ex-ministre de la justice, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir partagé les principes contre-révol. du traître Capet, lors de son ministère.

DURANTY (Jean), âgé de 60 ans, natif de Batan, dép. du Gers, ex-curé, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort comme réfractaire, le 19 vent. an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux.

DURBESSAY (Pierre) dom. à Vezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUREAU (Mathur.), labour. dom. à Mozé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme

conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

DUREAU (René), dom. à Denée-la-Vallée, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 nivose an 2, par la commis. milit. séante à Rennes.

DUREL (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

DUREPAIRE (Jean-Timoth.), ex noble, chef de division de canonniers, dom. à Ambeure, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme conspir., le 14 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

DURET (Ant.), âgé de 40 ans, né à Roanne-en-Foréz, adjudant-général de l'armée des Alpes, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme conspir., le 24 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DURET (Pierre), âgé de 73 ans, rentier, ex-noble, ci-dev. colonel de dragons, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURFORT (G. F. A.), âgé de 35 ans, ex-noble, né à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort, le 21 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir., dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DURHEIMER (Joseph), ex-maire, dom. à Mertzveiller, dép. du B.-Rhin, cond. à mort

comme chef d'attroupemens, le 23 septem. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

DURHONE (Joseph), âgé de 19 ans, natif de Ballan, dép. de l'Ain, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DURIC (Franç.), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DURIEU (Pierre), âgé de 51 ans, natif de Bruges, tailleur, dom. à Ste. Foy, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 29 frim. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme complice d'émigrés.

DURIG (Léodogaric), dom. à Leymen, dép. du H.-Rhin, cond. à mort, le 22 flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

DURJON (Jean-Bapt.), âgé de 35 ans, avoué, né et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme contre-révol., le 24 vent. an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUROLE (Pierre), dom. à Loroux, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUROSOT, dom. à Paris, rédacteur de la gazette de Paris, et d'une autre feuille intitulée le royalisme, cond. à mort, le 26 août 1792, par le trib. crim. établi à Paris le 17 août 1792,

comme convaincu de conspirat.

DUROT (Mathur.), dom. à Latour-Landry, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes.

DUROVILLE (Charles), âgé de 62 ans, ecclésiastique, né et dom. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort comme contre-rév., le 12 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUROY (Jean-Michel), né à Bernay, député à la Conv. nat. du dép. de l'Eure, cond. à mort, le 28 prair. an 3, par le conseil militaire établi à Paris, comme convaincu d'avoir été un des provocateurs des décrets rendus le 1^{er} prairial, d'avoir demandé le réarmement des terroristes, la liberté des conspir. ses collègues, dans la nuit du 12 au 13 germ., et de ceux qui se sont soustraits à l'arrestation etc., et parces faits d'être un des principaux conspir. contre la République, et contre la Conv. nat., dans la révolte des 1, 2, 3 et 4 prairial an 3, il s'est poignardé après la lecture de son jugement, n'étant pas mort de ses blessures, il a été exécuté le même jour.

DUROZET (Jean-Bapt.), âgé de 21 ans, né à Changy, dép. de la Loire, chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 26 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DURUEY (Joseph), âgé de 52 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ci-dev. administ. de la trésorerie nationale, cond.

à mort comme conspir., le 28 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DURUPT (Jeanne-Marie), dom. à Libremont, dép. des Vosges, cond. à mort, le 22 prair. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme receleuse de prêtres réfrac.

DURUT (Claude-Louis), teneur de livres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public, de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

DUSABLE (André), âgé de 53 ans, né et dom. à Sarre-Libre, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 7 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUSAULNIER (Raimond Gab.), âgé de 61 ans, né et domic. à Brioude, dép. de la H.-Loire, ex-noble et lieut. au ci-devant régiment de Beauvoisis, cond. à mort comme conspir., le 28 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUSAUZAY, femme Logny, (Magdeleine-Bernardine), âgée de 26 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 14 messid., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

DUSOULIER (Jean), âgé de 62 ans, ex-empl. aux postes, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 vent., an 2, par la comm. révol. de Lyon.

DUSSARD, voyez CAILLAUT.

DUSSAULT, père (Jean-Maurice), ex-conseiller au ci-devant parlement de Bordeaux, ex-noble, âgé de 64 ans, né et dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort, le 22 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme ennemi de la révol.

DUSSAULX (Jerôme), agriculteur, dom. à Maurizès, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 11 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

DUSSEAU (Louis), dom. à Vezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUSSOLER-St.-MARTIN, (Jean-Auguste), dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, condam. à mort, le 24 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

DUSSOT (Jean), dom. à Nantes, dép. de Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay.

DUSSUEL (Dominique), laboureur, dom. à Montvagnier, dép. du Mont Blanc, condam. à mort, le 17 brum., an 4, par la com. milit. de St. Jean-de-Maurienne, comme émigré.

DUSSURGET (Jacques), âgé de 45 ans, natif de Riverie, dép. du Rhône, dom. à Lyon, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUSSURGET (Jean-François),

âgé de 39 ans, natif de Riverie, dép. du Rhône, avoué, dom. à Lyon, même dép., cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUSSURGET (Nicolas), âgé de 27 ans, natif de Mornant, fabricant de gaze, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUSSURGEY, aîné (Benoît), ci-dev. procureur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

DUTAILLY (Ant.), âgé de 52 ans, né à Besançon, y demeur., dép. du Doubs, homme de loi et agent de Choiseul-la-Beaume, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 flor., an 2, par la trib. rév. de Paris.

DUTAILLY (Nicolas-Etien.), âgé de 38 ans, né à Troyes, dép. de l'Aube, acteur du grand théâtre, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 15 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUTARQUE, femme Pierret, (Marie-Magd.), march. foraine, dom. à Laugny, dép. de l'Aisne, cond. à mort, le 23 frim., an 2, par la trib. crim. du départ. de la Marne, comme voleuse avec récidive.

DUTAY (Jean), dom. à Bouguenais, départ. de Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUTEIL (Jean-Pierre), gén. de divis. d'artill., dom. à Ancy, dép. de la Moselle, cond. à mort

comme traître à la patrie , le 3 vent. , an 2 , par la com. milit. séante à Lyon.

DUTEIL , père (Jean) , dom. à Basse-Goulaine , dép. de la Loire-infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 6 pluv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DUTEIL (Jean) , dom. à Basse-Goulaine , dép. de la Loire-inférieure , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 9 pluv. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DUTEIL (Pierre) , domic. à Bouguenais , dép. de la Loire-infér. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 14 germ. , an 2 , par la com. militaire séante à Nantes.

DUTEIL , fils (Pierre) , dom. à Basse-Goulaine , départ. de la Loire-infér. , condam. à mort comme brig. de la Vendée , le 6 pluv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DUTEIL (Gérard) , direct. et recev. de la Régie , dom. à Thouars , dép. des Deux-Sèvres , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 26 frim. , an 2 , par la com. mil. séante à Saumur.

DUTER (Michel) , âgé de 46 ans , serrurier , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme cont.-révol. , le 9 pluv. , an 2 , par la com. révol. de Lyon.

DUTHIERS (Joseph) , ex-noble , dom. à Buzet , dép. de Lot et Garonne , cond. à mort comme cont.-rév. , le 21 frim. , an 2 , par le trib. crim. dud. dép.

DUTHIL aîné (Sébastien) , âgé de 56 ans , cap. marin , né et dom. à Gauriac , dép. de la

Gironde , cond. à mort , le 13 mess. , an 2 , par la com. milit. séante à Bordeaux , comme cont.-révol. , rangé dans la classe des calomnieux , des fanatiques , et des ennemis de la révol.

DUTILLOT (René) , dom. à Gallet , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 21 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DUTILLY (Jean) , vivant de son bien , dom. à Paris , dép. de la Seine , cond. à mort , le 1 mess. , an 2 , par le trib. crim. dud. dép. , comme distributeur de faux assignats.

DUTOUR (François) , dom. à Melay , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 16 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes.

DUTOUR (Jean) , dom. à Tilliers , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 5 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Savenay.

DUTREAU (Jacques) , labour. , dom. à Closé , dép. des Deux-Sèvres , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 21 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Port-Malo.

DUTREAU (Marie) , ex-noble , dom. à Mortagne , dép. de la Vendée , cond. à mort comme conspiratrice , le 7 pluv. , an 2 , par la com. mil. séante à Angers.

DUTREAU v^o. Chabot (Charlotte) , ex-noble , dom. à Angers , départ. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspi-

ratrice, le 8 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DUTREMBLAY (Franç.-Jean-Louis), âgé de 36 ans, agent de la Régie nat. des charrois, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme prévaricateur, le 12 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris.

DUTREUIL (A.), âgé de 41 ans, né et dom. à Monistrol, dép. de la H. Loire, administ. du district, cond. à mort, le 28 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant pris part à la révolte connue sous le nom du camp de Jalès, dont Dusailant étoit le chef.

DUTREUIL (Nicolas-Franç.), âgé de 46 ans, né à St. Etienne, dép. de la Loire, rentier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUTRONCY (Franç.-Domin.), homme de loi, offic. municipal de Montbrison, départ. de la Loire, et secrét. de la comm. populaire de ladite commune, cond. à mort, par la comm. révol. séante à Lyon.

DUTRONCY père (Claude), âgé de 60 ans, avoué, né et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort comme cont.-révol, le 5 germ., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUTRONE, dom. à Paris, secrét. de l'assemblée primaire de la section du Théâtre Franç., cond. à mort par contumace, le 20 vendém., an 4, comme convaincu d'avoir écrit une circulaire aux habitans de Passy,

Choisy, Bourg-Egalité, Vitry, Sceaux, l'Unité, Villejuif, Ivry, et Boulogne, tendante à armer les citoyens de ces communes contre la Convent. nat., et d'être auteur ou complice de la rébellion qui a éclaté les 12, 13 et 14 vend., an 4, contre la Convention.

DUTRUIS (Jacques), âgé de 26 ans, né à St. Vincent-du-Bois, dép. de l'Eure, garçon d'écurie, dom. à Elbeuf, dép. de la Seine-infér., cond. à mort, le 6 mess., an 2, par le trib. révol. séante à Paris, comme cont.-révol.

DUVAL (L. N.), âgé de 28 ans, né à Senneville, mercier à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

DUVAL (Franç.), dom. à Précigny, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspiratrice, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DUVAL (F.), âgé de 27 ans, né à Maugis, cultivat., cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DUVAL (Hugues-Joseph), âgé de 49 ans, ex-noble, ex-conseiller au parlem. de Bordeaux, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 7 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme ayant payé un homme pour la force dép., par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

DUVAL (Jean-Pierre), dom. à Renou, dép. de la Seine-infér., député à la Convent. nat., mis hors de la loi, par décret du 3 oct. 1793, et par suite des événemens des 31 mai, 1 et 2 juin, même année; il s'est soustrait au jugement, le décret a été rapporté, le 18 frim. an 3, et il est rentré dans le sein de la Convention.

DUVAL père (Joseph), âgé de 80 ans, ex-noble, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 1 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

DUVAL (Math.), compagnon maréchal, dom. à Châlon, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

DUVAL (Pierre-Franç.), cordonnier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 11 prair., an 2, par le conseil milit. séante à Paris, comme convaincu d'avoir lu une pétition liberticide dans la Convent., et pris part à la révolte des 1, 3 et 4 prair., an 3.

DUVAL (Philibert), âgé de 44 ans, natif de Paris, prêtre, dom. à Amplepuis, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon.

DUVAL (René), laboureur, dom. à Gennes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

DUVAL-BEAUMONTEL (M. J. B.), âgé de 63 ans, né à St.

Léonard-de-Beaumont-le-Roger, ex-noble, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

DUVAL-DESPRÉMENIL (Jacq.), ex-noble, âgé de 48 ans, né à Pondichery, conseiller au ci-dev. parlem. de Paris, ex-député à l'assemblée constituante, dom. à Maréfosse, dép. de la Seine-infér., cond. à mort, le 3 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur. v

DUVAUCEL (Louis-Philippe), âgé de 40 ans, ex-fermier-général, dom. à Paris, cond. à mort, le 19 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'un complot contre le Peuple franç., en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des cit.

DUVERDIER (Rosalie), ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspiratrice, le 3 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

DUVERNAY (Aug.-Elisabeth), âgé de 42 ans, ex-noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUVERNAY (Jean-Bapt.), âgé de 46 ans, dessinateur-traceur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 9 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon.

DUVERNE (Barthélemy), âgé de 67 ans, né à Châteauneuf, dép. de la Nièvre, ex-noble,

maréch.-de-camp, dom. à Nevers, même dép., cond. à mort comme cont.-révol., le 25 vent., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUVERNE (M. Joséphine-Thomassine-Pacôme), âgée de 36 ans, née à Mingot, fille ex-noble, dom. à Cosne, dép. de la Nièvre, cond. à mort comme contr.-révol., le 16 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUVERNET (François), labour., dom. à Villazambert, dép. du Mont-Blanc, cond. à mort, le 17 brum., an 4, comme émigré.

DUVIGNAU (Pierre-Hyacinth.), greffier du trib. crim., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

DUVIGNEAU (Pierre-Gilles), ex-curé, dom. à Coussai, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract., le 28 vent., an 2, par le tribunal crimin. dudit département

DUVILLARD (Léonard), conducteur d'une recrue de volontaires, dom. à Limoges, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort, le 7 juin 1793, par le trib. crim. du dép. de l'Yonne, comme cont.-révol.

DUVILLOT (Franc.), dom. à St. Menes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

DUVIVIER (Louis), employé à l'extraordin. des guerres, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 12 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris.

DUVIVIER (Nicolas-Joseph), juge du trib. crim. du 3^e. arrondissement, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Convent. nat., du 10 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11, *idem*.

DUWAES (Anne), veuve de l'Aigle, âgé de 55 ans, ex-marquise, née à Keiniltz en Westphalie, dom. à Montagne-de-Bel-Air, ci-dev. St. Germain-en-Laye, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 21 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice des complots formé par Capet et sa femme.

DYAIS (Jean), dom. à Chanzeaux, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers.

E

EBEAU (Louis), dom. à Bournezeau, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la commission militaire de Nantes.

EBIZAY (Benoît), prêtre, dom. à Vauchelt, dép. de la

Loire, cond. à mort le 27 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme contre-révol.

EBRARD (Claude), commis-quincaillier, âgé de 33 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 12 niv., an 2,

par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

ECHASSERIAU (Jean), menuisier, dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort le 9 brumaire, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme chef des brig. de la Vendée.

ECHELARD (Jules), dom. à Gevezé, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 25 mars 1793, par le trib. crim. dudit départ., comme séditieux.

ECKERT (Catherine), dom. à Orschoirs dép. du Haut-Rhin, cond. à la déportation, le 9 brum., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

EDELMANN (F.), âgé de 45 ans, musicien, né à Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 29 messidor, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

EDELMANN (L.), âgé de 30 ans, né à Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, fabricant d'instrumens, cond. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

EDET (Louis), menuisier, notable, âgé de 66 ans, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort le 15 prairial, an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

EGALITÉ (Louis - Philippe-Joseph), ci-devant duc d'Orléans, premier prince du sang, ci-dev. royal, âgé de 46 ans, dép. de Seine et Oise, né à St.-Cloud, domicilié à Paris, départem. de la Seine, lieutenant-général des armées navales, colonel général des hussards, ex-député à l'assemblée-constituante, député à

la Convention nationale, cond. à mort le 16 brum., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du Peuple Français.

EGLANTINE, voyez FABRE.

EGRETEAU (Louis), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

EGRON (Thomas), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 17 niv., an 2, par la comm. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

EGRONE (Jean), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 14 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

EHRMAN (Louis), receveur du ci-devant prince de Hesse-d'Armstat, dom. à Bourwillier, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 26 brumaire, an 2, par la com. milit., séante à Haguenaou, comme conspirateur.

ELBERT (Louis), dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspirat.

ELEBAT (Pierre), laboureur, dom. à Martigné, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

ELINE ou PLINE (Louis), dom. à Bouguenais, dép. de la

Loire-inf., cond. à mort le 18 germinal, an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

ELIOT (Charles), domic. à Rennes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 28 octobre 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-révol.

EULENBERGER (Ed.-Christ.), ci-devant receveur du prince d'Armstat, et depuis 18 mois de la République, dom. à Verrosten, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 1 vent., an 2, par la com. milit. près les armées du Rhin et Moselle, comme cont.-révolutionnaire.

EMART (Charles), ex-noble. dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 4 nivose, an 2, par la com. milit. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

EMERIE (Etienne), cordonnier, dom. à Istres, dép. des Bouches du Rhône, condam. à mort comme cont.-révol., le 7 frim., an 2, par le trib. révol. dudit département.

EMERY (Joseph-Marie), ex-curé, dom. à Goven, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 28 messidor, an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme réfractaire à la loi.

EMET (d') fils (Philippe), jardinier, dom. à Tucoing, dép. du Nord, cond. à mort le 25 vendémiaire, an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

EMMANUEL (Esprit-Elzeard), commis d'avoué. dom. à Marseilles, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 6 nivose,

an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révolutionnaire.

EMICOT (Michel), dom. à Nuez, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

ENARD (Pierre), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

ENARD (Pierre), dom. à Lagrabetière, dép. de la Vendée, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

ENFRAIN (Pierre), labour., dom. à St. Fulgent., dép. de la Vendée, condam. à mort le 8 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme séditieux.

ENGLERT (Michel), âgé de 34 ans, natif de Berlingec, tailleur pour homme et gendarme, cond. à mort le 11 8bre. 1792, par le trib. du 10 août séant à Paris, comme convaincu d'assassinat.

ENJUBAUT (René-Pierre), homme de loi, proc.-gén.-synd. du dép. de la Mayenne, dragon au 2^e. régim., âgé de 30 ans, né et dom. à Laval, même dép., cond. à mort le 13 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir. et fédéraliste.

ENNOUF (Félicité-Mélanie), âgée de 21 ans, fille, march. de modes, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir composé

des écrits et tenu des propos contre-révolutionnaires.

EPHLIN (Joseph), hussard de Chamboran et déserteur, dom. à Pertau, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 26 germinal, an 2, par le com. milit. de l'armée du Nord, comme contre-révolutionnaire.

EPRON, tisserand, dom. à Dampierre, dép. de Mayenne et Loire; cond. à mort le 26 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

ERARD (Claude), âgé de 42 ans, natif de Combeau-Fontaine, dom. à Lyon, dép. du Rhône, ci-dev. gendarme à pied, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme conspirateur.

ERAUX (Louis), dom. à la Verrerie, dép. de la Vendée, cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, com. brig. de la Vendée.

ERBETAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

EREZERT (Franç.), dom. à Moutiers, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, com. brig. de la Vendée.

ERLOT (Frédéric Erigeat.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, com. brig. de la Vendée.

ERRARD (Laurent), maçon, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 27 mess., an 2, par la com. pop. séante à

Orangc, eomme contre-révolu.

ERRAU (Louis), dom. à Bournezeau, dép. de la Vienne, cond. à mort le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

ESBRUYAT, dit *Lablache*, âgé de 42 ans, né à Monteil, ex-maire de St. Front, cond. à mort le 28 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

ESCALAPONGUAI (4^e. cadet); labour., dom. aux Aldules, dép. des Basses-Pyrénées, cond. à mort le 10 flor., an 2, par la commis. extraordinaire établie à Bayonne, comme émigré.

ESCALETTÉ (Franç.), maire, dom. à Savagnac, dép. du Tarn, cond. à mort le 5 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme instig. et chef d'émeute contre-révolutionnaire.

ESCHLANER (Jacq.), proc. de la commune, dom. à Littenheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 9 8bre 1793, par le trib. crim. dud. départ., comme chef d'attroupeement.

ESCOT (Jean), prêtre, dom. à Laprade, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort le 28 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfractaire.

ESCOURE (L.-Marg.-Bern.), capit. de caval., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 21 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

ESFIAU (Nicolas), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

ESMOING (Paul), ex-curé d'Eymoutier, dom. à Eymoutier, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort le 22 brum. , an 2, par le trib. crim. dud. dép. , comme émigré.

ESNAULT (Mathurin), tisserand, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv. , an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

ESNAULT (Julien), fermier, dom. à St. Laurent-de-la-Plaine. dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 21 niv. , an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

ESPARÈT (Claude), architecte, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 18 frim. , an 2, par la comm. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

ESPIARD-DALLERAI (Auguste-Louis-Joachim), ex-conseiller au parlement de Dijon, âgé de 63 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte d'Or, cond. à mort, le 1 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de Dijon, où étaient les détenus comme suspects.

ESPIER (André), cultiv., âgé de 31 ans, né et dom. à Gap, dép. des Hautes-Alpes, cond. à mort comme cont.-rév. , le 2 germin. an 2, par la com. rév. de Lyon.

ESPINARDY (Joachim-Franç.-André), assesseur du juge de paix, dom. à Courtezon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-rév. , le 22 messid. an 2, par la com. popul. d'Orange.

ESQUÈRE (Michel), valet-de-chambre de Dillon, domicilié à Haute-Fontaine, dép. de la Loire, cond. à mort comme émigré, le 26 flor. an 2, par le trib. crimin. dudit dép.

ESSEUR (Joseph), domic. à Andrezé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

ESTAING (d') (Charles-Louis), ex-comte, ancien amiral et lieutenant-général des armées navales, âgé de 65 ans, natif de Ravel, dép. du Puy-de-Dôme, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-rév. , le 9 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris.

ESTAURAN (d') (Jean-Franç.), rentier et ci-dev. prêtre, âgé de 41 ans, natif de Paris, dép. de la Seine, domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév. , le 27 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

ESTAVARE (Joseph), métayer, dom. à Moncoutaut, dép. des Côtes du Nord, cond. à mort comme conspir. , le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

ESTOR (Joseph-Louis), dit *Figuerolles*, ex-garde du dernier tyran-roi, ex-constituant, âgé de 33 ans, né à Montpellier, dép. de l'Hérault, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-rév. , le 5 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

ESTOURNEL (Franç.-Nicolas), march. de fil, âgé de 24 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév. , le 9 vent. an 2, par la com. rév. de Lyon.

ESTRALAT (Gaspard), prêtre, dom. à Caumont, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 niv. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

ESTUBI (Bonaventure), avoué, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme calomniateur des autorités légitimes, le 8 germ. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

ETAILLOT (Pierre), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

ETÈVE (Jacq.), dom. à St.-Pierre-de-Chemillé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. militaire de Nantes.

ETIENNE, tailleur de pierre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 17 mai 1793, par le trib. crim. dudit départ.

ETIENNE (Ant.), dit *Blegier*, maître de langues, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 vent. an 2, par le trib. crim. dud. départ.

ETIENNE (Dominique), courtier, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 26 pluv. an 2, par la com. militaire de Marseille.

ETIENNE (Jean-Edme), fondeur, âgé de 26 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 3 vend. an 3, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir prêté serment de fidé-

lité à Louis XVII, lorsqu'il fut pris par les brig. de la Vendée, et d'avoir, à son retour, tenu des propos contre-révolus.

ÉTOURNEAU (Charles-Alex.), ex-noble, précepteur, âgé de 25 ans, natif de Larioche en Saintonge, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 17 pluv. an 2, par la com. mil. de Bordeaux, comme contre-rév., pour avoir accepté avec empressement la place de précepteur des enfans de Lebrun, afin de les fortifier dans les sentimens de leur père, et pour n'avoir pas accepté la constitution républicaine de 1793.

ÉTOURNOT (Jean), dom. à la Chapelle-sur-Ordres, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. du Mans.

EUCEL (Gabriel), vigneron, dom. à Scherveiler, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 frim. an 2, par la com. rév. de Schelestat.

EUDE (Jean-Pierre), tailleur de pierre et membre de la commune, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie, et pour avoir pris part à la révolte de la Commune.

EUDELIN (Jacq.), domest., âgé de 32 ans, dom. à Rouen, dép. de la Seine-inf., cond. à mort, le 5 sept. 1793, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche.

EUFRAIN (Pierre), laboureur, dom. à St. Fulgent, dép. de la Vendée, cond. à mort comme

brig. de la Vendée, le 8 frim. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

EUGÈNE (Pierre), gendarme, âgé de 45 ans, natif de Jon, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

EUGENIN (Jean), domic. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 9 frim. an 2, par la com. milit. de Nantes.

EVEILLARD (Mathur.), tonnelier, dom. à Breteuil, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme séditieux, le 7 flor. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

EVRA (J. B. F.), ex-gendarme âgé de 40 ans, né à la Charité-sur-Loire, dép. de la Nièvre, dom. au Gravier, dép. du Cher, cond. à mort comme conspir., le 4 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

EVRADE. Voyez DE ST.-JEAN.

F

FABET (Jean), dit *Raisin*, dom. à Pinceley, dép. du Tarn, cond. à mort le 5 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme perturbateur.

FABIEN (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. seante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FABRE (Jean-Joseph), curé, dom. à St.-Eloi, dép. de la Nièvre, cond. à mort le 28 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. du Puy-de-Dôme, comme réfractaire.

FABRE (Jean-Antoine), dit *Terras*, cultivateur, dom. à Auzargues, dép. du Gard, cond. à mort le 16 niv., an 2, par le tribunal crimin. dudit dép., comme contre-révol.

FABRE-DE-LA-GARDE (Jacques-François), commis de négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 7 germinal, an 2,

par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

FABRE (J. B. Scipion), négociant, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 26 pluv., an 2, par la com. milit. seante à Marseille, comme fédéraliste.

FABRE (Pierre-Joseph), procureur-syndic du dép. des Pyrénées-Orientales, âgé de 50 ans, né et dom. à Perpignan, même dép., cond. à mort le 1 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FABRE (Laurent), charron, cultiv. et notable, dom. à Vénasque, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 15 mess., an 2, par la com. popul. seante à Orange, comme fédéraliste.

FABRE (Jean), tailleur d'habits, dom. à Recoules, dép. de la Lozère, cond. à mort le 14 juin 1793, par le trib. crim. du dép. du Cantal, comme brig. de la Lozère.

FABRE

FABRE (Antoine), déserteur, dom. à Rieutort, dép. de la Lozère, cond. à mort comme brig., le 29 juin, 1793, par le trib. crim. dudit départ.

FABRE-D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), homme de lettres, et député à la Conv. nationale, âgé de 39 ans, natif de Carcassonne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir., en trafiquant de ses opinions, et en devenant auteur du complot de la suppression et de la falsification du décret du 17 vendémiaire, concernant la compagnie des Indes.

FABRY (Etienne), instituteur, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 24 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont-rév.

FABUR-VERNANT (Denys-Henri), ex-fermier-général, ex-noble, âgé de 47 ans, natif de Paris, dép. de la Seine, commandant du bataillon de la section de Molière et La Fontaine, capitaine des chasseurs du bataillon des filles St.-Thomas, dom. à Caen, dép. du Calvados, cond. à mort, le 19 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-rév., et pour avoir mis dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens, qui en faisoient usage.

FACESSOTS (Claude), âgé de 55 ans, né à Montfaucot, dép. de l'Aisne, traiteur, ex-noble de la commune de Sédan, dom. à Lagny-Bagny, dép. des Ar-

Tome 1.

dennes, cond. à mort le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont-rév.

FACHOT (Jean), dom. à St. Paul, dép. de la Vendée, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

FACHOT (François), dom. à St. Pierre de Chauvres, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FAGE (Jean), attaché au grand spectacle, âgé de 46 ans, né à Carcassonne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme contre-rév.

FAGES (Pierre-Jean), dom. à la Malène, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-rév., le 2 juin, 1793, par le trib. criminel dudit dép.

FAGES (Jean-Baptiste), huis-sier, dom. à Meyrveis, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-rév., le 2 juin, 1793, par le trib. crim. dudit dép.

FAGES (Pierre), tisserand; dom. à la Malène, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-rév., le 2 juin, 1793, par le trib. crim. dudit dép.

FAGES (Antoine), dom. St. Chely, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-rév., le 2 juin, 1793, par le trib. crim. dudit dép.

FAGES (Jean-Baptiste), dom. à Desmonts, dép. de la Lozère, cond. à mort le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme chef d'attroupemens.

Z

FAGOT (Jacques), peigneur de laine, dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort le 12 therm., an 2, par la com. milit. séante à Avesnes, comme brig. du dép. du Nord.

FAGUIER DE MARDEUIL (Léon-Louis), ex-conseiller au parlement de Paris, à la seconde chambre des requêtes, âgé de 59 ans, né à Châlons, dép. de la Marne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 1 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-rév.

FAIN (Jean-Louis), âgé de 27 ans, natif de Paris, journaliste, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon, pour les principes de son journal, en faveur des fédéral.

FAISEAU (Jean-Bap.), agent de l'ex-duc de Nivernois, né à Loselle, dép. de la Nièvre, dom. à Douzy, même dép., cond. à mort le 27 mess., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

FAIVRE fils, (Charles-François), dom. aux granges de Lo-ray, dép. du Doubs, cond. à mort le 17 septembre, 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-rév.

FAJARS (Jean-Bap.), écuyer-calvacador du ci-devant cardinal de Rohan, âgé de 56 ans, natif de Strasbourg, dép. du Bas-Rhin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à la déportation, le 16 vent., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, pour avoir tenu des propos inciviques et contre-rév., tendans

à avilir la représentation nat., et les autorités constituées.

FAJOT (Henri-Bern.-Cath.), ex-présid. au parlem. de Toulouse, âgé de 50 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la H. Garonne, cond. à mort le 26 pr., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme consp., en provoquant, signant ou approuvant des arrêtés ou protestations faites au nom du parlem. de Toulouse, le 25 et 27 sept. 179c.

FAJOU (Marie), ^{fms.} Dubois, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 11 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. de Vaucluse.

FALAISSON (Jean-Baptiste), domestique et menuisier, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 14 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-revol.

FALIGAND (Jacques), dom. à la Chapelle, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 14 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

FALLIGAUD (Jean), dom. à Chemillé, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 14 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

FALLOT (Pierre), dom. à Montigné, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. mil. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

FALLOT (Nicolas), dom. à Vesoul, dep. de la H.-Saône, cond. à mort le 14 pluv., an 3, par la com. milit. séante à Ypres, comme émigré.

FALLOUX veuve Marcombe,

(Marie-Jeanne-Mich. Franç.), ex-noble, dom. à Angers, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme contre-révol.

FALQUE (Jean-Louis), ex-recev. des domaines nationaux, dom. à Orange, dep. de Vaucluse, cond. à mort le 6 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

FALSIGAUD (Pierre), dom. à Cholet, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FANARD (François), ex-cordelier, dom. à St. Briey, dep. de la Moselle, cond. à mort le 19 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dep., comme contre-rév.

FANCHON (Clément), bou-tonnier, âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 21 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FANTIN (Laurent), administ. et procureur de la commune, dom. à Lisle, dep. de Vaucluse, cond. à mort le 2 plu., an 2, par le trib. crim. dudit dep., comme chef de rebelles.

FANTOU (Pierre), cuisinier, dom. à Montpellier, depart. de l'Hérault, cond. à mort le 22 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dep., comme distrib. de faux assignats.

FAQUET (J. C.), âgé de 59 ans, né à Aucourt, ex-valet de chambre de la tante du tyran-roi, cond. à mort le 21 messid., an 2, par le trib. révol. séant

à Paris, comme complice de la conspir. de la maison du Luxembourg où il étoit détenu.

FARDEAU (Louis), auberg., dom. à Rablais, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. mil. de Doué.

FARDEAU (Joseph), dom. à Cosset, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

FARDEAU (André), ex-vicomte de Briolay, dom. à Soucelles, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 7 fruc., an 2, par le trib. crim. dudit dep., comme réfract. à la loi.

FARDEAU (Pierre), métayer, dom. à Vezins, departement de Mayenne et Loire, condam. à mort le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme brig. de la Vendée.

FARDYR^{me}. Rapin, (Jeanne) âgée de 50 ans, née à Bordeaux, dep. de la Gironde, dom. à Donzy, dep. de la Nièvre, cond. à mort le 27 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FARGE père, (Policarpe), march. de peaux, âgé de 55 ans, natif de Bully, dep. de la Loire, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 5 plu., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FARGE fils, (Aimé), corroyeur, âgé de 22 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 14 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FARGE (Bernard), relieur de livres, âgé de 23 ans, né et dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FARGE (Etienne), cultiv., âgé de 43, né et dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 19 ventose, an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FARGEAU (Jacques), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

FARGEON v. Bussy, (Louise-Ant.), ex-comtesse, âgée de 68 ans, née et dom. à Montpellier, dep. de l'Hérault, cond. à mort le 9 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FARGEOT (François), huis. dom. à Montignac, dep. de la Dordogne, condamné à mort le 26 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dep., comme contre-révol.

FARIOT (Nicolas-Ant.), dit *Martin*, employé à la poste aux lettres, âgé de 25 ans, né et dom. à Paris, dep. de la Seine, cond. à mort le 27 mess. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FARNAUD (André), directeur d'une filature, dom. à Carpentras, dep. de Vaucluse, cond. à mort le 27 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

FARON (Ant.-Isidore), dit *Bossut*, âgé de 45 ans, ex-commisnaire aux terriers et arpenteur,

né et dom. à Lestang, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 22 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-rév.

FARROT (Léonard), peintre et administrateur de police de la commune de Paris, âgé de 31 ans, né et dom. à Paris, dep. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, cond. le 11 dudit mois par le trib. révol. de Paris, pour avoir pris part à la révolte de la commune.

FASSIN (Ant.-Barth.), médecin, âgé de 41 ans, né et dom. à Arles, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 26 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FATLER (Xavier), cultiv., dom. à Oberschaeffolsheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 4 frim., an 2, par la com. rév. séante à Strasbourg, comme contre-révol.

FAUCHARD, dom. à Angers dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FAUCHEREAU (Joseph-Ant.), tisserand, dom. à Fay-la-Belle, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort, le 5 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

FAUCHÉ (Jean), dom. à Limoges, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort, le 27 messid. an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées occident., comme émigré.

FAUCHEROT (Jacques), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FAUCHET (Claude), prêtre, âgé de 49 ans, né à Erné, dép. de la Nièvre, ci-dev. prédicateur du tyran-roi, ex-évêque constitutionnel du dép. du Calvados, député dudit dép. à la Conv. nat., cond. à mort, le 10 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris, par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793, comme conspir. de la faction-Brissot et de la Gironde, et pour avoir eu des liaisons avec Charlotte Corday.

FAUCHET (Pierre), dom. à Monmurson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FAUCHEUX (Claude-André), imprimeur-libraire, âgé de 53 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, condam. à mort le 25 frim. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol., et pour avoir imprimé des arrêtés de la municipalité avant le siège.

FAUCOMPRÉ, dit *Gaudet*, (Joseph), fabricant de fil, âgé de 33 ans, né et dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FAUCON (Joseph-Vincent), notaire à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 prair.

an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

FAUCONET (Franç.), dom. à St. Michel, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 2 flor. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Moselle, comme réfract. à la loi.

FAUDREAU (Nicolas), dom. à St. Hilaire-du-Bois, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 11 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FAUDOAS (Augustin-Hervés), ex-Marquis, âgé de 57 ans, né à Bayeux, dép. du Calvados, dom. à Canizy, ci-dev. St. Lo, cond. à mort, le 25 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FAUDOAS, femme Beure-paire (Cather.-Michelle), ex-noble, âgée de 49 ans, née à Bayeux, départ. du Calvados, dom. à Falaise, même dép., cond. à mort, le 25 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FAUDOAS (Eléonore-Hervés), ex-noble, fille du marquis de ce nom, âgée de 18 ans, née et dom. à Caen, dép. du Calvados, cond. à mort, le 25 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

FAULCON (Jean-Joseph), ex-sous-Chantre, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfractaire à la loi.

FAULQUIER (Léger-Nicolas), dom. à Clamecy, départ. de la Nièvre, membre dud. dép., ex-substitut du procureur du

ci-dev. tyran-roi , en la ci-dev. élection de Clamecy, cond. à mort, le 25 vent. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

FAUQUIER (Jean-Bapt.), ex-conseiller au Parlement, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 19 frim. an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux, comme contre-rév.

FAURE (Robert), ex-conseiller en la ci-dev. cour des aides, âgé de 46 ans, né à St. Amand-des-Bois, dép. de la H.-Charente, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 3 thermid. an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol., et pour avoir favorisé des conspir. mis hors de la loi d'après les journées du 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

FAURE (Hyacinthe-Franç.), commis drapier, âgé de 27 ans, né à St. Pierre, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-rév.

FAURE (Benoît), offic. municip. de Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 8 frim. an 2, par le trib. de justice rév. séant à Feurs, même dép., comme fédéraliste.

FAURE - MONTALAN (Jean-Franç.), âgé de 43 ans, ci-dev. juge à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 pluv. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

FAURIE (Henriette), ex-religieuse, dom. à Serignan, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le

26 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange.

FAUSOIS (Claude), traiteur, notable, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 15 prair. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

FAUTEMAN (Michel), ouvrier en soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 niv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-rév.

FAVAREL (Siméon-Alexis), salpêtrier, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 prair. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-rév.

FAVEL (Michel), serrurier, âgé de 52 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 12 pluv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-rév.

FAVELLE (Guil.), pâtissier, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 7 pluv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FAVRAS (Thomas de Mahy de) ex-marquis, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 18 février 1790, par le ci-dev. châtelet de Paris, et pendu le 19 dudit, en place de grève, après avoir fait amende honorable devant la principale porte de l'église Notre-Dame, accusé d'avoir formé et tenté de mettre à exécution un projet de cont.-révol., et d'avoir eu l'intention d'attenter à la vie de Lafayette, Bailli et Necker, et d'enlever le roi et la famille royale.

FAVEROL (Perinne), dom.

aux Landes-de-Genusson , dép. la Vendée , cond. à mort , le 18 niv. an 2 , par la com. milit. séante à Nantes , comme complice des brig. de la Vendée.

FAVEROLLES (Henri-Charles-Louis) , âgé de 36 ans , ex-noble , ex-prêtre , inspecteur général des fourrages à l'armée des Pyrénées-Occidentales , ci-dev. lieutenant d'infanterie , ensuite commissaire des guerres , aide-de-camp de Dumourier , dom. à Paris , dép. de la Seine , cond. à mort , le 12 niv. an 2 , par le trib. rév. séant à Paris , comme conspir.

FAVET (Roland) , chaircuitier , dom. à Arles , dép. des Bouches-du-Rhône , cond. à mort comme contre-révol. , le 26 vend. an 2 , par le trib. crimin. révolut. dudit départ.

FAVIER (Alexis) , lieutenant dans les douannes nationales , dom. à Marseille , départ. des Bouches-du-Rhône , cond. à mort comme rebelle , le 23 brum. an 2 , par le trib. crim. dudit départem.

FAVRE (Charles) , originaire suisse , commis négociant , dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort , par la com. révol. séante à Lyon , comme conspir.

FAVRE (Jean-Bapt.) , maréchal-des-logis en chef de la gendarmerie , âgé de 42 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort , le 21 frim. an 2 , par la commis. révol. séante à Lyon , comme contre-révol.

FAVREAU (René) , sellier , dom. à Tallemont , dép. de la Vendée , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 2 avril ,

1793 , par la com. milit. séante aux Sables.

FAVRBAU (Franç.) , labour. , dom. à Touarcé , département de Mayenne et Loire , cond. à mort , le 6 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Saumur , comme conspir.

FAVROT (Joseph) , brigadier , des gendarmes , âgé de 55 ans , natif , du Bois-d'Oingt , dép. du Rhône , dom. à Condrieux , campagne de Lyon , cond. à mort , le 21 frim. , an 2 , par la com. rév. séante à Lyon , comme contre-révolutionnaire.

FAYARD (Etien.) , peintre , âgé de 35 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort , le 12 pluvi. , an 2 , par la com. révol. séante à Lyon , comme cont.-révol.

FAYE (Pierre-Jean) , curé , né et dom. à St. Macaire , dép. de la Gironde , cond. par la com. milit. séante à Bordeaux , à une amende de 10000 livres , à être renfermé jusqu'à la paix , à être exposé aux regards du peuple , pendant six jours , pour avoir calomnié le citoyen Raffin , partagé les crimes des Bordelais , et avoir contribué à égarer les bons citoyens de St. Macaire en faveur de la faction Girondine.

FAYE, dit *Gros* (Jean) , maçon , âgé de 58 ans , natif de Campy , dans le ci-dev. Limousin , dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort , le 23 niv. , an 2 , par la com. révol. séante à Lyon , comme cont. révol.

FAYEL (Gilles-Camille) , juge de paix , dom. à Arcueil , dép. de la Seine , cond. à mort , le 29 frim. , an 2 , par le trib. révol.

séant à Paris, comme conspirat.

FAYOL (Anne-Marie), institutrice, âgée de 64 ans, née et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FAYOL (Simon), chapelier, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

FAYOL (Jean), agriculteur, âgé de 20 ans, dom. au faubourg de Vaise, près Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 23 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FAYOLLE (Philibert), affaneur, âgé de 36 ans, né à Mâcon, dép. de Saône et Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la comm. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

FEILLATREAU, v^c. Dumont, (Renée-Marie), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 8 germ., an 2, par la com. militaire séante à Angers, comme traître à la patrie.

FELIN (Jean-Michel), cultivateur, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 3 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéral.

FEIT (Ant.), forestier, dom. à Berhardswiller, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 13 frim. an 2, par la com. révol. séante à Schelestat, comme fanatiq. contre-révol.

FEITZ-CERF, négoc., dom. à Nidervisse, dép. de la Moselle,

cond. à mort, le 15 vend., an 3, par le trib. crim. dudit départ., comme distrib. de faux assignats.

FÉLISSAN (Charles-Alexand.), commis, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FELISSANT (Georges), gendarme, commis-voyageur, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

FELIX, Fils de Franç. (Joseph), écrivain, dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 12 niv., an 4, par la comm. milit. séante à Bruxelles, comme émigré.

FELUZEAU (Franç.), dom. à Pont-Saint-Martin, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. militaire séante au Mans, comme brig. de la Vendée.

FENA (Jean), dom. à Sorede, départ. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort, le 13 pluv., an 2, par le trib. milit. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, comme émigré.

FENARD (Alexand.), notaire, procureur-syndic du district de Bitche, âgé de 44 ans, né et dom. à Bitche, départ. de la Moselle, cond. à mort, le 26 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., en provoquant l'envoi d'une adresse au tyran roi, sur les événemens du 20 juin 1793, par un discours dans lequel il disoit : « nous regardons comme

nos véritables ennemis ceux qui ont osé et qui oserons proposer l'avilissement et la déchéance du représentant héréditaire de la nation. »

FENAUX (Pierre-François), charretier, âgé, de 40 ans, né à Salincourt, départ. de l'Eure, dom. à Roçai, dep. de Seine et Marne, cond. à mort, le 9 prair. an 2, par le trib. révol. seant à Paris, comme cont.-révol.

FENELON (François-Gabriel), ancien milit., ex-noble, âgé de 57 ans, né à la Haie en Hollande, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. des prisonniers du Luxembourg où il étoit détenu.

FENELON, (voyez SALIGNAC).

FENOTOT (Louis), journalier, domic. à Montigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

FERAGUS (Jean - Nicolas), cultiv. et vannier, dom. à Cadérousse, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 14 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

FERAIN, (né Allemand), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FERAU (J. Guillaume), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FERCHAUD (Claude), dom. à Briaud, départ. de Mayenne et

Loire, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FERDAN (Louis), domic. à Jour, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FERÉ (Perrine), fileuse, dom. à St. Poix, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par la com. révol. séante à Craon, comme brig. de la Vendée.

FERÉ (Jean), dom. à S. Poix, dép. de la Mayenne, condam. à mort, le 27 messid., an 2, par la comm. révol. séante à Craon, comme brig. de la Vendée.

FERÉ (Pierre), tailleur d'habits, dom. à St. Poix, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 27 messid., an 2, par la com. révol. séante à Craon, comme brig. de la Vendée.

FERIOL (Joseph), chirurgien, et cabaretier, âgé de 41 ans, natif de Laguien, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 28 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FERLAT (Henri), miroitier, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

FERMAREL (Jean-Baptiste), mercier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort pour avoir mis en circulation de faux assignats, le 25 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de Paris.

FERNÉ (Etien.), dom. à Re-

chefort, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FERNÉ (Leon), dom. à Rochefort, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FEROIN (Joseph), garçon meûnier, dom. à Saulouard, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 18 nivose, an 2, par le tribun. crimin. du départem. de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

FERON (Guillaume), âgé de 45 ans, journalier, né à Arnouville, dép. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'avoir insulté, outragé les autorités légitimes, en refusant d'obéir aux réquisitions.

FERON (Marie-Adélaïde), femme Rageot, âgée de 40 ans, née à Arnouville, dép. de Seine et Oise, couturière, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 9 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincue d'avoir outragé les administrateurs du dép. de Seine et Oise et du dist. de Montfort-le-Brutus.

FERRAND (Jean-Louis), boucher, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 2 nivose, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révolut.

FERRAND (Jacq.-Laurent), culotier, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 7 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FERRAND (Jean-Baptiste), dom. à Lyon, dép. du Rhône, prêtre réfractaire, cond. à mort, le 18 brum., an 2, par la com. révol. de Lyon.

FERRAND (Joseph), cordonnier, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 18 prairial, an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

FERRAND (Marie-Anne), march. de mouchoirs, dom. à Vitry, départ. de la Marne, cond. à mort le 12 messidor, an 2, par le trib. révol., séant à Paris, comme conspir.

FERRAND (Pierre-Elie), chef de brigade à l'armée du Nord, ci-devant capitaine au régiment de Bassigny, âgé de 57 ans, né et dom. à Castres, dép. du Tarn, cond. à mort le 9 ventose, an 2, par le trib. révol., séant à Paris, comme conspir., ayant tenté d'ébranler la fidélité des soldats envers la Nation.

FERRAND dit *Lapierre* (J.-François-Joseph), domestique, dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort le 12 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

FERRET (Pierre-Ant.), cocher, âgé de 42 ans, né à Paris, dép. de la Seine, dom. à Nussy-dubon-Air, dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 25 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

FERREY (Bonaventure), ex-curé de St.-Denys, dom. à St. Denys-sur-Sar-tois, départem. de l'Orne, condam. à mort le 14 prairial, an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

FERRIEZ (Vincent), chirurgien, âgé de 33 ans, né à Rieul, dép. de la H.-Garonne, dom. à Buire, dép. de la Drôme, cond. à mort le 13 floréal, an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé en août 1792, dans le départem. de la Drôme.

FERROL (Pierre), dom. au Chesne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FERROUSSAT, père (Jean), march. tuilier, âgé de 59 ans, né à Lyon, dép. du Rhône, dom. à Chaponost, Campagne-de Lyon, cond. à mort le 9 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-révol.

FERROUSSAT, fils cadet (Et.), march. sur le port, âgé de 25 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 9 pluv., an 2, par la commission révolution. de Lyon, comme contre-révol.

FERROUSSAT le jeune (Etienn. Grég.). teinturier, âgé de 38 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 6 vent., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FERRUS-PLANTIGNY (Barthélemi), ex-noble, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 20 brum., an 2, par

la com. rév. séante à Lyon; comme conspir.

FERUYANT (Louis-Jacques), ex-trésorier de France, âgé de 37 ans, né et dom. à la Motte-Teney dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 11 prairial, an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme convaincu d'avoir abusé de son autorité de président du comité rév. de la Mothe-sur-Seine, ayant fait faire des dénonciations vagues et calomnieuses, dont il a été le rédacteur, contre un citoyen; de l'avoir fait incarcérer, en l'arrachant à sa famille et à ses fonctions.

FERRY (Charles-Dominique), ex-jésuite, âgé de 48 ans, né à Monaco, dom. à Lyon, dép. du Rhône, condam. à mort le 23 pluv., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-révol.

FERY (Franç.), cocher, dom. à Bruz, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 8 avril 1793, par le trib. crim. dudit départem. comme cont.-révol.

FERY, veuve Dupré (Anne), garde-malade, âgée de 52 ans, née à Mala, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 4 prair., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

FERYAU (René), dom. à la Verrerie, depart. de la Vendée, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

FÉSAN (Jean), bouteillier, âgé de 38 ans, natif de Vaise, expert en titres, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. rév.

de Lyon , comme cont.-révolut.

FESSARD (Jacques), labour., dom. à Daumeray , départ. de Mayenne et Loire , cond. à mort le 4 nivose , an 2 , par la com. milit. de Saumur , comme conspir.

FETI (Jean-Marie), gendarme , âgé de 49 ans , né et domicilié à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort le 21 frim. , an 2 , par la comm. révol. séante à Lyon , comme cont.-révol.

FETIGOT (Pierre), dom. à Pont-St.-Martin , départ. de la Loire-inf. , cond. à mort le 28 niv. , an 2 , par la com. milit. séante à Nantes , comme brig. de la Vendée.

FENGUEUR (Claude), âgé de 46 ans , natif de Neuf-Marché , garde-forestier des bois nationaux , dom. à Arme , condam. à mort le 25 ventose , an 2 , par le trib. révol. de Paris , comme conspirat. , et complice des manœuvres contre-révol. qui ont existé dans le dép. de la Nièvre.

FEUILLE (Jean-Barthélemi), homme de loi , âgé de 42 ans , natif de Monségur , dép. de la Gironde , domic. à Bordeaux , même dép. , cond. à mort le 11 messidor , an 2 , par la com. milit. séante à Bordeaux comme contre-révol. , pour avoir montré dans toutes ses actions un orgueil démesuré , et jamais de patriotisme , et n'avoir fréquenté que des aristocr. , et notamment Pius.

FEUILLET (Jean-Baptiste), march. , dom. à Dieppe , dép. de la Seine-inf. , cond. à mort le 2 floréal , an 2 , par le trib. crim. dudit dép. , comme receleur de prêtres réfractaires.

FEUILLET (Françoise), dom. à Dieppe , dép. de la Seine-inf. , cond. à mort le 2 floréal , an 2 , par le trib. crim. dudit départ. , comme complice des brigands de la Vendée.

FEUILLET (Joseph), chapelier , âgé de 19 ans , né et domic. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort le 14 frim. , an 2 , par la com. milit. de Lyon , comme contre-révolutionnaire.

FEUILLIDE dit *Capotte* (Jean), cultivateur , dom. au Marais-de-Gaborit , dép. du Gers , cond. à mort le 4 ventose , an 2 , par le trib. révol. séant à Paris , comme conspir. et complice de Mangin.

FEUVRIER (Jean-François), dit *Etévenard* , cultivateur , dom. à Grand-Chaux , dép. du Doubs , cond. à mort comme émigré , le 1 frim. , an 2 , par le trib. crim. dudit département.

FEVRET (Ant.), cavalier au 1^{er}. régiment , âgé de 37 ans , né à Fresne , départ. de la H.-Saône , dom. à Epernay , départ. de la Marne , cond. à mort le 7 mess. , an 2 , par le trib. révol. séant à Paris , pour avoir avili les sociétés populaires , et appuyé une pétition qui contrarioit le recrutement.

FEVRIER , dite *Estevenard* , f^{me}. Romain (Jeanne-Claude), cultiv. , dom. à la grande Couche-des-Bois , ci-dev. St. Hypolite , dép. du Doubs , cond. à mort le 14 mess. , an 2 , par le trib. crim. dud. départ. comme émigrée.

FEYDEAU (Franç.-Joseph), ex-capit. au régim. ci-devant Dauphin infant. , âgé de 50 ans ,

né à Metz, dép. de la Moselle, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 9 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

FICHET (Etienne), ferblantier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 18 brum., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme conspir.

FICHET (Etienne), lieut. du vaisseau, dit *le Commerce de Marseille*, âgé de 33 ans, né à St.-Brieux, dép. des Côtes du Nord, dom. à Bezardrieux, même dép., cond. à mort le 2 pluv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration qui a livré Toulon aux Anglois.

FIELVAL (Pierre), employé à la régie nationale, âgé de 40 ans, né à Florac, dép. de la Lozère, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 24 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme l'un des agens du fédéralisme.

FIEVRE (Catherine), dom. à St. Paul, dép. de la Vendée, cond. à mort le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

FIGOT (Etienne), ouvrier en soie, âgé de 40 ans, natif de la Novalèze, dép. du Mont Blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme conspir.

FIGUET (Jean-Bapt.), clerc d'avoué, âgé de 24 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 14 frim., an 2,

par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FIGUET (Jean-Marie), garçon épicier, âgé de 21 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FIGUET (Augustin), chirurgien, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort par la com. révol. séante à Lyon, comme conspirateur.

FIGUREAU (André), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 19 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FILANDEAU (Franç.), dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

FILBEAU (Charles), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 13 niv., an 2, par la commission milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FILET (Bonavent.), chirurgien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort par contumace, par le trib. crim. du dép. de Saone et Loire, comme fabr. et distrib. de faux assignats.

FILHOT-CHIMBAUD (Marg.-Thérèse), âgée de 60 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 1^{er} pluv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme conspir. et convaincue d'avoir fait passer de l'argent à ses enfans émigrés, et d'avoir contribué, en

l'achetant à un prix fou, à dis-
créditer les assignats.

FILHOT (Gabriel - Barthéle-
my-Romain), ex-conseiller au
ci-dev. parlem. de Bordeaux,
dom. à Bordeaux, départ. de la
Gironde, cond. à mort le 22
mess., an 2, par la com. milit.
séante à Bordeaux, comme contre-
révolutionnaire.

FILLIARD (Jérôme), march.
forain, âgé de 32 ans, natif de
Dione, dép. du Mont Blanc,
dom. à Lyon, dép. du Rhône,
cond. à mort le 14 pluv., an 2,
par la com. révol. séante à Lyon,
comme cont.-révol.

FILLION (Franç.), tanneur,
âgé de 53 ans, né et dom. à
Lyon, dép. du Rhône, cond.
à mort le 15 frim., an 2, par la
commis. révol. séante à Lyon,
comme cont.-révol.

FILLION (Pierre), march-
fabric. d'étoffes, âgé de 57 ans,
né et dom. à Lyon, départ. du
Rhône, cond. à mort le 1^{er}. niv.,
an 2, par la com. révol. séante
à Lyon, comme cont.-révol.

FILLON (Franç.), dom. à
Lemur, départ. de Mayenne et
Loire, cond. à mort le 4 niv.,
an 2, par la com. milit. séante à
Savenay, comme brigand de la
Vendée.

FILLOUX (Simon), ex-curé de
Mortemart, dom. à Mortemart,
dép. de la H.-Vienne, cond. à
mort le 28 prair., an 2, par le
trib. révol. séant à Paris, comme
conspirateur.

FILSAC, (Jean), ex-avocat,
secrét.-gén. du dép. du Lot, âgé
de 36 ans, né et dom. à Cahors,
même dép., cond. à mort le 1

prair., an 2, par le trib. révol.
séant à Paris, comme conspir.

FIMBRON (Franç.), dom. à
la Pommeraye, dép. de Mayenne
et Loire, cond. à mort le 15 niv.,
an 2, par la com. milit. séante
à Nantes, comme brigand de la
Vendée.

FISCHER (Jean-Jacq.), minis-
tre protestant, dom. à Dorlis-
hein, dép. du Bas-Rhin, cond.
à mort le 4 frim., an 2, par la
commis. révol. séante à Stras-
bourg, comme cont.-révol.

FISIASTRE (Bastien), dom.
à Châtillon, dép. des Deux Sè-
vres, cond. à mort le 17 niv.,
an 2, par la com. milit. séante à
Nantes, comme brigand de la
Vendée.

FISICAT (Jean-Bapt.), ex-
baron, âgé de 64 ans, né à Lyon,
dép. du Rhône, dom. à St. Ge-
nis-Laval, même dép., cond. à
mort le 28 frim., an 2, par la
commis. révol. séante à Lyon,
comme cont.-révol.

FISSON-MONEVEAU, (Philip-
pe), ci-dev. écuyer et cultiv.,
âgé de 47 ans, né et dom. à Fa-
leyrac, dép. de la Gironde,
cond. à mort le 14 germ., an 2,
par la com. milit. séante à Bor-
deaux, comme cont.-révol., s'é-
tant permis les propos les plus
injurieux contre les représentans
du Peuple, et ayant cherché à
égarer le Peuple en lui disant
qu'il étoit trompé par ses députés.

FITEAU (J.-Math.-Simon),
ex-jésuite, dom. à Bollene, dép.
de Vaucluse, cond. à mort le 21
mess., an 2, par la com. popul.
séante à Orange, comme contre-
révolutionnaire.

FITY (Jean-Joseph), menuisier, âgé de 30 ans, né à Nevers, dép. de la Nièvre, dom. à Buis, dép. de la Drôme, cond. à mort le 18 flor. , an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé dans le départ. de la Drôme.

FLACHON (Pierre-Etienne), sans état, âgé de 53 ans, né et dom. à Briguais, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 frim. , an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FLAMANT (Guill.-Jean), âgé de 57 ans, né et dom. à Paris, march. de souliers, cond. à mort comme fournisseur infidèle, le 12 frim. , an 2, par le trib. rév. de Paris.

FLAMBART, voyez **GODINEAU**.

FLAMME (Catherine-Marie-Joseph), institutrice, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, comme distrib. de faux assignats, le 1 prair. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

FLANDRIN, père (Joseph), vinaigrier, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 18 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

FLANDRIN (Greg.), cireur de toiles, âgé de 28 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

FLANDRIN (Jean), ouv. en soie, fabric. de bas, âgé de 26 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 8 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

FLANDRIN (Bernard), agriculteur, âgé de 25 ans, demeurant aux Portes de la Croix-Rousse près Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 8 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

FLANDROIS (Jean), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

FLAVIGNY, fe. Desvieux, ex-comtesse, âgée de 28 ans, née à Charne, dép. de l'Aisne, dom. à Paris, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare, où elle était détenue.

FLAVIGNY (A. L. J.), âgé de 30 ans, ex-comte, se disant cultiv. , né à Charne, dép. de l'Aisne, y demeurant, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare, où il était détenu.

FLAYOL (Joseph), dit *Printemps*, boulanger et adjud. génér. de l'armée départementale, dom. à Auriolles, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 18 frim. an 2, par le trib. rév. dudit départ.

FLÉCHET (Ant.), chapelier, âgé de 32 ans, né à S. Symphorien-le-Château, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 23 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

FLÉCHIER (César), fabric. d'étoffes, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort comme

fédéraliste , le 18 mess. an 2 , par le trib. crim. dudit départ.

FLENOT (Augustin) , dom. à Angers , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 4 niv. an 2 , par la com. milit. de Savenay.

FLEURDELIS (Pierre) , commis-voyageur , âgé de 27 ans , né et dom. à Lyon , dép. du Rhône , cond. à mort comme contre-rév. , le 23 frim. an 2 , par la com. rév. de Lyon.

FLEURIOT (Franç.) , labour. , dom. à Mozé , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspir. , le 6 niv. an 2 , par la com. milit. de Saumur.

FLEURIOT (Jean) , taillandier , dom. à Soullaines , département de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspir. , le 6 niv. an 2 , par la com. milit. de Saumur.

FLEURIOT. Voyez LESCOÛT.

FLEURY (Jacq.) , laboureur , dom. au Pont-de-Cé , départ. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 12 frim. an 2 , par la com. milit. du Pont-de-Cé.

FLEURY (Jean) , dom. à St. Georges-sur-Loire , départ. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 12 frim. an 2 , par la com. milit. du Pont-de-Cé.

FLEURY (Jean) , dom. à Ste. Lumine du Coutay , dép. de la Loire-inf. , cond. à mort comme brig. de la Vendée , le 15 flor. an 2 , par la com. milit. de Nantes.

FLEURY (Jean) , journalier , âgé de 40 ans , né et domic. à Tray , dép. du Cher , cond. à mort , le 16 mess. an 2 , par le

trib. révolut. de Paris , comme ayant provoqué , par des propos et des manœuvres , la dissolution de la Représentation nationale.

FLEURY (August.-Guill.) , dit *Cherbourg* , sous-lieut. d'un escadron de cavalerie , dom. à Angers , dép. de Mayenne et Loire , cond. à mort comme conspirat. , le 2 germ. an 2 , par la comm. milit. d'Angers.

FLEURY , fe. Arnaud (Marie-Modeste-Bibianne) , dom. à St. Hilaire-du-Bois , dép. de la Vendée , cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée , le 18 niv. an 2 , par la com. milit. de Nantes.

FLEURYE, v^e. Tardy (Louise) , fermière , âgée de 40 ans , née à St. Etienne , dom. à Challans , dép. de la Vendée , cond. à mort comme contre-rév. , le 7 mess. an 2 , par le trib. rév. de Paris.

FLOBERT (Nicolas) , artiste vétérinaire , âgé de 36 ans , né à St. Just , dép. de la Marne , dom. à Nogent-sur-Seine , départ. de l'Aube , cond. à mort , le 9 vent. an 2 , par le trib. rév. de Paris , pour avoir tenu des propos inciviques et contre-révolution.

FLOCON (Pierre-Franç.) , ex-curé de Romancourt , y dem. dép. des Ardennes , cond. à mort comme réfract. à la loi , le 23 mess. an 2 , par le trib. crim. du départ. de la Meuse.

FLORANT (Etien.) , cultiv. , dom. à Bédouin , dép. de Vaucluse , cond. à mort comme contre-rév. , le 9 prair. an 2 , par le trib. crim. dudit départ.

FLORAVANT (Jean - Joseph) , dom. à Cairanne , dép. de Vaucluse , cond. à mort comme émi-gré ,

gré, le 4 brum. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

FLORENCE (Jacq.), domic. à Jetay, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

FLORENCEAU (Pierre), dom. à Bonnœuvre, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

FLORENS (Louise-Marthe-Adelaïde), ex-noble, domic. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme conspir., le 6 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

FLORENT (Pierre), domic. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

FLORET (Claude), march. de blé et juge de paix, âgé de 50 ans, né et domic. à Lyon, département du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 pluv. an 2, par la comm. rév. de Lyon.

FLORIN (Pierre), âgé de 28 ans, né à Voiteure, charpentier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-rév.

FLORISSON (André), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FLOSSE jeune (Jean-Baptiste-Nicolas), âgé de 36 ans, maître de postes, membre du directoire du dép. de la Moselle, né et

Tome I.

dom. à Boulay, même dép., cond. à mort, le 17 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'avoir suspendu arbitrairement les lois des 14 et 15 avril 1790, relatives aux biens provenans des relig.

FLOTON (Claude), labour., dom. à Argentré, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé, comme brig. de la Vendée.

FLOURON (Jean Bapt.), dom. à St. Chely, dép. de la Lozère, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dud. dép.

FLOUTIER (Jean), marchand d'étoffes, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort le 1^r. therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme fédéraliste.

FLOVET (Ant.-Julien), adj. à l'état-major de l'armée d'Italie, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par le trib. milit. du 2^e. arrondissement de l'armée d'Italie, comme traître à la patrie.

FOACIER (Pierre-Louis), âgé de 74 ans, ex-noble, né à Rouen, dép. de la Seine-infér., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FOIFRANQUET ^{fme}. Letombe, (Marguerite), dom. à Coulommiers, dép. de Seine et Marne, cond. à mort, le 12 pluv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

FOIRET (J.), âgé de 27 ans,

A a

né et dom. à Bruges, écrivain, cond. à mort, le 18 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

FOISLEGURET, dom. à Rhodès, dép. de l'Aveyron, cond. à mort, le 28 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme receleur de prêtre réfract.

FOISSAC (Pierre), dom. à St. Victor, dép. de l'Aveyron, cond. à mort, le 9 avril 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

FOISSEY (Jean-Bapt-Nic.), vigneron, dom. à Horses, d. p. de la H. - Marne, cond. à la déportation pour 20 ans, par le trib. crim. dud. dép., le 30 brum., an 2, comme conspir.

FOIX (Jean Marie), dom. à Ligny, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort, le 12 therm., an 2, par la com. mil. de l'armée du Nord, comme émigré.

FOLETTIER (Martin), âgé de 17 ans, natif de Monistrol., dép. de la H.-Loire, étudiant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FOLLER (Pierre-Franç.-René), âgé de 27 ans, ex-noble, né à Poitiers, départ. de la Vienne, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'avoir favorisé les rebelles de la Vendée.

FOLLEREAU (Pierre), ex-bénédictin, dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne, comme réfract. à la loi.

FOLLOPPE (Georges), âgé de 64 ans, né à Oucalix près Yvetot, dép. de la Seine-infér., pharmacien, offic. municip. de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 21 flor. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice des complots formés par Capet, sa femme, et sa famille.

FOLZER (Pierre-François), cultivateur, dom. à Vandœuvre, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

FONBOURGADE (Jean), ex-noble, âgé de 78 ans, natif de St. Payde-Castets, dép. de la Gironde, dom. à Bordeaux, même dép., cond. à mort, le 1^r. therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

FONBOURGADE, fille (Jeanne), âgé de 31 ans, née à St.-Payde-Castets, vivant avec son père, ex-noble, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 1^r. therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont. révol.

FONCHARD (Jean), dom. à Laronsière, dép. de la Loire-inférieure, cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FONFRÈRE (Etienne), dom. à la Bastide, dép. de Lot et Garonne, cond. le 22 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches du Rhône, à 12 ans de fers, à être ensuite déporté et ses biens confisqués, comme cont.-révol.

FONFRÈRE, voyez BOYER.

FONROSE, (Elie-Jean), âgé de 56 ans, né à Peyrand, dép. de la Dordogne, ex-conseiller aux requêtes du palais du parlement de Bordeaux, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 1^r. therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-rév.

FONTAINE (Pierre), dom. à Graveson, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 8 vent., an 2, par la com. milit. séante à Marseille, comme émigré.

FONTAINE (Pierre), boulanger, doct. à Tarascon, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 22 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme cont.-révol.

FONTAINE (Joseph-Marie), âgé de 50 ans, natif de Bangère, départ. du Mont-Blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 2ⁿ frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FONTAINE (Etienne), âgé de 57 ans, ex-garde du dernier tyran-roi, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FONTAINIER (Jean), notaire, dom. à Roguemaure, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 23 mess., an 2, par le trib. crim. du départ. du Gard, comme cont.-révol.

FONTANIER (Pierre), dit *Arpajon*, journalier, dom. à Nasbinals, dép. de la Lozère, cond.

à mort, le 7 vent.; an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

FONTAROI (Augustin), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FONTEAU (Louis), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé, comme brig. de la Vendée.

FONTELLE (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FONTENAU (Pierre), dom. à Vezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FONTENAU (Jean), dom. à St. Simphorien, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FONTENAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

FONTENAU (Franc.), dom. à Lachâtaigneraye, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

FONTENAU (Etienne), tisse-

rand, dom. à Lachâtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme conspirateur.

FONTENAY (Pierre), dom. à Cray, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

FONTENAY (François), dom. à Temoine, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FONTENAY (Jean), dom. à Lachaussée, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FONTENEAU (Julien-Joseph), dom. à Haute-Goulaine, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 26 brum., an 2, par la com. limit. séante à Rennes, comme brig. de la Vendée.

FONTENEAU (René), dom. à la Haye, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 6 pluv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vend.

FONTENEAUX (Jean), dom. à Getigney, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FONTENEAUX (Pierre), dom. à Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 30 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FONTENIN (Pierre), dom. à Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

FONTENON (René), dom. à Lablefière, dep. de la Vendée, cond. à mort le 3 niv., an 3, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FONTVIEUX (Jean-Baptiste-Georges), offic. des chasseurs de Gévaudan, âgé de 34 ans, natif du duché des Deux Ponts, dom. à Paris, dep. de la Seine, cond. à mort le 18 juin 1793, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

FONTIGNY (Claude-Michel), ancien commiss. civil aux îles du Vent, ex-noble, âgé de 64 ans, né et dom. à Paris, dep. de la Seine, cond. à mort le 19 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FONTMERVAULT (Georges-Pairon), dom. à Usson, dep. de la Vienne, cond. à mort le 28 mars 1793, par le tribunal crim. dud. département, comme contre révol.

FORAS (Hubert), institut., demeurant au faubourg de Vaise près Lyon, depart. du Rhône, cond. à mort par la com. révol. de Lyon, comme fédéraliste.

FORAY (Pierre-Marie), notaire, ci-dev. administr. du district de la Campagne de Lyon, âgé de 29 ans, natif de St. Germain-Laval, dom. à Villechenère, dep. du Rhône, cond. à mort le 6 ventose, an 2, par

la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FORBIN (Gaspard), ex-marquis, rentier, âgé de 53 ans, né à Aix, dep. des Bouches du Rhône, ex-présid. du parlement d'Aix, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, com. contre-révol.

FORCEVILLE (Elisab.-Franç.), ex-noble, âgée de 42 ans, née à Forceville, dep. de la Somme, dom. à Paris, dep. de la Seine, cond. à mort le 18 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FOREL (Alexis), domestique, âgé de 24 ans, natif de St. Falissier, dep. de l'Ardèche, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 18 frim., an 2, par la commiss. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FOREL (Barthélemi), menuisier, offic. municipal, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort par la commiss. révol. de Lyon, comme fédéraliste.

FOREST (Joseph), homme de loi, dom. à Apt, dep. de Vaucluse, cond. à mort le 19 mess., an 2, par la com. popul. d'Orange, comme fédéraliste.

FORESTIER (Jean-Etienne), âgé de 46 ans, fondeur et membre de la commune de Paris, né et dom. à Paris, dep. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, cond. à mort par le trib. révol. de Paris, le 10 dud. mois, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

FORESTIER (Jean), prêtre, dom. à Canourgue, dep. de la Lozère, cond. à mort le 28 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dep., comme réfractaire à la loi.

FORESTIER (Jean), dom. à Mohmart, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FORESTIN (Pierre), domest., dom. à la Limousinière, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FORGETTE (René), dom. à Merannes, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FORGERIE (Jean-Baptiste), dom. à Pineaux, depart. de la Vendée, cond. à mort le 27 messid., an 2, par le trib. milit. du 1^{er}. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales, comme émigré.

FORIEN (Jean), déserteur, âgé de 27 ans, né et dom. à Sentilly, dep. du Loiret, cond. à mort le 3 messid., an 2, par le tribun. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FORIEN (Ch.-Franç.-Joseph), journalier, dom. à Loray, dep. du Doubs, cond. à mort comme émigré, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

FORILLON (Guillaume), dom. à Montauban, depart. du Lot, cond. à mort le 28 brum., an

2, par la com. milit. séante à Auxonne, comme émigré.

FORISSIER (Jean-Baptiste), soldat, âgé de 36 ans, natif de St. Galmier en Forez, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort le 15 frim., an 2, par la commiss. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FORRESTIER (Jacques), dom. à Geneton, depart. de l'Indre, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., par la com. milit. séante à Doué.

FORRET (Joseph), âgé de 27 ans, né à Bruges en Autriche, y demeurant, cond. à mort le 18 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirat, voyageant sans passe-port.

FORTIER garçon maréchal, dom. à Choue, dep. de Loir et Cher, condam. à mort comme contre-révol., le 17 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dep.

FORTIER (Jacques), maçon, dom. à Neuville-les-Wassigny, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 27 frim. an 2, par le trib. crim. dud. dep. comme distrib. de fausse monnoie.

FORTIER (Franç.), dom. à St. Georges, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

FORTIN (Françoise), dom. à Laloge, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FORTIN (Franç.), âgé de 43 ans, natif de Douzeville, march. cirier à Verdun, départ. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor.

an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. qui a existé à Verdun.

FORTIN (Jacques), dom. à Dardelay, dép. de la Vendée, cond. à mort le 14 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vend.

FORTIN (Pierre), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FORTIN (Ant.), dom. à Trezevent, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, com. brig. de la Vendée.

FORTIN (Louis), dom. à Vreuil, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

FORTIN (André-François), capit. de la gendarmerie des tribunaux de Paris, pensionné par la République, âgé de 60 ans, né à Paris, dom. à Sens, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 27 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice des crimes de Capet, à la journée du 10 août 1793, en cherchant à faire crier *vive le Roi* par les gendarmes qu'il commandoit.

FORTIN (Gabriel-Joseph), employé à l'habillement des troupes, âgé de 44 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 4 prair. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme prévaricateur.

FORTIN (Pierre-François),

tourbier, dom. à Bresle, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 6 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-rév.

FORTUNEAU (Jacques), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FORTUNEAU (Franc.), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vend.

FORTUNEAU (Noël), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FORTUNET (Jacques), confiseur, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 27 messid. an 2, par la comm. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

FOSSAT, dit *la Tempête*, dom. à Moissac, dép. du Lot, cond. à mort, le 6 avril 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme chef de révoltés.

FOSSENGUI père, (Sébastien-François), fontainier, dom. à Aix, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 27 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

FOSSERAT (Franc.), dom. à Gray, dép. de H.-Saône, cond. à mort, le 29 vent. an 2, par le trib. crim. du dép. du Morbihan, comme brig. de la Vend.

FOSSIER (Pierre), gendarme dom. à Paris, dép. de la Seine,

cond. à mort, le 6 prair. an 3, par le conseil milit. de Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'Arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés contre la Conv. nat., dans les journées des 1, 3 et 4 prair. an 3.

FOTÈRE (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la commis. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOUBERT (Adelaïde-Marie), ex-religieuse, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 21 pluv. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme fanatique contre-révol.

FOUCARD (Jean-Pierre), charretier à l'armée du nord, âgé de 41 ans, né à Hore, dép. de la Somme, dom. à Sorel, même départem., cond. à mort, le 2 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir., ayant provoqué l'aviilissement et la dissolution de la représentation nationale.

FOUCAULT (Joseph), âgé de 42 ans, né à Clermont, ex-offic. au 22^e. régiment, dom. à Bergues, dép. du Nord, cond. à mort, le 19 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FOUCAULT (Etienne), âgé de 55 ans, ex-juge du trib. révol., ré à Burges-les-Bains, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 17 flor. an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Fouquier-Tinville.

FOUCHARD (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv. an 2,

par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOUCHARD (Jacques), jardinier, dom. à Messanger, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

FOUCHARD (Etien.), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOUCHÉ (Guillaume), dom. à Ste. Lumine-dn-Coutay, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 3 flor. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOUCHÉ (Louis), dom. à St. Paul, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme brig. de la Vend.

FOUCHER (Louis), vigneron, dom. à Chassay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 19 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

FOUCHEREAU (Jean), labour., dom. à Largeusse, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FOUCHEREAU (Jean), garçon meûnier, dom. à Pugny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

FOUCHEREAU (Pierre), métayer, dom. à Chiché, dép. des

Deux-Sèvres, cond. à mort; le 9 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme brig. de la Vendée.

FOUCIER (Benoît), domest., dom. à Roquemadon, dép. du Lot, cond. à mort, le 16 germ. an 2, par la com. milit. séante à Bruxelles, comme émigré.

FOUET (Jean), dom. à Melay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la comm. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOUGERAI (Charles), dom. à Chauzeaux, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOUGERAT (Joseph), cultiv., âgé de 67 ans, né à Chaudresac, départ. de la Charente, dom. à Maux, même dép., cond. à mort, le 22 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

FOUGÈRE, femme Simon Chaudouteau (Jeanne), ex-noble, née à Vors, dép. de la Charente, dom. à Vors, même dép., cond. à mort, le 27 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

FOUGERET (Jean), ex-noble, recev.-gén. des finances, âgé de 60 ans, né et dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort le 20 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

FOULCHIRON (Claude), ouvrier en soie, âgé de 63 ans, natif de Saint-Etienne, départ. de la Loire, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 29 niv.,

an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FOULON, f^me. Garbet (Anne-Angélique), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 messid., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meurthe, comme émigrée.

FOUQUÉ (Pierre), volontaire dans le 5^e. batail. de chass., infant. légère, dom. à Montesquieu-Volvestre, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort, le 10 flor. an 2, par la com. extraord. séante à Bayonne, comme émigré.

FOUQUET, cadet (Agricol), fabricant de taffetas, domic. à Avignon, départ. de Vaucluse, cond. à mort, le 4 messid., par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

FOUQUET (Jean-Bapt.), ex-procureur-fiscal, âgé de 51 ans, né à Parmi, dép. de la Seine-inf., dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, condam. à mort, le 14 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ayant tenu les propos les plus cont.-révol.

FOUQUET (Robert - Jacques-Charles), adjudant-général d'artillerie, ci-dev. magasinier, dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 25 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme cont.-révol.

FOUQUET (Robert - Jacques-Joseph), adjud.-gén. d'artillerie, dom. à St. Nicolas-de-Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 25 germ., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme prévaricateur.

FOUQUET (Jean-Nicolas), officier public à Soulaire, dép.

de Mayenne et Loire; cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

FOUQUIER-TINVILLE (Ant.-Quentin), âgé de 48 ans, né à Héronelle, dép. de l'Aisne, dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-procureur au châtelet, accusateur public près le trib. rév. de Paris, cond. à mort, le 17 flor. an 3, comme conspir., et notamment pour avoir fait périr une foule innombrable de français, de tout âge et de tout sexe, sous le prétexte de conspir., pour avoir fait juger 60 à 80 individus en 4 heures, avoir fait encombrer des charrettes préparées dès le matin, de victimes dont les qualités n'étoient point désignées, et contre lesquelles, les jugemens signés en blanc, ne contenoient aucunes dispositions; d'en avoir fait mettre hors des débats, d'avoir composé le jury de jurés à lui affidés, &c.

FOURCADE (Laurent), agriculteur, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 1 therm. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

FOURCAULT DE PAVANT (René-François), notaire, âgé de 44 ans, né à Argenton, dép. de l'Indre, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort, le 2 vent., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu avec les ennemis extérieurs des correspond. en 1792 et 1793.

FOURCHUT, dit *Lecamus* (Jean-Bapt.) propriétaire-foncier, ex-seigneur de St. Pierre-de-Castres, dom. à Bagnols, dép. du Gard,

cond. à mort, le 15 messid., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-révol.

FOURGEON (Aubert), tailleur de pierre, dom. à St. Cleinentin, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FOURGON, dit *Maisonforte*, (Roch-Marie-Vital), ex-noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FOURICE (Mathurin), dom. à Feuillet, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOURLENS, fils de Philippe-Ant. (Pierre-Ant.), domic. à Turcoing, dép. du Nord, cond. à mort., le 25 vend., an 2, par la com. mil. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

FOURMESTREAU, dit *Brisseuille* (Ignace-Joseph), ex-conseiller au parlement de Paris, âgé de 52 ans, né à Lille, dép. du Nord, dom. à Sceaux-l'Unité dép. de la Seine, cond. à mort, le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

FOURMY (Etienne), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOURMY (René), taupier, dom. à Quelaines, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 23 prair., an 2, par la com. révol. séante à La-

val, comme brig. de la Vendée.

FOURNEAU (Jacques), dom. à S. Germain, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOURNEAU (René), dom. à Andreze, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 19 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOURNEAU (Franc.), dom. à Bran, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FOURNEAU (Pierre), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 juil. 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme distrib. de faux assignats.

FOURNEL (Joseph), dom. à Paris, dép. de la Seine, gendarme, cond. à mort, le 6 prair.; comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés, les 1, 3 et 4 prair., an 3, par la com. milit. établie à Paris.

FOURNIE (Louis), domic. à Laval, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 2 juin 1793, par le trib. criminel dud. dép., comme cont.-révol.

FOURNIER (J. B.), âgé de 67 ans, né et dom. à Longjumeau, dép. de Seine et Oise, ex-commissaire des guerres, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

FOURNIER (Jean), dit *Carrizet*, voiturier, dom. à Aigue-Perse, dép. du Puy-de-Dôme,

cond. à mort comme cont.-rév., le 27 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép.

FOURNIER (Pierre - Jean), peintre, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, condam. à mort comme conspir., le 25 brum., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux.

FOURNIER (Jean-Bapt.), brocanteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 15 août 1792, par le trib. crim. dud. départ.

FOURNIER, ci-dev. prier-curé de Nasbinals, y demeurant, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme complice de séditieux.

FOURNIER, dom. à Ste.-Lucie, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. dud. départ. comme complice de séditieux.

FOURNIER (Joseph), ex-curé et instituteur, âgé de 31 ans, dom. à Parelhen, dép. de la Dordogne, cond. à mort, le 18 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

FOURNIER (Pierre-Charles), épicier, offic. municip., âgé de 42 ans, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

FOURNIER, dit *Devarenes*, (J. J. Julien), major d'infant., âgé de 55 ans, né et dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, ex-chevalier de St. Louis, cond. à mort, le 2 messidi, an 2, par le tribun. révolutionnaire de Paris,

comme conspirat. et fédéraliste.

FOURNIER, femme de Lys, (Adélaïde), ex-noble, âgée de 42 ans, née et dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir., ayant pris part à la rébellion des dép. fédéralistes.

FOURNIER, dit *Autanne*, (Jean-Bapt.), ex-marquis, dom. à Valréas, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 29 mess. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

FOURNIER (veuve Chabanne, (Marie Françoise-Hyacinthe), ex-marquise, âgée de 47 ans, née à Quincy-sur-Yonne, dom. à Nevers, dep. de la Nièvre, cond. à mort, le 25 vent. an 2 par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol., accusée d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à assassiner le Peuple, à discréditer les assignats, et d'avoir prêché le fédéralisme et le royalisme.

FOURNIER (Ant.), tisserand, dom. à la Poitivinière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 23 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Angers, comme conspir.

FOURNIER (Mathur.), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 14 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée,

FOURNIER (Joseph), juge de paix, dom. à la Ciotat, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort, le 28 frim. an 2, par le

trib. crim. dud. dép., comme prévaricateur.

FOURNIQUET (Ant.-Michel), commis march. de charbon, âgé de 26 ans, né à Paris, dép. de la Seine, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 19 pluv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FOURQUIER (Jean), employé dans les traites, dom. à Availles, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 29 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme chef des brig. de la Vendée.

FOURRA (Jacques), agriculteur, âgé de 56 ans, né à Beaujeu, dép. du Rhône, dom. à Lyon, même dép., cond. à mort, le 15 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FOURRET (Franç.), dom. à Doué, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspirateur.

FOURRISEAU (Louis), dom. à Vezins, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOURRISEAU (Louis), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FOUSSAT (Pierre), commis au canton de Beaucaire, dom. à Beaucaire, départ. du Gard, cond. à mort, le 29 messid. an

2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

FOUSSE-GRIVE (François), épinglier, âgé de 27 ans, né et dom. à Caussade, dép. du Lot, cond. à mort, le 3 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

FOUTY, femme divorcée de Dreyre, émigré, (Marie-Barbe), dom. à Sarre-Libre, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 7 vent. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FOUYÉ (Vincent), dom. à Monmusson, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comm. brigand de la Vendée.

FRABOULLET (Jérôme), dom. à St. Caradée, dép. des Côtes du-Nord, cond. à mort, le 25 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fabricant de fausse monnaie.

FRADEL (Gaspard), rentier ex-noble, âgé de 47 ans, natif de Montellier, dom. à St.-Félix, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

FRADIN (Louis), ci-devant maire d'Aurillon, ex-moine, dom. à Aurillon, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 27 brum. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme chef des brig. de la Vendée.

FRAISSE (Philibert), prêtre réfractaire, âgé de 68 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 27 frim. an 2, par la com. révol. séante à

Lyon, comme contre-révolut.
FRAISSE (Pierre), âgé de 63 ans, ci-dev. chanoine, prêtre réfractaire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 2 frim. an 2, par la commis. rév. séante à Lyon.

FRAMON, (Louis), dom. à Valence, dép. du Tarn, cond. à mort, le 30 vend. an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

FRANCHICOURT (Jean-Joseph), prêtre, dom. à Marseille, départ. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 18 brum. an 2, par le trib. crim. révol. dud. départem.

FRANCHOMME (César-Auguste), chasseur au 2^e. batail. des chasseurs François, dom. à Lille, dép. du Nord, cond. à mort, le 29 therm. an 2, par la com. milit. de l'armée du Nord, comme émigré.

FRANCHY (Jean), ouvrier en soie, âgé de 42 ans, natif de Turin en Piémont, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 8 niv. an 2, par la com. révol. séant à Lyon, comme contre-révol.

FRANÇOIS, dit *Cadet*, (Charl.), cultiv., âgé de 37 ans, né à Boissi-sur-Marne, dom. à Champoget, dép. de Seine et Marne, cond. à mort, le 19 prair. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FRANÇOIS (Pierre), compagnon faiseur de bas, âgé de 36 ans, natif du Mont-blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim. an 2, par

la com. milit. séante à Lyon, comme contre-révol.

FRANÇOIS (Jean-Paul), domest., âgé de 30 ans, natif de Poupière en Lorraine, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

FRANÇOIS (Pierre-Philippe), commis. du receveur du canton de la Campagne-de-Lyon, âgé de 32 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 9 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

FRANÇOIS (Jean), ferblantier, âgé de 38 ans, natif de Belves, dom. à Ste-Foy, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 25 frim. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

FRANÇOIS, dit *Salpêtrier* (N.), âgé de 54 ans, né à Dommartin, dép. des Vosges, labour. et procureur de la commune de Soulière, dép. de la Meuse, y dem. cond. à mort, le 18 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir soustrait des conspirateurs au glaive de la Loi, par suite des journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

FRANCON (Jean-François), journalier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 25 vent. an 2, par la commis. rév. seante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

FRANCONNIER (Jacq.), dom. à Port-Malo, dép. d'Ille-et-Vilaine, cond. à mort, le 26 niv. an 2, par la com. milit. de Port-

Malo, comme brig. de la Vendée.

FRANCOT (Pierre), brocanteur, âgé de 61 ans, né à Beville, dép. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 messid, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public, de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rotir et le manger.

FRANCOUL (Jean), homme de loi, dom. à Marseille, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort le 16 septembre, 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

FRAN-KART fils, (J.), âgé de 28 ans, né à Paris, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

FRANQUART, *fme.* fille de Georges Franquart (Ursule-Marine), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort le 15 vent., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fabricatrice et distributrice de fausse monnaie.

FRANTZ (André), ferblantier, dom. à Oberenheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 22 octobre, 1793, par contumace, par la com. révol. séante à Strasbourg, comme chef d'émeute.

FRAPIN (René), garçon sellier, dom. à la Haie, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort le 12 germinal, an 2, par la

com. milit. seante à Tours; comme brig. de la Vendée.

FRAPPIER (Augustin-Edme), maire, ex-juge, dom. à Douzy, dép. de la Nièvre, cond. à mort le 27 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

FRASAN veuve Devillard (M. S. F.), âgé de 30 ans, née à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 19 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspir. de la prison du Luxembourg où elle étoit détenue.

FRASSEN veuve Arrachart, (Marie-Marguerite-Marthe), accoucheuse, âgé de 54 ans, dom. à Arras, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort le 25 germinal, an 2, par le trib. révol. séant à Arras, comme complice de la conspir. contre le Peuple français et sa liberté, et en conservant une infinité d'écrits propres à corrompre l'esprit public et les citoyens.

FRAU (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. seante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FRAVAL (Pierre-François), ex-noble, et receveur des droits de Bretagne, dom. à Châteauneuf, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 2 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

FRECAULT-LANTY (G.), âgé de 80 ans, né à Paris, dép. de la Seine, et doyen du grand conseil, cond. à mort le 8 therm., an 2, par le trib. révol. séant

FREMONT (Louis), boulanger,

à Paris, comme conspirateur.

FRÉCHAU (Germain), per-
ruquier, âgé de 29 ans, né à
Auxerre, dép. de l'Yonne, dom.
à Lyon, dép. du Rhône, cond.
à mort le 14 niv., an 2, par
la com. révol. séante à Lyon,
comme contre-révol.

FREDEL veuve Jouanis,
(Louise-Charlotte), dom. à St.-
Malo-de-filis, départ. d'Ille et
Villaine, cond. à mort le 2 fruc.,
an 2, par la com. révol. séante
à Rennes, comme complice des
brig. de la Vendée.

FREDERIC DE SALM-
KIRBOURG, âgé de 48 ans,
né à Limbourg en Belgique,
prince d'Allemagne, colonel à
la suite des troupes allemandes,
et ci-devant commandant de
bataillon, dom. à Paris, cond.
à mort le 5 therm., an 2, par
le trib. révol. séant à Paris,
comme complice d'une conspir.
dans la maison d'arrêt des Carmes
où il étoit détenu.

FREDERIC (Jean), gardien
de la tour d'Obérenheim, dom.
à Neytrazheim, dép. du Bas-
Rhin, cond. à mort le 13 frim,
an 2, par la com. révol. séante
à Schelestat, comme chef d'a-
troupement.

FRÉDERICK (Nicolas),
tailleur des pages du tyran-roi,
âgé de 51 ans, né à Clouenge,
dép. de la Moselle, dom. à
Versailles, dép. de Seine et Oise,
cond. à mort le 25 mess., an
2, par le trib. révol. séant à
Paris, comme conspir.

FREDIÈRE (Jean), géomètre,
dom. à Lyon, dép. du Rhône,
cond. à mort, le 5 brum., an

2, par le trib. révol. séant à
Lyon, comme fédéraliste.

FREDIN (Jacques), dom. à
Bertignoles, départ. des Deux-
Sèvres, cond. à mort le 10 niv.,
an 2, par la com. milit. séante
à Nantes, comme brig. de la
Vendée.

FREDIN (Pierre), dom. aux
Aubiers, dép. des Deux Sèvres,
cond. à mort le 3 niv., an 2,
par la com. milit. séante à Sa-
venay comme brig. de la Vendée.

FREDY (Henri-Louis), ex-
conseiller au ci-devant parlement
de Paris, âgé de 74 ans, né et
dom. à Paris, dép. de la Seine,
cond. à mort le 1 flor., an 2,
par le trib. révol. séant à Paris,
comme contre-révol.

FRÉGIER (Daniel), négociant
en draperies, dom. à Orange,
dép. de Vaucluse, cond. à mort
le 5 mess., an 2, par la com.
popul. séante à Orange, comme
contre-révol.

FREIGNEAU (Charles-Aug.),
ancien orfèvre, dom. à Cha-
rente, dép. de la Charente-infér.,
cond. à mort le 5 vent., an 2,
par le trib. crim. dudit dép.,
comme conspir.

FREMINVILLE, fils (Jean-
Baptiste-Claude), ci-devant re-
ligieux, offic. munic. du faubourg
de la Croix-Rousse à Lyon, dép.
du Rhône, cond. à mort par la
comm. révol. de Lyon, comme
fédéraliste.

FREMONDIÈRE (Louis), dom.
à St. Pierre, dép. Mayenne et
Loire, cond. à mort le 15 niv.
an 2, par la com. milit. séante
à Nantes, comme brig. de la
Vendée.

âgé de 24 ans, né à Archef, dom. à Sèvres, dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 21 messidor, an 2, par le trib.-révol. séant à Paris, comme compl. d'un complot dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

FRENAU (Louis), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

FRENOT (Pierre), domicilié à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FRERÉ (Jean-François), ex-chanoine, dom. à Vivonne, dép. de la Vienne, cond. à mort le 28 ventose, an 2, par le tribun. crim. dudit dép., comme réfractaire à la loi.

FRERON ou FÉRON (Guill.), âgé de 45 ans, né à Arnouville, journalier, dom. à St. Martin-des-Champs, dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 9 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

FRERON ou FÉRON, f^{me}. Rageot (Marie-Anne), coutur., dom. à St. Martin-des-Champs, départ. de Seine et Oise, cond. à mort le 9 prairial, an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-rév.

FRÈRE (Urbain), domicilié à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 16 niv., an 2, par la comm. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

FRERET (J.), âgé de 67 ans, né à St. Aubin-Guste-Boulau, ex-curé, condam. à mort le 22

messidor, an 2, par le trib. rév. séant. à Paris, comme complice de la conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

FRERET (A. F.), ex-noble, âgé de 64 ans, né à Savenay, cond. à mort le 21 messidor, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

FRERY (Ant.), membre du conseil-général de la commune de Paris, âgé de 62 ans, né à Nancy, dép. de la Meurthe, commis avant la révolution, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 6 therm., an 2, comme traître à la Patrie, et cond. à mort par le trib. rév. de Paris le 11 dudit, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

FRESNEL, femme l'Huissier, (Marie), dom. à Romilly, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 10 mai 1793, par le trib. crimin. dudit départem., comme contre-révolutionnaire.

FRESNOT (Jean), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 28 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FRESSOT (Jean), domic. à Chalier-sur-les Ormeaux, dép. de la Vendée, cond. à mort le 13 nivose, an 2, par la comm. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FRÉTEAU (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), âgé de 49 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-conseiller au ci-dev. parlement

parlement de Paris, ex-constituant, juge du trib. du deuxième arrondissement, cond. à mort le 26 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révolutionnaire.

FRETEAU, femme Chambon-d'Arbouville (F.-F.-S.), ex-noble, née à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la consp. de la prison du Luxembourg où elle étoit détenue.

FREULIN (Etienne), chasseur de la cavalerie du Gers, âgé de 38 ans, né et dom. à Aget, dép. du Gers, cond. à mort le 18 messidor, an 2, par la comm. milit. séante à Bordeaux, comme déserteur, et pour avoir falsifié son passe-port.

FREY (Junius), ex-noble, ex-baron, âgé de 36 ans, né à Brimm en Moravie, domic. à Vienne en Autriche, et depuis deux ans à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 germinal, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'étranger et de la conjuration contre le Peuple Français et sa liberté, ladite conjuration tendante à diffamer et avilir la représentation nationale et à détruire le gouvernement républicain, par la corruption et par la falsification des décrets.

FREY (Emmanuel), ex-noble, ex-baron âgé de 27 ans, né à Brimm en Moravie, frère de Junius Frey, dom. à Vienne en Autriche, et depuis deux ans à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 germinal, an 2,

Tome I.

par le trib. révol. de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, et de la conjuration contre le Peuple Français et sa liberté, ladite conjuration tendante à diffamer et avilir la représentation nationale, et à détruire le gouvernement républicain par la corruption, et par la falsification des décrets.

FRIANT (Jean-Baptiste), serrurier et membre du comité révolutionnaire de Versailles, âgé de 44 ans, né à Montargis, ex-procureur-général à la table de marbre, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort le 15 messidor, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

FRIBAUD (Mathurin), closier, dom. à St.-Hilaire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 4 nivose, an 2, par la comm. milit. séante à Saumur, comme contre-révolutionnaire.

FRIN (Geoffroi), laboureur, dom. à Labaussaine, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 23 juin 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-rév.

FRINCHET (Mathurin), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 13 germin., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FRINCHETEAU (Franc.), dom. à Chalier-sur-les-Ormeaux, dép. de la Vendée, cond. à mort le 13 nivose, an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FRISSARD (Claude), boutonier, dom. à Paris, dép. de la

B b

Seine, cond. à mort le 2 therm., an 2, par le trib. crim. dudit. dép., comme distributeur de faux assignats.

FROGER (Jacques), domestique, dom. à Chemillé. dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

FROGER (Jacques), charcutier, dom. à Cléré, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur, comme conspir.

FROID (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. mil. séante à Saumur, comme brigand de la Vendée.

FROIDURE (Nicolas-André-Marie), administrateur de police, de la commune de Paris, âgé de 29 ans, né à Tours, dép. d'Indre et Loire, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 prairial, an 2, par le tribun. révolut. séant à Paris, comme complice d'une conspiration de l'étranger, et des assassins de Collot-d'Herbois et Robespierre; il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

FROISARMET (Marg), femme d'Étecombe, âgée de 43 ans, née et dom. à Coulommiers, dép. de Seine et Marne, cond. à mort le 12 pluv., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration qui existé à Coulommiers.

FROMAGE (Jean), ex-proc., âgé de 74 ans, natif de St.-Etienne, dép. de la Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond.

à mort le 6 vent., an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FROMAGEAU (Jean), métayer, dom. à St. Pierre-de-Chevillé, dép. de la Sarthe, cond. à mort le 22 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

FROMAGEOT (Pierre); ex-prieur et seigneur de Gourda-gues, y dem., département du Gard, cond. à mort le 23 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

FROMENT (Jean), ci-devant prêtre et chartreux, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort le 2 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfract. à la loi.

FROMENT (Mitre-Roch), prêtre, dom. à Auriole, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 25 vendém., an 2, par le trib. crim. révol. dud. dép.

FROMENTAL, aîné (Guill.), notaire, âgé de 54 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 21 frim., an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

FROMENTAL (Laurent), dom. à Montrodât, dép. de la Lozère, cond. à mort le 2 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ, comme chef de rebelles.

FRONAIT (Jean), dom. à Cambran, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FROUAIN (Jean), dom. à Mortagne, dép. de la Vendée,

cond. à mort le 12 niv., an 2 ; par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

FRUIN (Jean), dom. à St.-Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FRUIN (Louis), dom. à St. Pierre, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FRUIN (Jean), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vend.

FRUILLÉ (Jacq. - Franç.), imprimeur-libraire, âgé de 60 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 13 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-rév., pour avoir imprimé, en avril 1793, un ouvrage in-8. ayant pour titre : *Liste comparative des cinq appels nominaux*, dans lequel se trouve la relation des 24 heures d'angoisses qui ont précédé la mort de Louis XVI.

FRUCHARD (Louis), domestique, dom. à Lauderoude, dép. de la Vendée, cond. à mort le 5 vent., an 2, par la com. milit. séante aux Sables, comme brig. de la Vendée.

FRUCHARD (Louis), maire de Véré, dom. à Véré, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

FRUCHOT, femme Fardeau (Marie), dom. à Rochefort, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 18 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

FRUCRUS (Sylvestre), fabric. de tuiles, maire de Bédouin, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-révol.

FRUCRUS (Michel), dit *Coucourdon*, meunier, lieut. de la garde nat., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspir.

FRUCRUS (Franç.), potier de terre, commandant la garde nat., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspirateur.

FRUGOT (Pierre), dom. à St. Aubin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FUMBL (Marie-Louise), dite *Argicourt*, ex-noble, âgée de 41 ans, née et domic. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort le 13 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révolutionnaire et fanatique.

FUMEL (Joseph), ex-noble, dom. à Aubrion, dép. de la Gironde, cond. à mort le 9 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-rév.

FUMBRAY (Franç.), dom. à

St. Hilaire, département de la Vendée, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

FUREL (Jacques-Jean-Laurent), dit *Prébaron*, chef d'escadron au 17^e. régim. de caval., âgé de 44 ans, né et dom. à Salins, dép. du Jura, cond. à mort le 8 prair., an 2, par le trib. révolut. séant à Paris, comme conspirateur et complice de Dumasourier.

FURGIER (Jean), offic. munic., dom. à Faye-Labesse, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 15 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

FURON (Pierre), domic. à Beaulieu, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 brum., an 2, par la commis. milit. séante à Rennes.

FUSEAU (Jean), dom. à St.-Maurice, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

FUSEAU (Jean), dit *Bordier*, dom. aux Sables, dép. de la Vendée, cond. à mort le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante aux Sables, comme brig. de la Vendée.

FUSEAU (Pierre), dom. aux Aubiers, dép. des deux-Sèvres, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la commission milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

FUSILLIER (Jean), journalier, dom. à St. Réverend, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 7 frim., an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

FUSTIER (J.-Ch.-Christ.), élève-entrepreneur de bâtimens, âgé de 27 ans, né à Tréga, près Brest, dom. à Brest, départ. du Finistère, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. révolution. séant à Paris, comme conspirateur.

FYON (Jean), dom. à St. Paul, dép. de la Vendée, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

G

GABARD (Jacques), dom. à St. Aubin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Jean), dom. à Cerisaye, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay,

comme brigand de la Vendée.

GABARD (Jean), dom. à St. Amand, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Joseph), dom. à St. Michel, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante

à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Jos. H.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér. cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Pierre), dom. à St. Amand, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Pierre), dom. à Treizevent, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABARD (Pierre), dom. à la Chapelle, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABAURY (René), tisserand, dom. à la Pommeraye, dép. de la Charente-infér., cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GABET (Jacques), âgé de 28 ans, guimpier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GABET OU GALLET (Jean-Marie-Angélique), âgé de 34 ans, né à Lyon, dép. du Rhône, membre du trib. de Trévoux, dom. à Trévoux, départ. de l'Ain, cond. à mort, le 9 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

GABIAN (Jacques-Antoine),

âgé de 33 ans, natif de Varaf en Italie, entrepreneur de bâtimens, dom. à St. Etienne, dép. de la Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GABILLARD (Joseph), jardinier, dom. à la Rossignolière, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme cont.-révol., le 12 avril 1793, par le trib. crim. dud. dép.

GABILLIER (Etienne), filasier, dom. à Chalonnès, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GABILLIER (Olivier), menuisier, dom. à Chalonnès, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GABONNE (François), dom. à St. Georges, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABOREAU (Jean), dom. à Adigney, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, com. brig. de la Vendée.

GABOREAU (Jean), dom. à Logean, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GABOREAU (Louis), dom. à Adné, départ. de Mayenne et

Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABOREY (Jean), dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABORIAU (Jacques), dom. à Lagobertière, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABORIAU (Charles), âgé de 56 ans, notaire, né à Jarnac-Charente, dép. de la Charente, offic. municip. cond. à mort, le 28 mess. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GABORIAU (Jean), dom. à Montigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GABORIAU (Louis), dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

GABORIAU (Louis), dom. à Chavannes, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABORIAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABORIAULT (Pierre), dom. à Chavana, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2,

par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABORIOT (Jean), dom. à Beaurepaire, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABORIOT (Jean), dom. à La Jodinière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABORIOT (Pierre), dom. à Monchamps, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABORY (Louis), dom. à Lachapelle-Hayot, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GABORY (Pierre), dom. aux Herbières, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GABRION (Felix), âgé de 50 ans, maître d'écriture, prêtre réfract., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GABY (Jean), âgé de 47 ans, né à St. Germain-en-Laye, dép. de Seine et Oise, fabric. de bas, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-révol.

GACHE (Jean), domicilié à Laval, dép. de la Lozère,

cond. à mort comme contre-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GACHE (Jean-Bapt.), âgé de 63 ans, fabricant d'étoffes de soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1^r. niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-rév.

GACHET (Jacques), bucheron, dom. à Somloire-près-St.-Paul, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GACHET (Joseph), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GACHET (Mathieu), âgé de 38 ans, prêtre, march. mercier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-rév.

GACHET (Mathieu), âgé de 32 ans, prêtre réfract., né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 23 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GACHEY (Ant.), dom. à Moisé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GACHEY (François), dom. à Labressière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GACIÈR (René), dom. à Brouté, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 26 niv., an 2, par la com. milit. de Rennes, comme brig. de la Vendée.

GACON (Jean), âgé de 40 ans, affaneur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 9 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GACON (Thomas), commis-négoc., dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-rév.

GADOIS (Claude), musicien, dom. à Châlons-sur-Saône, dép. de Saône et Loire, cond. à mort, le 22 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme émigré.

GAFFARD (François), cultivateur, dom. à Canet, dép. de l'Aveyron, cond. à mort, le 26 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GAGET (Michel), fabric. de chanvre, dom. à Bourgoin, dép. de l'Isère, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GAGNÉ (Pierre), labour., dom. à Laresse, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GAGNEAU, ^{fme}. Durand (Marguerite-Modeste), dom. à Devreuil, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

B b 4

GAGNEUX (Joseph), dom. à Lachaussane, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAGNIER, dom. à la Ronnière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la comm. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAIGNARD (Jean), meunier, dom. à Parigué, départ. de la Manche, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. crim. du dit dép. comme brig. de la Vendée.

GAIL (Jean-Joachim), vicaire, dom. à Salon, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 22 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

GAILLARD, dom. à Mortagne, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

GAILLARD (Domin.), membre de la commission dite popul. de Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéral.

GAILLARD (Etienne), dom. à Mounier, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAILLARD (Jean), dom. à Valette, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 17 niv., an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAILLARD aîné, (Jean), fabricant, dom. à Avignon, dep.

de Vaucluse, cond. à mort le 3 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

GAILLARD (Jean-Louis-René), ex-conseiller au-cidev. parl. de Toulouse, âgé de 52 ans, né et dom. à Toulouse, dép. de la Haute-Garonne, cond. à mort le 26 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol. en protestant les 25 & 27 sept. 1790 contre les loix émanées de la représent. nat.

GAILLARD (Philippe-Barth.-Simon), garçon papetier, âgé de 26 ans, né à Cormeille en Parisis, dép. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 11 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol., ayant tenu lors du recrutement pour le dép. de l'Eure, des propos tendant à ébranler la fidélité des citoyens envers la Répub.

GAILLARD (Suzanne-Gabriel), ex-noble et religieuse, dom. à Bolenne, départ. de Vaucluse, cond. à mort le 19 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme réfract. à la loi.

GAILLARD MALARTE (Marie-Antoine), march. en détail, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort le 18 messid., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme fédéraliste.

GAILLAT (Michel), dom. à St. Martin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 14 messidor, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAILLEY (André), dom. au

May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAJAN (Barthelemy), meunier, dom. à Aix, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 26 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme fédéraliste.

GAJOT (Philippe-Matth.), propriétaire, dom. à Salon, dep. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 14 brum., an 2, par le trib. révol. dud. dép.

GAL (Anroine), domic. à Laval, dp. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GAL (Jean) dom. à la Malène, dép. de la Lozère, cond. à mort contre-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit département.

GAL (Pierre-Jean), dom. à la Malène, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol., le 2 juin 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GALARD (Franç.), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GALARD (François), dom. à la Tour-Landry, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GALARD (Joseph.), ex-noble

ex-prêtre, âgé de 55 ans, natif de Serville, départ. du Lot et Garonne, commis chez Byrn, négoc., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 29 pluviöse, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol., pour avoir insulté et menacé des magistrats du Peuple, et n'avoir pas prêté le serment exigé par la loi du 18 mars 1793.

GALARIE (Pierre) dom. à Toisset, dép. de la Vendée, cond. à mort le 10 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GALET, veuve Vidau (Jeanne-Magdel.), ex-noble, dom. à Vilseron, dép. Vaucluse, cond. à mort le 7 messid., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-révol.

GALEY (Mathurin), dom. à Vézins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GALIBARDI (Joseph-Maurice), doreur sur bois, dom. à Marseille, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 18 septembre 1793, par le trib. révol. dudit dép., comme fédéraliste.

GALICHET (Joseph), métayer, dom. à St.-Hilaire-des-Bois, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GALIN (Pierre), dom. à Vézins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 9 messid., an 2, par la com. milit. séante à

Nantes, comme brigand de la Vendée.

GALISSARD (Louis), prêtre, dom. à Tarascon, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 26 ventose, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

GALL (André), vigneron, dom. à Scherveiller, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 23 frim., an 2, par la com. révol. séante à Schélestat, comme contre-révolutionnaire.

GALLAND (Jacques), dom. à Touarcé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GALLARD (Jean), domic. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GALLARD (Pierre), tisserand, dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GALLARD (Pierre), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GALLARD (René), dom. à Vezirs, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GALLARD (René), charpent. dom. à Chantonay, dép. de la

Vendée, cond. à mort le 6 niv.; an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme conspir.

GALLAY (François), frotteur domestique d'un ex-noble, âgé de 50 ans, né à Martigny dans le Valais, en Suisse, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 4 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GALLERAND (Pierre-Michel), conducteur de bœufs, âgé de 27 ans, né et dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort le 22 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir., et pour avoir commis des malversations dans les fournitures faites à la République.

GALLET, voyez GABET.

GALLET (Agricol), boulanger, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 1^{er} mess. d., an 2, par la com. populaire séante à Orange, comme fédéraliste.

GALLET (Antoine), chapelier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédér.

GALLET (Claude-Joseph), tourneur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 12 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GALLET (Jacques), manouvrier et marchand de bestiaux, dom. à la Neuville-aux-Jouras, dép. des Ardennes, cond. à mort le 5 ventose, an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme distrib. de faux assignats.

GALLET SANTERRE (E. F.), âgé de 43 ans, né et dom. à Denis, banquier et négoc., cond. à mort le 5 therm., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

GALLETON (Joseph), perruquier, âgé de 36 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort le 17 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans les maisons d'arrêts de Dijon où il étoit détenu.

GALLIER (François), dom. à Feullay, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 9 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GALLIMANE (Nicolas), dragon au 7^{me}. régiment, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Loire, comme émigré.

GALONNIER, fille majeure, (Ange), dom. à Varise, dép. de la Moselle, cond. à mort le 16 septembre, 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme émigrée.

GALOPIN (René), laboureur, dom. à Argentré, départ. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la commt militaire du Pont-de-Cé.

GALOUPEAU (Pierre), cultiv., âgé de 74 ans, né et domic. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la comm. milit. de Bordeaux,

comme conspir. et pour s'être offensé du beau titre de citoyen, avoir fait tous ses efforts pour empêcher le recrutement des 30000 hommes, et avoir annoncé l'entrée prochaine et triomphante des émigrés sur le territoire de la République.

GALTIER (Ant.), ex-curé, dom. à Chenneché, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GALTIER (Joseph), journal., dom. à Mendailles, dép. de l'Avoyron, cond. à mort comme contre-rév., le 17 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GALY (Bernard), dom. à St. Girons, dép. de l'Arriège, cond. à mort pour émission de faux assignats, le 17 juil. 1793, par le trib. crim. dudit départ.

GAMACHE (Claude-Henri), ex-noble, âgé de 50 ans, né à Clair-des-Bois, dép. de l'Indre, propriétaire, dom. à Bourges, départ. du Cher, cond. à mort comme conspir., le 27 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GAMARCHE (Denis-Eléonore-Michel), ex-comte, guidon de l'ancienne gendarmerie, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 27 prair. an 2, par le tribunal révol. de Paris.

GAMEL (J.-Franç.-Nicolas), march. fabric., âgé de 35 ans, né à Carcassonne, dép. de l'Aude, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 21 frim. an 2, par la comm. rév. de Lyon.

GAMIN (Julien), d.

aigu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GAMMONET (Hector), liquidateur des droits de la République, âgé de 46 ans, natif de Lille, dép. du Nord, domic. à Arras, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort, le 25 germ. an 2, par le trib. révol. d'Arras, comme ennemi résistant au gouvernement révol., et comme complice de la conspir. ourdie contre le Peuple français et sa liberté.

GAMON, député à la Conv. nat. du dép. de l'Ardèche, domic. à Aubenas, mis hors la loi par décret du 28 juil. 1793, comme traître à la patrie, pour avoir protesté contre les journées des 31 mai, 1 et 2 juin. Il s'est soustrait au jugement, le décret a été rapporté le 18 vent. an 3, et il est rentré dans le sein de la Conv.

GAMORY (Martial), coiffeur, membre du conseil général de la commune, âgé de 46 ans, né à Guéret, dép. de la Creuse, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi comme traître à la patrie, par décret de la Conv. nat. du 9 therm. an 2, exécuté le 11 *idem*.

GANACHAUX (Mathur.), sabotier, dom. à Oudun, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GAND, v°. Lauraguais (Elisabeth-Pauline), ex-comtesse, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 28 pluv. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

GANDI (Alexis), né et dom.

à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 18 frim. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

GANDY le jeune (Claude-François-Louis), âgé de 35 ans, né et dom. à Crémieu, dép. de l'Isère, cond. à mort comme contre-rév., le 9 vent. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

GANEL (Thomas), domic. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GANGNEY (René), domic. à Sauvin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GANIVET (Jean), maire de Chenaux, y dem., dép. de la Dordogne, cond. à mort comme séditieux, le 22 flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

GANNE (Jean-Bapt.), dom. à S. Aubin-du-Pu, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GANNEAU (Mathur.), dom. à Touarcé, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GANNIÈRE (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GANNOT (Alexis), procureur-syndic et recev. du district d'Estaing, âgé de 55 ans, né et dom. à Estaing, dép. de la Meuse, cond. à mort comme conspirat., le 16

mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GANNOT (Henri-Pascal), employé aux domaines nation., âgé de 28 ans, né à Talmont, dom. à la Guionmarais, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme conspir., le 2 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GANTEL, fils (Nicolas-Jean-Joachim-Joseph), dit *Guiston*, ex-noble, propriétaire, domic. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme calomniateur, le 8 niv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GARANDEAU (Jacq.), labour. dom. à Saint-Flaire, dép. de la Vendée, cond. à mort comme porteur de drapeau des brig. de la Vendée, le 23 frim. an 2, par la com. mil. des Sables.

GARAULET (Jean-Bapt.-Pierre), cultiv. à St. Rambert-en-Forez, cond. à mort comme fédéraliste, le..., par la commission révolutionnaire de Lyon.

GARCIN (Jean-Bapt.), chapelier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 frim. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

GARCIN (Joseph-Ant.), commis-fabric., âgé de 39 ans, né à Grenoble, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 21 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GARÇONNET (Guill.-Franç.), ci-dev. noble, âgé de 61 ans, né et dom. à Pélissanne, départ. de Vaucluse, cond. à mort, le 7 pluv. an 2, par le trib. révol. de Marseille, départ. des Bouches-du-Rhône, comme ayant prêché la

désobéissance à la Convent., en la dénonçant.

GARD (Nicolas), garçon per-turquier, âgé de 23 ans, né à Paris, dép. de la Seine, domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 15 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GARDAIS, femme Solivet (Marié), dom. à St. Maure-le-Blanc, départ. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme contre-rév., le 17 vent. an 2, par le tribun. crim. dudit départ.

GARDAT (Claude-Joseph), épiciier, âgé de 34 ans, natif de Nantua, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 19 pluv. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

GARDIN (Jean-Franç.-Martin) âgé de 42 ans, ci-dev. procureur-syndic de Châtellerault, député du départ. de la Vienne à la Conv. nat., cond. à mort, le 10 brum., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirat., et de la faction de la Gironde et de celle de Brissot, par suite des malheureuses journées du 31 mai, 1, 2 juin 1793.

GARDIN, fme. Coetizac (Anne-Hélène), ex-noble, âgée de 66 ans, née et dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

GARDIN (Franç.-Marie), ex-noble, négoc., dom. à Port-Malo, départ. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

GARDINET (Ant.), sergent de

marine, et second maître-canonier sur le vaisseau l'*Oriol*, âgé de 31 ans, né et dom. à Losme, départ. de la H.-Saône, cond. à mort, le 2 pluvi., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration tendante à livrer Toulon aux Anglois.

GARDY (C.), âgé de 50 ans, né à Rennes, dép. d'Ille et Vilaine, commis de Magon-Labellinaye, cond. à mort, le 1 therm. an, par le trib. rév. de Paris, comme cont.-révol.

GAREL (Jean), tailleur d'habits, âgé de 40 ans, né à Voreppe, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-rév.

GAREL (Pierre), marchand mercier, âgé de 26 ans, né à Villecheneux, dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GARNAULT (Jacques), commissionnaire, dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort, le 1 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révolut.

GARNIER (Armand-Modeste), inspecteur des bois nationaux de la Ferté-les-Bois, ci-dev. garde-marteau, âgé de 52 ans, né à Veronne, dép. de l'Eure, dom. à la Ferté-les-Bois, dép. d'Eure et Loire, cond. à mort, le 21 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme consp.

GARNIER, cadet (Charles), cafetier, âgé de 33 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à

mort, le 14 pluvi., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GARNIER (Franç.), dom. à Juigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GARNIER (Franç.-Xavier), maire, dom. à Cassis, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme cont.-révol.

GARNIER (Jean), dom. à Passanne, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GARNIER (Jean), boulanger, dom. au Bonpère, départ. de la Vendée cond. à mort, le 24 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GARNIER (Jean-Bapt.), chapelier, âgé de 34 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 niv., an 2, par la commis. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GARNIER (Joseph), tisserand, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 27 niv., an 2, par la com. revol. séante à Angers, comme conspir.

GARNIER (Julien), meunier, dom. à Juigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GARNIER (Louis), dom. à Lahaye, départ. de la Loire-inf., cond. à mort, le 6 pluvi., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GARNIER (Louis), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GARNIER (Marie-Anne), ex-relig., dom. à Lissac, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 29 prair., an, par le trib. crim. dud. dép. comme receleuse de prêtres réfrac.

GARNIER (Michel), dom. à Laforêt, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la comm. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GARNIER (Pierre), dom. à Lahaye, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 6 pluv., an 2, par la comm. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GARNIER (Quentin), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 18 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GARNIER (René), dom. à Luc, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GARNIER (René), dom. à Loroux, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GARNIER (Sebast.), ex-curé, dom. à Germainvilliers, dép. de la H.-Marne, cond. à mort, le 23 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac. à la loi.

GARNIER-LAUNAY (Franç.-Pierre), âgé de 61 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-juge au trib. révol., cond. à mort, le 17 flor., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice de Fouquier-Tinville, accusateur public du trib. révol. de Paris.

GARNIER, dit de *Cauville*, fils de Claude-Etien. (Claude-Nicolas-Franç.), ex-noble, dom. à Cauville, dép. de la Seine-inf., cond. à mort, le 25 vend., an 3, par la com. milit. séante à Boisle-Duc, comme émigré.

GARNIER, dit *Dubreuil* (Bernard-Melchior), ex-sous-diacre, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort, le 14 thermid., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac. à la loi.

GARNY (Joseph), domic. à Hussendorff, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 17 7bre 1793, par le trib. crim. dud. départ., comme cont.-révol.

GAROT (Michel), dom. à Etreilles, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme rébelle, le 28 brum. an 2, par la com. milit. séante à Rennes.

GARREAU (Jacques), dom. à la Thessouale, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspirateur.

GARRIGON (Jean) berger domest., dom. à Carvaillac, dép. du Lot, condam. à mort, le 22 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GARSION (Pierre), dom. à la Chapelle-Bassemer, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13

niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GARY (Claire), ouvrière, âgée de 45, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 6 messid., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir caché chez elle Dudognon, dit Verneuil, prêtre réfractaire.

GAS (Jean), journalier, dom. à Laval, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol., le 2 juin, 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GASCHET (René), charron, dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GASCHET (Paul), charron, dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GASCHET (Pierre), maréch., dom. à Mélay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GASE, ecclésiastique, dom. à Chanac, dép. de la Lozère, cond. à mort le 27 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép., par contumace, comme séditieux.

GASNIER (François), aubergiste, dom. à St. Jean de Mauverais, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé, comme brig. de la Vendée.

GASNIÈRE (Amable), limonadier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 4 brum., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme conspir.

GASQUET (Charles), magasinier, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 8 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme témoin calomniateur.

GASSIOT (Anne), ex-religieuse, âgée de 33 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 19 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme fanatique, et pour avoir entendu la messe de prêtres réfractaires.

GASSOT (Jean), dom. à la Haye, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GASTÉ (Pierre), ex-frère-récollet à Nantes, et depuis m^d. de fil, dom. à Plessis-Grammoirs, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 2 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GASTEL (C. H. L.), âgé de 50 ans, né à Forges, sans état, cond. à mort le 7 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

GASTINEAU (Jacques-Nicolas-René), ex-professeur en droit, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 14 vent., an 2, par la com. milit. séante

séante à Angers, comme traître à la patrie.

GASTINEL (Augustin-Marc-Philippe), marin, domicilié au Havre, dép. de la Seine-infér., cond. à mort le 20 brum., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

GASTON (Etienne), ex-curé de Ste. Anne, dom. à Ste. Anne, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort le 1 pluviôse, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfractaire.

GATAL (Jean), dom. à Bressière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 17 niv., an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GATARD (Jean) métayer, dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 4 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme brig. de la Vendée.

GATÉ (Nicolas), scieur de long, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GATÉ (Pierre), dom. à Neuvy, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

GATBY fme. Maugrin (Rose), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 8 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GATEZ (Charles), dom. à Chauveau, dép. de Mayenne et

Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GATEZ (Jean), dom. à Chauveau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GATEZ (Jean), dom. à Chauveau, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GATINA (Pierre), laboureur, dom. à St. Cyr, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé, comme brig. de la Vendée.

GATINAUX (Pierre), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GATTEY (François-Charles), âgé de 38 ans, né à Autun, dép. de Saône et Loire, libraire, dom. à Paris, dép. de la Seine, maison Egalité, cond. à mort le 25 germinal, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol., et pour avoir imprimé, vendu et expédié pour les Colonies des écrits contre-révol.

GATTEY (Marie-Claudine), ex-religieuse du couvent de St. Lazare, âgée de 39 ans, née à Autun, dép. de Saône et Loire, dom. à Paris, dép. de la Seine,

cond. à mort le 26 germinal, an 2, par le trib. révol. de Paris, pour avoir crié, *vive le roi*, dans l'enceinte de l'audience du trib. révol., par désespoir de ce que son cousin Gattey libraire, venoit d'être cond. à mort. Elle vouloit, pour lui témoigner son amitié, mourir avec lui, mais sa mort fut ajournée au lendemain.

GATTOT (Pierre-Auguste), prêtre, dom. à Lizieux, dép. du Calvados, cond. à mort le 6 germinal, an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfractaire à la loi.

GATZIN (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 17 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUBAU, fils aîné (Pierre-Félix), clerc de notaire, avoué au tribunal du district de la Réole, né à la Réole, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 22 prairial, an 2, par la commission militaire séante à Bordeaux, comme cont.-révolutionnaire, pour avoir dit qu'il rougirait de se dire Français s'il étoit en pays ennemi, que la révolution ne tiendrait pas, et que les puissances étrangères mettroient les Français à la raison.

GAUCHER (H. G.), ancien major du ci-devant régiment de Bassigny, âgé de 59 ans, né à St. Léger, dép. de la Nièvre, ex-chevalier de l'ordre du tyran-roi, dom. à Langres, dép. de la H.-Ma. ne, cond. à mort le 1

therm., an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

GAUCHERAN (Junior), propr. dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 19 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme cont.-révol.

GAUCHET (Pierre), dom. à St. Aubin-de-Poincé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAUCHOT (Louis), dom. à Tigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GAUDEBERT (J.-Fr.-Claude), paumier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort pour avoir émis des faux assignats, le 29 août 1792, par le trib. crim. dudit département.

GAUDET (Joseph) domicilié à Touarcé, dép. de la Vendée, cond. à mort le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUDICHEAU (Franç.), tailleur de pierres, dom. à Martigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la comm. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GAUDICHEAU (Pierre), tailleur de pierres, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la comm. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GAUDICHON (Pierre), dom. à

Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GAUDIN (Jean-Marie), rentier, âgé de 49 ans, né et domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 23 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GAUDIN (Louis), dom. à St. Hilaire, dép. de la Vendée, cond. à mort le 4 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAUDIN (Pierre), laboureur, dom. à Laboissière - de - Montgloné, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saurmur, comme conspirateur.

GAUDON (Marie-Nicolas), âgé de 34 ans, né à Méjaive, dép. du Mont-Blanc, fruitier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 4 prairial, an 2, par le tribun. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GAUDRON (Joseph-Louis), ex-curé, dom. à Nigron, départem. d'Indre et Loire, cond. à mort le 19 germinal, an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révolutionnaire.

GAUDRY (Jean-Jacq.), dom. à Pau, dép. des Basses-Pyrénées, cond. à mort le 27 mess., an 2, par le trib. crim. du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées - Occidentales, comme émigré.

GAUDUCHEAU (Jean), dom. à St. Martin-des-Noyers, dép. de la Vendée, cond. à mort le

16 nivose, an 2, par la comm. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUDUCHON (Charles), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 30 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUDUCHON (Math.), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 30 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUDUCHOT (Jacques), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort le 3 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAUDY (Jacques), entrepreneur de bâtimens, dom. à Montpellier, dép. de l'Hérault, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 25 brum., an 2, par le trib. crim. du départ. de l'Aveyron.

GAUFORTEAU (Jacques), dom. à la Thessouale, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 9 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUFRETEAU (Jacques), dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, dép. de la Vienne, condam. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GAUFFRETEAU (Louis), mâçon, dom. à la Chapelle-St.-Laurent, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 13 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme brig. de la Vendée.

GAUFFRETON (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 23 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolut.

GAUFFRETOT (Michel), dom. à Maulévrier, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 15 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUFRIEU (François), dom. à St. Amand, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 11 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUGÉ (Jean-Bapt.), march. de soie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vend.

GAUGELIN (Jean-Marie), brodeur, âgé de 51 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 15 nivose, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GAUGIER (François), dom. à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAULEY (Franç.), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAULT (Charles-Maxim.), employé aux archives du district d'Angers et commis greffier du district de Cholet, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 1^{er} pluv., an

2, par la commis. milit. séante à Angers, comme contre-rév.

GAULTIER (Julien), laboureur, dom. à Daon, départ. de la Mayenne, cond. à mort le 16 therm., an 2, par la com. révol. séante à Château - Gontier, comme brig. de la Vendée.

GAULTIER (Laurent), cultiv. et offic. municip., dom. à Mareil, dép. de la Sarthe, cond. à mort le 30 vendém., an 2, par la com. milit. séante à Sablé, comme chef d'émeute.

GAULTIER, père (Laurent), fermier, dom. à Mareil, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 30 vendém., an 2, par la com. milit. séante aux Sables.

GAULTIER, domic. à Paris, président de la section le Pelletier, cond. à mort par contumace le 21 vendém., an 4, par le conseil milit. établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'avoir été l'un des principaux auteurs des conspiration et rebellion qui ont eu lieu les 12, 13 et 14 dudit mois contre la Convention nat. : il s'est soustrait au jugement.

GAURIAUX-DEVAUX (Pierre-René-Marc), régisseur de la Ferté-les-Bois, y demeurant, département d'Eure et Loire, cond. à mort le 21 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GAURICHON (René), dom. à Vannetin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAURON (Louis), ex-vicaire, dom. à Mazé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 8 germ., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme traître à la patrie.

GAUSSAND (Henry), notaire, ex-juge de paix, dom. à Remoulin, dép. du Gard, cond. à mort le 27 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révolutionnaire.

GAUSSINEL (Jean), ex-curé de Paranguet, dom. à St. Natlène, départ. de la Dordogne, cond. à mort le 29 prair., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme réfract. à la loi.

GAUTEREAU (Jacq.), dom. à Château-Trehan, départ. de la Loire-infér., cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTEREAU (Jean), labour., dom. à Landevieille, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GAUTEREAU (Jean), dom. à Bressuire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTEREAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (A.), âgé de 53 ans, né à Montaigu, dép. de la Creuse, dom. à Mery, dép. de la Nièvre, ex-commis. du tyran-roi, cond. à mort le 4 therm.,

an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GAUTHIER (César-Remy); march. de toiles, âgé de 40 ans, né à Sens, dép. de l'Yonne, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GAUTHIER (Franç.), dom. à la Renaudière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (F.), ex-page du tyran, âgé de 24 ans, né à Moissac, condamné à mort le 6 therm., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme complice d'une conspirat. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

GAUTHIER (Guill.-Joseph); cultiv., dom. à Flangebouche, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 18 7bre. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

GAUTHIER (Jacq.), dom. à Cessedieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Jacq.), dom. à Laronsière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (Jean), dom. à St. Paul, dép. de la Vendée, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Jean-Baptiste), cultiv., dom. à Voudray, dép. du Doubs, cond. à mort comme cont.-révol., le 1^{er} vendém., an 2, par le trib. crim. dudit département.

GAUTHIER (Jean-Baptiste), concierge de la maison d'arrêt de la mairie, âgé de 50 ans, né à Château-Porcien, dép. des Ardennes, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 5 prairial, an 2, par le trib. révolutionnaire séant à Paris, comme conspirateur.

GAUTHIER (J. Franç.), journalier, dom. à la Verrerie du Grand-Denis, dép. du Doubs, cond. à mort le 23 vendém., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GAUTHIER (Joseph), dom. à Dol, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Louis), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (Mathur.), dom. à la Chapelle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Médard), dom. à Mars-de-là-Jaille, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (Michel), dom. à Pazaray, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GAUTHIER (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Pierre), labour., dom. à Durtal, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la commission militaire séante à Saumur, comme conspirateur.

GAUTHIER (René), labour., dom. à Juigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 3 niv., an 2, par la commission militaire séante à Saumur, comme conspirateur.

GAUTHIER (René), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (René), dom. à Anneiz, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 30 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Symphor.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 30 niv.,

an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GAUTHIER (Jean-Pierre), dit *Gravenan*, extracteur des mines de charbon, âgé de 53 ans, natif de St. Romain-en-Jarriès, dom. à Rives-de-Giers, dép. de la Loire, cond. à mort le 28 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GAUTIER (Franç.), laboureur, dom. à Denée, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

GAUTIER (Jacq.), négoc., dom. à Toulon, département du Var, cond. à mort comme émigré, le 27 niv., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GAUTIER (Jean), chirurgien, dom. à Aiguesmortes, départ. du Gard, cond. à mort comme fédéraliste, le 10 therm. an 2 par le trib. crim. dudit départ.

GAUTIER (Julien), ex-vicaire, dom. à Bruz, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 mess. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GAUTIER (Pierre - Claude), âgé de 34 ans, procureur de la commune de Franc-Amour, né et dom. *idem*, dép. du Jura, cond. à mort comme conspirat., le 24 mess. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

GAUTIER (Etienn.-Hyacinthe), dit *Latouche*, âgé de 45 ans, conseiller au ci-dev. parlem. de Bordeaux, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 22 oct. 1792, par la com. mil.

établie à Paris par décret du 20 oct. 1792, comme émigré pris les armes à la main.

GAUTRAIS (Franç.), garçon boulanger, dom. à Aigrefeuille, départ. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

GAUTRE (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GAUTREAU (Georges), vigneron, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

GAUTREL (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GAUTREY (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. militaire de Nantes.

GAUTRON (Jacq.), domic. au May, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

GAUTRON-LABALT (Gabriel-Félix), ex-curé, dom. à Fontaine-l'Égalité, dép. de la Vienne, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 28 vent. an 2, par le trib. crimin. dudit dép.

GAUTRONNEAU (Pierre), marchand graisseur, dom. à Chantonay, dép. de la Vendée, cond. à mort comme contre-rév., le 1 pluiv. an 2, par le trib. crimina.

du dép. de la Charente-inférieure.

GAUVAIN (Jean), dom. à la Chapelle-Treuil, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme contre-rév., le 13 brum. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GAUVAIN (Louis-Eméry), âgé de 43 ans, notaire, ex-maire de Veresneuil-sur-Vienne, y demeurant, dép. de la Vienne, cond. à mort comme contre-rév., le 17 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GAUVIN (Pierre), dom. à St. Porchain, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GAUVRI (Jean), ex-secrétaire au bureau de conciliation, âgé de 47 ans, né à Couture près Monséur, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 3 mess. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, comme contre-rév. et généralement connu pour un mauvais citoyen.

GAVAUDAN (Pierre-Abraham), hussard de la mort, âgé de 51 ans, né à Meru, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-rév., le 4 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GAVIER (Franç.), domic. à Champ-brouté, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 niv. an 2, par la com. milit. de Rennes.

GAVIER (René), cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 niv. an 2, par la com. militaire de Rennes.

GAY (Franç.), dominicain, dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme émi-

gré, le 15 brum. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GAY (Franç.), manouvrier, dom. à Brétigny, département du Doubs, cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 2 niv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GAY (Jacq.-Joseph), dit *Cadet*, négoc., dom. à la Rochelle, dép. de la Charente-inf., cond. à mort comme distrib. de faux assignats, le 1 germ. an 3, par le trib. crim. du dép. de la Seine.

GAY (Jean-Pierre), dessinateur et march., âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 28 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GAY (Marie-Anne), dom. à Alègre, dép. de la H.-Loire, cond. à mort comme recel. de prêtres réfract., le 1 niv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GAYDE (Etien.), cultivat. et propriétaire, domic. à Velaux, dép. des Bouches du Rhône, cond. à mort comme fédéraliste, le 5 flor. an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GAYDON (Marie-Nicolas), fruitier, dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme conspirat., le 3 prairial an 2, par le trib. rév. de Paris.

GAYER (Germain), laboureur, dom. à S. Laud-d'Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la commis. militaire de Saumur.

GAYET (Barthélemi), ouvrier en soie, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 16

niv. an 2, par la comm. révol. de Lyon.

GAYET (Pierre-Charles), militaire, âgé de 40 ans, né à Saint-Genis, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 23 pluv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GAYET-LARCIN (Benoît - Joseph-Aaron), tailleur et offic. municipal, domic. à Neuville, Campagne-de-Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 28 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GAYOT (Franç.), soldat au neuvième régim. de chasseurs à cheval, dom. à St. Didier, dép. de la H.-Marne, cond. à mort comme émigré, le 22 frim. an 2, par la com. milit. de Lille.

GAZEAU (Pierre), serger, dom. à St. Laurent-du-Motay, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

GAZON (Pierre), domic. à Andrezay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5 niv. an 2, par la com. mil. de Savenay.

GÉANT (Jean-Claude), administr. du dép. de la Moselle, âgé de 41 ans, né et dom. à Arville, même départ., cond. à mort, le 17 flor. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant suspendu les lois des 14 et 15 avril 1790, relatives aux biens provenans des religieux.

GÉBISTROFFE (G. J. A.) âgé de 41 ans, né à Lucerne en Suisse, ex-domest. de l'émigré Marigny, et ensuite adjudant dans les

transports militaires ; cond. à mort comme conspir., le 3 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GEFFARD (Jean), journalier, dom. à St. Pierre-du-Chemin, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GEFFRARD (Jean), garçon menuisier, dom. à Argentré, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 17 therm. an 2, par la commis. révol. séante à Vitré, comme brig. de la Vendée.

GEFFROY (Franç.), dom. à Plouaret, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort, le 23 flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-rév.

GELIN-DE-LA-VILLENEUVE (René-Guil. - Paul - Gabriel-Etienne), ayant pris le nom de le Sage, ex-noble, âgé de 41 ans, ci-dev. colonel à la suite de la cavalerie, puis march., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 niv. an 4, par la com. milit. séante à Paris, comme émigré et agent de Charrette, général des rebelles de la Vendée.

GELINEAU (Pierre), dom. à Denuzé, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 18 germinal an 2, par la com. milit. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

GELLÉ (J.), âgé de 35 ans, né à Montaut, ex-curé, dom. à Ville, cond. à mort, le 28 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

GELLETOVIVIER (Jean - Henri), âgé de 39 ans, march. bonnetier, dom. à Orléans, dép.

du Loiret , cond. à mort, le 12 juillet 1793 , par le trib. révol. de Paris , comme complice de l'assassinat projeté de Léonard Bourdon, député à la Conven., lors de son voyage à Orléans.

GELLUTEAU (Isaac), négoc. dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GELOT (René), dom. à Monchamp, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GELY (Ant.), ex-curé, dom. à Barjac, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 9 messid. an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme réfract. à la loi.

GELY (Jean), march. de peaux de lapin, dom. à Soissons, dép. de l'Aine, cond. à mort, le 4 fructid. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme distrib. de faux assignats.

GELY (Pierre), commis fabricant, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 23 messid. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-rév.

GEMIDON (dom. à Logeon, dép. de la Vendée, cond. à mort le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GEMMIER (Pierre), labour., dom. à Bailloy, dép. de Loir et Cher, cond. à mort, comme contre-révol., le 17 brum. an 2, par le trib. crim., du dép. des Landes.

GEMPTTEL (Guill.), cuisinier

âgé de 26 ans, né à Bresse, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 germ. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme march. d'argent; ce qui établissoit entre l'assignat et le numéraire une différence tendante à discréditer les assignats.

GENAS (J. J. Maurice-Raymond), ex-noble, propriétaire, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 1 therm. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

GENCY (Ant.), membre du conseil-général de la commune de Paris, âgé de 33 ans, tonnelier, né à Rheims, dép. de la Marne, dom. à Paris, départ. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie; cond. à mort, le 11 dudit, par le trib. rév. de Paris, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

GENDRE (Victoire), femme de chambre, dom. à Jaunay, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 23 prair. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme accapareuse.

GENDREL, capit. au 2^e. batail. de l'Allier, dom. à Nayonne-Dégale, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de l'armée du Rhin, comme cont.-révol.

GENDRON (René), marbrier, dom. à Laval, départ. de la Mayenne, cond. à mort, le 29 brum. an 2, par la com. milit. séante à Grandville, comme brig. de la Vendée.

GENDRON (Jacques), dom. à

Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

GENESTE (Ant.-Grég.), âgé de 27 ans, banquier, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 germ. an 2, par le trib. révol de Paris, comme conspir. contre la souveraineté du Peuple.

GENESTE fils, chaudronnier, âgé de 22 ans, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 germ. an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-rév.

GENESTERT (Etienne), ex-marquis de Norestan, âgé de 36 ans, né à Auret, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 9 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

GENET (Ant. Grég.), banquier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 germ. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-rév.

GENET (Jean), fabricant de bas, dom. à l'Isle, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 8 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-rév.

GENETEAU (Hilaire), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 26 niv. an 2, par la com. milit. séante à Rennes, comme brig. de la Vendée.

GENEVAY (René), ouvrier en soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le niv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme conspir.

GENEVET (Ant.), commis

march. de grains, âgé de 26 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GENEVIER (Pierre), préposé aux douanes, dom. à Saint-Hilaire-de-Rié, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 26 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables, comme brig. de la Vendée.

GENIBRE (Bertrand), journaliste, âgé de 21 ans, né à Caussade, dép. du Lot, condam. à mort, le 3 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme contre-révol.

GENIER (Jean), tourneur, âgé de 49 ans, natif de Courrieu, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 niv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GENILLOT (Jean), vigneron, dom. à Martigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GENIN (Jean-Bapt.), boucher, dom. à Caderousse, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 14 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

GENIN (Pierre), dom. à Ligné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GENOT (Jean), maçon, âgé de 37 ans, né et dom. à Jarny, dép. de la Moselle, cond. à mort

le 16 mess. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme prévaric.

GENOT (Joseph-Franç.), ex-avocat au ci-dev. parlement de Paris, âgé de 28 ans, né à Poitiers, dép. de la Vienne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 flor. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme contre-révol.

GENOUILLAC (Jean Marie), ex-chartreux, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 21 niv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GENOUX (Jean-Marie), domestique, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la commis. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

GENSONNÉ (Arnaud), âgé de 35 ans, homme de loi, né et dom. à Bordeaux, député du dép. de la Gironde, à la Conv. nat., cond. à mort, le 10 brum. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir. et de la faction de la Gironde, par suite des malheureuses journées du 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

GENTELLE (Ant.), membre du conseil-général de la commune de Paris, âgé de 54 ans, né à Moissy-Cramairé, dép. de Seine et Marne, dom. à Paris, dep. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie, et cond. à mort, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la rébellion de la commune.

GENTIL (Jean-Joseph), ci-dev. membre du comité rév. de la section du Contrat-social à Paris, cond. à mort, le 5 prair. an 3, par le conseil milit., comme convaincu d'avoir tenu des propos séditieux, et porté sur son chapeau, le signe de ralliement des rebelles, *du pain et la constitution de 1793*, et comme auteur et complice de la conspir. qui a existé contre la Conven. nat., dans les journées des 1, 3 et 4 prair. an 3.

GENTIL (Nicolas), cabaretier, âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 pluvi., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GENTIL (Pierre), commis au Bureau des impositions, ex-noble, natif de Tours, dép. d'Indre et Loire, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GEOFFRE-CAMPAGNAC, père (Isaac-Franç.), âgé de 60 ans, natif de Langne en Périgord, homme de loi, dom. à Coutras, départem. de la Gironde, cond. à mort, le 3 frimaire, an 2, par la commission militaire séante à Bordeaux, comme aristocrate, et pour avoir eu des correspond. avec des personnes connues, et qui sont émigrées.

GEOFFROY (Charles-Franç.), tabletier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 24 janv., 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GEOFFROY, femme Mourre (Monique), dom. à la Valette,

dép. du Var, cond. à mort, le 11 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. des Alpes maritimes, comme émigrée.

GEOFFROY (Jean-Bapt.), âgé de 29 ans, natif de Lezay, ci-dev. percepteur des impositions, command. de la garde nationale, au petit Verselle, départ. de la Vienne, cond. à mort, le 24 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur, et pour avoir escroqué les deniers de la République.

GEOFFROY (Jean-Bapt.), cultiv., dom. à Petit-le-Visay, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 24 prair., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

GEOFFROY (A. C.), âgé de 38 ans, né à Maubeuge, dép. du Nord, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, lieut. au 11^e. régim. de chasseurs à cheval, ci-devant march. de chevaux, cond. à mort, le 28 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GEOFFROY-DACY (J. C.), ex-noble, et caissier-général des finances, âgé de 64 ans, né à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 21 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

GEOMARD (Jean-Claude), fabricant de gazes, âgé de 29 ans, né à Claveisolles en Beaujolais, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GEORGE, dit Gabriel (Jacq.), gendarme, âgé de 43 ans, naif

de St. Paul, dép. de la Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, commis au département, cond. à mort, par contumace, le 21 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GEORGERET (François), per-ruquier, âgé de 27 ans, né au Mans, dép. de la Sarthe, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme cont.-révol.

GEORGET (Franc.), labour., dom. à Bourg-le-Prêtre, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 26 germ., an 2, par la com. milit. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

GERARD (Claude-Gabriel); ex administ. du départ. des Ardennes, âgé de 34 ans, né et dom. à Mouzou, même dép., cond. à mort, le 19 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

GERARD (Claude-Jean-Bapt.), administ. du dép. des Ardennes, âgé de 49 ans, né à Mouzon, dom. à Sedan, même dép., cond. à mort, le 19 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme contre-révol.

GERARD (Hilaire), fermier, dom. à S. Clementin, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GERARD (Jean), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, parla com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GERARD (Jean), dom. à Bouffereil, dép. de la Vendée,

cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GERARD (Michel), dom. à St. Hilaire-de-Chaubronne, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GERARD (Pierre), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GERARD (Pierre), négoc., dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, comme fabric. de faux assignats, le 17 7bre 1793, par le trib. crim. dud. dép.

GERARD (Vincent), forgeron, dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par la com. milit. séante à Avesnes, comme brig. du dép. du Nord.

GERARD, dit *Lestrade* (Jean), dom. à S. Georges-Agricol, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 27 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme receleur de prêtres réfract.

GERBAUD (Grég.), propriétaire, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit départ, comme contre-révol.

GERBAUD (Jérôme), propriétaire, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, contumace, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme conspir.

GERBAUD (Joseph), propriétaire, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, contumace, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspir.

GERBAUD (Thomas), propriétaire, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, contumace, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme conspir.

GERENTES (Jean-Jacques), prêtre, dom. à Laussonne, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 28 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfrac.

GERFOL (François), dom. à Montglone, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GERIN (Camille), toiseur, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GERL (Charles), âgé de 34 ans, né et dom. à Forback, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 7 vent., an 2, par le tribunal révolution. de Paris, comme conspir.

GERMAIN (Jacques), dom. à Cerizay, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. militaire séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GERMAIN (Louis), labour, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GERMAIN (Louis Joseph), march. d'étoffes de soie, âgé de 38 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 13 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

GERMAIN (Marie), menuisier, dom. à la Châtaigneraye, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GERMAN (Etien.), tonnelier, dom. à Velleron, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 7 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

GERMON (Franç.), dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GERMOND (Jean), métayer, dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 3 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GERMOND (Louis), tisserand, dom. à Montreuil-sur-Mayenne, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GERNIGNON (Louis), domest., dom. à Chemazé, départ. de la Mayenne, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. militaire séante à Angers, comme consp.

GEROSME (Nicolas), tourneur, directeur des postes, offic. municip., âgé de 44 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2,

comme traître à la patrie, cond. à mort, par le trib. révol. de Paris, le 11 dudit mois, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

GERVAIS (Jean), tanneur, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à la déportation pour 4 ans, le 1 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

GERVAIS, cadet, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond., par contumace, à être déporté pour quatre ans, le 1 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

GERVAIS, dit Coucourel (Louis), dom. à Mende, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme complice de séditieux.

GERVAIS (Melchior), ouvrier en soie, âgé de 53 ans, né à Millery, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 5 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GERVAIS (Jean-Edme), comédien, âgé de 53 ans, né à Paris, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 7 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GERVAIS (Pierre), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GESLIN-LARENERIE (Samuel), orfèvre, âgé de 44 ans, né à la Châtaigneraie, dép. de la Vendée, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort

le 1 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

GESTAS (Charles-Sébastien-Hubert), ancien milit., général de brigade, ci-devant maréchal de camp, âgé de 42 ans, né à Donzen, dép. de la H.-Marne, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 7 niv., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir correspondu avec sa belle sœur, son épouse et plusieurs autres personnes émigrées, et n'avoir pas obéi au décret de la Conv. du 23 juillet, 1793, qui oblige les citoyens non-domiciliés à Lyon, Bordeaux, Marseille et Caen d'en sortir.

GÉSTIN (Samuel), dit *La-reinière*, orfèvre, dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort le 1 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

GEVAUDAN (Antoine), ex-noble, âgé de 64 ans, natif de Montpellier, dép. de l'Hérault, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 2 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIAÇ (Martial), âgé de 57 ans, né à Bordeaux, dép. de la Gironde, maître des requêtes, ex-noble, domicilié à Saint-Leu-Taverny, département de Seine et Oise, cond. à mort le 17 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GIBELIN, ex-abbé, dom. à Pin, dép. de la Lozère, cond. à mort le 24 flor., an 2, par

le trib. crim. dudit dép., comme séditieux.

GIBELIN (Pierre), dom. à Prinsvejols, dép. de la Lozère, cond. à mort comme contre-révol., le 27 vendém., an 2, par le trib. crim. dudit départ.

GIBERT (Bertrand), ex-curé de Sally-lès-Lanois, dom. à Hem, dép. du Nord, cond. à mort le 29 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép. de la Seine, comme distributeur de faux assignats.

GIBERT (Charles), dom. aux Herbières, dép. de la Vendée, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GIBERT (Jean-Louis), pâtissier, et membre de la commune de Paris, âgé de 43 ans, né à Luzancy-sur-Marne, dép. de Seine et Marne, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 thermidor, an 2, comme traître à la patrie, cond. à mort le 11 dudit, par le trib. révol. de Paris, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

GIBERT (Jean-Pierre), secrétaire du bureau de conciliation du district de Nismes, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort le 19 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

GIBLIN (Jean-Baptiste), tailleur d'habits, âgé de 43 ans, né à St. André-la-Marche, près Evreux, dép. de l'Eure, dom. à Paris, dép. de la Seine; cond. à mort

à mort le 27 frim., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme fournisseur infidèle.

GIBOTEAU (Pierre), dom. à St. Lumine-de-Coutay, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 14 flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

G I E T (Etienne), dom. à Venet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

G I G A U (René), dom. à Mosaie, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

G I G N O U X (Pierre-Simon), ci-devant homme de loi, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 8 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme contre-révol.

G I G O N Z A C (Pierre), ex-vicaire de Fontans, y demeurant département de la Lozère, cond. à mort comme réfractaire, le 14 juin, 1793, par le trib. crim. dudit départ.

G I G O T - B O I S - B E R N I E R (F), ex-grand-vicaire et chanoine de Sens, âgé de 58 ans, né à Sens, dép. de l'Yonne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 6 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

G I G O U X - S A I N T - S I M O N (Louis-François), âgé de 61 ans, avant la révolution, aide-

Tom I.

major de la place de Sedan, né à Marles, dép. des Deux-Sèvres, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort le 15 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

G I G O U X - V E R M O N (Pierre), âgé de 44 ans, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, brasseur, ex-notable de ladite commune, cond. à mort le 15 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

G I L B E R G E (Claude), ex-curé, dom. à Châtelain, dép. de la Mayenne, cond. à mort le 22 therm., an 2, par la com. révol. séante à Château Gonthier, comme contre-révol.

G I L B E R G E (René), dom. à Châtelain, dép. de la Mayenne, cond. à mort le 7 mess., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme contre-révol.

G I L B E R T (Antoine), voiturier à l'armée, dom. à Signy-le-Petit, dép. des Ardennes, cond. à mort le 27 prairial, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distributeur de faux assignats.

G I L B E R T (François), ex-procureur de la Commune, dom. à St. Loup, dép. de la Manche, cond. à mort le 29 ventose, an 2, par la com. milit. séante à Grandville, comme contre-révolutionnaire.

G I L B E R T (Jacques), maître d'école, dom. à Cherbourg, dép. de la Manche, cond. à mort le 19 mai, 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme faubricateur de faux assignats.

G I L B E R T (Jean-Joseph),

D d

dom. à St. Laurent-de-la-Plaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GILBERT (Pierre), professeur de philosophie, dom. à Toul, dép. de la Meurthe, cond. à mort le 14 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Moselle, comme réfract. à la loi.

GILBERT (Pierre), huissier, dom. à Daumeray, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 vent., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Gabriel), ex-noble âgé de 45 ans, cidev. président du parlement de Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 brum., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme émigré.

GILÈDE (Jean), dom. à St. Anatoli, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort, le 17 flor., an 2, par le trib. milit. du 1^r. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occident., comme émigré.

GILBERT aîné (Jean), âgé de 56 ans, ex-négoc., né à Lyon, dom. à Fontaines, dép. du Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Lyon, comme cont.-rév.

GILISSON (Pierre), tailleur, âgé de 19 ans, natif de Bruxelles, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GILLARD (François), m^d. de

meubles, âgé de 40 ans, natif de la Guillotière, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GILLARDOT (René), cultivateur, dom. à Meurs, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GILLAUDIER (Jean), dom. à Gonnord, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GILLE (François-Regis), not., dom. à Carpentras, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 27 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

GILLE (Joseph-Denis-Ant.), march., dom. à Eyragues, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 25 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fonct. public fédéraliste.

GILLE (Pierre), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GILLE (Pierre), dom. à Berfort, dép. du H.-Rhén., cond. à mort, le 1^r. therm., an 2, par la com. milit. séante à Arras, comme émigré.

GILLEQUIN (Jean-François), âgé de 47 ans, couvreur, agent nat., né et dom. à Taveray, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 17 mess., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

GILLER (f^{me}. Fontaine (Marthe), dom. à Tarascon, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 3 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GILLET, f^{me}. Denyau (Ang.), dom. à St. Christophe-du-Bois, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes, comme complice des brig. de la Vendée.

GILLET (Edme-Alexis), âgé de 55 ans, médec. né à Chouars, dép. de l'Aube, dom. à Tonnerre, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 14 pluv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

GILLET (Etienne), tonnelier, dom. à St. Aubin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GILLET (J.), âgé de 53 ans, négoc., né à Villeneuve-d'Agen, dép. de la H.-Garonne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

GILLET (Jean-Bapt.), âgé de 40 ans, ex-notaire et avoué, natif de St. Pourçain, dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GILLET-MARIE (Pierre-Eutrope), âgé de 41 ans, paveur, et membre du conseil-général de la commune, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la

loi, par décret de la Convention, nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 12 dudit.

GILLOT-MAIRE (Franç.), âgé de 28 ans, soldat au régim. des chasseurs du Nord, né à St. Quentin, dép. de l'Aisne, dom. à Cambrai, départ. du Nord, cond. à mort, le 10 vendém., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme embaucheur.

GILLOT (Joseph), dom. au Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé, comme brig. de la Vendée.

GILLOT (Toussaint), meunier, dom. à Brunel, dép. d'Eure et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GILLY (Claude), faiseur de bas, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 1 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéral.

GIMET (Marie), âgée de 32 ans, empeseuse, née et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 18 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir recelé trois prêtres réfract., nommés *Molinier*, *Joury*, *Devillefumade*.

GINDREAU (Jean), dom. à Lour, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GINGENE (Benoît), ouvrier chapelier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le

... mess. ; par la com. milit. séante à Lyon, comme conspir.

GINGRO (Louis), domest. d'un commandant des rebelles, dom. à Boismé, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GIQUEL (Pierre), labour. et maire, dom. à St. Vincent, dép. du Morbihan, cond. à mort le 17 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme recel. de prêtres réfract.

GIRARD (André), dom. à Errigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GIRARD (Benoît), âgé de 39 ans, commis-quincaillier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GIRARD (Charles), dom. à Latour-Landry, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Dominique), cordonnier et serg. de port, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 9 brum., an 2, par le trib. révol. dud. dép.

GIRARD (Etienne), dom. à Faverais, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf.,

cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (François), dom. à Touarcé, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARD (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire infér., cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARD (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARD (Jacques), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. mil. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Jacques), tisserand, dom. à Latardière, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 21 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Jean), âgé de 52 ans, notaire, né à St. Martin-Lestra, dép. de la Loire, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 6 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GIRARD (Jean), dom. à Chavanne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Jean-Franç.), dom. à Montilliers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (Pierre-Franç.), âgé de 36 ans, né à Azan, dép. du Jura, dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-juré du trib. révol., cond. à mort, le 17 flor., an 3, par le trib. révol., comme complice de Fouquier-Tinville.

GIRARD (René), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (René), dom. à St. André, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (René), dom. à Latour-Landry, départem. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARD (René), maçon, dom. à Vernoux, dép. des Deux-

Sèvres, cond. à mort, le 19 pluvi., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GIRARD (T. C.), âgé de 45 ans, notaire, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, membre du conseil-général de la comm.; mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, et cond. par le trib. révol. de Paris, le 12 dudit, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

GIRARD (Antoine), âgé de 54 ans, né à Lourmarin, dép. de Vaucluse, officier ministériel, résident à Aix, cond. à mort le 20 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches-du-Rhône, comme ayant prêté son ministère à des autorités illégales; pour faire des recherches à Lambesc contre des patriotes, et notamment contre le républicain Bazin, martyr de la liberté, et pour avoir prêché le fédéralisme.

GIRARD (François), âgé de 54 ans, né à Arles, dép. des Bouches-du-Rhône, prêtre et curé de Gram, membre du comité d'insurrection fédéraliste; cond. à mort le 7 pluvi., an 2, par la com. révol. de Marseille.

GIRARD (Claude), dit St Geran, ex-noble rentier, âgé de 69 ans, né à Châlons, dép. de Saône et Loire, ancien capit. dans le 34^{me} régiment, dom. à St. Geran, dép. de l'Allier, cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIRARDEAU (Etienne), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARDEAU (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. militaire. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARDEAU (Mathurin), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 niv. an 2, par la com. militaire. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARDEAU (Pierre), dom. au Puy-St.-Bonnet, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Paris, comme brig. de la Vendée.

GIRARDEAU (Pierre), dom. à St. Christophe, département de Mayenne et Loire, cond. à mort le 14 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRARDEAU (René), dom. à Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 11 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRARDET (Claude), procureur, âgé de 35 ans, né et dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort le 14 p'uviose, an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GIRARDIN (Jean-Claude), éventailiste et membre du con-

seil de la commune, âgé de 48 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nationale, du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11 dudit.

GIRARDIN (René), dom. à Roussel, dep. de la Vendée, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GIRARDON (Jean-Joseph), âgé de 67 ans, né à Avignon, dep. de Vaucluse, chirurgien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 6 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIRARDON (Pierre), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GIRARDOT (Jean), dom. à St. Christophe, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GIRARDOT (Jean - Ignace), cultivateur, dom. à Vennes, dép. du Doubs, cond. à mort comme émigré, le 1 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GIRARDOT (Louis), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 7 ventose, an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GIRARDOT (Pierre), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nan-

tes, comme brig. de la Vendée.

GIRARDOT (René), dom. à Ardelay, dép. de la Vendée, cond. à mort le 9 niv., an 2, par la comm. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRAU (Marie), ex-relig., âgée de 27 ans, née et dom. à Bordeaux, dép. de la-Gironde, cond. à mort le 7 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receleuse de prêtres réfractaires, et pour avoir assisté à des cérémonies religieuses de prêtres réfract.

GIRAU (René), dom. à la Gribaudière, dép. de la Vendée, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIRAUD (François), dom. à St. Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRAUD (GÉRARD), march., de soie, âgé de 44 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 16 nivose, an 2, par la commission révolutionnaire séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GIRAUD (Jean), domestique, dom. à la Bardonnière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GIRAUD (Jean-Louis), prêtre, âgé de 59 ans, né à Bo:ay, dép. de l'Ardèche, dom. à Monas-

tier, dép. de la Haute-Loire, cond. à mort le 9 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIRAUD (Julien), dom. à St. Christophe, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRAUD (Louis), officier municipal de la Croix-Rousse, près Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort par la com. rév. séante à Lyon, comme fédér.

GIRAUD (Marguerite), ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 19 messid., an 2, par la commission militaire séante à Bordeaux, comme fanatique.

GIRAUD (Marguerite), ex-religieuse, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 7 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receleuse de prêtres réfractaires.

GIRAUD (Marie-Anne), rentière, âgée de 60 ans, native de Moulins, dép. de l'Allier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 22 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIRAUD (Pierre), md. mercier, et membre de la commune, âgé de 47 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la Patrie, et exécuté le 21 dudit.

GIRAUD (Pierre), dom. à Montglone, dép. de Mayenne

et Loire, cond. à mort le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRAUD (Robert-Antoine), médecin, âgé de 57 ans, ex-intendant des eaux de Vichy, dom. à Vichy, dép. de l'Allier, cond. à mort le 29 prair, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GIRAUD (Catherine), fme. Lablé, dom. à St. Quentin, départ. de la Manche, cond. à mort le 25 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Grandville comme conspir.

GIRAUD (Antoine), âgé de 30 ans, chirurgien, né et dom. à Eguille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort le 7 pluv., an 2, par le trib. révol. séant à Marseille, comme convaincu d'avoir corrompu l'esprit public, en prêchant le fédéralisme.

GIRAUD (Jean-Baptiste), dit *Saint Tri*, âgé de 51 ans, ex-noble, capitaine de dragons, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 26 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIRAUD) Mathieu-Jean-Pierre), dit *Varenes*, âgé de 43 ans, ex-noble, ex-capitaine des cent-suisse de la garde du ci-dev. tyran roi, né à Lyon, dép. du Rhône, dom. à Villefranche, même dép., cond. à mort le 15 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

GIRAUDI (François), notaire et procureur, dom. à Nice, dép. des Alpes-Maritimes, cond. à mort comme émigré, le 26 ven-

dém., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GIRAULT (François), vigneron, dom. à St.-Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GIRAULT (Jean), métayer, dom. à Montournay, dép. de la Vendée, cond. à mort le 27 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme brig. de la Vendée.

GIRAULT (Marie), vigneron, dom. à St.-Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GIRAULT (René), vigneron, dom. à St.-Aubin-de-Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GIRAULT (Etienne-Robert), dit *Laporte*, capitaine au ci-devant régiment Conti, dom. à Tiercé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 1 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

GIRAUX (Jean), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRBAUD (François), négociant, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 1 vent., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme distrib. de faux assignats.

GIRAU (Mathurin), dom. à Mariley, dép. de la Vendée, cond. à mort par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIRERD (Joseph), fabricant de bas, âgé de 32 ans, né aux Avenièrès, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 28 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme concussionnaire.

GIRET (Julien), domestique, dom. à Avranches, dép. de la Manche, cond. à mort le 4 flor., an 2, par la com. milit. séante à Grandville, comme agent d'émigrés.

GIRET (Thomas), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GIREY-DUPRÉ (Jean-Marie), âgé de 38 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, sous-garde des manuscrits de la bibliothèque nationale, l'un des rédacteurs du journal intitulé, *Le Patriote Français*, mis hors la loi par décret de la conv., comme étant de la faction-Brissot, et conspir., cond. le 1 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

GIRIER (François-Nicolas), âgé de 47 ans, fabricant de bas, né à la Verpillière, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 8 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GIROD (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à

Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIROT (François), dom. à Teligné, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GIROT (Jacques), dom. à Lagoudre, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay comme brig. de la Vendée.

GIROUARD (Jean-Joseph), âgé de 36 ans, né à Chartres, dép. d'Eure et Loire, imprim. de la gazette de Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirat., et pour avoir fait graver des signes cont.-révol.

GIROUST (Louis-Marie-Mich.), dit *Marilly*, ex-noble, ex-garde de la porte du dernier tyran-roi, dom. à Laflèche, départ. de la Sarthe, cond. à mort, le 22 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme chef des brig. de la Vendée.

GISCARD (Joseph), dit *Lou-besson*, dom. à Choleu, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 24 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme complice de séditieux.

GIROU (Claude-Vincent), avoué, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort, le 13 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Charente-infér., comme conspir.

GITET, f^{nc}. Deniau (Ang.), cond. à mort, le 4 niv., an 2,

par la comm. milit. séante à Rennes, comme brigand de la Vendée.

GIVERVILLE (Toussaints-Fr.-Charles), dit *St. Maclou*, âgé de 67 ans, ex-noble, né à St. Maclou, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-révol.

GIVRE ou **LEGIVRE** (Jean-Franç.-Claude), ex-chapelain de la ci-devant chapelle, aux-Images, à Metz, départ. de la Moselle, dom. à Thionville, même dép., cond. à mort, le 11 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

GIZARD (Ant.), dit *Marceillac*, cultivat., dom. à Bousquet, dép. de l'Aveyron, cond. à mort, le 17 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révol.

GLAINOUT (Franç.), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GLAIZE cadet (Joseph), âgé de 52 ans, rentier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GLATIN (Ang.-Marie-Jeanne), dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 17 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme receleur de prêtres réfract.

GLAUSINGER (Jean-Pierre), sculpteur, né à Wirtemberg,

dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GLEIZE (Jean-Jacq. Louis), âgé de 30 ans, né à Brien, ex-vicaire de Baucuse, dom. à Valence, départ. de la Drôme, cond. à mort, le 23 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GLEIZE (J. J. Louis), prêtre, dom. à St. Marcellin-les-Vaison, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 27 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfract. à la loi.

GLUCK (Joseph), dom. à Huffendorff, dép. du B.-Rhin, cond. à mort, le 19 décemb. 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GLUTRON (Jean), âgé de 39 ans, né à Braville, auberg. et entrepren. des convois milit., dom. à Evreux, dép. de l'Eure, cond. à mort, le 12 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme fourniss. infidèle.

GLYNN (Martin), âgé de 66 ans, prêtre, non-conform., né en Irlande, dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort, le 1^r. therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme réfract. à la loi.

GOATI (Honoré), chirurg., dom. à Allauch, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 29 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GOBEAU (Adrien-Nic.), âgé de 26 ans, substitut provisoire de l'accusateur public du dép. de la Seine, et membre de la

commune du 10 août, né à Vincennes, près Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Convent. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie; et cond. le 10 dudit, par le trib. révol. de Paris, comme ayant pris part à la rébellion de la commune.

GOBEL (Jean-Bapt.), âgé de 67 ans, ex-évêque de Paris, natif de Hanne, département du Haut-Rhin, ci-devant évêque de Lydda, suffragant et vicaire-général de l'évêque de Bâle, député à l'assemblée Constituante, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 24 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice des Hébert, Cloutz, et autres, déjà frappés du glaive de la loi.

GOBERT fils (Jean-Bapt.), dom. à Douay, dép. du Nord, cond. à mort, le 2 mess., an 2, par la com. milit. séante à Avesnes, comme brig. du dép. du Nord.

GOBIN (Hubert), serrurier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GOBIN (Jean), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. mil. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOBIN (Jean-Bapt.), dom. à St. Paul-en-Palais, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOBIN (Olivier), dom. à

Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOCHARD (Franc.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GODAIL (Pierre Jacques), dit *Cieuras*, âgé de 62 ans, né à Juny, ex-marquis et maire, membre de la ci-dev. administration-provinciale de la ci-dev. Guyenne, dom. à Montauban, dép. du Lot, cond. à mort, le 26 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspirat. qui a existé dans la commune de Montauban.

GODARD (Jacques), dom. à la Jumillière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GODARD (Jean-Bapt.), volontaire de requisition, dom. à Reuty, dép. du Pas-de-Calais, cond. à mort, le 1 therm., an 2, par le trib. crim. de l'armée de Sambre et Meuse, comme émigré.

GODART (Jean), dom. à St. Fulgent, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 18 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GODEFROY (Jean-Pierre), dit d'*Orléans*, prêtre réfract., dom. à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, comme

brig. de la Vendée, le 26 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur.

GODEFROY (Julien), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GODEFROY (Etienne-Louis-Charles), dit *Mingré*, lieutenant de vaisseau, natif de St. Jean-d'Ax, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 28 oct. 1792, par la com. milit. établie à Paris, par décret du 20 oct. 1792, comme émigré.

GODEFROY (Hyac.-Armand-Const.-Hon.), dit *Lessart*, ex-garde du dernier tyran-roi, ci-dev. gentilhomme, né à St. Jean-de-Léard, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 28 oct. 1792, par la com. milit. établie à Paris, par décret du 20 oct. 1792, comme émigré.

GODEMARD (Pierre, âgé de 33 ans, épiciier détaillant, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 28 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GODEPIN, fille (Marie), âgée de 36 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 26 prair., an 2, par le trib. révol., séant à Paris, comme ayant cherché à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, en calomniant la Convention nationale.

GODEREAU (Jacques), dom. à Badoge-en-Palais, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 11

niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GODET (Franç.), dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GODET (Joseph), âgé de 30 ans, ex-curé, né et dom. à Lancié, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GODET (Pierre), laboureur, dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 14 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GODIN (Jacques), dom. à Bouay, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GODINEAU (Jean), dom. à Gelé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GODINEAU (Pierre), dom. à Beaulieu, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GODINEAU (René), dit *Flambart*, âgé de 53 ans, né et dom. à Traversone, journalier, cond. à mort, le 28 fruct., an 3, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'avoir, le

5 mai précéd., proposé d'arborer le drapeau blanc, à l'arrivée des brig. de la Vendée.

GODINOT (Jacques), dom. à Luigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GODNAU (Augustin) sellier, dom. à la Chapelle-St.-Laurent, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GODY (J. Théophile), domestique, dom. à Dompriel, dép. du Doubs, cond. à mort, comme cont.-révol., le 24 sept. 1793, par le trib. crim. dud. dép.

GOESMAN, (L. N.), âgé de 61 ans, né à Lausanne, dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-noble, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare; où il étoit détenu.

GOFF (Jean-Joseph), soldat du 1^{er}. bataillon du Puy-de-Dôme, dom. à Quimper-Corentin, dép. du Finistère, cond. à mort, le 27 prair., an 2, par la com. milit. séante à Auxonne, comme déserteur.

GOFFARD (Olivier), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOFFRÉAU (Jean), dom. à Mesle, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

GOFFRETEAU (René), bordier, dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 3 pluv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

GOGELIN (Jean-Marie), brodeur, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GOGLÉ (Jean), laboureur, dom. à Durtal, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GOGUE, fils de Joseph (Gab.), receveur des douanes, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 25 vendém., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

GOHAU (Julien), fermier, dom. à Loroux-Bottereau, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 21 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme brig. de la Vendée.

GOHIER (Emmanuel), âgé de 34 ans, administrateur du district de Pontoise, y demeurant, dép. de Seine et Oise, né à Paris, cond. à mort, le 23 messidor, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GOHIER (Pierre), prêtre, dom. à Clisson, départ. de la Loire-infér., cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOIGNAIN (Franç.), labour., dom. à Denée, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit.

séante à Saumur, comme conspir.

GOILLIER (Franç.), dom. à Bignon, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GOILON (René), dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOIRAN (André), âgé de 39 ans, march.-commissionnaire, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 19 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révolutionnaire.

GOIRAND (Joseph-Maurice), ex-seigneur de la Beaume, juge du trib. du district d'Uzès, dom. à Uzès, dép. du Gard, cond. à mort, le 8 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme fédéraliste.

GOIRAND (Pierre), dit *la Valus*, dom. à Uzès-la-Montagne, dép. du Gard, cond. à mort, le 11 therm., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme conspir.

GOIRAND (Pierre-Michel), march., dom. au Pont-de-Cé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 25 vent., an 2, par la com. milit. séante à Tours, comme brigand de la Vendée.

GOISEL (Jean), dom. à Lefouet, dép. du Morbihan, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOLAPP (Georges), cultiv. ; dom. à Gebberschaeffolsheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 4 frim., an 2, par la com. rév. séante à Strasbourg, comme receleur de prêtres réfract.

GOLLIET (Pierre), âgé de 70 ans, ex-chanoine, né et dom. à Villefranche, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont. révol.

GOMBAUD (Jean-Daniel-Alphonse), âgé de 70 ans, ex-noble, né et dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort, le 16 prair., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme aristoc. et père d'émigré, et pour avoir dit au procur. de la commune de la Réole, que jamais la tyrannie n'avoit été exercée avec autant de force.

GOMBEAU, *fme.* de Guillaume-Meynard, (Marie), âgée de 48 ans, *meunière*, née et dom. à Tanniac, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 27 germ., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme corruptrice de comestibles, ayant altéré des farines provenant des moulins, en y mettant de la cendre de lessive, et autre corps étrangers nuisibles à la santé.

GOMOT (Charles), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOMOT (Nicolas), âgé de 41 ans, né à Boulard, départ. de Seine et Marne, boulanger, dom. à Paris, dép. de la Seine,

cond. à mort, le 5 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme falsificateur de pain, et pour en avoir accaparé.

GONARD (Jean-Bapt. Mitre), né à Aix, dép. des Bouches-du-Rhône, ex-religieux minime avant la rév., vic. gén. de l'archevêque d'Aix, et ensuite desservant de l'église de Cernais de Marseille et enfin volont. du 1^{er}. bataillon des Phocéens, cond. à mort, le 5 fruct., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. contre la liberté et la sûreté du peuple Français.

GONAUD (Guy), dit *Barre*, âgé de 50 ans, huissier au trib., de Riberac, y dem., départ. de la Dordogne, cond. à mort, le 15 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-rév.

GONBET (Jean-Bapt.), commis-march., dom. à Cambrai, dép. du Nord, cond. à mort comme embaucheur, le 10 vendém., an 2, par le trib. rév. de Paris.

GONDIER (Pierre), âgé de 30 ans, agent-de-change, natif de St.-Honoré, dép. de la Nièvre, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 15 brum., an 2, par le tribunal. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir accaparé quantité de pains chez lui; cet accaparement consistoit, d'après la déclaration de la domestique, en plusieurs morceaux de pain dans son buffet pour les poules de la voisine.

GONDOIN (Didier-Louis), major du 23^e. régim. de caval., ex-noble, âgé de 52 ans, né à Paris, dép. de la Seine, dom. à

Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort le 11 niv., an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GONDOUIN (Pierre), march. de chevaux, dom. à Vimoutiers, dép. de l'Orne, cond. à mort pour émission de faux assignats, le 11 brum., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Seine.

GONDRECOURT (M.-A.), ex-noble, âgé de 33 ans, né à Châlons-sur-Saône, cond. à mort le 22 mess., an 2, par le trib. révolut. séant à Paris, comme complice de la conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

GONIN (Jean-Bapt.), vannier, âgé de 55 ans, né à Digny-Baujolois, dom. à Regny, dép. de l'Oise, cond. à mort le 21 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol. et complice du complot qui a existé dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

GONIN (Pierre), dom. à Loudun, départ. de la Vienne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la commission militaire séante au Pont-de-Cé.

GONIN, femme divorcée de Paquiers-de-Larevenchère (Jacquette) âgée de 43 ans, née et dom. à Chasseneuille, dép. de la Charente, cond. à mort le 16 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, pour avoir tenu des propos cont.-révol.

GONIN-LURIEUX (Pierre-Benoît-Nicolas), dit *Larivière*,

ex-noble, dom. à St. Just-sur-Loire, dép. de la Loire, cond. à mort le 29 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GONNARD (Ant.), apprenti-épiciier, âgé de 19 ans, né à Vourles; dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la commission révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire,

GONNEL, veuve de Vierville (Marie-Gabriel), âgée de 49 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 29 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GONNET (Dominique), ex-proc.; né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le frimaire, an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GONNET (Louis-Jacques), ex-aumônier de religieuses, dom. à Poitiers, départ. de la Vienne, cond. à mort le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme réfractaire.

GONNET (Pierre-Louis), ex-vicaire, dom. à Jonquières, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 24 mess., an 2, par la commission populaire séante à Orange, comme fédéraliste.

GONON (Ant.), secrét. gén. du dép. de Rhône et Loire, dom. à Lyon, cond. à mort le . . . , germ., an 2, par la commission révolutionnaire séante à Lyon, comme fédéraliste.

GONORD (Pierre), bordier, dom. à la Clerrière-de-Monconant, dép. des Deux-Sèvres,

cond. à mort le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GONSEAULT (C.-M.), directeur de la ci-dev. loterie, âgé de 55 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 22 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration qui a existé dans la prison du Luxembourg, où il étoit détenu.

GONTARD (Jacq.), écrivain, ci-dev. proc., âgé de 40 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 14 niv., an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GONTARD (Joseph-Etienne), propriétaire, dom. à Courtezon, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 22 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

GONTARD (Pierre-Augustin), juge de paix, dom. à Barjols, dép. du Var, cond. à mort le 28 niv., an 2, par le trib. révol. dud. dép., comme cont.-révol.

GONTIER (René), dom. à St. Georges-du-Feuillet, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GORDON (Marguer.-Rose), ex-religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 28 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme cont.-révol.

GORGERET (Aimé), proc., âgé de 50 ans, né et dom. à Feurs, dép. de la Loire, cond. à mort le 24 vent., an 2, par la commis.

commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GORIAUX - DEVAUX (P.-R.-M.), âgé de 62 ans, né au Melle-sur-Sarthe, dép. de l'Orne, ci-dev. régisseur de la Ferté-les-Bois, y demeurant, cond. à mort, le 21 prair., an 2, par le trib. révolut. séant à Paris, comme conspir.

GORICHON (Etienne), dom. à Roches-sur-Loire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GORIOT (Pierre), dom. à Lorrieu, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GORNEAU (Etienne-Pierre), âgé de 20 ans, né et domic. à Paris, dép. de la Seine, employé chez le ministre de l'intérieur, cond. à mort comme conspir., le 13 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

GORRY-DE-CHAUX-D'ESCUR (L.-P.), ex-noble, capitaine, âgé de 43 ans, né à Rouen, dép. de la Seine-infér., dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 25 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GORSAS (Ant.-Joseph), âgé de 40 ans, député à la Convention, nat., dom. à Paris, auteur du journal *Courier de Paris à Versailles*, mis hors la loi par décret de la Conv. nat. du 28 juil. 1793, pour s'être soustrait au décret d'arrestation par suite des malheureuses journées des 31 mai,

1, à juin; il a été arrêté et condamné à mort le 16 vendém., an 2, par le trib. crim. du dép. de Paris, et exécuté le même jour.

GOSSENAY (Franç.), aide-de-camp provisoire du gén. Vats, auparavant fourrier des grenadiers du régiment de Foix, âgé de 26 ans, né et dom. à Châlons-sur-Saône, départem. de Saône et Loire, cond. à mort, le 1^{er} vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir., ayant servi à Coblenz dans une compagnie d'émigrés.

GOSSIN (P.-F.), âgé de 40 ans, né à Souilly, dép. de la Meuse, ex-lieut.-gén. du ci-dev. bailliage du Val, ex-constituant et proc.-gén.-syndic du dép. de la Meuse, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme ayant obtempéré aux ordres du roi de Prusse, et comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

GOSSIN (Jean), ex-chanoine, dom. à Verdun, départ. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GOSTEN, voyez **JOSTEN**.

GOU (Jean), march. de porcs, âgé de 60 ans, né et dom. à Longe-Saignes, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GOUAL (Joseph), âgé de 26 ans, né à Colombier, dép. de l'Isère, dom. à Lyon, dép. du Rhône, commis de la municip. provisoire, cond. à mort, le 1^{er} frim., an 2, par la com. révol.

séante à Lyon, comme fédéral.

GOUANNE (Marguerite), ex-religieuse, dom. aux Sauvages. dép. de la Loire, cond. à mort le 22 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GOUARNOT, femme Marcardier (Marie-Anne), âgée de 31 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 24 mess., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir., pour avoir colporté des écrits de son mari contre des membres de la Conv. nat., particulièrement contre Robespierre, Danton, Camille-Desmoulins et autres.

GOUAT (Joseph), commis négociant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GOUBEAU (Jacques), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GOUBEAU (Jean), blanchisseur, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. dudit départ. de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

GOUBEAU (Joseph), dit Leblon, tisserand, dom. à la Séguinière, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GOUDET (Jean-Bapt.), commis marchand, âgé de 32 ans,

dom. à Cambrai, dép. du Nord, cond. à mort, le 10 septemb. 1793, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir détourné des recrues destinés aux armées de la République, ce qui tendoit à favoriser les progrès des ennemis de la République.

GOUBI (Jean), boucher, dom. au Vieux-Pouzanges, dep. de la Vendée, cond. à mort, le 20 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GOUBIE (François-Simon), cultiv. et voiturier, dom. à Grillon, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 29 messid., an 2, par la com. populaire séante à Orange, comme contre-révolutionnaire.

GOUBOT (René) dom. à la Chappelle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GOUBREAU (Pierre), dom. à Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GOUCHENVILLE père, (M.), ex-noble, âgé de 49 ans, né à St. Just, dép. de la Loire, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspir. qui a existé dans la prison du Luxembourg où il étoit détenu.

GOUCHENVILLE fils, (M.), ex-noble, âgé de 20 ans, né à St.-Just, cond. à mort, le 19

messid., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme complice de conspir. dans la maison d'arrêt du Luxemb. où il étoit détenu.

GOUFFÉ (Thomas), homme de loi, âgé de 50 ans, né à Tielles, dép. de Seine et Marne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 flor., an 2, par le tribun. révol. de Paris, comme ayant fait des négociations en numéraire, pour le passer aux ennemis de la République, et ayant eu des relations intimes avec le nommé Lebigae, agent du Roi de Prusse.

GOUGÉ (Jean-Baptiste), marchand de soie, âgé de 56 ans, né à Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées, dom. à Lyon, dep. du Rhône, cond. à mort, par la com. révol. de Lyon, comme fédéraliste.

GOUGLET (Jean), ex-curé, dom. à Chougy, dép. de la Marne, cond. à mort, le 19 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfrac.

GOUGENOT (Louis-Georges), ex-syndic de la ci-dev. compagnie des Indes, receveur à la régie générale, ex-maitre-d'hôtel du tyran-roi, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GOUGEON (Pierre), dit *Lucé*, fermier, ex maire, dom. à Beaumont - Pied - de - Bœuf, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par la com. rév. séante à Château-Gontier, comme receleur de prêtres réfractaires.

GOUILLEAU (Pierre), dom.

à Nantes, dep. de la Loire-infér., cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GOULLON (Pierre), garçon chandelier, âgé de 22 ans, né et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GOUINEAU (Augustin), tisserand, dom. à Lemelevielle, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GOUIRAN (Louis), maréchal ferrant, dom. à Auriol, dep. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 24 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre), né à Bourg, dép. de l'Ain, député du dép. de Seine et Oise à la Conv. nat., cond. à mort par le conseil milit. séant à Paris, le 28 prairial, an 3, comme convaincu d'avoir encouragé, provoqué, approuvé et fait lui même les motions les plus incendiaires, et dans le sens des révoltés, lors de la révolte qui a éclaté contre la Conv. nat. les 1, 3 et 4 prair., an 3, sitôt après son jugement il : s'est poignardé et est mort de sa blessure.

GOUJON (Joseph-François), homme de loi, dom. à Aix, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à la déportation pour six ans, le 17 frim., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GOULÉAU (Pierre), dom. à

E e a

Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOULET (Julien), dom. à Basse-Goulaine, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GOULLARD (André), dom. à St. Laurent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GOULLOUAN (Julien), natif de Pipriac, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 9 plu., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

GOULU (Jean-François), commis de magasin, âgé de 23 ans, né à Châtelet, départ. du Jura, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GOUPIL (Etien.), domic. à St. Germain-le-Fouilloux, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 niv. an 2, par le trib. crimin. du dép. de la Sarthe.

GOUPIL (Gilles), march., dom. à Fleury, dép. de la Manche, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 22 vent. an 2, par la com. mil. de Grandville.

GOUPIL (Julien), domic. à Chasonnes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 3 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

GOUPILE (Marie-Marguerite Françoise), veuve d'Hebert, ex-procureur de la commune de Paris et auteur du journal dit *le Père Duchesne*, âgée de 38 ans, ex-religieuse du couvent de la Conception-Honoré, dom. à Paris, cond. à mort, le 24 germ. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirat. et complice d'Hebert son mari, Cloorz et autres, pour détruire le gouvernement républicain.

GOURAND (Louis), domic. à Cubigny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURAUD (Marie), laboureur, dom. à Chavannes, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 27 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

GOURBIÈRE (René), dom. à Nouaillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDEAU (Pierre), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDELEUR (Jean), domest., dom. à Fougères, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 1 brum. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Etienne), dom. à Melay, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Jacq.), dom. à St.-Lezin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. du Pont-de-Cé.

GOURDON (Jacq.), dom. à la Jumelière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 16 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Jean), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Jean), domic. à St. Hilaire-des-Echanbroignes, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme conspir., le 23 niv. an 2, par la com. mil. d'Angers.

GOURDON, femme de Tissu (Jeanne), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Louis), domic. à St. Quentin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 nivose an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

GOURDON (Louis), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

GOURDON (Marie), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Marie), dom. au May, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig.

de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Marie), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

GOURDON (Mathur.) dom. à St. Martin-Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GOURDON (Pierre), dom. à la Chapelle-du-Genet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (Pierre), tisserand, dom. à St.-Pierre, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. mil. de Saumur.

GOURDON (René), dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOURDON (René), dom. à la Chapelle-Rousselin, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 niv. an 2, par la com. mil. de Nantes.

GOURDON (Yves), dom. à St. Sauvin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GOUREL (Franç.), notaire, dom. à Berres, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 23 brum. an 2, par la trib. crim. dudit dép.

GOURGON (Jean), dom. à Vaucr tin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOURGUES(de) (Armand-Guill.-Franç.), ex-noble, ex-président à mortier du ci-dev. parlement de Paris, âgé de 57 ans, né et dom. à Poissy, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 1 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révolutionnaire.

GOURJU (Joseph), march-épiciier, âgé de 38 ans, né à Moretel, dép. de l'Isère, dom. à Moutele, même dép., cond. à mort, le 12 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre révol.

GOURLIÉ (Jean-Louis), compagnon faiseur de bas, âgé de 43 ans, né à Nismes, dép. du Gard, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 7 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GOURON (Franç.), âgé de 35 ans, né à Tours, dép. d'Indre et Loire, fabric. de papiers-peints à la fabrique républicaine, rue Nicaise, à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

GOURON (René), dom. à Verton, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOUROT (René), dom. à Langobreques, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOURSAC, voyez DAUPHIN.

GOURSALT, dit Merly (Jean-Bapt.), ex-administ. du dé. de la H.-Vienne, né et dom. à Rochechouart, même dép., ci-dev. trésorier de France de la généralité de Poitiers, cond. à mort, le 28 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GOURYOT (Antoine), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. militaire. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

Gous (Nicolas), greffier du juge de paix, dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme secrétaire du comité des brig. de la Vendée.

GOUSI (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire inf., cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GOUSSAINVILLE, père (Michel, manufacturier, dom. à Boissy-le-Bois, dép. de Loire, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

GOUSSAINVILLE, fils (Michel), ex-noble, dom. à Boissy-le-Bois, dép. de la Loire, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

GOUST (Nicolas), greffier du juge de paix, dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brigand de la Vendée.

GOUST, dit Longpré (Charles),

commissaire de police de la sect. du Muséum, âgé de 39 ans ; né à l'Aigle, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

GOUTARELLE (Barthélemi), commis-chapelier, âgé de 30 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 16 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GOUTELQUER (Jean), cultiv. procureur de la commune, dom. à Labahann, dép. du Finistère, cond. à mort, le 26 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme receleur de prêtres réfractaires.

GOUTENOIRE (Franç.), march. épicier, âgé de 50 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

GOUTORBE (Etienn.), notable de la commune de Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 1^{er} frim., an 2, par le trib. de justice rév. seant à Feurs, comme fédéraliste.

GOUTTE (Jean-Louis) âgé de 54 ans, né à Tullès, dép. de la Corrèze, ci-dev. évêque constitutionnel du dép. de Saône et Loire, ex-membre de l'assemblée constituante, cond. à mort, le 6 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos tendant à l'avisement de la Conv. nat. et des autorités constituées.

GOUTTE-GATA (Jean), métrayer, dom. à Thiers, dép. du Puy-de-Dôme, cond. à mort, le

19 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GOUVEL, v^e. Vierville (Marie-Adrien.), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol.

GOUVERNE (Gaspard), poulailler, dom. à Martigues, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GOUVERNE (Gaspard), dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, offic. municip., cond. à mort, le 10 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

GOUVREUR (Franç.), dom. à Ardelay, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GOUY-D'ARCY (L. H.), âgé de 41 ans, né à Paris, dom. à Arcy, dép. de l'Aube, ex-constituant, ex-noble et ex-maréchal-de-camp, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

GOUYON, dit *Beaufou* (Luc-Jean), ex-noble, dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GOY (Philippe-Etienn.), ancien vice-présid. du dist. de Cosnes, chef de la légion de la garde nat., âgé de 30 ans, né à Donzy, dom. à Cosnes, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 22 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme

conspir. et complice de la conspiration qui a existé à Cosnie.

- GOYET (Benoît), âgé de 63 ans, né et dom. à Neuville, dép. de Rhône et Loire, tailleur, offic. municip., cond. à mort, par la com. rév. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GOYET, notaire, né et dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 20 frim., an 2, par le trib. de justice révolut. séante à Feurs, comme instigateur du fédéralisme.

GOYON (Geneviève-Barbe), couturière, âgée de 77 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 22 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'un complot tendant à fanatiser le Peuple, à allumer la guerre civile, et à anéantir le gouvernement républicain.

GOYON (Jean), dom. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRAINVILLE (Pierre-André), natif de l'isle de Bourbon, retiré du service, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme conspir.

GRALAND, père (Julien), dom. à Goën, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 12 août 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révolut.

GRAMIDON (Pierre), serrurier, âgé de 59 ans, né et dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à dix ans de fers le 28 frim. an 2, par la com. milit. de Bordeaux, pour cause d'aristocratie.

GRAMIDON, père (Bertrand), cabaretier, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à la déportation pour quatre ans le 1^{er} brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

GRAMIDON, fils aîné (Bertrand), tonnelier, dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à mort comme cont.-révol., le 1 brum., an 2, par le trib. crim. du dép. des Landes.

GRAMMONT-NOURRY (voyez NOURRY père et fils.)

GRAMMONT (G.), âgée de 44 ans, née et dom. à Paris, veuve de Dossan, ex-noble et maréchal-de-camp, ex-dame d'atour de la femme Capet, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirat.

GRAND, voyez HIOCHE.

GRAND (Jean-Franç.), médecin, officier munic. de la commune de St. Laurent, âgé de 63 ans, né à Orgelet, dom. à St. Laurent, dép. du Jura, cond. à mort, le 24 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

GRAND (Mathurin), caffetier, âgé de 47 ans, né à Melezet, dép. des Hautes-Alpes, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 2 nivose, an 2, par la com. révol. de Lyon, comme cont.-révolutionnaire.

GRAND (Mathieu), mâçon, dom. à Apt, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 1^{er} mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

GRAND, dit *Lyonnais*, (J.-P.) âgé de 25 ans, né à Avignon, gazier, fils de Suisse, dom. à Paris, détenu dans la maison de

Bicêtre ; cond. à mort, le 28 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison de Bicêtre, tendante à égorger la garde de la maison, et se porter aux comités de salut public et de sûreté générale, en assassiner les membres, ainsi que les patriotes.

GRANDER (Nicolas), horloger, âgé de 31 ans, né à Rybronck, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 9 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

GRANDFEVRE, femme Tabouillat (Anne), vivant de son revenu, âgé de 46 ans, né et dom. à Verdun, départ. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé à Verdun.

GRANDJEAN (Melchior), ex-curé de Beussauville, âgé de 60 ans, né à Nanterre, domic. à Leuzierre, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 25 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GRANDMAISON (François), soldat au régim. de Ligne, dom. à Mâcon, dép. de Saône et Loire, cond. à mort, le 2 vendém. an 3, par la com. milit. établie à Valenciennes, comme émigré.

GRANDMAISON (Marie), actrice, âgée de 27 ans, née à Blois, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 prair. an 2, par le trib. révolutionnaire séant à Paris, comme complice de la conspiration de Batz et autres, et de celle d'Ad-

miral, l'assassin de Collobois ; elle a été conduite à l'échaffaud avec une chemise rouge.

GRANDMAISON, voyez **MOREAU**.

GRANGE (Sébastien), ex-curé, âgé de 56 ans, né à Ste Colombe, dép. du Rhône, dom. à Biole, dép. de l'Isère, cond. à mort, le 16 pluviôse, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GRANGÉ (Franç.), meunier, dom. à Chaudefon, départem. de Mayenne et Loire ; cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GRANGENEUVE (Jean-Ant.), ci-devant homme de loi, et député à la Conv. nat., âgé de 43 ans, né et dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 1 nivôse, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme étant mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

GRANGENEUVE, cadet (Jean), administ. du dép. de la Gironde, âgé de 38 ans, frère du député, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 1 niv. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme conspir., et comme convaincu d'avoir contribué à égarer les Bordelais sur le compte des Parisiens et de la Convention nationale.

GRANGENEUVE (Jacq.), huissier, âgé de 61 ans, né à Noiretable, dom. à Boën, dép. de la Loire, cond. à mort le 28 ventose, an 2, par la com. révol. séante à

Lyon, comme cont.-révolution.

GRANGENT (Joseph-Léonard), ingénieur de la République, dom. à Pont-sur-Rhône, dép. du Gard, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme fédéraliste.

GRANGER (Jean-Jacq.), âgé de 40 ans, capitaine de navire, né à Anacady, dom. à Brest, dép. du Finistère, cond. à mort, le 8 frim., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, pour avoir pris sur son bord, à son départ de Brest, sept particuliers, au nombre desquels étoient le député Guadet et Wimphen, tous mis hors la loi, d'après les journées du 31 mai, 1 et 2 juin.

GRANGERA (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 nivose, an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRANGEREAU (Georges), dom. à Montillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRANGEREAU (Jean), dom. à Montillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRANGIER - LAFERRIÈRE (Charles), général de brigade, âgé de 56 ans, né et dom. à Pont-au-Château, départ. de la Loire-inf., cond. à mort, le 9 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme cont.-rév.

GRANIER (Etienne). dom. à Estables, dép. de la Lozère,

cond. à mort le 18 mai 1793, par le trib. crim. dudit départ., comme contre-révolutionnaire.

GRANIER (Jean-Joseph-Hon.), médecin, dom. à Lambesc, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme cont.-révol., le 28 brum., an 2, par le trib. crim. révol. dudit département.

GRANJON (Ant.), maître d'armes, âgé de 51 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 5 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme cont.-révol.

GRANZY (René), dom. à Laronsière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

GRARD (Pierre-Joseph), m^d. forain, dom. à Bourghelle, dép. du Nord, cond. à mort, le 16 vendém., an 3, par le trib. crim. dudit dép. comme distrib. de faux assignats.

GRAS (Fleuri), écrivain, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le . . . frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GRASDEPOIS (René), dom. à St. Martin-des-Noyers, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

GRASPRÉVILLE (Charles-René), , âgé de 62 ans, né à Tarascon, dép. des Bouches-du-Rhône, ex-noble, capit. de vaisseau, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 frim., an 2, par la com. révol.

séante à Lyon comme contre-révol.

GRASSAY (François), dom. à St. Pierre-de-Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRASSE (Ioche-Nicolas), employé dans les charrois, dom. à Sarbruck, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 27 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GRASSETTE (Jean), dom. à St. Pierre-Moinard, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GRASSIN (Gilbert), âgé de 40 ans, ex-noble, né et dom. à Varenne-sur-Tesche, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 17 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GRASSIOLET (Elie), défenseur officieux, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-révol.

GRASSOT (Pierre-François-abbriel), âgé de 40 ans, rentier, ci-dev. conseiller en la sénéschaussée, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 26 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GRATIEN (André), dom. à Perrier, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRATON (Maurice), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

GRAU (Antoine), tisserand, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit., séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GRAVEAU (Nicolas), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GRAVELEAU (Pierre), domestique laboureur, dom. à Laverrerie, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sablé, comme brig. de la Vendée.

GRAVELOT (Mathurin), dom. à St. Aubin, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRAVELOT (Vincent), dom. à la Verrerie, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brigand de la Vendée.

GRAVETTE (Jean), dom. à Valet, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRAVIER (Jean-Pierre), ancien secrétaire du tyran-roi, âgé de 56 ans, né à Colmar, dép. des Basses-Alpes, dom. à Mons,

dép. de la Vienne, cond. à mort le 27 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GRAVIER dit *Vergennes* père, ex-comte, âgé de 75 ans, né à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

GRAVIER (C.), dit *Vergennes* fils, âgé de 42 ans, ex-noble, né à Dijon, dom. à Paris, chez son père, cond. à mort, le 6 therm.; an, 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspirat. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

GRAVIERRE (Jean-Joseph), ci-dev. premier vicaire de St.-Roch, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 2 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GRAVOIS (Louise), dom. à Loroux, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRAVOISNELLE (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRAVONIL (Julien), dom. la Haye, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 6 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRAVOT (Mathur.), dom. à St. Pazanne, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 29 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREARD (François), ex-capucin, dom. à Rochefort, dép. de la Charente-inf., cond. à mort, le 4 vent. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GREAUDE (Agathe), courtière, âgée de 19 ans, née à Pannot, dom. à Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 7 messid. an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme contre-rév., en s'associant au parti fédéraliste.

GREAULT (Louis), dom. à Chavanne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GRECH (Jean-Paul), maçon, dom. à Nice, dép. des Alpes-maritimes, cond. à mort, le 17 flor. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspirateur.

GREFFON (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREGOIRE (Jean), ci-dev. receveur de loterie, âgé de 63 ans, né à Lunel, dép. de l'Hérault, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GREGOIRE (Jean), dom. à St. Hilaire, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREGOIRE (Jean), dom. à **Simboscée**, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREGOIRE (Jean), dom. à **Annez**, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREGOIRE (Michel), dom. à **Cernau**, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 10 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREGOIRE (Pierre), dom. à **St. Hilaire**, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 9 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRELÉ Pierre, dom. à **Ste. Lumine-du-Coutay**, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 12 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRELET (Jacques), dom. à **Aubigné**, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRELIER (Louis), dom. à **Chalonne**, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GRELLEAU (Pierre), dom. à **S. Maurice**, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GRELOT (Jean-Bapt.), dom. à **Maulévrier**, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRELOT (Pierre), journalier, dom. à **St. Maurice**, dép. de des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la commis. milit. séante à Doué.

GRELY (Charles - Joseph - Louis), ex noble, et capitaine au ci-dev. régiment de Piémont, dom. à **Valréas**, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 29 messid. an 2. par la com. popul. séante à Orange, comme cont-rév.

GREMAUX (Jean), dom. à la **Pommeraye**, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la comm. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREMONT (J. B.), âgé de 52 ans, né à **Gisors**, dép. de l'Eure ex-huissier et défenseur officieux, cond. à mort, le 1 therm. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GREMOUX, femme **Perrion** ou **Penon**, (**Julienne**), âgé de 40 ans, née à **St. Clément**, dom. à **Carcaigny**, dép. du Calvados, cond. à mort, le 9 vent. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol. fanatique.

GRENARD (Claude), voiturier, dom. à **Lelex**, dép. de l'Ain, cond. à mort, le 17 messid. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme distributeur de faux assignats.

GRENARD (René), fabricant

de papier, et membre du conseil-général de la commune, âgé, de 45 ans, né à Garenne, dép. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Convent. nat., du 9 therm. an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11 dudit.

GRENIER (Etienne), dom. à Estables, départ. de la Lozère, cond. à mort, le 18 mai 1793, par le trib. crim. dud. départ., comme instigateur de révolte.

GRENIER (Jacques), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GRENIER (Pierre), prêtre-conformiste, né à Taille-Cavat, dom. à Cours, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 12 mess. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme fanatique, ayant continué ses fonctions ecclésiastiques, même après avoir remis ses lettres de prêtrise.

GRENON (Pierre), dom. à Beaulieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GRENOUILHAC (Baptiste), maçon, dom. à Martel, dép. du Lot, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme conspir.

GRENOUILLEAU (Louis), dom. à St. Loire, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRENOUILLEAU (Louis); dom. à Clisson, départ. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRENOUILLEAU, veuve Coiffard, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GREPPO (Pierre), fabric. de bas, âgé de 23 ans, né à St. Vital, dép. du Mont-Blanc, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 23 pluvi., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GREPPO (Pierre-Antoine), march. de bled, âgé de 49 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GRESA (Françoise), dom. à Ardelay, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRESLIER (Franc. - Alexandre-Philippe-Modeste), ex-ncble, officier d'artillerie, dom. à la Chapelle-Themer, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 21 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme brig. de la Vendée.

GRESOT (Jean), dom. St. Hilaire, dep. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante Savenay, comme brig. de la Vendée.

GRESOU (Jean), domicilié à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GRESSEAU (Marguerite), ex-noble et religieuse, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

GREY (François) dom. à St. Germain-de-Frinay, dép. la Vendée, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GRÉZEL (Jean), ex-chanoine, dom. à Salat, dép. de la Dordogne, cond. à mort, le 14 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfractaire à la loi.

GRIEU (Louis), conducteur des convois de l'armée, dom. à Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales, cond. à mort, le 6 ventose, an 2, par le trib. rév. du 2^{me}. arrondissement, des Pyrénées-Occidentales, comme conspirateur.

GRIFFET LA BEAUME (Louis) né à Moulins, dép. de l'Allier, ingénieur des ponts et chaussées, cond. à mort, le 6 prair., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme conspir.

GRIFFON (François) dom. à St. Sulpice, dép. de la Sarthe, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GRIGNARD (Jacques-Franç.),

directeur de verrerie, dom. à Arles, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 21 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép.

GRILLET (Jean-Baptiste), peintre en portraits, membre de la commune, âgé de 67 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 12 dudit.

GRILLET (Jean-Baptiste), voiturier, dom. à Blangebouche, dép. du Doubs, cond. à mort comme contre-révol., le 14 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dép.

GRILLET (Mathieu), cultiv.; dom. à Flangebouche, depart. du Doubs, cond. à mort comme contre-révol., le 18 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dep.

GRILLET (Jacques), meunier, dom. à Pagny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GRILLET (Joseph), sans état, âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la commiss. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

GRILLIER (Martin), dom. à St. Lezin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRIMADIALS (Pierre), march. droguiste, âgé de 40 ans, natif de Maraise, dép. du Puy-Dôme, dom. à Lyon, dép. du

Rhône, cond. à mort le 28 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GRIMAUD (Jean-Joseph-Gabriel), négoc., dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 22 germ. an 2, par le trib. crim. dudit départ., comme contre-révol.

GRIMAUD (René), march., dom. à Amaillon, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 pluv., an 2, par le tribunal crim. dudit dép., comme brig. de la Vendée.

GRIMAUD (Baptiste), dom. à Mortagne, dép. de l'Orne, cond. à mort, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

GRIMAUT (Charles), marchand mercier, dom. à Pertre, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 1^{er} flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRIMAUT (Jean), dom. à Trémentine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

GRIMAUT fils, (Pierre), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GRIMAUT (René), ex-curé, dom. à Craon, départ. de la Vienne, cond. à mort, le 28 ventose, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfrac.

GRIMAUT (René), dom. à la Pommeraye, département de Mayenne et Loire, cond. à mort

le 12 frimaire, an 2, par la com. militaire séante au Pont-de-Cé.

GRIMAUX (Charlotte), domestique, dom. à Mortagne, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit., séante à Nantes, comme complice des brigands de la Vendée.

GRIMOARD (Henri-Barthel.), colonel d'artillerie, âgé de 70 ans, né et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration qui a existé à Verdun.

GRIMOIRE (Nicolas - René-Henri), ex-noble, vice-amiral, dom. à Rochefort, dép. de la Charente-infér., cond. à mort, le 19 pluv., an 2, par la com. milit. dudit dép., comme contre-révolutionnaire.

GRIMOT (René), domicilié à Montrejean, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRIMOT (René), dom. à la Chapelle, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GRINDON (Joseph - Louis), âgé de 27 ans, né à Limeray, dép. d'Indre et Loire, ex-curé constitutionnel de la commune de Négron, même dép., cond. à mort, le 19 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir en 1792 et

1793 tenu des propos tendans à provoquer la dissolution de la représentation nationale, et des autorités constituées.

GRIOLET (Jean - Antoine), homme de loi, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 15 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme conspir.

GRIPPIÈRE (Louis), march. de tabac, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme émetteur de faux assignats, le 21 brum., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

GRIS (Louis), charbonnier, dom. à Amaillon, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 pluv., an 2, par le tribunal crim. dudit dép., comme brig. de la Vendée.

GRIVAUX (Jacques), inspecteur des vivres des brigands, dom. à Mortagne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 28 flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRIVE, *Voyez FOUSSE.*

GRIVEAU (Pierre), dom. à St. Hilaire, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sa-venay, comme brigand de la Vendée.

GRIVEAU (Pierre), dom. à Dubois, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Sa-venay, comme brigand de la Vendée.

GRIVET (Jean), tisserand, dom. à Commequière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 mai

Tome I.

1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GRIVOIS (Michel), dom. à Armais, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GROC (Jean), ex-président de de la ci-dév. cour des aides, âgé de 55 ans, né à Bordeaux, dép. de la Gironde, dom. à Villeneuve-de-Grave, même dép., cond. à mort, le 12 messid. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre-rév., et pour avoir été membre de toutes les sociétés contre-révol., telles que le club monarchique, celui des cordeliers; et celle qui se rassembloit chez Pallandre.

GROLEAU (Pierre), dom. à St. Hilaire, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GROLEAU (Pierre), dom. à Rarnain, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROLEAU (René), dom. aux Epesses, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROLES (Louis), dom. à St. Laurent, dép. des Deux-Sèvres, condam. à mort, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROLIÉ (Pierre-Louis), ex-

F f

marquis, ex-capit. de cavalerie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GROLLEAU (Jean), métayer, dom. à St. Hilaire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GROLLEAU (Pierre), dom. à St. Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GROLLEAU (Pierre), journalier, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GROLLIER (Louis), labour., dom. à Longeville, dép. de la Vendée, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 19 avril 1793, par la commis. milit. séante aux Sables.

GROLOS (Pierre), dom. à St. Amand, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GROMAIRE (Jean-Sulpice), administ. du dép. des Ardennes, dom. à Chery, même dép., condamné à mort, le 19 prair. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

GRONDIN (Barthel.), journalier, dom. à Commequière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le

18 frim. an 2, par la commis. milit. séante aux Sables.

GRONDIN, dit *Poulin* (Jean), farinier, dom. à Bertignolle, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 21 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables, comme brig. de la Vendée.

GRONOT (Jean), dom. à Chaillé, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROS (Charles), messager et salpêtrier, dom. à Roubion, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 8 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

GROS (Claude), vinaigrier, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 10 pluvi. an 2, par la com. révol. de Lyon, comme fédéraliste.

GROS (Jean), organiste, dom. à Tarascon, départ. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-révol., le 11 brum. an 2, par le trib. crim. révol. dud. dép.

GROS (Jean-Bapt.), commissionnaire chargeur, âgé de 44 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 niv. an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

GROS (Jean-Jacques), ex-prieur des bénédictins et ex-cure de St. Sever, dom. à St. Sever, dép. des Landes, cond. à mort, le 13 germ. an 2, par le trib. crim. révol. du dép. de la Haute-Garonne, comme contre-révol.

GROS (Jean), relieur, dom.

à Tarascon, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 25 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

GROSDENIS (Jean-Marie), natif de Contonvre, domest. d'un ci-dev. noble, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le germ. an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GROSLEVRE (Etienne), dom. à St. Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GROSLIN, père (Augustin), notable, dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 15 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GROSMAIRE (J. F.), notaire, âgé de 56 ans, né et dom. à Chimay, dép. des Ardennes, ex-administ. dudit dép., cond. à mort, le 18 prair. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GROSSET (Franç.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 14 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROSSON (Jean-Pierre), fabricant d'étoffes, domicilié à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 25 messid. an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme contre-rév.

GROTEL (Jean), dom. à St. Hilaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante

à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GROUD (Nicolas-Bern.), dit *de la Motte*, cap. de vaisseau, âgé de 50 ans, né à Port-Malo, dom. à Ste. Coulon, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme conspir., le 18 juin, 1793, par le trib. crim. rév. de Paris.

GROUPILLON (Jean), cuisinier, âgé de 46 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 5 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol. contumace.

GROUS (Jean), dom. à Beau-préau, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GROUSSET, dom. à Salmon, dép. de la Lozère, cond. à mort, le 27 germ. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme séditieux.

GROZELIX (Marie-Anne), ex-noble, veuve d'Andre-Franç.-Martin Despomet, âgée de 58 ans, née à Chenotel, dom. à Montbrison, dép. de la Loire, cond. à mort, le 24 vent. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GRUAU (Jacques), dom. à Destouches, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 28 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRUE (Antoine), dom. à Toulon, dép. du Var, cond. à mort, le 29 therm. an 2, par le trib. crim. du dép. des Alpes-maritimes, comme émigré.

GRUAT (Pierre), dom. à Ste.

Lumine-du-Coutay, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GRUFFET (René), dom. à Liré, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 23 nivose an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspirateur.

GRUMET (Jean-Marie), ex-grand-vicaire de Toulouse et administ. du dép. de l'Ain, âgé de 51 ans, natif de Montfort, ci-dev. St. Rambert, dom. à Epidam, dép. de l'Ain, cond. à mort, le 26 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre révol.

GRUNAUS (Jean), dom. à Ste. Christine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée. -

GRUNOU (Pierre), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUADET, père (Jean), courtier de vins, père du député de ce nom, âgé de 70 ans, né et dom. à St. Emilion, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 2 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receleur et conspir., c'est-à-dire, pour avoir recelé des députés proscrits d'après les journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

GUADET (Marie), âgée de 65 ans, tante du député de ce nom, née et dom. à St. Emilion, dép. de la Gironde, cond. à mort,

le 2 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme receleuse de conspirateurs, c'est-à-dire, pour avoir reçu des députés proscrits d'après les malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

GUADET (Marguerite-Elie), dép. à la Conv. nat., homme de loi, âgé de 35 ans, natif de St. Emilion, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., exécuté, à Bordeaux, le 1 messid. an 2, comme conspir., par suite des malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

GUADET, dit *Saint-Brice*, (Jean-Bapt.), frère du député de ce nom, adjudant-général de l'armée de la Moselle, âgé de 30 ans, né et dom. à Saint-Emilion, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 3 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme contre révol., pour avoir favorisé des conspir. mis hors la loi, d'après les malheureuses journées des 31 mai, 1 et 2 juin.

GUBIAN (Franç.), greffier du trib. crim., âgé de 66 ans, né à St. Symphorien, ci-devant St. Rambert, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 23 pluv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUBIAN (Jean-Bapt) négociant, âgé 33 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 26 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUBIAN (Marie-Françoise), dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 27 pluvi. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUBIAN (Pierre), fabricant de bas, âgé de 46 ans, né à Brignan, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 23 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUCHERY (Jean), labour., dom. à Chantonay, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. séante à Sablé, comme brig. de la Vendée.

GUEBERT (Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUEDON (François), dom. à St. Germain-le-Fouilloux, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 6 flor., an 2, par la com. milit. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

GUEFFIER (Clément), journalier, dom. à Beaulieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur, comme conspirat.

GUEFFIER (Jean), vigneron, dom. à Tigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. d'Angers, comme conspirat.

GUEFFIER (Jean), domic. à Ste. Christine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUELAUD (Etienne), avoué au trib. de commerce de Dijon, âgé de 60 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé dans les maisons d'arrêt de Dijon.

GUEMANDEAU (François), dom. à Badoge, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUENECHAU (Louis), dom. à Moizay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUENET dit St. André (Franc.), ex-noble, dom. à Nantes, dép. de la Charente-inf., cond. à mort, le 9 nivose, an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révolut.

GUENICHOT (Pierre-Jacques-Barthélemi), ex-noble, âgé de 27 ans, né à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, fils d'un ex-conseiller au ci-devant parlement de Dijon, dom. à Nogent, même départ., cond. à mort, le 1 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. qui a existé dans les maisons d'arrêt de Dijon, où étoient les détenus comme suspects.

GUENIER (Jean-Bapt.), corripagaon tailleur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GUËNIOT (Marguer.-Louise)

Charlotte), femme de Jean-Bapt. Maure, directeur de la poste à Tonnère, dép. de l'Yonne, née à Avalon, même dép., cond. à mort, le 14 prair., an 2, par la trib. révol. de Paris, comme ennemi de la révolution: elle s'est déclarée enceinte, a été transférée à l'hospice de l'évêché, et a obtenu sa mise en liberté après le 9 therm., an 2.

GUENOT (Bernard), huissier, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 4 therm., an 2, par la com. mil. de Bordeaux, comme cont.-rév.

GUENOT (Jean-Bapt.), âgé de 46 ans, né à Autun, commis au bureau des cuirs, pour l'approvisionnement des armées, à Dôle, dom. à St. Jean-de-Losne, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 17 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé dans les maisons d'arrêt de Dijon où il étoit détenu.

GUENOT (Pierre), vigneron, dom. à Gon-la-Montagne, âgé de 58 ans, né à Sulpice-de-Faviers, dom. à Hières, dép. du Var, cond. à mort, le 8 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

GUERBOIS (André), valet-de-chambre-tapissier du président Gilbert de Voisins, âgé de 43 ans, né à Hantiles, départ. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme consp.

GUERCHÉ (François), dom. à Denée, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv.,

an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GUERCHEAU (Jean), dom. à St. Hilaire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERDOUX (Jean-Baptiste), anc. secrét. duci-devant prince de Conti, dép. de la Seine, cond. à mort comme émisser de faux assignats, le 23 juin 1792, par le trib. crim. dudit départ.

GUEREFÉ (François), dom. à Lachapelle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUERET (Jacques), labour., dom. à Neuil-sous-les-Aubiers, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. de Saumur, comme consp.

GUERET (Pierre), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. mil. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (E. N.), âgé de 58 ans, né à Paris, dép. de la Seine, ex-caissier-général de la manufacture de Gressy, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GUERIN (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (François), épicier, âgé de 40 ans, natif de la Fourgue, dép. du Mont-Blanc, domic. à

Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GUERIN (François), ex-curé, de Briançon, dép. des H.-Alpes, âgé de 50 ans, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 pluviöse, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolüt.

GUERIN (François), ex-curé, dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Vienne, comme réfract.

GUERIN (Grégoire), volontaire de la première réquisition, âgé de 20 ans, né et dom. à Menou, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol. et complice d'un complot dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

GUERIN, fils (Guillaume), march. de toiles peintes, âgé de 18 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. de Lyon, comme cont.-révol.

GUERIN (Jacques), domic. à Bouguenais, départ. de la Loire-inf., cond. à mort, le 14 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUERIN (Jacques), domic. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUERIN (Jean), domic. à

Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Jean), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Jean-Bapt.), marchand, dom. à Reims, dép. de la Marne, cond. à mort comme ayant mis en circulation de faux assignats, le 25 avril 1792, par le trib. crim. du dép. de Paris.

GUERIN (Jean-Bapt.), prêtre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim., an 2, par le trib. crim. du dép. de Paris, comme réfract. à la loi.

GUERIN (Jean-Bapt.), sellier, âgé de 32 ans, né à Hevroux, ex-province de Berry, dom. à Chaillon-sur-Seine, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 9 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GUERIN (Joseph), cultiv., dom. à Aix, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 26 vent., an 2, par le trib. crim. du dit dép., comme fédéraliste.

GUERIN (Julien), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUERIN (Louis), dom. à St. Georges, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv.,

an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GUERIN (Marianne), dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 vent., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme cont.-révol.

GUERIN (Marie), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. mil. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUERIN (Mathur.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Mathur.), dom. à S. Passanne, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Nicolas), payeur des rentes, et membre du conseil gén. de la commune, âgé de 52 ans, né à Beaumont-sur-Orne, dép. du Calvados, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 10 dudit.

GUERIN (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIN (Pierre), laboureur, dom. à Aubigny, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril 1793, par la com. militaire séante aux Sables.

GUERIN (René), laboureur, dom. à Censai, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort, le 25 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Lahaye, comme contre-révol.

GUERIN (Sebast.), labour., dom. à Boué, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 25 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme traître à la patrie.

GUERIN (Thomas-Louis), dit *Lorillard*, perruquier, âgé de 36 ans, né à la Charité-sur-Loire, dép. de la Nièvre, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort, le 26 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur, ayant applaudi au fédéralisme.

GUERIN (dit *Ladéroute* (Jean), fabricant de bas, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 25 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme chef d'attroupe-mens cont.-révol.

GUERIN, dit *Lucas* (Gabriel), tailleur et fournisseur d'habits, âgé de 41 ans, né à Châteauroux, dom. à Indreville, dép. de l'Indre, cond. à mort, le 23 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme fournisseur infidèle.

GUERINEAU, femme Debans, émigré (Suzanne), dom. à Bourgnogue, dép. de Lot et Garonne, cond. à mort, le 12 pluv. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspir.

GUERINEAU (Franç.), dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspir.

GUERINEAU (Jean), dom. à St. Pierre-du-Voide, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GUERINIER (Pierre), dom. à la Chemillière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERIT (Louis), lieutenant de vaisseau sur l'*Apollon*. dom. à St. Denis, dép. de la Charente-inf., cond. à mort, le 8 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont.-révol.

GUERNIER (André), dom. à Vihiers, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERNIER (Alexandre), âgé de 47 ans, né à Vicq-sur-Allier ; ex-curé de Fontevault, et maire de lad. commune, cond. à mort, le 16 vend., an 3, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la commune de Fontevault.

GUEROULT (Jean-Bapt-Charles), homme de loi, âgé de 42, ans né à Bernay, dom. à Buès-Robert, dép. de l'Eure, cond. à mort, trib. le 6 mess., an 2, par le révol. de Paris, comme contre-révolutionnaire.

GUERPEL (F. C.), ex-noble, âgé de 40 ans, né à Henaut, cond.

à mort, le 22 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison du Luxembourg où il était détenu.

GUERRIN (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERY (Pierre), domic. à Verry, dép. de l'Orne, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUERY (Pierre), domic. à Huet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. militaire de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERY (Toussaints), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUERZIN (Nicolas), dom. à St. Germain, dép. de la Meurthe, cond. à mort, le 22 germ., an 2, par la com. militaire séante à Auxonne, comme émigré.

GUESDAN (Mathur.), dom. à Lachapelle, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 17 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUESDON (Mathur.), dom. à Marennes, dép. de la Charente-inf., cond. à mort, comme cont.-révol., le 28 avril 1793, par le trib. crim. dud. dép.

GUESDON (Jean), dom. à Baluzé, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 17 therm., an 2, par la com. révol. séante à Vitré,

comme brigand de la Vendée.

GUESDON, dite *Delaire* (Marie-Jeanne), march. de fil, dom. à Falaise, dép. du Calvados, cond. à mort, le 24 therm., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme receleuse de prêtres réfract.

GUESINOT (Marg.-L. Charlotte), dom. à Tonnerre, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 14 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspiratrice.

GUESNE (Jean), dom. à Corron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUESNIER (Jean-Bapt.-Henri), tailleur, âgé de 31 ans, né à Thuybert, dép. de l'Eure, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

GUEYRAND (Pierre), ci-dev. concierge des prisons de Marseille, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme prévar.

GUI (P.), âgé de 45 ans, né et dom. à Villiers, dép. de l'Yonne, ex-curé de cette commune, cond. à mort, le 1^r therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUIBAUD (Jean), prêtre-Lazariste, dom. au Mans, dép. de la Sarthe, cond. à mort, le 28 vent., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme réfract. à la loi.

GUIBERT (J. L.), âgé de 46 ans, né à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, ex-noble et ci-dev.

sénéchal de Toulouse, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUIBERT (Jacques-Claude), ex-vicaire, dom. à St. Laurent, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUIBERT (Ignace-Xavier), prêtre réfract., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont-révolutionnaire.

GUIBERT (Pierre), dom. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUIBON (Pierre), garçon laboureur, dom. à Sousselle, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

GUIBORA (Jean-Ant.), journalier vigneron, âgé de 24 ans, soldat du 11^e régim. d'hussards, né et dom. à St. Gemme, dép. de la Marne, cond. à mort, le 12 prair., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

GUICHAINÉ (Etienne), labour., dom. à Rochefort-sur-Loire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GUICHARD (Ant.-Jean-Louis), dit *Lalinière*, ancien officier de cavalerie, dom. à Vigan, dép. du Gard, cond. à mort, le 5

vendém., an 3, par la com. milit. séante à Valenciennes, comme émigré.

GUICHARD-MAUDITRY (J.F.), âgé de 54 ans, ex-noble, se disant cultiv., né à Vers, dom. à Bayeux, dép. du Calvados, cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUICHARD (Ant.), vitrier, âgé de 52 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 9 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUICHARD (Claude-Franç.), âgé de 43 ans, né à Poligny, dép. du Jura, polisseur de glaces, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUICHARD (Georges), cultivateur, dom. à Mornas, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 13 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédér.

GUICHARD (J. J. N.), âgé de 62 ans, né à Vers, ex-vicaire de Givray, dom. à Bayeux, dép. du Calvados, cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUICHARD (Jean), ex-vic., dom. à la Chapelle-St.-Laurent, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 13 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme cont.-révol.

GUICHARD (Jean-Bapt.), âgé de 48 ans, curé de St. Barthélemy-en-Baulieu, dép. de Seine et Marne, cond. à mort comme

cont.-révol., le 15 vendém., an 2, par le trib. rév. de Paris.

GUICHARD (Jean-Bapt.), âgé de 58 ans, brodeur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUICHARD (H. M.), âgée de 51 ans, v^e. Vignier, ex-noble, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 therm., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme conspir.

GUICHARD (Pierre), âgé de 25 ans, herboriste et droguiste, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 9 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUICHARD (Pierre), âgé de 38 ans, passementier, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUICHARD (Pierre), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUICHELAU (Franç.), tisserand et sacristain, dom. au Vieux-Pouzanges, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 30 brum., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme brig. de la Vendée.

GUICHELOT (Jean), dom. à Chabronne, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUICHELOT (Louis), dom. à St. Hilaire, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUICHETEAU (François), sacristain, dom. au Vieux-Pouzanges, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 30 brum., an 3, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GUIDET (Arnoux), soldat-invalide, dom. à Jouval, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

GUIDON (Claude), domestique, dom. à Saumur, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 26 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Antoine), âgé de 39 ans, né à Heyrient, cultivateur et offic. municipal audit lieu, cond. à mort, le 1^r. vend., an 3, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'avoir favorisé les rebelles de Lyon, en députant deux commissaires pour leur offrir 100 hommes.

GUIGNARD (Etienne), capit. de gendarmerie, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le . . . frim., an 2, par la com. révol. séante à Paris, comme conspir.

GUIGNARD (Etienne), âgé de 40 ans, né à Pineuil, notaire, dom. à les Lèves-près-St.-Foix, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 12 vent., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont.-révol.

GUIGNARD (Jacques), employé aux ci-dev. traites, dom. à la Flocelière, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 13 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme séditieux.

GUIGNARD (Jacques), dom. à la Flocelière, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 13 frim., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Jacques), marchand de guenilles, dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 7 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Jacques), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Jean), tisserand, dom. à Gomore, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GUIGNARD (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Louis), labour., dom. à Treize-Vents, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GUIGNARD (Pierre), tisserand, dom. à St. Etienne, dép. de Mayenne et Loire, cond. à

mort le 29 frim., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Pierre), charpentier, dom. à Delapérate, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 10 pluv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme brig. de la Vendée.

GUIGNARD (Pierre), laboureur, dom. à St. Pierre, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GUIGNARD (René), dom. à la Seguinère, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme consp.

GUIGNARD, femme René Boucher (Marie), dom. à Chiché, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 3 vent., an 2, par le trib. crim. du dép., comme complice des brig. de la Vendée.

GUIGNETTE (Rose), dom. à Clisson, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

GUIGNIER, ci-devant Grand-montain, dom. à Leblanc, dép. de l'Indre, cond. à mort le 28 vent., an 2, par le trib. crim. du départ. de la Vienne, comme réfractaire.

GUIGOU (Ant.), âgé de 20 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, garçon épicier, cond. à mort, le... niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

GUI-JOIRE, voyez PELLERIN.

GUIGUE (Xavier), prêtre, dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép. comme cont.-révol.

GUIGUES (Pierre-Basile), cultiv., dom. à Sorgues, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 11 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéral.

GUIGUES (Benoist-Théod.), cordon. et cultiv., dom. à Sorgues, dép. de Vaucluse, cond. à mort le 11 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

GUILBAUD (Jean-René) ; domest., dom. à la Chapelle-Hormier, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 23 mai 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GUILBERT (Pierre), dom. à St. Lumine-de-Coutay, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 15 flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUILBERT (J.-B.), âgé de 47 ans, né à Angleville, dép. de la Manche, ex-curé constitution., dom. à Mont-Fermeil, dép. de Seine & Oise, cond. à mort, le 5 thermid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

GUILBERTIÈRE (Jean), dom. à St. Remy, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. de Savennay, comme brig. de la Vendée.

GUILBOT (Alexis), dom. à Paimbœuf, dép. de la Loire-inf.,

cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUILBOT (Claude), dom. à St. Lumine-de-Coutay, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 12 flor., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUILHEN (Michel), propriétaire, dom. à Berres, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme contre-révolut., le 23 brum., an 2, par le trib. crim. dud. départ.

GUILLABERT (Joseph-Martin-Basile), ex-vicaire, dom. à Colobrières, dép. du Var, cond. à mort le 8 mess., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Isère, comme réfract. à la loi.

GUILLARD (Blaise), boulanger, dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort, le 9 pluv. an 2, par la com. révolutionnaire séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GUILLAUME (Ant.) domestique, âgé de 24 ans, né à St. Symphorien, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GUILLAUMOT (Jean-Franç.), âgé de 27 ans, né à Clamecy, ci-dev. clerc de proc., juge de paix à Cosne, dép. de la Nièvre, cond. à mort, le 18 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUILLEBAUD (Jean), tisserand, dom. à Gonnord, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2 par la commis.

milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GUILLEBEAU (Nicolas), dom. à Coron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUILLEMAIN (Nicolas), gendarme, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 prair., an 3, par le conseil milit. établi à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés contre la Conv. nat. les 3 et 4 prair., an 3.

GUILLEMANT-SAINTSOUPLET, 2^e. fils (Anne-Michel), ex-grand-vicaire de Montpellier, âgé de 40 ans, né à Paris, dép. de la Seine, dom. à St. Cyr, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 14 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUILLEMANT-SAINTSOUPLET, fils aîné (Anne-Claude), exécuteur du dernier tyran-roi, âgé de 41 ans, né à Paris, dép. de la Seine, dom. à St. Cyr, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 14 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

GUILLEMANT-SAINTSOUPLET, père (Anne-Nicolas), capit. de caval., âgé de 76 ans, natif de Paris, dép. de la Seine, dom. à St. Cyr, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 14 vent., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GUILLEMAIN (Jean), dom. à St. Maurice, départ. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2,

par la com. milit. séante à Doué.

GUILLEMETEAU (J.), âgé de 56 ans, né à Bignac, et curé, dom. à Vincehnes, cond. à mort comme conspir., le 8 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GUILLEMEN (Pierre), commis aux ponts et chaussées, ex-clerc de notaire, âgé de 29 ans, né et dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 1 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris. comme complice d'une conspir. dans les maisons d'arrêt de Dijon, où étaient les détenus comme suspects.

GUILLEMENET (Louis), commis-drapier, âgé de 27 ans, né à Montpellier, dép. de l'Hérault, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 14 frim. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLEMOT-VAUYERT (Auguste-Anne-Marie), dom. à Port-Briec, dép. des Côtes-du-Nord, lieutenant de vaisseau, cond. à mort, le 10 mai 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme émigré.

GUILLER, dite Denouac (Élisabeth-Thérèse), ex-noble, âgée de 45 ans, née à Châteauneuf-en-Thimerais, dép. d'Eure et Loire, dom. au Bourg-de-l'Égalité, dép. de la Seine, cond. à mort comme conspir., le 17 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

GUILLERMAIN (F.), ex-noble, âgé de 50 ans, né à Gouzon, cond. à mort, le 21 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la prison du Luxembourg où il était détenu.

GUILLERMAIN (M. J.), âgé

de 60 ans, ex-conseiller au parlement de Toulouse, dép. de la H.-Garonne, né audit lieu, cond. à mort, le 18 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme ennemi du Peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations prises par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 sept. 1790.

GUILLERMIER (Marie-Anne-Magdel.), ex-noble, ex-religieuse, dom. à Bollène, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme contre-rév., le 21 messid. an 2, par la com. popul. d'Orange.

GUILLERMIN (Franc.-Barthélemy), teinturier, âgé de 29 ans, né et dom. à Lyon, départ. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 5 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLERMIN (Louis), attaché aux ponts et chaussées, âgé de 60 ans, né à Camarais, dép. de Vaucluse, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme contre-rév., le 23 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLERMONT (Franc.), moulinier de soie, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort comme cont.-rév., le 2 mess. an 2, par la com. popul. d'Orange.

GUILLERY (Joseph), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GUILLERY (Julien), dom. à Beaupréau, dep. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GUILLET (Aubin), dom. à Cho-

let, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

GUILLET (Franç.), domest., dom. à Lândrie, dép. des Deux Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 29 frim. an 2, par la com. mil. de l'armée de l'Ouest.

GUILLET (Franç.), fileur de laine, dom. à Brielle, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 mess. an 2, par la com. rév. de Craon.

GUILLET (Jacq.), compagnon chapelier, âgé de 29 ans, né et dom. à Lyon, cond. à mort comme contre-rév., le 1 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLET (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GUILLEY, veuve Labouro (Marie), aubergiste à Mesaine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme cont.-rév., le 14 niv. an 2, par la com. milit. de Port-Malo.

GUILLIN (Didier), défenseur officieux, procureur de la commune provisoire de Lyon, y dem., dép. du Rhône, cond. à mort comme fédéral., le... niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLIN (Guill.), avoué, âgé de 41 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort comme cont.-rév., le 12 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

GUILLIN (Jacq.), ouvrier en soie, âgé de 67 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à

mort comme cont.-rév., le 18 pluv. an 2, par la com. révolut. de Lyon.

GUILLODEUX, fr. Vasablous (Pélagie-Anne), âgée de 65 ans, ex-noble, dom. à Port-Malo, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme conspir., le 2 mess. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

GUILLONEAU (Thomas), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

GUILLOIT (Bastien), dom. à la Ronsière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUILLOIN (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort le 18 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUILLOIN (François), tabac-retier, âgé de 35 ans, né à la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère, dom. à Cremieu, même dép. cond. à mort le 12 pluv., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

GUILLOIN (Hilaire - Franç.), dit *Duplessis*, âgé de 41 ans, né à Mazès, dép. de Mayenne et Loire, ex-religieux de Fontevrault, dom. audit lieu, cond. à mort comme complice de la conspiration qui a existé à Fontevrault.

GUILLOIN-LACHAU (Franç.), ex-noble, âgé de 49 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, ci-dev. officier, cond. à mort, le

29 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOU - LACHAU (Jean-Baptiste), ex noble, âgé de 57 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

GUILLOU - LACHAU (Paul), ex-noble, ci-dev. officier, âgé de 55 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort le 29 frim. an 2, par la commiss. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOT (Françoise), jardinière, femme de Jérôme Mortier, âgée de 46 ans, née à la Tour-du-Pin, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 6 ventosé, an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOT (Jean), dom. à Frenay, dép. de Loire-infér., cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUILLOT (Jean), jardinier dom. à Gesté, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit., séante à Saumur, comme conspir.

GUILLOT (Jean - Baptiste), march. de dorures, âgé de 46 ans, né à Jurieu, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 28 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOT (Jean-Franç.-Hub.), libraire, âgé de 38 ans, né à

Tom. I.

Verdun, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 22 juin, 1792, par le trib. crim. de Paris, comme fabric. de faux assignats.

GUILLOT (Joseph-Philippe), notaire, âgé de 33 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 5 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOT (Léonard), march. fabricant, âgé de 37 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 3 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOT - DURIGEUX (J.), âgé de 57 ans, ex-prêtre, né à Noyer-les-Bois, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

GUILLOT, dit *Folleville* (Pierre-Franç.-Gabriel), ex-curé de Dol, se disant évêque d'Agra, dom. à Dol, dép. d'Ille et Vilaine, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme chef des brig. de la Vendée.

GUILLOT (Robert - Joseph), cordonnier, âgé de 36 ans, né à Cambrai, dép. du Nord, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 8 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public et de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôti et le manger.

G g

GUILLOT, v^e. Gelin, (Marie-Rosalie), ex-noble, âgée de 28 ans, née et dom. à Port-Folidor, départ. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme conspir., et pour avoir pris part à la rébellion des dép. fédéralistes.

GUILLOT fille, (Marie-Françoise), ex-noble, dom. à Port-Folidor, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 2 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspiratrice.

GUILLOT (Pierre), dom. au Port St-Peré, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUILLOT (Etienne-Hyacinthe), rentier, âgé de 47 ans, né à Neuville, dép. de l'Ain, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUILLOTTE v^e. Boizard (Marie), journalière, âgée de 60 ans, née à Legers et dom. à Challans, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 7 messid., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme contre-révol., ayant participé aux complots des prêtres et des nobles dans la Vendée.

GUILLOTEAU (Joseph), dom. à Mont-Musson, dép. de la Loire-infér. cond. à mort, le 20 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUILLOUD (Antoine), garçon épicier, dom. à Lyon, dép. du

Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme agent des émigrés.

GUILLOUX (Jean), dom. à Loroux, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUILMINOT (René), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

GUILMINOT (René), dom. aux Essarts, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIMBAULT (Pierre), dom. à Chavanne, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUIMIER (Louis), labour., dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 22 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

GUINARD (Louis), prêtre, âgé de 60 ans, natif de Mornant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 27 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUNIAT (Charles), gendarme, ouvrier en soie, notable, âgé de 43 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 frim., an 2, par la com.

révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUINCHAT (Pierre), vigneron, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GUINCHAT (François), vigneron, dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GUINCHAT (Jean), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUINDON (Pierre), meûnier, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

GUINDRAN, fils aîné (Louis), ouvrier en soie, âgé de 27 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

GUINDRAF, fils cadet (Denis), ouvrier en soie, âgé de 25 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme chef d'émeute cont.-révolutionnaire.

GUINGNÉ, fils de Franç., (Jean-Anne), dom. à Combourg, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort le 30 vend., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

GUINIÉ (Franç.), employé

aux vivres, âgé de 30 ans, né à Grenoble, dép. de l'Isère, dom. à Crémieu, même dép., cond. à mort, le 12 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUINOEAU (François), domest., dom. à Chantonnay, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

GUINODOT (René), dom. à Chanteloup, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUINTRAND (Etienne), serurier, offic.-municip., dom. à Bédouin, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 9 prair., an 2, par le trib. crim. dud. départ., comme contre-révol.

GUINTRAN (Joseph-Hyacinthe), matelassier, âgé de 34 ans, né et dom. à Vaic n, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 18 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

GUINUT (Pierre), dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUIOCHOT (René), dom. à La Chapelle-Basse-Mer, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 12 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUION (Jacques), marin, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à

mort, le 12 niv. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révol.

GUIOT (Jean-Joseph), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIRAMAND (Franç.), pertriquier, dom. à Lisle, dép. de Vaucluse, cond. à mort, le 8 niv., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révol.

GUIRAND (Esprit-Simon), march. mercier, dom. à Aix, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 26 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Marseille, comme contre-rév.

GUIRARD (Jean-Henri), âgé de 46 ans, négoc., né à Mouvans, dép. du Var, dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort, le 7 pluv., an 2, par le trib. révol. séant à Marseille, comme commandant en second de bataillon, sous les sections fédéralistes, ayant désarmé les patriotes, et exécuté les ordres des chefs des rebelles.

GUIRAUD (Franç.-Michel), médecin, admin. du dép. du Jura, âgé de 52 ans, né à Condé, dom. à Lons-le-Saunier, dép. du Jura, cond. à mort, le 24 messid., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspir.

GUIRAUD (Nicolas), commissonnaire, dom. à Cette, dép. de l'Hérault, cond. à mort, le 9 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. du Gard, comme contre-révol.

GUIRAUDET (Anthelme) fabricant d'étoffes, né et dom. à

Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 24 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme conspir.

GUIRAUDET (Jacques), fabricant d'étoffes de soie, âgé de 42 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 26 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

GUIRINGAUD (P.), âgé de 42 ans, né à Castel-Sarrazin, ex-conseiller au parlement de Toulouse, cond. à mort, le 18 messid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ennemi du Peuple, en prenant part à la coalition des parlemens, notamment aux arrêtés et délibérations prises par le dit parlement de Toulouse, les 23 et 27 sept. 1790.

GUISELIN (Julien), dom. à Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 17 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIANT (Mathur.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 16 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUIARD (François), tisserand, dom. à Grandville, dép. de la Manche, cond. à mort, le 29 brum., an 2, par la com. milit. séante à Grandville, comme brig. de la Vendée.

GUIAU (Pierre), journalier, dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 21 niv., an 2, par la com. milit. de Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GUITEAU (François), dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUITON (Gabriel), dom. à Erigney, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUITON (Rose), domestique, dom. à la Verrerie, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

GUITONNEAU (Laurent), dom. à Souléne, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUITONNIÈRE, veuve Aillet (Marguer.), dom. à Loudun, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 14 therm., an 2, par le trib. crim. du dép. de la H.-Vienne, comme receleuse de prêtres réfr.

GUITOT (François), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

GUITÉ (Pierre), dom. à Montfaucon, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUITONNEAU (Jacq.), fari- nier, dom. à Apremont, dép. de la Vendée, cond. à mort

comme brig. de la Vendée, le 8 mai, 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GUIOTTONNEAU, (Nic.), marchand, dom. à Challans, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 avril, 1793, par la com. milit. séante aux Sables.

GUIZOT (André-François), homme de loi, dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 19 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme cont. révolut.

GUIZOT (Louis), agricult., administ. du départ. du Gard, dom. à Ste.-Genies, même dép., cond. à mort, le 15 prair., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspir.

GUIZOT-GUIHOUX, (André-Franc.), homme de loi, dom. à Nismes, départ. du Gard, cond. à mort, le 19 germ., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme conspir.

GUNTHER (Michel), dom. à Schweinheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 8 mess., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme receleur de grains.

GUSMAN (André-Marie), âgé de 41 ans, ci-dev. offic. dans les troupes Franç., né à Grenade en Espagne, naturalisé Français en 1781, vivant de son revenu, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir., et complice de d'Orléans, Dumourier, pour massacrer les patriotes, les comités de salut public et de sûreté génér., et les Jacobins.

GUSTAVE-GRAINBORGE, (C. F), âgé de 32 ans, se disant comte de Menil-Durand, né à Lizieux, dép. du Calvados, dom. à Paris, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

GUTTE (Joseph), âgé de 43 ans, instituteur, né & dom. à Milhesem, en Lorraine Allemande, dép. de la Meurthe, cond. à mort, le 13 mess., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme cont.-révol.

GUTTIN, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 15 fév. 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme empar la com. rév. séante à Lyon, baucheur.

GUTTON (Philibert), âgé de 46 ans, fabric. de soie, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 8 niv., an 2, comme cont.-révol.

GUTZVILLERS (Jean-Pierre), dit *Viller*, cordonnier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 28 therm., an 3, par le trib. rév. de Paris, comme distributeur de faux assignats.

GUY (Augustin), dom. à Nantes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

GUY, (François), âgé de 41 ans, né à Vienne, départ. de l'Isère, rentier, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com.

révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

GUY (Jean-Bapt.), âgé de 26 ans, né et dom. à Lyon, ex-vic. de la Métrop., dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme cont.-révolut.

GUY (Michel-Clément), âgé de 36 ans, né à Macot, dép. du Mont-Blanc, commiss., marchand de vin à Paris, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 mess., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de salut public et de sûreté génér., en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

GUY (Pierre), dom. à Trementine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

GUYAT-SAINTE-PIERRE (M. E.), ex-vicomte, intendant du Languedoc, premier tranchant-porte-cornette de France, âgé de 62 ans, né à Grenoble, dép. de l'Isère, cond. à mort, le 9 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme conspirateur.

GUYARD (Jean-Baptiste), ex-procureur au ci-devant parlem. de Dijon, dom. à Dijon, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 21 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme émigré.

GUYARD (Mathurin), dom.

aux Herbiers, départ. de la Vendée, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

GUYART (M.), âgé de 25 ans, né à Paris, menuisier et colporteur, d'abord cond. comme suspect à être détenu jusqu'à la paix, dans la prison de Bicêtre, puis cond. à mort, le 28 prairial, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'un complot dans la prison de Bicêtre, tendant à égorger les membres des comités de salut public et de sûreté générale, faire rôtir leur cœur et le manger, et assassiner tous les patriotes.

GUYON (Claude-Etienne), ex-procureur et membre du conseil-général de la commune de Poligny, âgé de 52 ans, né et dom. à Poligny, dép. du Jura, cond. à mort, le 24 mes., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme contre révolutionnaire.

GUYON (Pierre), marin, dom. à Croix-de-Vic, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 26 avril 1793, par la com. milit. séante aux Sables, comme brigand de la Vendée.

GUYONNEAU (Pierre), march., dom. à St. Maurice-de-la-Fougere, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

GUYOT (Claude-Françoise-Humbert), femme de, domic. à Paris, condam. à la déportation, le 19 prair. an 3, par le conseil milit. séant à Paris, comme convaincue d'avoir ap-

prouvé l'assassinat du Représentant Ferraut, d'avoir dit que tous les députés étoient des gueux, par ces faits avoir pris part à la révolte qui a éclaté le 2 et 3 prair. an 3.

GUYOT (Lemmé-Etienne), cordonnier, dom. à Paris, cond. à la déportation, le 19 prair., an 3, par le conseil milit. établi à Paris, comme convaincu d'avoir excité des troubles à la porte des boulangers, et d'avoir dit sur la terrasse des Feuillans, après l'assassinat du Représentant Ferraut, « l'on a bien fait de les mettre à la raison, ce sont des gueux ».

GUYOT (François), brocanteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabricant de faux assignats, le 17 avril 1793, par le trib. crim. dudit département.

GUYOT-DESMAULANS (Louis), âgé de 42 ans, ci-devant gentilhomme, dom. à Allaux, dép. de la Charente, cond. à mort, le 3 avril 1793, par le trib. crim. révol. de Paris, comme émigré.

GUYOT (Louis), march. fabr., âgé de 44 ans, né et domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 niv., an 2, par la com. rév. de Lyon, comme cont.-rév.

GUYOT (Michel), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUYOT (Nicolas), dom. à la Chapelle-St.-Sauveur, dép. de la Loire-inf. cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit.

séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUYTAL (René), domic. à Nantes, départ. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

GUZEAU (Louis-Charles), ex-noble, et brigadier des armées, dom. à Grosbeuil, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 1 germ., an 2, par la com. milit. séante aux Sables, comme contre-révolutionnaire.

H

HACHARD (Thomas), âgé de 67 ans, architecte, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 1 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

HACHE (Jean-Jacques), âgé de 49 ans, négoc., né à Calais, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 4 frim., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir été chaud partisan de la force départementale, et d'avoir pris le parti de la Vauguyon, mis hors la loi, par décret du 6 août, et par suite des journées des 31 mai, 1^r. et 2 juin.

HACHETTE (Clément), dom. à Dubignon, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HADOL (Franc.-Maximilien), anc. curé de Geniscourt, dom. à Geniscourt, dép. des Vosges, cond. à mort, le 2 mess., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Meurthe, comme réfract. à la loi.

HAENER (Pierre), imprimeur et membre de la commune de

Paris, né à Nancy, dép. de la Meurthe, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Convent. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11 dudit.

HAFFENUS (François), dom. à Gressweiler, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort par contumace, le 30 août, 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme chef d'attrouplement.

HAHN, f^{mc}. Dampont (Marie-Anne), ex-noble, dom. à Schwerdorff, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 5 therm., an 2, comme émigrée.

HAIMÉ (Louis), auberg. et march. de peaux de lapins, dom. à St. Michel, dép. de l'Aisne, cond. à mort, le 4 fruct., an 2, par le trib. crim. dud. dép. de Paris, comme distrib. de faux assignats.

HAIRON (Jacques), frippier, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 vendém., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme distrib. de faux assignats.

HAITE (Pierre), laboureur, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 frim., an 2, par la com. milit.

séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

HALAIN (Pierre), dom. à Pouillé, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HALAMET-BOURNEL (Jean-Louis), homme de loi, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 26 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

HALBOURG (Catherine), faiseuse d'indienne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-révol. le 22 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

HALL (Théodore), âgé de 26 ans, manufacturier et négociant, né et dom. à Seury, dép. de l'Yonne, cond. à mort, le 21 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HALLÉ (Ant.-Marie-Franç.), ex-chanoine d'Ecouis, ex-conseiller au ci-dev. Parlement de Rouen, dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à mort le 25 mess., an 2, par le trib. crim. du dép. de l'Eure, comme réfract. à la loi.

HALLÉE (M. R.) veuve Boquet, âgée de 70 ans, née à Paris, dép. de la Seine, dom. à Pontoise, dép. de Seine et Oise, ex-concierge du ci-dev. château de la Muette, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant soustrait des effets du château de la Muette.

HALLOT (Etienne), âgé de 35 ans, homme de loi, natif

de Crully, dép. du Calvados, dom. à Blages, cond. à mort, le 16 frim., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir prêché le fédéralisme.

HALMBUGÈRE (François-Antoine), âgé de 48 ans, allemand, relieur de livres, dom. à Lyon, dép. du Rhône, offic. municipal provisoire, cond. à mort, le 20 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme conspir.

HALY père (J. J.), âgé de 56 ans, né à Gerson, dép. du Cher, dom. à Nevers, dép. de la Nièvre, ex-procureur et notaire, et ex-offic. municipal, cond. à mort, le 4 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HAMAU (René), dom. à Latour-Landry, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

HAMBOURGER (Jean), marchand quincaillier, domicilié à Sarre-Libre, dép. de la Moselle; cond. à mort le 7 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HAMELIN (Pierre), tisserand, dom. à Monjean, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 19 prair., an 3, par la com. révol. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

HAMOIR (Lambert), prêtre, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 29 vent., an 2, par la com. révol. séante à Lyon comme contre-révol.

HAMON (Marie), dom. à Monnier dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

HANÉRIOT (Jean), dom. à St. Pierre-du-Chemin, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv. an 2, par la com. milit., séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HANÉRIOT (François), dom. à St. Pierre, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HANGUET (François), cultivateur, dom. à Mauquenchy, dép. de la Seine-infér., cond. à mort, le 24 frim.; an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

HANNAPIER (Louis), dit *Desormes*, âgé de 45 ans, cultivateur, ci-devant maître particulier des eaux et forêts de Beaugency, né à Orléans, dép. du Loiret, dom. à St. Hilaire-St. Mesmin, même dép., cond. à mort, le 17 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos contre-révol., et dit que nous aurions un roi avant le premier mai.

HANNISSET (M. A.), âgée de 52 ans, née à Rheims, dép. de la Marne, ex-religieuse-carmelite, dom. à Compiègne, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 29 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme fanatique.

HANNONET (Jean-Baptiste-Marie), âgé de 51 ans, receveur des sels, du district, de Noyon né à Guissard dom. à Noyon, départ. de l'Oise, cond. à mort le 7 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir., pour avoir tenu des propos tendans à opérer la dissolution de la Convention nationale.

HARRIOT (François), âgé de 33 ans, commandant général de la garde nationale parisienne, ex-commis des barrières, né à Nanterre, dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi, par décret de la Conv. nationale, du 9 therm., an 2, comme traître à la Patrie; exécuté le 10 dudit.

HARANGAULT (Jean), dom. à la Jumélière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué.

HARDONET (Jean), dom. à Ligny, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. mil. de Savenay, comme brig. de la Vendée.

HARDOUIN (Jean), tisserand, dom. à la Chapelle-St.-Genet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HARDY (le) (Pierre), âgé de 35 ans, médecin, né et dom. à Dinan, député à la Convention nat. du dép. du Morbihan, cond. à mort, le 10 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir. de la faction de Brissot,

et de la Gironde, par suite des malheureuses journées du 31 mai, 1 et 2 juin 1793.

HARDY (Auguste-Ant.), préposé aux subsistances milit., âgé de 64 ans, né et dom. à Dunkerque, dép. du Nord, dom. à Dun, même dép., cond. à mort, le 22 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme ayant commis des malversations dans les fournitures.

HARDY (Ant.-Franç.), député du dép. de la Seine-inf., à la Conv. nat., dom. à Rouen, mis hors la loi, par décret de la Conv. nat., du 28 juillet 1793, par suite des malheureuses journées du 31 Mai, 1 et 2 juin; il s'est soustrait au jugement; le décret a été rapporté le 22 germ., an 3, et il est rentré dans le sein de la Convention.

HARDY (Guill.), labour., dom. à Durtal, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme consp.

HARELLE jeune, (J. - Val-Marie), march. âgé de 30 ans, né et dom. à Laigle, dép. de l'Orne, cond. à mort, le 9 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HAREMBERT (André-Marie), homme de loi, dom. à Laroche-Sauveur, dép. du Morbihan, cond. à mort, le 26 flor., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme complice de séditieux.

HARINCUE, dit *Guibeville*, (Pierre), ex-noble, ex-président, au ci-dev. parlement de Paris, âgé de 63 ans, né et dom. à Paris; dép. de la Seine, cond.

à mort, le 29 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HARINCUE, veuve Bonnaire, (Marie - Claude - Emilie), ex-noble, âgée de 43 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 29 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HARIEL (Jean), dom. à St-Germain, dép. de la Vendée; cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HARMASSON (Julie), blanchisseuse, née à Hambourg, âgée de 24 ans, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 25 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont-révol.

HARROP (C.), âgé de 22 ans, né à Londres, négoc., dom. à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort, le 5 thermid., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration, dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

HARY (Julien), dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 16 mai 1792, par le trib. crim. dud. dép., comme fabricant de faux assignats.

HAUDUREAU (René), dom. à Lour près Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la commis. mil. de Nantes, comme brig. de la Vendée.

HAUGEROT (Jean), dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 5 niv.,

an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HAULNIÈRE (David), dit *Gascon*, âgé de 38 ans, march. natif de Castres, dép. du Tarn, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 18 messid., an 2, par la commis. milit. séante à Bordeaux, comme convaincu d'avoir falsifié des passeports pour servir la cause du fédéralisme.

HAUMONT (Jean), dom. à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HAUMONT, dit *Linot* (Franç.), labour., dom. à Herbignac, dép. du Morbihan, cond. à mort, le 10 vent. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme séditieux.

HAUSSONVILLE, veuve Lenoncourt, (Jeanne-Thérèse), ex-marquise, dom. à Bouquenom, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 3 fructid., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme émigrée.

HAUTEFORT (Abraham-Frédéric d'), ex-noble, âgé de 46 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 19 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

HAUTEFORT (Jeanne-Marie d'), ex-noble, âgée de 46 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 19 messidor, an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HAUTZ (J. Sébastien), juge de paix, dom. à Sarre-Libre, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 7 ventose, an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme contre-révol.

HAUVEL (Joseph), officier municipal, dom. à Solliez, dép. du Var, cond. à mort, le 12 pluv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-rév.

HAUX (Simon), dom. à Pouillé, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HAY (René), dom. à Piennes, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HAY (Pierre), dom. à Chobronne, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la commiss. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HAYER (Louis), prêtre, dom. à Niort, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort le 1^{er} avril 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-révol.

HAYES (Louis), dom. à Zernay, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HAYES (Jacques), dom. aux Aubiers, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HAYET (Pierre), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 14 germinal, an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

HAYEZ (Bon-Adrien-Joseph), huissier, dom. à Valenciennes, dép. du Nord, cond. à mort, le 5 vendém., an 3, par la com. militaire séante à Valenciennes, comme émigré.

HAYS (Jacques), dom. à St. Pierre-du-Chemin, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HAZERA (Pierre), dit *Barjac*, prêtre de la Merci, dom. à Toulouse, dép. de la H.-Garonne, cond. à mort, le 30 sept. 1793, par le trib. crim. dudit dép., comme émigré.

HEBERT (Bon-Jacques-René), entrepreneur des bois de chauffage de l'armée, âgé de 23 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 23 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme convaincu d'infidélité dans la fourniture des bois de chauffage.

HEBERT (Claude), domest. de l'Épinay, âgé de 49 ans, né à Levais, dép. de l'Eure, dom. à Garne, dép. d'Eure et Loire, cond. à mort le 14 messid., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révol.

HÉBERT (Jacques-René), âgé de 35 ans, né à Alençon, dép. de l'Orne, dom. à Paris, dép. de la Seine, substitut de l'agent national de la commune de Pa-

ris, auteur du journal du *père Duchesne*, cond. à mort, le 4 germ., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme ayant de complicité avec Ronsin, Momoro, Vincent, Anacharsis Clootz, et autres conspir., tenté de renverser le gouvernement républicain, d'ouvrir les prisons afin de livrer la représentation nationale à la fureur des scélérats détenus, et la République aux horreurs de la guerre civile, par la corruption des mœurs et le renversement des principes sociaux.

HÉBERT, v^e., femme du précédent, *voyez* GOUPIL.

HÉBERT (M. C. L. E.), fine, divorcée de Kadot, ex-capit. des dragons, émigré, âgée de 36 ans, née à Savigny, dép. de la Manche, dom. à Coutances, même dép., cond. à mort, le 3 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

HÉBERT (P.), âgé de 52 ans, né à Braiville, dom. à Paris, dép. de la Seine, ex-curé, cond. à mort, le 7 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt de St. Lazare où il étoit détenu.

HÉBRAD (Pierre), peigneur de laine, dom. à Chirac, dép. de la Lozère, cond. à mort le 17 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme contre-rév.

HÉDOUX, femme Brébion, (Jeanne) dom. à Vire, dép. du Calvados, cond. à mort, le 18 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HEGRAM (Thomas), jardinier, dom. à St. Semelien, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 3 plu. , an 2, par la com. militaire séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

HEIDENRECH (Jean-Guil.), négoc., âgé de 54 ans, né et dom. à Weissembourg, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 14 messid., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme contre-révol., et pour avoir accepté une fonction publique après l'entrée des troupes du roi de Prusse.

HEIMGARTNER (Elizabeth), dom. à Orichvir, dép. du H.-Rhin, cond. à la déportation, le 9 brum., an 2, par le trib. crim. dudit dép.

HEITZ (André), maire suspendu d'Ernolsheim, dom. à Ernolsheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 27 brum., an 2, par la com. rév. séante à Strasbourg, comme cont.-révol.

HEITZ (André), dom. à Gespolsheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort le 15 brum., an 2, par la com. rév. séante à Strasbourg, comme conspir.

HELFFER (Antoine), dom. à Meistratzheim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 22 octobre 1793, par la com. rév. séante à Strasbourg, comme complice d'émeute.

HELIAN (Baptiste), dom. à Langon, dép. de la Gironde, cond. à la déportation pour 4 années, le 1^{er} brum., an 4, par le trib. crim. dudit dép. des Landes.

HÉLIÈS (Marie), institutrice, dom. à Bordeaux, dép. de la

Gironde, cond. à mort, le 8 thermidor, an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme fanatique.

HELIOT (René), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HELL (François), âgé de 63 ans, né à Kirsenheim, dép. du H.-Rhin, ci-dev. procureur-général des états d'Alsace, ex-constituant, chevalier de l'empire romain, ancien grand bailli de Landser, syndic de la noblesse, administ. du dép. du H.-Rhin, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 3 flor., an 2, par le trib. rév. séant à Paris, comme contre-révol.

HELLOT (Louis), âgé de 36 ans, né à Rouen, dép. de la Seine-infér., capit. en second dans les charrois de la République, dom. à Chantilly, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 29 messid., an 2, par le tribunal rév. séant à Paris, comme ennemi du Peuple.

HELLOT (Martin), dom. aux Aubiers, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

HENIN, ci-devant prince d', (Voyez) D'ALSACE.

HENNEBAUT (Jean-Baptiste), gendarme, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 6 prair., an 3, par le conseil militaire établi à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le

poste de l'arsenal, et s'être mêlé parmi les révoltés contre la Convention nationale, les 1, 3 et 4 prair., an 3.

HENNECY (Etienné), libraire, né et dom. à Sedan, ex-notable de la commune, âgé de 46 ans, dép. des Ardennes, cond. à mort le 15 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

HENNEQUIN (Jean-Nicolas), sculpteur, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 prair., an 3, par la com. milit. séante à Paris, comme convaincu d'avoir porté sur son chapeau, en signe de rébellion, les mots *du pain* et la constitution de 1793, et soupçonné d'avoir porté la tête du représentant Ferraud dans les journées des 1, 3 et 4 prair., an 4.

HENNEROT (Pierre), dom. à Badoge-en-Palais, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HENNEVEUX, *fr.* Lesclapart, (Marie-Pierrette), libraire, âgée de 47 ans, née et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 1 prair., an 2, par le tribunal révol. séant à Paris, comme convaincue d'être auteur ou complice d'une conspiration contre la République en vendant des écrits, contenant des principes contraires au gouvernement républicain, destructeurs de la liberté, et provoquant la dissolution de la représentation nat., et le rétablissement de la royauté.

HENNOUF, voyez ENNOUF.

HENRION (Nicolas), cultiv., âgé de 60 ans, né à Viviers, dom. à Fonnou, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 19 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspir. dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

HENRY (Barbe), âgé de 17 ans, fille de Henry, président du bailliage à Verdun, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à 20 ans de détention, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. qui a existé à Verdun.

HENRY (Gabrielle), âgé de 25 ans, fille du président Henri, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort le 5 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspir. qui a existé à Verdun.

HENRY (Jacques), âgé de 29 ans, commis-marchand, né à Metz, dép. de la Moselle, dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort le 3 therm., an 2, par la com. milit. séante dans ladite ville, comme contre-révol., pour avoir favorisé des individus mis hors la loi, d'après les journées des 31 mai, 1, 2 juin 1793.

HENRY (Jacques-Casimir), âgé de 40 ans, né à Sarre-Libre, dép. de la Moselle, ex-curé constitutionnel, dom. à Ebervillers, même départ., cond. à mort, le 7 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HENRY (Jean-Baptiste), dit *la Chambre*, âgé de 18 ans, tailleur d'habits, né et dom. à Rouen, dép. de la Seine-infér., cond. à mort comme contre-révol., le 5 septembre, 1793, par le trib. crim. dudit dép.

HENRY (Joseph), soldat de la légion du Nord, dom. à Bouillonville, départ. de la Meurthe, cond. à mort, le 29 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes comme brig. de la Vendée.

HENRY (Marie-Françoise), femme Lalance, âgé de 69 ans, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme complice de la conspiration qui a existé à Verdun.

HENRY (Nicolas), âgé de 51 ans, ex-curé, né à Vich, dép. de la Haute-Marne, dom. à Vauvretier-la-Forêt, dép. de la Côte-d'Or, cond. à mort, le 4 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HENRY (Nicolas), fabricant de bas, dom. à Nîmes, dép. du Gard, cond. à mort, le 1 therm., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme fédéraliste.

HENRY (Pierre), âgé de 48 ans, receveur des loteries, administrateur de police, à Paris, dép. de la Seine, né à Riez, départ. du Var, mis hors la loi par décret de la Convention nationale, du 9 therm., an 2, comme traître à la Patrie, exécuté le 11 dudit.

HENRY (Pierre), âgé de 66

ans, greffier du trib. du district de Neuf-Savardin, né à Sarguemine, dép. de la Moselle, dom. à Boukenoire, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 26 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HENRY (Pierre-Louis), âgé de 33 ans, marchand de toiles, né à Méry, dép. de la Marne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 28 germ., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme marchand d'argent.

HENRY (Suzanne), âgée de 26 ans, fille de Henri, président du bailliage de Verdun, née et dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 6 flor., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice de la conspiration qui a existé à Verdun.

HERAIS (Julien), laboureur, dom. à Boué, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 25 vent., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme traître à la Patrie.

HERARD (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, fabricant de savon, fournisseur de piques, dom. à Rethel, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 16 niv., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme fournisseur infidèle, et ayant voulu compromettre la vie de nos frères.

HERAU (Jean), dom. à St. Hilaire, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HERAUD (Dominique), ex-chanoine,

chanoine, dom. à Brioude, dép. de la H.-Loire, cond. à mort, le 13 therm., an 2, par le trib. crim. dudit dép. comme réfract. à la loi.

HERAUD (François), dom. à Vreuil, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAUD (Louis), dom. à Corquenil, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAUD (Pierre), dom. à Coubreau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAUD (Pierre), dom. à la Fosselière ou Flocelière, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAUD (Réné), dom. à Saint-Christophe, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAUD (Vincent), dom. à Latour-Landry, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAULT (François), dom. à Breffière, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante

Tome I.

à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERAULT (Franç.), tisserand, dom. à Latour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HERAULT (Jean), laboureur, domic. à Chalonnès, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HERAULT (Jean-Bapt.), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HERAULT (Mathurin), dom. à Coran, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 25 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes, comme brigand de la Vendée.

HERAULT (Mathurin), dom. à Logean, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HERAULT-SÉCHELLES (Marie Jean), âgé de 34 ans, né à Paris, député à la Convention nation., ex-noble, ex-avocat-général au ci-devant parlement de Paris, ci-devant membre du tribunal de cassation, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 16 germ., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme auteur ou complice d'une conspiration tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain.

HERAULT, veuve Cesbron, dit

H h

Desrances (Rose), négoc., dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 2 germ., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

HÉRAULT (Pierre), fermier, dom. à St. Hilaire, dép. de l'Orne, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

HÉRAULT (Pierre), maréchal, dom. à Montigny, dép. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 29 frim., an 2, par la com. mil. séante à Saumur, comme brig. de la Vendée.

HÉRAULT-CAUMONT (A. H.), âgé de 51 ans, né à Jourdonnier, dép. de la Vendée, ex-noble et offic. du régim. Provincial, dom. à Paris, cond. à mort, le 5 therm., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des carmes où il étoit détenu.

HERBAULT (Jean-Ant.), cultiv. secrétaire de la munic., âgé de 30 ans, né à Tonnerre, dép. de l'Orne, ex-procureur au ci-devant bailliage de Châteauneuf, dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 21 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HERBAUT (Claude), étudiant au collège, dom. à Poitiers, dép. de la Vienne, cond. à mort, le 23 niv., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme brig. de la Vendée.

HERBERT (Anne-Guillaume), prêtre, dom. à Vitré, départ. d'Ille et Villaine, cond. à mort,

le 11 germ., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfract.

HERBERT (Joseph), curé, dom. à Maillé, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 5 sept. 1793, par le trib. crim. du dép. de la Charente-inf., comme brig. de la Vendée.

HERBETTE (Pierre), dom. à St. Laurent-de-la-Pleine, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 28 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERBIETAULT (Jacq.), tisserand, dom. à Vihiers, dép. de Mayenne et Loire, condam. à mort, le 23 niv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

HERBILLON (Christophe), ex-curé de St. Médard de Verdun, âgé de 76 ans, natif de Bonneuil, près Varennes, départem. de la Meurthe, dom. à Bar-sur-Ornain, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspiration qui a existé à Verdun.

HERBILLON (Didier), valet de chambre-tapissier de Mausson, ex-intendant du tyran-roi, âgé de 46 ans, né à la Chappré, dép. de la Marne, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 16 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HERBILLON, veuve Masson (Françoise), âgée de 55 ans, née à Donne, dom. à Verdun, dép. de la Meuse, cond. à mort, le 5 flor., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspir. qui a existé à Verdun.

HERBIN (Olivier), laboureur, dom. à St. Germain-de-l'Épinay, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 25 germ., an 2, par la com. militaire séante à Laval, comme contre-révolut.

HERDOT (Jean), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERFEU (François), dom. à la Chapelle-St. Florent, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERIER (Roland - J. - B.), portefaix, dom. à Laval, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 14 fructidor, an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

HERMAN (Amand - Martial-Joseph), âgé de 36 ans, né à St. Pol, dép. du Pas-de-Calais, ex-président du tribun. révol., ex-commissaire des adminis. civile, police et tribunaux, dom. à Paris, place des Piques, dép. de la Seine, cond. à mort, le 17 flor., an 3, comme complice de Fouquier-Tinville.

HERMENOT (Pierre), prêtre, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes, comme brigand de la Vendée.

HERMITE (Jean), charpentier, dom. à Seyne, dép. du Var, cond. à mort, le 23 vendém., an 2, par le trib. crim. du dép. des Bouches-du-Rhône, comme contre-révolutionnaire.

HERNAULT, dit *Montiron* (Charles), ex-noble, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

HÉRON (Charles), dom. à la Buffière, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HERON (Jean), métayer, dom. à Dammeray, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HERRARD (Claude), ex-gendarme à pied, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

HERSAIN (Jacques), dom. à la Chapelle-St. Sauveur, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERTES (d') (Charles-Germain), ex-noble, lieutenant au ci-devant régiment d'Auvergne infanterie, dom. à Amiens, dép. de la Somme, cond. à mort, le 19 messidor, an 2, par le trib. crim. du dép. de la Seine-inf., comme émigré.

HERVAY (Jean), domic. à Vaudeby, départ. des Deux-Sèvres, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HERVAY (Jean), domicilié à
H h 2

Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 4 nivose an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HERVÉ (Louis), domicilié à Doué, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme conspirat.

HERVÉ (Simon), domicilié à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HERVELIN (Mathurin), dom. à Megry, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort, le 2 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. d'Ille et Villaine, comme cont.-révolutionnaire.

HERVIEUX (Jean-Baptiste), ministre protestant, menuisier, âgé de 38 ans, né à Saurnotte, près-Sedan, dom. à Meaux, dép. de Seine et Marne, cond. à mort, le 4 messidor, an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révolutionnaire.

HERVOTTE (Joseph), métanier, dom. à Ingrandes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HERY (Emil.-Jos.-Xavier), lieutenant au 17^{me}. régiment, âgé de 19 ans, né et domic. à Chinon, dép. d'Indre et Loire, cond. à mort le 8 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirat. et complice de Dumourier.

HERY (François), dom. au

Pont-de-Cé, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim. an 2, par la com. milit. du Pont-de-Cé.

HERY (Jacq.), garçon labour., dom. à St. Silvain, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe.

HERY (Maurice), laboureur, dom. à St. Jean, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme conspir., le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Saumur.

HERY (René), dom. à Vrillet près le Pont-de-Cé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HERY (Thomas), fermier, offic. municip. de St. Maurille-du-Pont-de-Cé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 brum. an 2, par le trib. rév. de Paris.

HERY (Th.-Casimir), offic. au 25^e. régim., dom. à Fleury, dép. du Loiret, cond. à mort comme conspir., le 12 prair. an 2, par le trib. rév. de Paris.

HESSEL (Joseph), forestier, dom. à Epsig, dép. du B. Rhin, cond. à mort comme contre-rév., le 21 frim. an 2, par la com. rév. dudit départ.

HEULIN (Pierre), dom. à Bouffay près Tiffauge, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 26 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HEURETTE (Joseph), dom. à St. Julien, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la

Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HEURTEAUX (Michel), labour., dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 18 frim. an 2, par la com. milit. de Doué.

HEURTIN (André), dom. à Bouguenais, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 germ. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HEUVELIN (Franç.), dom. à la Breffière ou la Bruffière, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

HEUYLLARD (Jean), âgé de 50 ans, ci-dev. greffier au bureau des finances de Moulins, et conseiller audit bailliage, né et dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort comme contre-révolut. et fédéraliste, le 11 niv. an 2, par la com. rév. de Lyon.

HÉVIN (Pierre), dom. à Murat, dép. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 6 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

HIBERT (Pierre), dom. à Moncerre, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HILAIRE (Gabriel), dom. à Mez, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 10 niv. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

HILAIRE (Mathur.), dom. à la Tour-Landry, département de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 14

niv. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

HILARION. *Voyez DULNICH.*

HILLAIRE (Jean-Bapt.), ex-curé, dom. à St. Frezai-d'Albuzès, dép. de la Lozère, cond. à mort comme réfract. à la loi, le 24 mess. an 2, par le trib. criminel dudit départ.

HILLION (Léonard-Laurent), ex-bénédictin, dom. à Port-Briec, dép. des Côtes-du-Nord, cond. à mort comme réfract. ; le 30 pluv. an 2, par le trib. crim. dudit départ.

HINEC (Ant.), soldat, dom. à Port-Malo, départ. d'Ille et Villaine, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 21 niv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo.

HINGUE (Lambert), graveur ; né à Paris, départ. de la Seine, cond. à mort comme fédéraliste, le... pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon.

HIOCHE-GRAND (N.), âgé de 36 ans, palfrenier de l'ex-prince St. - Maurice, né à Saarbruck, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspirat., le 27 mess. an 2, par le trib. révolut. de Paris.

HIOT (Louis), dom. à Nantes, département de la Loire - infér., cond. à mort comme brigand de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. rév. séante à Nantes.

HIOURG (Jean), boulanger, dom. à Narbonne, dép. del'Aude, cond. à mort comme émigré, le 19 mess. an 2, par le trib. milit. du 2^e. arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

HITAVARD (Hilaire), dom. à

S. Aubin - de - Luigné, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HIVERT, v^e. Noël (Françoise), dom. à Loroux, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme compl. des brig. de la Vendée, le 23 germ. an 2, par la com. militaire séante à Nantes.

HIVERT, v^e. Le Cuit (Marie), dom. à Loroux, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme complice des brig. de la Vendée, le 23 germ. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HIVON (Joseph), dom. à la Tour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 flor. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HOBRIKH OU HOLLERICH, (Pierre), horloger, âgé de 57 ans, né et dom. à Weissembourg, dép. du B.-Rhin, cond. à mort, le 14 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, pour avoir accepté une fonction publique après l'entrée du roi de Prusse.

HOCMELLE (Étien.), ex-proc.^{.-}fiscal, âgé de 59 ans, né à Saulmade, dép. de la Meuse, dom. à Rambouillet, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-rév., le 11 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

HOCMELLE, vice-secrétaire de la section-Lepelletier, domic. à Paris, cond. à mort par contumace, le 21 vend. an 4, par le conseil milit. établi à Paris, Palais-Egalité, comme convaincu d'avoir été l'un des principaux auteurs

de la conspir. et rebellion qui ont eu lieu, les 12, 13 et 14 vend. de ladite année, contre la Conv. nat. Il s'est soustrait au jugement.

HOCQUART (Antoine-Louis-Hyacinthe), ex-premier présid. à la ci-devant cour des aides de Paris, âgé de 55 ans, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme cont.-rév., le 1 flor. an 2, par le tribun. révolut. de Paris.

HOCQUART-COURBERON (Gilles-Marie), ex-noble, dom. à Vaux, dép. de Seine et Oise, cond. à mort comme cont.-rév., le 7 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

HODANGER (Denis-Anne Ferdinand), ex-administ. du dép. de Seine et Oise et juge de paix, âgé de 33 ans, né à Squiviller, dom. à Versailles, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 19 mess., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme contre-révolutionnaire.

HODET (Pierre), maçon, dom. à Maulévrier, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HODIEU (Jacq.), brodeur, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

HOFFMAN (Louis-Lazare), march., dom. à Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône, cond. à mort comme rebelle, le 17 frim., an 2, par le trib. crim. dudit département.

HOFFMANN (Christophe),

fusilier dans le 14 régiment des chasseurs de Paris, dom. à Rennes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 7 niv., an 2, par la com. milit. séante à Rennes, comme brig. de la Vendée.

HOLINOZ (Jacq.), dom. à Ste. Christine, près Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOLLANDE (L.-M.), âgé de 72 ans, né à Marly, concierge de la Muette, dom. à Passy, près Paris, cond. à mort, le 6 therm., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme ayant soustrait des effets du château de la Muette.

HOLLERICH, voyez HOBRICH.

HOLLET (Jean-Franç.), bijoutier en cuivre, âgé de 34 ans, né à Luciennes, dép. de Seine et Oise, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 11 germ., an 2, par le trib. révolut. de Paris, comme cont.-révol.

HOLLIER (Claude), vicaire épiscopal de Bordeaux, dép. de la Gironde, y demeurant, cond. à mort, le 26 niv., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

HOLMIÈRE (David), dit Gascon, march., dom. à Bordeaux, dép. de la Gironde, cond. à mort, le 18 mess., an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme prévaricateur.

HOMAGE (Bernard-Laurent), ex-capucin, dom. à Lisle, dép. de Vaucluse, condamné à mort, le 16 mess., an 2, par la com. popul. séante à Orange, comme fédéraliste.

HOMBOURGER (Jean), quincaillier, âgé de 68 ans, né et dom. à Chemecy, cond. à mort le 7 vent., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme convaincu d'être complice d'intelligence pratiquées à Sarre-Libre.

HOMOT (Ant.), dom. à Nantes, départ. de la Loire-infér., cond. à mort, le 5 niv., an 2, par la comm. militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

HONDE (Simón), dom. à Rochefort-sur-Loire, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la commis. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HONORÉ (Louis-Joseph), fileur de laine, domic. à Turcoing, dép. du Nord, cond. à mort le 2 niv., an 3, par la commis. milit. séante à Lille, comme émigré.

HONTIER (Nicolas-Marie-Anne, ex-noble, ci-dev. lieutenant de dragons, dom. à Montilly, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

HOQUOPA (Fatté), âgé de 20 ans, natif de Meins, en Allemagne, cordonnier, domic. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 4 prair., an 2, par la commis. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

HORAIST (Jacq.-Germain), courtier d'orfèvrerie, domic. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort le 16 messidor, an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme distri-

buteur de faux assignats.

HORBAT (Franç.), labour., dom. à Rennes, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée.

HOREAU (Jean), dom. à Beau, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOREAU (René.), dom. à Beau, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HORION (Jean), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la commis. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

HORION (Louis-Charles), instituteur et musicien, domic. à Bellac, dép. de la H.-Vienne, cond. à mort, le 28 prair., an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspirateur.

HORION (Marg.), femme Farisol, âgée de 50 ans, née à Baugon, départem. de l'Orne, lingère, cond. à mort, le 4 flor., an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme conspiratrice.

HORLATION (Jacq.), dom. à Vreuil, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 3 niv., an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HORTIER (Jean-Bapt.), dit *Bourguignon*, cordonnier, âgé de 53 ans, né à Charny, dom.

à la Chapelle, près Franciade, dép. de la Seine, cond. à mort, le 2 niv., par le trib. révol. séant à Paris, comme fournisseur infidèle.

HORTION (Louis), dom. à Fisse-Sauvin, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 10 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOSSEPEL (Jean-Pierre), compagnon tapissier, âgé de 28 ans, né au Puy-en-Velay, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 frim., an 2 par la commis. révol. séante à Lyon, comme cont.-révol.

HOT (Hugues), jockey, âgé de 17 ans, né aux Avanchais, dép. du Mont-Blanc, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendante à égorger la garde de cette maison; se porter aux comités de de salut public, de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

HOUBINE, femme Levêque (Simon), dom. à Laferrière, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 16 therm., an 2 par la com. révol. de Château-Gontier, comme complice des brig. de la Vendée.

HOUCARD (Jean-Nicolas), gén. de l'armée du Nord, dom. à Forbach, dép. de la Moselle, cond. à mort comme conspir., le 25 brum., an 2, par le trib. révol. de Paris.

HOUDELOT (L. C. H.), âgé de 45 ans, né à St. Laurent-de-Bredau, cultiv., cond. à mort, le 7 therm. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare où il était détenu.

HOUDEY (Jean), domic. à Vezins, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv., par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOUDON (Julien), tisserand, dom. à Nuillé-sur-Ouette, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 22 prair., an 2, par la com. révol. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

HOUILLEAU (François), dom. à St. Julien, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HOUIX (Franç.), menuisier, march. de drap, dom. à Rochefort, dép. du Morbihan, cond. à mort comme contre-révol., le 4 avril 1793, par le trib. crim. dud. dép.

HOULEBECQ, fils (Hilarion), employé dans les fermes, dom. à Bleuzet, dép. du Finistère, cond. à mort, le 30 vend., an 3, par la com. milit. séante à Bois-le-Duc, comme émigré.

HOULLEVIQUE (Elisabeth), frippière, dom. à Dieppe, dép. de la Seine-inf., cond. à mort, le 2 flor., an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme receleuse de prêtres réfracs.

HOURET (N. L.), ex-curé de Verberie, dép. de l'Oise, y de-

meurant, âgé de 58 ans, né à Soissons, dép. de l'Aisne, cond. à mort, le 9 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HOURY (Etien.), terrassier, âgé de 57 ans, né à Puze-le-Robert, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 8 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HOUSSAY (Simon), dom. à Pont-Saint-Martin, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 17 flor., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme cont.-révol.

HOUSSAYE (Simon), dom. à Bouguenais, départ. de la Loire-inf., cond. à mort, le 13 germ., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HOUSSAYE, dit *Laviolette* (Joseph), bijoutier, adjud. gén. de l'armée révol., âgé de 21 ans, né à Amiens, dép. de la Somme, dom. à Paris, de la Seine, cond. à mort, le 1 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol., pour avoir tenu des propos tendans à l'aviilissement des autorités constituées.

HOUSSET (Franç.), dom. à St. Sauveur-de-Landre, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. mil. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOUSSET, aîné (Michel), boulanger, âgé de 38 ans, né et dom. à Bordeaux, départ. de la Gironde, cond. à mort, le 24 prair. an 2, par la com. milit. séante à Bordeaux, comme cont. rév. et ayant fréquenté les deux frères

Long, dits *Patience*, ferblantiers à Bordeaux.

HOUSSIN (Franç.), ex-curé de Bronfilles, dom. à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 12 niv., an 2, par la com. militaire séante à Angers, comme brig. de la Vendée.

HOUSSOU (Jacques), dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOUTIX (Nicolas-Martin), âgé de 40 ans, né à Montilly, dép. de l'Allier, ex-noble, ci-dev. lieut. de dragons, dom. à Moulins, même dép., cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme fédéraliste.

HOUTOT (Louis), dom. à Laboisière, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HOVERNAUL (Pierre), filetier, dom. à Bailleul, dép. du Nord, cond. à mort, le 3 pluv., an 2, par la com. militaire de l'armée du Nord, comme émigré.

HOUZEL (Daniel), commis, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme fabric. de faux assignats, le 17 avril 1793, par le trib. crim. de Paris.

HOUZET (Claude), aubergiste, âgé de 42 ans, né à Brancourt, près d'Anizy-le-Château, dép. de l'Aisne, dom. à Soissons, même dép., cond. à mort, le 6 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme cont.-révol., et pour avoir dit chez un perruquier, en présence de plusieurs citoyens,

qu'il avoit vu guillotiner à Paris dix-sept à dix-huit personnes, qu'on y faisoit périr des innocens, et en parlant de Marat, que c'étoit mal-à-propos qu'on avoit fait périr celle qui avoit assassiné ce scélérat.

HUANT, dit *Desboisieux*, (Charles), âgé de 39 ans, juré du trib. révol. et membre de la commune, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, mis hors la loi par décret de la Conv. nat., du 9 therm., an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11 dudit.

HUARD (A.), ex-prêtre, âgé de 24 ans, né à Angers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 21 mess., an 2, par le trib. rév. de Paris, comme complice de la conspiration de la maison d'arrêt du Luxembourg où il étoit détenu.

HUARD (Nicolas), ex-vicaire à Rambouillet, dép. de la Seine et Oise, âgé de 40 ans, né à Chedenal, dép. du Calvados, dom. à la Chapelle-Guillaume, départ. d'Eure et Loire, cond. à mort, le 11 mess., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HUAUT, dit *la Bernarderie*, (Charles-Marie-Joseph), ex-curé, dom. à Craon, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 7 pluv., an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme conspir.

HUBEAU (Jean), laboureur, dom. à St. Georges, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

HUBER (Joseph), procureur de la commune, dom. à Momené

heim, dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 19 7bre 1793, par le trib. crim. dud. départ. comme contre-révol.

HUBERT (Jacques), filassier, dom. à Laboussac, dép. d'Ille et Villaine, cond. à mort, le 6 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Port-Malo, comme brig. de la Vendée, contumace.

HUBERT (M.), âgé de 36 ans, né et dom. à Cablay, instructeur des volontaires de la Ferté, cond. à mort, le 29 mess., par le trib. révol. séant à Paris, comme ennemi du peuple.

HUBERT (Pierre-Charles), dom. à Maulévrier, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 4 niv., an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

HUBERT (René), maréchal, dom. à Bozangers, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 18 prair., an 2, par la com. révol. séante à Mayenne, comme cont.-révol.

HUCHET (Julien), laboureur, dom. à Gennes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

HUCHET (Pierre), laboureur, dom. à Gennes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de-Cé.

HUCHETTE, femme Cornier, (Jeanne), dom. à Verton, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 18 nivose, an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme complice des brig. de la Vendée.

HUCHON (Pierre), domic. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 15 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HUDANS (Mathur.), dom. à Chanzeaux près Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. militaire séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HUDELLOT (Franc.), confiseur, âgé de 61 ans, né à Beaune, dép. de la Côte-d'or, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 14 niv. an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

HUDELLOT, fils (Louis-Ant.), confiseur, âgé de 27 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 21 niv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-revol.

HUDON (François), dom. à Maulévrier, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme consp.

HUDON (Louis), vigneron, dom. à Montivilliers, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la commis. milit. séante à Saumur, comme conspirateur.

HUEL, femme Chidotat, (Jeanne), dom. à Penetain, dép. du Morbihan, cond. à mort, le 6 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HUET, dit Dambrun, (Angélique-Franc.) ex-noble, ex-maitre des requêtes, né et dom. à Paris, dép. de la Seine, cond.

à mort, le 27 messid. an 2, par le trib. révol. séant à Paris, comme conspir.

HUET (Charles-Pierre), chirurgien, dom. à Orbec, dép. du Calvados, cond. à mort, le 22 frim. an 2, par le trib. crim. du dép. du Morbihan, comme émigré.

HUET (Félix), dom. à Laronsière, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HUET (Franç.), labour., dom. à Ste. Gemme, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. mil. séante à Saumur, comme prévaricateur.

HUET (Jean), perruquier, et membre du comité révol. de la section des Tuileries, âgé de 32 ans, né à Orléans, dép. du Loiret, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 28 germ. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme prévaricateur dans ses fonctions, en favorisant à prix d'argent, l'élargissement d'un détenu prévenu de conspiration.

HUET (Jean), tisserand, dom. à St. Jean, dép. de la Mayenne, cond. à mort, le 6 flor. an 2, par la com. milit. séante à Laval, comme brig. de la Vendée.

HUET (René), dom. à Beau-lieu, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brigand de la Vendée.

HUGAULT (Sylvain), ex-curé, dom. à Issoudun, dép. de l'Indre,

cond. à mort, le 12 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HUGEL (Henri), chef d'atelier pour la confection de l'habillement des troupes, au magasin de Ste. Madeleine, dom. à Neusaawerden, dép. du B.-Rhin, cond. à mort, le 4 frim. an 2, par la com. révol. dudit dép., comme prévaricateur.

HUGNET, dit *la Perotière*, (Jean-Bapt.), ex-curé, dom. à N.-D.-de-Joué, départ. de la Vienne, cond. à mort, le 28 vent. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme réfract.

HUGUENOT (Guillaume); chapelier, âgé de 24 ans, né à Villefranche, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 15 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

HUGUENOT (Jean-Bapt.); apprenti quincaillier, âgé de 19 ans, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 16 frim., an 2, par la com. rév. séante à Lyon, comme contre-révol.

HUGUENY (Jean), recteur d'école, dom. à Anneville, dép. de la H.-Marne, cond. à la déportation pour 5 ans, le 20 frim. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme complice d'émeute.

HUGUES (Marc-Ant.), domest., dom. à Arles, dép. de l'Oise, cond. à mort, le 16 therm. an 2, par la com. milit. séante à Bruxelles, comme émigré.

HUGUES (Pierre-Joseph), homme de loi, dom. à Avignon, dép. de Vaucluse, cond. à mort,

comme contre-révol. le 18 vend. an 2, par le trib. crim. dud. dép.

HUGUET (Franç.), cultiv., dom. à Nismes, dép. du Gard, cond. à mort, le 1 therm. an 2, par le trib. crim. dud. dép., comme fédéraliste.

HUGUET DU-LIS (Jean-Bapt.), ci-dev. maître des eaux et forêts, dom. à Moulins, dép. de l'Allier, cond. à mort, le 11 niv. an 2, par la commis. révol. de Lyon, comme contre-révol.

HUGUET (Philippe), faiseur de bas, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort, le 12 prair. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HUIMY (Jean-Bapt.), piqueur de grandes routes, âgé de 61 ans, né et dom. à Tremblay, dép. de Seine et Oise, cond. à mort, le 6 messid. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme contre-révol.

HULIN (Pierre-Louis), chasseur au 17^e. régiment, dom. à Monchi-la-Gache, dép. de la Somme, cond. à mort, le 24 messid. an 2, par la commis. milit. séante à Arras, comme émigré.

HULIN (Pierre), dom. à Martigné, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HULOT (Joseph), dom. à Hogon, dép. de la Loire-inf., cond. à mort, le 4 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HUMANN (Ant.), procureur suspendu, dom. à d'Irnolsheim,

dép. du Bas-Rhin, cond. à mort, le 27 brum. an 2, par la com. milit. séante à Strasbourg, comme fauteur de réfractaires.

HUMBERT (Charles-Hyacinth.), ex-sous-lieutenant au 47^e. régiment, âgé de 28 ans, natif de Commercy, dép. de la Meurthe, dom. à Tonnoy ou Ronoy, même dép., cond. à mort, le 9 flor. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme contre-révol.

HUMBERT (Louis-Victor), cultiv. dom. à Longerelle, dép. du Doubs, cond. à mort, le 21 oct. 1793, par le trib. crim. dud. dép., comme contre-révol.

HUMBERT (Nic.), garçon pâtissier, dom. à Rosselgene, dép. de la Moselle, cond. à mort, le 29 messid. an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme émigré.

HUMBERT (F. L. E.), âgé de 28 ans, né à Sarguemines, dép. de la Moselle, ex-colonel du 19^e. régiment de chasseurs à pied, ex-noble, cond. à mort, le 5 therm. an 2, par le trib. révol. de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il étoit détenu.

HUMEAU (Franç.), dom. à Chaudron, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

HUMEAU (Jean), dom. à Chemillé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 3 niv. an 2, par la com. milit. séante à Saumur, comme conspir.

HUMEAU (Jean), dom. à

St. Martin-Beaupréau, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 6 niv. an 2, par la com. milit. séante à Savenay, comme brig. de la Vendée.

HUMEAU (Jeanne), lingère, dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes, comme brigand de la Vendée.

HUMEAU (Louis), dom. à la Tour-Landry, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 frim. an 2, par la com. milit. séante à Doué.

HUMEAU (Marie), dom. à Lesgardes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 8 pluv. an 2, par la com. milit. séante à Angers, comme consp.

HUMEAU (Pierre), domic. à Gonnord, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. mil. séante à Nantes.

HUMEAU (Pierre), domic. à Cholet, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 13 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HUMEAU (Pierre), domic. à Neuvy, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 20 frim. an 2, par la com. mil. séante à Doué.

HUMEAU (René), domic. à Gelay ou Gelé, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HUMEAU (René), domic. à Méz, dép. de Mayenne et Loire,

cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. séante à Nantes.

HUMEAU (René), ci-devant procureur de la commune, dom. à St. Macaire, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 19 niv. an 2, par la com. milit. de l'armée de l'Ouest.

HUMELT (Jean), crocheteur, âgé de 42 ans, né et domic. à Trevoux, dép. de l'Ain, cond. à mort comme cont.-rév., le 18 pluv. an 2, par la com. réolut. de Lyon.

HUMONT (Mathur.), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

HUMOT (Ambroise), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 4 niv. an 2, par la com. milit. de Savenay.

HUMOZ (Mathur.), domic. à Mez, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HUMOZ (Pierre), dom. au May, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 17 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HUNOUT (Pierre-Séverin), feudiste, dom. à Chaumont, dép. de l'Oise, cond. à mort comme fabricat. de faux assignats, le 18 avril 1793, par le trib. crim. du dép. de Paris.

HUOT (Louis), dom. à Pirmy, dép. de la Sarthe, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 5

niv. an 2, par la com. militaire de Savenay.

HUQUET-DALIS (Jean-Bapt.), âgé de 47 ans, natif de Côme, dép. de l'Allier, dom. à Moulins, même dép., cond. à mort comme fédéraliste, le 2 pluvs. an 2, par la com. rév. de Lyon.

HUREAU (Franç.), tailleur, dom. à Huillé, départ. de la Mayenne, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 28 germ. an 2, par la com. mil. de Laval.

HUREL (Nicolas), fabricant d'étoffes, âgé de 50 ans, né et dom. aux Loges, dép. du Calvados, cond. à mort comme cont-rév., le 13 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris.

HURET (Joseph), march. de volailles, dom. à Nantes, dép. de la Loire-inf., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 niv. an 2, par la com. militaire de Port-Malo.

HURLIN (Pierre), dom. aux Herbiers, dép. de la Vendée, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 11 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HUSEAU (Jacques), domic. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 15 niv. an 2, par la com. milit. de Nantes.

HUSSÉ (Franç.), âgé de 40 ans, né à Cé, dom. à Paris, cond. d'abord à 16 années de fers, en conséquence détenu à Bicêtre, puis cond. à mort, le 8 mess. an 2, par le trib. rév. de Paris, comme compl. d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, tendant à égorger la garde de cette maison, se porter aux comités de

salut public et de sûreté générale, en égorger les membres, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

HUSSIN père, (Nicolas-Rolin), âgé de 63 ans, officier municipal, fabricant de draps, né et dom. à Sedan, dép. des Ardennes, cond. à mort, le 15 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspir.

HUSSON, (Claude), domestique dom. à Preny, dép. de la Meurthe, cond. à mort, le 8 mess., an 2, par le trib. crim. dudit dép., comme émigré.

HUSSON (Jacques), dit *Chancourt*, âgé de 56 ans, né à Vignory, dép. de la H.-Marne, trésorier du duc de Montmorency, dom. à Paris, dép. de la Seine, cond. à mort comme contre-rév., le 25 frim., an 2, par le trib. révol. de Paris.

HUSSON (Pierre-Alexandre-Augustin), âgé de 20 ans, ma-relot, né à Arras, dom. à Passy, dép. de la Seine, cond. à mort, le 24 prair., an 2, par le trib. révol. de Paris, comme conspirateur.

HUSSOT (Jean), dom. à Pouzanges, dép. de la Vendée, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HUTEAUX (Jean), labour., dom. à Gennes, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort comme brig. de la Vendée, le 12 frim., an 2, par la com. milit. séante au Pont-de Cé.

HUTIN (Jean), garçon épici-er droguiste, dom. à Orléans, dép. du Loiret, cond. à mort,

le 23 niv., an 2, par le trib. crim. du dép. de la Sarthe, comme brig. de la Vendée.

HUTINEL (Guy), âgé de 21 ans, garçon perruquier, natif de-Bois-de-Bricard, dép. de la Côte-d'or, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. révol. de Lyon, comme contre-révol.

HUTOT (Jean), dom. à Andrezé, départ. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 13 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HUTTE (Antoinette), âgée de 34 ans, marchande, né et dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 22 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

HUTTE fils, (Pierre-François-Thérèse), âgé de 19 ans, négociant, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 20 pluv., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme fédéraliste.

HUTTE (Pierre-François-Thérèse), commis-marchand, dom. à Lyon, dép. du Rhône, cond. à mort, le 28 frim., an 2, par la com. révol. séante à Lyon, comme contre-révol.

HUTTEAU (Julien), dom. à Vallet, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 30 niv., an 2, par la com. milit. séante à

Nantes, comme brigand de la Vendée.

HUTTEAU (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 11 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

HUVELIN (Mathurin), laboureur, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

HUVELIN (Pierre), laboureur, dom. à Doué, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 18 frim., an 2, par la com. milit. séante à Doué, comme brig. de la Vendée.

HY (Pierre), dom. à Nantes, dép. de la Loire-infér., cond. à mort, le 14 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

HY (Magdeleine), veuve Guinodeau, blanchisseuse, dom. à Cholet, dép. de Mayenne et Loire, cond. à mort, le 2 niv., an 2, par la com. milit. de l'armée de l'Ouest, comme conspiratrice.

HYAGRE (François), dom. à Monchin, dép. de la Loire infér., cond. à mort, le 9 niv., an 2, par la com. milit. séante à Nantes, comme brig. de la Vendée.

Fin du premier volume.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

JUN 21 1939



